LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J 103 H7 34-2 V42 1989/90
~~A1~~
no. 18

NAME — NOM

J
103
H7
34-2
V42
A1
NO.1-8

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA

1993 2 - 16

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-90

SENATE OF CANADA

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Wednesday, October 18, 1989
Wednesday, February 14, 1990

Issue No. 1

First Proceedings on:

The examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates

FIRST REPORT OF THE SUBCOMMITTEE

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1990

SÉNAT DU CANADA

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Le mercredi 18 octobre 1989
Le mercredi 14 février 1990

Fascicule nº 1

Premier fascicule concernant:

L'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990

PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Senator Jack Marshall, *Chairman*
The Honourable Senator Lorne M. Bonnell, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

(Quorum 3)

LES SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable Jack Marshall, sénateur
Vice-président: L'honorable Lorne M. Bonnell, sénateur

Les honorables sénateurs:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

(Quorum 3)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate*, Wednesday, June 28, 1989:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Marsden moved, seconded by the Honourable Senator Turner:

That the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Sciences and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 28 juin 1989:

«Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Mardsen propose, appuyé par l'honorable sénateur Turner:

Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit Comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, September 26, 1989:

The Honourable Senator David moved:

"That a Subcommittee on Veterans Affairs be established for the purpose of hearing evidence and considering matters relating to the Order of Reference adopted by the Senate on June 28, 1989 concerning Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates which was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

That the Subcommittee be composed of the Honourable Senators Bonnell, David and Marshall;

That the Honourable Senators Marshall and Bonnell be Chairman and Deputy Chairman respectively; and

That the Subcommittee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

Extrait du *Procès-verbal du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, le mardi 26 septembre 1989:

L'honorable sénateur David propose:

«Qu'un sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi pour entendre des témoignages et étudier toutes questions se rattachant à l'Ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 sur les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

Que les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall en fassent partie;

Que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit comité; et

Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier suppléant du Comité

Patrick J. Savoie

Acting Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

Subcommittee on Veterans Affairs

WEDNESDAY, OCTOBER 18, 1989
(1)

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:45 p.m., the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David and Marshall. (3)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

The Subcommittee proceeded to the examination of its Order of Reference from the Senate dated June 28, 1989 and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 26, 1989 concerning Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates.

The Subcommittee considered the order of reference received from the Social Affairs Committee and to the motions adopted by the Committee on September 26, 1989.

The Honourable Senator Bonnell moved,—THAT the Honourable Senator Marshall be elected Chairman of the Subcommittee.

The question, being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator David moved,—THAT the Honourable Senator Bonnell be elected Deputy Chairman of the Subcommittee.

The question, being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Subcommittee examined the question of quorum for the Subcommittee.

The Honourable Senator Bonnell moved,—THAT pursuant to Rule 70 of the Rules of the Senate, the Chairman or any member of the Subcommittee be authorized to hold meetings and to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

The question, being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Subcommittee continued *in camera*.

The Honourable Senator Bonnell moved,—THAT the Subcommittee retain the services of Miss Laura Fox as Administrative/Research officer for the Subcommittee at the rate provided for in the Subcommittee's budget, for the period from October 16, 1989 to February 9, 1990, and that a contract for that purpose be arranged through the Director of Personnel.

The question, being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Subcommittee resumed as a public meeting.

PROCÈS-VERBAUX

Sous-comité des affaires des anciens combattants

LE MERCREDI 18 OCTOBRE 1989
(1)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie se rencontre aujourd'hui à 19 h 45 sous la présidence de l'honorable Jack Marshall, sénateur.

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall. (3)

Également présent: Mr. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à son ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 26 septembre 1989, le Sous-comité entame l'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990.

Le Sous-comité étudie l'ordre de renvoi qu'il a reçu du Comité des affaires sociales et les motions adoptées par le Comité en date du 26 septembre 1989.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—QUE l'honorable sénateur Marshall occupe le fauteuil en tant que président du Sous-comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur David propose,—QUE L'honorable sénateur Bonnell soit élu vice-président du sous-comité.

La motion, mise aux voix est adoptée.

Le sous-comité étudie la question du quorum pour les séances du sous-comité.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—QUE le président ou autre membre du sous-comité conformément à l'article 70 du Règlement du Sénat, soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en autoriser la publication en l'absence d'un quorum.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le sous-comité poursuit ses travaux à huis clos.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—QUE le sous-comité engage Mlle Laura Fox comme adjointe administrative et de recherche pour la période du 16 octobre 1989 au 9 férvier 1990, au tarif prévu à cette fin dans le budget du sous-comité, et que le Directeur du Personnel soit prié de passer un contrat à cette fin avec Mlle Fox.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le sous-comité reprend sa séance publique.

The Subcommittee considered the question of the printing of proceedings.

After debate, the Honourable Senator David moved,—THAT the Subcommittee print 1,500 copies of its proceedings.

The question, being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Subcommittee raised the issue of a renewed mandate so that it can continue to hold hearings after it reports on the Veterans Affairs Votes.

The Honourable Senator Bonnell moved,—THAT the Subcommittee submit its First Report to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology as follows:

"STANDING SENATE COMMITTEE
ON SOCIAL AFFAIRS,
SCIENCE AND TECHNOLOGY
The Subcommittee on Veterans
Affairs of

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology present its

FIRST REPORT

Your Subcommittee met on Wednesday, October 18, 1989 to consider the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates and recommends as follows:

That the Committee on Social Affairs, Science and Technology present an *interim* report to the Senate on the above order of reference recommending that the Votes referred to be concurred in.

Your Subcommittee requests that the Senate be informed that the Committee will continue to pursue its assessment of the activities of the Department of Veterans Affairs as well as all areas of responsibility covered by Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates;

Your Subcommittee also recommends that the Committee request from the Senate the authorization to expand the Committee's order of reference to include a study of the Canadian War Museum.

Your Subcommittee further recommends that the Committee refer the renewed order of reference back to the Subcommittee on Veterans Affairs after its adoption by the Senate."

The question, being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Chairman made a statement of the various Veterans Affairs issues the Subcommittee should examine at future meetings.

The Subcommittee considered the matter of the research services provided for the Subcommittee.

The honourable Senator Bonnell moved,—THAT Mr. Grant Purves, Research Officer, Political and Social Affairs

Le sous-comité étudie la question de l'impression des délibérations du sous-comité.

Après débat, l'honorable sénateur David propose,—QUE le sous-comité fasse imprimer 1 500 exemplaires de ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le sous-comité soulève la question d'un nouveau mandat afin qu'il puisse continuer à entendre des témoignages après la présentation de son rapport sur les crédits des Anciens combattants.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—QUE le sous-comité présente son Premier rapport au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie comme suit:

«COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES SOCIALES,
DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
Le Sous-comité des affaires des
anciens combattants

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie présente son

PREMIER RAPPORT

Votre sous-comité s'est rencontré le mercredi 18 octobre 1989 afin d'étudier les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 et est d'accord pour soumettre les recommandations suivantes:

Que le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie présente un rapport *intérimaire* au Sénat et recommande que les crédits ci-hauts mentionnés soient adoptés.

Il désire aussi que le Sénat soit avisé que le Comité entend poursuivre son étude de l'évolution des activités du ministère des Affaires des anciens combattants ainsi que tous les domaines de responsabilité mentionnés dans les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses.

En plus, votre sous-comité recommande au Comité qu'il obtienne du Sénat l'autorisation d'élargir le mandat du Comité afin d'inclure l'autorisation d'étudier le Musée canadien de la guerre.

Votre sous-comité recommande enfin que le Comité défère de nouveau l'ordre de renvoi renouvelé au Sous-comité des affaires des anciens combattants dès que ledit ordre de renvoi aura été adopté par le Sénat.»

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président fait une déclaration sur les diverses questions touchant les affaires des anciens combattants sur lesquelles le sous-comité devrait se pencher au cours des séances qu'il se propose de tenir.

Le sous-comité étudie la question des services de recherche qui sont fournis au sous-comité.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—QUE M. Grant Purves, attaché de recherche à la Division des affaires politi-

Division of the Research Branch, Library of Parliament, be assigned to the Subcommittee and that a request to that effect be sent to his Director.

The question, being put on the said motion, it was—

Resolved in the affirmative.

At 8:50 p.m. the Subcommittee adjourned until Wednesday, November 1st, 1989 at 7:00 p.m.

ATTEST:

WEDNESDAY, FEBRUARY 14, 1990
(2)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:05 p.m., the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators David and Marshall. (2)

Other senator present: The Honourable Senator Rossiter.

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Canadian Merchant Navy Association:

Mr. Gordon S. Robertson, Member of the C.M.N.A.

From the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:

Mr. Gordon Olmstead, President.

From the National Prisoners of War Association (European Theatre), Ottawa Branch:

Mr. John Vernier, President.

The Subcommittee resumed the examination of Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, pursuant to its Order of Reference of June 28, 1990.

Messrs. Robertson and Olmstead made a statement and answered questions.

Mr. Vernier answered questions.

On motion of the Honourable Senator David:

It was agreed, that the Submission of the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association, be printed as appendix to this Minutes of Proceedings and Evidences. (*See Appendix "1-A"*).

At 8:45 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ques et sociales au service de recherche de la Bibliothèque du Parlement soit détaché au sous-comité et qu'une demande à cette fin soit expédiée à la direction du Service de recherche.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 20 h 50, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à mercredi 1er novembre 1989 à 19 h 00.

ATTESTÉ:

LE MERCREDI 14 FÉVRIER 1990
(2)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 05, sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall, président.

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs David et Marshall. (2)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Rossiter.

Aussi présent: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association canadienne de la marine marchande:

M. Gordon S. Robertson, membre de l'A.C.M.M.

De l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande:

M. Gordon Olmstead, président.

De l'Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen), Section, d'Ottawa:

M. John Vernier, président.

Le Sous-comité poursuit son étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 conformément à son ordre de renvoi du 28 juin 1990.

MM. Robertson et Olmstead font une déclaration et répondent aux questions.

M. Vernier répond aux questions.

L'honorable sénateur David propose.

Que le mémoire de l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande, soit imprimé en annexe au Procès-verbal et témoignages de ce jour. (*voir l'annexe «1-A»*).

À 20 h 45, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, October 18, 1989

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 7.45 p.m. to organize the activities of the committee; to examine Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates; and to consider future business of the subcommittee.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Before we get into the agenda, let me refer to the minutes of the proceedings of the meeting of the main committee held on June 26, 1989. The committee met at 8 o'clock under the chairmanship of the Honourable Senator Marsden. One of the items on the agenda dealt with the Subcommittee on Veterans Affairs. Senator David moved:

> That a Subcommittee on Veterans Affairs be established for the purpose of hearing evidence and considering matters relating to the Order of reference adopted by the Senate on June 28, 1989 concerning Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates which was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;
>
> That the Subcommittee be composed of the Honourable Senators Bonnell, David and Marshall;
>
> That the Honourable Senators Marshall and Bonnell be Chairman and Deputy Chairman respectively;
>
> That the Subcommittee by authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put, the motion was resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Robertson moved:

> That the Committee's budget which was established for Veterans Affairs issues in the Committee, be referred to the Subcommittee on Veterans Affairs.

The question being put, the motion was resolved in the affirmative. That brings us to the present and our organization meeting which we are now holding.

Let us move to the agenda for this meeting. Are there any comments on the election or appointment of officers and the selection of the committee?

Senator Bonnell: My philosophy is that the Social Affairs, Science and Technology Committee has the power to set up the subcommittee, which it has done. However, I would suggest that after the committee is set up and the members are named, the subcommittee should decide who will be the chairman and the deputy chairman. I do not think that the main committee should tell the subcommittee who it will have as its chairman and deputy chairman. The subcommittee should meet and should pick its own chairman and deputy chairman.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 18 octobre 1989

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 45 pour tenir sa séance d'organisation, examiner les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses de 1989-1990, et planifier ses travaux.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Avant que nous commencions à étudier les questions à l'ordre du jour, permettez-moi de me reporter au procès-verbal de la séance du comité principal tenue le 26 septembre 1989. Le comité s'est réuni à 20 heures sous la présidence de l'honorable sénateur Marsden. Il y a été question du Sous-comité des affaires des anciens combattants. En effet, le sénateur David a proposé:

> Qu'un sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi pour entendre des témoignages et étudier toutes questions se rattachant à l'Ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 sur les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;
>
> Que les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall en fassent partie;
>
> Que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit comité; et
>
> Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, a été adoptée.

L'honorable sénateur Robertson a aussi proposé:

> Que le budget du Comité qui a été créé pour les questions liées aux Affaires des anciens combattants soit déféré au Sous-comité des affaires des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, a été adoptée. Ces décisions sont à l'origine de la séance d'organisation que nous tenons aujourd'hui.

Passons maintenant aux questions à l'ordre du jour de la séance. Avez-vous des observations à formuler au sujet de l'élection ou de la nomination des dirigeants du sous-comité et de la sélection de ses membres?

Le sénateur Bonnell: Selon moi, le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie était autorisé à créer le sous-comité comme il l'a fait. Toutefois, maintenant que les membres en ont été nommés, je crois que, c'est à eux de décider qui seront les président et vice président de leur comité. J'estime que le comité principal n'a pas à imposer son choix au sous-comité. Ce sont les membres du sous-comité qui devraient choisir ceux qui les dirigeront. Comme nous ne sommes que trois membres à faire partie du sous-comité, je ne sais pas si nous pouvons proposer une motion en ce sens.

[*Text*]

Since we are only three members, I do not know whether we can move a motion that effect.

Senator David: Why not? We have a quorum.

Senator Bonnell: Then, if you will second my motion, I move that Jack Marshall be chairman.

Senator David: I second your motion.

The Chairman: Senator David, would you like to recommend that Senator Bonnell be the deputy chairman?

Senator David: Sure, with pleasure.

The Chairman: It has been moved and seconded that Senator Marshall be the chairman of the Subcommittee on Veterans Affairs and that Senator Bonnell be the deputy chairman.

Senator David: Before we move to the agenda, perhaps we should deal with the matter of the two vacancies. To me this is an important matter because it will be difficult to hold meetings if the committee is made up of three members. Do you have any idea when these vacancies will be filled?

The Chairman: Certain senators have indicated to me that they would be prepared to serve on the committee, but we are stymied by the fact that they are not members of the main committee. Unfortunately everyone is busy and I cannot seem to resolve the problem.

Senator Bonnell: I talked to Senator Turner, who indicated that he would love to serve on the committee but that he should decline because his wife is not well and he is not prepared to leave her at home alone while he attends meetings in the evening.

The Chairman: Senator Rossiter and Senator Spivak have indicated that they would be willing to serve but they are not members of the main committee.

Senator Bonnell: They were members last year.

The Chairman: Yes, but they are not official members this year.

Senator David: Senator Spivak is an official member.

The Chairman: No, she is just replacing someone. The list of members of the main committee are: Senators Austin, Bonnell, Gigantès, Hébert, Kirby, Marsden, Thériault, MacEachen, David, Doyle, Marshall, Murray, Robertson and Tremblay. Senator Gigantès replaced Senator Haidasz, Senator Thériault came on the committee for Senator Gigantès, Senator Marshall replaced Senator Spivak and then Senator Spivak replaced Senator Marshall.

At the present time there is equal distribution between the two parties.

Senator Bonnell: Have you spoken to Senator Gigantès?

The Chairman: He tells me he is too busy. The only way of doing it that I can see is to increase the membership of the main committee which, as you know, has a larger mandate than other committees. The committee deals with important issues such as health and welfare, child poverty and child care.

[*Traduction*]

Le sénateur David: Pourquoi pas? Nous avons quorum.

Le sénateur Bonnell: Alors, si vous voulez appuyer ma motion, je propose que M. Jack Marshall soit nommé président.

Le sénateur David: J'appuie votre motion.

Le président: Sénateur David, voudriez-vous recommander la nomination du sénateur Bonnell au poste de vice-président?

Le sénateur David: Avec plaisir.

Le président: Il a été proposé et appuyé que le sénateur Marshall soit le président du Sous-comité des affaires des anciens combattants et que le sénateur Bonnell en soit le vice-président.

Le sénateur David: Avant de passer à l'ordre du jour, nous devrions peut-être régler la question des deux vacances. À mon avis, c'est une question importante parce qu'il sera difficile de tenir des réunions si le comité n'est composé que de trois membres. Savez-vous quand ces deux vacances seront comblées?

Le président: Des sénateurs m'ont dit qu'ils étaient prêts à siéger à ce comité, mais nous ne savons que faire parce qu'ils ne sont pas membres du comité principal. Malheureusement, tout le monde est occupé et je ne peux arriver à résoudre le problème.

Le sénateur Bonnell: J'ai parlé au sénateur Turner, qui m'a dit qu'il aimerait énormément faire partie du comité mais que cela lui est impossible étant donné que sa femme ne se porte pas bien et qu'il ne veut pas la laisser seule le soir pour assister aux séances.

Le président: Les sénateurs Rossiter et Spivak ont aimeraient bien en faire partie. Cependant, elles ne sont pas membres du comité principal.

Le sénateur Bonnell: Elles l'étaient l'an dernier.

Le président: Oui, mais ce ne sont pas des membres en titre cette année.

Le sénateur David: Le sénateur Spivak en est un.

Le président: Non, elle n'est que remplaçante. Les membres du comité principal sont les suivants: les sénateurs Austin, Bonnell, Gigantès, Hébert, Kirby, Marsden, Thériault, MacEachen, David, Doyle, Marshall, Murray, Robertson et Tremblay. Le sénateur Gigantès a remplacé le sénateur Haidasz, le sénateur Thériault a pris la place du sénateur Gigantès, le sénateur Marshall a remplacé le sénateur Spivak, puis le sénateur Spivak a remplacé le sénateur Marshall.

À l'heure actuelle, les deux partis y sont également représentés.

Le sénateur Bonnell: Avez-vous parlé au sénateur Gigantès?

Le président: Il serait trop occupé. La seule solution, à mon avis, serait d'augmenter le nombre de membres du comité principal qui, comme vous le savez, a un mandat plus lourd que les autres comités. Il s'occupe de questions importantes comme la santé et le bien-être social, la pauvreté des enfants et les soins des enfants.

[*Text*]

Senator Bonnell: If Senator Gigantès is so busy perhaps we can ask him if he would vacate his membership on the committee and we could put someone else in his place who is not so busy.

The Chairman: I was going to raise that matter at a meeting of the main committee but unfortunately I did not have time to do so.

Senator Bonnell: What about Senator Thériault?

The Chairman: I think that all we can do this evening is decide that we should try to get someone else on the committee. Mention was made of Senator Austin and perhaps he would allow himself to be replaced, bearing in mind that he can always contribute to the committee at any time.

Senator Bonnell: However, he would not be able to vote.

The Chairman: That is right.

Senator Bonnell: I see here that Senator Marshall can replace Senator Spivak and Senator Spivak can replace Senator Marshall. However, I would point out that if Senator Marshall should be replaced by Senator Spivak, then Senator Marshall would no longer be a member of the subcommittee.

The Chairman: That is right.

Senator Bonnell: You will have to stay as a member of that committee in order to be a member of this committee. If you were replaced and then you returned we would have to re-elect you as Chairman.

The Chairman: That is a clear warning.

The first question on the agenda concerns meeting without a quorum and it states:

> That pursuant to Rule 70 of the *Rules of the Senate*, the Chairman be authorized to hold meetings and to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

Is there a precedent for that?

Senator Bonnell: If you do not have a quorum you cannot order the printing of evidence but you can hear evidence without having a quorum.

The Chairman: If a witness came to town and you, Senator Bonnell, and Senator David could not be present, the solution to that problem would be to permit me to hear his evidence and then pass it on to you at the next meeting.

Senator Bonnell: Then perhaps, we should amend that to read that " . . . all members be authorized to hold meetings . . . " I would point out, Mr. Chairman, that you may be out of town when a witness is prepared to give evidence.

The Chairman: Would you agree with that, Senator David?

Senator David: Yes, I agree.

The Chairman: What about the question of the printing of evidence?

Senator Bonnell: The printing should certainly be done.

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: Si le sénateur Gigantès est trop occupé, nous pourrions lui demander de quitter le comité et le remplacer par quelqu'un qui est moins occupé que lui.

Le président: Je voulais soulever la question à une séance du comité principal, mais je n'ai malheureusement pas eu le temps de le faire.

Le sénateur Bonnell: Avons-nous pensé au sénateur Thériault?

Le président: Je pense que la seule décision que nous pouvons prendre ce soir est celle d'essayer de recruter un autre membre pour le comité. Il a été question du sénateur Austin qui pourrait peut-être se faire remplacer, sachant qu'il pourra toujours participer aux travaux du comité.

Le sénateur Bonnell: Il ne pourrait toutefois pas voter.

Le président: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Je constate ici que le sénateur Marshall peut remplacer le sénateur Spivak et le sénateur Spivak, le sénateur Marshall. Cependant, je tiens à souligner que si le sénateur Marshall devait être remplacé par le sénateur Spivak, il ne pourrait plus être membre du sous-comité.

Le président: C'est juste.

Le sénateur Bonnell: Vous devez faire partie du comité pour être membre du sous-comité. Si vous étiez remplacé et que vous reveniez par la suite, il faudrait vous réélire au poste de président.

Le président: C'est bien clair.

Le première question à l'ordre du jour traite des séances où il n'y a pas quorum. Elle est libellée ainsi:

> Que le président, conformément à l'article 70 du Règlement du Sénat, soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en autoriser la publication en l'absence du quorum.

Y a-t-il un précédent à ce sujet?

Le sénateur Bonnell: S'il n'y a pas quorum, on ne peut faire imprimer les témoignages, mais on peut toujours les entendre.

Le président: Si un témoin se présente et que vous, sénateur Bonnell, et vous, sénateur David, ne puissiez pas assister à la séance, on pourrait résoudre le problème en lui permettant de comparaître, puis on vous transmettrait son témoignage à la séance suivante.

Le sénateur Bonnell: On pourrait peut-être modifier la proposition pour qu'elle se lise ainsi: « . . . que tous les membres soient autorisés à tenir des réunions . . . ». J'aimerais souligner, monsieur le président, qu'il peut arriver que vous soyez à l'extérieur de la ville quand un témoin est prêt à comparaître.

Le président: Seriez-vous d'accord avec cette proposition, sénateur David?

Le sénateur David: Oui.

Le président: Qu'en est-il de la publication des témoignages?

Le sénateur Bonnell: On devait assurément l'autoriser.

[*Text*]

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, the discussion on item "B" on the agenda will be *in camera.*

(The committee continued *in camera.*)

Following *in camera* proceedings.

The Chairman: Item C on the agenda relates to printing of proceedings. The suggestion is that we print 3,500 copies.

Senator Bonnell: Is that English, French or both?

The Clerk of the Committee: They are bilingual.

Senator David: To whom do we send so many copies?

The Chairman: We sent out thousands respecting the Billy Bishop study. We sent out 3,000 petitions.

Senator Bonnell: How about a 1000 copies?

Senator David: It is very easy to reprint if you do not have enough but it takes a lot of room and space when you are stuck with so many printed.

The Chairman: I think we should start out with a 1000, because there are a great many branches of legions.

The Clerk of the Committee: Mr. Chairman, this figure was arrived at by using the average distribution in the last Parliament.

The Chairman: We had extraordinary work. The Billy Bishop study required a number of extra copies. I believe that was the reason why we needed extra copies?

Ms. Laura Fox, Administrative Assistant: I don't know. I think it was for Billy Bishop, and Diane would have arranged that at the beginning of the hearing of the Billy Bishop controversy. It was probably ongoing then.

The Chairman: What is her name?

Ms. Fox: Line Gravel.

The Chairman: The computer shows a suggested printing of 3500.

Ms. Fox: I believe the mass mailing list we have for Veterans Affairs is 3500 names. That includes all of the Royal Canadian Legions, the air force wings, and the different veterans groups. If you have to do a mass mailing to all veterans' organizations, it would amount to 3500.

The Chairman: I think we should tread carefully and see how things develop. We can always get more printed; is that correct?

The Clerk of the Committee: Yes.

The Chairman: We will keep it at 1000.

Senator David: Let us say fifteen hundred. Let us go to a compromise.

[*Traduction*]

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: Honorables sénateurs, la discussion au sujet de la prochaine question inscrite à l'ordre du jour, la question «B», se fera à huis clos.

(Le Comité pourrait ses travaux à huis clos.)

Après les travaux à huis clos.

Le président: Le point «C» à l'ordre du jour traite de l'impression des délibérations. On suggère d'imprimer 3 500 exemplaires.

Le sénateur Bonnell: Est-ce en anglais, en français ou dans les deux langues?

Le greffier du Comité: Les publications sont bilingues.

Le sénateur David: À qui envoyons-nous tous ces exemplaires?

Le président: Nous en avons envoyé des milliers dans le cadre de l'étude sur Billy Bishop. Nous avons envoyé 3 000 pétitions.

Le sénateur Bonnell: Pourquoi pas 1 000 exemplaires?

Le sénateur David: Il est très facile d'en réimprimer si nous en manquons; par contre, il faut beaucoup de place pour entreposer tous ces imprimés lorsque nous en avons en trop.

Le président: Je pense que nous devrions commencer avec 1 000 exemplaires parce qu'il y a beaucoup de corps d'armée.

Le greffier du Comité: Monsieur le président, ce chiffre est basé sur la distribution moyenne au cours de la dernière législature.

Le président: Nous avons énormément travaillé. L'étude de Billy Bishop a exigé des exemplaires supplémentaires. N'est-ce pas la raison pour laquelle nous avons eu besoin d'en faire réimprimer?

Mme Laura Fox, adjointe administrative: Je ne sais pas. Je pense que c'était pour l'affaire Billy Bishop et Diane aurait pris les dispositions voulues au début des audiences sur cette controverse. Il en était probablement déjà ainsi.

Le président: Quel est son nom?

Mme Fox: Line Gravel.

Le président: L'ordinateur indique qu'il faudrait en imprimer 3 500 exemplaires.

Mme Fox: Je crois que la liste d'envoi que nous avons pour les Affaires des anciens combattants compte 3 500 noms. Cette liste comprend les légions royales canadiennes, les ailes des forces aériennes et les différents groupes d'anciens combattants. En regroupant les listes d'envoi de tous les organismes d'anciens combattants, on arrive à 3 500 noms.

Le président: Je pense que nous devrions agir avec prudence et suivre la situation. Nous pouvons toujours en faire imprimer davantage n'est-ce pas?

Le greffier du Comité: Oui.

Le président: Nous nous en tiendrons à 1 000 exemplaires.

Le sénateur David: Pour faire un compromis, disons 1 500.

[*Text*]

The Chairman: Yes. Do you agree?

Senator Bonnell: I agree.

The Chairman: We come now to Item 2 on the agenda, examination of the subcommittee's order of reference. Due to time constraints, the subcommittee may prefer to submit an interim report to the committee on Social Affairs, but request authorization to pursue the examination of matters referred to in the Veterans Affairs votes. This procedure would allow the Estimates of 1989-90 to go to the Senate, and, at the same time, would allow the sub-committee to retain its order of reference, although it will no longer be authorized to recommend changes to the Estimates.

The votes in the bluebook and Estimates refer to the Department of Finance or to the Senate Committee on Finance. I then asked that they be taken from the votes for the Veterans Affairs. I think I made a motion to take them from the Veterans Affairs and give them to Social Affairs, Science and Technology, thinking that things would happen faster, and we would have them so we could continue. With the delays, the adjournments, and so on, it has brought us to this state. I believe they had to be reported by the 10th of October, so we couldn't do that. We have to submit an interim report to say that even though the time limit has passed we can still deal with the votes to arrive at the conclusions we wanted, to do the work we want, but we would not have any effect on any changes in the Estimates; is that right?

The Clerk of the Committee: Yes.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, was that motion made since this Parliament or was it made during the last Parliament?

The Chairman: Since this Parliament.

Senator Bonnell: That motion is before us now. I do not yet have the reference to that.

The Chairman: Senator Marsden introduced that motion on my request.

Senator Bonnell: Instead we have the report back.

The Chairman: I think we were told that the deadline was October 10 and I believe it is just a matter of form.

Senator Bonnell: You were told that or was there a motion to that effect?

The Clerk of the Committee: It was a recommended date, but the actual date is the last day of October. National Finance reported yesterday on the remainder of the Estimates, so there would be only these left.

Senator Bonnell: Can we get a copy of that reference?

The Chairman: Yes. We could not report back by the end of the month. I thought it was October 10th, but evidently it is the 29th.

Senator Bonnell: We could simply report back that we examined the said Estimates and asked for no changes, and let

[*Traduction*]

Le président: Oui. Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Bonnell: Oui.

Le président: Nous passons maintenant à l'article 2 de l'ordre du jour, l'examen de l'ordre de renvoi du sous-comité. En raison de contraintes de temps, le sous-comité pourrait présenter un rapport provisoire au Comité des affaires sociales, mais demander l'autorisation de poursuivre l'examen des des crédits des Anciens combattants. Ainsi, le Budget des dépenses de 1989-1990 pourrait aller au Sénat et, en même temps, le sous-comité pourrait conserver son ordre de renvoi, même s'il ne serait plus autorisé à recommander que des modifications soient apportées au Budget des dépenses.

Les crédits dans le Livre bleu et le Budget des dépenses renvoient au ministère des Finances ou au Comité sénatorial des finances. J'ai donc demandé qu'ils soient séparés des crédits des Anciens combattants. Je pense avoir présenté une motion à ce sujet pour que ces crédits soient confiés au Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, pensant accélérer le processus et nous permettre de poursuivre notre étude. Avec les retards, les ajournements, etc., voilà où nous en en sommes aujourd'hui. Je crois qu'il fallait en faire rapport au plus tard le 10 octobre et c'était impossible pour nous. Nous devons présenter un rapport provisoire pour indiquer que même si le délai est écoulé nous pouvons encore étudier les crédits pour arriver à nos propres conclusions et faire le travail que nous voulons, mais nous ne pourrons en rien modifier le Budget des dépenses. C'est bien cela?

Le greffier du Comité: Oui.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, cette motion a-t-elle été proposée au cours de la présente législature ou de la précédente?

Le président: Au cours de la présente législature.

Le sénateur Bonnell: Nous avons été saisis de cette motion, mais je ne vois rien à ce sujet.

Le président: Le sénateur Marsden a présenté la motion à ma demande.

Le sénateur Bonnell: Il nous faut donc présenter un rapport.

Le président: Je pense qu'on nous a dit que la date limite était le 10 octobre et je crois que c'est uniquement une question de principe.

Le sénateur Bonnell: On vous l'a dit ou il y a eu une motion à ce sujet?

Le greffier du Comité: C'était la date recommandée, mais en fait le délai était fixé au dernier jour d'octobre. Le Comité des finances nationales a fait rapport hier du reste du Budget des dépenses et il ne manquerait plus que le rapport sur les crédits qui vous ont été renvoyés.

Le sénateur Bonnell: Peut-on obtenir copie du texte en question?

Le président: Oui. Nous ne pourrions pas en faire rapport avant la fin du mois. Je pensais que c'était le 10 octobre, mais évidemment c'est le 29.

Le sénateur Bonnell: Nous pourrions tout simplement faire rapport du Budget des dépenses sans modification. Nous pour-

[*Text*]

it go at that. We could then ask for a review of the Estimates for next year and then ask to review again the Nielsen Task Force until we are again involved with the Veterans Affairs. We do not have to go into any details. We cannot change the budget anyway.

The Chairman: So why not continue with these votes, because the minister has agreed to come on November 22? The advice that I received was to submit an interim report to the committee and request authorization to pursue the examination of the matters referred to in the Veterans Affairs votes. The Veterans Affairs votes are there and it covers everything.

Senator Bonnell: Does it say to report by a certain date?

The Chairman: I don't think so.

The Clerk of the Committee: No.

Senator Bonnell: Where did you get the idea to report by the end of October?

The Chairman: I was told by the main committee.

Senator Bonnell: Main committee of?

The Chairman: Social Affairs, Science and Technology.

Senator Bonnell: Where is a copy of that motion, if they ordered us to do that?

The Chairman: I do not think there was an order.

The Clerk of the Committee: It was an informal request.

Senator Bonnell: Unless we have a motion to that effect, we can forget about it.

Senator David: It's verbal.

Senator Bonnell: Verbal has no authority.

The Clerk of the Committee: The Senate could not report the Estimates until they have reports on all of the votes. The National Finance Committee approved all of the votes, but these were removed from their mandate;so your sub-committee has these particular votes which will not have been reported.

Senator Bonnell: Is there a motion when they have to report?

The Clerk of the Committee: It is just the unofficial wish of the government to have it passed.

Senator Bonnell: Perhaps, Mr. Chairman, you should meet informally with the Chairman of the Standing Senate Committee on National Finance to determine when he is going to make his report.

The Chairman: He made his report yesterday, evidently.

Senator Bonnell: How did he make a report without obtaining leave?

The Clerk: He reported on all of the other votes.

[*Traduction*]

rions ensuite demander d'examiner le Budget des dépenses de l'an prochain et le rapport du Groupe de travail Nielsen jusqu'à ce que nous ayons à traiter des Anciens combattants. Nous n'avons pas besoin de faire d'étude détaillée. Nous ne pouvons pas modifier le budget de toute façon.

Le président: Pourquoi ne pas poursuivre l'examen de ces crédits étant donné que le ministre a accepté de venir le 22 novembre? On m'a conseillé de soumettre un rapport provisoire au comité et de demander l'autorisation de poursuivre l'examen des questions concernant les crédits des Anciens combattants. Ces crédits englobent toutes les activités du ministère.

Le sénateur Bonnell: Doit-on en faire rapport à une date précise?

Le président: Je ne pense pas.

Le greffier du comité: Non.

Le sénateur Bonnell: Qui vous a donné l'idée de présenter le rapport d'ici la fin d'octobre?

Le président: Le comité principal.

Le sénateur Bonnell: Quel comité principal?

Le président: Celui des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Le sénateur Bonnell: Où est la motion par laquelle on nous demande d'agir ainsi?

Le président: Je ne pense pas qu'il y en a eu une.

Le greffier du comité: La demande a été faite officieusement.

Le sénateur Bonnell: À moins d'avoir une motion à ce sujet, nous ne sommes pas obligés d'obtempérer.

Le sénateur David: La demande était verbale.

Le sénateur Bonnell: Une demande verbale ne fait pas du tout autorité.

Le greffier du comité: Le Sénat ne pourrait pas faire rapport du Budget des dépenses avant d'avoir reçu les rapports sur tous les crédits. Le Comité des finances nationales a approuvé tous les crédits, mais ceux des Anciens combattants ne faisaient pas partie de son mandat; votre sous-comité doit s'occuper de ces crédits pour lesquels on n'a pas fait rapport.

Le sénateur Bonnell: Y a-t-il une motion selon laquelle il doit en être fait rapport à une date précise?

Le greffier du Comité: Non, mais on sait que le gouvernement voudrait qu'il soit adopté.

Le sénateur Bonnell: Vous devriez peut-être, monsieur le président, rencontrer officieusement le président du Comité sénatorial permanent des finances nationales pour savoir à quel moment il compte présenter son rapport.

Le président: De toute évidence, il a présenté son rapport hier.

Le sénateur Bonnell: Comment a-t-il pu présenter un rapport sans obtenir le consentement?

Le greffier: Son rapport porte sur tous les autres crédits.

[*Text*]

The Chairman: There was unanimous consent to refer the votes respecting the Department of Veterans Affairs to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, which would then refer them to the Subcommittee on Veterans Affairs.

Senator David: And you have the preliminary report?

The Chairman: Yes, we have had it prepared.

The Clerk: This report will have the effect of letting the estimates go through, but the committee would retain its right to continue studying votes and the subjects covered by them; otherwise if you make a final report the committe will have no order of reference.

The Chairman: So we could submit this first report?

Senator Bonnell: Is this it?

The Chairman: Yes. It is dated October 4 because the intention was to meet on that date. All we have to do is change the date. I can present this report to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. If there is a motion to do so, I can do that next Tuesday.

Respecting the Canadian War Museum, they are experiencing many problems. Some of the artifacts are being ruined because there is no proper storage facility. Nobody is taking up the cause. I think it would be a good cause for this committee to take up. I do not think we can deal with that under the votes, but we can ask that that subject be added to the subcommittee's terms of reference. We can ask that the terms of reference be expanded to include a study "of the role played by the Canadian War Museum in its presentation to the Canadian public of the sacrifices made by Canada's veterans."

Senator Bonnell: Mr. Chairman, we should have a motion to engage the services of Grant Purves.

The Chairman: Mr. Purves has already prepared a paper on this subject.

Senator Bonnell: I move that we engage Mr. Purves' services.

The Chairman: Mr. Purves has been assigned to the committee by the Research Branch, Library of Parliament.

Senator David: Mr. Chairman, the word "sacrifices" does not seem to be proper. Perhaps we should consider the word "accomplishments". The word "sacrifices" reminds one of pain and suffering. I am sure it is not a museum of horror.

Senator Bonnell: Then I move that we simply insert a period after the word "museum". That will give the study a broader scope.

Senator David: Otherwise it will be very painful to hear presentations.

Mr. Grant Purves, Research Branch, Library of Parliament: Then I suggest that it read:

> that the Committee's order of reference be expanded to include a study of the Canadian War Museum.

[*Traduction*]

Le président: Du consentement unanime, les crédits du ministère des Anciens combattants ont été déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie qui devait ensuite les déférer au Sous-comité des affaires des anciens combattants.

Le sénateur David: Et vous avez le rapport préliminaire?

Le président: Oui, nous l'avons fait préparer.

Le greffier: Grâce à ce rapport, le budget sera voté, mais le comité pourrait poursuivre l'étude des crédits et des sujets qui s'y rapportent; par contre, si vous préparez un rapport final, le comité n'aura pas d'ordre de renvoi.

Le président: Ainsi, nous pourrions présenter ce premier rapport?

Le sénateur Bonnell: S'agit-il de celui-ci?

Le président: Oui. Il porte la date du 4 octobre parce que nous avions l'intention de nous réunir à cette date. Nous n'avons qu'à changer la date. Je peux présenter ce rapport au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Si quelqu'un présente une motion à cette fin, je peux le faire mardi prochain.

En ce qui concerne le Musée canadien de la guerre, de nombreux problèmes se posent. Faute d'un d'un entrepôt convenable, certains objets menancent de tomber en ruine. Personne ne prend la cause en main. Selon moi le comité aurait tout intérêt à la faire sienne. Je ne pense pas que nous puissions étudier cette question aux termes des crédits, mais nous pourrions demander qu'elle soit ajoutée au mandat du sous-comité. Ainsi, l'ordre de renvoi pourrait comporter l'étude «du rôle joué par le Musée canadien de la guerre dans sa présentation à la population canadienne des sacrifices accomplis par les anciens combattants du Canada.»

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, nous devrions présenter une motion pour retenir les services de Grant Purves.

Le président: M. Purves a déjà préparé un document sur ce sujet.

Le sénateur Bonnell: Je propose que nous retenions les services de M. Purves.

Le président: Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement a déjà affecté M. Purves à ce comité.

Le sénateur David: Monsieur le président, le mot «sacrifices» ne semble pas convenir ici. Peut-être devrions-nous utiliser le mot «réalisations» étant donné que les «sacrifices» évoquent pour moi souffrance et douleur. Il ne s'agit pas d'un musée des horreurs.

Le sénateur Bonnell: Je propose donc que nous mettions simplement un point après le mot «musée». Voilà qui élargira la portée de l'étude.

Le sénateur David: Autrement, il nous sera très pénible d'entendre les témoignages.

M. Grant Purves, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement: Je propose alors que la phrase se lise ainsi:

> que l'on élargisse le mandat du Comité afin d'inclure l'autorisation d'étudier le Musée canadien de la guerre.

[*Text*]

We will eliminate any reference to any role.

The Chairman: Can you provide the clerk with half a dozen copies of that?

Mr. Purves: It should be translated. I will get copies for the clerk. He can have it translated and made available for circulation.

The Chairman: I was asked to prepare a report for the main committee as to the direction we hope to take. This is not official; it is something the chairman of the main committee asked for. This is just an overview of what the thrust of the committee is going to be.

This is referred to in paragraph 9 on page three of the agenda. It states:

> Other subjects that will arise and be brought to the attention of the Sub-committee while the current session is in progress.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, respecting the first report, and the last paragraph, which states:

> that the Committee refer the renewed order of reference back to the Subcommittee on Veterans Affairs after its adoption by the Senate.

That will simply be a report to the main committee, is that so?

The Chairman: Yes.

The motion by Senator Marsden respecting Veterans Affairs Votes states:

> That Veteran Affairs Votes 1, 5, 10 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

I have set out what I have in mind to fulfil the request made by the chairman of the main committee. If you do not mind, I would like to give you an idea of what happened. You will recall having Percy Mercer before us from the Canadian Veterans Overseas. As a result of his evidence, and despite the fact that the government is still stubbornly refusing to recognize the veterans who stayed overseas from getting a War Veterans Allowance without coming back, we found that there were many people who were entitled to disability pensions or Prisoner of War compensation where the residence rule was not a restriction. One can live anywhere in the world if one were disabled during war-related service and still receive a disability pension.

During that meeting, Mr. Mercer mentioned in his evidence a veteran by the name of Simmons who was a prisoner of war for three years, who died destitute and left his wife destitute. In 1977 the POW Compensation Act was enacted which gave prisoners of war on a graduated scale from 10 to 25 per cent. He was entitled to 25 per cent, which would have given him

[*Traduction*]

Nous supprimerions toute référence à quelque rôle que ce soit.

Le président: Pouvez-vous remettre quelques copies de cette motion au greffier?

M. Purves: Il faudrait la faire traduire. J'en obtiendrai des copies pour le greffier. Il peut la faire traduire et la diffuser.

Le président: On m'avait demandé de préparer à l'intention du comité principal un rapport sur l'orientation que vous comptez adopter. Cela n'a rien d'officiel; il s'agit d'un simple document demandé par le président du comité principal, d'un aperçu de l'orientation du comité.

Il en est question au paragraphe 9 de la page 3 de l'ordre du jour. En voici le libellé:

> D'autres sujets qui seront soulevés et portés à l'attention du Sous-comité durant la session en cours.

Le sénatur Bonnell: Monsieur le président, en ce qui concerne le premier rapport, et plus particulièrement le dernier paragraphe qui se lit ainsi:

> que le Comité défère de nouveau l'ordre de renvoi renouvelé au Sous-comité des affaires des anciens combattants dès que ledit ordre de renvoi aura été adopté par le Sénat.

Il s'agira simplement d'un rapport au comité principal; n'est-ce pas?

Le président: Oui.

La motion du sénateur Marsden concernant les crédits des Anciens combattants se lit comme suit:

> Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui ont été déférés au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit Comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

J'ai exposé ce que j'avais à l'esprit pour répondre à la demande faite par le président du comité principal. Si vous le permettez, j'aimerais vous donner une idée de ce qui s'est passé. Vous vous rappellerez que nous avons entendu le témoignage de M. Percy Mercer de la *Canadian Veterans Overseas*. Suite à son témoignage et malgré le fait que le gouvernement s'entête à refuser de verser, aux anciens combattants qui sont demeurés outre-mer, l'allocation d'anciens combattants s'ils ne reviennent pas au Canada, nous nous sommes rendu compte que beaucoup de personnes avaient droit à des pensions d'invalidité ou à l'allocation de prisonnier de guerre même si elles ne résidaient pas au Canada. Il est possible de vivre n'importe où dans le monde si l'on est devenu invalide pendant le service de guerre et de toucher quand même une pension d'invalidité.

Au cours de la séance en question, M. Mercer a parlé d'un ancien combattant du nom de Simmons qui a été prisonnier de guerre trois ans, qui est mort sans le sou et dont la femme s'est retrouvée complètement démunie. En 1977, en vertu de la Loi sur l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, les prisonniers de guerre se sont vu accorder une indemnité sur une

[*Text*]

$440 a month. He died not even knowing that, and he left his wife not knowing about it. After his death she should have received $440 a month for a year and then reverted to a single rate of $220 a month, which is half of his pension, but she did not know about it.

So I asked Percy Mercer to submit an application. I said there must be other people over there in the same boat. They found 60 veterans, and this is what we have been doing over the past years with letters and phone calls coming back and forth. To give you an example, an application was put in for this Mrs. Simmons, and she received a cheque retroactively from 1985 for $2,272 dollars. When I went overseas to visit the Canadian veterans, I went to see Mrs. Simmons because I asked to see some of the widows and veterans who were destitute. I looked at her calculation sheet and found that a mistake was made in that she should have received the married rate for a year dating back to 1977, but the government would not agree to that. The government decides whether to go back either three or five years. In any event, I wrote to the minister and to the chairman of the Pension Commission, and they found out that I was right. She is now getting an extra cheque in the amount of $6,500. The woman was so scared that she called Percy Mercer and asked him if it was really her money. Retroactive pay to other widows amounted to as high as $9,000.

Sixty people were found who qualified for a disability pension, and there have been 20 further approvals to date, although some were turned down. What I found ridiculous was that they decided that the route to take was for Percy Mercer to write a letter to the foreign office telling them the condition of the woman and asking if they had medical records; they then processed an application, went to the Canadian Pension Commission, and on around the circle.

When the Bureau of Pension Advocates receives that, he helps the client, veteran or his widow. They would write a letter to the widow and ask her how sick her husband was, what his condition was in the past three years and if she could find his doctor to give evidence as to what he was suffering from. They also said: "If you want to get the help, please feel free to call us." The woman is living on $100 a week, so how could she afford it? She is also very bitter. I have seen cases where they have said they do not care what they do, that "the government let us down and they can stick it." I saw one woman who was so arthritic that she had to walk with two canes and lived in horrible conditions. However, we have found people and have helped them, which was all due to Percy Mercer's appearance before our committee. The Legion has dealt with some cases, as have we. That is one of the results.

The other result was that with that delay I wrote to the minister, to the chairman of the Pension Commission, to the Chief

[*Traduction*]

échelle graduée de 10 à 25 p. 100. M. Simmons avait droit à 25 p. 100, ce qui lui aurait donné 440 $ par mois. Il est mort sans même savoir qu'il avait droit à cette indemnisation. Sa femme n'était pas plus au courant. Après son décès, elle aurait dû recevoir 440 $ par mois pendant un an, puis 220 $ par mois par la suite, c'est-à-dire la moitié de sa pension. Personne ne l'en a informée.

Ainsi, j'ai demandé à M. Percy Mercer de présenter une demande. Je lui ai alors dit qu'il y avait sûrement d'autres personnes dans la même situation. Les recherches qui se poursuivent depuis quelques années sous la forme de lettres et d'appels téléphoniques ont permis de retracer 60 anciens combattants. Pour vous donner un exemple, une demande a été faite pour cette Mme Simmons qui a reçu un chèque de 2 272 $ avec effet rétroactif à 1985. Lorsque je me suis rendu outre-mer pour rencontrer des anciens combattants canadiens, je suis allé voir Mme Simmons parce que j'avais demandé de rencontrer des veuves et des anciens combattants qui étaient sans ressources. Après avoir jeté un coup d'œil au talon de son chèque, je me suis rendu compte qu'une erreur s'était glissée et qu'elle aurait dû toucher le taux de personne mariée pendant un an, à partir de 1977, mais le gouvernement n'était pas d'accord. Le gouvernement décide s'il doit remonter à trois ou cinq ans. De toute façon, j'ai écrit au ministre et au président de la Commission des pensions qui m'ont donné raison. Le gouvernement lui enverra un autre chèque de 6 500 $. Complètement affolée, Mme Simmons a communiqué avec Percy Mercer pour lui demander si cet argent lui était bel et bien destiné. D'autres veuves ont reçu rétroactivement jusqu'à 9 000 $.

Soixante personnes ont été jugées admissibles à une pension d'invalidité; vingt autres demandes ont été approuvées jusqu'à maintenant, même si certaines ont été refusées. Ce que j'ai trouvé ridicule, c'est qu'il a été décidé que M. Percy Mercer devait envoyer au service extérieur une lettre dans laquelle il décrivait la situation de Mme Simmons et lui demandait s'il possédait des dossiers médicaux; puis, la demanade a été traitée pour ensuite être envoyée à la Commission canadienne des pensions et ainsi de suite.

Lorsque le Bureau de services juridiques des pensions reçoit ces documents, il aide le client, l'ancien combattant ou la veuve. Le Bureau écrit à la veuve et lui pose des questions sur la gravité de la maladie de son mari, et sur son état au cours des trois dernières années et s'informe si elle peut trouver son médecin et lui demander de fournir des preuves de la maladie dont il souffrait. Il lui dit également que si elle a besoin d'aide elle n'a qu'à téléphoner. Mme Simmons ne dispose que de 100 $ par semaine, comment pourrait-elle se le permettre? Elle est en outre très amère. J'ai vu des cas où les veuves ont répondu qu'elles se souciaient peu de ce que faisait le gouvernement, qu'il les avait laissées tomber et qu'elles pouvaient se passer de lui. J'ai vu une femme qui était à ce point arthritique qu'elle devait marcher à l'aide de deux cannes et qui vivait dans d'horribles conditions. Nous avons toutefois réussi à à aider certaines personnes, et ce grâce à la comparution de Percy Mercer devant notre comité. La Légion s'est également occupée de certains cas. Il s'agit d'un des résultats.

L'autre résultat, c'est qu'avec ce retard, j'ai écrit au ministre, au président de la Commission des pensions, ainsi qu'à

[*Text*]

Pension Advocate and told them that we have to shorten the system. First of all, they cannot pay and do not know where to find the doctor to get the evidence required. There is a foreign office here in Canada, and I suggested that someone be sent from the foreign office to England in order to visit those people and have them interviewed. So it was agreed that that was a good idea and would be done. The deputy pension advocate is going to go overseas. He was supposed to go today, but his wife was sick, so he is going later on.

The Chairman of the Pension Commission is going to assemble a commission of three people, as they do to travel around Canada, and send them overseas to deal with the cases right on the spot. But he has to amend the act because the commission can travel from place to place in Canada but it cannot travel outside of Canada. It has to be changed either by an amendment to the legislation or through an Order in Council so that the wording will be changed. As a result of the fact that we were fighting for these people for a War Veterans' Allowance, we found someone who should have been entitled to a disability pension for over 25 years. Those who could hardly live on $100 a week are now getting $300 or $400 a month. That is where we are now, and I think we should press forward and try to get that War Veterans' Allowance wiped out as there are enough precedents to prove it ridiculous. As a matter of fact, I have a speech ready for the Senate on that topic.

Point 2(a) says that we should examine the difficulties in identifying the Canadian veterans living outside Canada who qualify for disability pensions, and determine a more efficient method of processing their applications, as many are passing away before their applications are approved. Mr. Percy Mercer appeared before the subcommittee in 1988 regarding this subject and some progress has been made. However, there is still much more that can be accomplished. Further, it says to examine the present complications in reaching a reciprocal agreement with the U.K. regarding taxes.

The Government of Canada says that it is sending over five pounds a week to these veterans who are destitute but that it cannot give them the War Veterans' Allowance because the U.K. will tax it back. When I was over there I found that that was wrong. After the age of 65, veterans are given tax relief, and the people who are getting a War Veterans' Allowance have to pay only about 300 pounds a year, while still receiving 600 pounds a month. When I have more time I would like to report to you the other things that I did.

The government has extended the Veterans' Independence Program to Canada service veterans. That means that they will receive the Veterans' Independence Program even though they were not qualified for the War Veterans' Allowance. But it was cut off at Canada service veterans while there are other veterans like the Korean Veterans, the Merchant Seamen and Prisoners of War who do not qualify for VIP. This was done as

[*Traduction*]

l'ovocat en chef des pensions pour leur dire qu'il fallait simplifier le système. Premièrement, ils ne sont pas en mesure de payer et ne savent pas où trouver le médecin pour obtenir les preuves requises. Il y a un bureau du service extérieur ici au Canada et j'ai proposé qu'on envoie un de ses employés en Angleterre pour rencontrer les personnes et les interviewer. Il a été convenu qu'il s'agissait d'une bonne idée et que c'est ainsi que l'on procéderait. L'avocat en chef adjoint se rendra outremer. Il devait y être aujourd'hui, mais sa femme est malade. Il s'y rendra plus tard.

Le président de la Commission des pensions doit mettre sur pied une commission de trois personnes, comme c'est le cas à l'occasion de déplacements au Canada, qui se rendra outremer pour étudier les cas sur place. Pour ce faire il doit toutefois modifier la loi étant donné qu'on y précise que la Commission peut se déplacer au Canada, mais ne peut se rendre à l'étranger. Un changement peut être apporté au moyen d'une modification à la loi ou d'un décret en conseil. Au cours de notre lutte pour que ces personnes obtiennent l'allocation d'ancien combattant, nous avons trouvé quelqu'un qui aurait dû toucher depuis 25 ans une pension d'invalidité. D'anciens combattants qui avaient peine vivre avec 100 $ par semaine, reçoivent maintenant 300 ou 400 $ par mois. C'est là où nous en sommes à l'heure actuelle et je crois que nous devrions exercer davantage de pressions et essayer de supprimer l'allocation d'ancien combattant étant donné qu'il existe suffisamment de précédents pour en démontrer le ridicule. En fait, j'ai préparé un discours à l'intention du Sénat à ce sujet.

Au point 2, il est dit que nous devrions nous pencher sur les problèmes que pose la recherche des anciens combattants canadiens qui vivent à l'extérieur du Canada et qui sont admissibles à des pensions d'invalidité et que nous devrions trouver une méthode plus efficace pour traiter leurs demandes étant donné que nombre d'entre eux meurent avant que celles-ci soient approuvées. M. Percy Mercer a comparu devant le souscomité en 1988 à ce sujet et certains progrès ont été accomplis. Il reste encore toutefois beaucoup à faire. Il est en outre précisé que le comité doit se pencher sur les complications actuelles que comporte la conclusion d'un accord réciproque avec le Royaume-Uni en matière d'impôt.

Le gouvernement du Canada dit qu'il envoie plus de cinq livres par semaine à ces anciens combattants qui sont sans ressources mais qu'il ne peut leur accorder l'allocation d'ancien combattant parce que le Royaume-Uni l'imposera. Lors de ma visite, je me suis rendu compte que c'était faux. Après l'âge de 65 ans, les anciens combattants bénéficient d'une exonération fiscale et les personnes qui touchent une allocation d'ancien combattant ne doivent débourser que 300 livres par an alors même qu'elles continuent à toucher 600 livres par mois. Lorsque j'aurai plus de temps, j'aimerais vous faire part de mes autres accomplissements.

Le gouvernement a étendu le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) aux anciens combattants qui ont servi au Canada. Cela signifie que le Programme s'appliquera à eux, même s'ils ne sont pas admissibles à l'allocation d'ancien combattant. Mais il y a d'autres anciens combattants comme les anciens combattants de la guerre de Corée, les marins de commerce et les prisonniers de guerre qui ne sont

[*Text*]

a compromise to the Canadian Legion, which is wrong. I wrote to the minister and told him so. There are many people who are more qualified and deserving than the Canadian service veterans or the people who only served in Canada. One of the basic requirements is that the veteran had to have served in theatre war. There are the ferry bombers, the nursing sisters and others who went over to serve in the theatre war. They served in a civilian capacity and are entitled to War Veterans Allowance but not to the VIP. It is extremely unfair.

I have gathered all of the information on the meetings, why they were held and why they chose to go that route. There was a meeting held between the minister, representatives of the Legion—the army, navy and air force—and the national council. They decided who were the most deserving veterans.

Senator Bonnell: Was the minister George Hees at the time?

The Chairman: Yes. In a background paper they indicated that these Canadian veterans forfeited their rights when they decided to live in England. I have since found out that many of them did not decide to live in England but, when they came home, their jobs were not there for them. They had made connections in England and went back to get jobs. I met a fellow in England who was 95 years of age, had worked with the British railway for 31 years and was sitting in his living room with his great coat on because he could not afford to heat his place. He did not receive a pension over there. After the war he returned to Canada but could not find a job. He went back to England where he had made his connections and got one there.

One, Mrs. Logie, whom we visited, had settled in Galt, Ontario, with her husband. Her mother had wired her after the war—she had cancer and asked her daughter to go back to England to look after her. Her husband felt it was his duty to go back with her and he got a job as a farmhand. Under the arrangements he made with the farmer, he had shelter. He died—he should have been entitled to a pension, we found out, and will probably get one—and the woman is now on her own. She is arthritic, can hardly move, nobody is there to help her and the farmer is trying to evict her so that he can get another farm helper.

At any rate, Canadians in England are living in absolute poverty.

Senator Bonnell: I think this is a good report, Mr. Chairman. As the chairman of the committee, you have written this letter to explain what you are planning to do. Perhaps we might also look into the care of the veterans' graves.

The Chairman: Certainly. Working for the Army Benevolent Fund, a fellow went over to England and attended some interviews. He said that of all the cases he heard, he has never

[*Traduction*]

pas admissibles au PAAC. Il s'agissait là d'un compromis à la Légion canadienne, ce qui est injuste. J'ai écrit au ministre et lui ai fait part de mon point de vue. Il y a quantité d'autres personnes qui le méritent plus que les anciens combattants qui ont servi au Canada ou les personnes qui n'ont servi qu'au Canada. L'ancien combattant doit avant tout avoir servi sur le théâtre des hostilités. Il y a les bombardiers de traversiers, les religieuses soignantes et d'autres qui sont allés servir sur le théâtre des hostilités. Ces derniers étaient alors des employés civils qui ont maintenant droit à l'allocation d'ancien combattant mais qui ne sont pas admissibles au PAAC. C'est très injuste.

J'ai rassemblé tous les renseignements sur les réunions, sur la raison de leur tenue ainsi que sur les motifs des décisions. Une réunion a été organisée entre le ministre, des représentants de la Légion—l'armée de terre, de mer et de l'air—et le conseil national. Ils ont décidé qui étaient les anciens combattants les plus méritants.

Le sénateur Bonnell: Le ministre était-il alors George Hees?

Le président: Oui. Ils ont indiqué dans le document d'information, que ces anciens combattants canadiens ont renoncé à leurs droits lorsqu'ils ont décidé de vivre en Angleterre. J'ai découvert depuis que quantité d'entre eux n'ont pas décidé de vivre en Angleterre, mais n'ont pas retrouvé leur emploi lorsqu'ils sont revenus au pays. Ils avaient établi des relations en Angleterre, ils y sont retournés pour trouver un emploi. J'ai rencontré en Angleterre un homme de 95 ans qui a été à l'emploi des chemins de fer britanniques pendant 31 ans. Il était assis dans son salon vêtu d'un lourd manteau parce qu'il ne pouvait se permettre de chauffer sa maison. Il ne touchait pas de pension en Angleterre. Après la guerre, il est rentré au Canada mais n'a pu trouver d'emploi. Il est retourné en Angleterre où il avait établi des relations et y a trouvé un emploi.

L'une de ces personnes, Mme Logie, à qui nous avons rendu visite, s'était installée à Galt, en Ontario, avec son mari. Sa mère lui fait parvenir un télégramme après la guerre—elle avait le cancer et demandait à sa fille de revenir en Angleterre pour s'occuper d'elle. Son mari a jugé qu'il était de son devoir de retourner auprès d'elle et il s'est trouvé un emploi comme ouvrier agricole. Il s'était entendu avec l'exploitant agricole qui avait convenu de lui donner le gîte. Il est mort—nous nous sommes rendu compte qu'il aurait probablement eu droit à une pension et qu'il l'obtiendra probablement—et son épouse vit maintenant seule. Elle souffre d'arthrite et arrive à peine à se déplacer. Personne n'est là pour l'aider et l'exploitant essaie de la mettre à la porte pour pouvoir embaucher un autre ouvrier.

De toute façon, les Canadiens en Angleterre vivent dans l'indigence.

Le sénateur Bonnell: Il s'agit là d'un bon rapport, monsieur le président. À titre de président du comité, vous avez écrit cette lettre pour expliquer quelles étaient nos intentions. Peut-être pourrions-nous également nous pencher sur l'entretien des sépultures des anciens combattants.

Le président: Sans aucun doute. Un employé du Fonds de bienfaisance de l'armée s'est rendu en Angleterre et a assisté à certaines entrevues. Il a déclaré n'avoir jamais rien vu de tel

[*Text*]

seen anything like the poverty suffered by our Canadian veterans over there. He told Percy Mercer that for every veteran he found, the Benevolent Fund would send over 50 or 100 pounds, or whatever they could give. Women's charity groups over there are helping Canadian veterans, yet the Canadian government, despite the fact that it has the best legislation in the world and treats Canadian veterans better than does any other country, is not recognizing those veterans because they do not vote.

Senator David: There has been progress over the last six months, though, has there not?

The Chairman: They will not remove the residence rule and I don't know why. They are always saying there is not enough money. The government spent $291 million on the Japanese internees, found they had underfunded and gave those internees another $63 million.

They sent a team over to Japan to seek out those internees. They even went so far as to say that if there was no evidence to prove that they were Japanese internees, they would get the benefit of the doubt. The same does not apply to our people, however.

Senator Bonnell: They can receive the veteran's allowance in England, can they not?

The Chairman: No. They can receive the disability pension—a veteran can live anywhere in the world for that. There is no residence rule. It is a matter of right because the veteran was disabled in war service.

Senator Bonnell: Could you explain more about the Benevolent Fund, Mr. Chairman?

The Chairman: There is an army benevolent fund, a navy benevolent fund and an air force benevolent fund. Cases come to them through the Legion service officer, through myself or through anybody, and they will consider those cases and give them a one shot deal by way of remedy.

Senator Bonnell: Is it one shot per year or one shot since the war?

The Chairman: That would depend on the need of the veteran. A team administers those funds.

Senator Bonnell: Perhaps it would be useful to have a report from those groups, as well.

The Chairman: A report is published by them every year. I am sorry to belabour the point, but it is worthwhile letting senators have this information. I have large files on these matters. We spend three or four hours some days on this work. Percy Mercer calls me every Wednesday morning with the problems that he has.

Senator Bonnell: Does he call collect?

The Chairman: He has made arrangements at the high commission to make so many calls per week.

[*Traduction*]

que l'indigence dans laquelle vivent nos anciens combattants canadiens là-bas. Il a dit à Percy Mercer que pour chaque ancien combattant qu'il a trouvé, le Fonds de bienfaisance enverrait plus de 50 ou 100 livres, selon les fonds dont il pourrait disposer. Les organismes de bienfaisance féminins sur place viennent en aide aux anciens combattants canadiens. Pourtant, même s'il dispose de la meilleure loi du monde et traite mieux que n'importe quel autre pays les anciens combattants canadiens, le gouvernement canadien ne reconnaît pas ces anciens combattants parce qu'ils n'ont pas le droit de vote.

Le sénateur David: On constate toutefois des progrès depuis les six derniers mois.

Le président: Le gouvernement refuse de supprimer la règle relative à la résidence et je ne sais pas pourquoi. Il dit toujours que c'est par manque d'argent. Il a dépensé 291 millions de dollars pour les prisonniers japonais et, après avoir découvert que ce montant n'était pas suffisant, il leur a accordé 63 millions de plus.

Le gouvernement a envoyé une équipe au Japon pour retrouver ces prisonniers. Il est même allé jusqu'à dire que si ceux-ci ne pouvaient prouver qu'ils avaient été des prisonniers japonais, il leur laisserait le bénéfice du doute. Il n'en va pas de même, toutefois, pour nos Canadiens.

Le sénateur Bonnell: Ils peuvent toucher l'allocation d'ancien combattant en Angleterre, si je ne m'abuse.

Le président: Non. Ils peuvent toucher la pension d'invalidité—un ancien combattant peut vivre n'importe où dans le monde et l'obtenir. Il n'y a pas de règle relative à résidence. C'est une question de droit étant donné que l'ancien combattant est devenu invalide alors qu'il servait son pays.

Le sénateur Bonnell: Pourriez-vous me donner des précisions au sujet du Fonds de bienfaisance, monsieur le présdient?

Le président: Il y a un fonds de bienfaisance pour l'armée, pour la marine et pour l'aviation. C'est, soit l'agent de service de la Légion soit moi ou quelqu'un d'autre qui soumet les cas. Ceux-ci sont étudié et un règlement en un seul versement est accordé.

Le sénateur Bonnell: S'agit-il d'un seul versement par année ou d'un seul versement depuis la guerre?

Le président: Cela dépend des besoins de l'ancien combattant. C'est une équipe qui administre ces fonds.

Le sénateur Bonnell: Il vaudrait peut-être mieux que ces groupes nous fournissent aussi un rapport.

Le président: Ceux-ci publient un rapport tous les ans. Je suis désolé d'insister, mais il vaut la peine que les sénateurs aient ces renseignements. Je possède des dossiers importants sur ces questions. Nous consacrons de trois à quatre heures certains jours à cette tâche. Percy Mercer m'appelle tous les mercredis matin pour me faire part des problèmes avec lesquels il est aux prises.

Le sénateur Bonnell: Est-ce qu'il vous impute les frais d'appel?

Le président: Il a pris des dispositions avec le Haut-commissariat afin de pouvoir faire un certain nombre d'appels par semaine.

[*Text*]

Senator David: That is good work.

The Chairman: I might also mention that we hae been getting a bit of pressure from certain areas to reopen the Billy Bishop matter. A fellow who writes history for the Canadian forces printed in an encyclopedia some pretty disparaging remarks about Bishop. He said there were two Senate committees that looked into the matter. I informed hime of that inaccuracy—I said, "You are a historian and you don't even know that. There was only one committee."

Senator Bonnell: Do we have authority, Mr. Chairman, to bring forward such an item without a reference from the Senate?

The Chairman: I don't think so.

Senator Bonnell: We have reported on the Billy Bishop matter.

Senator David: What about the film? Are they proceeding with it?

The Chairman: I do not have the material with me, but Pearson and another fellow associated with the producer in England have a lot of material. The film is going ahead. It is not to be on Billy Bishop; it will be on air aces, and Billy Bishop is one of them.

Senator David: It will be a rehabilitation if it is done in a positive way. Perhaps we should wait for this rehabilitation before proceeding any further.

The Chairman: I was invited to Lethbridge to talke about the Billy Bishop film.

I might mention in closing that a resolution has been passed by the National RCAF Association in support of the committee on our recommendation to eliminate the residence rule.

The committee adjourned.

Ottawa, Wednesday, February 14, 1990

The Sub-Committee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 7 p.m. to examine Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: The reference of this committee is found in an extraction from the *Debates of the Senate* of Wednesday, June 28, 1989. The Honourable Senator Marsden, chairman of the main committee, Social Affairs, Science and Technology, moved:

> That Veteran Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

They in turn referred them to the Senate Subcommittee on Veterans Affairs.

[*Traduction*]

Le sénateur David: C'est du bon travail.

Le président: Permettez-moi de signaler que beaucoup de pressions sont exercées pour que nous reprenions l'affaire Billy Bishop. Un auteur qui écrit l'histoire des forces canadiennes dans une encyclopédie a fait des remarques assez désobligeantes au sujet de Billy Bishop. Il a dit que deux comités sénatoriaux s'étaient penchés sur cette question. Je lui ai signalé cette erreur—je lui ai dit: «Vous êtes un historien et vous ne savez même pas cela. Il n'y a eu qu'un seul comité.»

Le sénateur Bonnell: Pouvons-nous, monsieur le président, ramener un tel point sans obtenir de mandat du Sénat?

Le président: Je ne crois pas.

Le sénateur Bonnell: Nous avons fait un rapport sur l'affaire Billy Bishop.

Le sénateur David: Que se passe-t-il au sujet du film? En a-t-on amorcé la production?

Le président: Je n'ai pas le matériel, mais Pearson et une autre personne associée au producteur en Angleterre en ont beaucoup. Le film est en cours de production. Il n'est pas sur Billy Bishop mais sur les as de l'aviation, dont Billy Bishop fait partie.

Le sénateur David: Voilà qui réhabilitera sa réputation si le film est bien fait. Nous devrions peut-être attendre avant de poursuivre.

Le président: J'ai été invité à Lethbridge pour parler du film Billy Bishop.

Je me permets de signaler en terminant qu'une résolution a été adoptée par la *National RCAF Association* pour appuyer la recommandation du comité portant sur la suppression de la règle relative à la résidence.

La séance est levée.

Ottawa, le mercredi 14 février 1990

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: L'ordre de renvoi de ce comité est un extrait des débats du Sénat du mercredi 28 juin 1989. L'honorable sénateur Marsden, présidente du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, avait alors proposé:

> Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui ont été déférés au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Ce dernier les a lui-même renvoyés au Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants.

[*Text*]

I want to thank Senator David and Senator Rossiter for coming and making a quorum. The subcommittee only consists of five members, so we are fortunate to have a quorum. Many are interested and would have been here, but other duties demand their presence.

I should like to introduce the two witnesses before us. There is Mr. Gordon Olmstead, President of the Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association and Mr. Gordon Robertson, Member, Canadian Merchant Navy Association. I also want to welcome Mr. Bill Fairbairn from the Canadian Legion; Mr. Michael Cobb, from the Department of Veterans Affairs; and the guests who are present here. Starting with you, Mr. MacDonald, will you please announce your name so that we can put it on the record?

Mr. Gordon MacDonald: My name is Gordon MacDonald. I am a former prisoner of war in Europe. I am a member of the National Prisoner of War Association under our chapter president John Vernier, who is also at the table. I certainly support the Merchant Navy's work and their projected wishes.

Mrs. Terry MacDonald: I am Mrs. Terry MacDonald.

Mrs. Florence Robertson: I am Florence Robertson.

Mrs. Dorothy Olmstead: I am Dorothy Olmstead.

Mr. Charles Rose: I am Charles Rose of the Canadian Merchant Navy Association.

Mr. Dan Bordeleau: My name is Dan Bordeleau. I am a member of the Canadian Merchant Navy Association.

The Chairman: Thank you for coming.

Mr. Ernie Brown: My name is Ernie Brown. I am a member of the Canadian Merchant Navy Association.

The Chairman: Thank you for coming. I neglected to mention our good friend John Vernier, President of the Ottawa Chapter and President of Legion Branch 627.

Mr. John Vernier: I am President of Branch 627, Greely District.

The Chairman: That branch is located in Greely. I was there a year ago and had a great time.

I will now call on Mr. Gordon Robertson. He is a member of the Canadian Merchant Navy Association and drove all the way from Kingston todayto present his brief to us tonight.

Mr. Robertson, will you be presenting the whole brief?

Mr. Gordon S. Robertson, Member, Canadian Merchant Navy Association: I would prefer to present the whole brief, sir, because it contains most of what we want to say. It will take approximately half an hour to do so.

The Chairman: No one deserves half an hour better than you do. You may proceed and read your whole brief.

Mr. Robertson: Thank you. Mr. Chairman and members of the committee, my name is Gordon Robertson. This presenta-

[*Traduction*]

Je tiens à remercier les sénateurs David et Rossiter d'être venus et de nous permettre d'avoir le quorum. Le sous-comité ne se compose que de cinq membres, et nous avons donc de la chance d'avoir le quorum. De nombreux sénateurs s'intéressent à cette question et auraient bien voulu être là, mais le devoir les appelait ailleurs.

Je voudrais maintenant vous présenter nos deux témoins. Il s'agit de M. Gordon Olmstead, président de l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande, et de M. Gordon Robertson, membre de l'Association canadienne de la marine marchande. Je souhaite aussi la bienvenue à M. Bill Fairbairn, de la Légion canadienne, à M. Michael Cobb, du ministère des Affaires des anciens combattants, et à nos invités. Nous allons commencer par vous, monsieur MacDonald. Pourriez-vous vous présenter pour que votre nom soit bien consigné au compte rendu?

M. Gordon MacDonald: Je m'appelle Gordon MacDonald. J'ai été prisonnier de guerre en Europe. Je suis membre de notre association nationale des prisonniers de guerre, et le président de notre section, John Vernier, est aussi ici. J'appuie entièrement les travaux et les souhaits de la marine marchande.

Mme Terry MacDonald: Je suis Mme Terry MacDonald.

Mme Florence Robertson: Je suis Florence Robertson.

Mme Dorothy Olmstead: Je suis Dorothy Olmstead.

M. Charles Rose: Je suis Charles Rose de l'Association canadienne de la marine marchande.

M. Dan Bordeleau: Je m'appelle Dan Bordeleau. Je suis membre de l'Association canadienne de la marine marchande.

Le président: Merci d'être venus.

M. Ernie Brown: Je m'appelle Ernie Brown. Je suis membre de l'Association canadienne de la marine marchande.

Le président: Merci d'être venu. J'avais oublié de mentionner notre ami John Vernier, président de la section d'Ottawa et président de la filiale 627 de la Légion.

M. John Vernier: Je suis président de la filiale 627, du district de Greely.

Le président: Cette filiale est située à Greely. J'y suis allé il y a un an et j'y ai passé des moments bien agréables.

Je vais maintenant donner la parole à M. Gordon Robertson. Il est membre de l'Association canadienne de la marine marchande et il a fait tout le chemin en voiture depuis Kingston pour venir nous présenter ce soir son mémoire.

Monsieur Robertson, vous allez nous présenter la totalité de ce mémoire?

M. Gordon S. Robertson, membre de l'Association canadienne de la marine marchande: Je préférerais le lire en entier, car il contient l'essentiel de ce que nous tenons à dire. Cela me prendra environ une demi-heure.

Le président: Nul ne mérite plus que vous cette demi-heure. Vous pouvez y aller.

M. Robertson: Merci. Monsieur le président, et membres du Comité, je m'appelle Gordon Robertson. Je fais cet exposé au

[*Text*]

tion is on behalf of the Canadian Merchant Navy Association, of which I am a member.

It is in narrative form and will convey a snapshot of one merchant seaman's experiences in the seagoing environment, outline the contribution of the Canadian Merchant Navy during World War II and explain why we feel that we have earned the status of veterans of the war.

There was no average merchant seaman of that era. Many gave their lives; many were under attack and forced to abandon ship more than once. Others spent long hard years as prisoners of war; others sailed physically unscathed. All were conscious of the devastation that could rudely, and without warning, erupt from the sea. The laws of chance prevailed in a big ocean; some of us were more fortunate than others.

Our common demoninator was found in doing an essential job and one that we did best. We are proud of our contribution to the war effort and are grateful to have survived the conflict. We do not accept the reasoning that for "administrative purposes" denies veteran status to the force that was at sea when war was declared and served throughout the conflict.

On more than one occasion Canada's ministers have declared this country's tremendous debt of gratitude to the Canadian Merchant Navy. Time is running out for a grateful nation to honour this debt.

This is a submission on behalf of the Canadian Merchant Navy Association for consideration by the Government of Canada to grant full veteran status to the members of the Canadian Merchant Navy who served in the war zones.

I will now refer to the beginning. The beginning: The war at sea was prefaced by an Admiralty wireless message on August 27, 1939, ordering allied merchant ships to obscure all lights during the hours of darkness; to "darken ship". On September 3, Great Britain and France announced that they were at war with Germany, an announcement echoed by Canada one week later. For the duration of the war, almost six years, the ships sailed in the darkness of night. They were furtive shadows except when moonlight provided stark illumination for attacks by watchful and ruthless foes.

I was then serving as an engineer in the motorship *Reginolite*, an oil-tanker owned by Imperial Oil Shipping Company Limited. The deadweight tonnage of 12,300 provided for a cargo of about 85,000 barrels of oil. Our trade was from South America to England and France. The ship was routed via Halifax, Nova Scotia, where we formed convoy with other ships for the Atlantic crossing. I recall one particular sailing when, within a few hours of departure, our wireless operator picked up a message from the infamous Lord HawHaw in Berlin, announcing the sailing of our convoy with a promise of a warm welcome on the other side. An impressive reminder that "Loose lips sink ships." After the tragic collapse of Belgium and France by June of 1940, our principal trade was between

[*Traduction*]

nom de l'Association canadienne de la marine marchande dont je suis membre.

C'est un texte sous forme narrative qui va vous donner un bref aperçu de l'expérience d'un marin de la marine marchande et de la contribution de la marine marchande durant la Seconde Guerre mondiale, et qui vous expliquera pourquoi nous estimons avoir mérité le statut d'anciens combattants.

Il n'y avait pas de marins moyens dans la marine marchande à cette époque. Nombreux sont ceux qui ont donné leur vie; beaucoup ont été attaqués et obligés de quitter leur navire plus d'une fois. D'autres ont passé de longues années dans des camps de prisonniers de guerre; d'autres se sont sortis indemnes du conflit. Tous étaient conscients de la tragédie qui pouvait brutalement frapper en mer. Dans un grand océan, leur existence était régie par les lois du hasard; certains d'entre nous ont eu plus de chance que d'autres.

Notre dénominateur commun était un travail essentiel que nous accomplissions avec une compétence extrême. Nous sommes fiers de notre contribution à l'effort de guerre et reconnaissants d'avoir survécu à ce conflit. Nous n'acceptons pas le raisonnement selon lequel on n'accorde pas pour des «fins administratives» le statut d'anciens combattants à des hommes qui étaient en mer quand la guerre a été déclarée et qui ont servi durant tout le conflit.

Des ministres du Canada ont à maintes reprises souligné l'énorme dette de notre pays envers la Marine marchande canadienne. Il ne reste plus beaucoup de temps à une nation reconnaissante pour honorer cette dette.

Je vous présente ce mémoire au nom de l'Association canadienne de la marine marchande dans l'espoir qu'il incitera le gouvernement du Canada à accorder le statut d'anciens combattants à part entière aux membres de la marine marchande canadienne qui ont servi dans les zones de guerre.

Je vais maintenant commencer à lire mon texte. Le début: La guerre en mer fut préfacée par un message radio du 27 août 1939 ordonnant à tous les navires marchands alliés de masquer leurs feux durant les heures d'obscurité: «masquer les feux». Le 3 septembre, la Grande-Bretagne et la France annonçaient qu'elles entraient en guerre avec l'Allemagne, et le Canada reprenait cette déclaration une semaine après. Durant toute la guerre, pendant presque six ans, les navires progressèrent sans feux la nuit. Ils n'étaient que des ombres furtives sauf quand le clair de lune en faisait les cibles bien éclairées d'un ennemi sur le qui-vive et implacable.

J'étais alors ingénieur sur le *Reginolite*, un pétrolier appartenant à l'*Imperial Oil Shipping Company Limited*. Nous avions une jauge brute de 12 300 tonneaux qui nous permettait de transporter environ 85 000 barils de pétrole. Nous faisions le trajet entre l'Amérique du Sud et l'Angleterre et la France. Notre navire passait par Halifax, en Nouvelle-Écosse, où nous nous organisions en convoi avec d'autres navires pour la traversée de l'Atlantique. Je me souviens d'une traversée particulière où, quelques heures seulement après notre départ, l'opérateur radio reçut un message du sinistre Lord HawHaw à Berlin, qui annonçait le départ de notre convoi et nous promettait une chaude réception de l'autre côté. C'était un sinistre rappel du slogan: «Un mot de trop, un vaisseau de moins». Après l'effon-

[*Text*]

South America and the east coast ports of Canada and the United States.

Early in the war, we sailed unaccompanied by a naval escort except when leaving North American waters, and again when approaching the English Channel. As hostilities progressed, more escort protection was provided and we became very aware of the presence of submarines. The thunder of exploding depth-charges, heard and felt in the engine room, was as if the hull had been struck with a giant sledge-hammer. We did not dwell upon what lurked in the waters beyond.

Attrition: The company's pre-war deep-sea tanker fleet consisted of one steamship and eight motorships. Four of the latter were lost through enemy action, along with 40 per cent of their crews killed. The company also managed 13 wartime-built ships of the Park Steamship Company and 17 Panamanian-registered vessels. There were casualties in this fleet resulting in the deaths of two more seamen. In 1940, two of the Panamanian ships were sunk by mines, the *Joseph Seep* at Le Havre, France and the *James McGee* in the Bristol Channel. There were injuries, but fortunately no further deaths.

The first casualty from the pre-war fleet occurred in March, 1941, when the *Canadolite* was captured off the west coast of Africa by the German surface-raider*Kormoran.*

The captured ship sailed to Bordeaux, France, with a German prize-crew and most of the Canadian crew, excepting the Master, Chief Engineer and two other officers, who had been taken on board the *Kormoran.* The *Canadolite* crew of 44 men were part of a total of 198 Canadian merchant seamen prisoners-of-war who, with the exception of a small group repatriated in 1943, were imprisoned for the equivalent of 700 man-years. For four years, they endured the hardships of the prison camp Marlag and Milag Nord, described as a bleak and miserable place about 14 miles from Bremen, and referred to by the Germans themselves as Siberia.

In the first six months of 1942, a period dubbed by the enemy as "the second happy time", the ocean between Newfoundland and the Caribbean within easy range of the east coast saw over 400 allied merchant ships and 13 U-boats sent to the bottom. Many disappeared without a trace. Enemy success was very apparent in the shambles of burning and sunken ships, some of them with their upper masts visible from the shore. In the month of February alone, 23 oil-tankers, among others, were sunk including our sister ships *Montrolite* and *Victolite*, both lost north of Bermuda. Sorrowfully, we record the deaths of 28 of the 48 crewmen of *Montrolite* and all of the 47 crewmen of *Victolite*, including many former shipmates.

In May in the Caribbean, the *Calgarolite* was sunk when attacked by a submarine using torpedoes followed by gunfire. With scant time to abandon the ship, the entire crew managed

[*Traduction*]

drement tragigue de la Belgique et de la France en juin 1940, nous continuâmes à naviguer essentiellement entre l'Amérique du Sud et les ports de la côte est du Canada et des États-Unis.

Au début de la guerre, nous naviguions sans escorte navale, sauf quand nous quittions les eaux nord-américaines et quand nous approchions de La Manche. Au fil des hostilités, notre protection a été renforcée et nous sommes devenus très conscients de la présence des sous-marins. La déflagration des grenades sous-marines, que nous entendions et que nous ressentions dans la salle des machines, donnait l'impression que notre coque avait été heurtée par une gigantesque masse. Nous savions bien quelle sinistre présence se dissimulait dans les profondeurs des eaux.

Les pertes: La flotte de pétroliers de haute mer de la compagnie se composait avant la guerre d'un vapeur et de huit motorships. Quatre de ces derniers furent coulés par l'ennemi, et 40 p. 100 de leur équipage tué. La compagnie exploitait aussi 13 navires de la *Park Steamship Company*, construits pendant la guerre, et 17 navires sous pavillon panaméen. Les attaques contre cette flotte entraînèrent la mort de deux autres marins. En 1940, deux des navires panaméens ont été coulés par des mines, le *Joseph Seep* au Havre, en France, et le *James McGee* dans le Canal de Bristol. Ces tragédies ont fait des blessés, mais heureusement pas d'autres morts.

Pour la flotte de l'avant-guerre, le premier incident s'est produit en mars 1941, lorsque le *Canadolite* a été capturé au large de l'Afrique occidentale par le patrouilleur allemand *Kormoran.*

Avec à son bord un équipage allemand, le navire capturé a mis le cap sur Bordeaux, en France, tandis que son équipage canadien, à l'exception du capitaine, du chef-machiniste et de deux officiers, était embarqué à bord du *Kormoran.* Les 44 hommes du *Canadolite* ont fait partie des 198 prisonniers de guerre de la Marine marchande canadienne qui, déduction faite du petit groupe rapatrié en 1943, ont passé l'équivalent de 700 années-hommes en captivité. Pendant quatre ans, ils ont connu les souffrances infligées à la population des camps de prisonniers de Marlag et de Milag Nord, situés à environ 14 miles de Brême, et que les Allemands eux-mêmes désignaient sous le nom de «Sibérie».

Au cours des six premiers mois de 1942, que l'ennemi a qualifiés de «deuxième période faste», plus de 400 navires marchands alliés et 13 sous-marins ont été envoyés par le fond à quelque distance des côtes nord-américaines. Bien souvent, ils ont disparu sans laisser de trace. On constatait les succès ennemis par la présence de débris des navires incendiés ou coulés, dont on apercevait parfois de la côte l'extrémité des mâts. Au cours du seul mois de février, 23 pétroliers, notamment, ont été coulés, parmi lesquels le *Montrolite* et le *Victolite*, détruits tous les deux au nord des Bermudes. On a dû, hélas, déplorer la mort de 28 des 48 marins du *Montrolite* et des 47 hommes d'équipage du *Victolite*, parmi lesquels je comptais de nombreux anciens compagnons.

En mai, le *Calgarolite* a été coulé dans la Mer des Caraïbes par un sous-marin qui l'a torpillé, puis canonné. L'équipage eut très peu de temps pour abandonner le navire, mais il réussit à s'échapper dans deux canots de sauvetage. Après quatre

[*Text*]

to escape in two lifeboats. After four arduous days, one boat landed on the island of Yucatan and the other on Cuba.

About that time, the entire North American east coast was closed to shipping. Our ship was at anchor for ten days after loading at Cartagena, Colombia, awaiting sailing orders. The little-known "bucket brigade" was then introduced, which consisted of convoys up the east coast with the ships anchoring overnight at what were referred to as "safe" coastal anchorages. I recall one such stop off Key West where the stirring music of a distant piper was heard across the water. At our next anchorage, a serenade of depth-charges was heard exploding in the distance. To end our normal 20-day voyage, which had consumed 43 days, a two-day turnaround at Halifax provided a welcome respite, then back to sea. It was at this port that we heard via the grapevine that our two sister ships were overdue and presumed lost.

The demands on the merchant fleets precluded the normal maintenance and repair standards of peacetime. Machinery breakdowns at sea were common. Repairs were accomplished by the engine-room crews working six-hour watches around the clock until completion, sometimes taking three to four days. The tension eased when both engines were again operating to resume our normal speed and, hopefully, our position in a convoy.

For the record: News was virtually nil, and from what we were experiencing, the outlook was not reassuring. Our suspicions have been confirmed by history which records that the escort forces were inadequate to prevent the loss of men and ships of the allied merchant fleets. During the Battle of the Atlantic, allied merchant seamen paid dearly for this inadequacy. By the end of 1942, 88 per cent of the Canadian merchant navy's casualties had occurred. The tragic state of affairs that existed is not an indictment of naval seamen; it is a sad reflection of the confusion that reigned amongst those in high places. When the obvious flaws in organization, training and equipment were corrected and the Royal Canadian Navy attained its potential, merchant shipping losses were dramatically reduced.

Considering the circumstances, survival was a lottery chance. I arrived in Halifax a day earlier than I had been told to report, and rejoined the *Reginolite* on a day that the Port Engineer had exhausted his possibilities of finding an engineer for the ship which was ready to sail short-handed. This happened in February 1942, and the next company ship to arrive in Halifax, which I would have joined, was unknowingly commencing its final voyage. The following week, enroute south to load, it was attacked and sunk taking all hands, 47 men, to the bottom.

The massacre of merchant shipping at this stage of war is a matter of record. It is a little known facet of the tremendous contributions and sacrifices of the allied merchant navies; a task that Canadian merchant seamen continued to share, despite the withdrawal of experienced seamen who elected ser-

[*Traduction*]

jours de navigation périlleuse, l'un des canots a atterri sur l'île de Yucatan, et l'autre à Cuba.

À cette époque, toute la côte est de l'Amérique du Nord fut fermée à la marine marchande. Notre navire resta à l'ancre pendant 10 jours dans l'attente de son ordre de marche, après avoir embarqué sa cargaison à Cartagena, en Colombie. Ensuite, on a «fait la chaîne», c'est-à-dire que les navires formés en convois naviguaient le long de la côte est, s'abritant la nuit dans les mouillages côtiers considérés comme sûrs. Je me souviens d'une nuit passée ainsi au large de Key West, d'où nous parvenait la musique envoûtante d'une cornemuse. Au mouillage suivant, nous avons entendu des explosions de grenades sous-marines. Après 43 jours de navigation pour un voyage qui aurait dû normalement en durer 20, nous avons eu droit, avant de reprendre la mer, à deux jours de repos bien mérités à Halifax, où nous avons entendu dire que deux navires de notre compagnie n'étaient pas rentrés, et qu'ils étaient portés disparus.

Du fait des exigences de la guerre, les navires marchands ne pouvaient être entretenus normalement selon les normes en vigueur en temps de paix. Les pannes en mer étaient fréquentes. Dans les salles des machines, les réparations étaient effectuées 24 heures sur 24 selon des quarts de six heures, et il fallait parfois trois ou quatre jours pour réparer. La tension s'apaisait lorsque les deux machines du navire étaient remises en marche et que nous reprenions notre vitesse normale et, éventuellement, notre position dans le convoi.

Je tiens à signaler que nous ne recevions pratiquement aucune nouvelle, mais d'après notre expérience, les perspectives n'étaient guère encourageantes. Nos craintes ont été confirmées par la suite: les navires d'escorte ne suffisaient pas à prévenir les pertes matérielles et humaines au sein de la marine marchande alliée. Au cours de la Bataille de l'Atlantique, les hommes de la marine marchande ont chèrement payé cette insuffisance. Dès la fin de 1942, 88 p. 100 des navires marchands canadiens avaient été attaqués. Leurs hommes d'équipage ne sauraient être tenus responsables de la situation tragique qui prévalait alors; celle-ci était due à la confusion qui régnait en hauts lieux. Lorsqu'on a corrigé l'incurie flagrante dans l'organisation, la formation et l'équipement et que la Marine royale canadienne est parvenue à son plein potentiel, les pertes de la marine marchande ont diminué sensiblement.

Dans ces circonstances, la survie était une question de chance. Je suis arrivé à Halifax un jour plus tôt que prévu et j'ai été affecté sur le *Reginolite*, qui était prêt à appareiller avec un équipage réduit, et qui avait besoin d'un machiniste. Cela se passait en février 1942, et le navire suivant de la compagnie qui devait arriver à Halifax, sur lequel j'aurais dû embarquer, entreprenait sans le savoir son dernier voyage. La semaine suivante, alors qu'il faisait route vers le sud pour aller chercher une cargaison, il a été attaqué et coulé; ses 47 hommes d'équipage ont péri.

Pendant cette phase de la guerre, les pertes au sein de la marine marchande ont été considérables. C'est un aspect malconnu de l'effort et des sacrifices consentis par les hommes de la marine marchande alliée, et dont les plus expérimentés ont parfois choisi de servir dans les forces armées. On considère

[*Text*]

vice in the armed forces. An inference prevails that the seamen who enlisted were automatically endowed with superiority over their merchant shipmates who remained and bore the brunt of the casualties in the Battle of the Atlantic.

The Canadian Merchant Navy had its share of growing pains. From a total of 37 seagoing ships and 1,400 seamen in 1939, at war's end it had expanded to a total of 180 ships and 10,000 seamen. Sixty-seven Canadian merchant ships went down. Initially, for "green" Canadian merchant seamen, training was an on-the-job experience gained from a nucleus of old hands. With the advent of the D.O.T. Manning Pools in 1941, onshore training became available. This to some extent eased the lot of harried ships' officers striving to do the job with inexperienced men. In these circumstances it is not difficult to understand a report from the DOT in July 1943, that 80 per cent of its trainees were entering the Royal Canadian Navy for higher pay. Taking into account enlistments, deaths and expansion of the merchant fleet, experienced men were spread very thinly in the Canadian Merchant Navy. Although the extent to which inexperience contributed to merchant navy casualties is not documented, it would be naive to believe that they did not occur. The final tally of service deaths in World War II is: Royal Canadian Navy, 2,024, or one death and 46 enlistments; Canadian Merchant Navy, 1,146 or one death in seven enlistments. The Canadian Merchant Navy ratio is based on the Department of Transport figures for those seamen sailing in hazardous waters which total 7,706. Using the total estimate of 12,000 Canadian Merchant Seamen, the ratio would be one in 11, compared to the navy's one in 46.

These cold, grim statistics provide a measure of the relative hazards and risks of the two services, and highlight the fact that in the Canadian Merchant Navy everyone from the masters to the mess boys served in the front lines of the war at sea. This fact appears to have been completely ignored in the post-war definition which denies veteran status to merchant seamen.

That the services rendered were valued at the time is proved by the statement made at the height of the conflict, in April 1943, by the then Minister of Transport, the Honourable J. E. Michaud:

> Merchant seamen virtually form the fourth arm of the fighting services, and despite their reticence to blazen abroad their heroic exploits we feel that in fairness to them and to their next of kin the Canadian public should be told of their work.

If the merchant service faltered in any manner, it was in not getting on the bandwagon to "blazen abroad their heroic exploits." The "unsung heroes" were soon forgotten when the fires of war died down and they were denied veteran status. This can only be regarded as a decision that was politically expedient. The number of merchant seamen killed in action is 1,146 and for over 1,000 of them, the sea is their grave. Who

[*Traduction*]

pourtant que les marins qui se sont engagés ont davantage de mérite que leurs compagnons restés dans la marine marchande, et qui ont payé le plus lourd tribut de la Bataille de l'Atlantique.

La Marine marchande canadienne a eu son lot d'épreuves. Elle est passée de 37 navires et 1 400 marins en 1939 à 180 navires et 10 000 marins à la fin de la guerre. L'ennemi a coulé 67 navires marchands canadiens. Au départ, les nouveaux venus dans la Marine marchande canadienne ont été formés sur le tas, auprès de leurs compagnons expérimentés. Grâce aux services d'amarinage du ministère des Transports, les marins ont pu être formés à terre à partir de 1941. Dans une certaine mesure, cette formation a facilité la tâche des officiers qui devaient s'accommoder de marins inexpérimentés. Dans ces circonstances, il ne faut pas s'étonner de lire, dans un rapport du ministère des Transports de juillet 1943, que 80 p. 100 des marins ainsi formés s'engageaient dans la Marine royale canadienne afin de toucher une meilleure paye. Compte tenu de ces engagements, des pertes et de l'expansion de la marine marchande, il est certain que les marins d'expérience ont été de plus en plus rares au sein de la Marine marchande canadienne. Cette inexpérience a certainement contribué aux pertes de la marine marchande, mais on ne sait pas dans quelle mesure. Le bilan final des pertes de vies humaines en service pendant la Seconde Guerre mondiale est de 2 024 pour la Marine royale canadienne, soit un décès pour 46 engagements, et de 1 046 dans la Marine marchande canadienne, soit un décès sur sept engagements. Le ratio correspondant dans la marine marchande est fondé sur les chiffres du ministère des Transports et concerne les marins qui ont fréquenté les zones dangereuses, soit 7 706 hommes. Si l'on se fonde sur l'estimation totale des effectifs de la marine marchande, soit 12 000 hommes, ce ratio serait de un sur 11, contre 1 sur 46 pour la marine de guerre.

Ces statistiques austères permettent de comparer les dangers et les risques de part et d'autre, et montrent que dans la Marine marchande canadienne, tout le monde, du capitaine au mousse, s'est retrouvé au front des hostilités navales. Or, on semble avoir totalement ignoré cette réalité lorsque, après la guerre, on a refusé le statut d'anciens combattants aux hommes de la marine marchande.

Pourtant, personne, à l'époque, n'ignorait la valeur des services rendus par ces marins, comme en atteste la déclaration faite au plus fort du conflit, en avril 1943, par le ministre des Transports d'alors, l'honorable J. E. Michaud:

> Les hommes de la marine marchande constituent pratiquement la quatrième arme des forces combattantes, et malgré leur réticence à faire part de leurs exploits héroïques, nous estimons qu'en toute justice envers eux et leur famille, nous devons parler de leur action à tous les Canadiens.

Si l'on peut reprocher quelque chose à la marine marchande, c'est de ne pas avoir saisi cette occasion pour faire part des exploits héroïques de ses marins. Les héros anonymes ont été bien vite oubliés lorsque la guerre prit fin, et on leur refusa le statut d'anciens combattants à l'occasion d'une décision qui ne peut être considérée que comme un expédient au plan politique. Il reste que 1 146 marins de la marine marchande sont

[*Text*]

can quarrel with this record in service and sacrifice, and who would have the temerity to suggest that the sacrifice was not made in the service of Canada?

The aftermath: Reports of post-war rehabilitation discussions leave a distinct impression that no case was seriously considered to grant veteran status to those who served in the Canadian Merchant Navy; an experienced, sympathetic voice is conspicuous by its absence. Merchant seamen were classified as civilians, non-military, having the freedom to participate in an "open" labour market and non-combatant since they were not under arms—in all a hollow interpretation of their role considering their enviroment and experiences in the preceding six years. Certainly that view was not shared by the enemy, whose record of sinking ships and crews showed a complete disregard for the nomenclature of those on board. The vaunted post-war Canadian shipping market for merchant seamen, which had a direct bearing on the provision of any rehabilitative educational assistance, never materialized.

The Canadian merchant fleet was dissolved and the seamen ostracized from consideration as veterans of a victory to which they had made a significant contribution. The tremendous value of their contribution and environment, instead of being a yardstick of service, was completely ignored in the allocation of post-war benefits. The end result of these inequities is apparent in the disparate proportion of two groups receiving financial assistance, and is indicative of the hardships inflicted by the splintered rehabilitation policies adopted in 1945. The Veteran's Affairs Annual Report of 1987-88 shows the recipients from World War II of war veterans allowances, servicemen and widows, to number 55,674, which equals 5.15 per cent of enlistments and the recipients of civilian war allowances by merchant seamen and widows to number 3,530 or 29.4 per cent of enrollments. Stated bluntly, the generous assistance to veterans permitted 95 per cent of them to achieve a self-sustaining capability; the neglect accorded to the merchant seamen helped create a public expense for 30 per cent of its total enrollment, an expense which is ongoing.

Senator David: May I ask a question of precision? I do not understand the percentages of 5.15 for servicemen and their widows and 29.4 for merchant seamen.

Mr. Robertson: Mr. Chairman, I am trying to indicate the percentage of total enrollment, which was vastly greater in the merchant service than it was in the arm services, which would indicate that there was a greater need for public assistance for benefits, if you will, than was actually accorded.

Senator David: According to these figures, it seems that the allowance for merchant seamen is approximately 30 per cent, whereas in the other category it is approximately 5 per cent. My impression is the reverse of yours. I am sure I am missing something with regard to your figures.

[*Traduction*]

morts à la guerre, et que le corp de plus de 1 000 d'entre eux n'a pu être ramené à terre. Qui peut contester ces chiffres, et qui osera dire que ces hommes n'ont pas fait le sacrifice de leur vie pour le Canada?

Dans le débat sur la réhabilitation, on a l'impression que personne n'a envisagé sérieusement d'octroyer le statut d'anciens combattants a ceux qui avaient servi dans la marine marchande. Les prises de position en ce sens brillent par leur absence. Les hommes de la marine marchande ont été considérés comme des civils qui s'engageaient librement sur un marché du travail «ouvert» et comme des non-combattants, puisqu'ils n'étaient pas armés. C'est là une interprétation bien insolite du rôle qu'ils ont joué au cours des six années précédentes. L'ennemi voyait manifestement les choses différemment, car les listes des navires détruits ne font aucune différence quant au statut des hommes qui se trouvaient à leur bord. Le projet de marché du travail pour les hommes de la marine marchande, qu'on a annoncé après la guerre et qui devait assurer la réhabilitation de ces hommes par la formation, ne s'est jamais concrétisé.

La Marine marchande canadienne a été dissoute et on a refusé de considérer ces marins comme des anciens combattants, alors qu'ils avaient largement contribué à la victoire. Alors que cette contribution donne la pleine mesure du sacrifice qu'ils ont consenti, on a refusé d'en tenir compte lors de l'attribution des prestations après la guerre. Le résultat de ces injustices apparaît dans l'écart entre les deux groupes auxquels l'État accorde une aide financière, et permet de saisir toutes les difficultés infligées aux marins par les politiques de réhabilitation adoptées en 1945. Le rapport annuel sur les Affaires des anciens combattants de 1987-1988 indique 55 674 bénéficiaires de Prestations aux anciens combattants et aux veuves de la Seconde Guerre mondiale, soit 5,15 p. 100 des engagements, mais il indique 3 530 bénéficiaires de prestations civiles destinées aux hommes de la marine marchande et à leurs veuves, soit 29,4 p. 100 des effectifs. En clair, l'aide généreuse accordée aux anciens combattants a permis à 95 p. 100 d'entre eux d'assurer leur subsistance, tandis que l'aide parcimonieuse accordée à 30 p. 100 des effectifs de la marine marchande constitue toujours une dépense pour le Trésor canadien.

Le sénateur David: Puis-je vous demander une précision? Je ne comprends pas les pourcentages de 5,15 p. 100 pour les militaires et leurs veuves, ni de 29,4 p. 100 pour la marine marchande.

M. Robertson: Monsieur le président, je vous donne le pourcentage des effectifs totaux de la marine marchande et des Forces armées qui touchent des allocations de guerre. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans le premier cas que dans le second, ce qui semble indiquer que l'aide financière accordée aux marins de la marine marchande n'a pas été aussi généreuse qu'elle aurait dû l'être.

Le sénateur David: Vous dites que 30 p. 100 des marins de la marine marchande contre 5 p. 100 des soldats touchent des allocations. J'interprète ces chiffres tout autrement. Je dois certainement avoir mal compris.

[*Text*]

The Chairman: Senator David is saying that according to your figures a the percentage for those who served in a theatre of war and were considered veterans is smaller than for the merchant seamen receiving the Civilian War Veterans allowance.

Mr. Robertson: That is correct, but merchant seamen were not entitled to the benefits that were accorded to the veterans of the armed services at the end of the war. In other words, the veterans were subsidized to a greater extent and many of the merchant seamen were unable to support themselves.

The Chairman: I believe it was in 1962 that merchant seamen became entitled to an allowance under the Civilian War Pension Allowances Act.

Mr. Robertson: I am coming to that.

Mr. Gordon Olmstead, President, Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association: In 1948 Transport announced that of the 10,000 wartime merchant seamen there was only employment for less than 4,000. That is a 60 per cent rate of unemployment. These fellows did not have another skill or profession and no means to get one. There was no form of rehabilitation.

Mr. Robertson: Is that satisfactory?

Senator David: Yes.

Mr. Robertson: It is inconceivable that the two policies were developed indiscriminately; in retrospect they were guided by two flawed premises: first, the perception that the Canadian Merchant Navy was a civilian ancillary and, second, the perceived creation of a large post-war merchant fleet.

The primary standards selected for veteran qualification in 1945, and still enumerated, are: enlistment in the Armed Forces for a specified time; and the rigours of military discipline. Merchant seamen were stated to have had the choice of where and when they wished to sign on or off a ship, of negotiating their own terms of employment, and of not being subject to the rigours of military discipline.

The classification system that was adopted was ideal for an administrative body count. One enlistment equals one veteran. It completely ignores the relative contribution or theatres of service. Later analysis disclosed that enlisted personnel in the services had a better than 50 per cent chance that they would not leave Canada, and, if sent overseas, a 20 per cent chance of never seeing action. In contrast, every merchant ship at sea was in a war zone. In World War II, enemy action extended well into the Gulf of St. Lawrence. Three naval and 17 merchant ships were sunk in the area. In the first six months of 1942, the east coast of North America was a hellish killing ground, with over 400 ships sunk. As late as January, 1945, *NIPIWAN PARK*, a coastal tanker, was torpedoed off Halifax

[*Traduction*]

Le président: Le sénateur David dit que vos chiffres indiquent que le pourcentage de ceux qui ont servi dans un théâtre de guerre et qui touchent des allocations de guerre pour les anciens combattants est inférieur au pourcentage des marins de la marine marchande qui touchent des allocations de guerre pour les civils.

M. Robertson: C'est juste, mais les marins de la marine marchande n'ont pas eu droit aux prestations qui ont été accordées à la fin de la guerre aux anciens combattants. Autrement dit, l'aide accordée aux anciens combattants était plus généreuse, et un bon nombre des marins de la marine marchande ne sont pas parvenus à subvenir à leurs besoins.

Le président: Sauf erreur, c'est en 1962 que les marins de la marine marchande sont devenus admissibles aux allocations de guerre aux termes de la Loi sur les pensions et les allocations de guerre pour les civils.

M. Robertson: J'y viens.

M. Gordon Olmstead, président, Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande: En 1948, le ministère des Transports annonçait qu'il ne pouvait offrir un emploi qu'à moins de 4 000 des 10 000 marins qui appartenaient pendant la guerre à la marine marchande. Cela correspond à un taux de chômage de 60 p. 100. Ces hommes n'avaient pas d'autre formation ni expérience professionnelle, et aucun moyen de se recycler. Aucun programme de réadaptation ne leur était destiné.

M. Robertson: Cela répond-il à votre question?

Le sénateur David: Oui.

M. Robertson: Il est inconcevable que les deux politiques n'aient pas été établies de concert, et en rétrospective, on constate qu'elles se fondent sur deux fausse prémisses: premièrement, on percevait la Marine marchande canadienne comme un service auxiliaire civil, et, deuxièmement, on anticipait après la guerre la création d'une importante flotte marchande.

Voici les critères d'admissibilité au statut d'ancien combattant établis en 1945, et toujours en vigueur: appartenance pendant un certain temps aux Forces armées, et assujettissement à la discipline militaire. Par contre, on a jugé que les marins de la marine marchande étaient libres de choisir le moment et le lieu de leurs affectations, qu'ils pouvaient négocier leurs conditions d'emploi, et qu'ils n'étaient pas assujettis à la discipline militaire.

La méthode de classification qui a été adoptée était idéale aux fins administratives. Un engagé équivaut à un ancien combattant. Or, elle ne tient nullement compte de la contribution de chacun et de son théâtre d'opération pendant la guerre. À la fin du conflit, on a établi que les engagés des Forces armées avaient une chance sur deux de ne pas quitter le Canada même, et, s'ils étaient envoyés à l'étranger, deux chances sur dix de ne jamais être envoyés au front. Par opposition, tous les marins de la marine marchande ont connu la guerre. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, des combats ont eu lieu assez loin dans le golfe du Saint-Laurent. Trois navires de guerre et 17 navires marchands ont été coulés dans ce secteur. Au cours des six premiers mois de 1942, la côte est de l'Amérique du Nord est devenue un véritable cimetière, plus de 400 navires y

[*Text*]

with the loss of two crew members. The ship did not sink and was later returned to service.

The value of the other parameter, the rigours of military discipline, is diminished by the rebellious conduct and weak enforcement of discipline in NRMA recruits, as reported from several provinces in the latter years of the war. Perhaps the crowning of the enlistment/military-rigour veteran stance is found in the Civil Service Act, chapter 53, 17 July, 1947, and repeated in the present Public Service Employment Act, stating that civilians working overseas for the Canadian Legion War Services Inc., the National Council of Young Men's Christian Associations of Canada, the Knights of Columbus, Canadian Army Huts, or the Salvation Army War Services were defined as veterans. It appears that some civilians were more veteran than others.

In contrast to the military, the terms and conditions of employment for merchant seamen were under the control of the Department of Transport, and were not the casual, sea voyage arrangements that have been described in a recent letter from the Minister of Veterans Affairs, the Honourable Gerald S. Merrithew, in which he said:

> . . . merchant seamen had a choice of when and where they wished to sign up and sign off ships they served on. They could negotiate their own terms of employment and did not come under military discipline.

The first requirement in the merchant service was job availability; the second, qualification and suitability. It was there that the seaman's "choice" came to an abrupt end. If accepted, the seaman signed the Articles of Agreement for a voyage, or for a period of time to be served before being eligible to sign off the Articles. Details of board, wages, allowances, working conditions, conduct and penalties for breach of discipline were specified. The penalties ranged from fines to imprisonment, and if incurred, were duly entered into the ship's log book. Each seaman's certificate of discharge was stamped with one of two notations reporting on character. They read "for ability" and "for general conduct". Only one of the two entries was permissible against these characteristics: "very good" or "DR", which stood for decline to report. The latter entry made subsequent employment difficult.

This system of voluntary enlistment deserved approbation rather than the critical judgment which it has received. Considering the risks and hardships of the wartime, seagoing environment, a great deal of individual self-discipline and fortitude was needed to continue in the merchant service. Pride, self respect and a will to serve were very evident in the Canadian Merchant Navy in the face of privation, hazards and the loss of shipmates under appalling circumstances. Why else did seamen continue to sign the Articles, enabling the ships to sail on their appointed tasks?

[*Traduction*]

ayant été coulés. Et même en janvier 1945, deux membres d'équipage du *Nipiwan Park*, un pétrolier côtier, ont péri à la suite d'une attaque à la torpille au large d'Halifax. Le navire n'a pas été coulé, et il a pu ensuite être remis en service.

Le second critère d'admissibilité, l'assujettissement à la discipline militaire, n'aurait pas dû non plus revêtir une importance aussi grande compte tenu du mauvais comportement et du manque de discipline des recrues aux termes de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales dont ont fait état plusieurs provinces dans les dernières années de la guerre. Ces critères d'admissibilité ont finalement été reconnus officiellement dans la Loi sur la Fonction publique, chapitre 53, 17 juillet 1947, et de nouveau dans l'actuelle Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, lesquelles accordent le statut d'ancien combattant à tous les civils travaillant à l'étranger pour la CanadienLegion War Services, le Conseil des YMCA du Canada, l'Oeuvre des huttes militaires des Chevaliers de Colomb ou les Services de guerre de l'Armée du salut. Or, il semblerait qu'on ait considéré certains civils comme des anciens combattants, et pas d'autres.

C'est le ministère des Transports qui fixait les conditions d'emploi des marins de la marine marchande, et il ne s'agissait pas de simples voyages d'agrément comme le laisse entendre dans une lettre récente le ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable Gerald S. Merrithew. J'en cite un extrait:

> Les marins de la marine marchande pouvaient décider librement du moment et du lieu de leurs affectations. Ils négociaient leurs conditions d'emploi, et n'étaient pas assujettis à la discipline militaire.

Pour servir dans la marine marchande, il fallait qu'un poste soit libre, et que le marin ait démontré sa compétence pour ce poste. Voilà où s'arrêtait le «choix» du marin. S'il acceptait son rôle, le marin signait le contrat spécifiant la durée du voyage ou le moment à partir duquel il pouvait révoquer le contrat. Des précisions y figuraient au sujet de la pension, du salaire, des allocations, des conditions de travail, des normes de conduite et des pénalités prévues en cas d'indiscipline. Ces pénalités allaient des amendes à l'emprisonnement, et, le cas échéant, étaient inscrites dans le carnet de bord du navire. Le certificat de démobilisation de chaque marin comportait des annotations touchant sa personnalité. Les remarques portaient sur ses aptitudes et sur sa conduite générale. Deux cotes seulement étaient permises: «très bien» ou «pas de commentaires». Cette dernière annotation dans le certificat de démobilisation rendait la recherche d'un travail plus difficile.

Au lieu des critiques dont il a fait l'objet, ce régime d'engagement volontaire aurait dû mériter des éloges. Compte tenu des risques et des conditions difficiles entourant le service en mer pendant la guerre, un marin devait manifester beaucoup d'autodiscipline et de courage pour demeurer dans la marine marchande. Étant donné les privations et les risques qu'ils devaient accepter, et la perte de camarades dans des circonstances effroyables, il fallait que les marins de la marine marchande soient animés d'un sentiment de fierté, d'estime de soi et d'un besoin de servir. Sinon, qu'est-ce qui aurait motivé les

[*Text*]

If the government believes that merchant seamen served purely as a continuation of a normal peacetime vocation, it displays a profound ignorance of the seafaring conditions of the times. Who would risk exposure to constant danger of attack and death for the meager rewards of the marketplace, and then only if fortunate enough to survive to collect the payoff?

The relative strength of the Canadian Merchant Navy is self-explanatory. From a base of 37 ships and 1,400 seamen, it suffered casualties totalling 1,365 and the loss of 67 ships, and ended the war with 180 ships and 10,000 seamen—hardly a continuation of a normal peacetime vocation.

As a footnote to "choice of employment", the selective service was quite effective in limiting employment to the services or to essential employment. At least three notices were received in my name while I was at sea.

Another grey area is the designation of a merchant seaman as "non-combatant". It is difficult to divorce the status of the crew from the nature of the ship in which they served. When a ship is armed and has embarked military personnel to be assisted by regular crew members trained in the care and use of the armament, where does its non-combatant nature cease to exist? Semantics cannot conceal the fact that it is now an armed auxiliary warship.

The United States faced up to this fact after 43 years, and in January, 1988, all seamen who served 90 days or more in World War II in the U.S. Merchant Marine were notified that their service had been considered to be "active duty service in the Armed Forces of the United States".

A further anomaly is the issue of medals for wartime service in the Canadian Merchant Navy. Some of these are identical to medals issued to service personnel, and the reasons for their issue to "civilians" is obscure. Consistency is certainly not evident.

The next topic is the creation of a Canadian post-war merchant fleet. The restricted educational assistance available to merchant seamen at the end of hostilities was to "further their careers at sea". The vaunted expansion of the Canadian Merchant Marine did not materialize, and by June of 1948, employment existed for less than 4,000 of the 10,000 merchant seamen available at war's end.

In 1949, to worsen this dismal prospect, the Seafarers International Union, led by a United States citizen with a criminal record, entered Canada with the blessing of our government and usurped the place and function of the Canadian Seamen's Union. The history of the ensuing years is one of bloodshed and violence. Hal Banks' notorious "Do Not Ship" list deprived hundreds of merchant navy veterans of the right to employment in Canadian registered ships. When Banks' misdemeanours could no longer be ignored, he was arrested, tried and convicted, and promptly fled to the sanctuary of the United States. He was never extradited to serve his sentence.

[*Traduction*]

marins à s'engager dans la marine marchande, et à mener à bien les missions qui leur étaient confiées?

Si le gouvernement croit que les marins de la marine marchande n'ont fait que poursuivre leurs activités normales, c'est qu'il ne sait rien des conditions de service en mer de l'époque. En effet, qui aurait constamment risqué sa vie pour quelques dollars, que beaucoup n'ont pas vécu assez longtemps pour toucher?

La force de la Marine marchande canadienne est évidente. Alors qu'elle comptait au départ 37 navires et 1 400 marins, elle a perdu 1 365 marins et 67 navires, et ne comptait plus à la fin de la guerre que 180 navires et 10 000 marins. Dans ce cas, comment parler d'activités normales?

Quant au choix des conditions d'emploi, les marins ont été avec succès dirigés vers les services essentiels. Pendant que j'étais en mer, j'ai reçu au moins trois avis.

Un autre point qui est contestable, c'est qu'on ait désigné les marins de la marine marchande comme des «non-combattants». Il est difficile de dissocier le statut de l'équipage du type de navire sur lequel il a servi. Comment peut-on parler de «non-combattants» lorsqu'il est question d'un navire armé, et lorsqu'on s'attendait à ce que les membres de l'équipage connaissant le maniement des armes prêtent main forte au besoin aux militaires à bord? Quelle que soit la terminologie employée, il n'en demeure pas moins que ces marins servaient à bord d'un navire auxiliaire armé.

En janvier 1988, 43 ans après le fait, les États-Unis ont accepté de considérer «comme ayant servi activement dans les Forces armées des États-Unis» tous les marins ayant servi pendant au moins 90 jours dans la Marine marchande des États-Unis au cours de la Seconde Guerre mondiale.

La question des médailles qui ont été décernées pour honorer ceux qui ont servi dans la Marine marchande canadienne pendant la guerre suscite aussi des difficultés. Certaines de ces médailles sont les mêmes que celles qui ont été décernées aux militaires, et on ne sait pas trop pourquoi des «civils» y ont eu droit. On se demande où est la logique dans tout cela.

Passons maintenant à la question de la création d'une flotte marchande canadienne après la guerre. L'objectif: permettre aux marins de poursuivre leur carrière en mer après la guerre, ce qui explique qu'on n'ait pas cru bon de les aider à se recycler. Or, la création d'une flotte marchande ne s'est pas concrétisée, et en juin 1948, seuls 4 000 des 10 000 marins de la marine marchande trouvaient de l'emploi.

En 1949, pour empirer les choses, le Syndicat international des marins, dirigé par un citoyen américain ayant un casier judiciaire, est venu, avec l'approbation du gouvernement, se substituer au Canada au Syndicat des marins du Canada. Les années qui ont suivi ont été marquées par la violence et par des affrontements sanglants. Parce que leur nom figurait sur la fameuse liste noire de *Hal Banks*, des centaines d'anciens marins de la marine marchande n'ont pas pu trouver de l'emploi à bord des navires canadiens immatriculés. Quand il devint tout à fait impossible de fermer l'œil sur les méfaits commis par Banks, on l'arrêta finalement, et il fut condamné

[*Text*]

Thus ended the vision of a Canadian merchant fleet, the end of the rainbow for wartime merchant seamen. At a time when they should have been voicing their opinions and their reasoning, they were led to believe that a promising career was in sight in an expanded merchant fleet. Within three years, that bubble burst, and hundreds of seamen were "on the beach" and untrained for any other vocation. The depressed pre-war years in Canada had offered little opportunity for education or employment to this generation.

The provision of financial assistance to qualified merchant seamen in 1962 was a belated nonetheless welcome act of damage control. Reference has been made to the disparity in the percentages of recipients of assistance in the services and in the merchant navy. It is a tribute to the latter force that when their vocation collapsed, they adapted to self-supporting careers without the aid of the generous support that was extended to the veterans at the end of the war.

The concept of the Canadian Merchant Navy as the fourth arm of Canada's forces is reasonable and as valid today as it was in the face of adversity in 1943. It was a service whose unique contribution was vital to the achievement of the final victory; a volunteer force that served Canada and the Allies faithfully and proudly.

I will go now turn to unfinished business. Our continuing efforts on behalf of the wartime Canadian Merchant Navy survivors are two-fold: first, continuing public assistance to those in need on a basis equal to that available to veterans of the armed forces; second, declaration of the wartime Canadian Merchant Navy survivors as bona fide veterans of Canada's wartime forces with full access to the recognition and benefits available in this category.

We do not seek retribution of the veterans benefits denied to merchant seamen in the post-war years. Many of the original benefits are beyond recall, but some compensatory benefits have been granted over the years. We are optimistic that this government will continue to consider assistance to the needy survivors of the Canadian Merchant Navy to the same extent provided to needy veterans of the forces, and also that it will reconsider the justification for conferring the honour of veterans upon all qualified members of the Canadian Merchant Navy who served in World War I or World War II.

Time and tide wait for no man, and for us the tide is ebbing fast. If this government has the will, there is still time and the opportunity to redress the shortcomings of its predecessors. In the words of Rear-Admiral Leonard W. Murray, at the time Commander-in-Chief, Canadian North-West Atlantic:

[*Traduction*]

après procès. Il s'enfuit cependant aux États-Unis, et on ne réussit jamais à obtenir son extradition.

Le rêve d'une flotte marchande canadienne s'envola donc. Quand les marins de la marine marchande auraient dû faire valoir leurs préoccupations, on les a incités à croire qu'ils pouvaient compter sur une carrière prometteuse au sein d'une flotte marchande élargie. Trois ans après la fin de la guerre, le rêve avait sombré, et des centaines de marins se sont retrouvés «sur la grève» sans autre formation que celle de marin. En effet, en raison de la sombre conjoncture économique qui avait sévi au Canada dans les années précédant la guerre, ils n'avaient pu poursuivre leurs études ou acquérir une expérience professionnelle dans un autre domaine.

L'aide financière accordée aux marins marchands compétents en 1962 est venue bien tard, mais a pu néanmoins réparer quelques dégâts. On a déjà signalé l'écart entre les pourcentages de bénéficiaires d'aide parmi les militaires et dans la marine marchande. C'est tout à l'honneur des anciens marins marchands qu'après la fin de leur service, ils aient pu s'adapter à une nouvelle carrière autonome sans l'aide généreuse accordée aux anciens combattants à la fin de la guerre.

La notion selon laquelle la Marine marchande canadienne était la quatrième arme des Forces canadiennes est encore aussi raisonnable et réaliste maintenant qu'elle l'était dans l'adversité en 1943. Sa contribution a été essentielle à la victoire finale; c'était une force volontaire qui a servi le Canada et les alliés fidèlement et fièrement.

Je parlerai maintenant des questions qui restent en suspens. Nous poursuivons nos efforts au nom des survivants de la Marine marchande canadienne de l'époque de la guerre sur deux fronts: d'abord, pour obtenir que l'État continue de fournir une aide financière aux anciens marins dans le besoin selon les mêmes modalités que pour les anciens combattants des Forces armées; deuxièmement, pour obtenir que l'on considère les survivants de la Marine marchande canadienne en temps de guerre comme des anciens combattants véritables des Forces canadiennes du temps de la guerre pour qu'ils aient plein accès à la reconnaissance et aux programmes offerts aux anciens combattants.

Nous ne voulons pas le remboursement de l'aide offerte aux anciens combattants mais non aux membres de la marine marchande pendant les années d'après-guerre. Bon nombre des programmes d'origine ne pourraient plus être utiles, mais certains avantages compensatoires ont été accordés au cours des années. Nous sommes confiants que le gouvernement continuera de songer à fournir une aide aux survivants dans le besoin de la Marine marchande du Canada tout comme il le fait pour les anciens membres des Forces armées et qu'il songera aussi à conférer le titre privilégié d'anciens combattants à tous les anciens membres de la Marine marchande canadienne qui ont servi pendant la Première ou la Seconde Guerre mondiale.

Le temps ne s'arrête pour personne et, pour nous, il commence à se faire tard. Si le gouvernement actuel le veut, il aurait encore le temps et la possibilité de réparer les erreurs de ses prédécesseurs. Comme le disait le vice-amiral Leonard W.

[*Text*]

> Make no mistake, the real victors of the Battle of the Atlantic were not the navies or air forces, but the Allied merchant seamen.

The Chairman: Thank you very much, Gordon, for an excellent brief.

Mr. Robertson: On behalf of the Canadian Merchant Navy Association, I would like to express our appreciation for this opportunity to speak tonight. Thank you.

The Chairman: As I started to indicate, it was an excellent brief. A representative of the merchant navy appeared before this committee last year along with representatives from the National POW Association. We welcome your appearance and thank you for coming. Honourable senators, before we go to questions, I think we will ask Mr. Gordon Olmstead to present his brief, which is a synopsis of a larger brief, and then we will proceed to questions. Thank you again, Gordon.

Mr. Robertson: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Olmstead: Mr. Chairman, members of the committee, ladies and gentlemen, before I begin, I looked at the parliamentary calendar and wondered whether or not I was supposed to be here. It says the Canadian Merchant Navy Prisoners of Allowance Association.

The Chairman: I noticed that myself this morning and wondered if there was another group coming. Immediately following that I checked with the printout of the schedule for the day which said the Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association.

Mr. Olmstead: There may be some duplication in what I have to say. Mr. Robertson and I did not work on our briefs together.

The Chairman: That is fine.

Mr. Olmstead: The Canadian Merchant Navy had a higher rate of fatal casualties in World War II than did any Canadian service. The Canadian Merchant Navy also had a higher ratio of prisoners of war than did other services; and, as a group, they were captive longer than any other Canadian group.

By the end of 1942, the Canadian Merchant Navy had lost 931 seamen to the Royal Canadian Navy's 821. In proportion, that was a fatal casualty rate which was 8.7 times as high as that for the Royal Canadian Navy. For the remainder of the war, the Canadian Merchant Navy's fatal casualty rate remained 40 per cent higher than it did in the Royal Canadian Navy. It is also important to note that a serviceman who died on leave was counted as war dead, but a merchant seaman swept overboard from his ship or killed when handling cargo was not. The serviceman's next of kin were looked after, whereas the seaman's next of kin were not. On the military side, those who joined the services had a 50 per cent chance of never leaving Canada, a prospect of a training period, and, if they did go overseas, a 20 per cent chance of not seeing action.

[*Traduction*]

Murray, qui était à l'époque Commandant en chef des Forces canadiennes du Nord-Ouest Atlantique:

> Ne vous y trompez pas, les véritables vainqueurs dans la Bataille de l'Atlantique n'ont pas été les marines ou les aviations, mais bien les marins marchands alliés.

Le président: Je tiens à vous remercier, Gordon, de votre excellent mémoire.

M. Robertson: Au nom de l'Association canadienne de la Marine marchande, je tiens à remercier le Comité de nous avoir permis de prendre la parole ce soir. Merci.

Le président: Comme je l'ai dit, votre mémoire était excellent. Un représentant de la marine marchande avait témoigné devant le Comité l'année dernière en même temps que des représentants de l'Association nationale des anciens prisonniers de guerre. Nous sommes très heureux que vous ayez pu venir témoigner. Honorables sénateurs, avant de passer aux questions, j'inviterai M. Gordon Olmstead à nous présenter son mémoire, qui est en réalité le résumé d'un mémoire plus long. Merci encore, Gordon.

M. Robertson: Merci, monsieur le président.

M. Olmstead: Monsieur le président, membres du Comité, mesdames et messieurs, je dois dire que je me suis vraiment demandé si je devais être ici quand j'ai vu le programme parlementaire puisqu'il y a une erreur dans le nom de notre association.

Le président: Je l'ai constaté moi-même ce matin et je me suis demandé si nous attendions un autre groupe. J'ai immédiatement vérifié l'imprimé du programme d'aujourd'hui, où l'on dit bien l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande.

M. Olmstead: Il y aura peut-être répétition dans ce que j'ai à dire. M. Robertson et moi-même n'avons pas préparé nos mémoires ensemble.

Le président: C'est très bien.

M. Olmstead: La Marine marchande canadienne a eu proportionnellement plus de morts pendant la Seconde Guerre mondiale que tout autre service canadien. Elle a aussi eu proportionnellement plus de prisonniers de guerre que les autres services et ceux-ci sont restés prisonniers plus longtemps que n'importe quel autre groupe de Canadiens.

À la fin de 1942, la Marine marchande canadienne avait perdu 931 marins et la Marine royale canadienne 821. Toutes proportions gardées, cela veut dire 8,7 fois plus de morts pour la Marine marchande canadienne que pour la Marine royale canadienne. Pendant le reste de la guerre, le taux des pertes de la Marine marchande canadienne a continué d'être 40 p. 100 plus élevé que celui de la Marine royale canadienne. Fait à noter, un militaire qui mourrait pendant un congé était compté comme mort à la guerre, mais pas un marin de la marine marchande qui était emporté par une lame ou tué en chargeant ou en déchargeant son navire. Les plus proches parents du militaire étaient indemnisés, mais pas ceux du marin de la marine marchande. Du côté des militaires, ceux qui s'enrôlaient avaient 50 p. 100 de chances de ne jamais quitter le Canada; ils pouvaient s'attendre à une période de formation et, s'ils

[*Text*]

At sea, it was the merchant navy and its cargoes that were the targets of enemy surface warships, submarines, aircraft and mines. It was not until 1943 that German acoustic torpedoes were used against escort vessels. Merchant seamen were serial volunteers. Every time they signed on a ship, they sailed in dangerous waters, exposed themselves to hostile action, and many died in explosions, scalding steam, flaming oil and the sea. To this day, Canada has not undertaken to prepare a Book of Rememberance for the merchant navy dead for the Peace Tower.

The government attributes high pay to the Canadian Merchant Navy, but the government archives show that the Royal Canadian Navy had higher pay than did the Canadian Merchant Navy pay-plus-bonuses, and those in the RCN were not assessed income tax. The government attribution equates unequal ranks and selective pay lists. This is covered in the main brief.

When the war ended, Canada had the third or fourth largest deep sea fleet in the world. Seamen were considered to have a lifetime career at sea and, therefore, did not deserve re-establishment or further education. Senior officers were promised glowing careers; but by the time the promises evaporated, it was too late.

Merchant seamen were "civilians" whose movements were controlled by the navy. Many of them served on shipboard gun crews. They had higher casualty rates than the services or other civilians. There were some government benefits, but the qualifying requirements, including the 180 days on ships Articles of Agreement, were more stringent than for other servicemen or civilians. A requirement for one trip in dangerous waters made no material difference because every trip in ocean-going service, passage or voyage, was in dangerous waters or it did not count.

Veterans Affairs Canada claims that Canada has treated her merchant seamen better than any other nation. Here are some of the benefits that the record shows: The U.S. arranged repatriation on exchange of U.S. merchant seamen prisoners of war from Europe. Canada did not. The British recognized disabled seamen in the same fashion as their servicemen. The King's Badge identified both for preference in employment. As well, they had a merchant navy to return to.

On May 8, 1945, 24 merchant navy officers on repatriation from Germany were turned over to Canadian authorities in

[*Traduction*]

allaient outremer, ils avaient 20 p. 100 de chances de ne pas aller au combat.

En mer, c'était la marine marchande et les marchandises qu'elle transportait qui étaient les cibles des navires de surface, des sous-marins, des avions et des mines de l'ennemi. C'est seulement en 1943 que les sous-marins allemands ont commencé à utiliser des torpilles acoustiques contre les navires d'escorte. Les marins de la marine marchande étaient des volontaires. Chaque fois qu'ils acceptaient de servir sur un navire, ils naviguaient en eaux dangereuses et s'exposaient aux feux ennemis, et bon nombre sont morts dans des explosions, dans la vapeur brûlante, dans le pétrole enflammé et dans la mer. Pourtant, le Canada n'a pas encore décidé de préparé un Livre du Souvenir des morts de la marine marchande pour la Tour de la Paix.

Le gouvernement affirme que les membres de la marine marchande canadienne étaient bien payés, mais d'après les archives du gouvernement, les salaires de la Marine royale canadienne étaient plus élevés que les salaires plus les primes accordés aux membres de la Marine marchande canadienne et les marins de la MRC n'avaient pas non plus à payer d'impôts sur le revenu. Les calculs du gouvernement se fondent sur des rangs qui ne correspondent pas entre eux et des listes de paye sélectives. Tout cela est expliqué dans notre mémoire principal.

À la fin de la guerre, le Canada possédait la flotte de haute mer la troisième ou la quatrième en importance au monde. Comme l'on considérait que les marins passeraient leur vie en mer, ils ne méritaient pas d'aide pour le rétablissement ou pour améliorer leur niveau d'instruction. On promettait des carrières glorieuses aux officiers supérieurs; et quand les promesses se sont évaporées, il était trop tard.

Les marins de la marine marchande étaient «des civils» dont les mouvements étaient contrôlés par la marine. Bon nombre d'entre eux faisaient partie d'équipes de pièces à bord de leur navire. La marine marchande a perdu proportionnellement plus d'hommes que les services et les autres groupes de civils. Les marins marchands étaient admissibles à certains avantages gouvernementaux, mais les critères d'admissibilité, y compris les 180 jours passés sur un navire selon une convention, étaient plus stricts que pour les autres militaires ou civils. Le fait d'exiger un voyage en eaux dangereuses ne changeait rien à la situation en réalité parce que tous les voyages dans le service océanique étaient en eaux dangereuses ou ils ne comptaient pas.

Le ministère des Affaires des anciens combattants prétend que le Canada a mieux traité ses marins marchands que toute autre nation. Voilà pourtant certains des avantages accordés aux anciens marins marchands: les États-Unis avaient organisé le rapatriement des prisonniers de guerre de la marine marchande américaine en Europe dans le cadre d'échanges, mais pas le Canada. Les Britanniques accordaient les mêmes avantages aux marins marchands invalides qu'aux autres militaires. Le *King's Badge* leur donnait la préférence pour les emplois. En outre, il y avait toujours une marine marchande britannique.

Le 8 mai 1945, 24 officiers de la marine marchande rapatriés d'Allemagne ont été remis entre les mains des autorités

[*Text*]

London. They spent the first night of Canadian hospitality finding their own accommodation.

In September 1945, a disabled merchant navy officer on repatriation from Japan with a group of Hong Kong veterans was handed over to Canadian authorities in San Francisco. A railway coach was reserved for the 15 Hong Kong ex-prisoners for transport to Vancouver. The disabled merchant seaman was refused passage. He made a fuss, and they finally permitted him to travel in the coach provided he paid for his own meals. Later, the Hong Kong Association was successful in getting him full Hong Kong benefits. His shipmate, also disabled, was not accepted for full benefits until 1989. Merchant seamen disabled by enemy action were made eligible for disability pensions on the same scale as servicemen.

Some cases were reported in the proceedings of the Special Committee on Veterans Affairs where seamen taken into the civil service were fired to make way for veterans. Disability pensioned ex-merchant navy POWs on occasion lost competitions to veterans who had reached as far as Newfoundland.

The Canadian Merchant Navy prisoners of war returned with an average of over four years in enemy hands. Many had spent weeks or months in the holds of active enemy warships. That was an adventure shared by few servicemen.

U.S. medical studies established that prisoners of war died earlier than non-prisoners. So did a Canadian study of 1973. Our needy Merchany Navy prisoners of war are not eligible for medical care unless they are on disabilty pension.

Repatriated Merchant Navy prisoners of war were particularly discriminated against. Almost all had been captured before Merchant Seamen Manning Pools had been created. They were rejected for re-employment because they had not joined a manning pool and were refused the opportunity to join! Even the disabled were refused educational service benefits to rehabilitate themselves.

The deep sea fleet did not last. Transport was the responsible department, and in 1948 Transport officials made two statements that deserve critical comparison.

First, they stated:

> . . . a seamen's employment was always of a continuing nature, not disrupted by the exigencies of war, and the question of rehabilitation in no way compares to the man who joined the Armed Forces—

[*Traduction*]

canadiennes à Londres. Ils ont dû trouver leur propre logement le premier soir.

En septembre 1945, un officier de la marine marchande invalide rapatrié du Japon en même temps qu'un groupe d'anciens combattants de Hong Kong a été remis entre les mains des autorités canadiennes à San Francisco. On avait réservé un wagon de chemin de fer pour transporter les 15 anciens prisonniers de Hong Kong jusqu'à Vancouver. On a refusé d'y laisser monter l'officier de la marine marchande invalide. Comme celui-ci protestait, on lui a finalement permis de voyager dans le wagon à condition qu'il paye ses propres repas. Plus tard, l'Association des anciens prisonniers de guerre de Hong Kong a réussi à lui obtenir les pleines allocations pour anciens prisonniers de guerre de Hong Kong. Son compagnon d'équipage, lui aussi invalide, a dû attendre jusqu'en 1989 pour obtenir le plein montant des prestations. Les marins de la marine marchande rendus invalides par le feu ennemi ont à ce moment-là été rendus admissibles aux pensions d'invalidité de la même façon que les anciens militaires.

Certains cas sont mentionnés dans les délibérations du Comité spécial des affaires des anciens combattants à l'époque où l'on a congédié les anciens marins de la marine marchande qui avaient été embauchés dans la Fonction publique pour donner leurs postes à des anciens combattants. Il est même arrivé que d'anciens prisonniers de guerre invalides de la marine marchande perdent un poste au profit d'anciens combattants qui n'étaient pas allés plus loin que Terre-Neuve.

Les prisonniers de guerre de la Marine marchande canadienne ont passé en moyenne quatre ans aux mains de l'ennemi. Beaucoup d'entre eux ont passé des semaines ou des mois dans les cales de navires ennemis qui faisaient la guerre. Peu de militaires peuvent prétendre avoir connu une expérience pareille.

Des études médicales réalisées aux États-Unis ont établi que les prisonniers de guerre sont morts plus vite que ceux qui n'avaient pas été faits prisonniers. Ce fut aussi la conclusion d'une étude canadienne menée en 1973. Nos prisonniers de guerre de la marine marchande qui se trouvent aujourd'hui dans le besoin ne sont pas admissibles à des soins médicaux à moins qu'ils touchent des prestations d'invalidité.

Une fois rapatriés, les prisonniers de guerre de la marine marchande ont souffert d'un type de discrimination bien particulier. Ils avaient presque tous été capturés avant la création des dépôts de personnel de la marine marchande. Leurs demandes de réinsertion professionnelle ont été rejetées parce qu'ils ne faisaient pas partie de ces dépôts de personnel et on leur a en outre refusé la possibilité d'y adhérer! Même les handicapés n'ont pas eu droit aux allocations d'éducation afin de se recycler.

La flotte hauturière n'a pas duré. Le ministère responsable était celui des Transports et, en 1948, ses hauts fonctionnaires ont fait deux déclarations qui méritent d'être confrontées.

D'une part, ils ont dit ceci:

> . . . le travail du marin a toujours été un travail à caractère permanent, non sujet aux perturbations en temps de guerre, de sorte que la question de sa réadaptation ne se

[*Text*]

Secondly, they stated that the merchant service "could only employ less than 4,000 of the 10,000 (wartime) merchant seamen." Apparently high wartime casualties and high post-war unemployment meant nothing to the government.

Over 60 per cent unemployment was the reward for wartime merchant seamen, most of whom had no other skill and no alternate profession. That is the primary reason that over 3,500 wartime merchant seamen are now on civilian war allowance. In proportion, that is 5.7 times the number of servicemen on War Veterans Allowance.

But that was not all. Hal Banks of the Seafarers International Union, with his criminal record and his brutal goons, was brought in with government sanction to break the wartime Canadian Seamen's Union. The CSU was vilified as Communist, as Banks similarly labeled the Norris Commission that investigated him. Banks used "DO NOT SHIP" lists, physical violence and propaganda to destroy not only the CSU but also other unions, such as the National Association of Marine Engineers. The government rewarded Banks by legitimizing his citizenship by order in council.

Later, the warrant for Banks' arrest, his escape to the United States and Canada's failure to extradite him provides a fascinating story available from other sources.

In 1962, the Civilian War Pensions and Allowances Act extended War Veterans Allowance benefits as follows—and these are partial quotes:

> ... an allowance is payable to and in respect of a civilian, ... in the same manner and to the same extent as if the civilian were a veteran to whom the act applies—

That is the WVA Act. That was a major initiative, but DVA now states that:

> This initiative, however, did not provide an open door to the full range of programs that were made available to veteran recipients.

Of course it did not. In fact, they have not included wartime service civilians in any of the medical or VIP benefits recently extended to Canada service only veterans.

In 1976, the Compensation for Former Prisoners of War Act provided compensation to servicemen and civilians. DVA claims that POW compensation is established on a "time-measured" or "time-based" scale. That scale provides a 250 per

[*Traduction*]

> pose absolument pas de la même façon que dans le cas de celui qui s'est engagé dans les Forces armées ...

D'autre part, ils ont déclaré que la marine marchande avait du travail pour 4 000 seulement des 10 000 marins à son service pendant la guerre. De toute évidence, le gouvernement n'accordait aucune importance au nombre élevé de marins blessés ou tués pendant la guerre et au grand nombre de ceux qui se sont retrouvés sans emploi après la guerre.

Pour toute récompense, les matelots qui faisaient partie de la marine marchande pendant la guerre ont eu droit à un taux de chômage de 60 p. 100. La plupart d'entre eux n'avait aucune autre profession ni aucun autre métier, et c'est surtout pour cette raison que plus de 3 500 matelots qui ont fait partie de la marine marchande pendant la guerre touchent maintenant des allocations de guerre pour les civils. En comparaison, ce nombre est 5,7 fois plus élevé que le nombre de militaires qui touchent des allocations aux anciens combattants.

Mais ce n'est pas tout. Hal Banks du Syndicat international des marins, personnage bien connu pour ses activités criminelles et son recours à la violence, est intervenu, avec la bénédiction du gouvernement, pour écraser le Syndicat canadien des marins qui avait été formé pendant la guerre. Banks a faussement accusé le syndicat canadien d'être un nid de communistes, accusations qu'il a aussi portées contre la Commission Norris chargée d'enquêter sur ses activités. Banks s'est servi de listes noires, de violence physique et de propagande pour détruire, non seulement le Syndicat canadien des marins, mais d'autres syndicats, comme la défunte Association nationale des ingénieurs marins. En guise de récompense, le gouvernement lui a accordé la citoyenneté par voie de décret.

Pour connaître la suite de cette histoire fascinante, c'est-à-dire le mandat d'arrestation émis contre Banks, sa fuite aux États-Unis et le refus de la demande d'extradition du Canada, on a qu'à se reporter à d'autres sources.

En 1962, la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils a élargi l'application des allocations aux anciens combattants de la manière suivante—et je ne vous donne ici que des citations partielles:

> ... une allocation est payable à un civil et à son égard ... de la même manière et dans la même mesure que si ce dernier était un ancien combattant auquel s'applique cette même loi ...

Il s'agit de la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Cette initiative marquait un progrès important, mais le ministère des Affaires des anciens combattants a maintenant pour position que:

> Cette initiative n'a toutefois pas ouvert la porte à toute la gamme des programmes mis à la disposition des anciens combattants.

Bien sûr que non. Les anciens combattants ayant servi uniquement en territoire canadien ont obtenu récemment le droit de recevoir certains avantages médicaux et préférentiels, mais pas les civils qui ont servi leur pays pendant la guerre.

La Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre adoptée en 1976 prévoit des indemnités pour les militaires et les civils. Le ministère des Affaires des anciens combattants prétend que les indemnités auxquelles ont droit les prisonniers

[*Text*]

cent increase from 18 months, or 545 days, to 30 months, or 911 days. The initial 20 months qualifies for a 50 per cent increase, but the 20 months in excess of 30 months counts for no increase at all. The Merchant Navy group that spent over four years in capativity are compensated at less than a three-year rate. The scale would have to extend to five years to be really "time based."

On January 19, 1988, the U.S. extended full veterans benefits to merchant seamen—including allied nationals—who served in World War II. The required service is 90 days. DVA responds that the Canadian system is better because Canada stipulates 180 days but only requires one trip in dangerous waters. Canada's system for merchant seamen is a patchwork of stringent qualifications and partial benefits. Seventeen merchant ships were sunk in the Gulf of St. Lawrence and, whether one trip or many made up 180 days, it would be almost impossible for any ocean-going vessel to avoid a major portion of that time in hostile waters.

Canada is now spending money to track down Japanese Canadians who had been interned in Canada and returned to Japan. The intent is to provide each of them with $21,000 compensation for their suffering. That may be valid. In the meantime, our merchant seamen, who were treated as lower than any military rank while they endured years interned in the Far East, await being recognized as first-class citizens by their own country.

I will go back to the merchant seaman who was repatriated from Japan and his re-employment.

Many of these Japanese internees went to bush camps. This is what they offered our returned prisoner of war: "Go to a bush camp." They could not understand why he did not want to go. He was rescued by the compassion of a family friend who offered him a job.

I will now refer to benefits requested for the Merchant Navy and Merchant Navy prisoners of war. The following recommendations are from the main brief.

First, full veterans benefits should be extended to all Canadian Merchant seamen who served in dangerous waters in Canada's wars. Note that the benefits that provided employment, careers and prosperity to servicemen and were denied to the Merchant Navy cannot be restored. That damage is irreversible.

[*Traduction*]

de guerre sont calculées en fonction du temps qu'ils ont passé en captivité. Ainsi, une augmentation de 250 p. 100 est prévue pour ceux qui ont passé de 18 mois, ou 545 jours, à 30 mois, ou 911 jours, en captivité. Les 20 premiers mois donnent droit à une augmentation de 50 p. 100, mais les 20 mois en sus des 30 mois ne donnent droit à aucune augmentation. Ainsi, l'indemnisation des marins marchands qui ont été prisonniers pendant plus de quatre ans est calculée comme si le temps passé en captivité était de moins de trois ans. Pour que la formule tienne vraiment compte du temps passé en captivité, il faudrait qu'elle passe de 30 mois à cinq ans.

Le 19 janvier 1988, les États-Unis ont accordé aux marins marchands—y compris aux ressortissants de pays alliés—ayant servi pendant la Seconde Guerre mondiale toute la gamme des prestations payables aux anciens combattants. Il suffit d'avoir servi pendant 90 jours pour y avoir droit. À cela, le ministère des Affaires des anciens combattants réplique que la formule canadienne est meilleure, car même si la période de service exigée est de 180 jours, il suffit d'avoir fait un seul voyage dans des eaux dangereuses. Le Régime canadien d'indemnisation des marins marchands est un méli-melo d'exigences rigoureuses et d'avantages incomplets. Dix-sept navires de la marine marchande ont été coulés dans le golfe Saint-Laurent et, qu'une période de 180 jours comprenne un ou plusieurs voyages, les navires de haute mer n'auraient guère pu éviter de passer une bonne partie de cette période dans des eaux hostiles.

Le gouvernement du Canada finance actuellement les efforts pour retracer les Nipo-canadiens qui ont été internés au Canada de même que ceux qui ont été retournés au Japon. Le but est de verser à chacun une indemnité de 21 000 $ en compensation des souffrances endurées. Cette indemnisation est peut-être légitime, mais pendant ce temps-là, nos marins marchands, qui ont enduré un traitement pis encore que celui des simples gradés pendant leurs années de captivité en Extrême-Orient, attendent toujours d'être reconnus comme des citoyens de premier ordre par leur pays.

Je reviens maintenant à la question du réembauchage des marins marchands rapatriés du Japon.

Un grand nombre de ces marins faits prisonniers par les Japonais sont allés travailler dans des camps de bûcherons. Voilà ce que la Marine a dit à notre marin rapatrié: «Allez travailler dans un camp de bûcherons.» Elle ne pouvait pas comprendre qu'il ne veuille pas y aller. Il a été sauvé grâce à la générosité d'amis de la famille, qui lui ont offert un emploi.

J'en viens maintenant aux prestations que demandent les marins marchands et les marins marchands faits prisonniers de guerre. Les recommandations qui suivent sont tirées du mémoire principal.

Premièrement, on demande que toute la gamme des prestations prévues pour les anciens combattants soit accordée à tous les membres de la Marine marchande canadienne qui ont servi leur pays dans des eaux dangereuses pendant que le Canada était en guerre. Il convient de souligner que les avantages accordés aux militaires sur le plan de l'avancement professionnel et financier et refusés aux marins marchands ne peuvent pas être rétablis. Le dommage est irréversible.

[*Text*]

Second, a book of remembrance should be prepared and placed in the Peace Tower for Merchant seamen who died of enemy action in Canada's wars.

Third, the veterans independence program and coverage as provided by DVA in Group 12 Greenshield prepaid services in Ontario be extended to all ex-POWs.

Four, that full access to veterans hospitals facilities be provided to ex-POWs whether pensioned or not.

Five, that POW compensation as proposed by the National POW Association be provided to all POWs including Merchant Navy POWs—that is, that in a war in which some prisoners were held over five years, time-measured compensation must be extrapolated beyond 30 months to be equitable.

Sixth, that VIP benefits be extended to all POWs as proposed by the National Council of Veteran Associations.

Seven, that one trip through dangerous waters be made the sole qualification for War Veterans Allowance and VIP.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Olmstead.

Mr. Olmstead: I should like to have this main brief, which would have taken a couple of hours to read, appended to the record.

The Chairman: Yes. Mr. Olmstead has prepared a lengthy brief. He gave us a condensation of it. I should like a motion to have the main brief placed in the record of tonight's proceedings.

Senator David: I move that.

The Chairman: Senator David moves that. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

(*For text of brief see appendix.*)

The Chairman: Mr. Olmstead, all of the proceedings will be published in a pamphlet. You will be receiving copies of it. We can send you as many copies as you wish to send to all the Merchant Navy members in your group across Canada. Perhaps I can impose that duty upon my administrative assistant. She may do that for you. We will help in any way that we can.

We will now pose questions to you. You may both answer them, or you can answer individually.

Senator David: I should like to know the number of members that you presently have in your association of seamen veterans.

[*Traduction*]

Deuxièmement, on demande qu'un Livre du Souvenir soit publié et conservé dans la Tour de la Paix, afin d'honorer la mémoire des marins marchands morts aux mains de l'ennemi pendant que le Canada était en guerre.

Troisièmement, on demande que le Programme d'assurance-maladie et de vie autonome prévu pour les anciens combattants, selon la formule Greenshield, groupe 12, en Ontario, s'applique à tous les anciens prisonniers de guerre.

Quatrièmement, on demande que les anciens prisonniers de guerre, qu'ils soient retraités ou non, aient droit à toute la gamme des services offerts par les hôpitaux destinés aux anciens combattants.

Cinquièmement, on demande que les indemnités proposées pour les prisonniers de guerre par l'Association nationale des prisonniers de guerre soient accordées à tous les prisonniers de guerre, y compris aux marins marchands—autrement dit, dans le cas des prisonniers qui ont été en captivité pendant plus de cinq ans, l'indemnisation ne peut être équitable que si elle est calculée en fonction d'une formule qui va au-delà de 30 mois.

Sixièmement, on demande que les avantages préférentiels soient accordés à tous les prisonniers de guerre, comme il a été proposé par le National Council of Veteran Association.

Septièmement, on demande que le seul critère pour avoir droit aux allocations de guerre aux anciens combattants et aux avantages préférentiels soit d'avoir effectué un voyage dans des eaux dangereuses.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Olmstead.

M. Olmstead: Je demande que ce mémoire principal, qu'il m'aurait fallu deux heures pour vous lire, soit annexé au compte-rendu des délibérations.

Le président: Oui. M. Olmstead a rédigé un mémoire très long. Il nous en a fait un résumé. J'aimerais qu'on propose une motion pour que le mémoire principal soit annexé à nos délibérations de ce soir.

Le sénateur David: Je le propose.

Le président: Le sénateur David le propose. Les sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté.

(*Pour le texte du mémoire, se reporter à l'annexe.*)

Le président: Monsieur Olmstead, toutes les délibérations seront publiées en un seul fascicule. Vous en recevrez des exemplaires. Nous pourrons vous envoyer autant d'exemplaires que vous voudrez pour que vous puissiez les distribuer à tous les membres de la marine marchande qui font partie de votre groupe au Canada. Je peux peut-être demander à mon adjointe administrative de bien vouloir s'en occuper. Nous ferons tout notre possible pour vous aider.

Nous allons maintenant vous poser des questions. Vous pourrez y répondre individuellement ou ensemble.

Le sénateur David: J'aimerais savoir combien de marins vous comptez à l'heure actuelle dans votre association de vétérans.

[*Text*]

The Chairman: The Merchant seamen, yes.

Mr. Robertson: The Canadian Merchant Navy Association is eight years old and it presently has 300 members. We are actively seeking to enlarge our membership.

Senator David: When you speak of 300 members, these are members who have gone to war or were prisoners of war?

Mr. Robertson: The qualification for membership is service in a Canadian or allied registered merchant ship during the war.

Senator David: Do you have any idea of what should be the real number of members eligible for your association, if you were able to contact every one of them?

Mr. Robertson: Unfortunately, I cannot give you a realistic assessment on that. Forty-five years ago, there were approximately 10,000. However, today, I would only be guessing at the numbers. I do not think I should even make a guess.

The Chairman: Did you say you had 850 members?

Mr. Robertson: No, Mr. Chairman. The association was formed in 1981, and until last year, the number was around 250. However, in the last year we picked up another 50 members. However, I do not think we have yet reached our potential.

The Chairman: There may, however, be other members in other organizations at the present time who do not yet belong to your association; in other words, who are not yet registered with you as members.

Mr. Robertson: I believe so. Our affiliation is with the Royal Canadian Naval Association. Our president sits on their quarterly meeting board.

Senator David: I feel that it is quite important to know the actual number of people for which your association will be asking a benefit or for recognition. Personally, recognition is something that I think should have been given many years ago, so I have no negative feelings about that. On the contrary, I think we must admire more and more, as the years go on, what the navy people did during those very tough years, especially of the second war between 1940 and 1943. In my opinion, you saved our country and the allies with your ships.

Therefore what you are asking at the moment is recognition and benefits for at least 300 members and their families, or perhaps more.

Mr. Robertson: Senator, if we receive any encouragement and any sign that there is likely to be a reaction to our request, then I suggest that we would make a strenuous effort to try and ascertain how many people are involved because, of course, it is the first and most important question that one is asked: How many people are we talking about? I am sure it is considerably more than the present 300.

[*Traduction*]

Le président: De marins marchands, oui.

M. Robertson: L'Association canadienne de la marine marchande existe depuis huit ans et compte actuellement 300 membres. D'ailleurs, nous cherchons activement à accroître le nombre de nos membres.

Le sénateur David: Lorsque vous parlez de 300 membres, s'agit-il de marins qui ont fait la guerre ou qui ont été prisonniers de guerre?

M. Robertson: Pour adhérer à notre organisation, il faut avoir servi sur un navire marchand canadien ou allié immatriculé pendant la guerre.

Le sénateur David: Si vous pouviez communiquer avec tous les marins de la marine marchande admissibles, combien d'entre eux pourriez-vous recruter, à votre avis?

M. Robertson: Malheureusement, je ne peux pas vous donner une évaluation réaliste. Il y 45 ans, ils étaient environ 10 000. Cependant, aujourd'hui, je ne pourrais que vous donner une approximation. En fait, je ne devrais même pas hasarder un chiffre.

Le président: Avez-vous dit que votre association comptait 850 membres?

M. Robertson: Non, monsieur le président. L'association a été créée en 1981 et jusqu'à l'année dernière, elle regroupait environ 250 personnes. Cependant, nous avons recruté 50 nouveaux membres l'année dernière. J'estime toutefois que nous n'avons pas encore réalisé notre potentiel.

Le président: Il est possible qu'à l'heure actuelle, certains marins de la marine marchande adhèrent à des organisations autres que la vôtre. Autrement dit, ils ne sont pas encore membres de votre association.

M. Robertson: Je le crois. Notre association relève de la Royal Canadian Naval Association. Notre président siège aux réunions trimestrielles du conseil d'administration de cette association.

Le sénateur David: J'estime qu'il est important de savoir pour combien de personnes votre association demandera reconnaissance ou aide. Personnellement, je pense qu'on aurait dû reconnaître vos états de service il y a de nombreuses années. Par conséquent, je n'ai absolument aucune objection à ce qu'on le fasse maintenant. Au contraire, à mesure que le temps passe, il convient d'admirer encore davantage la contribution de la marine marchande pendant ces années très difficiles de la guerre, et plus particulièrement entre 1940 et 1943. À mon avis, vous avez sauvé notre pays et les alliés avec vos navires.

Si j'ai bien compris, pour l'heure, vous demandez la reconnaissance et divers avantages pour au moins 300 membres de la marine marchande et leur famille, ou peut-être plus.

M. Robertson: Sénateur, si l'on nous indiquait de quelque façon que notre requête a toutes les chances d'être accueillie favorablement, nous ferions des efforts énergiques pour établir de façon rigoureuse le nombre de personnes en cause. Évidemment, c'est la première question que l'on pose, la plus importante: combien de personnes sont visées? Je suis sûr que c'est beaucoup plus que nos 300 membres actuels.

[*Text*]

Senator David: Would you say considerably more or just more?

Mr. Robertson: I would say more. They are spread from coast to coast and I am sure if we start sweeping, there will be others who will come to light.

Senator David: Mr. Chairman, those are all my questions for the moment.

The Chairman: If we receive some good publicity from the press, we might bring this matter to the attention of those who are not members but are eligible to become members.

Senator Rossiter: I was wondering whether you received any assistance through the Canadian Legion in your search or in any of your endeavours to receive recognition on behalf of the members of the merchant navy soon after the war. If you have received such assistance, has it increased or decreased?

Mr. Olmstead: Are you asking about the involvement of the Canadian Legion?

Senator Rossiter: Yes.

The Chairman: Senator Rossiter is asking if you received support from the Canadian Legion over the years.

Mr. Olmstead: Since 1986, the involvement of the legion and attitude of the legion has changed dramatically. I am now receiving great help from the Legion.

Senator Rossiter: Are you saying that, before that, they did not do much to assist you at all?

Mr. Olmstead: I was a member of the legion before that, but I felt I was a second-class member. I am still a member and now I feel that I am a first-class member.

I would like to go back to Senator David's question on numbers. There were 198 Canadian merchant seamen who were prisoners of war, plus a number that I am not aware of who were taken and held by the Vichy French. This year, if they were still alive, their average age would be 80 years. However, except for those of us who are on pension, the government has no record of who these people are or where they are. I suspect there are about 40 left.

The Chairman: You are talking of 40 left out of an original 198?

Mr. Olmstead: Yes, plus some who are living in other countries now.

The Chairman: I see. So if we transferred those figures to the 10,000 originals, you could come up with a pretty close estimate, I imagine, although the prisoners of war may have suffered more than the others.

In any case, I think there is a means of contacting these people. Can you tell us, if we wanted to search for all of your number who are still living, are there records in the archives of Canada? Have you ever tried the archives or the Department of Transport to find out whether there are existing records of the merchant seamen who served during the war?

[*Traduction*]

Le sénateur David: Diriez-vous beaucoup plus, ou simplement davantage?

M. Robertson: Je dirais davantage. Ces personnes sont éparpillées d'un bout à l'autre du pays et je suis convaincu que si nous commençons à chercher, nous en trouverons d'autres.

Le sénateur David: Monsieur le président, je n'ai pas d'autres questions pour l'instant.

Le président: Avec un peu de bonne publicité dans les journaux, nous pourrions attirer l'attention de personnes qui ne sont pas membres mais qui sont admissibles.

Le sénateur Rossiter: Je voudrais savoir si vous avez reçu une aide quelconque de la Légion canadienne dans vos efforts pour obtenir une reconnaissance au nom des membres de la marine marchande tout de suite après la guerre. Si vous avez bénéficié d'une telle aide, a-t-elle augmenté ou décru?

M. Olmstead: Vous voulez savoir ce qu'il en est de la contribution de la Légion canadienne?

Le sénateur Rossiter: Oui.

Le président: Le sénateur Rossiter demande si vous avez reçu un appui de la Légion canadienne au fil des ans.

M. Olmstead: Depuis 1986, l'attitude et la participation de la Légion ont énormément changé. Maintenant, la Légion nous aide beaucoup.

Le sénateur Rossiter: Voulez-vous dire qu'avant cela, la Légion ne vous aidait guère?

M. Olmstead: J'étais membre de la Légion avant cela, mais j'avais l'impression d'être un membre de deuxième ordre. Je suis toujours membre, mais maintenant j'ai l'impression d'être membre à part entière.

Je voudrais revenir à la question du sénateur David au sujet des chiffres. Cent quatre-vingt-dix-huit marins marchands canadiens ont été prisonniers de guerre, et un certain nombre—je ne sais pas combien—ont été capturés par les Forces françaises de Vichy. L'âge moyen de ceux qui sont encore en vie aujourd'hui serait de 80 ans. Cependant, sauf pour ceux d'entre nous qui sont à la retraite, le gouvernement n'a pas de dossier sur ces personnes et par conséquent n'a aucune idée de leur identité ou de leur lieu de résidence. Je pense qu'il doit en rester une quarantaine.

Le président: Quarante sur les 198 qu'il y avait à l'origine?

M. Olmstead: Oui, sans compter ceux qui vivent dans d'autres pays maintenant.

Le président: Je vois. Si l'on faisait le même calcul pour les 10 000 membres que comptait environ la marine marchande il y a 45 ans, on arriverait à une approximation assez juste j'imagine. Évidemment, les prisonniers de guerre ont sans doute souffert plus que les autres.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il existe un moyen de retracer ces personnes. Si l'on voulait recenser tous les anciens marins marchands encore vivants, pourrait-on le faire en consultant les dossiers des Archives du Canada? Vous êtes-vous déjà renseigné auprès du ministère des Transports pour savoir s'il

[*Text*]

Mr. Olmstead: Yes, the Department of Transport records for before 1953 are perhaps in the archives. The Department of Transport provided me with a 1945 list of names and addresses. They have a few more recent addresses from correspondence or from enquiries, but no one actually has a

As far as the prisoners of war are concerned, those who are also on pension are identified by the Canadian Pension Commission. However, with respect to the ones who are on prisoner-of-war compensation only, the Pension Commission can tell you nothing about them.

The Chairman: Yes, I think we had a letter from the Pension Commission on that matter.

Mr. Roberston, on page 11 of your brief, you told us about how the merchant seamen served. You then quoted the Minister of Veterans Affairs, the Hon. Gerald S. Merrithew as saying:

> . . . merchant seamen had a choice of when and where they wished to sign up and sign off ships they served on. They could negotiate their own terms of employment and did not come under military discipline.

Was there not a requirement that it was either-or? In other words, that you had to sign up for two years or—?

Mr. Robertson: That rule came in later, sir. At the early stages of the war, to a degree the minister's statement is right. It was a voluntary arrangement if you wanted to sign up. However, as far as negotiating your terms of employment, they were set by whoever was running the ship, and that was where the negotiation ended. If you were an ordinary seamen, you got $45 a month. That was all of the negotiation.

However, later on in about 1943, I believe, there was a two-year enlistment through the manning pool. I believe that is what you were referring to.

Senator Rossiter: Can you tell me, is this the other document that you were filing, Mr. Robertson?

Mr. Robertson: Yes.

Senator Rossiter: I was reading this document and there was something that I really cannot understand in it, if I could just find it now. At one place in this document, it says that a ferry ride to P.E.I. qualified a service person for overseas service. I think that is what it said. It said Prince Edward Island? I have an argument with that because I am sure it was Newfoundland. I am from Prince Edward Island. It seems to me that it was to Newfoundland because Newfoundland during the war was not part of Canada. Am I right?

The Chairman: Prince Edward Island, the Northumberland Strait and three miles off the coasts of Bermuda, the West Indies and North and South America all have been used as precedent for change in the basic requirement. For example,

[*Traduction*]

existe, dans les Archives, des dossiers des marins marchands qu ont servi pendant la guerre?

M. Olmstead: Oui. Le ministère des Transports conserve dans ses archives des dossiers d'avant et d'après 1953. Le ministère m'a d'ailleurs déjà fourni une liste de noms et d'adresses datant de 1945. Il dispose de quelques adresses plus récentes tirées de lettres ou de demandes de renseignements, mais il n'existe en fait aucun dossier.

Pour ce qui est des prisonniers de guerre, ceux qui reçoivent une pension sont recensés par la Commission canadienne des pensions. Cependant, la Commission des pensions n'a aucun renseignements sur les personnes qui reçoivent uniquement une indemnité de prisonniers de guerre.

Le président: Oui, je pense que nous avons reçu une lettre de la Commission canadienne des pensions à ce sujet.

Monsieur Robertson, à la page 11 de votre mémoire, vous nous expliquez comment les marins marchands ont servi. Ensuite, vous citez des propos tenus par le ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorables Gerald S. Merrithew:

> Les marins marchands pouvaient décider quand et où s'embarquer ou débarquer. Ils pouvaient négocier leurs propres conditions d'emploi et n'étaient pas assujettis à la discipline militaire.

Est-ce que cela ne faisait pas partie d'une alternative? Autrement dit, ils devaient s'enrôler pour deux ans ou . . . ?

M. Robertson: Cette règle a été instaurée plus tard, monsieur. La déclaration du ministre est exacte, pour autant qu'elle s'applique au début de la guerre. Chacun était libre de s'enrôler. Quant aux conditions d'emploi, elles étaient dictées par le commandant du navire, seul maître à bord. Un simple matelot gagnait 45 $ par mois. Il n'y avait rien à négocier.

Cependant, plus tard, aux environs de 1943, les recrues étaient engagées pour deux ans par l'entremise de la réserve de personnel naval. Je pense que c'est ce à quoi vous faites référence.

Le sénateur Rossiter: Dites-moi, est-ce là l'autre document que vous nous soumettez, monsieur Robertson?

M. Robertson: Oui.

Le sénateur Rossiter: En lisant ce document, je suis tombée sur quelque chose que je ne comprends pas. J'essaie de retrouver le passage en question. Quelque part dans le document, on dit qu'il suffisait pour un membre des Forces navales de s'être rendu à l'Île-du-Prince-Édouard en traversier pour être admissible au service outre-mer. Je pense que c'est ce qu'on disait. L'Île-du-Prince-Édouard, vraiment? Je ne suis pas d'accord, car je suis persuadée qu'il s'agissait de Terre-Neuve. Je viens moi-même de l'Île-du-Prince-Édouard et il me semble qu'il s'agissait de Terre-Neuve, parce que ce n'était pas encore une province du Canada pendant la guerre. N'est-ce pas?

Le président: On a déjà utilisé comme précédents pour modifier le critère de base l'Île-du-Prince-Édouard, le détroit de Northumberland, ainsi que tout secteur au-delà de trois milles au large des côtes des Bermudes, des Antilles, de l'Amé-

[*Text*]

for a person to qualify for the War Veterans Allowance, he had to have served in a theatre of war. Amendments have been made to the act to broaden the theatre of war. The War Veterans Allowance booklet put out by the department indicates that service in the theatre of war during World War II includes service while on duty beyond the three mile territorial limit surrounding the continents of North and South America and the islands adjacent thereto, including Newfoundland, Bermuda and the West Indies. That was extended to include the Northumberland Strait, which includes Prince Edward Island.

Senator Rossiter: Certainly, that information goes against anything I know.

The Chairman: You can take my word for it.

Senator Rossiter: I had a cousin in the merchant navy who was lost during the war in the Cabot Strait.

Mr. Olmstead: This was not a qualification for merchant seamen, but for servicemen.

The Chairman: In 1962, under the Civilian War Allowances Act, part 11, merchant seamen qualified for pensions. There are some differences in the benefits offered between that act and the War Veterans Allowances Act. Can you tell us for the record what you are not entitled to but to which War Veterans Allowance recipients are entitled?

Mr. Robertson: Essentially medical treatment and VIP.

The Chairman: You have given me the answer I wanted, and that is VIP. There is a grouping for civilians who served overseas, and I think Mr. Robertson alluded to it. They include: Canadian merchant seamen who served in World War I, World War II and the Korean War; non-Canadians who served on Canadian merchant ships during World War I and World War II and Korea; members of the Voluntary Aid Detachment of the British Red Cross; Canadian fire fighters of World War II; Canadian overseas welfare workers, nursing aids, ambulance and transport drivers, members of overseas headquarters staff, orthopoedic nurses who served under the Canadian Red Cross Society or the St. John's Ambulance Brigade of Canada during World War II; Canadian transatlantic air crews, World War II; and members of the Newfoundland Overseas Forestry Unit, World War II. Since the VIP was extended to Canadian servicemen who served only in Canada, all the groups I have mentioned, including merchant seamen, do not qualify for VIP. Yet, those people who served only in Canada are not required to fulfil the basic requirement of theatre of war experience. So they are making a mockery of the rules. They have eliminated that basic requirement for some groups, so why can they not eliminate it for merchant seamen and all the people I have listed who served in a civilian capacity in a theatre of war? Am I right or wrong?

[*Traduction*]

rique du Nord et de l'Amérique du Sud. Pour être admissible aux Allocations aux anciens combattants, par exemple, une personne devait avoir servi sur le théâtre des hostilités. On a apporté des modifications à la loi afin d'élargir le sens de théâtre des hostilités. La brochure préparée par le Ministère au sujet des Allocations aux anciens combattants stipule que le Service sur le théâtre des hostilités pendant la Seconde Guerre mondiale comprend le service effectué au-delà de la limite territoriale de trois milles entourant les continents de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, ainsi que les îles adjacentes, y compris Terre-Neuve, les Bermudes et les Antilles. On a ajouté par la suite le détroit de Northumberland, qui comprend également l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Rossiter: Ces renseignements sont cetainement contraires aux miens.

Le président: Vous pouvez me croire sur parole.

Le sénateur Rossiter: J'avais un cousin dans la marine marchande qui a disparu dans le détroit de Cabot pendant la guerre.

M. Olmstead: Le critère ne s'appliquait pas aux marins marchands, mais aux militaires.

Le président: En 1962, aux termes de la partie XI de la Loi sur les allocations de guerre pour les civils, les marins marchands ont eu droit à des pensions. Il existe des différences entre les avantages offerts aux termes de cette loi et aux termes de la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Pouvez-vous nous dire à quels avantages offerts aux bénéficiaires des allocations aux anciens combattants vous n'avez pas droit?

M. Robertson: Il s'agit principalement des traitements médicaux et du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Le président: Vous m'avez donné la réponse que je voulais, c'est-à-dire que vous avez parlé du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il s'agit d'un regroupement pour les civils qui ont servi à l'étranger et je pense que M. Robertson y a fait allusion. Il y a notamment les marins canadiens qui ont servi sur des navires de la Marine marchande canadienne pendant la Première et la Seconde guerres mondiales ou pendant la guerre de Corée, les membres du Voluntary Aid Detachment of the British Red Cross, les pompiers canadiens qui ont servi pendant la Seconde Guerre mondiale, les préposés canadiens d'assistance sociale outre-mer, les aide-infirmiers, les conducteurs d'ambulances ou de trains motorisés, les membres du personnel central d'outre-mer, les infirmiers en orthopédie qui ont servi sous les auspices de la Société canadienne de la Croix-Rouge ou de la Brigade ambulancière St-Jean du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale, les membres canadiens du personnel naviguant sur des vols trans-Atlantique pendant la Seconde Guerre mondiale et, enfin, les membres de la Newfoundland Overseas Forestry Unit pendant la Seconde Guerre mondiale. Étant donné que le Programme pour l'autonomie des anciens combattants est offert aux militaires canadiens qui ont servi uniquement au Canada, tous les groupes que j'ai mentionnés, y compris les marins marchands, ne sont pas admissibles à ce programme. Cependant, les personnes qui ont servi uniquement au Canada n'ont pas à respecter le critère

[*Text*]

Mr. Olmstead: I would like to have said it myself.

Mr. Robertson: Your point is valid. It is a point I have tried to make many times, that of setting service as the parameter rather than enlistment. A bullet was a bullet whether it went into a civilian or into a soldier.

Mr. Olmstead: And the enemy captain did not ask who was on board before he fired his torpedoes.

The Chairman: I believe the United States, in 1988, changed the rules whereby merchant seamen are now eligible for the benefits of a veteran. Is that right?

Mr. Olmstead: That is correct.

The Chairman: I received a letter today from a Dieppe prisoner-of-war. I will not mention the name, but she asked me a question which was very pertinent to our argument tonight. Canada's service veterans qualify for VIP at 65 if they are in a certain class of income and are on OAS-GIS. This lady pointed out that her husband was receiving $400 per month in POW compensation. Her total income is $1,190 per month, which put them just under the maximum allowable under the War Veterans Allowance, which I believe is now $1,214.38. She pointed out that because they were receiving POW compensation they were not entitled to VIP. That is the most ridiculous thing. A POW can qualify if he is a disability pensioner or if he is eligible as a War Veterans Allowance recipient, but because he receives the POW compensation he cannot qualify. That is the point I am trying to make to the minister and I hope we will make it in our report.

Senator David: What authority in the government can solve the problems outlined to us tonight?

The Chairman: It involves amendments to the Civilian War Pensions and Allowances Act, very simple.

Senator David: And this act comes under the Department of Veterans Affairs?

The Chairman: Yes.

Senator David: So the problems could be solved in one minstry?

The Chairman: Yes, if the money is available from the Treasury Board—and I am sick of hearing, for 22 years now, that they do not have the money.

Senator David: Mr. Chairman, do you have any idea of the amount of money involved?

[*Traduction*]

de base qu'est l'expérience sur le théâtre des hostilités. On bafoue donc les règlements. On a éliminé le critère de base pour certains groupes, alors pourquoi ne peut-on pas l'éliminer pour les membres de la marine marchande et pour tous ceux que j'ai énumérés et qui ont servi à titre de civils sur les lieux des hostilités? Ai-je raison ou ai-je tort?

M. Olmstead: J'aimerais bien l'avoir dit moi-même.

M. Robertson: Votre argument est valable. J'ai essayé à maintes reprises de faire valoir que le service devrait constituer le paramètre, et non l'enrôlement. Une balle reste une balle, qu'elle frappe un civil ou un soldat.

M. Olmstead: Et le capitaine du navire ennemi ne demande pas qui est à bord d'un navire avant de le torpiller.

Le président: Je crois que les États-Unis ont modifié les règlements en 1988, de sorte que maintenant les membres de la marine marchande ont droit aux mêmes avantages qu'un ancien combattant. Est-ce exact?

M. Olmstead: C'est exact.

Le président: J'ai reçu aujourd'hui une lettre de la femme d'un ancien prisonnier de guerre de Dieppe. Je ne mentionnerai pas son nom, mais elle m'a posé une question qui touche de très près notre discussion de ce soir. Les anciens combattants canadiens ont accès au Programme pour l'autonomie des anciens combattants à 65 ans si leur revenu est d'un certain niveau et s'ils reçoivent les prestations de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Cette dame me signale que son mari reçoit 400 $ par mois en indemnités d'ancien prisonnier de guerre. Son revenu total est de 1 190 $ par mois, ce qui est tout juste en-deçà du maximum permis aux termes de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, fixé actuellement à 1 214,38 $, je crois. Elle signale qu'ils n'ont pas droit au Programme pour l'autonomie des anciens combattants parce qu'ils reçoivent une Indemnité de prisonnier de guerre. C'est la chose la plus ridicule que j'aie entendue. Un ancien prisonnier de guerre peut avoir droit à une pension d'invalidité ou à l'Allocation des anciens combattants, mais il n'est pas admissible s'il reçoit une Indemnité de prisonnier de guerre. J'essaie de faire comprendre cet argument au ministre et j'espère que nous avons su le faire ressortir dans notre rapport.

Le sénateur David: En vertu de quelle autorité gouvernementale peut-on régler les problèmes qu'on nous a décrits ce soir?

Le président: C'est très simple, il suffit de modifier la Loi sur les allocations de guerre pour les civils.

Le sénateur David: Et cette loi relève du ministère des Affaires des anciens combattants?

Le président: Oui.

Le sénateur David: Les problèmes pourraient donc être réglés par un seul ministère?

Le président: Oui, si le Conseil du Trésor donne les crédits nécessaires . . . J'en ai assez de m'entendre dire depuis maintenant 22 ans qu'on n'a pas les crédits nécessaires.

Le sénateur David: Monsieur le président, savez-vous de quelle somme il est question?

[*Text*]

The Chairman: No, they would have to determine that in the same way that they have determined it for other groups. On July 1, 1988 the government extended benefits to those who served in Canada, and $200 million was required. The Canadian Legion and veterans organizations were looking for War Veterans Allowance for these people. I believe they negotiated with the department and came to a compromise—the department, the minister or the government had told them that a great amount of funds would be required—to give them the Veterans Independence Program. They wiped out the basic, entrenched requirement that one had to have served in a theatre of war. That is fine. Many people wanted to go overseas but could not. I do not understand, though, why they did not include these other people who served in a theatre of war, particularly merchant seamen. It involves a mere amendment to the act to include the VIP for these people.

Senator David: Did I understand you to say that, to solve the problem of these 300 or more members, it would cost $200 million?

The Chairman: No.

Senator David: That is the impression you left.

The Chairman: The $200 million would be for all the Canada service veterans, and there are thousands of them.

Senator David: But that is not the amount that would be necessary to cover the benefit request by these gentlemen.

The Chairman: It could be found in the computers. They have a formula they use to calculate it. Mr. Robertson gave a figure of 300 and something. Let us say there are 1,000.

Senator David: Let us say 500, and then it would be nice to have the computer tell us what the cost would be to give the benefit, and I think it would be much easier for the committee to make a very strong recommendation.

The Chairman: Senator David, when we go to Charlottetown, we can find out those figures.

Senator David: If I go with you.

The Chairman: You will be there.

Mr. Olmstead: We mentioned earlier that there are 3,500 merchant seamen on civilian war allowance. That would be the figure that I would use.

The Chairman: That is right. It would be just a matter of giving them the VIP.

Mr. Olmstead: That is 84 per cent of the total number of civilians on civilian war allowance.

The Chairman: There you are. Those are the figures we could play around with. I understand the figure that they had for CSO applications is way below what they estimated. One sub-district office in Quebec had 100 applications and there

[*Traduction*]

Le président: Non, il faudrait le déterminer tout comme on l'a fait pour d'autres groupes. Le 1er juillet 1988, le gouvernement a décidé d'accorder des allocations à ceux qui ont servi au Canada, ce qui a nécessité 200 millions de dollars. La Légion canadienne et des associations d'anciens combattants voulaient obtenir les Allocations aux anciens combattants pour ces gens. Je crois qu'il y a eu des négociations avec le ministère et qu'on en est venu à un compromis. Le ministère, le ministre ou le gouvernement leur avait dit qu'il faudrait beaucop d'argent pour leur accorder le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. On a éliminé le critère de base prévu dans la Loi, selon lequel il fallait avoir servi sur les lieux des hostilités. C'est bien, car bien des gens voulaient aller outremer, mais n'ont pas pu le faire. Je ne comprends pas cependant pourquoi on n'a pas inclus les autres personnes qui ont servi sur les lieux des hostilités, en particulier les membres de la marine marchande. Il suffirait d'apporter une simple modification à la Loi pour que ces gens aient accès au Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Le sénateur David: Avez-vous bien dit qu'il en coûterait 200 millions de dollars pour régler le problème de ces quelque 300 membres?

Le président: Non.

Le sénateur David: C'est l'impression que vous m'avez donnée.

Le président: Les 200 millions de dollars seraient nécessaires pour accorder cet avantage à tous les anciens combattants qui ont servi au Canada et il y en a des milliers.

Le sénateur David: Mais ce n'est pas la somme qui serait nécessaire pour accorder les avantages demandés par ces messieurs.

Le président: On pourrait le déterminer à l'aide d'ordinateurs. Il existe une formule pour calculer la somme nécessaire. M. Robertson a parlé de 300 personnes environ. Disons qu'il y en a 1 000.

Le sénateur David: Disons plutôt 500 et demandons à l'ordinateur de nous dire combien il en coûterait pour répondre à cette demande; je pense qu'il serait alors beaucoup plus facile au Comité de formuler une recommandation très ferme.

Le président: Sénateur David, nous pourrons avoir ces chiffres lorsque nous irons à Charlottetown.

Le sénateur David: Si je vais avec vous.

Le président: Vous y serez.

M. Olmstead: Nous avons déjà mentionné qu'il y a 3 500 membres de la marine marchande qui reçoivent l'Allocation de guerre pour les civils. C'est le chiffre que j'utiliserais.

Le président: C'est exact. Il s'agirait de leur donner droit au Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

M. Olmstead: Ce serait 84 p. 100 du nombre total de civils qui reçoivent l'Allocation de guerre pour les civils.

Le président: Voilà. Ce sont les chiffres que nous pourrions utiliser. Je crois que le nombre de demandes provenant d'anciens combattants ayant servi au Canada était bien inférieur à ce qu'on avait prévu. Un bureau de sous-district à Qué-

[*Text*]

were only approximately 16 approved. So there are many applying who are not entitled to it because they do not qualify under the provisions that are laid down.

Mr. Robertson: Might I say that, if we come up with, say, 500 applicants, there is nothing to suggest that they are all going to apply for VIP.

The Chairman: That is right.

Mr. Robertson: Thirty per cent of the merchant seamen are on public support right now. The other 70 per cent have not been recognized. They probably do not require this treatment or, presumably, they would apply for it. The difficulty lies in trying to assess a proportion of 500 or 1,000, or what number we can come up with, who will be applying for the benefits.

We left one question unanswered, sir.

The Chairman: Go ahead.

Mr. Olmstead: On January 19, 1988, the U.S. Secretary of the Air Force, Edward C. Aldridge, determined that service in the American Merchant Marine, in oceangoing service, during the period of armed conflict, December 7, 1941, to August 15, 1949, shall be considered active duty under the provisions of Public Law 95-202, for the purposes of all the law administered by the Veterans Administration. Foreign individuals can recover VA benefits. Aldridge was the Pentagon's designated administrator of a 1977 law that governs appeals for veteran status, and this booklet from the U.S. Department of Veterans Affairs describes the benefits that are available.

The Chairman: I have another question concerning the U.S. Why is it that the United States grants Merchant Navy personnel veteran recognition using a 90-day seatime while Canada demands six months?

Mr. Olmstead: The 90-day figure for the United States is the same as they use for the servicemen. The 180 days in Canada has no relation to service requirements.

The Chairman: But they also now have veteran recognition.

Mr. Olmstead: Yes.

The Chairman: And we do not.

Mr. Robertson: To clarify that briefly, in a letter from Veterans Affairs, they stated that 180 days had been determined from a committee at the end of the war because that was the length of time that had been arrived at for the award of service medals. So that is the relation as it was explained.

The Chairman: Or one day in—what is the expression?

[*Traduction*]

bec avait reçu 100 demandes, dont seulement 16 environ ont été approuvées. Parmi les personnes qui présentent une demande, il y en a donc un grand nombre qui ne sont pas admissibles parce qu'elles ne satisfont pas aux conditions du programme.

M. Robertson: Je dirais que si 500 personnes peuvent présenter une demande aux termes du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, rien ne dit qu'elles vont toutes le faire.

Le président: Vous avez raison.

M. Robertson: Trente pour cent de nos marins de la marine marchande reçoivent une aide de l'État actuellement. Rien n'a été fait pour les 70 p. 100 restants. Ils n'en ont sans doute pas besoin car, au cas contraire, ils feraient une demande. Le problème consiste à évaluer le pourcentage, sur les 500 ou 1 000, ou quel que soit le chiffre que l'on déterminera, qui demandera les prestations.

Il reste encore une question sans réponse, monsieur.

Le président: Allez-y.

M. Olmstead: Le 19 janvier 1988, le Secrétaire américain à l'Armée de l'air, Edward C. Aldridge, a décrété que le service effectué dans la Marine marchande américaine, sur les navires de haute mer, pendant la période de conflits armés, soit du 7 décembre 1941 au 15 août 1949, sera considérée comme service actif aux termes des dispositions de la *Public Law* 95-202, aux fins de l'application de toutes les lois relevant de la compétence des autorités responsables des affaires des anciens combattants. Les étrangers peuvent récupérer des prestations d'anciens combattants. M. Aldridge a été désigné par le Pentagone pour administrer une loi de 1977 qui régit les demandes de statut d'ancien combattant, et dans cette brochure publiée par le département américain des Affaires des anciens combattants, on fait état de toutes les prestations et allocations disponibles.

Le président: J'ai une autre question portant sur les États-Unis. Comment se fait-il que ce pays accorde le statut d'ancien combattant au personnel de la marine marchande qui est resté en mer pendant 90 jours, tandis que le Canada exige six mois de service en mer?

M. Olmstead: Les États-Unis utilisent la même période de 90 jours pour les militaires. Au Canada, la période de 180 jours n'a aucun rapport avec les exigences du service.

Le président: Mais ils ont droit au statut d'anciens combattants.

M. Olmstead: Oui.

Le président: Mais pas chez nous.

M. Robertson: Permettez-moi de vous donner quelques explications. Dans une lettre émanant du ministère des Affaires des anciens combattants, on disait que la période de 180 jours avait été établie par un comité à la fin de la guerre car c'était la période établie pour décerner des médailles pour état de service. C'est ainsi que l'on a justifié le choix de cette période.

Le président: Ou un jour dans—quelle est l'expression?

[*Text*]

Mr. Robertson: One voyage in dangerous waters.

Senator David: Is it either one or the other or both?

Mr. Olmstead: It is actually both, 180 days and one passage in dangerous waters, but the one passage in dangerous waters is meaningless in relation to 180 days. You could not go 180 days anywhere without being in dangerous waters. It just makes it sound easy.

The Chairman: Mr. Olmstead, you mentioned the Book of Remembrance. That seems to be a justifiable request. What answers are you getting?

Mr. Olmstead: The latest answer came in one of two letters in November, in which the minister said his officials had looked into the matter and, due to the quality of the records, it would be difficult or impossible to prepare a book. I took the occasion to write back to the minister to say that I was rather shocked that his officials had come to this decision without first consulting either of the Commonwealth-Graves Commission or the Department of Transport, each of which had told me that they had good records.

The Chairman: You do not have the Canadian Legion or the National Council of Veterans Association, or the Army, Navy and Air Force associations to go before the minister for you. Have you had an open door to the Minister of Veterans Affairs?

Mr. Olmstead: I have had no invitation.

The Chairman: He is a pretty busy man, but have you made many requests?

Mr. Olmstead: My latest request was to notify him that the Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association had a federal charter and charitable status, and to say to him that we were prepared to represent the Merchant Navy prisoners of war formally.

The Chairman: As a Merchant Navy association, you have not approached him to present your case to him other than by letter or other means?

Mr. Olmstead: An early copy of this brief, perhaps about half the thickness, reached the minister's desk on June 6, 1988. I am waiting for a reply.

Mr. Robertson: I wrote to the minister on September 14 after reading a Legion article extolling the virtues of veterans benefits, which had recently been increased. Our case was still in abeyance after 44 years. He replied in a very comprehensive manner outlying the benefits appliable to the merchant service and the reasons for them, as he saw it, which were primarily that the merchant service did not serve under the rigors of military discipline.

The Chairman: Are there any other splinter groups of merchant seamen who are acting on their own behalf that may be represented by the National Council of Veterans or through other organizations? For example, the Dieppe veterans have their own group.

Mr. John Vernier, Branch 627, Royal Canadian Legion, Greely, Ontario: We also come under the national Council. In

[*Traduction*]

M. Robertson: Un voyage dans des eaux dangereuses.

Le sénateur David: C'est l'un ou l'autre ou les deux?

M. Olmstead: En fait, c'est les deux, 180 jours et un voyage dans des eaux dangeureuses, mais ce dernier est sans importance par rapport à la période de 180 jours. Il était impossible de passer 180 jours en mer sans naviguer dans des eaux dangereuses. Cela facilitait les choses.

Le président: Monsieur Olmstead, vous avez parlé du Livre du Souvenir. Cela me semble une demande raisonnable. Quelles réponses obtenez-vous?

M. Olmstead: La réponse la plus récente m'est parvenue dans une des deux lettres reçue en novembre, où le ministre déclarait que ses fonctionnaires avaient examiné la question et que, en raison du genre de dossier en cause, il serait difficile ou impossible de préparer un livre. J'ai saisi l'occasion de répondre au ministre que j'étais choqué que ses collaborateurs prennent cette décision sans consulter au préalable la Commission Graves du Commonwealth ou le ministère des Transports, selon lesquels les dossiers sont de bonne qualité.

Le président: Vous n'avez ni la Légion canadienne, ni le National Council of Veterans Associations ni l'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes pour intervenir en votre nom auprès du ministre. Avez-vous eu l'occasion de vous entretenir avec le ministre des Affaires des anciens combattants?

M. Olmstead: Je n'y ai pas été invité.

Le président: C'est un homme très occupé, mais avez-vous fait de nombreuses demandes?

M. Olmstead: La dernière fois que je lui ai écrit, c'était pour l'informer que l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande avait une charte fédérale et le statut d'organisme de charité, et pour lui dire que nous étions prêts à représenter officiellement les prisonniers de guerre de la marine marchande.

Le président: En tant qu'association de la marine marchande, vous n'avez pas essayé de communiquer avec lui, pour lui faire valoir vos arguments, autrement que par lettre?

M. Olmstead: Une copie de ce mémoire, à peu près deux fois moins volumineuse, a été remise au ministre le 6 juin 1988. J'attends toujours une réponse.

M. Robertson: J'ai écrit au ministre le 14 septembre après avoir lu un article de la Légion vantant les mérites des prestations pour anciens combattants, qui venaient d'être augmentées. Au bout de 44 ans, notre affaire était toujours en suspens. Le ministre m'a décrit par le détail les prestations s'appliquant à la marine marchande et les raisons derrière tout cela, à savoir essentiellement que la marine marchande n'était pas assujettie aux rigueurs de la discipline militaire.

Le président: Y a-il d'autres groupes dissidents de marins de la marine marchande agissant pour leur propre compte qui pourraient être représentés par le Conseil national des anciens combattants ou d'autres organismes? Par exemple, les anciens combattants de Dieppe ont constitué leur propre groupe.

M. John Vernier, filiale 627, Légion royale canadienne, Greely (Ontario): Nous relevons également du Conseil natio-

[*Text*]

negotiations, we fall under the National Association, but they are an independent group in themselves.

Mr. Olmstead: The merchant navy representation on the National Council of Veterans Association is called the Merchant Navy Association. It is headed by Bill Riddell.

The Chairman: Is he a member of the association or does he act individually?

Mr. Olmstead: He is the head of the association. I do not know who the officers are, though. Perhaps Mr. Chadderton might know.

The Chairman: That is Cliff Chadderton?

Mr. Olmstead: Yes.

The Chairman: Would you be in contact with Bill Riddell?

Mr. Olmstead: Bill calls me once in a while.

The Chairman: I was wondering whether there were any other groups that felt they were representing the merchant navy, because I have always dealt with Gordon Olmstead and others in the Merchant Navy Association, which I thought was the only association.

Mr. Olmstead: You would have to see the books to know which was which. I represent the Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association. I am also a member of the Canadian Merchant Navy Association, the National POW Association and the Legion.

The Chairman: Regarding prisoners of war, you are your own association, are you not?

Mr. Olmstead: We have a lot in common with National POW and the merchant seamen side, but each of those organizations does not have the others particular interests.

The Chairman: I know you are frustrated because we have been dealing with this on a daily basis for years. I am only one person. Other than being frustrated, have you received any help from any organization that can lean on the government? What help have you had in reaching your goals from the government?

Mr. Olmstead: More recently, I have had a lot of help from the headquarters of the Canadian Legion. I received some of the backup material that appears in my brief from them, which I would not have been able to obtain otherwise. The minister's letters continue to say that the veterans organizations do not support us. When I talked to Mr. Burnett of the Army Navy Air Force Association on the phone, he said that he had never been asked about the situation. I do not know whether or not the Legion has been asked to give its opinion. It has an inverted pyramid structure in which everything has to come up from the bottom. I know there are a number of resolutions coming up this year for their June convention.

The Chairman: I understand one of its priorities again this year is going to be the merchant seamen. I believe that was in one of the editorials of the Legion a few months ago.

[*Traduction*]

nal. Lors des négociations, nous relevons de l'association nationale, mais il s'agit d'un groupe indépendant en soi.

M. Olmstead: La marine marchande est représentée au *National Council of Veterans Associations* par l'Association de la marine marchande, laquelle est dirigée par Bill Riddell.

Le président: Fait-il partie de l'association ou agit-il pour son propre compte?

M. Olmstead: Il dirige l'association. Je ne sais pas qui sont les principaux dirigeants toutefois. M. Chadderton le saurait peut-être.

Le président: Vous parlez de Cliff Chadderton?

M. Olmstead: Oui.

Le président: Avez-vous communiqué avec Bill Riddell?

M. Olmstead: Bill m'appelle de temps à autre.

Le président: Je me demande si d'autres groupes estiment représenter la marine marchande, car j'ai toujours eu affaire à Gordon Olmstead et à d'autres membres de l'Association de la marine marchande, que je pensais être la seule à agir dans ce domaine.

M. Olmstead: Il faudrait vérifier dans les livres pour savoir exactement ce qu'il en est. Je représente l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande, et je fais partie également de l'Association canadienne de la marine marchande, de l'Association nationale des prisonniers de guerre et de la Légion.

Le président: En ce qui a trait aux prisonniers de guerre, vous avez constitué votre propre association, n'est-ce pas?

M. Olmstead: Nous avons beaucoup de points communs avec l'Association nationale des prisonniers de guerre et celle qui représente les marins de la marine marchande mais ces organisations ne poursuivent pas les mêmes intérêts que nous.

Le président: Je sais que vous êtes irrités parce que vous vous occupez de cette question jour après jour depuis des années. Je ne suis qu'un interlocuteur. Vous êtes mécontent, mais avez-vous reçu de l'aide d'un organisme qui peut compter sur le gouvernement? Le gouvernement vous a-t-il aidé à atteindre vos objectifs?

M. Olmstead: Récemment, j'ai reçu beaucoup d'aide du quartier général de la Légion canadienne, qui m'a envoyé une partie des documents qui ont servi à la rédaction de mon mémoire; je n'aurais pas pu me procurer ces documents autrement. Dans ses lettres, le ministre persiste à dire que les organisations d'anciens combattnts ne nous appuient pas. Quand j'ai parlé au téléphone à M. Burnett de l'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes, il m'a dit que personne ne lui avait jamais parlé de cette affaire. Je ne sais pas si l'on a demandé à la Légion de donner son opinion. Cette organisation est structurée comme une pyramide inversée, c'est-à-dire que toute initiative doit provenir de la base. Je sais qu'un certain nombre de résolutions seront présentées cette année, au congrès de juin.

Le président: Je crois savoir que cette année encore, on accordera la priorité aux équipages de la marine marchande.

[*Text*]

Mr. Robertson: I believe a brief was presented at the Legion convention in Niagara Falls in 1988. I do not have any more recent views on that, but I fully agree with your suggestion. There is one splinter group that we know of, which is the one that you mentioned. If there are any more, we should make an effort to bring them under one umbrella. You should not be dealing with 16 different organizations.

The Chairman: I would like to prepare a report as a result of this that can be reported to the Senate. I would like to speak to it, but I would like to discuss what our plans should be with you.

Senator David: Is it not true that the minister is going to appear in front of this committee? Perhaps we should have a meeting of the members of the committee to decide how to present the case of these witnesses, who we have had the opportunity to hear from tonight, to the minister.

Senator Rossiter: I agree.

The Chairman: On March 25 the committee is travelling to P.E.I. where we will be meeting every element of the Department of Veterans Affairs. One of our goals will be to discuss the Merchant Navy Association. When we return from Charlottetown, we will be meeting with the minister. From what I hear from him, he is very sympathetic to the cause. There was so much done over the past few years, I guess it is difficult with current restraints to make a promise without considering what the implications will be.

I am not making any excuses because I have been fighting these battles too. We could talk about the money they spend on things that really make you wonder, yet 50 years after World War II we are still fighting for anomalies in the legislation which should have been corrected many years ago. There are Korean veterans who have qualifying restrictions on them, along with some Canadian veterans who are overseas. You people certainly deserve every consideration. Our goal in the Senate is to be able to overcome the serious anomalies that still remain in the act so long after the wars have ended.

Mr. Olmstead: I believe you will be hearing from the National POW Association some time in the near future.

The Chairman: We will be hearing them on March 14.

Mr. Olmstead: They are in full agreement with what I am saying and support us.

The Chairman: I believe you appeared together last year, and you are welcome to appear with them on March 14. We are able to be very flexible in this subcommittee. We will welcome anyone.

Mr. Olmstead: I would like to continue talking about the War Veterans Allowance Act. I previously quoted what it said:

[*Traduction*]

Je crois qu'il en était question dans un éditorial de la Légion il y a quelques mois.

M. Robertson: Je pense qu'un mémoire a été présenté à ce sujet au congrès de la Légion qui a été tenu à Niagara Falls en 1988. Je n'ai pas de renseignements plus récents là-dessus, mais je suis tout à fait d'accord avec votre suggestion. Nous connaissons au moins un groupe scissionniste, celui que vous avez mentionné. S'il y en a d'autres, nous devrions faire un effort pour les ramener tous au sein de la même organisation. On ne devrait pas avoir affaire à 16 organismes différents.

Le président: À la suite de cet entretien, je voudrais rédiger un rapport qui pourrait être remis au Sénat. Je compte prendre la parole à ce sujet, mais j'aimerais discuter du projet avec vous.

Le sénateur David: Le ministre ne doit-il pas comparaître devant le Comité? Peut-être pourrions-nous tenir une réunion des membres du Comité afin de décider de la manière dont nous allons présenter au ministre le dossier des témoins dont nous avons entendu le point de vue ce soir.

Le sénateur Rossiter: Je suis d'accord.

Le président: Le 25 mars, le Comité se rendra à l'Île-du-Prince-Édouard, où nous rencontrerons les représentants de tous les services du ministère des Anciens combattants. Nous cherchons notamment à rencontrer les représentants de l'Association de la marine marchande. Quand nous reviendrons de Charlottetown, nous rencontrerons le ministre. D'après ce qu'il m'a dit, il est très favorable à la cause de nos témoins. Compte tenu de tout ce qu'on a fait ces dernières années et des restrictions actuelles, je suppose qu'il est difficile de faire une promesse sans prendre en considération toutes les répercussions.

Je n'ai pas à me faire pardonner quoi que ce soit, car j'ai moi-même participé à ces luttes. Il y a de quoi s'interroger. On dépense de l'argent pour toutes sortes de choses, et pourtant, 50 ans après la Deuxième Guerre mondiale, nous luttons toujours pour faire supprimer des anomalies de la loi auxquelles on aurait dû remédier il y a bien des années. Il y a des anciens combattants de la guerre de Corée qui sont frappés de restrictions, de même que certains anciens combattants canadiens qui vivent à l'étranger. Quant à vous, votre cas mérite certainement d'être étudié. Notre objectif, au Sénat, c'est de remédier aux graves lacunes dont la loi demeure entachée, bien que les guerres soient terminées depuis tellement longtemps.

M. Olmstead: Je crois que vous entendrez bientôt les représentants de l'Association nationale des prisonniers de guerre.

Le président: Nous les entendrons le 14 mars.

M. Olmstead: Ils sont entièrement d'accord avec ce que j'ai dit et ils nous appuient.

Le président: Je crois que vous avez comparu ensemble l'année dernière et vous êtes les bienvenus si vous voulez les accompagner encore le 14 mars. Notre sous-comité peut se permettre d'être très souple. Nous sommes disposés à entendre tout le monde.

M. Olmstead: Je voudrais poursuivre la discussion sur la Loi sur les allocations aux anciens combattants. J'en ai cité tout à l'heure le passage suivant:

[*Text*]

An allowance is payable to and in respect of a civilian in the same manner and to the same extent as if the civilian were a veteran to whom the WV Act applies.

This VIP and other business was carried out not within the meaning of the act.

The Chairman: That is right.

Mr. Olmstead: They have avoided using the act.

The Chairman: That is a good point, namely, that it was done outside the act.

Your presentation answered a lot of the questions that I was going to ask. We are well aware of where we are going to help. On behalf of the committee I can promise you that we will leave no stone unturned, whatever delays there are are because of exigencies that exist in the procedures of the Senate and Parliament. We had an election. That makes everything—for example, mandates—expire. It then takes a long time before committees can be reorganized under a new process. We missed months because of peculiar procedures in Parliament. We are now back at it.

I have to get a higher level of exposure in the Senate in order to have this a full committee rather than a subcommittee. However, I am getting the support of the small committee. We can always add to our numbers. I assure you that this will be reported in the Senate.

I am trying to get help from the Law Clerk in the Senate to prepare amendments to the War Veterans Allowance Act. Hopefully, this will be considered. I have a stumbling block in the fact that the Senate cannot introduce a bill that has money attached to it. But some strategy is going on now which may enable us to get around that ridiculous situation.

I should respond, Mr. Olmstead, that we are doing everything possible within the confines of Senate procedure to help, and we will continue to do so.

Mr. Olmstead: I realize that you are. I realized also that because of the way the War Veterans Allowance Act and the Civilian War Allowance is worded, under the Civilian War Allowance people will get the benefit that is being offered under Bill C-28. Both civilians and servicemen get the same benefits from that amendment to the act.

The Chairman: Yes. I am sure the minister will be pleased to hear from us. We were supposed to have a meeting with him last week, but something came up and he could not appear. He is tied up so much that we had to re-arrange our meeting to March 28. You are also welcome to come when he appears before us at that time.

We will route out everything in the department in Charlottetown from all phases of the formula and will try to get the numbers together as realistically as possible so that we will be able to make an estimate so that it can be considered. I am

[*Traduction*]

Une allocation est payable à un civil et à son égard de la même manière et dans la même mesure que si ce dernier était un ancien combattant auquel s'applique la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Pour l'application du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et d'autres programmes, on n'a pas respecté la lettre de la loi.

Le président: C'est exact.

M. Olmstead: On a évité d'appliquer la loi.

Le président: C'est un bon point. On a effectivement agi sans avoir recours à la loi.

Votre mémoire répond à bon nombre de questions que je voulais vous poser. Nous sommes bien conscients de l'aide que nous pouvons vous apporter. Au nom du Comité, je vous promets que nous ne ménagerons aucun effort pour vous aider, même si cela pourrait prendre du temps à cause des exigences de la procédure au Sénat et au Parlement. Il y a eu des élections. À ce moment-là, toute la machine s'arrête, les mandats prennent fin. Il faut alors du temps avant de remettre sur pied les comités. Nous avons perdu des mois à cause de la procédure particulière en usage au Parlement. Nous avons maintenant repris le travail.

Il faudrait que j'aie davantage d'influence au Sénat pour obtenir que notre comité devienne un comité à part entière, au lieu d'un sous-comité. Je peux toutefois compter sur l'appui du comité restreint. Nous pouvons toujours augmenter le nombre de nos membres. Je vous donne l'assurance que nous ferons rapport au Sénat.

J'essaye d'obtenir la collaboration du légiste du Sénat en vue de rédiger des amendements à la Loi sur les allocations aux anciens combattants. J'espère qu'on pourra tenir compte de vos arguments. Il y a cependant un obstacle, c'est-à-dire que le Sénat ne peut pas présenter un projet de loi qui entraîne des déboursés. Mais nous avons mis en œuvre une stratégie qui nous permettra peut-être de contourner ce ridicule empêchement.

Bref, monsieur Olmstead, nous faisons tout en notre pouvoir pour vous aider, compte tenu des limites imposées par la procédure en usage au Sénat, et nous continuerons de le faire.

M. Olmstead: Je me rends compte que vous ne ménagez pas vos efforts. Je suis également conscient que cela tient à la façon dont sont formulées la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les allocations de guerre pour les civils. Ainsi, autant les civils que les militaires à la retraite bénéficieront des avantages offerts par le projet de loi C-28.

Le président: Oui. Je suis certain que le ministre sera heureux de nous entendre. Nous devions le rencontrer la semaine dernière, mais il a eu un empêchement. Il est tellement pris que nous avons dû reporter notre réunion au 28 mars. Si vous voulez assister à la séance lorsqu'il témoignera devant nous, vous êtes les bienvenus.

Nous allons mettre en branle toutes les énergies au ministère, à Charlottetown, sans négliger aucun aspect, et nous allons tenter d'obtenir des données chiffrées aussi réalistes que possible afin d'être en mesure de présenter une évaluation sur laquelle on pourra se pencher. Je suis certain que personne ne

[*Text*]

sure that no one wants to see you left in the present state that you are in. If they do we will ask them to account for that.

Mr. Robertson: I wish to make one comment on the Civilian War Allowance. The table issued for 1987-88 contains a total of 4,180 recipients of civilians, widows and orphans; 3,530 of that figure are Merchant Seamen or dependents; 620 are Newfoundland Foresters Second World War veterans. As we know, Newfoundland was not a part of the Dominion of Canada during the Second World War.

The Chairman: That is right.

Mr. Robertson: Apart from that, the total of other recipients comes to 30 people. The Civilian War Allowance Act should perhaps be changed to the Merchant Seamen and Newfoundland Foresters Act because it does not cover anyone else.

The Chairman: The Newfoundland Foresters were overseas but were not classified as veterans unless they served in the Home Guard. They qualify for VIP only. If they served in the Home Guard.

Mr. Robertson: But not of the Canadian forces.

The Chairman: That is right. However, that changed when Newfoundland joined Confederation.

Mr. Robertson: Yes. I do no begrudge it to them, but they were not a part of the country at that time.

The Chairman: I want to thank you again for appearing before us and I want to thank everyone for their interest. I want to assure you that we will continue with this matter. Mr. Olmstead is in my office every day. He has an office where he works on his own and that will continue.

Thank you very much. We hope to meet every Wednesday night; that is our allotted time. There is no reason why you cannot appear and meet with me or any of the members of the committee if there is anything else that you want to accomplish or want to change. We will be glad to hear from you.

Mr. Olmstead: I should like to add that I have had help from a lot of people. One of them is here tonight, namely, Grant Purvis.

The Chairman: Yes. I did not introduce my staff. Grant Purvis is from the Research Branch of the Library of Parliament and Laura Fox is my administrative assistant on veterans affairs. Mr. Dénis Bouffard is the Clerk of the Committee who does the adjutants work.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

veut vous abandonner à votre sort actuel; s'il y en a qui ne veulent pas lever le petit doigt en votre faveur, nous leur demanderons des comptes.

M. Robertson: Je voudrais ajouter un mot au sujet des allocations de guerre pour les civils. D'après le tableau publié pour 1987-1988, il y a au total 4 180 bénéficiaires dans les catégories des civils, des veuves et des orphelins; 3 530 d'entre eux sont des marins de la marine marchande ou des personnes à charge; 630 sont des gens qui ont servi pendant la Seconde Guerre mondiale au sein du Service forestier outremer de Terre-Neuve. On sait que Terre-Neuve ne faisait pas partie de la Confédération canadienne à l'époque de la Seconde Guerre mondiale.

Le président: C'est exact.

M. Robertson: Il n'y a que 30 personnes qui ne relèvent pas de ces deux catégories. On devrait peut-être rebaptiser la Loi sur les allocations de guerre pour les civils; on pourrait l'appeler la Loi sur la marine marchande et le Service forestier de Terre-Neuve, car elle ne s'applique à personne d'autre.

Le président: Les membres du Service forestier de Terre-Neuve travaillaient outremer, mais ils n'étaient pas considérés comme anciens combattants à moins qu'ils n'aient servi au sein de la Garde territoriale. Ils ont droit au Programme pour l'autonomie des anciens combattants seulement s'ils ont servi dans la Garde territoriale.

M. Robertson: Mais pas dans les Forces armées canadiennes.

Le président: C'est vrai. Cela a changé cependant quand Terre-Neuve s'est joint à la Confédération.

M. Robertson: Oui. Je ne le leur reproche pas, mais ils ne faisaient pas partie de notre pays à cette époque.

Le président: Je tiens à vous remercier encore une fois d'avoir témoigné devant nous et je remercie tous les intervenants pour l'intérêt qu'ils ont manifesté. Je tiens à vous assurer que nous allons continuer de nous occuper de ce dossier. M. Olmstead est à mon bureau tous les jours. Il a son propre bureau où il travaille de son côté, et cette situation se poursuivra.

Merci beaucoup. Nous espérons nous réunir tous les mercredis soirs; c'est la période qui nous est allouée. Rien ne vous empêche d'assister à nos séances et de me rencontrer ou d'aborder tout autre membre du Comité s'il y a d'autre dossiers ou d'autres changements qui vous tiennent à cœur. Nous vous écouterons avec plaisir.

M. Olmstead: Je voudrais ajouter que bien des gens m'ont aidé, notamment une personne qui est ici ce soir, Grant Purvis.

Le président: Oui. Je n'ai pas présenté mes collaborateurs, Grant Purvis fait partie du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement et Laura Fox est mon adjointe administrative pour les affaires des anciens combattants. M. Denis Bouffard est le greffier du Comité; il fait office d'adjudant.

La séance est levée.

APPENDIX "1-A"

CANADIAN MERCHANT NAVY
PRISONER OF WAR ASSOCIATION

SUBMISSION SUMMARY	REFERENCES
1. Almost every Canadian Merchant Navy prisoner of war was captured during the Battle of the Atlantic. During that Battle, one in four seamen died of enemy action. That was a higher rate than any Western allied service.	Annex A p.10
2. Most MN prisoners were held more than four years. That is longer than any other Canadian group.	Annex A Table 9 p.11
3. MN prisoners would have an average age of 79 in 1989, if alive, compared to servicemen with an average age of 69.	Annex B p.12
4. The Canadian MN had a higher proportion of seamen imprisoned than the Canadian services. The service equivalent would be 17,800 rather than the actual number of 9,570.	
5. Medical evidence in both Canada and the U.S. verifies that the life expectancies of POWs are shortened. There are indications that length of imprisonment is a factor.	Annex B para. 2 p.12 Annex E para. 33 p.34
6. The official figures show that 5.15% of servicemen or their widows receive War Veterans Allowance. The figure for merchant seamen or their widows is 29.4%. That ratio of 5.7 to 1 is mute evidence that Canada's merchant seamen were denied a share in the post-war prosperity.	Annex B p.15 for statistics from DVA Annual Report 87-88

CMNPOW 12 Feb. 90

Summary--Merchant Navy Prisoners of War (CMNPOW)

7. The Merchant Navy had the direct combat role of inadequately armed enemy target. No other civilian group took as great risks or made as great sacrifices. DVA defined Auxiliary Services civilian, non-combatants, who worked overseas, as veterans. That confounds DVA's definition of Veteran.	Annex A p.7-8 paras. 9-10 Annex E paras. 35 to 35.02.03 pages 34-38
8. Benefits offered other "civilians" and servicemen do not co-relate with Merchant Navy pay, battle exposure, casualties, or employment prospects.	Annex C p.18 Annex D p.19-21 Annex A para.2 p.5 Annex E para.14 p.26 & para.5 p.23 & pages 25,27-28
9. The Civilian War Pensions and Allowances Act was amended 15 February 1962 to bring it into line with War Veterans Allowance legislation. That parity was successively eroded as successive administrations unilaterally reduced eligibility requirements and increased benefits on WVA.	Annex E para.30-31 pages 30-31
10. The carefully fostered premise that Canadian merchant seamen received much higher pay than servicemen does not stand up when RCN pay scales are compared with MN ship's Articles plus bonuses.	Annex D p.19-21
11. On 19 January 1988 the U.S. government extended veterans benefits to seamen who served in the U.S. merchant marine in the "armed conflict."	Annex E para.34 p.34

Summary--Merchant Navy Prisoners of War (CMNPOW)

12. Canada rejected her Merchant Navy POWs for reemployment in the Merchant Navy when repatriated, and at the same time rejected them for reestablishment benefits. Annex E para.16 p.27 & para.20 p.28 Annex C p.18

13. Canada imported a known criminal, Hal Banks of the Seafarers' International Union, who used violence, intimidation, propaganda and "Do Not Ship" lists to rob many wartime (and peacetime) merchant seamen to of their livelihood. The Norris Commission called it "industrial death." Annex B p.17 lines 20-23 Annex E para.5 p.23

14. The Minister of Veterans Affairs addressed the Dominion Convention of The Royal Canadian Legion, 13 June 1988.
I quote his remarks in part:

"I am delighted to announce today that the Government has approved that those who served in the Canadian Armed Forces at least a year during wartime in Canada and who are at least age 65 will be eligible for VIP if they are in economic need, that is would qualify as recipients or near recipients under the procedures for War Veterans Allowance. And that's not all. Those veterans who qualify and need VIP to help them remain independent in their homes will automatically qualify for treatment benefits once they are in receipt of VIP."

15. Wartime merchant seamen, who faced the enemy, remained almost totally excluded from the benefits described by the Minister. They still are.

Summary--Merchant Navy Prisoners of War (CMNPOW)

16. BENEFITS REQUESTED FOR MN AND MNPOWs

1. That full veterans benefits be extended to all Canadian merchant seamen who served in dangerous waters in Canada's wars. Note that the benefits that provided employment, careers and prosperity to servicemen, and were denied to the Merchant Navy, cannot be restored. That damage is irreversible.

2. That a Book of Remembrance be prepared and placed in the Peace Tower for merchant seamen who died of enemy action in Canada's wars.

3. That the Veterans Independence Program and coverage as provided by DVA in Group 12 Green Shield Prepaid Services in Ontario be extended to all ex-POWs.

4. That full access to Veteran's Hospital facilities be provided to ex-POWs whether pensioned or not.

5. That POW compensation as proposed by National POW Assn. be provided to all POWs including MNPOWs. (p.12) i.e. That in a war in which some prisoners were held over five years, time-measured compensation must be extrapolated beyond 30 months to be equitable.

6. That VIP benefits be extended to all POWs as proposed by the National Council of Veteran Associations.

7. That one trip through dangerous waters be made the sole qualification for War Veterans Allowance and VIP.

WARTIME BACKGROUND Annex A

1. The background for Canadian merchant seamen who were captured by the enemy in WW II is the context of the Battle of the Atlantic in which one in four Allied merchant seamen died of enemy action. It is the period in which the Canadian Merchant Navy suffered ninety percent of her casualties. It was a time of sacrifices, that have not been recognized by Canada's governments or her historians.

2. Almost all Canada's seamen who were captured by the enemy were taken by surface warships. Aside from the fact that that most merchant ships did not have the firepower to fight, or the speed to run away, there were other differences from the the military. In the services there were those directly involved in battle, and they were served by several echelons of support. In the Merchant Navy every sailor was in the front line and the target of enemy action. At sea, merchant ships were the primary targets of enemy warships, aircraft and minefields.

3. From September 1939 when hostilities began until June 1940, after France fell, German sea warfare was limited because the Allies controlled their access routes from the North Sea. Once the German Navy was able to use French ports, both surface vessels and submarines entered a three year period during which they devastated Allied resources in ships, men, and material. Submarines sank the most tonnage, but surface raiders, aircraft, and mines took a substantial toll.

WARTIME BACKGROUND Annex A

4. In the winter of 1940-41 surface raiders roamed freely and sank many ships. It was then that they were most effective, and it was then that they took the most prisoners. Among enemy ships that Canadian merchant seamen met in unequal contest, and were captured by, were; the pocket battleship *Admiral Scheer*, the battle cruisers *Scharnhorst* and *Gneisenau*, the heavy cruiser *Hipper*, and the merchant raiders *Kormoran*, *Pinguin*, *Orion* and *Thor*. The smallest was the *Thor* at 3,100 tons, and her main armament was six 5.9 inch guns.

5. When an enemy raider signalled "heave to and do not use your radio", the captain who maintained way and ordered a distress message sent out, knew that he was inviting a bombardment that could and often did send his ship to the bottom with many casualties. Even the smallest German merchant raider could fire accurate broadsides from 5.9 inch guns at 10 kilometres--far out of range of the four inch gun with which many of our merchant ships were equipped. Few cargo vessels could outrun a raider capable of 18 knots.

6. It was a brave, selfless act for the captain to defy the enemy; he knew that he was not summoning help for himself, but at best alerting other ships to avoid the danger, and the Navy for possible pursuit.

7. The enemy's first priority was to prevent a message getting out that would disclose his position. That meant that the ship's radio had to be silenced. As a result every time a ship's radio officer pressed his transmitter key he was, in effect, firing the enemy guns with himself as target.

8. Submarines generally hunted in packs and attacked convoys. They did not have facilities to take prisoners. When a ship was torpedoed and sunk, seamen died in explosions, in scalding steam, in flaming oil, and in the sea, but some survived to be picked up by Allied

escorts or rescue vessels. Few were made prisoner. On 6 September 1939 the British freighter *MANAAR* was torpedoed. The submarine shelled the crew as they attempted to abandon ship. Forty-four of the eighty-eight man crew survived. Later in 1942, Hitler and Japanese Ambassador Oshima agreed that the Axis must slaughter the crews of torpedoed Allied ships. Frequently no witnesses survived. (See The Other Nuremberg, Quill edition 1987, Chapter 30, by Arnold C. Brackman).

9. When hostilities began in 1939, Canada's merchant fleet employed 1,400 merchant seamen in 37 ships. That number increased to 12,000 and 180 ships by war's end. Sixty seven Canadian ships were lost. During the Battle of the Atlantic, one in four Allied seamen[1] (P.10) died of enemy action. That was a higher casualty rate than that of any Western allied service.

9.01 *It was during the Battle of the Atlantic that 90% of Canada's Merchant Navy casualties occurred, and it was during that period that almost every one of her Merchant Navy prisoners of war was taken. At the end of 1942, the Canadian Merchant Navy had lost 931 seamen or 88% of her losses to enemy action (of 1059=100% from DOC 17 July 1946, file NF4160 Vol. 1). In the same period the RCN lost 821 or 41% of her wartime losses. For the remainder of the war, the pro rata losses of the Merchant Navy exceeded those of the RCN by 40%. It was also during that period that wages were near pre-war levels, and income stopped when a sailor was not signed on a ship. Merchant Navy prisoners of war were granted their rate at time of capture.*

9.02 For 1939-1945, the Department of Transport credited 7,705 seamen with sailing in dangerous waters, and of that number 1,146, or more than one in seven, paid with their lives. The complement of merchant seamen during the Battle of the Atlantic was much lower than the ultimate of 12,000 in 1945, but even on that figure the ratio would have been more than one in eleven. A

substantial expansion of the merchant fleet after mid-1943. the improvements to and availability of survival gear, and the concurrent improvement in effectiveness of escort forces, meant lower losses.

9.03 The earlier Canadian victims numbered among the one in four. The Memorial Register of the Commonwealth War Graves Commission indicates that 1,059 Canadian Merchant Seamen and 203 Newfoundland Merchant Seamen, for a total of 1,262, have no known graves. The Commission states that: "A soldier who died at home while on leave, a sailor who died in a fire in St. John's or an airman who died of food poisoning were all recorded as 'war dead.'" For the Merchant Navy, only those whose "death was caused by increased war risk outside of Home Waters." were included in war casualties. Our MNPOWs had served under the Canadian flag and the flags of a dozen other allied nations. (Note that there are anomalies between the Transport and Commission counts).

10. By comparison, a DND Department of History compilation of 15 May 1973 indicates that, the 2,024 who were killed (1,533 in action, 1,446 with no known grave) in the Royal Canadian Navy came from a Naval strength of 92,880 (or 1 in 46). The 1,146 Canadian merchant seamen (Transport count), who were killed in action, came from a Merchant Navy strength of 12,000 (or 1 in 10.5).

10.01 The 1,146 merchant seamen were virtually ignored on Battle of the Atlantic Sunday until 1989. It was not until 11 November 1988 that one of their Silver Cross Mothers was honoured at the National Cenotaph. When the mother was taken to the Peace Tower she was shown her son's name in a borrowed copy of Memorial Register 23, Commonwealth War Graves Commission. He was among the one in four killed in the Battle of the Atlantic. Canada has no Book of Remembrance for them in the Peace Tower, and no

official memorial--not even an official list. If there has been official recognition, it has been well concealed.

11. In another comparison, 913 Canadians of a total of 4,963 made the supreme sacrifice at Dieppe. That was slightly less than one in five.

12 There was another group of Canadians:
Their service was voluntary; they were under military orders; they received little or no training at government expense; they did not have the firepower to fight or the means to escape. That reads like a description of the Hong Kong Veterans, but here it describes 23 Merchant Seamen who spent over three years as prisoners of the Japanese.

13. There were 198 Canadian merchant seamen who encountered the enemy, and were captured from the sea when their ships were sunk. The hazards of war at sea, were replaced by the purgatory of imprisonment ashore. Most of them spent over four years in prison camps in Europe, but 23 spent over three years in the Far East. In the Pacific theatre those who survived to return had spent their three years under conditions of appalling deprivation and degradation.

14. Some of the 198 had committed acts of gallantry or heroism in the face of the enemy and some Canadians on Allied ships were recognized by other nations, including Russia. They have not been honoured by Canada!

15. Some did go to sea for the money or just for employment, and faced higher risks than the military to do it. Some remained at sea because it was their vocation. Some went to sea because of the disinterest of the recruiting agencies. Others went to help the war effort, while waiting for a service call-up. Some went to sea to

avoid what they regarded as mindless military discipline. Some paid for their own training, so that they could serve at sea. Some went to sea when they were too young to be accepted in the forces. Some went to sea because of physical handicaps not acceptable in the military. Some chose the sea, to serve without carrying arms, much as others chose to be stretcher-bearers--and may have been invited to join a gun's crew.

[1] C.B.A. Behrens [official British historian], "MERCHANT SHIPPING AND THE DEMANDS OF WAR", revised 1978, H.M.S.O., Appendix XXVIII, beginning p.181.

"All told the deaths due directly or indirectly to the war were estimated by the Registrar General of Shipping and Seamen on 30th of June 1952 as 31,908.

It is known however that this total is not complete and may be a long way from being so."

p.182 "(i) that the population of British serving seamen on the outbreak of war was roughly 132,000;"

p.183 "(ii) that this figure had been reduced to about 108,000 by June 1941 . . . ."

"(iii) . . . it is unlikely to have reached 145,000 until some time in 1944 . . . ."

Some British historians, including Donald MacIntyre, conclude that the Battle of the Atlantic ended 24 May 1943. It is reasonable to deduce that British merchant seamen population for the Battle of the Atlantic did not exceed 127,600, or four times the number killed.

Note: British, Canadian and other allied merchant ships sailed under the same Naval (Admiralty) orders, sailed in the same convoys or independently, and sailed under the same conditions, the same risks and the same casualty rates.

DVA Studies and Department of Transport Views Annex B

The following material is extracted from:
"Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II by J. Douglas Hermann,M.D.,F.R.C.S.(C),F.A.C.S. Ottawa 1973"
Comments are in italics or boldface. References are to pages or paragraphs of the report.

From: Table 9 = Duration of Incarceration MN Added

POW Group	0-1 yr	1-2 yrs	2-3 yrs	3-4 yrs	4-5 yrs	5+ yrs	Total
Dieppe		36	632				668
Air Force	187	224	128	36		1	576
CMF	199	120					319
NWE	573	26	4				603
Navy	15	17					32
Add MN			1	25*	122		147
Total	974	423	765	61	122	1	2,345

CMF=Central Mediterranean Forces
NWE=North West Europe(excluding Dieppe)
**Twenty-three were imprisoned in the Orient*
MN sample is 147 of 198

Bill C100, 14 December 1987, recognizes a relationship between duration of incarceration and adverse effects. Compensation is as follows:

89-545 days	*10% Compensation*	*(3-18 months)*
546-910 days	*15%*	*(18-30 months)*
More than 910 days	*25%*	*(30 months and over)*

Note that an increase in incarceration from 18 to 30 months provides a 250% increase in compensation, whereas an increase from 30 to 50 months provides no increase at all.

CMNPOW 12 Feb. 90

DVA Studies and Department of Transport Views Annex B

The Merchant Navy prisoners, the longest term group, have not been included in any medical study or even kept track of in any official way. The main Merchant Navy group endured 1,460-1,764 days (48-58 months), but their plight and that of a few servicemen who were incarcerated for longer periods is ignored. Another difference was age. An available sample of 126 MN POW birthdates (of 198) from National Archives RG12, Volume 1074, file 11-12-20, reveals an average age that would be 79 in 1989, and a median age that would be 86. The average for the service is 69. The average male life expectancy is 74 years.

The National P.O.W. Association (E.T.) proposed the following rates:

1 day to 6 months	*10%*
6 mos to 12 mos.	*15%*
12 mos to 18 mos.	*20%*
18 mos to 24 mos.	*25%*
24 mos to 30 mos.	*30%*
30 mos to 36 mos.	*35%*
36 mos to 42 mos.	*40%*
42 mos to 48 mos.	*45%*
48 mos to 54 mos.	*50%*
More than 54 mos.	*55%*

That proposal would have provided equitable rates to merchant seamen and others who were long term prisoners.

"Mortality Data (page 10)

2. Based on known deaths, former prisoners of war showed a significantly higher death rate at an earlier age than control veterans who had not experienced incarceration." *This must apply to MN POWs too, but if they didn't get a pension this factor wasn't recognized.*

CMNPOW 12 Feb. 90

DVA Studies and Department of Transport Views Annex B

"Health Data (pages 10 and 11)

8. Significantly more POW than controls report premature aging as being responsible for deterioration of their health.

12. A significantly higher percentage of POW than Controls report nervous conditions."

"Education Data (page 11)

15. A higher proportion of POW than controls [*non-POW servicemen*] received post-war training and obtained formal qualifications." *In "Veneration for Valour" by J. Schull, The Honourable Arthur Laing is quoted,* "Many of the captains in industry and business today, in the professions and education are the result of that [*educational*] program." *Merchant seamen [POWs] were denied other than mercantile marine oriented vocational training. Some had the potential to become captains of industry, but their hopes of even becoming captains of ships died with the demise of the deep sea fleet.*

"Recommendations (page 12)"
Begins by recommending extra compensation for Dieppe prisoners.

"2. That provision be made to compensate similarly other former prisoners of war who, because of extraordinary stress and trauma related to capture and imprisonment, also suffer from significant physiological and psychological disadvantages." *Merchant seamen had the longest inprisonment, and suffered the trauma of official rejection on their return. They also suffered the trauma of imprisonment without hope of release while the Axis powers appeared capable of winning.*

CMNPOW 12 Feb. 90

DVA Studies and Department of Transport Views Annex B

"Conclusion (page 25)

. . . disability resulting from captivity is much more difficult to detect and compensate than conditions resulting from equally long front-line service. This conclusion is reinforced when combined with the high incidence of "premature aging" and "nervous conditions" claimed by POW.

"Reported Incidence of Nervous Conditions Attributed to Incarceration (page 28)

"Nervousness" among POW has been documented in many other studies."

"The author found that, in numerous conversations with POW who complain of nervous disorders, there seems to be a strong correlation between "nervousness" and "insecurity" or "anxiety". This "insecurity" was frequently centred on worry about the welfare of the veteran's family in the event of early death of the veteran." *Dr. Hermann could have included such symptoms as restlessness, impotence, insomnia, and nightmares that are all recognized as post traumatic stress disorder (PTSD), and are documented in a number of U.S. studies. Adapted Table 9 p.11 shows that merchant seamen spent longer in captivity than any other group, in addition they were not offered benefits to permit them to compete with returned veterans or entrenched civilians.*

"Veneration for Valour" by Joseph Schull was published under the authority of The Minister of Veterans Affairs 1973.

Using the statistics on page 33, leads to a figure of 3.88% service personnel killed in World War II. In comparison, Transport statistics translate to 9.55% of merchant seamen killed in World War II.

CMNPOW 12 Feb. 90

DVA Studies and Department of Transport Views Annex B

Further statistics are provided in "Veterans Affairs 1987-1988 Annual Report."

From "Table 4 - Recipients of War Veterans Allowance . . . ."
The number of Second World War servicemen and widows receiving WVA was 55,674 or 5.15% of 1,081,865.
From Table 5 - The number of merchant seamen and widows receiving CWA was 3,530 or 29.4% of 12,000.

These figures, showing that, in proportion, 5.7 times as many merchant seamen were on Allowances than servicemen, are mute evidence that Canada neglected and denigrated her World War II merchant seamen. The final report of the Special Committee on Veterans Affairs of 16-21 June 1948 stated in part regarding merchant seamen: ". . .
Of this ten thousand [who served in dangerous waters or obligated themselves to serve for the duration] there is now employment for less than four thousand in the Canadian Merchant Service. . . . Few of them have have had any training or experience that would enable them to earn a livelihood on land." In 1946, in the late July hearings, page 1529, Mr. Mutch (Chairman) had stated: "In fact, the man who has not got a discharge certicate for service overseas practically finds himself in the position that he has not got a licence to work."

Captain. G. L. C. Johnson, Director of Merchant Seamen, in a letter of 8 July 1946 to Mr. W. A. Tucker, concluded as follows: "Before closing, and in view of the fact that certain members of your Committee [on Veterans Affairs] have raised the question of applying vocational training to merchant seamen on a broader scale, I should mention that the demand for training other than what is being provided [merchant marine training] has not been of sufficient volume to warrant an extention, and it is considered that the continued demand for qualified merchant seamen to man Canada's fleet, every

endeavour should be made to encourage the men we have trained to remain at sea."

Who was going to ask for training that had already been refused? The message was that if you didn't want merchant marine training, you didn't deserve anything else. You could go to sea, to become unemployed in about two years, or you could be beached and stranded immediately. Many prisoners of war had the second option imposed, although some had the choice of the first.

On 12 April 1948 Captain Johnson, Supervisor of Nautical Services, wrote to E. D. Wilkes, as follows:

"Merchant seamen are adequately provided for . . . no other nation made like provisions for their merchant seamen.

"In any event a seamen's employment is always of a continuing nature, not disrupted by the exigencies of war, and the question of his rehabilitation in no way compares to the man who joined the Armed forces for the duration of hostilities."

Just over two months later the Veterans Affairs final report stated, as mentioned above, that there was employment for less than 4,000 of 10.000 merchant seamen. Captain Arthur Randles had provided conscientious support to merchant seamen until his resignation 25 February 1946. Captain Johnson, his successor, apparently marched to a different drummer.

The interpretation of 180 days service is another story. There are many examples, but one will suffice. On 21 February 1944, a merchant seaman signed a two year Manning Pool agreement. On 8 May 1945 he was discharged after 440 days. He was only credited with 171 days on Articles and has been refused the Civilian War Allowance (He was indigent). If he had joined the services under similar circumstances, he would have qualified for War Veterans Allowance on time alone, and he would have qualified many times over for his voyages in dangerous waters.

If the above example had taken place in the pre-Manning Pool period when most Merchant Navy prisoners were captured (before September 1941), the seaman would have been paid for only 171 out of 440 days. In addition he would have been responsible for his own food, clothing, medical care, and insurance for over 60% of the time. A serviceman under similar circumstances would have been on pay and allowances for all 440 days.

Another factor that contributed to merchant seamen accepting Civilian War Allowance was that even disabled merchant seamen were denied employment in the Corps of Commissionaires until 1989.

On 22 June 1948, the Special Committee on Veterans Affairs presented its final report. Page 882 read in part:

It is recommended: That with respect to merchant seamen who have not attained the age of thirty years, the scope of the vocational training now authorized by the Department of Transport be enlarged to provide training benefits through the Department of Labour similar to those now granted veterans. *[It was too little, and too late. Eighty-two percent of Canadian Merchant Navy Prisoners of War had already reached the ineligible age of thirty years].*

[In 1949, Hal Banks, Seamenfarers' International Union, was imported to break the Canadian Seamens' Union, and by 1956 several hundred members had been placed on Bank's "Do Not Ship" list and denied employment without a hearing.]

On the Halifax Memorial there are the names of 1,446 RCN personnel with no known graves. There are also the names of 1,262 Canadian and Newfoundland seamen with no known graves. In DVA "Memorials to Canada's War Dead", page 20, the write-up mentions only that ". . . ---and nearly 2,000 members of the RCN lost their lives."

CMNPOW 12 Feb. 90

COMPARISON OF BENEFITS[1] ANNEX C

BENEFIT	SERVICE	FIREFIGHTERS	SUPERVISORS	SEAMAN [POW]
Clothing Allowance	$100	$100	$100	$0
Rehabilitation Grant	Yes	Yes	Yes	No
Medical & Dental Care	1 Year Free	For-Pensionable-Disability-Only		
Reinstatement in Civil Employment	Yes	Yes	Yes	Yes[2]
Out of Work Benefits	Yes	No	Yes	Perhaps
Temp. Incapacity Allowance	Yes	No	Yes	No
Vocational Training	Yes	Yes	Yes	Marine Related & Under 30 Years Old
Benefits Awaiting Returns	Yes	No	Yes	No
University Training	Yes	No	Yes	No
Disability Pensions	Yes	Yes	Yes	Yes
Civil Service Preference	Yes	No	Yes	No
Disability Preference	Yes	?	Yes	No, a Handicap
Veteran´s Land Act	Yes	If War Disabled	Yes	If War Disabled
Veterans Insurance	Yes	Yes	Yes	Conditional
War Service Gratuity or Special Bonus	Yes	Yes	Yes	Yes
Veteran´s Business and Professional Loans	Yes	No	Yes	No
Reduced Rail Transportation on Leave	Yes	?	?	No
War Veteran Allowance or Civilian War Allowances	Yes	Yes	Yes	Yes

[1] Adapted from Appendix E to Transport paper of 22 May 1950 entitled "Benefits to Merchant Seamen" with some amendments from later legislation. "SUPERVISORS" covers Auxiliary Services civilians. Seamen required Special or War Service Bonus to qualify, others, overseas service only (later diluted).

[2] For some prisoners, who first signed on early in the war, it was a qualification for Reinstatement in Unemployment.

CMNPOW 12 Feb. 90

PAY COMPARISONS ANNEX D

1. Government correspondence invariably stresses that merchant seamen were paid much more than the services. One typical government comparison went like this:
"The basic pay of a seaman is $89.94 per month plus a war risk bonus while at sea of $44.50, a total of $134.43. In the case of a private soldier who is single, his monthly pay is $45.00 with a possibility of trades pay of another $15, making a total of $60. In addition to this, his clothing and medical care might be estimated at $15 per month. The comparison, therefore, between a single merchant seaman and a single private soldier shows the serviceman at a considerable disadvantage."

2. *The comparison takes a single serviceman whose pay rates were maintained throughout the war. Who didn't have overseas service (no $15 per month and no exposure to enemy action) or a wife and two children ($37.50 per month for an Ordinary Rank) and equates him to an Able Bodied seaman who spent up to four years at sea as an Ordinary seaman at a pay scale $20 per month lower, much of it exposed to enemy action. Many Able Bodied seamen had dependants; many had a 2nd mates ticket; all received no bonus while not on Articles, and no income while not on Articles unless permanently employed by a shipping company until the Manning Pools started in late 1941; all were liable for income tax, including tax on their Manning Pool meal allowance. All paid for their own clothing. All paid health care for themselves and their families or did without. Their families were left with nothing if they were killed other than by enemy action. In addition a Merchant Navy rate is given for 1944 when rates were at their highest as may be seen in Table 1, page 21. The 1944 gross pay for ratings was 1.43 to 2.43 times as great as the 1940-41 pay. Manning Pool pay ranged from 0.6 to 0.73 times seagoing pay for most. Note that a merchant seaman was not entitled to Workmen's Compensation and was allowed a maximum of 12 weeks sick leave only if he had joined a Manning Pool, the first of which was formed in late*

PAY COMPARISONS ANNEX D

1941. Table 1, page 21, is a comparison of RCN rates from DND files, and MN pay extracted from actual ship's Articles with the addition of designated bonuses.

3. Among the benefits paid to Merchant Seamen were: special bonus, war service bonus, special leave pay, out of work allowance, unemployment insurance premiums, reduced rail transportation, repatriation and vocational training. The average cost per seaman, for the duration of his service, was $339.70 according to Transport records of 22 May 1950. That included the special 10% bonus on pay of P.C. 3227 May 1945 that extended bonus benefits to those "having service prior to April 1 1944." The bonus in the amount of $1,438,642.58 was paid to 6,780 claimants at an average cost of $212.19. The data were obtained from Appendix D to Transport's "Benefits to Merchant Seamen" 22 May 1950. That bonus of 10% represented an average remuneration for the duration (not even per year) of $2,121.90. The package included also the benefits for 700 man-years spent in prison camps by merchant seamen. The rewards were modest! One reason that benefits were low, was that merchant seamen POWs had their remuneration frozen at rates at time of capture.

4. Table 1. shows that no MN officer under the rank of Captain or Chief Engineer received as much pay as the RCN equivalent, even in 1944, and that the 1940 rates for all MN ratings were <u>much</u> lower than RCN rates until 1944.

ANNEX D

Table 1. Monthly Pay Comparison: Royal Canadian Navy vs. Merchant Navy, World War II

Rank (Date of Articles) RCN/MN	RCN Pay	Ad Huff 13 November 1940 Base	+ Bonus	+ 10%	Canadian Cruiser 29 October 1940 Base	+ Bonus	+ 10%	Canadolite 27 December 1940 Base	+ Bonus	+ 10%	Bowness Park 26 June 1944 Base	+ $44.50	+ 10%
Commander/Captain	367.50	by agreement			200.00	250.00	275.00	by agreement			by agreement		
Commander/Chief Eng	367.50	250.00	312.50	343.75	190.00	237.50	261.25	290.00	391.50	430.65	269.93	314.43	345.87
LCDR/Chief Officer	348.00	175.00	218.75	240.63	135.00	168.75	185.63	185.00	249.75	274.73	189.93	234.43	257.87
LCDR/2nd Engineer	348.00	175.00	218.75	240.63	150.00	187.50	206.25	195.00	263.25	289.58	189.93	234.43	257.87
Lieut/2nd Mate	297.00	145.00	181.25	199.38	115.00	143.75	158.12	145.00	195.75	215.33	164.93	209.43	230.37
Lieut/3rd Engineer	274.50	145.00	181.25	199.38	115.00	143.75	158.12	170.00	229.50	252 .45	164.93	209.43	230.37
Lieut/Chief Steward	274.50	100.00	125.00	137.50	80.00	100.00	110.00	125.00	168.75	185.63	134.93	179.43	197.37
Sub-Lieut/Chief RO	217.50	95.00	118.75	130.62	90.00	112.50	123.75				119.93	164.43	180.87
Sub-Lieut/3rd Mate	217.50	115.00	143.75	158.12	90.00	112.50	123.75	125.00	168.75	185.63	134.93	179.43	197.37
Sub-Lieut/4th Eng	217.50	115.00	143.75	158.12	90.00	112.50	123.75	140.00	189.00	207.90	134.93	179.43	197.37
Sub-Lieut/2nd Rd	217.50				75.00	93.75	103.13				106.56	151.06	166.17
Leading Seaman/BOSUN	127.50	80.00	100.00	110.00	60.00	75.00	82.50	85.00	114.75	126. 23	97.43	141.93	156.17
Able Rating/AB	118.50	65.00	81.25	89.38	52.50	65.62	72.18	65.00	87.75	96.53	89.93	134.43	147.87
Ordinary Rating/OS	108.00	45.00	56.25	61.88	37.50	46.88	51.57	45.00	60.75	66.83	69.93	114.43	125.87
Stoker/Fireman	123.00	55.00	68.75	75.63	65.00	81.25	89.38	65.00	87.75	96.53	92.43	136.83	150.51

Notes:

1. Naval allowance for an average family of wife and two children is included. MN POWs were an average of ten years older than serviceman and many had established families.
2. Naval pay is set at one increment after recruitment or promotion.
3. Specialist pay is included for command or navigation where required. Non-substantive pay of 20 cents/day for Leading Seamen, and 15 cents/day for Able and Ordinary ratings is included. The $15/month overseas gratuity is not included.
4. Naval clothing allowances are not included. Subsistence allowance (an extra when living out) is not included. Substantial rehabilitation and other veteran's benefits are not factored in (see Annex C, p. 18).
5. Merchant Navy (MN) base pay was subject to income tax. Seamen received no pay when they were not on Articles until the Merchant Seamen Manning Pools were formed in 1941. Only those who joined were entitled to base-pay-only while awaiting assignement.
6. The MN bonus was 25% for ships sailing in dangerous waters, with 10% additional bonus for tankers such as the Canadolite. A further 10% (column 3) was payable only to members of the Manning Pools. However, a Manning Pool could require a seaman to join an Allied vessel for which bonuses were not payable (e.g. Polish), and was not seaworthy (e.g. Greek).
7. The ships Canadian Cruiser and Ad Huff were sunk and the Canadolite taken prize by German warships early in 1941. Most crew members survived and were taken prisoner.
8. The 1944 paylist for the Bowness Park illustrates the increases that occurred by 26 June 1944 including the adjustment of "Bonus" to a flat $44.50. Pay for most Canadian Merchant Navy Prisoners of War was frozen at 1940 levels.

Main Sources: DND pay records, National Archives, Ship's Articles, Civilian War Pensions and Allowances Act.

CMNPOW 12 Feb. 1990

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

1. Canada's merchant seamen prisoners of war benefitted greatly from the Red Cross, the YMCA, and from various Canadian charitable organizations. The attitude of government appeared to be that seamen had chosen not to join the services, and therefore should be grateful for a few crumbs from the veteran's table.

2. The Americans were more responsive. In Germany, the American merchant seamen were repatriated on exchange early in 1945. A few Canadians had been exchanged in mid-1943, but they had been selected by the German staff at a camp at Milag Nord. There was no apparent initiative on the part of the Canadian government that would have been consistent with the view that Canadian seamen were civilians.

3. On repatriation in 1945 most Canadian seamen were well looked after in Britain. However, one group of two dozen Canadian officers that arrived in England on VE day, 8 May 1945, was directed to Canada House in London for billeting. The staff had taken a well deserved holiday, and the repatrees were left to their own resources. Some spent the first night of Canadian hospitality on the floor in the Knights of Columbus hostel for Canadian Forces. High Commissioner Vincent Massey apologized for the oversight the next day.

4. There was a euphoria in arriving back home, in reunions with family and friends, but it was soon followed by the need to face reality and find work.

5. Officially, the opportunities went to returning servicemen. Few wartime merchant seamen from prisoner of war camps found their future at sea. In fact even career seamen encountered a bleak and short lived future afloat. Hal Banks, of the Seafarers' International Union, who was ineligible for entry into Canada because of a criminal record, came in with government sanction in 1949. The first companies he signed up were Canada Steamship Lines and the East Coast shipping companies. He used considerable violence to break the Canadian Seamen's Union and denied thousands of wartime seamen the right to work with his "Do Not Ship" lists. The deep sea fleet declined rapidly. At the same time, shipowners were placing their ocean going ships under flags of convenience and replacing Canadian crews with lower paid foreign nationals.

6. In Germany, all merchant seamen were treated as prisoners of war under the Geneva Convention, but a radio officer repatriated from Camp 1B, Kawasaki, Japan, recounted the Japanese decision thus, "You merchant seamen are going to be lower than the military, whether they are a private or whatever they are in the military they are higher than the merchant seamen."

7. After liberation, the same radio officer was hospitalized by the Americans, and later brought to San Francisco with some of the Hong Kong veterans. He found the Americans friendly, generous, hospitable and compassionate. They conducted free tours and even handed out a few five dollar bills. His first encounter with a Canadian was enroute in Honolulu where a Canadian naval officer visited his sick bed and said, "You haven't any money, do you need any money?" He said, "Yes", and was given $10 that was later deducted from his pay.

8. Canada had arranged for a coach on a train from San Francisco to Vancouver for the Hong Kong veterans. There were only about fifteen of them. The officer who had been sent down for them said to the ailing radio officer, "I don't know what we are going to do about you, I've no instructions for you." After considerable altercation, the officer permitted him to ride on the coach provided he paid for his own meals. He then managed to borrow money from the Hong Kong veterans for the meals.

9. When he got home he went looking for work. After his three years in a Japanese prison camp, they tried to send him to a bush camp, and couldn't understand his reluctance to go. That was an offer comparable to that imposed on the Japanese-Canadian internees! He was sick and demoralized. The nightmare should have been over but it wasn't. He, too, was dispossessed, but there was no $21,000 pot-of-gold at the end of his rainbow. Eventually he got employment through the compassion of a family friend.

10. It was devastating for most merchant seamen who returned from prison camps to learn that the Canadian government shared the Japanese view rather than the German one.

11. No exception was made under the terms of the Merchant Seamen Special Bonus Order (P.C. 3227), 3 May 1945, which said in part, "That Merchant Seamen are nevertheless employed in a civilian capacity and receive remuneration determined by competitive conditions and with regulations generally applicable to civilian employment; . ." So much for 198 prisoners of war with 700 man-years behind barbed wire! P.C. 149/2705, April 1944, offered a 10% War Service Bonus plus leave and sick leave to attract new recruits. P.C. 3227 appeared to be an afterthought for those who served before 1944.

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

11.01 The Department of Transport was the virtual employer and as such could be expected to explain the conditions of employment under the Canada Shipping Act. They did not point out during the Battle of the Atlantic that the probability of being killed by the enemy was one in four. They did not point out that Axis submarine crews slaughtered survivors in the sea. They did not point out that you did not get wages when not on Articles. They did not point out that if seamen were killed or injured by other than direct enemy action that there was no compensation, ". . . there is no industry that continues a man's pay if he is unfit for work."

11.02 They did not point out that if enlisted in one of the services, there was a better than 50% chance that you would never leave Canada. That if you were among the half million that did leave Canada, there was a 20% chance that you would never see action. (From Canadian Pension Commission statistics given to the Special Committee on Veterans Affairs 11 April 1946, and testimony of AVM Curtis 22 July 1946.)

12. Marc Milner addresses the inadequacies in training and efficiency in the RCN in 1940-41 in his prestigious, "North Atlantic Run" and he describes the results: "Unlike inefficiency in many other forms of military or naval endeavour, inefficiency in escort forces meant destruction for the men and ships that the escorts were trying to protect, not for the warships themselves. During the Battle of the Atlantic, Allied merchant seamen paid for the RCN's inefficiency." In his prologue, he states, ". . . in short the battle for ONS 154 (*Convoy*) marked the end of the beginning for Canada's wartime navy."

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

13. That convoy during the Christmas holiday of 1942 lost 486 men. By that time it was too late for 931 Canadian merchant seamen or 88 percent of the losses for the entire war (Newfoundland data is not available). It was also too late for almost every one of the 198 Canadian merchant seamen captured by the Axis powers. Canadian naval seamen losses of just over 800 subsequently increased to 60 percent of their total after the Battle of the Atlantic while Canadian merchant seaman losses fell to 10 percent, but pro rata remained 40% higher than the RCN's. The reduction is a tribute to the RCN's increased participation, and the better training, better equipment, improved efficiency, and extended use of aircraft.

14. It is natural that the RCN sailors were made the heroes, for they performed many acts of heroism, often under conditions of inadequate training and equipment. It is a paradox that Merchant Navy victims of that inefficiency never had their sacrifices recognized. In the Battle of the Atlantic to the end of 1942, the risk of being killed was 8.7 times greater in the Canadian Merchant Navy than in the Canadian Navy. For the remainder of the war it was 1.4 times greater. The merchant fleet was the target, and it lacked firepower to fight and mobility to evade.

15. In *The Great Naval Battle of Ottawa*, the author David Zimmerman shows that; Canadian Naval Service Headquarters under Admiral Percy Nelles, National Defence under Honourable Angus MacDonald, the National Research Council under C. J. Mackenzie, and Research Enterprises the manufacturing arm, did not collaborate or communicate efectively with each other or with Britain. As a result, as late as 1944, the French, Norwegian and Polish ships under Royal Navy command had better equipment and training than the RCN. The RCN was criticized by the Allies, but the the inefficiency flowed through to make casualties in the Merchant Navy.

CMNPOW 12 Feb. 90

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

16. Many servicemen found the war an escape from the depression. On their return, they were invited to many benefits. They were offered higher education and preference in government employment. Even merchant seaman on disability pension were not offered either of these benefits. The Veterans Affairs Special Committee referred to instances where ex-merchant seamen in the Civil Service were let out to give the jobs to Veterans. The offer, to a disabled merchant navy officer repatriated from Japan in a weak and debilitated condition, of a job in a labour camp was an incredible reward for his three years of slave labour, abuse, and consequent illness. We don't even treat our illegal immigrants that harshly! It is small wonder that some merchant seamen wore their "MN" (Merchant Navy) badges upside down to signify "NW" (Not Wanted). The Japanese view of merchant seamen prevailed.

17. The Department of Transport wanted to reserve seamen for Transport's vision of a deep sea fleet. Senior officers and career seamen were deluded into thinking that they had a promising career ahead. That promise faded quickly, but in the mean time it robbed thousands of seamen of the leadership needed to show their need for education and reestablishment ashore.

18. Merchant seamen did get a number of benefits. However, the Honourable Lionel Chevrier, then Minister of Transport, put it this way in "Canada's Merchant Seamen", Kings Printer, 1945, "Such benefits should not be of a nature which would encourage Seamen to leave the industry at the end of the war to seek employment in other fields . . .." [The kiss of death, bestowed with gratitude].

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

19. In a letter of 27 June 1946, Mr. G.L.C. Johnson, Director of Merchant Seamen, stated in part; "Unlike the Armed Services, merchant seamen did not accept discharge on termination of hostilities but continued at sea and for that reason, consideration has not been given to a discharge badge."

19.01 In a letter of 12 April 1948, to a Mr. E.D. Wilkes, he stated that, "Furthermore, in Canada, Merchant Seamen received board and lodging, and *[reduced subsistence level]* pay in a Manning Pool between engagements, therefore enjoying continuous employment throughout the war years." *[The first Manning Pool was opened in September 41, and the remainder in 1942--after Canada had sustained 40% of her fatal casualties and over 95% of merchant seamen imprisoned by the enemy].* He continued, "In any event a seaman's employment is always of a continuing nature, not disrupted by the exigencies of war, and the question of his rehabilitation in no way compares to the man who joined the Armed Forces for the duration of hostilities." *[In June of 1948, Transport announced that the merchant service could only employ less than 4,000 of the 10,000 merchant seamen].* Mr. Johnson, whose words often appear in current responses, may have represented the ship-owners and the legislators, but he certainly misrepresented the conditions for merchant seamen.

20. However some wartime merchant seamen prisoners of war, who hadn't joined a Merchant Seamen Manning Pool because they were prisoners when the pools started in Sept. 1941, and asked to go back to sea after the war, were advised that it was too late to join and therefore that they were not eligible for seagoing employment. Mercifully, the official view was ignored by some employers.

21. Radio Officers, who had been the prime targets of the raider attacks, were among the first casualties of the peace. There was an immediate surplus because the wartime requirement for two Radio Officers per ship (operating twenty-four hours per day), was reduced to one. Over 50% unemployment came immediately. Over 200 Radio Officers became surplus and they were not offered rehabilitation, training, or employment. That included a class of prisoners in which most had paid their own way on several months of training to qualify. They found themselves repatriated, beached and stranded.

22. The Director of Merchant Seamen's statistics indicate that in the Battle of the Atlantic approximately 40% of Canadian seamen casualties were serving in Allied ships of non-Canadian registry. Over one-third of Canadian Nationals who were MNPOWs served on Allied ships not of Canadian Registry. They did not have employers to return to.

23. *Officially unwanted ashore, declared ineligible for higher education or Veteran's preference, and rejected for reemployment at sea, they ranked below existing employees and returned veterans. Many were denied a share of the post-war prosperity, and many potential careers were blighted.* It was not enough to have been victims of the Battle of the Atlantic; Canada proceeded to make them casualties of the peace. In the sanitized words of one POW, "If war comes again, I will not go to sea. I will join the military or go to jail first."

On the Special Committee on Veterans' Affairs, Mr. L. A. Mutch, Chairman, stated on page 1592 of the proceedings: "In fact the man who has not got a discharge certificate for service overseas practically finds himself in the position that he has not got a licence to work."

24. Merchant Seamen were called a non-uniformed service, but when returned POWs were refused a job at sea, they could not get a priority certificate to buy a civilian suit to look for a job ashore. However, they could get priority to buy a Merchant Navy uniform to go back to sea!

25. The provision of benefits was often handled ineptly. Internees were said to be eligible for the special bonus. It too depended upon belonging to a Merchant Seamen Manning Pool. Many of them were declared ineligible until mid 1946. It was only then that Transport decided that they needn't comply because the Pools had not been organized at the time they were captured.

26. Seamen on low paying allied ships were advised that they could have their pay supplemented to Canadian rates. Transport had already made the income calculations for the special bonus for all and in some cases the rates were a fraction of the Canadian rates. Over 45 percent of Canadian nationals, who were Merchant Navy POWs, served on Allied ships of non-Canadian registry. Nevertheless, 10 May 1948, the Canadian Pension Commission advised a seamen that, ". . . . the Commission are of the opinion that the detention allowances granted you are greater than could be authorized under the Civilian War Pensions and Allowances Act." Note that the Commission neither recognized the Transport calculations nor did any of their own.

27. There was a readiness to grant the doubt of the benefit, not the benefit of the doubt. The Civil Service was being staffed by veterans who had monopolized the opportunities through Veteran's Preference. Even the Transport Registry of Merchant Seamen could not hire a merchant seaman. That left Merchant Seamen with few friends in influential places. The attitude is changing and substantial support is being received from the Royal Canadian Legion and other non-government organizations.

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

28. Canada did set up wartime training facilities for merchant seamen--after it was too late for every captured seaman. Free tuition was offered in some circumstances. Trainees were eligible for War Service Bonus on earnings from date of entry, and were given qualification credits toward Veteran's [life] Insurance under P.C. 3227. Wireless officers could train for a maximum of 12 months and receive $60 per month subsistence, and a refund of tuition on graduation. All that was academic to merchant seamen who were at sea or already POWs before the scheme came into effect under Order in Council P.C. 14/3550 of 19 May 1941. There were no refunds, bonuses or compensation for those who had funded their own training. They served at a critical time in the war at sea, and thought they were in the right place at the right time doing the right thing.

29. Merchant Seamen were resourceful, resilient, independent, and patient. It helped them make the Merchant Navy camp in Germany, Milag Nord, one of the camps in Europe with the highest morale. They needed the same qualities in abundance when they returned home in 1945 to find themselves officially unwelcome afloat or ashore.

30. Nineteen years later, Bill C64, 15 Feb. 1962, amended the Civilian War Pensions and Allowances Act and extended the provisions of the War Veteran's Allowances Act to Merchant Seamen (among others). Then after thirty-one years, 1 April 1976, the Compensation for Former Prisoners of War Act included compensation for Merchant Seamen prisoners. For some it was too late, and the scars remained; for many it abated the stigma of rejection.

31. In 1982, Veteran's legislation was *interpreted* by the War Veterans Allowance Board so that veterans who crossed the ferry between the mainland and Prince Edward Island became eligible for Veteran's Allowance for "duties performed beyond the territorial

waters of Canada." Then in 1988, Canadian Service Only veterans who had served one year (including non-volunteers), and met criteria for recipients or near recipients of War Veterans Allowance, were made eligible for the Veterans Independence Program. That put them on a superior footing to merchant seamen who sailed in dangerous waters on the high seas, and were disabled. Merchant seamen merely made prisoner for four years still are not eligible. They came back to find career avenues blocked by returning veterans, whose higher education was provided on an accelerated basis, and who had veteran's and pensioner's preference to ensure that they got the jobs.

32. In a letter of 18 September 1986 to Mr. John Bray, from Acting Director R.T. Bentley, Legislation and Policy Development, Pensions, Health and Social Programs, Veterans Affairs, Mr. Bentley reaffirmed the position of the Department. He referred to legislation developed in 1946, and he stated in part:

32.01 "Benefits were developed for each class of civilian based on the nature of the service, the conditions under which they served, their rates of pay and other benefits payable and the fact that they were not subjected to full-time military service, the strict rules of military discipline and, in effect, were free to negotiate their own terms of employment. . . .

The conclusion . . . is that Parliament did not intend that all civilian groups who had operated in close support of military operations would receive benefits on the same basis as military personnel who had service during wartime. We, therefore, do not feel that the legislation is discriminatory in respect to merchant seamen."

32.01.01 *The logic appears to be that benefits that were not intended for merchant seamen in the legislation could not be discriminatory.*

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

32.01.02 *The letter was not directed to 198 merchant seamen who spent 700 man-years in enemy hands, but the same legislation applies. Legislators in 1946 did not forsee the demise of the deep sea fleet, nor did they seem to be aware that Merchant Navy prisoners of war were under enemy military discipline, and unable to negotiate their terms of employment with the enemy. The use of guard dogs to enforce military discipline is an example. That is fodder for hindsight.*

32.02 "The service requirements of Civilian War Allowance are defined in Section 75 of the Civilian War Pensions and Allowances Act, Part XI. The six months qualifying service for civilians was established in respect of the service time that was required by merchant seamen in order to receive medals such as: the 1939-45 Star, the Atlantic Star and the Pacific Star. This period of service for civilians, in respect of this section of the Act, was considered to be the minimum time required to have been included in actions that were of assistance in close support of the military during wartime."

32.02.01 *That service time in the illustration on page 16, Annex B, amounted to over 440 days. In all cases it was a more stringent requirement for hostile exposure than the requirement for any military or other civilian service. In a letter of 12 April 1989 to Senator Marshall, Minister of Transport Benoit Bouchard stated that:*
"The qualifications for award of the War Medal 1939-1945 are either of:
(a) twenty-eight days of service anywhere at sea between September 3, 1939 and September 2, 1945; or

(b) seagoing service brought to an end by any of the following: death, wounds, . . . capture . . ., cessation of hostilities . . .."

33. The American Ex-Prisoners of War organization is involved in Medical Research under the name "MedSearch". In "Ex-POW Bulletin" Volume 44, August 1987, No. 8, page 32, in a column entitled "Civilian POW Today", regular columnist Isabel Cogan Krebs quotes the following American statistics, "Each year 10 to 15 percent of our senior citizens [*POWs*] die, as against 1 to 3 percent of others in this age group." *POW ranks are dwindling rapidly.*

34. On 19 January 1988, U.S. Secretary of the Air Force, Edward C. Aldridge, determined that service in the "American Merchant Marine in Oceangoing Service during the period of armed conflict, December 7, 1941, to August 15, 1945," shall be considered "active duty" under the provisions of Public Law 95-202 for the purposes of all law administered by the Veteran´s Administration. Foreign individuals can recover VA benefits. [Aldridge was the Pentagon´s designated administrator of a 1977 law that governs appeals for veteran status].

35. On 28 March 1988, the Honourable George Hees, Minister of Veteran´s Affairs, responded to an enquiry of 18 March 1988 from Professor F. J. K. Griezic, Associate Professor Department of History and Chairman Labour Studies at Carleton University concerning benefits for merchant seamen. I quote and comment from the perspective of Merchant Navy prisoners of war as follows:

35.01 "I think it is important at the outset that Canada does indeed recognize the valuable contribution made by merchant seamen during the First and Second World Wars, in aid of the Allied cause. For legislative purposes, merchant seamen are identified as civilians, not veterans, and benefits for

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

civilians are awarded by virtue of the Civilian War Pensions and Allowances Act. To be classed as a veteran, a person must have served in the Armed Forces during wartime. Benefits to veterans are awarded under the War Veterans Allowance Act."

35.01.01 *The Civilian War Pensions and Allowances Act states in part: ". . . an allowance is paid to in respect of a civilian, . . . under the War Veteran Allowance Act . . . in the same manner and to the same extent as if the civilian were a veteran to whom that Act applies.*

35.01.01a The semantics of legislative purposes seem to obscure the fact that approximately 10,500 wartime merchant seamen volunteered their services in the Second World War. The Merchant Navy rate of casualties in the Battle of the Atlantic was one in four, that was higher than any Western Allied service. The Hon. Lionel Chevrier, then Minister of Transport, described the risks; "The dangers they encounter are comparable with those experienced by the **AVERAGE** man in uniform." *The emphasis is mine. The average Canadian serviceman experienced a risk of approximately one in twentytwo of being killed from the data of DVA's "A DAY OF REMEMBRANCE" page 8. Seamen were fobbed off with empty promises of careers at sea and even the disabled were refused Canadian Legion Educational Services secondary level correspondence courses to improve themselves. At that time merchant seamen were deemed unworthy by definition. In Alice in Wonderland fashion, the definition did not require logic and defied argument. It still applies.*

35.01.02 Given that the rigours of military discipline are the only criteria, as indicated, an examination of the Civil Service Act, Chapter 53, 17 July 1947, reveals that civilians working overseas for: "the Canadian Legion War

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

Services Inc., The National Council of Young Men's Christian Associations of Canada, Knights of Columbus, Canadian Army Huts, or Salvation Army War Services" were defined as Veterans. They were also defined as non-combatants, and at worst they were incidental, and not direct targets of enemy action.

35.01.03 *The following is quoted from minutes of the Special Committee on Veterans Affairs, Session #11, 3 May 1946, with regard to Auxiliary Services:*

General Burns on page 193

"As I understand the matter they wear a uniform but just as a convenience. They did not wear the badges of rank and consequently they were not, strictly in uniform."

Hon. Mr. Power [MND for Air, 1940-44] on page 213

". . . People in the R.E.M.E. and in the medicals and in any other branch of the service can be transferred into the infantry and were transferred into the infantry, and did have to go into the front line when they were ordered to do so. That was not the case with the supervisors [Auxiliary Services], who could resign at any time. I could not issue an order that any supervisor should go to any place that was under heavy shellfire which he would have to obey as a man in the armed services would have been obliged to obey. I think it should be on record that there is a difference as to these men who were supervisors, admirable as their work was, and that they are not precisely in the same case as people in the services."

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

35.01.04 *The Civilian War Allowances Act Part, XI, para. 75. does not credit merchant seamen with even being civilians until they have six months sea, or combined sea and POW time. There are about a dozen categories of Civilian, and most categories had freer access to more benefits than merchant seamen. (See Annex C page 18)*

35.01.05 *The comparisons are odious, but they were not originated by the writer. Ex-prisoners have great respect for the organizations mentioned. Milag Nord prisoners had many direct benefits from the Red Cross, the International YMCA, the Canadian Legion Educational Services, and the on-site ministry of the Salvation Army and a dozen non-status Canadian civilians.*

35.01.06 *Transport did offer;* "Facilities for courses of instruction will be provided to men otherwise suitable to enable advancement in the profession of Seamen." *The question is not really what they were called, but whether they got fair treatment. The government of the day may have made the promises in good faith, but hindsight shows that they were wrong.*

35.02 "However, financial benefits awarded by the Department to merchant seamen are identical to those awarded to veterans, although the eligibility requirements differ. Let me review those briefly with you."

35.02.01 *A review of Annex C (p. 18) does not support the premise that identical benefits were available to seamen. However, it is specifically on the the eligibility requirements that the discrimination occurs. It is noteworthy that the discrimination extends into the civilian sector.*

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

35.03 "A Canadian merchant seaman must have served at sea for six months (180 days), and must have made at least one trip through dangerous waters."

35.03.01 *A serviceman would qualify with 179 days less and a ferry crossing from the mainland to Prince Edward Island or with 365 days of Canadian Service Only! Note also that servicemen were rarely placed on the unseaworthy and high risk ships that seamen had to accept--and they weren't aware of the risks if they did. They usually travelled in convoy in faster ships. Only Defensively Equipped Merchant Ship gunners shared the hazards of ammunition ships and tankers.*

35.04 "As you may very well have noted, service eligibility requirements under the two Acts [*War Veterans Allowance (WVA) and Civilian War Allowances (CWA)*] vary considerably. This is primarily because, regardless of the risks involved with respect to both types of service, veterans were required to serve under the rigors of military discipline, while this was not the case for civilians."

35.04.01 *There was complete parity between War Veterans Allowance (WVA) and Civilian War Allowance (CWA) in 1962. That parity was drastically eroded by unilateral changes to WVA related benefits. [Discipline under the Canada Shipping Act was as draconian as a ship's captain cared to make it]. In Europe, servicemen and Merchant Navy prisoners were equally exposed to the "rigours" of enemy military discipline. In the Orient, seamen were treated as lower than any serviceman. The 198 Canadian merchant seamen who were prisoners of war spent over 700 man-years under the rigours of enemy*

military discipline and the rigours, and deprivations of imprisonment. The writer has met no servicemen who preferred the rigours of enemy discipline to the rigours of Allied discipline.

35.05 "Medical and hospital treatment benefits available to Civilian War Allowances recipients are identical to those offered to War Veterans Allowance recipients with the exception of long-term care which is available only to disability pensioners and veterans who served in a theatre of war. There are veterans who served in wartime who are not entitled to these benefits."

35.05.01 *Recent legislation extends WVA and VIP benefits to Canadian Service Only veterans 65 or over who served one year. That is a generous extension. The fact that merchant seamen who were prisoners of war have been dying, many prematurely and some in poverty, and will continue to do so, should be cause for DVA concern. The early deaths of prisoners of war are validated statistically by American medical studies (See para. 33 above). The poverty is due in many cases to officially blighted career opportunities after the war. They were denied the opportunity to make a career for themselves and a post-war contribution to their country. They have gone "unwept, unhonoured, and unsung" in their own country.*

35.06 "At present, there are no education related benefits payable to veterans which can be obtained strictly by virtue of the fact that an individual had military service during a period of conflict. The Veterans Rehabilitation Act which did provide such benefits through the late forties and early fifties has long been inactive. You may be interested to know, however, that merchant seamen were eligible for vocational training under this

Act, provided that they had received a bonus under either the Merchant Seamen Special Bonus Order or the Merchant Seamen War Service Bonus order."

35.06.01 *The Bonus was conditional on signing a Manning Pool agreement to serve for two years or the duration, whichever was less. The vocational training was* "of a restricted nature to increase their skill and knowledge for advancement in the Merchant Navy." *Only 282 seamen or 28% of the applicants had been accepted by 22 May 1950. The references to benefits denied when they could have been useful, and are no longer applicable let alone available, rub salt in old wounds. The nature of the vocational training was restricted to, and required a Canadian Merchant Navy to serve in. By 1949, it was clear that the Merchant Navy's future was in the past and that the training would be a ticket to oblivion, or at best the temporary shelter of the then violent Seafarers' International Union. In 1949 the restriction of merchant marine only training was dropped. By that time 82% of MN POWs had passed the age limit of 30 years of age. It was too little, too late.*

35.06.02 Merchant Navy Captain G. Martin-Smith, who served throughout the war, recalls the 1940's in the Introduction to his "TRAMPSHIP TO PARADISE" published by Galleon Crown Books. He presents the view of a senior officer:
"The late '40s were anything but post war boom years for ocean going merchant seamen of any rank. The ships were sold off, some to our former enemies who now enjoyed the very benefits we were told by slick politicions would be ours in a great peacetime merchant marine. `Never again will Canada be caught short with no ships,' one Minister of

Transport vowed--which not unreasonably was taken by myself and others to mean that a great future at sea awaited us if we patiently 'held on' until the promised building of modern, economy-designed tonnage got under way. This was to be done, it was said, by using the monies from the early foreign sales of the Canadian merchant ships built during wartime. By the early 1950s, the world's once third-largest merchant marine was almost non-existent, as were the jobs that went with it. The talents of the crews, including many highly qualified men like myself, were of no account whatsoever. The coastal trade would absorb them all was the 'escape bleat' of those same glib-tongued political gentlemen who shortly before had been full of praise and promises.

"Demobilizing the military was, of course, expected--indeed eagerly awaited at the end of a terrible war as those people for the most part were hostilities-only personnel with other job classifications. The military had paid for their wartime training and would pay for post-war retraining on application and approval. To become of officer rank in the merchant service, on the other hand, one paid for and did it all oneself. . . . I never met a proper merchant mariner who was accepted for re-education, ..."

35.06.03 "Lending under the Veterans Land Act ceased on October 31, 1975." *The writer was one of the lucky few who qualified under VLA because of a pensionable disability. He did not learn of it through any counselling facility, but through a friend. It took more serendipity and a great deal of persistence to qualify. The onus was on the merchant seaman to have knowledge of benefits available.*

OFFICIAL RESPONSES ANNEX E

35.07 "I trust I have addressed all of your concerns regarding current legislation. Although the service requirements and benefits differ for civilians from those for veterans, this does not in any way detract from Canada's gratitude for the dedicated service of merchant seamen in aid of the war effort."

35.07.01 *As the Minister of Transport said in 1945,* "The government has shown itself fully sensible of the importance and valour of the gallant men who man our ships and subject to the limitations imposed by the civilian status of the Merchant Navy will continue to ameliorate their conditions." *The Minister then thought he was providing careers at sea. The opportunities didn't materialize, and only the gratitude remained.*

36. Merchant seamen ex-prisoners were unworthy by definition. There are too many whose shortened life expectancy, and blighted careers have already led them to inadequate terminal care and paupers graves, as well as leaving dependants living in poverty. They deserve to go to their graves with dignity and respect.

37. The United States showed the way early in 1945 when they arranged repatriation on exchange for their smaller number of shorter term merchant seamen from Europe. Then in 1988, they showed the way by granting all veterans' benefits to merchant seamen.

38. So much for 700 Canadian man-years as prisoners of war! Merchant seamen prisoners returned without a military halo, and their hardships and sacrifices were deemed unworthy because of it. They had faced the enemy in a hostile sea and on a hostile shore; for many Canada became just another hostile shore.

ANNEXE «1-A»

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE
DE LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RENVOIS
1. Presque tous les prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne ont été capturés au cours de la Bataille de l'Atlantique. Durant cette bataille, un marin sur quatre est mort aux mains de l'ennemi. Ce taux est supérieur à celui de tous les services alliés occidentaux.	Annexe A, p. 16
2. La majorité des prisonniers de la MM l'ont été plus de quatre ans, c'est-à-dire plus longtemps que tout autre groupe canadien.	Annexe A Tableau 9, p. 17
3. Les prisonniers de la MM auraient en moyenne, s'ils vivaient, 79 ans en 1989 alors que l'âge moyen des militaires est de 69 ans.	Annexe B, p. 18
4. La proportion des marins marchands canadiens fait prisonniers est supérieure à celle des militaires canadiens. Dans les forces armées, l'équivalent s'élèverait à 17 800 militaires au lieu de 9 570.	

PDGMMC 12 fév 1990

Résumé - Prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne (PDGMMC) ANNEXE 1-A

5.	Les faits médicaux révèlent, tant au Canada qu'aux États-Unis, que les prisonniers de guerre ont une espérance de vie réduite. Certains faits portent à croire que la durée de l'incarcération constitue un facteur.	Annexe B, par. 2, p. 19 Annexe E, par. 33, p. 53
6.	Selon les données officielles, 5,15 % des militaires ou de leurs veuves touchent une allocation de guerre aux anciens combattants. La proportion est de 29,4 % chez les marins marchands ou leurs veuves. Ce rapport de 5,7 à 1 témoigne par lui-même du fait que les marins marchands du Canada ont été écartés de la prospérité de l'après-guerre.	Annexe B, p. 23 Statistiques du Rapport annuel du MAAAC pour 1987-1988
7.	La marine marchande a participé directement au combat en tant que cible mal équipée de l'ennemi. Aucun autre groupe de civils n'a couru d'aussi gros risques ni fait d'aussi grands sacrifices. Le MAAC a défini les civils des Services auxiliaires comme des non militaires ayant fait du service actif à l'étranger. Cette définition contredit celle que le MAAC donne d'un ancien combattant.	Annexe A, par. 9-10 pp. 11-13 Annexe E, par. 35 à 35.03, pp. 53-59

PDGMMC 12 fév 1990

Résumé - Prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne (PDGMMC) ANNEXE 1-A

8.	Les avantages offerts aux autres "civils" et aux militaires sont sans commune mesure avec la rémunération des marins marchands, leur exposition au combat, le nombre de leurs victimes et leurs perspectives d'emploi.	Annexe C, p.28 Annexe D, pp. 30-34 Annexe A, par. 2, p. 8 Annexe E, par. 14, p. 41; par. 5, p. 36; p. 39, 42-44
9.	La Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils a été modifiée le 15 février 1962 pour la rendre conforme à la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Cette parité s'est graduellement effritée par la suite quand le gouvernement a réduit unilatéralement les critères d'admissibilité aux allocations aux anciens combattants et accru les avantages en découlant.	Annexe E, par. 30-31, pp. 49-50
10.	L'idée soigneusement entretenue que les marins marchands canadiens étaient mieux rémunérés que les militaires ne tient pas quand on compare l'échelle salariale de la Marine royale	Annexe D, pp. 30-34

Résumé - Prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne (PDGMMC) ANNEXE 1-A

du Canada et les contrats d'engagement, avec prime, de la marine marchande.

11. Le 19 janvier 1988, le gouvernement des États-Unis a accordé aux marins de la marine marchande américaine ayant servi au cours d'un "conflit armé" les avantages qui étaient réservés aux anciens combattants. Annexe E, par. 34, p. 53

12. À leur rapatriement, le Canada a rejeté la demande des prisonniers de guerre de la marine marchande qui voulaient retourner en mer et leur a également refusé les prestations de réadapatation. Annexe E, par. 16, p. 42 et par. 20, p. 44 Annexe C, p. 28

13. Le Canada a accueilli un criminel étranger de renom, Hal Banks, du Syndicat international des marins, qui a utilisé la violence, l'intimidation, la propagande et des listes noires pour priver de leur gagne-pain des marins marchands qui avaient servi en temps de guerre (et en temps de paix). La Commission Norris a parlé de "mort industrielle". Annexe B, p. 26, Annexe E, par. 5, p. 36

PDGMMC 12 fév 1990

Résumé - Prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne (PDGMMC) ANNEXE 1-A

14. Le 13 juin 1988, au congrès du Dominion de la Légion royale canadienne, le ministre des Affaires des anciens combattants a tenu notamment les propos suivants:

"Je suis heureux de vous annoncer l'accord du gouvernement pour que ceux qui ont servi au Canada dans les Forces armées canadiennes pendant au moins un an en temps de guerre et qui sont âgés d'au moins 65 ans soient admissibles au PAAC s'ils sont en mauvaise situation financière et satisferaient donc, ou presque, aux critères de la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Mieux encore, les anciens combattants admissibles et qui ont besoin du programme pour demeurer autonomes dans leur foyer seront automatiquement admissibles aux avantages concernant les soins médicaux dès qu'ils toucheront les prestations du PAAC."

15. Les marins marchands qui ont servi pendant la guerre et affronté l'ennemi ont été presque entièrement exclus des avantages énoncés par le ministre, et il en est encore ainsi.

PDGMMC 12 fév 1990

Résumé - Prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne (PDGMMC) ANNEXE 1-A

16. AVANTAGES RÉCLAMÉS POUR LES MARINS MARCHANDS ET LES PRISONNIERS DE GUERRE DE LA MARINE MARCHANDE

1. Que tous les marins marchands canadiens qui ont servi dans des eaux dangereuses au cours d'une guerre où le Canada était engagé jouissent de façon pleine et entière des avantages accordés aux anciens combattants.

2. Qu'un Livre du souvenir renfermant les noms des marins marchands morts aux mains de l'ennemi au cours d'une guerre où le Canada était engagé soit préparé et conservé à la Tour de la paix.

3. Que tous les anciens prisonniers de guerre jouissent des avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants offerts par le MAAC au titre des services assurés du groupe Green Shield 12 en Ontario.

4. Que tous les anciens prisonniers de guerre, titulaires d'une pension ou non, aient pleinement accès aux services hospitaliers des anciens combattants.

5. Que tous les prisonniers de guerre, y compris ceux de la marine marchande, soient indemnisés conformément à la proposition de l'Association nationale des prisonniers de guerre (pp. 18-19). Par exemple, si des prisonniers ont vécu plus de cinq ans en

Résumé - Prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne (PDGMMC) ANNEXE 1-A

captivité au cours d'une guerre, il faut, pour que l'indemnisation soit équitable, une ventilation de la durée supérieure à 30 mois.

6. Que tous les prisonniers de guerre jouissent des avantages du PAAC, ainsi que le propose le Conseil national des associations d'anciens combattants.

7. Qu'un voyage dans des eaux dangereuses constitue le seul critère d'admissibilité aux allocations aux anciens combattants et au PAAC.

PDGMMC 12 fév 1990

RAPPEL HISTORIQUE ANNEXE A

1. Les marins marchand canadiens capturés au cours de la Seconde Guerre mondiale l'ont été dans le contexte de la Bataille de l'Atlantique pendant laquelle le quart de l'effectif de la marine marchande alliée a trouvé la mort aux mains de l'ennemi. C'est pendant cette période que la marine marchande canadienne a subi quatre-vingt-dix pour cent de ses pertes en vie humaine. Ce fut un temps de sacrifices que les gouvernements et les historiens canadiens ont passé sous silence.

2. Les marins canadiens capturés par l'ennemi ont presque tous été pris à bord de vaisseaux de guerre de surface. Outre le fait que la majorité des navires marchands étaient dépourvus d'une force de tir et n'étaient pas assez rapides pour fuir, ils se distinguaient sur d'autres plans des navires militaires. Dans la marine de guerre, des soldats étaient directement affectés au combat, soutenus par de nombreux échelons de service. Dans la marine marchande, chaque marin se trouvait sur la ligne de front et était la cible de l'ennemi. Tout navire marchand constituait, en mer, une cible de choix pour les vaisseaux, les aéronefs et les champs de mines de l'ennemi.

3. Entre le début des hostilités, en septembre 1939, et la défaite française, en juin 1940, l'offensive navale des Allemands était limitée du fait que les Alliés contrôlaient leurs voies d'accès par la mer du Nord. Quand la marine allemande a pu utiliser les ports français, ses navires de surface et ses sous-

marins se mirent, pour une période qui devait durer trois ans, à dévaster les ressources alliées en navires, en hommes et en matériel. Les sous-marins ont causé le plus grand nombre de naufrages, mais les bâtiments de course, les avions de chasse et les mines ont récolté leur part de victimes.

4. Durant l'hiver 1940-1941, les navires de course avaient le champ libre et ont coulé de nombreux vaisseaux. C'est à ce moment qu'ils ont été le plus efficaces et fait le plus grand nombre de prisonniers. Les marins marchands canadiens ont notamment eu affaire, dans un combat inégal qui s'est soldé par leur capture, aux navires ennemis suivants: le cuirassé de poche *Admiral Scheer* les croiseurs *Scharnhorst* et *Gneisenau*, le croiseur lourd *Hipper* et les navires de course marchands *Kormoran*, *Pinguin*, *Orion* et *Thor*. Ce dernier, le plus petit, jaugeait 3 100 tonnes et était principalement armé de six canons de 5,9 pouces.

5. Lorsqu'un navire de course ennemi lançait le message de se mettre en panne et de ne pas utiliser la radio, le capitaine qui poursuivait sa route et ordonnait l'envoi d'un message de détresse savait qu'il s'exposait à un bombardement qui enverrait, comme cela s'est produit souvent, son bateau par le fond et ferait de nombreuses victimes. Même le plus petit navire de course de la marine marchande allemande était capable d'un tir par le travers avec des canons à 5,9 pouces à portée de 10 kilomètres, hors d'atteinte des canons de quatre pouces avec

lesquels plusieurs de nos navires marchands étaient équipés. Peu de cargos pouvaient échapper à un navire de course capable d'atteindre 18 noeuds.

6. Il fallait beaucoup de courage et d'abnégation à un capitaine pour défier l'ennemi car, s'il appelait à l'aide, il savait que ce n'était pas pour lui mais tout au plus afin d'alerter les autres navires dans les parages et dans l'espoir que la Marine se mette en chasse.

7. L'ennemi tenait avant tout à empêcher l'envoi d'un message qui signalerait sa position. Il devait donc réduire au silence la radio du navire en cause. Par conséquent, à chaque fois qu'un officier radio actionnait son émetteur, il déclenchait, en fait, le tir de l'ennemi dont il devenait la cible.

8. De façon générale, les sous-marins chassaient en bande pour attaquer les convois. Ils n'étaient pas en mesure de prendre des prisonniers à bord. Quand un navire torpillé sombrait, les marins mouraient dans l'explosion, ils étaient ébouillantés, brûlés par le pétrole en flamme ou se noyaient, mais il arrivait que des escorteurs ou des navires de sauvetage alliés prennent à leur bord des survivants. Les prisonniers étaient rares. Le 6 septembre 1939, le cargo britannique *MANAAR* était torpillé. Le sous-marin a continué à bombarder l'équipage qui tentait d'abandonner le navire. Quarante-quatre des quatre-vingt-huit

membres d'équipage survécurent. En 1942, Hitler et l'ambassadeur japonais Oshima convinrent même que les Puissances de l'axe devaient abattre les équipages des navires alliés qui étaient torpillés. Il n'en est resté souvent aucun témoin. (Voir The Other Nuremberg, Quill, 1987, chapitre 30, par Arnold C. Brackman.)

9. Au début des hostilités, en 1939, la marine marchande du Canada avait à son service 1 400 marins affectés à 37 navires. Le nombre s'élevait à 12 000 hommes et 180 navires à la fin de la guerre. Soixante-sept navires canadiens ont fait naufrage. Au cours de la Bataille de l'Atlantique, un marin allié sur quatre[1] (p. 16) a trouvé la mort aux mains de l'ennemi. Aucune autre force alliée de l'Occident n'a connu pareille hécatombe.

9.01 *C'est durant la Bataille de l'Atlantique que 90 % des pertes de la marine marchande du Canada se sont produites et c'est presque uniquement au cours de cette période que s'est faite la prise de ses prisonniers de guerre. A la fin de 1942, la marine marchande canadienne avait perdu à l'ennemi 931 marins, soit 88 % de ses pertes (le total étant de 1059, d'après DOC 17 juillet 1946, dossier NF4160, vol. 1). A cette époque, la Marine royale du Canada avait perdu 821 hommes, soit 41 % de ses victimes de la guerre. Pour le reste de la guerre, les pertes de la marine marchande ont été, au prorata, supérieures de 40 % à celles de la Marine*

royale du Canada. D'autre part, au cours de cette période, les salaires se situaient à peu près aux niveaux d'avant la guerre, et les marins qui n'étaient pas affectés à un navire n'étaient pas payés. Les prisonniers de guerre de la marine marchande ont été rémunérés aux taux en vigueur lors de leur capture.

9.02 Le ministère des Transports a reconnu que 7 705 marins avaient navigué dans des eaux dangereuses entre 1939 et 1945; de ce nombre, 1 146 y ont perdu la vie, soit plus d'un septième. L'effectif de la marine marchande était beaucoup moins nombreux au cours de la Bataille de l'Atlantique qu'il ne l'a été en 1945, avec 12 000 hommes, mais la proportion de victimes serait, là encore, supérieure à un onzième. L'expansion considérable de la flotte marchande après le premier semestre de 1943, l'amélioration du matériel de survie, sa disponibilité ainsi que l'efficacité accrue des forces d'escorte ont permis de réduire les pertes.

9.03 Les Canadiens ayant trouvé la mort au début de la guerre faisaient partie du quart mentionné. D'après les registres de la Commonwealth War Graves Commission, 1 059 marins marchands du Canada et 203 marins marchands de Terre-Neuve, soit 1 262 au total, ont été portés disparus. Selon la Commission, "Un soldat en permission qui mourait chez lui, un marin qui mourait dans un incendie à St. John's ou un

aviateur qui succombait à un empoisonnement alimentaire étaient tous tenus pour être des 'victimes de la guerre'." En ce qui concerne la marine marchande, seuls ceux dont "la mort était due aux risques accrus de la guerre ailleurs que dans les eaux territoriales" figuraient parmi les victimes de la guerre. Nos prisonniers de guerre de la marine marchande ont servi sous le drapeau du Canada et d'une douzaine d'autres pays alliés. (A remarquer les anomalies dans les chiffres du ministère des Transports et ceux de la Commission.)

10. A titre de comparaison, une compilation du département d'histoire du MDN datée du 15 mai 1973 révèle que les 2 024 victimes de la Marine royale du Canada (dont 1 533 sont mortes au combat et 1 446 ont été portées disparues) provenaient d'un effectif de 92 880 hommes (soit 1 sur 46). Les 1 146 victimes de la marine marchande (selon les chiffres du ministère des Transports), tuées au combat, provenaient d'un effectif de 12 000 hommes (soit 1 sur 10,5).

10.01 Avant 1989, il n'a pratiquement pas été question des 1 146 victimes de la marine marchande lors du dimanche marquant l'anniversaire de la Bataille de l'Atlantique. Il a fallu attendre au 11 novembre 1988 pour que l'une des mères décorées de la Médaille d'argent soit honorée au cénotaphe national. A la Tour de la paix, on lui a montré une copie du

registre 23 de la Commonwealth War Graves Commission où figurait le nom de son fils. Il faisait partie du quart des marins tués durant la Bataille de l'Atlantique. Le Canada ne garde pas à leur égard de livre commémoratif à la Tour de la paix, ni de mémorial officiel, voire de liste officielle. S'ils ont jamais bénéficié d'une reconnaissance, elle est restée bien officieuse.

11. A titre, encore, de comparaison, 913 Canadiens sur un effectif de 4 963 ont donné leur vie à Dieppe. Cela représente un peu moins d'un cinquième.

12. Il y eut un autre groupe de Canadiens: C'était des volontaires; ils étaient placés sous commandement militaire; le gouvernement n'a rien dépensé, ou très peu, pour leur entraînement; on ne leur a pas donné les moyens de combattre ni de s'échapper. Cette description ne s'applique pas aux anciens combattants de Hong-kong mais bien aux 23 membres de la marine marchande qui ont été pendant plus de trois ans prisonniers des Japonais.

13. Les marins de la marine marchande canadienne ont été 198 à tomber aux mains de l'ennemi qui venait de couler leur navire. Après avoir affronté les dangers de la guerre navale, ils ont connu le purgatoire de l'emprisonnement. La majorité ont passé plus de quatre ans dans des camps en Europe, mais 23 ont vécu

plus de trois ans en Extrême-Orient. Ceux qui ont survécu dans le théâtre du Pacifique ont connu, pendant trois ans, la dégradation et les privations les plus horribles.

14. Parmi les 198, certains ont accompli des actes de bravoure et d'héroïsme, et des Canadiens qui se trouvaient sur des navires alliés ont obtenu la reconnaissance d'autres pays dont la Russie. Le Canada, par contre, ne les a jamais honorés!

15. Certains ont pris la mer pour des questions d'argent ou simplement de travail, et ils ont couru pour ce faire des risques encore plus grands que les militaires. Quelques-uns étaient déjà navigateurs. D'autres le sont devenus à cause du désintérêt des centres de recrutement à leur égard. Certains ont voulu faire leur effort de guerre en attendant d'être appelés sous les drapeaux. Il y en a qui sont partis en mer parce que la discipline militaire leur répugnait. Pour pouvoir servir en mer, certains ont payé eux-mêmes leur entraînement. Quelques-uns étaient encore trop jeunes pour devenir soldats. D'autres, qui souffraient d'un handicap physique, n'auraient pas été acceptés dans les forces armées. Certains se sont faits marins pour ne pas porter d'armes, comme d'autres se sont faits brancardiers et sont peut-être devenus servants d'une pièce.

[1] C.B.A. Behrens [historien britannique officiel], "MERCHANT SHIPPING AND THE DEMANDS OF WAR", édition corrigée de 1978,

RAPPEL HISTORIQUE ANNEXE A

H.M.S.O., Annexe XXVIII, p. 181 et suivantes.

"Tous affirmèrent que le registraire général de la marine et des marins estimait, au 30 juin 1952, à 31 908 le nombre des morts causées directement ou indirectement par la guerre.

Toutefois, on sait que ce chiffre est incomplet et qu'il pourrait être très éloigné de la réalité."

p. 182 "i) l'effectif des marins britanniques était de quelque 132 000 au début de la guerre;"

p. 183 "ii) leur nombre avait été réduit à environ 108 000 en juin 1941..."

"iii) ... il est peu probable qu'il ait atteint 145 000 avant le courant de 1944..."

Pour certains historiens britanniques dont Donald MacIntyre, la Bataille de l'Atlantique a pris fin le 24 mai 1943. On peut vraisemblablement en conclure que l'effectif de la marine marchande britannique n'a pas dépassé 127 600 au cours de cette bataille, soit quatre fois le nombre de ceux qui ont été tués.

N.B. : Les navires marchands canadiens, britanniques et des autres pays alliés ont navigué sous le même commandement naval (l'Amirauté), de façon autonome ou au sein des mêmes convois, et ils ont connu les mêmes conditions, couru les mêmes dangers et subi le même poucentage de pertes en vie humaine.

PDGMMC 12 fév 1990

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

Les données suivantes proviennent d'un document intitulé: "Rapport au ministre des Affaires des anciens combattants sur une étude concernant les Canadiens faits prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale, par J. Douglas Hermann, M.D., F.R.C.S. (C.), F.A.C.S., Ottawa, 1973". Nos commentaires sont en italiques ou en caractères gras. Les renvois concernent les pages ou paragraphes du rapport.

Du Tableau 5 : Durée de la captivité (MM ajoutée)

Groupe de prisonniers de guerre	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5 ans et plus	Total
Dieppe		36	632				668
Aviation	187	224	128	36		1	576
FCM	199	120					319
NOE	573	26	4				603
Marine	15	17					32
MM			1	25*	122		147
Total	974	423	765	61	122	1	2 345

FCM=Forces du centre de la Méditerranée

NOE=Nord-ouest de l'Europe (à l'exclusion de Dieppe)

**Vingt-trois ont été emprisonnés en Orient*

L'échantillon de la marine marchande (MM) est de 147 sur 198

PDGMMC 12 fév 1990

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

Le projet de loi C-100 du 14 décembre 1987 établit un lien entre la durée de la captivité et la gravité des effets. L'indemnisation est la suivante:

89-545 jours	*Indemnité de 10 %*	*(3-18 mois)*
546-910 jours	*" " 15 %*	*(18-30 mois)*
Plus de 910 jours	*" " 25 %*	*(30 mois et plus)*

A noter qu'en passant de 18 à 30 mois, l'indemnité augmente de 250 %, alors que si la durée passe de 30 à 50 mois, il n'y a pas de hausse d'indemnité.

Les prisonniers de la marine marchande, groupe dont l'incarcération a duré le plus longtemps, n'ont jamais fait l'objet d'une étude médicale ni même d'un suivi officiel. Le gros du groupe a été emprisonné de 1 460 à 1 764 jours (48-58 mois), mais leur sort et celui des rares militaires qui ont été emprisonnés le plus longtemps est passé sous silence. Il existe aussi une différence d'âge. Un échantillon des dates de naissance de 126 PDGMM (sur 198), disponible aux Archives nationales (RG12, volume 1074, dossier 11-12-20), révèle que la moyenne d'âge serait de 79 ans en 1989 et que la médiane se situerait à 86 ans. Pour les militaires, l'âge moyen est de 69 ans. L'espérance de vie des hommes est de 74 ans en moyenne.

L'Association nationale des prisonniers de guerre a proposé le barème suivant:

1 jour à 6 mois	*10 %*

PDGMMC 12 fév 1990

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

6 à 12 mois	*15 %*
12 à 18 mois	*20 %*
18 à 24 mois	*25 %*
24 à 30 mois	*30 %*
30 à 36 mois	*35 %*
36 à 42 mois	*40 %*
42 à 48 mois	*45 %*
48 à 54 mois	*50 %*
54 mois et plus	*55 %*

Cette proposition présentait des taux équitables pour les marins marchands et ceux qui ont été longtemps prisonniers.

"Données sur la mortalité (page 10)

2. Selon les données connues, les anciens prisonniers de guerre meurent beaucoup plus jeunes que les anciens combattants du groupe témoin qui n'ont pas connu l'incarcération." *Telle doit être également la situation des prisonniers de guerre de la marine marchande, mais s'ils ne touchaient pas de pension, ce facteur n'a pas été pris en considération.*

"Données sur la santé (pages 10 et 11)

8. Une proportion sensiblement plus importante du groupe des prisonniers de guerre que du groupe témoin attribuent au vieillissement précoce la détérioration de leur santé.

PDGMMC 12 fév 1990

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

12. Une proportion sensiblement plus importante du groupe des prisonniers de guerre que du groupe témoin disent éprouver des troubles nerveux."

"Données sur l'éducation (page 11)

15. Une proportion plus importante du groupe des prisonniers de guerre que du groupe témoin [*formé de militaires qui n'ont pas été emprisonnés*] ont reçu une formation après la guerre et obtenu des attestations officielles." *J. Schull, dans "Veneration for Valour", cite les propos suivants de l'hon. Arthur Laing:* "De nos jours, bien des capitaines d'industrie, hommes d'affaires en vue, membres des professions libérales et enseignants doivent leur réussite à ce programme *[d'éducation]*". *Les marins marchands [prisonniers de guerre] n'ont obtenu qu'une formation axée sur la marine marchande. Certains auraient pu devenir des capitaines d'industrie, mais leur espoir de devenir tout court des capitaines de navire s'est évanoui avec la disparition de la flotte hauturière.*

"Recommandations (page 12)"

L'auteur commence par recommander une indemnisation supplémentaire pour les prisonniers de Dieppe.

PDGMMC 12 fév 1990

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

"2. Qu'on songe à indemniser de la même façon d'autres anciens prisonniers de guerre qui, en raison du stress et de traumatismes extraordinaires liés à leur captivité, dont ils souffrent, sont aussi grandement désavantagés du point de vue physiologique et psychologique." *Après avoir vécu le plus longtemps en captivité, les marins marchands ont été, à leur retour, traumatisés par un rejet officiel. Ils ont aussi subi le traumatisme d'un emprisonnement sans espoir de libération tout le temps que les Puissances de l'axe semblaient assurées de la victoire.*

"Conclusion (page 25)

...l'invalidité résultant de la captivité est beaucoup plus difficile à déceler et à indemniser que les problèmes de santé résultant du service de même durée sur la ligne de front. Cette conclusion se trouve renforcée par la forte incidence du "vieillissement précoce" et des "troubles nerveux" dont se plaignent les prisonniers de guerre.

"Incidence déclarée de troubles nerveux attribués à l'incarcération (page 28)

De nombreuses études font état de 'troubles nerveux' chez les prisonniers de guerre."

"Après un grand nombre de conversations avec des prisonniers

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

de guerre se plaignant de troubles nerveux, l'auteur estime qu'il semble y avoir une forte corrélation entre ces troubles et le sentiment d''insécurité' et d''anxiété'. Ce sentiment provient fréquemment du fait que l'ancien combattant s'inqiète du bien-être de sa famille s'il devait connaître une mort précoce." *Le Dr Hermann aurait pu évoquer d'autres symptômes comme l'agitation, l'impuissance, l'insomnie et les cauchemars, tous reconnus comme des manifestations de stress post-traumatique et qui font l'objet de plusieurs études américaines. Le tableau 9 de la page 17, adapté, montre que les marins marchands ont passé plus de temps que tout autre groupe en captivité et qu'ils n'ont pas, non plus, bénéficié des avantages qui leur auraient permis de livrer concurrence aux anciens combattants de retour du front et aux civils* déjà établis.

Veneration for Valour, de Joseph Schull, a été publié sous l'égide du ministre des Affaires des anciens combattants en 1973.

Les données de la page 33 indiquent que 3,88 % des militaires auraient perdu la vie au cours de la Seconde Guerre mondiale. Les données du ministère des Transports indiquent, par contre, que 9,55 % des marins marchands auraient été tués au cours de cette guerre.

Le Rapport annuel des Affaires des anciens combattants pour 1987-

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

1988 fournit d'autres statistiques.

D'après le "Tableau 4 - Prestataires des allocations aux anciens combattants..."
Le nombre d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de leurs veuves qui touchent ces allocations s'établissait à 55 674 ou 5,15 % de 1 081 865.
D'après le Tableau 5, le nombre de marins marchands et de leurs veuves qui touchent les allocations de guerre pour les civils s'établissait à 3 530 ou 29,4 % de 12 000.

Ces données selon lesquelles, toute proportion gardée, 5,7 fois plus de marins marchands que de militaires touchent des allocations, témoignent d'elles-mêmes du désintérêt et du manque d'égard du Canada envers les marins marchands. Voici, à ce propos, quelques extraits du rapport du Comité spécial des anciens combattants, daté du 16 au 21 juin 1948: "... De ces dix mille hommes [qui ont servi leur pays dans des eaux dangereuses ou qui ont tenu à le servir pendant la durée de la guerre], moins de quatre mille travaillent maintenant dans la marine marchande du Canada... Rares sont ceux qui ont reçu la formation ou acquis l'expérience nécessaires pour leur permettre de gagner leur vie sur la terre ferme." A une audience de fin juillet 1946, M. Mutch (le président) s'exprimait ainsi, à la page 1529 du rapport: "En fait, celui qui n'a pas de certificat de démobilisation pour ses services à l'étranger se trouve

pratiquement dans la position de celui qui n'a pas de permis de travail".

Dans une lettre du 8 juillet 1946 adressée à W.A. Tucker, le capitaine G.L.C. Johnson, directeur des marins marchands, en arrivait à la conclusion suivante: "Enfin, puisque des membres de votre comité [des affaires des anciens combattants] se sont interrogés sur la possibilité de diversifier la formation professionnelle des marins marchands, je dois dire que le volume de la demande concernant une autre formation [que dans ce secteur] n'est pas suffisante et que, compte tenu du besoin de la flotte canadienne en fait de marins compétents, on devrait s'efforcer d'encourager les hommes ayant une formation à continuer de travailler sur les navires".

Qui allait donc réclamer une formation refusée d'avance? On vous disait, en somme, que si vous ne vouliez pas de formation dans la marine marchande, vous n'en méritiez pas d'autre. Vous aviez le choix entre continuer à naviguer, pour devenir chômeur deux ans plus tard, ou vous trouver sans emploi sur-le-champ. Plusieurs prisonniers de guerre se sont vu imposer la seconde option mais certains ont pu choisir la première.

Le 12 avril 1948, le capitaine Johnson, surveillant des services nautiques, écrivait ce qui suit à E.D. Wilkes:

"Les marins marchands sont pourvus adéquatement...aucun autre pays n'a pris de dispositions semblables aux nôtres.

"Quoi qu'il en soit, l'emploi d'un marin est de nature permanente, à l'abri des exigences de la guerre, et le besoin de

réadaptation de ces hommes ne se compare absolument pas à celui des militaires qui se sont engagés pour la durée des hostilités."

A peine deux mois plus tard, le Comité des affaires des anciens combattants affirmait dans son rapport, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, qu'il y avait du travail pour moins de 4 000 des 10 000 marins de la marine marchande. Le capitaine Arthur Randles avait consciencieusement soutenu les marins jusqu'à sa démission, le 25 février 1946. Il en allait autrement, semble-t-il, pour son successeur, le capitaine Johnson.

L'interprétation des 180 jours de service constitue une autre histoire. Un exemple suffira, parmi tant d'autres. Le 21 février 1944, un marin marchand s'engageait pour deux ans auprès d'un dépôt d'équipage. Le 8 mai 1945, il était libéré après 440 jours. On ne lui reconnaissait officiellement que 171 jours de mission et on lui refusait (bien que pauvre) les allocations de guerre pour les civils.

S'il s'était engagé militairement dans les mêmes circonstances, il aurait été admissible aux allocations aux anciens combattants pour la durée de son service à elle seule, sans parler de son exposition aux dangers lors de ses voyages en mer.

Si l'exemple précédent s'était produit avant la création des dépôts d'équipage, lorsque la plupart des prisonniers de la marine marchande ont été capturés (avant septembre 1941), le marin n'aurait été rémunéré que pour 171 des 440 jours. En outre, il aurait assumé lui-même ses dépenses de nourriture,

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

d'habillement, de soins médicaux et d'assurance pour plus de 60 % du temps. En pareilles circonstances, un militaire aurait touché sa solde et ses allocations pour les 440 jours.

Si les marins marchands ont accepté les allocations de guerre pour les civils, c'est encore parce que, même invalides, ils n'ont pu être embauchés dans le Corps des commissionnaires qu'à partir de 1989.

Le 22 juin 1948, le Comité spécial des affaires des anciens combattants présentait son rapport dont voici un extrait, tiré de la page 882:

Il est recommandé que, en ce qui concerne les marins marchands qui n'ont pas atteint l'âge de trente ans, la formation professionnelle autorisée actuellement par le ministère des Transports soit élargie afin qu'ils puissent jouir, au même titre que les anciens combattants, des avantages que le ministère du Travail offre en matière de formation. *[C'était trop peu et tard tard. Quatre-vingt-deux pour cent des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne avaient déjà 30 ans et dépassé l'âge d'admissibilité.]*

[En 1949, on faisait appel à Hal Banks, du Syndicat international des marins, pour briser le Syndicat des marins canadiens et dès 1956, plusieurs centaines de membres figuraient sur la liste noire de Bank et se voyaient refuser sans appel un

emploi.]

A Halifax, le monument aux morts comporte les noms de 1 446 militaires de la Marine royale du Canada portés disparus. On y trouve aussi les noms de 1 262 marins canadiens et terre-neuviens portés disparus. Au ministère des Affaires des anciens combattants, on ne fait que mentionner, à la page 20 de "Mémoriaux aux Canadiens morts à la guerre" que "...la Marine royale du Canada perdit...près de 2 000 membres de ses effectifs".

COMPARAISON DES AVANTAGES SOCIAUX[1] ANNEXE C

AVANTAGES	MILITAIRES	POMPIERS	SURVEILLANTS	MARINS (PG)
Allocation d'habillement	100 $	100 $	100 $	0 $
Subvention à la réadapatation	oui	oui	oui	non
Soins médicaux et dentaires	gratuité 1 an	Prestataires d'une pension d'invalidité seulement		
Rétablissement dans la fonction publique	oui	oui	oui	oui[1]
Prestations de chômage	oui	non	oui	peut-être
Allocation d'invalidité temporaire	oui	non	oui	non
Formation professionnelle	oui	oui	oui	maritime moins de 30 ans
Indemnité de rapatriement	oui	non	oui	non
Formation universitaire	oui	non	oui	non
Pensions d'invalidité	oui	oui	oui	oui
Préférence dans la fonction publique	oui	non	oui	non
Préférence aux invalides	oui	?	oui	non - handicap
Terres destinées aux anciens combattants	oui	oui si invalidité de guerre	oui	oui si invalidité de guerre

COMPARAISON DES AVANTAGES SOCIAUX[1] ANNEXE C

AVANTAGES	MILITAIRES	POMPIERS	SURVEILLANTS	MARINS (PG)
Assurance pour anciens combattants	oui	oui	oui	à certaines conditions
Gratification pour service de guerre	oui	oui	oui	oui
Prêts d'affaires et de profession aux anciens combattants	oui	non	oui	non
Frais de transport ferroviaire réduits à la libération	oui	?	?	non
Allocations pour anciens combattants ou de guerre pour les civils	oui	oui	oui	oui

[1] Adaptation de l'Annexe E du document des Transports du 22 mai 1950 intitulé "Avantages sociaux des marins marchands" en raison des modifications législatives ultérieures. "SURVEILLANTS" comprend les civils des services auxiliaires. L'admissibilité des marins marchands était assujettie à la gratification spéciale ou pour service de guerre, celle des autres, au service à l'étranger seulement (condition réduite par la suite).

[1] Pour certains prisonniers qui s'étaient engagés au début de la guerre, il s'agissait d'une condition pour le rétablissement à l'assurance-chômage.

PDGMMC 12 fév 1990

COMPARAISONS SALARIALES ANNEXE D

1. Les textes gouvernementaux indiquent invariablement que les marins marchands étaient mieux payés que les militaires. Voici une comparaison typique:
"Le marin touche un salaire de base de 89.94 $ par mois et une gratification pour risques de guerre de 44.50 $ lorsqu'il est en mission, soit 134.43 $ au total. Le soldat célibataire touche une solde mensuelle de 45 $ et, s'il a un métier, un supplément professionnel de 15 $, soit 60 $ au total. En outre ses indemnités d'habillement et de soins médicaux peuvent s'élever à 15 $ par mois. On voit donc que le soldat célibataire est beaucoup moins favorisé que le marin marchand célibataire."

2. La comparaison est établie entre la situation d'un soldat célibataire qui a touché sa solde tout au long de la guerre, qui n'a pas servi à l'étranger (sans supplément mensuel de 15 $ et sans avoir été exposé à l'action ennemie), qui n'a pas une femme et deux enfants (un simple soldat touche 37,50 $ de plus par mois), et la situation d'un marin bien portant qui a passé jusqu'à quatre ans en mer comme simple matelot, à un salaire mensuel inférieur de 20 $ à l'échelle, alors qu'il était exposé la plupart du temps à l'action ennemie. Plusieurs de ces marins avaient des personnes à charge; plusieurs avaient la qualité d'un lieutenant; aucun ne touchait de gratification lorsqu'il n'était pas en mission et aucun, non plus, n'était payé à moins d'avoir un emploi permanent auprès d'une compagnie maritime, jusqu'à la création des dépôts d'équipage vers la fin de 1941; tous étaient

COMPARAISONS SALARIALES ANNEXE D

assujettis à l'impôt sur le revenu, y compris à l'impôt sur les indemnités de repas de leur dépôt d'équipage. Tous payaient eux-mêmes leurs vêtements ainsi que leurs soins de santé et ceux de leur famille, à moins de s'en passer. Leur famille n'était pas du tout indemnisée s'ils mouraient autrement qu'aux mains de l'ennemi. En outre, on prend comme point de comparaison le salaire de la marine marchande en 1944, année où il était au plus haut, comme l'indique le Tableau 1 de la page 33. En effet, l'échelle salariale de 1944 était de 1,43 à 2,43 supérieure à celle de 1940-1941. Le salaire du dépôt d'équipage était dans la plupart des cas de 0,6 à 0,73 celui des marins navigants. A remarquer que les marins n'étaient pas indemnisés pour les accidents de travail et ne bénéficiaient d'un congé de maladie de 12 semaines au maximum que s'ils étaient engagés auprès d'un dépôt d'équipage dont le premier a été créé vers la fin de 1941. Le Tableau 1 de la page 33 donne une comparaison entre les taux de la Marine royale du Canada, d'après les dossiers du ministère de la Défense, et ceux de la marine marchande, tirés des contrats d'engagement maritime, auxquels on a ajouté les gratifications pertinentes.

3. Voici quelques-uns des avantages versés aux marins marchands: gratification spéciale, gratification pour service de guerre, indemnité de congé spécial, allocation de chômage, prestations d'assurance-chômage, réduction des frais de transport ferroviaire, indemnité de rapatriement et formation

professionnelle. Selon le document du 22 mai 1950 du ministère des Transports, chaque marin a coûté en moyenne pour la durée de son service 339,70 $. Cela comprend la gratification spéciale de 10 % sur le salaire accordée aussi, par le décret 3227 du 22 mai 1945, à ceux qui "avaient servi avant le 1er avril 1944". Cette gratification, qui s'est élevée à 1 438 642.58 $, a été versée à 6 780 bénéficiaires au coût moyen de 212.19 $. Ces données proviennent de l'Annexe D du document du 22 mai 1950 du ministère des Transports, intitulé "Avantages sociaux des marins marchands". La gratification de 10 % représentait une rémunération moyenne de 2 121.90 $ pour toute la période (et non par année). Le programme comportait aussi les avantages à l'égard des 700 années-personnes que des marins marchands avaient passées dans les camps. C'était peu comme récompense. La faiblesse des avantages tient au fait que la rémunération des marins marchands était plafonnée au taux en vigueur au moment de leur prise en captivité.

4. Le Tableau 1 montre qu'aucun officier de la marine marchande en-deçà du rang de capitaine ou de chef mécanicien n'a été payé autant que son équivalent dans la Marine royale du Canada, même en 1944, et que les taux en vigueur en 1940 à tous les échelons de la marine marchande étaient beaucoup moins élevés que ceux de la Marine royale du Canada jusqu'en 1944.

ANNEXE D

Tableau 1. Comparaison du salaire mensuel, Marine Royale du Canada et marine marchande, Seconde Guerre Mondiale

Grade	Solde	Ad Huff			Canadian Cruiser			Canadolite			Bowness Park		
(Date de mission)		13 novembre 1940			29 octobre 1940			27 décembre 1940			26 juin 1944		
MRC/MM	MRC	Base	+ grat. +	10%	Base	+ grat. +	10%	Base	+ grat. +	10%	Base	+ $44.50 +	10%
CDR/Capitaine	367.50	selon contrat			200.00	250.00	275.00	selon contrat			selon contrat		
CDR/Chef mécanicien	367.50	250.00	312.50	343.75	190.00	237.50	261.25	290.00	391.50	430.65	269.93	314.43	345.87
LCDR/Second	348.00	175.00	218.75	240.63	135.00	168.75	185.63	185.00	249.75	274.73	189.93	234.43	257.87
LCDR/2e mécanicien	348.00	175.00	218.75	240.63	150.00	187.50	206.25	195.00	263.25	289.58	189.93	234.43	257.87
LT/Lieutenant	297.00	145.00	181.25	199.38	115.00	143.75	158.12	145.00	195.75	215.33	164.93	209.43	230.37
LT/3e mécanicien	274.50	145.00	181.25	199.38	115.00	143.75	158.12	170.00	229.50	252 .45	164.93	209.43	230.37
LT/ Steward princ.	274.50	100.00	125.00	137.50	80.00	100.00	110.00	125.00	168.75	185.63	134.93	179.43	197.37
SLT/Officier radio princ.	217.50	95.00	118.75	130.62	90.00	112.50	123.75				119.93	164.43	180.87
SLT/Second lieutenant	217.50	115.00	143.75	158.12	90.00	112.50	123.75	125.00	168.75	185.63	134.93	179.43	197.37
SLT/4e mécanicien	217.50	115.00	143.75	158.12	90.00	112.50	123.75	140.00	189.00	207.90	134.93	179.43	197.37
SLT/Officier radio	217.50				75.00	93.75	103.13				106.56	151.06	166.17
Matelot-1/ Maître d'équipage	127.50	80.00	100.00	110.00	60.00	75.00	82.50	85.00	114.75	126. 23	97.43	141.93	156.17
MAT-2 /Matelot qualifié	118.50	65.00	81.25	89.38	52.50	65.62	72.18	65.00	87.75	96.53	89.93	134.43	147.87
MAT-3 /Matelot	108.00	45.00	56.25	61.88	37.50	46.88	51.57	45.00	60.75	66.83	69.93	114.43	125.87
Chauffeur/Chauffeur	123.00	55.00	68.75	75.63	65.00	81.25	89.38	65.00	87.75	96.53	92.43	136.83	150.51

Notes:

1. Comprend l'allocation pour famille moyenne avec femme et deux enfants. Les prisonniers de guerre de la marine marchande avaient en moyenne dix ans de plus que les militaires et plusieurs avaient une famille.
2. La prime de navigation est un échelon supérieur à celui du recrutement ou de la promotion.
3. Comprend, le cas échéant, la prime de spécialiste du commandement ou de la navigation. Comprend la prime de matelot-1 (20c./jour) et de matelot-2 et -3 (15c./jour). La gratification mensuelle de 15 $ pour service à l'étranger n'est pas comprise.
4. L'allocation d'uniforme naval n'est pas comprise, ni l'allocation de subsistance (frais de déplacement), non plus que les importants avantages de réadaptation et autres des anciens combattants (voir Annexe C, pp. 28-29)
5. Le salaire de base de la MM était assujetti à l'impôt sur le revenu. Les marins n'étaient pas payés quand ils n'étaient pas en mission, jusqu'à la création des dépôts d'équipage en 1941. Seuls les inscrits pouvaient toucher le salaire de base en attendant de partir en mission.
6. La gratification de la MM était de 25% pour les bateaux naviguant dans des eaux dangereuses et de 10% de plus pour les pétroliers comme le Canadolite. Les membres d'un dépôt d'équipage touchaient un supplément de 10%. Toutefois, les marins pouvaient être envoyés sur un bateau allié (par ex., polonais) sans pouvoir toucher les gratifications, ou un bateau en mauvais état de navigabilité (par ex., les bateaux grecs).
7. Les Allemands ont coulé le Canadian Cruiser et le Ad Huff et pris le Canadolite au début de 1941. La plupart des membres d'équipage ont survécu et furent faits prisonniers.
8. La liste du Bowness Park témoigne des hausses salariales au 26 juin 1944, notamment celle de la gratification qui était passée au taux fixe de 44.50 $. La rémunération de la plupart des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne a été bloquée aux niveaux de 1940.

Principales sources: Dossiers sur la paie du MDN, Archives nationales, registres des contrats d'engagement des navires, Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils.

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

1. Les prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne ont reçu beaucoup d'aide de la Croix-Rouge, de l'association YMCA et de divers organismes de charité du Canada. Le gouvernement a semblé croire que puisque ces marins avaient préféré ne pas s'enrôler, ils devaient se contenter de recevoir les miettes tombées de la table des anciens combattants.

2. Les Américains ont été plus secourables. En Allemagne, les marins marchands américains ont fait l'objet d'échanges de prisonniers dès 1945. Quelques Canadiens avaient été échangés vers le milieu de 1943, choisis par le personnel allemand du camp de Milag Nord. Aucune initiative n'a pu donner l'impression que le gouvernement canadien considérait les marins canadiens comme des civils.

3. A leur rapatriement, en 1945, c'est la Grande-Bretagne qui s'est occupée de la plupart des marins canadiens. Toutefois un groupe d'une douzaine d'officiers canadiens arrivés en Angleterre le jour de la victoire, le 8 mai 1945, furent envoyés à la Maison du Canada, à Londres, pour y être logés. Comme le personnel avait décidé de prendre un congé bien mérité, les rapatriés durent se débrouiller. Certains passèrent leur première nuit d'hospitalité canadienne à même le sol de l'auberge des Chevaliers de Colomb des forces canadiennes. Le lendemain, Vincent Massey, haut-commissaire, s'excusait de ce manque d'égards.

4. L'euphorie du retour au foyer auprès des parents et amis a vite cédé le pas à la nécessité d'affronter la réalité et de trouver du travail.

5. Officiellement, on a voulu favoriser les militaires rapatriés. Rares sont les marins marchands qui, après avoir vécu en captivité dans les camps pendant la guerre, ont trouvé du travail en mer. En fait, même les perspectives d'avenir des marins professionnels s'annonçaient sombres. Hal Banks, du Syndicat international des marins, interdit de séjour au Canada à cause de son dossier judiciaire, a pu pénétrer au pays en 1949 grâce à la sanction du gouvernement. Il a vite gagné l'appui de Canada Steamship Lines et de quelques compagnies de navigation de la côte atlantique. Il n'a pas hésité à utiliser la violence pour briser les reins du Syndicat des marins canadiens et pour empêcher de travailler en mer, au moyen de sa liste noire, des milliers de marins qui avaient servi durant la guerre. La flotte hauturière a rapidement décliné. Au même moment, les armuriers faisaient battre des pavillons de complaisance à leurs navires océaniques et remplaçaient les équipages canadiens par des étrangers moins bien rémunérés.

6. En Allemagne, tous les marins marchands ont été traités comme prisonniers de guerre en vertu de la Convention de Genève, mais selon un officier radio rapatrié du camp 1B de Kawasaki, au Japon, les Japonais avaient décidé de sous-estimer les marins

marchands, jugeant que les militaires, qu'ils soient simples soldats ou officiers, leur étaient supérieurs.

7. A sa libération, cet officier radio a été hospitalisé par les Américains pour être ensuite emmené à San Francisco avec des anciens combattants de Hong-kong. Les Américains lui ont semblé aimables, généreux, hospitaliers et compatissants. Ils ont organisé des visites guidées gratuites et même distribué des billets de 5 $. Il était en escale à Honolulu lorsqu'il a enfin rencontré un Canadien, un officier de la marine qui s'est penché sur son lit d'hôpital pour lui demander s'il avait besoin d'argent et lui donner un billet de 10 $ qui a ensuite été déduit de sa paie.

8. Le Canada avait réservé un wagon-lit pour ramener de San Francisco à Vancouver les anciens combattants de Hong-kong. Ils étaient à peine une quinzaine. L'officier qui devait les accompagner a dit à l'officier radio en convalescence qu'il ne savait que faire de lui parce qu'il n'avait pas reçu d'instructions. Après de longs pourpalers, il lui a permis de voyager à bord du wagon-lit pourvu qu'il paie ses repas de sa poche. Pour ce faire, le pauvre a dû emprunter de l'argent auprès des anciens combattants de Hong-kong.

9. Rentré chez lui, il s'est mis à chercher du travail. On lui a proposé un camp de bûcherons, sans comprendre qu'après trois

années dans un camp de concentration japonais, il n'en aie pas envie. Cette offre était comparable au sort des détenus canado-japonais! Malade et démoralisé, il n'était pas encore arrivé à la fin de son cauchemar. Il a été lui aussi dépossédé mais n'a jamais touché, lui, 21 000 $ pour ensoleiller ses jours. Il put enfin trouver du travail grâce à la sympathie d'un ami de la famille.

10. Les marins marchands de retour des camps ont dû constater, hélas! que le gouvernement canadien partageait le point de vue des Japonais plutôt que des Allemands.

11. Le décret du 3 mai 1945 (C.P. 3227) sur la gratification spéciale accordée aux marins marchands ne faisait pas exception à la règle. En voici un extrait: "**Les marins marchands sont néanmoins employés en tant que civils et touchent une rémunération établie selon la concurrence et régie par des conditions qui sont généralement applicables à un emploi civil...**" Tant pis pour les 198 prisonniers de guerre qui venaient de passer 700 années-personnes derrière les barbelés! Le décret 149/2705 d'avril 1944 offrait une gratification de 10 % pour service de guerre ainsi que des vacances et des congés de maladie afin d'attirer des recrues. A ceux qui avaient servi avant 1944, le décret 3227 semblait vouloir corriger la situation.

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

11.01 Le ministère des Transports était théoriquement l'employeur et il aurait dû pouvoir expliquer les conditions de travail sous l'empire de la Loi sur la marine marchande du Canada. Il n'a jamais souligné le fait que durant la Bataille de l'Atlantique, les marins avaient une chance sur quatre de mourir aux mains de l'ennemi. Il n'a pas signalé non plus que les équipages des sous-marins des Puissances de l'axe abattaient les survivants en mer. Il n'a pas dit que les marins n'étaient pas payés lorsqu'ils n'étaient pas en mission, que si les marins étaient tués ou blessés autrement que par l'action directe de l'ennemi, il n'y avait pas d'indemnisation, "...aucune entreprise ne continue à rémunérer quelqu'un qui n'est pas en mesure de travailler."

11.02 Le ministère n'a jamais signalé le fait qu'en s'engageant, les militaires avaient, quel que soit le service, une chance sur deux, et même mieux, de ne jamais quitter le Canada. Le demi-million qui sont allés outre-mer avaient une chance sur cinq de ne pas être envoyés au front. (D'après les statistiques de la Commission des pensions du Canada fournies au Comité spécial des affaires des anciens combattants, le 11 avril 1946, et le témoignage de AVM Curtis, le 22 juillet 1946.)

12. Marc Milner, dans son prestigieux ouvrage, "North Atlantic Run", parle du manque d'entraînement et d'efficacité de la Marine

royale du Canada en 1940-1941. Il en décrit les résultats en ces termes: "A l'encontre de beaucoup d'autres initiatives militaires ou navales, l'inefficacité de l'escorte militaire signifiait la destruction et la mort, non pour les bâtiments de guerre et les militaires de l'escorte mais pour les navires et les hommes qu'ils devaient protéger. Au cours de la Bataille de l'Atlantique, les marins marchands alliés ont payé cher l'inefficacité de la Marine royale du Canada." Il écrit, dans son prologue: "... bref, la bataille pour le convoi ONS 154 a marqué la fin de la marine de guerre canadienne à peine naissante".

13. Ce convoi a perdu 486 hommes au cours des fêtes de Noël de 1942. A cette époque, il était déjà trop tard pour 931 marins marchands du Canada qui ont représenté 88 % des pertes totales de la guerre (les données de Terre-Neuve ne sont pas disponibles). Il était également trop tard pour presque tous les 198 marins marchands canadiens capturés par les Puissances de l'axe. La Marine royale du Canada, qui avait perdu un peu plus de 800 hommes jusque-là, a subi 60 % de ses pertes globales après la Bataille de l'Atlantique alors que le taux des pertes de la marine marchande baissait à 10 %. Au prorata, toutefois, les pertes de la marine marchande sont demeurées supérieures de 40 % à celles de la Marine royale. La réduction est attribuable à la participation accrue de la Marine royale, à l'amélioration de l'entraînement, du matériel et de son efficacité ainsi qu'au recours accru à l'aviation.

PDGMMC 12 fév 1990

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

14. Il est naturel que les marins de la Marine royale soient devenus des héros, car ils ont accompli de nombreux faits d'armes, souvent malgré un mauvais entraînement et du matériel déficient. Il est toutefois paradoxal que les victimes de cette inefficacité, dans la marine marchande, n'aient jamais été honorées pour leur sacrifice. De la Bataille de l'Atlantique jusqu'à la fin de 1942, le risque de mourir était 8,7 fois plus grand pour les marins marchands que pour ceux de la Marine royale. Pour le reste de la guerre, il a été 1,4 fois plus grand. La flotte marchande servait de cible, sans avoir la puissance de tir pour combattre et la mobilité pour fuir.

15. Dans *The Great Naval Battle of Ottawa*, l'auteur, David Zimmerman, affirme que le Quartier général des services navals canadiens, sous la direction de l'amiral Percy Nelles, la Défense nationale, sous la direction de l'honorable Angus MacDonald, le Conseil national de recherches, sous la direction de C.J. Mackenzie, de même que Research Enterprises, fabricant d'armement, n'ont pas collaboré ni communiqué efficacement entre eux ou avec la Grande-Bretagne. Par conséquent, même en 1944, les navires français, norvégiens et polonais placés sous le commandement de la Marine royale étaient mieux équipés et leur effectif mieux entraîné que ceux de la Marine royale du Canada. Les Alliés ont critiqué cette dernière, mais son inefficacité a causé bien des morts au sein de la marine marchande.

PDGMMC 12 fév 1990

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

16. Pour beaucoup de militaires, la guerre a été l'occasion d'échapper à la crise économique. A leur retour, ils ont eu droit à de nombreux avantages. Ils ont pu faire des études supérieures et on leur a accordé la préférence dans la fonction publique. Les marins marchands qui touchaient une pension d'invalidité n'ont même pas eu droit à ces avantages. Le Comité spécial des affaires des anciens combattants a cité le cas d'anciens marins marchands remerciés de la fonction publique au profit d'anciens combattants. L'offre faite à un officier de la marine marchande rendu invalide et rapatrié du Japon dans un piètre état, d'aller travailler dans un camp de bûcherons constituait une drôle de récompense pour ses trois années de travaux forcés et de mauvais traitements qui l'avaient rendu malade. Nous ne sommes même pas aussi impitoyables envers nos immigrants illégaux! Pas étonnant que des marins marchands aient préféré porter leur insigne "MN" de la "Merchant Navy" à l'envers, pour signifier qu'ils étaient indésirables ("NW" - "Not Wanted"). C'est donc le point de vue japonais sur la marine marchande qui primait.

17. Le ministère des Transports se réservait ces marins pour réaliser son grand rêve d'une flotte hauturière. Les hauts gradés et les marins professionnels ont cru à la promesse d'une brillante carrière, mais ils ont vite déchanté. Entre-temps, des milliers de marins avaient perdu le courage de démontrer leur besoin de faire des études et d'être recyclés sur la terre ferme.

PDGMMC 12 fév 1990

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

18. Il est vai que les marins marchands ont obtenu certains avantages. Voici cependant ce qu'en disait l'hon. Lionel Chevrier, ministre des Transports, dans son ouvrage sur les marins marchands canadiens, publié en 1945 par l'Imprimeur du Roi: "Ces avantages ne devraient pas être de nature à encourager les marins à quitter l'industrie à la fin de la guerre en vue de trouver du travail dans d'autres secteurs...". [Le baiser de la mort donné en toute gratitude.]

19. Dans une lettre datée du 27 juin 1946, M. G.L.C. Johnson, directeur des marins marchands, disait notamment ce qui suit: "Contrairement aux militaires, les marins marchands n'ont pas été démobilisés à la fin des hostilités mais ont continué à naviguer, et c'est pourquoi on n'a jamais songé à leur offrir un insigne de libération".

19.01 Dans une lettre du 12 avril 1948 adressée à M. E.D. Wilkes, il écrivait: "De plus, au Canada, les marins marchands étaient logés et nourris et touchaient une paie [*réduite au niveau de la subsistance*] provenant de leur dépôt d'équipage entre leurs engagements, si bien qu'ils jouissaient d'un emploi permanent tout au long de la guerre". [*Le premier dépôt d'équipage a été créé en septembre 1941, et les autres en 1942--quand le Canada avait subi 40 % de ses pertes en hommes et que 95 % des marins*

marchands qui devaient être faits prisonniers se trouvaient en captivité.] "Quoi qu'il en soit, poursuit-il, l'emploi d'un marin est de nature permanente, à l'abri des exigences de la guerre, et le besoin de réadaptation de ces hommes ne se compare absolument pas à celui des militaires qui se sont engagés pour la durée des hostilités." [*En juin 1948, le ministère des Transports annonçait que la marine marchande ne pouvait offrir de travail qu'à 4 000 des 10 000 marins.*] M. Johnson, dont les propos sont souvent cités de nos jours, représentaient sans doute bien les armuriers et les législateurs, mais il donnait certainement une fausse idée de la condition des marins marchands.

20. Des marins marchands faits prisonniers au cours de la guerre et qui n'avaient donc pas pu se joindre à un dépôt d'équipage lorsque ces derniers ont été créés en septembre 1941, se sont vu répondre, quand ils ont voulu retourner en mer, qu'il était trop tard pour demander leur adhésion et que, par conséquent, ils n'étaient plus admissibles à un emploi dans la navigation. Heureusement, certains employeurs passèrent outre aux intentions officielles.

21. Les officiers radio, principales cibles des navires de course ennemis, furent les premières victimes du temps de paix. Ils se sont vite trouvés en surnombre étant donné qu'un seul officier radio par navire était maintenant suffisant alors que la

guerre exigeait qu'il y en ait deux (en fonction jour et nuit). La moitié furent donc mis immédiatement en chômage. Plus de 200 officiers radio étaient de ce nombre, sans possibilité de réadaptation, de formation ou d'emploi. Cela comprenait une catégorie de prisonniers dont la majorité avaient étudié pendant plusieurs mois à leurs frais pour acquérir la compétence voulue. Rapatriés, voilà qu'ils se trouvaient le bec à l'eau.

22. Selon les statistiques du directeur des marins marchands, près de 40 % des marins Canadiens victimes de la Bataille de l'Atlantique servaient sur des bateaux des pays alliés non enregistrés au Canada. Plus du tiers des marins marchands canadiens qui furent faits prisonniers de guerre servaient sur des navires des pays alliés non enregistrés au Canada. Ils n'avaient plus d'employeurs vers qui se tourner.

23. *Officiellement mal accueillis, inadmissibles aux études supérieures ou à la préférence accordée aux anciens combattants, rejetés de la navigation, ils étaient relégués à un rang inférieur à celui des personnes ayant un emploi et des anciens combattants démobilisés. Plusieurs n'ont jamais eu accès à la prospérité de l'après-guerre et ont vu leurs possibilités de carrière brisées.* Le Canada faisait maintenant de ces victimes de la Bataille de l'Atlantique des victimes de la paix. Selon les mots d'un ancien prisonnier de guerre, version épurée: "S'il y a encore une guerre, je ne partirai plus en mer. Je vais plutôt

m'enrôler ou aller en prison."

Le compte rendu des délibérations du Comité spécial des affaires des anciens combattants cite, à la page 1592, les propos suivants du président, M. L.A. Mutch: "En fait, celui qui n'a pas de certificat de démobilisation pour avoir servi outre-mer se trouve pratiquement dans la position de celui qui n'a pas de permis de travail."

24. Les marins marchands étaient qualifiés de militaires sans uniforme, mais quand les anciens prisonniers de guerre se voyaient refuser un emploi dans la navigation, ils ne pouvaient pas obtenir de certificat prioritaire pour acheter un costume afin de se chercher du travail sur la terre ferme. Cependant, ils pouvaient en obtenir un pour s'acheter un uniforme de la marine marchande et retourner en mer!

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

25. La question des avantages a souvent été traitée avec incurie. Les internés étaient censés avoir droit à la gratification spéciale, mais ils devaient avoir appartenu à un dépôt d'équipage. Un grand nombre d'entre eux y sont restés inadmissibles jusqu'au milieu de l'année 1946, lorsque le ministère des Transports décida de laisser tomber cette exigence parce qu'il n'existait pas de dépôt au moment de leur captivité.

26. Les marins mal rémunérés qui avaient travaillé sur des navires des pays alliés avaient appris qu'ils pouvaient toucher un supplément pour rendre leur salaire conforme aux taux en vigueur au Canada. Le ministère des Transports avait déjà calculé la gratification spéciale qu'il leur destinait car, dans certains cas, leur salaire n'était qu'une faction du salaire canadien. Plus de 45 % des marins marchands canadiens faits prisonniers de guerre étaient engagés sur des navires des pays alliés non enregistrés au Canada. Néanmoins, le 10 mai 1948, la Commission des pensions du Canada écrivait à un marin ce qui suit: "...la Commission est d'avis que l'indemnité de détention qui vous a été accordée est supérieure à celle que prévoit la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils". A noter que la Commission n'a pas tenu compte des calculs du ministère et qu'elle n'en a fait aucun elle-même.

27. Il valait mieux douter des bénéfices que de s'attendre à obtenir le bénéfice du doute. Les postes de la fonction publique

étaient remplis par des anciens combattants qui monopolisaient les possibilités grâce à la préférence qui leur était accordée. Même au Registre des marins marchands du ministère des Transports, on n'a pas pu embaucher de marin marchand. Il est resté à ces derniers très peu d'amis dans les postes d'influence. La situation est en train de changer puisque la Légion royale canadienne et d'autres organisations non gouvernementales leur accordent un important soutien.

28. Il est vrai que le Canada a offert de la formation aux marins marchands au cours de la guerre, mais il était trop tard pour ceux qui se trouvaient déjà en captivité. Dans certains cas, les études étaient gratuites. Les stagiaires pouvaient toucher la gratification pour service de guerre en fonction de leur salaire au moment de leur engagement, et le décret 3227 du Conseil privé prévoyait à leur égard des crédits d'admissibilité à l'assurance [sur la vie] des anciens combattants. Les officiers T.S.F. qui suivaient un cours de 12 mois au maximum recevaient une allocation de subsistance mensuelle de 60 $ et, à l'obtention de leur diplôme, se voyaient rembourser leurs frais de scolarité. Toutefois, le programme ne pouvait plus concerner les marins engagés en mer ou faits prisonniers de guerre avant l'entrée en vigueur du décret C.P. 14/3550, le 19 mai 1941. Ceux qui avaient étudié à leurs frais ne pouvaient pas obtenir de remboursement, de prime ou d'indemnité. Ils avaient servi leur pays à un moment critique de la guerre navale et avaient cru bien faire.

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

29. Les marins marchands étaient des hommes ingénieux, courageux, indépendants et patients. C'est grâce à ces qualités que le camp de Milag Nord qui leur était réservé, en Allemagne, a été l'un des camps où le moral était le plus fort en Europe. Ces qualités leur ont été éminemment nécessaires à leur retour au pays, en 1945, lorsqu'ils ont compris qu'officiellement, ils n'étaient pas les bienvenus ni en mer ni sur la terre ferme.

30. Dix-neuf ans plus tard, le 15 février 1962, le projet de loi C-64 modifiait la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils et faisait bénéficier les marins marchands (entre autres) des dispositions de la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Enfin, après trente et un ans, le 1er avril 1976, la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre s'adressait aussi aux marins marchands. Pour certains, trop meurtris, il était trop tard; pour d'autres, cela jetait un baume sur les stigmates causés par leur rejet.

31. En 1982, la Commission des allocations aux anciens combattants *interprétait* les dispositions législatives de telle sorte que ceux qui avaient simplement pris le traversier entre l'Ile-du-Prince-Édouard et le continent étaient admissibles aux allocations pour "services rendus au delà des eaux territoriales du Canada". En 1988, les anciens combattants ayant servi uniquement au Canada pendant un an (y compris les conscrits) et

qui répondaient, ou presque, aux critères d'admissibilité aux allocations aux anciens combattants, devenaient admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Ils se trouvaient favorisés par rapport aux marins marchands qui avaient risqué leur vie en haute mer et étaient devenus invalides. Ces derniers n'y sont toujours pas admissibles même s'ils ont passé quatre ans dans les camps. A leur retour, ils ont dû se buter sur le chemin de leur carrière aux anciens combattants qui pouvaient faire des études supérieures de façon accélérée et bénéficier, dans l'emploi, d'une préférence qui était aussi accordée aux prestataires d'une pension.

32. Dans une lettre du 18 septembre 1986 à M. John Bray, le directeur intérimaire des pensions et des programmes sociaux et de santé, à la Direction de l'élaboration des politiques et des lois du ministère des Affaires des anciens combattants, R.T. Bentley, confirmait la position du ministère. A propos des mesures législatives adoptées en 1946, il écrit notamment:

32.01 "Des avantages ont été établis pour chaque catégorie de civils selon la nature et les conditions de leurs services, leurs salaire et avantages sociaux, et compte tenu du fait qu'ils n'étaient pas assujettis au service militaire à plein temps, aux rigueurs de la discipline militaire et, en fait, qu'ils avaient la possibilité de négocier leurs conditions de travail...

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

En conclusion... le Parlement n'entendait pas accorder à toutes les catégories de civils ayant soutenu étroitement les opérations militaires les mêmes avantages qu'il offrait au personnel militaire ayant servi durant la guerre. Par conséquent, la loi ne nous semble pas discriminatoire à l'égard des marins marchands."

32.01.01 *Selon cette logique, la loi ne pouvait pas être discriminatoire puisque les avantages qu'elle prévoyait n'étaient pas destinés aux marins marchands.*

32.01.02 *Cette lettre ne s'adressait pas aux 198 marins marchands qui ont passé 700 années-personnes aux mains de l'ennemi, mais il s'agit de la même loi. En 1946, les législateurs n'ont pas prévu que la flotte hauturière allait sombrer et ne semblaient pas savoir que les marins marchands avaient connu, en tant que prisonniers de guerre, la discipline militaire de l'ennemi sans avoir la possibilité de négocier avec lui leurs conditions de travail. Le fait que l'ennemi ait utilisé des chiens de garde pour faire respecter la discipline aurait dû donner à réfléchir.*

32.02 "Les exigences en matière de service ouvrant droit aux allocations de guerre pour les civils sont définies à l'article 75 de la Loi sur les pensions et allocations de

guerre pour les civils, partie XI. Les six mois de service nécessaires pour les civils ont été fixés en fonction de la durée de service exigée pour que les marins marchands soient admissibles à diverses médailles comme l'Étoile de 1939-1945, l'Étoile de l'Atlantique et l'Étoile du Pacifique. La durée de service constitue, en vertu de cette disposition, la durée minimum que les civils devaient avoir consacrée à des actions de soutien étroit des militaires pendant la guerre."

32.02.01 *La durée de service, telle qu'énoncée à la page 25 de l'Annexe B, dépassait 440 jours. Cette exigence concernant l'exposition aux hostilités était, dans tous les cas, beaucoup plus rigoureuse que pour tout autre service militaire ou civil. Dans sa lettre du 12 avril 1989 adressée au sénateur Marshall, le ministre des Transports, Benoît Bouchard, apportait les précisions suivantes:*

"Les exigences pour l'obtention de la Médaille de la guerre 1939-1945 sont les suivantes:

a) vingt-huit jours de service en mer, n'importe où, du 3 septembre 1939 au 2 septembre 1945, ou

b) interruption du service naval pour les motifs suivants: mort, blessures,... prise en captivité....., cessation des hostilités..."

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

33. L'association américaine des anciens prisonniers de guerre poursuit un programme de recherches médicales intitulé "MedSearch". Dans sa publication, "Ex-POW Bulletin", la chroniqueuse Isabel Cogan Krebs donne, dans un article intitulé "Civilian POW Today" qui figure à la page 32 du n' 8 de la publication, volume 44, paru en août 1987, les statistiques américaines suivantes: "Chaque année, les anciens prisonniers de guerre âgés meurent au rythme de 10 à 15 pour cent alors que le taux de mortalité des autres personnes de ce groupe d'âge est de 1 à 3 pour cent." *Les rangs des anciens prisonniers de guerre se déciment rapidement.*

34. Le 19 janvier 1988, le secrétaire d'État à l'aviation des États-Unis, Edward C. Alridge, annonçait que "le service naval au sein de la marine marchande américaine au cours du conflit armé qui s'est poursuivi du 7 décembre 1941 au 15 août 1945" serait tenu pour "service actif" en vertu de la loi d'intérêt public 95-202, aux fins de la législation relevant de la Veteran's Administration. Les étrangers pouvaient ainsi obtenir certains avantages de cette administration. [Alridge est l'administrateur désigné par le Pentagone d'une loi de 1977 qui régit les demandes de statut d'ancien combattant.]

35. Le 28 mars 1988, l'honorable George Hees, ministre des Affaires des anciens combattants, répondait à une demande de renseignements concernant les avantages sociaux des marins

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

marchands, que lui avait adressée, le 18 mars 1988, F.J.K. Griezic, professeur adjoint au département d'Histoire et président des Études sur le travail de l'Université Carleton. Voici des extraits de cette réponse ainsi que le point de vue des prisonniers de guerre de la marine marchande:

35.01 "D'emblée, j'estime important que le Canada reconnaisse le précieux apport des marins marchands à la cause des Alliés lors des Première et Seconde guerres mondiales. Aux fins de la loi, les marins marchands sont des civils et non des anciens combattants, et leurs avantages sociaux, comme pour les civils, sont prévus dans la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Pour être reconnu à titre d'ancien combattant, il faut avoir servi dans les Forces armées pendant la guerre. Les avantages destinés aux anciens combattants sont prévus dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants."

35.01.01 *La Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils prévoit le paiement d'une "allocation pour un civil...en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants...de la même manière et dans la même mesure que si le civil était un ancien combattant visé par la loi.*

35.01.01a *Les termes législatifs semblent obscurcir le fait*

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

qu'en temps de guerre, environ 10 500 marins marchands ont prêté volontairement leurs services au cours de la Seconde Guerre mondiale. Dans la marine marchande, les victimes de la Bataille de l'Atlantique étaient de un marin sur quatre, soit le taux le plus élevé de tous les services alliés occidentaux. L'hon. Lionel Chevrier, ministre des Transports à l'époque, a décrit ainsi les risques qu'ils couraient: "Les dangers étaient comparables à ceux du militaire MOYEN en uniforme." C'est moi qui souligne. Le militaire canadien moyen courait un risque d'environ une fois sur vingt-deux d'être tué, d'après "UNE JOURNÉE POUR SE SOUVENIR", page 8, du MAAC. Les marins ont été leurrés par la promesse d'une carrière maritime alors que même les invalides qui voulaient parfaire leur formation n'ont pas pu s'inscrire aux cours d'études secondaires par correspondance donnés par les Services éducatifs de la Légion canadienne. A l'époque, les marins marchands étaient jugés indignes par définition. A la manière d'Alice au pays des merveilles, la définition n'avait pas besoin d'être logique et elle était sans réplique. Elle continue de s'appliquer.

35.01.02 *Puisque les rigueurs de la discipline militaire sont, comme on l'a dit, le seul critère, un examen de la Loi sur le service civil, chapitre 53, datée du 17 juillet*

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

1947, révèle que les Canadiens qui travaillaient outre-mer pour "les Services de guerre de la Légion canadienne, Inc., le Conseil national des YMCA du Canada, les Chevaliers de Colomb, les Baraquements de l'armée canadienne ou les Services de guerre de l'Armée du salut" étaient définis comme anciens combattants, mais non pas au même titre que les effectifs de combat, et, dans le pire des cas, ils étaient non pas la cible directe mais circonstancielle de l'action ennemie.

35.01.03 *Voici quelques extraits du compte rendu de la 11e séance du Comité spécial des affaires des anciens combattants, tenue la 3 mai 1946, en ce qui concerne les Services auxiliaires:*

Le général Burns, page 193:

"A ce que je sache, ils portaient un uniforme parce que cela leur convenait. Comme ils ne portaient pas d'insignes de leur grade, ils n'étaient donc pas rigoureusement en uniforme."

L'hon. M. Power [ministre de la Défense nationale, Aviation, 1940-1944], page 213:

"...Les effectifs des autres secteurs comme le génie électrique et mécanique, les soins médicaux, et ainsi de suite, pouvaient être mutés dans l'infanterie et certains l'ont été; certains ont aussi été envoyés au front. Ce n'était pas le cas des surveillants [Services

auxiliaires] qui étaient libres de démissionner. Je n'aurais pas pu commander à un surveillant d'aller dans un endroit assailli par les bombardements parce qu'il n'aurait pas été obligé de m'obéir comme l'était quelqu'un de placé sous les armes. Il y a lieu de distinguer entre les hommes qui agissaient comme surveillants, aussi admirables qu'ils aient été, parce que leur tâche n'était pas la même que celle des militaires."

35.01.04 *L'article 75 de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, partie XI, ne reconnaît même pas aux marins marchands la qualité de civils à moins qu'ils aient servi pendant six mois en mer ou aussi comme prisonniers de guerre. Il y a une douzaine de catégories de civils qui ont été, pour la plupart, plus avantagés que les marins marchands. (Voir l'Annexe C, pages 28-29.)*

35.01.05 *Les comparaisons sont odieuses mais elles ne sont pas de l'auteur. Les anciens prisonniers éprouvent énormément de respect pour les organismes mentionnés. Les prisonniers de Milag Nord ont reçu d'excellents services de la Croix-Rouge, de l'Association internationale des YMCA, des Services éducatifs de la Légion canadienne, du personnel de l'Armée du salut qui*

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

se trouvait sur place et d'une douzaine de civils canadiens sans statut particulier.

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

35.01.06 *Il est vrai que le ministère des Transports a offert* "la possibilité de suivre des cours à des hommes capables par ailleurs d'avancement dans la carrière de marin". *Peu importe comment on les a appelés, il s'agit de savoir s'ils ont été traités de manière équitable. Le gouvernement d'alors était peut-être de bonne foi en faisant ces promesses, mais on sait maintenant qu'il se trompait.*

35.02 "Toutefois, le Ministère a accordé les mêmes avantages financiers aux marins marchands qu'aux anciens combattants, bien que les critères d'admissibilité aient été différents. Permettez-moi de les passer brièvement en revue."

35.02.01 *Un coup d'oeil aux pages 28 et 29 de l'Annexe C ne confirme pas d'avantages identiques pour les marins marchands. Ce sont cependant les critères d'admissibilité qui sont discriminatoires. Il convient de signaler que cette discrimination s'étend aussi aux civils.*

35.03 "Un marin marchand canadien doit avoir servi en mer pendant six mois (180 jours) et accompli au moins un voyage dans des eaux dangereuses."

35.03.01 *Un militaire satisfaisait aux critères avec 179 jours*

de moins et un voyage en traversier entre le continent et l'Ile-du-Prince-Édouard, ou 365 jours de service au Canada seulement! À noter aussi que les militaires s'embarquaient rarement sur des bateaux en aussi mauvais état de navigabilité et aussi exposés aux dangers que ceux que les marins devaient accepter--s'ils le faisaient, ils n'étaient pas conscients du danger. Ils se déplaçaient normalement en convois sur des bateaux plus rapides. Seuls des navires marchands armés de canons pour la défense partageaient les dangers courus par les cargos de munitions et les pétroliers.

35.04 "Vous n'ignorez sans doute pas que les exigences en matière de service varient sensiblement en vertu des deux lois [*la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*]. Cela tient principalement, quels que soient les risques courus dans les deux types de service, au fait que les anciens combattants étaient assujettis, contrairement aux civils, aux rigueurs de la discipline militaire."

35.04.01 *La parité entre la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils était totale en 1962. Elle s'est radicalement effritée en raison de la*

modification unilatérale des avantages prévus dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants. [La discipline dans le contexte de la Loi sur la marine marchande du Canada était aussi draconienne que le voulait le capitaine.] En Europe, les prisonniers militaires et ceux de la marine marchande ont subi les mêmes "rigueurs" imposées par la discipline militaire de l'ennemi. En Orient, les marins ont été plus maltraités que les militaires. Les 198 marins marchands du Canada qui ont été faits prisonniers de guerre ont subi pendant plus de 700 années-personnes les rigueurs de la discipline militaire de l'ennemi ainsi que les rigueurs et les privations de leur captivité. L'auteur n'a pas rencontré de militaire qui ait préféré les rigueurs de la discipline ennemie à celles de la discipline des Alliés.

35.05 "En matière de soins médicaux et hospitaliers, les avantages offerts aux prestataires des pensions et allocations de guerre pour les civils sont identiques à ceux des prestataires des allocations aux anciens combattants, à l'exception des soins à long terme qui ne sont disponibles qu'aux prestataires d'une pension d'invalidité et aux anciens combattants qui sont allés au front. Les anciens combattants qui ont servi pendant la guerre n'y ont pas tous accès."

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

35.05.01 *En raison de modifications législatives récentes, les avantages de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et du Programme d'autonomie pour les anciens combattants sont disponibles aux anciens combattants de 65 ans et plus qui ont servi pendant un an au Canada seulement. C'est une mesure généreuse. Or, le ministère des Affaires des anciens combattants devrait se préoccuper du fait que les marins marchands qui ont vécu en captivité pendant la guerre meurent et continueront à mourir prématurément, pour plusieurs d'entre eux et, pour certains, dans le dénuement. La mortalité précoce des prisonniers de guerre est confirmée statistiquement par des études médicales américaines (voir le paragraphe 33 ci-dessus). Leur pauvreté est attribuable dans bon nombre des cas au fait que leur carrière a été officiellement brisée à la fin de la guerre. On leur a refusé la possibilité de faire carrière et de continuer à se rendre utiles à leur pays. Leur propre pays ne les a pas pleurés, ni honorés, ni chantés.*

35.06 "A l'heure actuelle, les anciens combattants ne disposent pas d'avantages liés aux études du seul fait qu'un particulier a accompli un service militaire en période de conflit armé. La Loi sur la réadaptation des anciens

combattants en prévoyait vers la fin des années 1940 et le début des années 1950, mais elle ne s'applique plus depuis longtemps. Toutefois, vous serez peut-être intéressé d'apprendre que les marins marchands étaient admissibles à la formation professionnelle en vertu de cette loi, pourvu qu'ils aient obtenu la gratification spéciale ou la gratification de guerre qui leur étaient destinées par décret.

35.06.01 *Pour obtenir la gratification, ils devaient s'engager auprès d'un dépôt d'équipage pour deux ans ou la durée des hostilités, selon la période la plus courte. La formation professionnelle était* "de nature restreinte, afin d'accroître leur compétence et leurs connaissances en vue d'une carrière dans la marine marchande". *Au 22 mai 1950, seuls 282 marins avaient été acceptés, soit 28 % des demandes. Les allusions aux avantages qui leur ont été refusés au moment où ils leur auraient été utiles ou qui ne sont plus applicables, d'autant plus qu'ils ne sont plus disponibles, ne font que tourner le fer dans la plaie. La formation professionnelle était axée sur la marine marchande canadienne. Or, on savait dès 1949 que la marine marchande était chose du passée et que cette formation permettrait seulement de passer à l'oubli ou, dans le meilleur des cas, qu'elle servirait temporairement les fins, alors violentes, du*

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

Syndicat international des marins. En 1949, on cessa de restreindre la formation à la marine marchande. A ce moment, 82 % des marins marchands anciens prisonniers de guerre avaient dépassé l'âge limite de 30 ans. C'était trop peu et trop tard.

35.06.02 *Le capitaine G. Martin-Smith, de la marine marchande, qui a servi tout au long de la guerre, se remémore les années 1940 dans la préface de son livre, "TRAMPSHIP TO PARADISE", publié chez Galleon Crown Books. Il présente le point de vue d'un officier supérieur:* "La fin des années 40 était loin d'être une époque florissante pour les marins marchands au long cours de quelque rang qu'ils soient. On vendait les bateaux, parfois à nos anciens ennemis qui pouvaient dorénavant profiter des avantages que des politiciens rusés nous avaient promis lorsque, la paix revenue, la marine marchande connaîtrait son heure de gloire. "Jamais plus le Canada ne manquera de navires" avait claironné un certain ministre des Transports--ce que, comme d'autres, j'avais à juste titre pris pour l'annonce d'un brillant avenir, si nous savions patienter en attendant qu'on nous construise ces batîments de fort tonnage, modernes et rentables. Pour ce faire, on prétendait vouloir utiliser le produit des premières ventes à l'étranger des navires marchands que le Canada avait construits

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

pendant la guerre. Dès le début des années 50, il ne restait pour ainsi dire plus rien de la marine marchande qui avait occupé le troisième rang au monde, ni des emplois dans ce secteur. La compétence de l'équipage, dont celle d'hommes hautement qualifiés, comme moi-même, n'a absolument pas été prise en considération. Les beaux parleurs qui nous avaient promis mer et monde peu de temps auparavant osaient dire, pour se défendre, que le cabotage absorberait tous ces talents.

"La démobilisation était, bien sûr, vivement attendue à la fin d'une guerre aussi cruelle, étant donné que la majorité des soldats s'étaient engagés seulement pour la durée des hostilités et qu'ils avaient d'autres qualifications. Comme les forces armées avaient payé leur entraînement à la guerre, elles allaient aussi payer leur recyclage après la guerre, sur simple demande et approbation. Par contre, ceux qui étaient montés en grade dans la marine marchande l'avaient fait d'eux-mêmes et à leurs frais...Je n'ai jamais rencontré de marin marchand dont la demande de réadaptation ait été acceptée..."

35.06.03 "Les prêts en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ont cessé le 31 octobre 1975." *L'auteur de ces lignes fut l'un des rares élus à*

l'admissibilité en raison d'une invalidité donnant droit à pension. Ce n'est pas un service d'orientation qui l'a mis au courant mais bien un ami. Il fallait plus qu'un don pour les trouvailles et une persistance à toute épreuve pour y parvenir. Le marin marchand devait se débrouiller pour connaître les avantages disponibles.

35.07 "Je crois avoir répondu à toutes vos préoccupations concernant la législation actuelle. Bien que les exigences en matière de service et les avantages diffèrent pour les civils et les anciens combattants, cela ne devrait pas nous faire oublier la gratitude du Canada envers la contribution soutenue des marins marchands à son effort de guerre."

35.07.01 *Ainsi que le disait le ministre des Transports en 1945,* "le gouvernement s'est montré pleinement sensible à l'importance et à la vaillance des équipages qui faisaient fonctionner nos bateaux et, sous réserve des contraintes imposées par le caractère civil de la marine marchande, il continuera à améliorer la situation de ces hommes". *Le ministre pensait aalors aux carrières qui allaient s'offrir dans la navigation en haute mer. Comme ce rêve ne s'est pas réalisé, il n'est rien demeuré d'autre que la gratitude.*

RÉACTIONS OFFICIELLES ANNEXE E

36. *Les marins marchands qui avaient été prisonniers de guerre ne valaient rien, par définition. Leur espérance de vie raccourcie et leur carrière brisée en ont déjà conduit un trop grand nombre à des soins terminaux inadéquats et à la tombe des pauvres, tout en laissant dans l'indigence leurs personnes à charge. Ils méritent de finir leurs jours dans la dignité et le respect.*

37. Les États-Unis ont donné l'exemple dès le début de 1945, en prenant les dispositions en vue d'échanger le petit nombre de leurs marins marchands prisonniers à plus court terme en Europe. Ils ont de nouveau montré la voie à suivre lorsque, en 1988, ils ont accordé à leurs marins marchands tous les avantages réservés aux anciens combattants.

38. Tant pis pour les Canadiens qui ont passé 700 années-personnes comme prisonniers de guerre! Ces marins marchands n'ont pas reçu une auréole militaire en rentrant au Canada, c'est pouquoi leurs peines et leurs sacrifices n'ont pas été jugés dignes de reconnaissance. Ils avaient affronté l'ennemi dans des eaux et en sol hostiles; pour plusieurs d'entre eux, le Canada était aussi devenu un sol hostile.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Merchant Navy Association:
Mr. Gordon S. Robertson, Member of the C.M.N.A.

From the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:
Mr. Gordon Olmstead, President.

From the National Prisoners of War Association (European Theatre), Ottawa Branch:
Mr. John Vernier, President.

De l'Association canadienne de la marine marchande:
M. Gordon S. Robertson, membre de l'A.C.M.M.

De l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande:
M. Gordon Olmstead, président.

De l'Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen), Section, d'Ottawa:
M. John Vernier, président.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-90

SENATE OF CANADA

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Wednesday, March 7, 1990

Issue No. 2

Second Proceedings on:

The examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1990

SÉNAT DU CANADA

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Le mercredi 7 mars 1990

Fascicule nº 2

Deuxième fascicule concernant:

L'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

38199—1

THE SUB-COMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Senator Jack Marshall, *Chairman*
The Honourable Senator Lorne M. Bonnell, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

(Quorum 3)

LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable Jack Marshall, sénateur
Vice-président: L'honorable Lorne M. Bonnell, sénateur

Les honorables sénateurs:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

(Quorum 3)

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate*, Wednesday, June 28, 1989:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Marsden moved, seconded by the Honourable Senator Turner:

That the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Sciences and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 28 juin 1989:

«Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Mardsen propose, appuyé par l'honorable sénateur Turner:

Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit Comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, September 26, 1989:

The Honourable Senator David moved:

"That a Subcommittee on Veterans Affairs be established for the purpose of hearing evidence and considering matters relating to the Order of Reference adopted by the Senate on June 28, 1989 concerning Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates which was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

That the Subcommittee be composed of the Honourable Senators Bonnell, David and Marshall;

That the Honourable Senators Marshall and Bonnell be Chairman and Deputy Chairman respectively; and

That the Subcommittee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

Extrait du *Procès-verbal du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, le mardi 26 septembre 1989:

L'honorable sénateur David propose:

«Qu'un sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi pour entendre des témoignages et étudier toutes questions se rattachant à l'Ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 sur les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

Que les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall en fassent partie;

Que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit comité; et

Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier suppléant du Comité

Patrick J. Savoie

Acting Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

Subcommittee on Veterans Affairs

WEDNESDAY, MARCH 7, 1989
(4)

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:05 p.m., the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Member of the Subcommittee present: The Honourable Senator Marshall. (1)

Other Senator present: The Honourable Senator MacDonald (*Halifax*).

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the National Prisoner of War Association (E.T.) of Canada:

Mr. Frank E. Houison, National President, Hamilton, Ontario;

Mr. Ray Smith, Immediate Past National President, Kitchener, Ontario;

Mr. Robert (Bob) Large, Past National President, Lion's Head, Ontario;

Mr. Oswald Luce, First Vice-President, Thorold, Ontario;

Mr. John Vernier, President, Ottawa Chapter.

From the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:

Mr. Gordon Olmstead, President;

Mr. Gordon MacDonald, Member.

The Subcommittee resumed its examination of Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, pursuant to its Orders of Reference from the Senate of June 28, 1989 and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of September 26, 1989.

Mr. Houison made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 8:40 p.m. the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Sous-comité des affaires des anciens combattants

LE MERCREDI 7 MARS 1990
(4)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunif aujourd'hui à 19 h 05 sous la présidence de l'honorable Jack Marshall (président).

Membre du Sous-comité présent: L'honorable sénateur Marshall. (1)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur MacDonald (*Halifax*).

Aussi présent: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association nationale des prisonniers de guerre (T.E.) du Canada:

M. Frank E. Houison, président national, Hamilton (Ontario);

M. Ray Smith, président national sortant, Kitchener (Ontario);

M. Robert (Bob) Large, ancien président national, Lion's Head (Ontario);

M. Oswald Luce, premier vice-président, Thorold (Ontario);

M. John Vernier, président, Section Ottawa.

De l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande:

M. Gordon Olmstead, président;

M. Gordon MacDonald, membre.

Le Sous-comité poursuit son étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, conformément à ses ordres de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 26 septembre 1989.

M. Houison fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 20 h 40 le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, March 7, 1990

[*Text*]

The Sub-Committee on Veterans Affairs met this day at 7:00 p.m. to examine Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: I will call the meeting to order. I usually start out with "honourable senators", but I cannot find any around me. As a matter of fact, I am heavily outnumbered by witnesses. I am very pleased that some of the members of the executive of the National Prisoners of War Association could be with us tonight. I feel I may have a conflict of interest because I have become their patron. If the people in the seats around us note some favoritism, it is none of your business.

First I would like to welcome Mr. Frank Houison, President of the National Prisoners of War Association; Ray Smith, the Past President of the National Prisoners of War Association on his left; Mr. Bob Large, another Past President; Mr. Oswald Luce, a member of the executive of the National POW; John Vernier, President of the Ottawa Chapter; Gordon Olmstead, the Chairman of the National Prisoners of War Merchant Navy Prisoners of War Association; and Gordon MacDonald, a member of the Ottawa Chapter. How is that for a memory of someone who is 70 years old?

I want to welcome again Mr. Mike Cobb from the Department of Veterans Affairs, David Chase, Legislative Assistant in the department for the minister and Mrs. Gordon Olmstead.

I want to say at this time that there is no lack of interest on the part of senators, but we happen to be adjourned at the present time so everyone has gone home, probably not to see their constituents, but they have gone home anyway. It is difficult to find a quorum but we have within our mandate that the chairman of the committee himself can take evidence, and I am pleased that Senator MacDonald has given me support. He is a very busy man but, as a veteran himself, is always sympathetic. So whoever would like to start can begin with their brief or a few words.

Mr. Ray Smith, Immediate Past National President, National Prisoners of War Association, Kitchener, Ontario: I wish to thank all of you for coming out to listen to us, and we will try not to take too much of your time. Gentlemen, we respectfully make the following submissions on behalf of all former prisoners of war and their dependents, in order to maintain the intent of former committee members of the federal House of Parliament and to assure all veterans of their rights and privileges as intended under previous legislation placed before Parliament, but which is presently being denied. We hope that you will concur in our presentations so that those concerned may believe that the sacrifices they made were not in vain, and that their twilight years may be spent in peace, security and dignity.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 7 mars 1990

[*Traduction*]

Le sous-comité des affaires des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 19 heures pour l'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Je déclare la séance ouverte. Je commence habituellement en employant l'expression «honorables sénateurs», mais je n'en vois aucun autour de moi. En fait, je me retrouve seul parmi de nombreux témoins. Je suis heureux que les membres du conseil exécutif de l'Association nationale des prisonniers de guerre aient pu venir ici ce soir. Je risque peut-être de me retrouver dans une situation de conflit d'intérêts car je suis devenu pour eux un habitué. Si ceux qui nous entourent trouvent qu'il y a du favoritisme, ça ne les regarde pas.

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à M. Frank Houison, président de l'Association nationale des prisonniers de guerre; à sa gauche, M. Ray Smith, ancien président de l'Association nationale des prisonniers de guerre; M. Bob Large, également ancien président; M. Oswald Luce, membre du conseil exécutif de l'Association; M. John Vernier, président de la section d'Ottawa; Gordon Olmstead, président de l'Association nationale des prisonniers de guerre de la Marine marchande; et Gordon MacDonald, membre de la section d'Ottawa. J'ai bonne mémoire pour un homme de 70 ans, n'est-ce pas?

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M. Mike Cobb, du ministère des Anciens combattants; M. David Chase, adjoint législatif du ministre et M. Gordon Olmstead.

Je tiens à préciser que ce n'est pas que les sénateurs manquent d'intérêt, mais il se trouve que le Sénat est en période de congé à l'heure actuelle et que les sénateurs sont retournés chez eux, sans doute pas pour rencontrer leurs commettants, mais quoi qu'il en soit ils sont partis. Il est difficile d'avoir un quorum, mais le mandat du Comité prévoit que le président peut entendre lui-même des témoignages. Je suis néanmoins heureux que le sénateur MacDonald vienne me prêter main-forte. C'est un homme très occupé, mais étant lui-même un ancien combattant, il démontre toujours une attitude sympathique. Quelqu'un peut maintenant commencer, soit en présentant son mémoire ou en prononçant quelques mots.

M. Ray Smith, ancien président national immédiat, Association nationale des prisonniers de guerre, Kitchener (Ontario): Je vous remercie tous d'être venus nous entendre aujourd'hui. Nous essaierons de ne pas vous retenir trop longtemps. Messieurs, nous vous présentons nos doléances au nom des anciens prisonniers de guerre et de leurs familles, qui vous demandent de demeurer fidèles à la volonté des anciens membres du Comité du Parlement fédéral de faire en sorte que les droits et privilèges des anciens combattants prévus dans l'ancienne loi déposée devant le Parlement, et qui leur sont actuellement refusés, soient protégés. Nous espérons que vous souscrirez à notre point de vue, de sorte que les intéressés puissent croire que les sacrifices qu'ils ont accomplis ne l'ont pas

[*Text*]

In order to familiarize those who may not have participated in the horrors of war, our National Prisoners of War Association (European Theatre) would like to bring to your attention the special status of the group of Canadian veterans who were prisoners of war.

As front line troops, we were in perfect health prior to incarceration. We had been passed as psychologically well-adjusted and mentally and physically fit. Unfortunately, those of us who returned to Canada after the war suffered deterioration of the aforementioned physical and psychological qualities in varying degrees.

The unfortunate POWs, through no fault of their own, had been captured due to the enemy's overwhelming strength, for which they could not be faulted. As prisoners of war, it was our beholden duty to continue the war effort to the fullest extent of our capabilities. It should be emphasized that life in the prison camps was certainly not as portrayed in the U.S. television series "Stalag 17", which made a mockery of the suffering and degradation experienced by our Canadian POWs. It was regarded as a grave insult to the memory of those who paid the supreme sacrifice as a result of their harsh treatment.

The enemy contravened the Geneva Convention on numerous occasions, even to the extent of shooting POWs within the confines of the camps—prisoners of war who were not attempting to escape at that time.

It should be emphasized also that we were instructed during our training period to assist the war effort, if taken prisoner, by attempting to escape at every opportunity. As POWs, we accomplished this through change of identity with army or foreign personnel in order to leave the prison camps as members of working parties, after forging documentary credentials. Through sabotage against German industry whilst serving on these working parties, we assisted the allied war effort whenever possible, but at grave danger of being shot as spies or saboteurs. It should also be emphasized that successful escapes were made with different goals in mind: first, to attempt to reach friendly underground workers to pass along vital information to British intelligence and, second, to force the enemy to mobilize thousands of soldiers and police in the search for escaped POWs. Reference to these activities is made in the book *Dieppe, Canada's Forgotten Heroes*, by John Mellor. Verification of these activities can also be made from the Mellor Archives deposited in the University of Calgary. These archives contain a large number of taped interviews and transcripts obtained by the author from hundreds of ex-POWs. While imprisoned, Canadian soldiers and sailors of non-commissioned rank were sent out on working parties as slave labourers. All air crew were confined behind barbed wire in the camps in order to prevent escapes.

Once a prisoner had made a successful escape he was strictly on his own, facing danger and with every hand raised against

[*Traduction*]

été en vain, et qu'ils puissent vivre le crépuscule de leur vie dans la paix, la sécurité et la dignité.

Afin d'éclairer ceux d'entre vous qui n'ont pas connu les horreurs de la guerre, l'Association nationale des prisonniers de guerre, territoire européen, aimerait attirer votre attention sur les circonstances spéciales qu'ont vécues les anciens combattants canadiens qui étaient prisonniers de guerre.

Étant donné que nous étions des troupes de première ligne, nous étions en parfaite santé avant d'être incarcérés. Nous étions psychologiquement bien adaptés et en bon état mental et physique. Malheureusement, les aptitudes psychologiques et physiques de ceux d'entre nous qui sont retournés au Canada après la guerre se sont détériorées à divers degrés.

Ces malheureux soldats avaient dû se rendre à cause de la puissance accablante de leur ennemi, ce dont on ne peut les blâmer. En tant que prisonniers, nous avions le devoir de poursuivre l'effort de guerre au mieux de nos capacités. Il faut signaler ici que la vie dans les camps d'emprisonnement était certainement loin de celle de la série télévisée américaine «Stalag 17». Cette série a été une grave insulte à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie par suite de mauvais traitements.

L'ennemi a bafoué la Convention de Genève en de nombreuses occasions, jusqu'au point de tirer sur les prisonniers de guerre se trouvant à l'intérieur même des camps, sur des prisonniers qui ne tentaient pas de s'échapper.

Il faut également souligner le fait que, durant notre entraînement, on nous avait enjoints de participer à l'effort de guerre, si nous étions pris, en essayant de nous enfuir chaque fois que s'en présenterait la posssibilité. Nous avons accompli cette mission en empruntant l'identité d'employés militaires ou étrangers pour quitter les camps en nous faisant passer pour des travailleurs, après avoir forgé les documents nécessaires. En sabotant l'industrie allemande pendant que nous travaillions sous ce couvert, nous avons aidé les alliés aussi souvent que nous l'avons pu, mais au risque d'être abattus si l'on nous reconnaissait comme des espions ou des saboteurs. Il faut également signaler que ceux d'entre nous qui ont réussi à s'enfuir avaient différents objectifs: premièrement, essayer de communiquer avec des résistants pour transmettre des renseignements d'ordre vital aux services secrets britanniques et, deuxièmement, forcer l'ennemi à mobiliser des milliers de soldats et de policiers pour retrouver les évadés. Dans son livre intitulé *Dieppe, Canada's Forgotten Heroes*, John Mellor parle justement de ces activités. On peut également confirmer ces faits en consultant les archives Mellor de l'Université de Calgary. Ces archives comptent un grand nombre de bandes et de transcriptions d'entrevues que l'auteur a obtenues auprès de centaines d'anciens prisonniers de guerre. Durant leur emprisonnement, les soldats et les marins canadiens du grade des sous-officiers ont été intégrés à des groupes d'ouvriers-esclaves, tandis que tous les membres des équipages aériens étaient enfermés dans les camps, derrière des fils de fer barbelés.

Une fois qu'un prisonnier avait réussi à s'échapper, il se retrouvait tout seul pour affronter le danger, pour sauver sa

[*Text*]

him. For many of our escapees who were recaptured the penalty was to be sent to one or another of the notorious Gestapo-controlled prisons or concentration camps where they were shot or gassed without trial.

Years of mistreatment and suffering were finalized towards the end of the war by the infamous death marches—again we refer to the book *Dieppe, Canada's Forgotten Heroes*—which claimed numerous lives through strafing by allied fighter planes, malnutrition and severe winter elements, without benefit of adequate food and clothing. So near and yet so far from freedom.! This tragedy caused increased aggravation and the eventual breakdown of the body's defensive mechanisms so essential to one's welfare and good health, which the POWs hoped to enjoy during their latter years as free men in Canada.

We sincerely hope this brief summary of the trials and tribulations suffered by our Canadian prisoners of war will assist senators in understanding the complex problems associated with our brief.

The following brief is somewhat obsolete but still carries the points that we wish to bring to senators' attention. First, we wish to point out that all ex-prisoners of war be qualified for the VIP program, even though they may not be in receipt of a disability pension.

When the POW legislation was passed in 1976 it was understood that it was intended to compensate for medical contingencies as a result of deprivations of necessities of life whilst a POW. The Dr. Hermann Report indicated the need for compensation for all prisoners of war of the European theatre based on their medical, physical and psychological contingencies.

Dr. Clare, who was a Dieppe prisoner of war, represented us at the presentation of our 1976 brief, since he could give first-hand information as to how the privations we were subjected to as POWs had a great bearing on our welfare in the ensuing years. Therefore, be it resolved that all prisoners of war be qualified for the VIP program.

Second, whereas the VIP program is intended to assist the veteran and his spouse to remain in their own home: Therefore, be it resolved that upon the dealth of the recipient, the VIP continue on for the widow for the duration of her life, provided that domicile and circumstances remain the same.

In the early 1970s legislation was passed on behalf of the Hong Kong POWs granting them a 50 per cent pension. This automatically granted the widow a full widow's pension. Many of the Hong Kong veterans had not met their wives until some time after their return to Canada, whereas many of the European theatre prisoners of war, who were somewhat older, were married and had families prior to going overseas. Their wives suffered the trauma of having their husbands reported missing, and in some cases missing and presumed dead, and were later notified that their husbands were listed as prisoners of war. These wives suffered with their veteran husbands throughout the period of incarceration, and they did whatever they could by way of sending comforts purchased out of their meagre incomes. Many of these spouses get little or no benefits. Con-

[*Traduction*]

peau. Beaucoup de nos compatriotes recapturés ont été abattus ou gazés dans les camps de concentration ou les prisons notoires de la Gestapo.

Vers la fin de la guerre, les cruelles marches de la mort mirent fin a des années de mauvais traitements et de souffrances. Nous nous reportons ici encore au livre *Dieppe, Canada's Forgotten Heroes*. Au cours de ces marches, le mitraillage par des avions de chasse alliés, la malnutrition et les rigueurs de l'hiver firent de nombreuses victimes. La liberté était si proche et pourtant si loin. Cette tragédie n'a fait qu'aggraver l'état des prisonniers de guerre et a fini par entraîner une détérioration des mécanismes de défense du corps essentiels au bien-être et à la santé.

Nous espérons sincèrement que ce résumé des épreuves subies par nos prisonniers de guerre canadiens aideront les sénateurs à comprendre les problèmes complexes dont traite notre mémoire.

Le mémoire qui suit date quelque peu mais aborde quand même les points que nous voulons soumettre à l'attention des sénateurs. Tout d'abord, nous aimerions souligner que tous les anciens prisonniers de guerre devraient être admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants même s'ils ne reçoivent pas de pension d'invalidité.

Lorsque la législation sur les prisonniers de guerre à été adoptée en 1976, il était entendu qu'elle visait à indemniser les bénéficiaires pour les problèmes médicaux résultant des privations subies pendant leur incarcération. Le rapport du docteur Hermann indiquait la nécessité d'indemniser l'ensemble des prisonniers de guerre du territoire européen pour les séquelles médicales, physiques et psychologiques de la guerre.

Le Dr Clare, qui a été prisonnier de guerre à Dieppe, nous a représentés lors de la transmission de notre mémoire en 1976. Il disposait en effet de renseignements de première main concernant l'effet des privations sur la santé des prisonniers de guerre. Tous les prisonniers de guerre devraient être admissibles au programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Par ailleurs, étant donné que ce Programme vise à aider les anciens combattants et leur conjointe à conserver leur domicile, il devrait être résolu qu'à la mort du bénéficiaire, sa veuve continue à bénéficier du Programme pendant toute sa vie, pourvu que son domicile et ses circonstances restent les mêmes.

Au début des années 70, on a adopté une loi à l'intention des prisonniers de guerre de Hong Kong, leur accordant une pension de 50 p. 100. Ces dispositions comportaient automatiquement une pleine pension de veuve. Or, beaucoup d'anciens combattants de Hong Kong se sont mariés seulement après leur retour au Canada alors que de nombreux prisonniers de guerre du territoire européen, qui étaient relativement plus âgés, étaient mariés et avaient des familles avant d'aller outremer. Leurs femmes ont subi le traumatisme de voir leurs maris portés disparus et, dans certains cas, présumés morts avant d'apprendre qu'ils faisaient partie des prisonniers de guerre. Ces femmes ont souffert autant que leurs maris pendant que ces derniers étaient incarcérés et ont fait tout ce qu'elles ont pu pour les réconforter en leur envoyant des articles achetés avec

[*Text*]

tinuation of the VIP program to the widow would satisfy them, in part, and would show that the DVA phrase "They served, We care" is taken seriously by our government.

I am not sure whether that is a DVA phrase.

The Chairman: That is the title of the report of the Senate Subcommittee on Veterans Affairs of 1981.

Mr. Smith: Thank you, Mr. Chairman. I will change that in future.

Third, we submit that the European theatre prisoners of war compensation be realigned and the percentages increased. The minimum of three months should be eliminated since the Hong Kong veterans, who were already on a 50 per cent pension, were granted a further 50 per cent compensation, with facilities to reach a 150 per cent total, and this should be a guideline to realign our compensation on a proportionate basis. Therefore, be it resolved that the compensation rates be realigned and that the minimum of three months be deleted.

It must be remembered that our allied powers would have dearly loved to have captured the leader of the German High Command for atrocities committed and to have seen him brought to trial and hanged, whereas the leader of the Japanese powers was not even brought to trial, and is living comfortably to this day. Of course, he has since died.

We would also at this time like to go on record as supporting the claim of British POWs who are now Canadian citizens and residing in Canada for POW compensation, inasmuch as Newfoundland POWs who served with the British Forces are entitled to this compensation.

We very strongly support the Merchant Navy, because without them the war would have been lost in the early period of the war. That is the extent of our brief.

The Chairman: Thank you, Mr. Smith. Would anyone else like to add to Mr. Smith's presentation?

Mr. Robert Large, CD, National Past President, National Prisoners of War Association of Canada: Inasmuch as the wives are concerned, they have looked after us ever since we were released. There was no doubt that they went through hell. They had to be angels to live with an ex-prisoner of war and his many moods.

Now we are fighting for them, to make their life easy from here on in instead of suffering.

The Chairman: Your top priority in that area is the extension of the VIP program?

Mr. Large: That is correct.

The Chairman: Mr. Luce?

Mr. Oswald Luce, First Vice-President, National Prisoners of War Association of Canada: I concur fully with what Mr. Smith and Mr. Large have said.

[*Traduction*]

leurs maigres ressources. Nombre de ces conjointes ont reçu peu de prestations, voire aucunes. Si l'on prenait des mesures pour que les veuves puissent bénéficier du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, ces dernières pourraient alors considérer que le gouvernement prend au sérieux l'expression: «Anciens combattants, nous nous souvenons».

Je crois qu'il s'agit d'un slogan du ministère des Affaires des anciens combattants.

Le président: Il s'agit du titre d'un rapport du sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants de 1981.

M. Smith: Merci, monsieur le président. Je note.

Nous prétendons également que l'indemnisation versée aux prisonniers de guerre du territoire européen doit être rectifiée, et son pourcentage accru. Le minimum de trois mois devrait être éliminé parce qu'on a accordé 50 p. 100 additionnels aux anciens prisonniers de Hong Kong qui recevaient déjà une demi-pension, avec la possibilité d'atteindre 150 p. 100 en tout; notre indemnité devrait donc être rectifiée en conséquence. Il est donc résolu que les taux d'indemnisation soient rectifiés et que le minimum de trois mois soit annulé.

Il faut se rappeler que les forces alliées auraient bien aimé capturer le chef du haut commandement allemand pour le citer en procès pour les atrocités qu'il avait commises et le pendre, alors que le chef du commandement japonais n'a même pas été cité en procès et a fait la belle vie. Bien sûr, il est maintenant décédé.

Nous profitons de l'occasion pour exprimer officiellement notre appui aux anciens prisonniers de guerre britanniques devenus citoyens canadiens et demeurant au Canada, qui revendiquent l'indemnisation de prisonnier de guerre, au même titre que les Terre-Neuviens qui ont servi dans les forces britanniques et ont été faits prisonniers.

Nous appuyons très fortement les anciens de la marine marchande parce que, sans eux, nous aurions perdu la guerre dès le début. Voilà de quoi il est question dans notre mémoire.

Le président: Merci, monsieur Smith. Un autre témoin veut-il ajouter quelque chose?

M. Robert Large, CD, ancien président national, Association nationale des prisonniers de guerre du Canada: Pour ce qui est de nos épouses, elles s'occupent de nous depuis que nous avons été libérés. On ne saurait douter qu'elles ont fait une vie d'enfer. Il fallait qu'elles soient des anges pour survivre à toutes les humeurs d'un ancien prisonnier de guerre.

Maintenant, nous luttons pour elles, pour que leur vie soit plus facile au lieu de se poursuivre dans la souffrance.

Le président: Ce qui vous importe le plus à cet égard est qu'on étende la portée du Programme pour l'autonomie des anciens combattants?

M. Large: En effet.

Le président: Monsieur Luce?

M. Oswald Luce, premier vice-président, Association nationale des prisonniers de guerre du Canada: J'appuie totalement ce qu'ont dit MM. Smith et Large.

[*Text*]

The Chairman: Would you tell the committee where you were a prisoner of war?

Mr. Luce: I was a prisoner of the Japanese. I escaped from Singapore, but I was caught in Java. Of course there is no hope of ever getting out from there. We had no chance of escape.

The Japanese at no time signed the Geneva Convention. The mortality rate was in the neighbourhood of 43 to 45 per cent of all prisoners of war. I was not with a Hong Kong group; I was with the air force. There were approximately 12 other Canadians with me. Today there is one person in that group who is still alive, apart from myself. Most of them died or were killed in camp.

I also agree with what Mr. Smith and Mr. Large have said about the treatment aspect. I feel that a great number of medical staff are not familiar with the ailments and the long-lasting effects. In fact, within the last two or three years I was told by a specialist that dysentery was nothing more than diarrhea. My own practitioner, who is a GP, knows the difference. I would like to see studies undertaken on the long-lasting effects.

In 1948 the DVA told me that my teeth would break off just chewing a piece of soft white bread. They told me I had bad teeth. In 1975 they said that over the last 30 years they had learned a considerable amount about malnutrition. At that time they did my teeth for me.

There are so many things that are coming to light now. There are a great number of DVA doctors who say that our ailments are just old age. I would like to see further studies done on the long-lasting effects, especially the traumas.

The Chairman: Mr. Vernier of the Ottawa Chapter, would you tell us for the record your term of incarceration in a POW camp?

Senator MacDonald: Mr. Chairman, it would be helpful if all the gentlemen could tell us what branch they were in.

Mr. John Vernier, President, Ottawa Chapter, National Prisoners of War Association of Canada: I was with the Royal Regiment of Canada. I was in Dieppe. I was a prisoner of war for two years and eight months. I was at six different camps, and I was also in the forced march, which left me with arthritis and a few other things. Until a week ago I was walking with a cane from shrapnel received in the war. As Mr. Luce says, sometimes the doctors say these things are not related to the war. The DVA doctors asked me where I got these pieces of steel in my knee. I said "In the war". The doctor said, "That's nearly 50 years ago." Sometimes they do not really know.

Dealing with the wives, I had dreams and fell out of bed many nights and hit the walls. My poor wife really took a beating. I believe what Mr. Large was saying a minute ago is true. They should get a break with the VIP program.

[*Traduction*]

Le président: Voulez-vous dire au Comité où vous avez été prisonnier?

M. Luce: J'ai été détenu par les Japonais. Je me suis échappé de Singapour mais on m'a rattrapé à Java. Bien sûr, il n'y avait aucun moyen de s'échapper de Java.

Les Japonais n'ont jamais signé la Convention de Genève. Le taux de mortalité pour les prisonniers de guerre se situait autour de 43 ou de 45 p. 100. Je n'étais pas avec un groupe de Hong Kong, j'étais dans l'aviation. Il y avait environ 12 autres Canadiens avec moi. Aujourd'hui, un seul autre membre de ce groupe est encore en vie. La plupart sont morts ou ont été tués pendant leur incarcération.

Je partage l'avis de MM. Smith et Large sur les questions de traitement. J'ai l'impression que beaucoup de médecins connaissent mal les maux en cause et les effets à long terme. En fait, ces deux ou trois dernières années, je me suis fait dire par un spécialiste que la dysenterie n'était rien de plus que de la diarrhée. Mon médecin, qui est omnipraticien, connaît la différence, lui. J'aimerais que les études sur les effets à long terme soient approfondies.

En 1948, au ministère des Anciens combattants, on m'a dit que j'avais de mauvaises dents: je pouvais les casser rien qu'à mâcher de la mie de pain. Puis en 1975, on m'a dit que les connaissances avaient grandement évolué dans les 30 dernières années en matière de malnutrition. À ce moment, ils m'ont réparé les dents.

Beaucoup de faits ignorés sortent maintenant de l'ombre. Beaucoup de médecins des Anciens combattants disent que nos maux ne sont que maux de la vieillesse. J'aimerais qu'il y ait de nouvelles études sur les effets à long terme, et spécialement sur les traumatismes.

Le président: Monsieur Vernier, de la section d'Ottawa, voulez-vous nous rappeler pour mémoire combien de temps vous avez été incarcéré dans un camp de prisonniers de guerre?

Le sénateur MacDonald: Monsieur le président, nous aimerions que tous ces messieurs nous disent dans quel service ils étaient.

M. John Vernier, président, section d'Ottawa, Association nationale des prisonniers de guerre: J'étais dans le Royal Regiment du Canada. J'étais à Dieppe. J'ai été prisonnier de guerre pendant deux ans et huit mois. J'ai connu six camps et j'ai fait la marche forcée, qui m'a laissé de l'arthrite et quelques autres séquelles. Jusqu'à la semaine dernière, je devais marcher avec une canne à cause des éclats d'obus que j'avais recus à la guerre. Comme l'a dit M. Luce, il arrive que les médecins affirment que cela est sans relation avec la guerre. Les médecins du ministère des Anciens combattants m'ont demandé d'où venaient ces éclats d'acier que j'avais dans le genou. Je leur ai répondu que cela venait de la guerre. Ils m'ont répondu «Mais cela remonte à près de 50 ans. «Quelquefois, ils ne savent pas vraiment de quoi il retourne.

Il y a aussi nos épouses. Il m'est arrivé à de nombreuses reprises de faire des rêves pendant lesquels je tombais du lit et je frappais les murs. Ma pauvre femme en a vu de toutes les couleurs. Je crois que ce que M. Large disait il y a un instant

[*Text*]

The Chairman: Mr. Olmstead.

Mr. Gordon Olmstead, Chairman, Merchant Navy, National Prisoners of War Association of Canada: I was a Merchant Navy prisoner of war. I did some time in the holds of a German raider, one camp in France and two camps in Germany. I returned with a disability pension.

I would like to bring up one matter that relates to a paper by H.D.O. Flynn, Minister of War Pensions, Parliament Buildings, Wellington, New Zealand. Our government always claims that it does the best in the world for the prisoners of war. In 1970, Denmark decided that disability pensions be granted to former POWs applying for pensions unless it was obvious that there was no relation between the working capacity and the conditions mentioned, and that was passed into law. In particular, Merchant Navy prisoners of war did not go through a severe medical test before they joined. If they could do the job, they were taken on. For that reason they had a very limited medical history, particulary none from the prison camps and not very much medical history after. This applies not only to the Merchant Navy prisoners of war but all the prisoners of war. However, the Merchant Navy did not have a medical history that the government could relate to.

The Chairman: Senator MacDonald, Mr. Olmstead appeared before us three weeks ago with the Merchant Navy group.

Mr. MacDonald, would you tell us your experience in a few words?

Mr. Gordon MacDonald, Publicity Director, Ottawa Chapter, National Prisoners of War Association of Canada: I thought that our crew was going to make it. On one trip we came home with 27 holes in the Starling, with one man slightly injured. After another six or seven trips beyond that one, we thought we were going to make it. Perhaps the over-confidence hurt us but we were shot down on the night of March 31, 1944. As the American President said, a night of infamy, you might say.

There were 99 planes shot down representing some 700 air force personnel. There were some 600 aircraft on the raid. I was the only one of my crew who survived, and of course I was injured. The aircraft exploded. I woke up on the ground with a bunch of ribbons that had been a parachute at one time. To this day I do not know how it ever brought me down safely. My hearing was totally gone, but after some three months as a prisoner of war, I regained some hearing.

I have had a gastrectomy, a vagotomy, part of my tongue taken out for tic douloureux, and an acoustic neuroma operation. The acoustic neuroma operation took place some 25 years after the situation had occurred. It was difficult to convince anyone that my hearing loss, the acoustic neuroma, was caused

[*Traduction*]

est vrai. Il faut en prendre et en laisser dans le programme PAAC.

Le président: Monsieur Olmstead.

M. Gordon Olmstead, président, Association nationale des prisonniers de guerre de la Marine marchande: J'ai été prisonnier de guerre dans la marine marchande. J'ai passé un certain temps entre les mains d'un ravageur allemand, j'ai fait un camp en France et deux camps en Allemagne. À mon retour, j'ai eu une pension d'invalide.

J'aimerais parler d'une question qui a trait à un document du ministre des Pensions de guerre de la Nouvelle-Zélande, M. H.D.O. Flynn. Notre gouvernement affirme à qui veut l'entendre qu'il offre les meilleures conditions du monde aux anciens prisonniers de guerre. En 1970, le Danemark a décidé d'accorder des pensions d'invalidité aux anciens prisonniers de guerre qui en faissient la demande pour qu'il y ait lien évident entre la capacité de travailler et l'état de santé. Cette mesure a fait l'objet d'une loi. Quant à eux, les prisonniers de guerre de la marine marchande n'avaient pas subi d'examens médicaux approfondis avant de s'enrôler dans l'armée. On les recrutait à la condition qu'ils puissent faire le travail. C'est pourquoi leur dossier médical n'est pas très étoffé; rien n'y a été consigné dans les camps de prisonniers et très peu de données y ont été ajoutées par la suite. Cela est vrai pour tous les prisonniers de guerre, pas seulement ceux de la marine marchande. Toutefois, dans le cas de cette dernière, le gouvernement ne pouvait se reporter à aucun dossier médical.

Le président: Sénateur MacDonald, M. Olmstead a comparu devant le comité il y a trois semaines avec le groupe de la marine marchande.

Monsieur MacDonald, nous feriez-vous part de votre expérience, en quelques mots?

M. Gordon MacDonald, directeur de la publicité, section d'Ottawa, Association nationale des prisonniers de guerre du Canada: J'avais cru que notre équipage réussirait. Après une mission, nous sommes revenus avec 27 trous dans la carlingue du Starling et un homme légèrement blessé. Six ou sept autres missions plus tard, nous croyions pouvoir nous en sortir. Cette présomption a peut-être causé notre perte; notre avion a été abattu au cours de la nuit du 31 mars 1944. Comme l'a dit le président américain, on pourrait parler d'une nuit d'horreur.

Cette nuit-là, 99 avions ont été abattus, ce qui représente quelque 700 militaires de l'armée de l'air. Environ 600 appareils ont participé au bombardement. Je suis le seul de mon équipage a avoir survécu et j'ai naturellement été blessé. L'avion a explosé. Je me suis réveillé par terre recouvert des débris de ce qui avait été un parachute. Encore aujourd'hui je me demande comment celui-ci m'a permis d'atterrir en toute sécurité. J'étais complètement sourd, mais après trois mois comme prisonnier de guerre, j'avais retrouvé une partie de mon ouïe.

J'ai subi une gastrectomie et une vagotomie; on a dû m'enlever une partie de la langue en raison d'une névralgie faciale. J'ai en outre subi quelque 25 années plus tard une opération pour un neurinome du nerf auditif. Il a été difficile de convaincre quiconque que ma perte de l'ouïe, le neurinome du nerf

[*Text*]

by wartime service until an x-ray in Great Britain, where I had been taken following the acoustic neuroma operation because I had come down with spinal meningitis, showed that there was still shrapnel in my brain.

I can thank the present chairman for helping DVA to understand. I can also thank my surgeon, who recognized that all of those conditions were related and should have directed the attention of medical personnel, many years before that time, to the possibility of an acoustic neuroma.

I have done a tremendous amount of study myself in this area. It is not uncommon for an acoustic neuroma to make itself evident some 30 or more years after the bella pontine angle bone on the side of the head has been damaged.

In my own case, when I woke up in the field after being shot down, I had a number of head wounds. I was bleeding and had lost my boots. There was still snow on the ground. I saw a light directed towards the field. I knew that there would be dogs also. Therefore, I felt that I had better get the hell out of there as fast as I could. I walked in a stream for about three hours—and here you have to remember that this was March, and there was still snow on the ground—but it had no adverse effects on my feet. The purpose of that was to follow my instructions which I think every air force person had, namely, how to evade capture. We knew that the Germans had trained dogs to follow us.

I was on the loose for some time—"on the loose" being an expression that we all used—before my capture. I was interviewed by a "Red Cross" person who wanted to know the name of my commanding officer, his wife's name, what squadron I was on and what kind of equipment we had in the aircraft. This was done with the understanding that it was a good-cop, bad-cop type of situation: Give the information and they would be kind to you; do not give the information and suffer the consequences. This was demonstrated to me by seeing a group of German soldiers go by with an obvious prisoner between them and then hearing the shots ring out. They were not fooling around. If you did not answer their questions, they would shoot you. No one anywhere else knew that you were alive. It had not been reported, and this kind of thing. We had to have faith in the training that we had received. Virtually everyone who survived gave only their name, rank and number.

As the others here have said, our purpose was to stir up as much trouble for the Germans as we possibly could, with the intention of escaping and providing information about the enemy. My condition prevented me from escaping directly, but I can remember filling my pockets full of earth. I had holes inside of my pockets so that as I walked around the camp I could distribute earth on the ground. The earth at six of seven feet underground was a different colour than that on the surface and we had to distribute tunnel-making earth so that it would not be quickly seen by the Germans.

In this connection I heard it said at the PW convention in Niagara that the Minister of Veterans Affairs was planning to review the files to see what medical conditions we have suffered since that time. I was diagnosed as having ischemic heart

[*Traduction*]

auditif, était attribuable à ma blessure de guerre jusqu'à ce qu'une radiographie en Grande-Bretagne, où j'ai été amené après l'opération parce que j'avais contracté une méningite spinale, a révélé que j'avais toujours un éclat au cerveau.

Je peux remercier mon chirurgien et le président actuel d'avoir réussi à convaincre le ministère des Anciens combattants que toutes ces affections étaient reliées et auraient dû être signalées à l'attention du personnel médical bien des années auparavant et qu'il était possible que je souffre d'un neurinome du nerf auditif.

Je me suis énormément documenté sur le sujet moi-même. Il n'est pas rare qu'un neurinome du nerf auditif se manifeste quelque 30 ans après que l'os palatine a été endommagé.

Lorsque je me suis réveillé dans le champ après avoir été abattu, j'avais un certain nombre de blessures à la tête. Je saignais et j'avais perdu mes bottes. Il y avait encore un peu de neige au sol. J'ai aperçu une lumière au bout du champ. Je savais qu'il y aurait également des chiens. Je me suis alors dit qu'il valait mieux m'éloigner le plus rapidement possible. J'ai marché dans un ruisseau environ trois heures—et je dois vous rappeler que c'était au mois de mars et qu'il y avait encore de la neige—mais mes pieds n'en ont pas souffert. Je devais suivre les instructions que connaît je crois, chaque militaire de l'armée de l'air, et éviter de me faire capturer. Nous savions que les Allemands avaient entraîné des chiens pour nous suivre.

J'ai été «en liverté» pendant un certain temps—c'est une expression que nous utilisions tous—avant d'être capturé. J'ai été interrogé par quelqu'un de la «Croix-Rouge» qui voulait savoir le nom de mon commandant et celui de sa femme, à quel escadron j'appartenais et quel type d'équipement se trouvait à bord de l'avion. C'était évidemment une situation de donnant, donnant: celui qui fournissait des renseignements était bien traité, mais celui qui refusait de le faire en subissait les conséquences. J'en ai été témoin lorsque j'ai vu un groupe de soldats allemands passer avec quelqu'un qui était de toute évidence un prisonnier. J'ai ensuite entendu des coups de feu. Ils ne plaisantaient pas. Si vous refusiez de répondre à leurs questions, ils vous tuaient. Personne ne savait que nous étions vivants. Il fallait avoir la foi dans la formation que nous avions reçue. La plupart de ceux qui ont survécu n'avaient donné que leur nom, leur grade et leur matricule.

Comme les autres témoins l'ont indiqué, nous voulions causer le plus de problèmes possible aux Allemands. Notre intention était de nous évader et de fournir des renseignements au sujet de l'ennemi. Ma santé m'empêchait de m'évader, mais je me souviens avoir rempli mes poches de terre. Elles étaient trouées et lorsque je circulais dans le camp, je pouvais laisser échapper de la terre sur le sol. À six ou sept pieds de profondeur, la terre n'est pas de la même couleur qu'en surface. Aussi, il fallait répartir la terre provenant de l'excavation des tunnels, de façon à ce que les Allemands n'y voient que du feu.

À la convention des prisonniers de guerre qui a eu lieu à Niagara, le ministre des Anciens combattants a dit qu'il envisageait de procéder à l'examen des dossiers pour connaître les ennuis de santé que nous avons eus par la suite. En 1973, on

[*Text*]

disease in 1973 and was on glycerin pills, the usual sort of thing. I went to the DVA and they said, "Well, you are not pensioned for heart disease." So it is not on my records. Yet the Herman report certainly indicated a real likelihood that most people who were POWs would come down with ischemic heart disease.

Therefore, I commend that any research to update the medical problems of former POWs not be limited to what is on our DVA files but be related more directly to the words and any other medical information that former POWs can now provide. Certainly, my own private doctor has the information. Thank you very much.

The Chairman: Thank you. You made a good point. Mr. Large?

Mr. Large: In my own case, I was taken prisoner at Dieppe. I was shot, wounded and ended up with four bullets and 52 pieces of shrapnel in me. When they operated, they had no anaesthetic. After the third cut I passed out. From there I was transported by boxcar to Verneuil. We were there for three or four days without any more medical treatment.

We were then put on boxcars for a week and shipped out. By the time I got to Lamsdorf I had gangrene in my legs. There were two doctors there. They flipped a coin to see whether or not they would try to save my legs. One said that he could save them and the other said that he could not. Fortunately, when they flipped the coin, the fellow who called "heads" was for the operation. He thought he could save my legs. I was finally cured by wrapping my legs and putting maggots inside the wrapping. These maggots ate all the dead flesh out and the leg healed up. I have had many outbreaks since where not everything was completely cleared up.

After I spent the time in the hospital I was sent back into the compound and put into chains. We were in chains for a total of 13 months. They then started to send us out on working parties. While out on these working parties, I made five attempts at escape but was caught every time. The last time I was caught I was within sight of the Swiss border when they picked me up. It was the Gestapo that got me that time.

After working me over very thoroughly with rubber hoses and rifle butts, they sent me to Bergen-Belsen. I put in time in Bergen-Belsen, and I did not know from day to day whether they would shoot me that morning or what. One day they came in and said, "Large, komm!" I thought, well, this is it. I followed them. They took me to the commandant's office and then sent me back to the camp. I could never figure out, although I have an idea, why I was released and sent back to the regular camp.

Shortly after that we hit the death march. We marched from February until the end of May back and forth between the lines from dawn to dusk. They would billet us in fields, and what we had to eat was what we could scrounge. They would put us in fields at night that had green grass or winter crop. When we walked out in the morning there was not a scrap to

[*Traduction*]

m'a dit que je souffrais de cardiopathie ischémique. Je dois prendre des pilules de nitroglycérine et d'autres médicaments de ce genre. Au ministère des Anciens combattants, on m'a dit que je ne touchais pas de pension comme cardiaque. Il n'y a rien dans mon dossier à ce sujet. Pourtant, selon le rapport Herman, le risque que les prisonniers de guerre souffrent de cardiopathie ischémique est très élevé.

À mon avis, les recherches sur l'état de santé des anciens prisonniers de guerre ne devraient pas se limiter aux données contenues dans les dossiers du ministère des Anciens combattants. Elles devraient s'appuyer davantage sur le témoignage des anciens prisonniers de guerre et sur les renseignements médicaux qu'ils peuvent maintenant fournir. Mon médecin personnel a des informations à ce sujet. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci de cet intéressant témoignage. Monsieur Large, la parole est à vous.

M. Large: Personnellement, j'ai été fait prisonnier à Dieppe. J'ai été blessé et l'on a retiré de mon corps quatre balles et 52 éclats d'obus. On m'a opéré sans anesthésie. À la troisième incision, j'ai perdu conscience. On m'a ensuite transporté à Verneuil dans un wagon de marchandises. Pendant trois ou quatre jours, nous n'avons reçu aucun traitement médical.

Nous avons ensuite passé une semaine dans des wagons avant d'être envoyés à Lamsdorf. Lorsque je suis arrivé là-bas, la gangrène avait attaqué mes jambes. On a tiré à pile ou face pour savoir si on pourrait les sauver. Deux médecins étaient présents. L'un disait que c'était possible, l'autre pas. Ils ont tiré à pile ou face pour décider de mon sort. Heureusement, celui qui avait opté pour «face» a gagné. Il pensait pouvoir sauver mes jambes. On m'a finalement guéri en plaçant des vers sous mes pansements. Ces vers ont rongé toute la chair morte, et mes jambes se sont cicatrisées. Mais jamais je ne m'en suis remis.

Après mon séjour à l'hôpital, j'ai été à nouveau emprisonné et enchaîné. Nous avons été enchaînés pendant 13 mois. Ils ont ensuite commencé à nous faire travailler. J'ai alors essayé de m'évader à cinq occasions, mais on m'a repris à chaque fois. La dernière fois, je voyais la frontière suisse lorsqu'on m'a capturé. C'est la gestapo qui m'a repris cette fois-là.

Après m'avoir passé à tabac à coup de boyau de caoutchouc et de crosse, ils m'ont envoyé à Bergen Belsen. Pendant tout le temps que j'ai passé là-bas, je ne savais jamais d'une journée à l'autre si on allait me fusiller ou non. Un jour, l'un d'entre eux m'a pointé et m'a dit: «Viens». J'ai pensé alors que c'était la fin et je les ai suivis. Ils m'ont amené dans le bureau du commandant puis m'ont retourné au camp. Je n'ai jamais vraiment compris, même si j'avais une vague idée, pourquoi j'avais été relâché et renvoyé au camp ordinaire.

Peu après, nous avons entrepris notre marche de la mort. Entre le mois de février et la fin de mai, nous avons marché entre les lignes du matin au soir. Ils nous cantonnaient dans les champs et nous mangions ce que nous pouvions trouver. Ils nous envoyaient dans les champs la nuit, qu'il fasse beau ou qu'il neige. Au petit matin, lorsque nous rentions, il ne restait plus la moindre parcelle de déchets à l'horizon. Par-dessus le

[*Text*]

be seen anywhere in that field. On top of that, we ate charcoal to purify the blood so we would not get dysentery.

When we were released we were flown back to England, and they nearly killed us there. They landed us in a hospital area and we were met by the women's auxillary which had all kinds of food set out. We tried to refuse it but we could see that this hurt them. So we ate the food. They had to pump the stomachs of every one of us. The food nearly killed us because it was too rich. When I went into action I weighed 195 pounds of solid muscle because we were commando trained. When I came out of Germany I weighed 86 pounds. To this day, I have shrapnel running round inside me.

The Chairman: It was not my plan to get this information on record, but I am glad that I brought the topic up, because it is interesting to have an indication, 50 years after the war, of what is going on. Mr. Houison, what is your story?

Mr. Frank E. Houison, National President, National Prisoner of War Association (E.T.) of Canada: I was in the RCAF, and I was shot down near Bremen on January 20, 1944. I was taken to a camp which is now famous because of the movie "The Great Escape", Sagen Stalag III. When I was shot down, two of us on the plane were wounded: the pilot, who was shot under the arm, and myself, and I was shot in the back of the shoulder. To this day, I have never received any medical treatment whatsoever. The wound healed in the camp on its own because the doctors refused to see me. Fortunately, I made it out after 16 months. We were liberated on May 2, 1945, but we did not get out to England until May 6. I have to concur with the two Gordons here in what they said previously about medical treatment. I feel something is lacking in the investigation of medical reports of prisoners of war. I reported my shoulder wound to the DVA. They told me they could not do anything for me because they have no record of it; that there was no record of anything having been done to me.

The Chairman: When was that?

Mr. Houison: That was in 1946. I can go to the files here in Ottawa tomorrow—I have been to the records building before—and show you the history of our crew's last trip. I have a book at home on that trip as well. In it is printed that my pilot was wounded and that I was wounded in the left shoulder. Yet, they tell me that there is no record anywhere of it. I have tried a couple of times since, but I have not received an answer. I do not think it is fair that they base their judgment on the belief that there is no record. If I received no medical assistance in the camp, how can there be a record?

[*Traduction*]

marché, ils nous faisait manger du charbon pour purifier notre sang et éviter que nous attrapions la dysenterie.

Lorsque nous avons été relâchés, on nous a transporté par avion jusqu'en Angleterre. Là, nous avons bien failli mourir. On nous a débarqué à proximité d'un hôpital où nous attendaient des femmes auxiliaires qui avaient préparé toutes sortes de plats à notre intention. Nous avons essayé de refuser mais, voyant que cela risquait de blesser nos bienfaitrices, nous avons finalement accepté la nourriture qu'elles nous offraient. Nous en avons tous été quittes pour un lavement d'estomac. La nourriture que nous avions ingérée était trop riche pour nos estomacs affaiblis par les privations. Grâce à l'entraînement que j'avais suivi comme commando, j'étais, au début de la guerre, un fort gaillard de 195 livres. Lorsque je suis sorti d'Allemagne, je pesais 86 livres. Encore aujourd'hui, il me reste des éclats d'obus dans l'organisme.

Le président: Il n'était pas dans mes intentions de vous faire relater tout cela pour mémoire, mais je suis quand même heureux d'avoir mis le sujet sur le tapis, parce que je pense qu'il est important que nous puissions aujourd'hui, 50 ans après la guerre, nous faire idée de ce qui s'est passé à l'époque. M. Houison, qu'avez-vous à nous raconter?

M. Frank E. Houison, président national, Association nationale des prisonniers de guerre du Canada: Je faisais partie de l'Aviation royale du Canada et mon appareil a été abattu près de Bremen le 20 janvier 1944. J'ai été amené dans un camp Sagen Stalag III qui, depuis, a été rendu célèbre par le film «La grande évasion». Au moment où j'ai été fait prisonnier, le pilote de l'appareil dans lequel je prenais place avait été blessé sous le bras, et j'avais moi-même été atteint derrière l'épaule. Pourtant, jamais jusqu'à ce jour, je n'ai été soigné pour cette blessure. Au camp, elle a fini par guérir d'elle-même parce que les médecins refusaient de me recevoir. Heureusement, ma captivité n'a duré que 16 mois. Nous avons été libéré le 2 mai 1945, mais nous n'avons pu regagner l'Angleterre que le 6 mai. Je ne peux que confirmer ce que vous ont dit précédemment mes deux compatriotes au sujet du traitement médical. Je pense qu'il y a des lacunes au niveau des enquêtes qui sont faites concernant les rapports médicaux des prisonniers de guerre. Lorsque j'ai signalé ma blessure à l'épaule au MAC, ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire parce qu'il n'y avait rien dans leurs dossiers attestant que j'avais bel et bien subi cette blessure.

Le président: Votre démarche remonte à quand?

M. Houison: À 1946. Si vous voulez, je peux vous amener n'importe quand consulter les archives—elles sont à Ottawa et je m'y suis moi-même déjà rendu—et vous montrer le récit de la dernière mission de notre équipage. J'ai également un livre chez-moi, où il est fait état en toutes lettres de la blessure subie par mon pilote et de celle que j'ai moi-même subie à l'épaule gauche. Malgré cela, on continue à me dire que cet accident n'est consigné nulle part. Je suis revenu à la charge à quelques reprises depuis, mais toujours sans succès. Je crois qu'il est injuste qu'ils fondent leur jugement sur la soi-disant absence de preuve. Comment peut-il y avoir un rapport médical, puisque je n'ai même pas été soigné au camp?

[*Text*]

Before I went into the war, I was never in a hospital. Since then I have been in the hospital a dozen times. I have had triple bypass surgery. I do not altogether believe that I needed that surgery because of my body makeup. I still believe that it is related to my service or treatment in the prison camps.

Mind you, I would be the first to admit that I was not as roughly treated as some prisoners. Many of the prisoners of war in Belsen and the other camps like it were treated a little differently. We were officers and we were not forced to go on working parties or anything like that. Nevertheless, there was maltreatment. I feel there is a void in the DVA procedure for examining and determining the medical status of each prisoner of war.

I concur with Mr. Large and the other gentleman with regard to our widows. I feel very strongly about it. They, like us, are getting older. If we go ahead of them, we would like to go with the knowledge that at least they will be left with a half decent life afterwards.

The Chairman: Thank you. That was very touching. Mr. Smith, what is your story?

Mr. Smith: I was in the RCAF. We were shot down over Hanover, Germany on October 18, 1943. All air crew personnel were transported to a suburb of Frankfurt, Germany called Oberrussel, where there was an interrogation camp. We were put into solitary confinement and practically starved to death in an attempt to break our resistance.

From there we went by box car to East Germany, to Stalag IV-B on the Elbe River, which was quite a notorious camp. Prior to my arrival, an epidemic of typhus had gone through the camp. There were a lot of Russians in the camp as it was a mixed camp. There is a cairn near the camp that says that 7,500 POWs died in Stalag IV-B. This was an army camp, a Lager; it was not a luft camp, so it was manned by army personnel. There were about 2,000 airforce POWs detained in one compound. We were in a heavily defended fighter belt. We would see the planes go over at night and the flak. Quite a few planes came down in our particular area. It was always rather frightening when they were over the camp because there was always the possibility that, for example, a Pathfinder force plane might get into trouble and drop its flares. In fact, it almost happened near the camp one night.

I was involved in three escapes, and the last one was successful. Our camp was not on the death march because the Russians and Americans met on the Elbe River, just about 20 kilometres north of the camp. By the same token, it was very frightening in the camp. You felt safer outside because being in the camp you were in no man's land. The fighting was going on all around you.

When I came back I had lung problems. Off and on I spent probably close to seven years in hospital as an outpatient or as

[*Traduction*]

Avant d'aller à la guerre, je n'avais jamais mis les pieds à l'hôpital. Depuis que j'y suis allé, j'ai été hospitalisé à une douzaine de reprises. J'ai subi un triple-pontage. Je ne crois absolument pas que j'avais besoin de cette chirurgie à cause de ma constitution. Je suis par contre convaincu que mes années de service et le traitement que j'ai subi dans les camps de prisonniers ne sont pas étrangers au fait que j'aie dû subir cette chirurgie.

Remarquez, je suis le premier à admettre que je n'ai pas été traité aussi durement que certains autres prisonniers. Bon nombre de prisonniers de guerre de Belsen et d'autres camps ont subi un traitement quelque peu différent du mien. À titre d'officier, je n'ai moi-même pas été astreint aux travaux forcés ou autre châtiment du genre. Malgré tout, j'ai été maltraité. Je pense que la procédure du MAC comporte des lacunes en ce qui a trait à l'examen et à la détermination de l'état de santé de chaque prisonnier de guerre.

Je suis d'accord avec M. Large et les autres témoins au sujet de nos veuves. Cette question me tient particulièrement à cœur. Comme nous, nos femmes vieillissent. Si jamais nous devions partir avant elles, nous aimerions bien avoir l'assurance qu'elles puissent avoir une vie à peu près décente après notre départ.

Le président: Je vous remercie. Votre témoignage nous touche. Monsieur Smith, qu'avez-vous à nous raconter?

M. Smith: J'étais dans l'ARC. Nous avons été abattus au-dessus de Hanovre (Allemagne) le 18 octobre 1943. Tout l'équipage a été transporté dans une banlieue de Francfort (Allemagne) appelée Oberrussell, où se trouvait un camp d'interrogation. Nous avons été mis en isolement cellulaire et on nous a pratiquement laissé mourir de faim pour essayer d'abattre notre résistance.

De là, nous sommes allés par wagon couvert en Allemagne de l'Est au Stalag IV B sur l'Elbe, camp de triste notoriété. Avant mon arrivée, il y avait eu une épidémie de typhus dans tout le camp. Il y avait beaucoup de Russes, puisqu'il s'agissait d'un camp mixte. Un monument près du camp indique que 7 500 prisonniers de guerre sont morts au Stalag IV B. C'était un camp de l'armée, un Lager, et non un camp de l'aviation, si bien que c'était le personnel de l'armée qui le dirigeait. Il y avait près de 2 000 prisonniers de guerre de l'aviation détenus dans une seule enceinte. Nous nous trouvions dans une zone de combat très défendue. Nous pouvions voir les avions la nuit ainsi que les tirs antiaériens. Plusieurs avions ont été abattus dans ce secteur. Il était assez effrayant de les voir survoler le camp, car il était toujours possible, par exemple, qu'un avion Pathfinder en difficulté lance ses fusées éclairantes. En fait, cela s'est presque produit une nuit près du camp.

J'ai participé à trois tentatives d'évasion. La dernière a réussi. Notre camp n'était pas un camp de la mort, car les Russes et les Américains se sont rencontrés sur l'Elbe à environ 20 kolomètres au nord du camp. C'était également effrayant à l'intérieur du camp. On se sentait plus en sécurité à l'extérieur, car le camp était une sorte de «no man's land». Le combat se poursuivait tout autour.

À mon retour, j'ai eu des problèmes pulmonaires. J'ai probablement passé, par intermittence, près de sept années à l'hôpi-

[*Text*]

an inpatient. This deterred my promotion at work. I concur with all my fellow POWs on what they think should be done on behalf of the POWs. Perhaps a study should be done but, again, perhaps it is rather late for that.

When we came back we had no medical records because we had no medical assistance in the prisoner of war camp. We did have a few hospital orderlies who had been captured but they had no medical facilities. If anyone became really sick the patient was taken from the camp to the closest town. If that town did not have a hospital, they would transfer the patient from there by train. The ambulance was a couple of Russians pulling a hay wagon with some hay in it. I know of several cases where people died en route.

Mr. Luce: I was in 12 different camps although, in total, I was in 14. Two of the camps I was put into were so that we could learn to walk again. In the second to last camp, 2,000 of us went in and in 18 months, 200 of us had survived.

Today I am crippled pretty badly. Some say that it is just old age but I would concur with everyone else here that our medical diagnoses were non-existent.

The Chairman: After all of the discussions we have had, I am surprised that the Herman Commission was not complete in finding the conditions that you are talking about.

Mr. MacDonald: I think what you have heard here is common to all POWs. It is nothing unusual that almost every POW has a story that is similar to what you have heard.

I, of course, never saw a doctor in Germany from March until I got back to England. Like the gentleman on my left, Bob Large, I was some 60 pounds less than I weigh now and I was probably 15 pounds more than I weigh now when I was shot down.

When we got back to England, I could hear a little bit. We were told there was a boat going back to Canada in a short while and that if we had medical problems which needed real attention we would be taken off that draft and they would look after us and have us medically checked over. Well, I had gotten by for a year and a half without hearing and I was not going to stay in England a few more months and miss the boat back to Canada, so I told myself I would survive until I got back to Canada.

I actually did not see a doctor until my discharge. Perhaps I should not say "discharge" because air crew are never discharged, so I should say until my transfer to the reserve in Vancouver. I was sent to a very good specialist of the time but the science of hearing impairment and what could be done about it is vastly different today. A tuning fork was used and that was just about it. I was asked if I could hear thunder or if I could see lightning and, if so, I was fit.

I was offered sign language training but I felt that that was not the answer. I wanted to complete my university studies. No lip reading teaching was available and I do not believe there is to this day. If you want to learn how to lip read, then you find someone who can teach you. You learn it yourself.

[*Traduction*]

tal comme patient externe ou patient hospitalisé. Cela m'a empêché d'avoir des promotions. Je suis d'accord avec tous les autres prisonniers de guerre au sujet de ce qui devrait être fait pour eux. Il faudrait peut-être faire une étude, mais c'est aussi peut-être trop tard.

Lorsque nous sommes revenus, nous n'avions pas de dossiers médicaux, étant donné qu'il n'y avait pas d'auxiliaire médical dans le camp de prisonniers. Quelques infirmiers avaient été capturés, mais ils ne disposaient pas d'installations médicales. Lorsqu'un prisonnier tombait vraiment malade, il était emmené dans la ville la plus proche. S'il n'y avait pas d'hôpital dans cette ville, il était transféré ailleurs par train. En guise d'ambulance, deux Russes tiraient un chariot avec un peu de paille. Je sais que plusieurs prisonniers sont morts en route.

M. Luce: J'ai séjourné dans 12 camps différents, et au total, dans 14. Dans deux des camps, nous apprenions à remarcher. Dans l'avant-dernier camp, sur 2 000 prisonniers, 200 ont survécu au bout de 18 mois.

Aujourd'hui je suis vraiment handicapé. Certains disent que c'est le fait de la vieillesse, mais, comme tous les autres ici, je dirais qu'aucun diagnostic n'a été fait de notre état.

Le président: Après toutes ces discussions, je suis surpris que la Commission Herman n'ait pas mentionné ce dont vous parlez.

M. MacDonald: Je pense que presque tous les prisonniers de guerre ont de telles histoires à raconter; ce n'est pas exceptionnel.

Évidemment, à partir de mars jusqu'à mon retour en Angleterre, je n'ai vu aucun médecin en Allemagne. Comme mon collègue de gauche, Bob Large, je pesais 60 livres de moins que maintenant, et je pesais proablement 15 livres de plus que maintenant quand j'ai été abattu.

Quand je suis arrivé en Angleterre, je pouvais entendre un petit peu. On nous a dit qu'il y aurait bientôt un bateau en partance pour le Canada et que ceux qui avaient des problèmes de santé qui requéraient une attention spéciale auraient leur permission et pourraient être examinés et traités. Eh bien, cela faisait un an et demi que je me tirais d'affaires avec ma surdité et je n'avais pas l'intention de rester en Angleterre encore quelques mois et de manquer le bateau pour le Canada. J'ai donc pris sur moi de survivre jusqu'à ce que je sois au Canada.

Je n'ai effectivement pas vu de médecin tant que je ne suis pas retourné à la vie civile. Je ne devrais peut-être pas parler de «retour à la vie civile», car un aviateur ne retourne jamais vraiment complètement à la vie civile; je devrais plutôt dire: jusqu'à mon transfert à la réserve de Vancouver. On m'a fait voir un très bon spécialiste, pour l'époque, mais la science des pathologies de l'ouïe et de leur traitement a bien changé depuis. On utilisait le diapason et c'était à peu près tout. On m'a demandé si je pouvais entendre le bruit du tonnerre et voir les éclairs et l'on m'a dit que si tel était le cas, j'étais normal.

On m'a offert de m'enseigner le langage gestuel, mais j'ai pensé que telle n'était pas la solution. Je voulais terminer mes études universitaires. Il n'existait pas de cours de lecture labiale, à cette époque et je ne crois pas qu'il y en ait davan-

[*Text*]

I was able to complete university and, would you believe, the air force called me and told me they wanted me to train air crew. They were quite pleased with the marks I got at university. I told them that it sounded all very nice to me but that I could not hear. I told them to look at my medical documents. They asked, "How the hell did you get through university?" I told them that that was another story.

The Ordinance Corp. were very interested in my accounting abilities and they agreed to send me to post-graduate study at the University of Toronto provided I would sign up with the Ordinance Corp. It is rather interesting because I was probably the only person in the services at that time who could not hear. There was no hearing aid to help me. I was fortunate in having someone else who could make telephone calls for me.

It was my job to prove that the hearing loss took place when I was shot down and this, two years after the event when my hearing had improved a little bit and when my own ability to communicate had advanced. I think I am fortunate in having the ability to lip read.

I wish to emphasize that we are no different from other POWs. I include the merchant navy in that. We all suffered very similar treatment.

I was in a camp in East Prussia and then in a camp in Poland which had been a staging camp for people from Warsaw. It was there that we found out, through messages, about the Holocaust. We then ended up, prior to going on the march, with veterans from the Dieppe raid.

The Chairman: We are reaching 8 o'clock and we do wish to ask some questions.

Mr. MacDonald: Thank you. I think I have made the points I wished to make.

Mr. Olmstead: Mr. Large reminds me of the anomaly in POW compensation. In a recent letter signed by the minister it was pointed out that POW compensation is on a time-measured scale and that that applied to those who were in Camp Bergen-Belsen as well. However, there was a special dispensation for Hong Kong veterans. There appears to be no reason why there should not be a special dispensation for others who were in concentration camps.

As was the case with almost every merchant seaman, we were prisoners for over four years and this time-based compensation cuts off at 30 months.

The Chairman: That is an anomaly. The maximum is 30 months. We are going to hear from the Dieppe veterans who will present a study done by a professional on some of the aspects that were studied regarding veterans. That should be a

[*Traduction*]

tage aujourd'hui. Cet apprentissage se fait entre individus. On l'apprend soi-même.

J'ai réussi à terminer mes études universitaires et, le croiriez-vous, l'Aviation m'a rappelé parce qu'elle avait besoin de moi pour former des aviateurs. Mes supérieurs étaient très satisfaits des résultats que j'avais obtenus à l'université. Je leur ai dit que tout cela était bien beau, mais que j'étais sourd. Je leur ai suggéré de consulter mon dossier médical. Ils m'ont répondu: «Comment diable avez-vous pu réussir à faire votre cours à l'université?» Je leur ai dit que cela n'avait rien à voir.

Les responsables du Service du matériel étaient très intéressés par mes qualifications de comptable et ils m'ont envoyé poursuivre des études de deuxième cycle à l'Université de Toronto, pourvu que je signe un engagement avec le Service du matériel. C'est bon à signaler, car j'étais probablement la seule personne sourde des Forces armées à cette époque. Je n'avais pas de prothèse auditive. Heureusement qu'il y avait quelqu'un pour répondre au téléphone à ma place!

C'était à moi qu'il incombait de prouver que j'avais perdu l'ouïe sur le champ de bataille et ce, deux ans après le fait, alors que mon audition s'était améliorée un peu et que j'avais réussi à augmenter ma capacité de communication. Heureusement que j'ai appris à lire sur les lèvres.

J'insiste pour vous dire que mon cas ne diffère pas de celui des autres prisonniers de guerre, y compris de ceux de la marine marchande. Nous avons tous subi à peu près le même traitement.

J'ai été dans un camp dans l'est de la Prusse et ensuite dans un camp en Pologne, qui était un camp de ravitaillement pour les gens de Varsovie. C'est là que nous avons su, à l'aide de messages, ce qu'il en était de l'Holocauste. Nous avons finalement rejoint, avant de participer à la marche, ceux qui avaient pris part au raid de Dieppe.

Le président: Il est presque 20 heures et nous voulons vous poser des questions.

M. MacDonald: Merci beaucoup. J'ai dit à peu près tout ce que j'avais à dire.

M. Olmstead: Les propos de M. Large me font penser à l'anomalie qui existe dans le versement des indemnités aux anciens combattants. Le ministre a récemment indiqué dans une lettre que l'indemnité versée aux anciens combattants était calculée en fonction de la durée de leur internement, et que ce critère s'appliquait également aux prisonniers du camp Bergen Belsen. Toutefois, les anciens combattants internés à Hong Kong ont eu droit à une indemnité spéciale. Je ne vois pas pourquoi on ne verserait pas une indemnité spéciale aux autres prisonniers qui ont été enfermés dans des camps de concentration.

Comme presque tous les autres marins marchands, nous avons été emprisonnés pendant plus de quatre ans. L'indemnité, elle, n'est versée que pour les 30 premiers mois d'internement.

Le président: Ce maximum de 30 mois constitue en soi une anomalie. Nous allons entendre le témoignage d'anciens combattants qui ont pris part au débarquement sur la plage de Dieppe. Ils vont nous présenter un exposé préparé par un

[*Text*]

very interesting meeting and we will let you know what happens. I am hoping that this will include the KLB because they were a special group who suffered beyond comprehension.

Mr. Large: Of course, I was with the army. As far as the VIP to the wife, one thing that we must remember is that every POW still has nightmares.

Mr. Smith: That is right.

Mr. Large: Twice I have pretty nearly killed my wife. Twice I have had her by the throat. The first time, we were zipped into the same sleeping bag out camping and she could not get away from me. She finally woke me up by kicking me where no man should be kicked, awake or asleep, but she woke me up. Then the second time, she managed to get away from me.

The Chairman: You invited me down; I ain't goin'!

Mr. Large: The main thing that anyone who has escaped has his nightmare about is the dogs. He just cannot run fast enough to get away.

The Chairman: Mr. Smith, are you going to sum up for us?

Mr. Smith: Yes. I had the pleasure of speaking to a Brigadier of a medical corps quite a number of years ago and I asked him if he did not think that more could have been done for the POWs than was done, and he summed it up very aptly. He said that the government was not geared to look after POWs, and neither did they give a damn. Just get rid of them.

The Chairman: That is a good ending note. We have had a good hour and I think we will start on questions now. Senator MacDonald will begin.

Senator MacDonald: The first thing that I found interesting about the testimony tonight is that when one thinks of POWs as an army man, you think in terms of the air force, which has been proven tonight to be false. We have, I think, three air force, two merchant navy and two army. I do not know why the ideas of POW camp and the air force are synomynous, from my experience, but this has been a revelation.

I know about the Second Div. and Dieppe, and God knows I know, going a lot farther back, something about Hong Kong, but I suppose it is all academic as to how you got there. It is the experience of how you got there and the matter of the conditions in the camp and the longevity of the incarceration. I do not know how in the name of heaven you could ever factor these things together.

[*Traduction*]

expert en la matière, qui porte sur certaines des questions touchant les anciens combattants qui ont fait l'objet d'une étude. Cette réunion devrait être très intéressante et nous vous en donnerons un compte rendu. J'espère qu'ils vont aussi nous parler des KLB parce que ce groupe en particulier a énormément souffert, et qu'aucune indemnité ne peut parvenir à effacer leurs souffrances.

M. Large: Bien entendu, je faisais partie de l'armée. En ce qui concerne la mesure dans laquelle le Programme pour l'autonomie des anciens combattants s'applique aux conjoints, il ne faut pas oublier que les anciens combattants continuent d'avoir des cauchemars.

M. Smith: C'est exact.

M. Large: J'ai failli tuer ma femme à deux reprises. Je l'ai prise par le cou deux fois. La première fois, nous partagions le même sac de couchage, de sorte qu'elle pouvait difficilement s'échapper. Elle a finalement réussi à me réveiller en me donnant des coups de pied là où aucun homme ne devrait en recevoir, mais elle a fini par me réveiller. La deuxième fois, elle a réussi à s'échapper.

Le président: Vous m'avez invité à aller faire du camping avec vous. Eh bien, je ne pense pas y aller!

M. Large: Ceux qui ont réussi à se sauver voient toujours la même image dans leurs cauchemars, c'est-à-dire les chiens. Ils n'arrivent jamais à courir assez vite pour leur échapper.

Le président: Monsieur Smith. Voulez-vous résumer vos propos?

M. Smith: Oui. J'ai eu le plaisir de parler à un brigadier d'un corps médical il y a quelques années, et je lui ai demandé s'il ne croyait pas qu'on aurait dû faire plus pour les anciens combattants. Il a très bien résumé la situation. Il a dit que le gouvernement n'était pas disposé à s'occuper des anciens combattants, qu'il s'en foutait. Tout ce qu'il veut, c'est s'en débarrasser.

Le président: C'est là une bonne façon de clôturer. Nous avons eu une bonne heure de discussion et je crois que nous allons maintenant passer aux questions. Sénateur MacDonald, vous avez la parole.

Le sénateur MacDonald: La première chose qui m'a frappé dans le témoignage de ce soir, c'est que lorsqu'on fait allusion aux anciens combattants, on songe aux soldats, aux forces aériennes, ce qui est faux, comme nous avons pu le constater ce soir. Nous avons, à mon avis, trois forces aériennes, deux marines marchandes et deux armées. Je ne sais pas pourquoi l'on associe les anciens prisonniers aux forces aériennes, mais, pour moi, c'est toute une révélation.

Je sais ce qui est arrivé à la Deuxième division et à Dieppe. Dieu seul sait d'ailleurs à quel point je suis au courant de ce qui s'est passé à Hong Kong, si l'on remonte encore plus loin, mais je ne crois pas que la façon dont vous êtes arrivés là importe beaucoup. Ce qui nous intéresse, c'est le fait que vous vous soyiez retrouvé dans un camp, les conditions qui y prévalaient ainsi que la longueur de votre séjour. Je ne sais vraiment pas comment on a pu tenir compte de tous ces éléments.

[*Text*]

I suppose that the root of our problem here is trying to convince officialdom that the cause of illness which arose some 30, 40 or 50 years after the fact was related to the fact. I have known a fellow named Pinky for years and I know exactly what he went through. Talk about nightmares. I cannot see how we went through that in two or three hearings. I do not know what it takes. I do not think it takes individual cases any more to solve these kinds of things because, if you start trooping them through one by one, you are going to get some doctor who says there is no relationship between that man's condition and what he went through in World War II. I just do not see how in the name of heaven you can do that one by one. You have to bite the bullet and say that POWs and their dependents are entitled to this treatment. I cannot see any other way around it. I have known a lot of people in the air force, and I suppose you have known them too. Wally Flude died just recently. Was he at Stalag 17?

Mr. Houison: He was at Stalag 3, as I was .

Senator MacDonald: I meant to put a call through to Mike Walley today to get some views of his experience but, Mr. Chairman, there might be some other points here that I would like to ask about later. Has anyone put a figure on the cost for this? How many POWs are there?

Mr. Luce: A total of 5,000 in Canada.

Mr. Smith: I have a few statistics. In summary, they disclose that 3,023 ex-prisoners of war are drawing both disability pensions and prisoner-of-war compensation; 4,881 are drawing only prisoner-of-war compensation; for a total of 5,904. Does that answer your question?

Senator MacDonald: How many are totally unprotected?

Mr. Large: Twenty-eight hundred and some.

Mr. Smith: Yes, 2,881.

Senator MacDonald: Is that the number for which you are making the case or is it more than that?

Mr. Smith: No, we are not making a case on just these. We are making a general case.

The Chairman: There are various aspects, like the VIP program. For some stupid reason or another, prisoners of war, under certain circumstances, do not qualify for VIP. There is also a problem of the extension of the VIP to widows who look after their husbands for so many years and do not get the opportunity to have careers, and then they are left alone. It should be extended to them.

Mr. Large: Any ex-POW who is drawing War Veterans Allowance and compensation is eligible for the VIP, but then you have the group that is not drawing War Veterans Allowance, just the compensation, and they are getting nothing.

Senator MacDonald: I see.

Mr. Olmstead: I would like to add to that. That applies to servicemen, but merchant seamen who are getting the Civilian War Allowance benefits and POW compensation are not eligible in any circumstances for the VIP.

[*Traduction*]

Le principal problème consiste probablement à convaincre les autorités que la maladie qui a surgi 30, 40 ou 50 ans plus tard était liée à cette incarcération. J'ai un copain de longue date qui s'appelle Pinky et je sais exactement par quoi il est passé. Savez-vous vraiment ce qu'est un cauchmar? Je ne vois pas comment nous aurions pu faire le tour de la question en deux ou trois séances. Je ne sais pas combien il en faudrait. Je ne crois pas qu'il nous faille entendre d'autres cas particulier pour en arriver à une conclusion, parce que si nous en entendons davantage, un médecin quelconque viendra nous dire qu'il n'existe aucun lien entre l'état de cet homme et ce qu'il a vécu durant la Seconde Guerre mondiale. Je ne vois tout simplement pas comment nous pourrions y parvenir. Il ne nous reste qu'à serrer les dents et à dire que les ex-prisonniers de guerre et les personnes à leur charge ont droit à ce traitement. J'ai connu de nombreux membres de l'armée de l'air que vous avez peut-être connus aussi. Wally Flude vient de mourir. Était-il au Stalag 17?

M. Houison: Non, il était comme moi au Stalag 3.

Le sénateur MacDonald: Je voulais téléphoner à Mike Walley aujourd'hui pour qu'il me parle de l'expérience qu'il a vécue. Monsieur le président, j'aimerais peut-être aborder d'autres points un peu plus tard. Pour l'instant, je voudrais savoir si quelqu'un a évalué les coûts de tout ceci? Combien y a-t-il d'ex-prisonniers de guerre?

M. Luce: Il y en a 5 000 au Canada.

M. Smith: J'ai ici quelques statistiques. En résumé, elles indiquent que 3 023 ex-prisonniers de guerre reçoivent une pension d'invalidité et une indemnité de prisonnier de guerre et que 4 881 ne reçoivent que cette dernière, ce qui fait un total de 7 904. Cela répond-il à votre question?

Le sénateur MacDonald: Combien de personnes ne sont aucunement protégées?

M. Large: Environ 2 800.

M. Smith: C'est exact, 2 881.

Le sénateur MacDonald: Votre cause vise-t-elle uniquement ces personnes?

M. Smith: Non, il s'agit d'une cause générale.

Le président: Il ne faut pas oublier d'autres éléments comme le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le PAAC. Pour une raison stupide, les ex-prisonniers de guerre, dans certains cas, ne sont pas admissibles à ce programme. De plus, les veuves qui se sont occupées de leur mari pendant de nombreuses années et qui n'ont pu travailler à l'extérieur se retrouvent sans rien. Elles devaient être admissibles au PAAC.

M. Large: Tout ex-prisonnier de guerre qui reçoit une allocation aux anciens combattants et une indemnité est admissible au PAAC, mais les autres, ceux qui reçoivent uniquement l'indemnité, n'y sont pas admissibles.

Le sénateur MacDonald: Je vois.

M. Olmstead: J'aimerais ajouter quelque chose. Cela s'applique aux soldats, mais les marins de la marine marchande qui obtiennent l'allocation de guerre pour les civils et une indemnité de prisonnier de guerre ne sont pas admissibles,

[*Text*]

The Chairman: I will make my little pitch to Senator MacDonald on the inconsistencies. The main inconsistency is that in order to qualify for the Veterans Independence Program, one has to either have had a disability pension or be a recipient of the War Veterans Allowance.

Setting aside the disability pension, the War Veterans Allowance recipient, in order to be entitled to that allowance, has to have served in a theatre of war.

The government, in its generosity last year, extended the Veterans Independence Program anywhere from $16,000 to $20,000, depending on whose figure you use, for Canadians who served in Canada only. That was a very generous offer amounting to some $200 million, yet everybody is screaming today because the government has decreased the budget by $17 million.

There is also the civilian war veterans group. Those are people who served in support of the armed forces, and they are listed as such. They do not qualify for the VIP, and the merchant seamen do not qualify for the VIP. They have extended the theatre of war to include service off the coast of Newfoundland, Bermuda, the West Indies, the Northumberland Strait and off the P.E.I. coast. They are eligible for the Civilian War Veterans Allowance.

Therefore they have expanded the act to include a great number of people, but they left out the most deserving people, and here they are: the Canadian Merchant Seamen, members of the Voluntary Aid Detachment of the British Red Cross in the First World War, the Canadian Firefighters of the Second World War, Canadian Overseas Welfare Workers and Nursing Aids, Orthopedic Nurses and the Canadian Red Cross Society, as well as the St-John's Ambulance Society. They all served. Also included is the Canadian TransAtlantic Air Crews, the Ferry Bombers. They all served in a theatre of war but they were excluded.

Therefore they chose one group and left out another, and discriminated against a group who are just as deserving, and probably more deserving, namely, those who served in a theatre of war under the worst conditions in incarceration. Also, the merchant seamen are still classified as civilians and do not qualify for the Veterans Independence Programs. These are the inconsistencies which make up the crux of your submission and many submissions which we will hear in due course.

I do not know if that explains anything, but there are also restrictions on Korean veterans. They have to have served in a theatre of war up until July 27, 1953. If they were on their way over when the war stopped and arrived in a theatre of war, they do not qualify. How can one distinguish against people in that situation?

[*Traduction*]

d'aucune manière, au Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Le président: Je vais servir mon petit boniment au sénateur MacDonald sur l'illogisme que j'y décèle. Le premier exemple est que l'admissibilité au Programme pour l'autonomie des anciens combattants est conditionnelle au fait de recevoir soit une pension d'invalidité, soit une allocation d'ancien combattant.

Mise à part la pension d'invalidité, le bénéficiaire d'une allocation d'ancien combattant, pour avoir droit à cette allocation, doit avoir servi sur le théâtre des hostilités.

Dans sa grande générosité, l'année dernière, le gouvernement a augmenté les allocations versées en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, qui sont passées de 16 000 $ à 20 000 et quelques dollars, selon l'organisme qui vous fournit les chiffres, mais cette augmentation ne touche que les Canadiens qui ont servi au Canada seulement. C'était une offre très généreuse, qui s'élevait à quelque 200 millions de dollars; pourtant, tout le monde s'insurge, aujourd'hui, parce que le gouvernement a réduit le budget de 17 millions de dollars.

Il y a également le groupe du service civil de guerre. Les personnes de ce groupe ont servi en tant que soutien des forces armées. Tout comme les marins de la marine marchande, elles ne sont pas admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Le théâtre des hostilités a été étendu de manière à ce qu'il s'étende au large des côtes de Terre-Neuve, aux Bermudes, aux Antilles, au détroit de Northumberland et au large des côtes de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces personnes sont admissibles aux allocations de guerre pour les civils.

On a donc élargi la portée de la Loi de manière à inclure un grand nombre de personnes, mais on a laissé de côté les plus méritantes, soit: les marins de la marine marchande, les membres du Voluntary Aid Detachment of the British Red Cross de la Première Guerre mondiale, les pompiers canadiens de la Seconde Guerre mondiale, les travailleurs sociaux et les infirmières auxiliaires canadiens d'outre-mer, les infirmières orthopédistes et la Société canadienne de la Croix rouge, de même que l'Ambulance Saint-Jean. Ils ont tous bien servi. Sans oublier les équipages canadiens qui conduisaient les bombardiers outre-Atlantique. Ils ont tous servi sur le théâtre des hostilités mais ils sont pourtant exclus.

On fait de la discrimination si on choisit un groupe plutôt qu'un autre groupe tout aussi méritant, sinon plus; par exemple, ceux qui ont servi sur le théâtre des opérations dans les pires conditions, parfois même en prison, et les marins de la marine marchande qui sont toujours considérés comme des civils et qui ne sont pas admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Ce sont là les illogismes sur lesquels porte l'essentiel de votre mémoire et de nombreux autres mémoires que nous entendrons en temps et lieu.

Je ne sais pas si cela veut dire quelque chose, mais les anciens combattants de la guerre de Corée sont l'objet de certaines restrictions. Ils doivent avoir servi sur le théâtre des opérations jusqu'au 27 juillet 1953. S'ils étaient sur le chemin du retour lorsque la guerre a pris fin, ils ne sont pas admissibles.

[*Text*]

Granted, the Canada service veterans wanted to go overseas but could not because they were on special duty. Why, at this late stage of the game those are being included at a cost of $227 million, I do not understand. I do not think there is another thousand or two thousand that they did not include. That is one of the inconsistencies I am trying to explain.

Would you explain, for the record, those POWs who do not qualify for the VIP?

Mr. Smith: I have a letter here from Major General Wolfe. He says:

> —I must verify the conclusion implicit in your letter, namely that a veteran who is only in receipt of prisoner of war compensation is not thereby entitled to participate in the Veterans Independence Program (VIP). In the absence of a disability pension, to enjoy VIP benefits, the veteran would have to be over sixty-five (65) years of age, in need and have an income within the allowable maximum.

As far as the European theatre versus the war was concerned, I would say the average age is now 70 years old. We think that it is very unjust that "zombies", which are draftees who served only in Canada, are placed on a level with the prisoners of war who are not receiving a disability pension.

The Chairman: Ray, if you are getting POW compensation alone, you do not get a war veterans allowance?

Mr. Smith: No.

The Chairman: And you do not get a disability pension?

Mr. Smith: No.

The Chairman: But you qualify for POW compensation as a result of the term you were incarcerated?

Mr. Smith: That is right.

The Chairman: So you do not qualify for VIP?

Mr. Smith: Yes, I do. I have a pension.

The Chairman: Because you have a pension?

Mr. Smith: Yes.

The Chairman: But the fellow who is only getting POW compensation and is over the War Veterans Allowance maximum does not get it.

Mr. Smith: No.

The Chairman: That is the one.

Mr. Large: Provided he served more than 30 months in the prison camp. Anyone who did not serve 30 months is not entitled to it either. But he was on the death march as was the fellow who had been there for five years. He still took the death march.

[*Traduction*]

Comment peut-on faire pareille distinction et exclure les personnes qui se trouvent dans cette situation?

Je reconnais que les anciens combattants voulaient aller outre-mer mais n'y ont pas été autorisés parce qu'ils étaient en service commandé. Pourquoi les inclure à ce moment-ci, au coût de 227 millions de dollars. Je ne comprends pas. Je ne pense pas qu'il y en ait 1000 ou 2000 de plus qui n'ont pas été inclus. C'est l'une des situations illogiques que j'essaie de mettre en évidence.

Pourriez-vous expliquer, aux fins du compte rendu, pourquoi les anciens prisonniers de guerre ne sont pas admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants?

M. Smith: J'ai une lettre, ici, du Major général Wolfe. Il écrit:

> «. . .» je dois vérifier les conclusions auxquelles on arrive après avoir lu votre lettre, soit qu'un ancien combattant qui ne reçoit qu'une indemnité de prisonnier de guerre n'a pas droit, par conséquent, de participer au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Afin de bénéficier des avantages de ce programme, l'ancien combattant qui ne reçoit pas de pension d'invalidité doit avoir plus de 65 ans, être dans le besoin et disposer d'un revenu qui se situe dans les limites prévues.

Maintenant, en ce qui concerne ceux qui ont servi en Europe, je dirais qu'ils ont maintenant en moyenne 70 ans. Nous trouvons très injuste que des «zombies», c'est-à-dire des conscrits qui n'ont servi qu'au Canada, soient placés sur le même plan que les prisonniers de guerre qui ne touchent pas de pension d'invalidité.

Le président: Ray, si vous touchez seulement une indemnité de prisonnier de guerre, vous ne touchez pas d'allocation aux anciens combattants?

M. Smith: Non.

Le président: Et vous ne touchez pas de pension d'invalidité?

M. Smith: Non.

Le président: Vous avez droit à une indemnité de prisonnier de guerre à cause de la durée de votre incarcération.

M. Smith: C'est exact.

Le président: Donc, vous n'avez pas droit au bénéfice du PAAC?

M. Smith: Oui. J'ai une pension.

Le président: Parce que vous avez une pension?

M. Smith: Oui.

Le président: Mais une personne qui ne touche qu'une indemnité de prisonnier de guerre et qui dépasse le maximum de l'allocation aux anciens combattants n'en bénéficie pas.

M. Smith: Non.

Le président: C'est bien cela.

M. Large: À la condition qu'elle ait servi plus de 30 mois dans un camp de prisonniers. Quiconque n'y a pas été 30 mois n'y a pas droit non plus. Pourtant, cette personne-là a subi la marche de la mort tout comme celle qui a été incarcérée pendant cinq ans.

[*Text*]

The Chairman: But am I correct in my conclusion that there are those who are more deserving than the Canadian veteran recipient?

Mr. Large: Definitely.

Senator MacDonald: Mr. Chairman, I think I brought this up at another meeting. Gentlemen, I am not a member of Senator Marshall's committee on a regular basis, but I have attended some meetings so you will have to pardon my ignorance when I ask this: You mentioned a reference to zombies here, and you resented the fact that you were lumped in the NRMA, the National Resources Mobilization Act.

Mr. Smith: Right.

Senator MacDonald: Did they not get into action?

Mr. Vernier: Some of them did. Some burned their flag on the boat, though.

Senator MacDonald: There is a lot of controversy about that, but it bothers me because at the time it was a political issue, purely and simply. It had nothing to do with the so-called cowardice of French Canadians that some people still hold. I do not agree with that. I did not command any NRMA personnel, but I know those who did who felt very strongly about it, but I would not want that to be on the record. That is all. I see your point, but if they thought that, they should be entitled to the same privileges.

Mr. Large: Mr. Chairman, did I say 30 months or 30 days?

The Chairman: You said 30 months.

Mr. Large: It should be 30 days.

The Chairman: Yes, that confused me.

Senator MacDonald: I have the Dr. Hermann report here. I assume the European theatre was at that time. We are not talking about just the European theatre here, are we?

The Chairman: They are representing the European theatre.

Senator MacDonald: What about Hong Kong?

Mr. Luce: I was in Hong Kong. Hong Kong veterans will not recognize me.

The Chairman: But you do not qualify under the Hong Kong compensation.

Mr. Luce: No. They said I did not fight for Hong Kong.

The Chairman: Hong Kong are a group unto themselves who were classified and deemed to have all been entitled to a 50 per cent disability pension as a result of the Hermann report, right?

Mr. Luce: We were in the same type of prison camps. In fact, some Hong Kong prisoners were in some of the camps I was in.

Senator MacDonald: What about the Italian theatre?

[*Traduction*]

Le président: Mais est-ce que je me trompe en disant que certaines personnes méritent bien plus que la simple allocation aux anciens combattants?

M. Large: Certainement.

Le sénateur MacDonald: Monsieur le président, je crois que j'en ai parlé à une autre réunion. Messieurs, je ne suis pas un membre régulier du comité du sénateur Marshall, mais j'ai participé à certaines réunions. J'espère que vous me pardonnerez mon ignorance, mais je dois vous demander ceci: vous avez fait allusion à des zombies et vous n'êtes pas contents d'être tous mis sur le même pied aux termes de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales.

M. Smith: C'est exact.

Le sénateur MacDonald: N'ont-ils pas été au front?

M. Vernier: Certains oui. Par contre, sur le bateau, certains ont brûlé leur drapeau.

Le sénateur MacDonald: Cette question suscite une vive controverse, mais cela m'embête, car à l'époque, c'était une question purement et simplement politique. Cela n'avait rien à voir avec la prétendue couardise des Canadiens-français dont certains semblent encore convaincus. Je ne suis pas d'accord avec cela. Je n'avais pas sous mon commandement de personnel relevant de la LMRN, mais je sais que ceux qui en avaient étaient très sourcilleux à ce sujet, mais je ne veux pas qu'on en fasse état. C'est tout. Je comprends votre point de vue, mais s'ils pensaient cela, ils devraient avoir droit aux mêmes avantages.

M. Large: Monsieur le président, j'ai dit 30 mois ou 30 jours?

Le président: Vous avez dit 30 mois.

M. Large: Je voulais dire 30 jours.

Le président: Oui, cela m'a dérouté.

Le sénateur MacDonald: J'ai ici le rapport du docteur Hermann. Je présume que le front était en Europe à cette époque. Nous ne nous arrêtons pas exclusivement ici au front européen, n'est-ce pas?

Le président: Ils représentent le front européen.

Le sénateur MacDonald: Et que dire de Hong Kong?

M. Luce: J'y étais. Les anciens combattants de Hong Kong refusent de me traiter comme l'un des leurs.

Le président: Mais vous n'avez pas droit aux indemnités pour ces anciens combattants.

M. Luce: Non. Il paraît que c'est parce que je n'ai pas combattu pour Hong Kong.

Le président: Hong Kong est une catégorie en soi qui a été classifiée et tous les combattants sont réputés avoir droit à une pension d'invalidité de 50 p. 100 à la suite du rapport Hermann, n'est-ce pas?

M. Luce: Nous étions dans le même genre de camps de prisonniers. En fait, certains prisonniers de Hong Kong étaient dans les mêmes camps que moi.

Le sénateur MacDonald: Et que s'est-il passé sur le front italien?

[*Text*]

Mr. Large: The Hong Kong group objected to becoming a member of the National Council because they did not want us to take any of their members into our organization, so before we could become a member of the National Council we had to include "European Theatre" in our title.

The Chairman: Perhaps you had better explain the National Council to Senator MacDonald.

Mr. Large: The National Council is a group of approximately 16 to 18 veterans organizations all banded into one, under the guidance of Cliff Chatterton.

The Chairman: There is a Dieppe veterans association for prisoners of war, but it decided to remain a group unto itself. Those were the ones who were taken prisoners of war after the Dieppe invasion. Representatives of that group will also appear before this committee.

I would like to put on the record figures that someone provided to me. The total number of veterans receiving POW compensation as of February 28, 1990, was 5,901, the number receiving disability payments was 3,021, and the number receiving only POW compensation was 2,872. Are those to be taken as three different groups?

Mr. Large: Yes. The total number receiving compensation is the first figure.

Mr. David D. Chase, Legislative Assistant, Department of Veterans Affairs: Those are figures that I provided to you, Mr. Chairman.

Mr. Olmstead: If I may, Mr. Chairman, I would like to point out that there were 23 merchant seamen who spent over three years in the Far East as prisoners of war.

The Chairman: Yes. Is that clear now? That is one point they are trying to make and it is a legitimate one. The other point is the VIP for widows. Could somebody speak to that?

Senator MacDonald: I have one question on that. Could somebody explain to me the effect of domicile in that regard?

Mr. Large: Yes. If a veteran is receiving VIP and is living in his own home, upon his death we want to be sure that his widow will be entitled to the VIP so that she can stay there rather than go into an old age home. Without the VIP she would not be able to keep up her home.

The Chairman: Are you asking that it be extended for any length of time?

Mr. Large: We are asking that it be extended until her death.

The Chairman: The justification for that is that the widow stayed with her husband when he needed the care.

Mr. Large: Yes. If I may, Mr. Chairman, I will enlarge upon that. My wife, for example, is 13 years younger than I am. She has no income and cannot yet collect old age security. All she would have would be my portion of my disability pen-

[*Traduction*]

M. Large: Le groupe de Hong Kong a refusé de faire partie du Conseil national parce qu'il ne voulait pas que nous acceptions n'importe quel de leurs membres dans notre organisation. Par conséquent, pour devenir membre du Conseil national, notre titre devait inclure la mention «front européen.»

Le président: Vous devriez peut-être expliquer ce qu'est le Conseil national au sénateur MacDonald.

M. Large: Le Conseil national est un groupe d'environ 16 à 18 organismes d'anciens combattants, qui ont été réunifiés, et placés sous la direction de Cliff Chatterton.

Le président: Il y a l'Association des anciens combattants de Dieppe pour les prisonniers de guerre, mais elle a décidé de demeurer un groupe distinct. Il y a ceux qui ont été faits prisonniers de guerre après l'invasion de Dieppe. Des représentants de ce groupe comparaîtront aussi devant ce Comité.

J'aimerais qu'on inscrive au compte rendu certains chiffres qui m'ont été remis. Le nombre total d'anciens combattants recevant une indemnisation à titre de prisonniers de guerre au 28 février 1990 était de 5 901. Le nombre de ceux qui recevaient des pensions d'invalidité était de 3 021 et le nombre de bénéficiaires de l'indemnisation prévue pour les prisonniers de guerre était de 2 872. Faut-il y voir trois différents groupes?

M. Large: Oui. Le nombre total de ceux qui touchent l'indemnisation est le premier chiffre.

M. David D. Chase, adjoint législatif, ministère des Anciens combattants: Ce sont les chiffres que je vous ai fournis, monsieur le président.

M. Olmstead: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais signaler que 23 marins de la marine marchande ont passé plus de trois ans en Extrême-Orient comme prisonniers de guerre.

Le président: Oui. Est-ce clair maintenant? C'est un point qu'ils cherchent à faire valoir et à juste titre. L'autre point a trait à l'application du PAAC aux veuves. Qui peut nous en parler?

Le sénateur MacDonald: J'ai une question à ce sujet. Quelqu'un pourrait-il m'expliquer l'effet du domicile à cet égard?

M. Large: Oui. Si un ancien combattant bénéficiaire du PAAC vit dans sa propre maison, il veut être sûr qu'à sa mort, sa veuve aura elle aussi droit au bénéfice du PAAC de façon qu'elle puisse rester chez elle au lieu d'aller vivre dans un foyer pour personnes âgées. Sans le PAAC, elle n'aurait pas les moyens de garder sa maison.

Le président: Pendant combien de temps voulez-vous que le bénéfice du programme soit accordé à la veuve?

M. Large: Nous demandons qu'il dure jusqu'à sa mort.

Le président: Ce qui se justifierait du fait que la veuve s'est occupée de son mari quand il avait besoin de soins.

M. Large: Oui. Si vous le permettez, monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose. Ma femme a 13 ans de moins que moi. Elle n'a aucun revenu et ne peut pas encore toucher la pension de sécurité de la vieillesse. Tout ce qu'elle

[*Text*]

sion. She would only receive the widow's pension and she would not be able to stay in the home and maintain it. This is one aspect that I am looking at personally, as well as in the interests of other veterans.

The Chairman: I think those are the three main points to be raised, are they not?

Mr. Smith: Yes.

Mr. Large: There is also the fact that the merchant seamen have often been told to their faces that they should not be entitled to a pension for anything because they could have left at any time they wished. That is wrong. They had to sign on for a minimum of two years. Whether they wanted out or not, they still had to serve. Not only that, they had to go out on the water with only a peashooter.

The Chairman: Mr. Olmstead made that point very well, as did his colleague from Kingston, Mr. Gordon Roberts. Those proceedings should be out soon. They have been delayed, but as soon as they are available we will send them on to you.

Mr. Large: The one thing found in all examinations of the situations of the POWs is that a prisoner of war is physically ten years older than what he appears to be. In our case, where the average age is 70 years, we are 80 years old inside.

Mr. Olmstead: Our fellows don't need that. If they are alive this year, their average age is 80.

The Chairman: Mr. Olmstead, did we cover the point that some merchant seamen were prisoners of war for five years?

Mr. Olmstead: It was not quite five years. It was 58 months, but there were air force people who were prisoners of war that long. It does not make any sense that compensation should start at 30 months.

The Chairman: I believe you submitted last year or the year before that the graduation of scale of POW compensation should be topped up. I believe it was increased from 20 to 25 per cent.

Mr. Large: Whether a man was in there for 30 months or 30 days, he still took the same punishment. He still had to go through the same trauma. As soon as he was taken prisoner he was under trauma, especially the fellows who were taken at the end. They hit the dealth marches as soon as they had started. They could not get used to the type of life and the food we had to live on. They dropped like flies, and once you dropped, you were shot.

The Chairman: Senator MacDonald made a strong point about a fellow by the name of Percy Gomme, who was an RCAF prisoner of war for three years or more. He has been wearing a pacemaker for ten years or so. He applied to the Canadian Pension Commission and it was decided that his heart condition was not related to his incarceration. He is Jewish and spent three years in a German prisoner of war camp. He must have suffered an enormous strain all the time, won-

[*Traduction*]

aurait, ce serait ma part de ma pension d'invalidité. Elle ne toucherait que la pension de veuve et ne pourrait pas garder la maison et l'entretenir. C'est donc une question que je soulève à titre personnel, de même que dans l'intérêt d'autres anciens combattants.

Le président: Ce sont les trois principales questions, n'est-ce pas?

M. Smith: Oui.

M. Large: Il ne faut pas oublier non plus que beaucoup de gens ne se sont pas gênés pour dire aux marins de la marine marchande qu'il n'y a pas de raison qu'on leur accorde une pension parce qu'ils auraient pu quitter la marine quand ils le voulaient. C'est faux. Ils étaient forcés de s'engager pour au moins deux ans. Qu'ils le veuillent ou non, ils devaient quand même servir. Non seulement ça, mais on les envoyait sur les mers avec un tire-pois.

Le président: M. Olmstead l'a très bien expliqué, tout comme son collègue de Kingston, M. Gordon Roberts. Les fascicules de ces audiences devraient être bientôt publiés. Ils sont en retard, mais nous vous les enverrons dès que nous les aurons.

M. Large: Quand on a étudié les anciens prisonniers de guerre, on s'est rendu compte qu'ils avaient en fait dix ans de plus que leur apparence ne le laissait penser. Dans notre cas, nous avons en moyenne 70 ans, mais à l'intérieur, nous avons 80 ans.

M. Olmstead: Nos camarades ne méritent pas cela. Ceux qui sont vivants cette année ont en moyenne 80 ans.

Le président: Monsieur Olmstead, avons-nous parlé du fait que certains marins de la marine marchande ont été prisonniers de guerre pendant cinq ans?

M. Olmstead: Pas tout à fait cinq ans. C'était 58 mois, mais certains membres de l'aviation ont été prisonniers de guerre pendant aussi longtemps que cela. Il n'y a pas de raison que l'indemnité commence à partir de 30 mois.

Le président: Sauf erreur, vous avez dit l'an dernier ou il y a deux ans que l'échelle de compensation des prisonniers de guerre devrait être relevée. Je pense qu'elle l'a été de 20 à 25 p. 100.

M. Large: Qu'un homme ait été prisonnier pendant 30 mois ou 30 jours, il a reçu la même punition et il a subi le même traumatisme. Vous subissiez un choc dès que vous étiez fait prisonnier, surtout vers la fin des hostilités, et vous entrepreniez dès lors une marche vers la mort. Les prisonniers ne pouvaient s'habituer au genre de vie et de nourriture qui étaient les leurs en captivité. Ils tombaient comme des mouches et lorsque vous tombiez, on vous tuait.

Le président: Le sénateur MacDonald a fait une intervention vigoureuse au sujet d'un certain Percy Gomme, qui était dans l'ARC et qui a été prisonnier de guerre pendant au moins trois ans. M. Gomme porte un stimulateur cardiaque depuis une dizaine d'années. Il a présenté une demande à la Commission canadienne des pensions, qui a décidé que ses problèmes cardiaques n'étaient pas liés à son incarcération. M. Gomme est juif et il a été prisonnier des Allemands pendant trois ans

[*Text*]

dering when they were going to discover that he was Jewish and what they were going to do to him. They claimed that his heart condition could not have been connected to his incarceration in the camp.

Senator MacDonald: It was not only the imprisonment in the camp—it was the imprisonment aboard the aircraft before he got out of it. He was a tail gunner and the water was up to his neck. He faced drowning for several hours.

The Chairman: I brought that case up at least six times.

Mr. Luce: Mr. Chairman, insurance companies have many statistics out on stress. They say that an aircraft controller can only work so long because of the stress. Stress must do something if the insurance companies are using it.

The Chairman: We have reached agreement on the inequities that are still existing in the act. Grant Purvis is gathering all the information from the Merchant Seamen and from you people tonight. We are hoping to submit a report in late May or early June before the summer session.

The minister is comparatively new, but is known to be sympathetic to veterans. I am sure he will treat with seriousness the recommendations that we make.

You will recall in the report "They Served, We Care" we made seven recommendations, and six were implemented. The one that was not implemented was regarding the Canadian veterans who chose to reside in the foreign country where they fought. Many of them came back to Canada and there was no job waiting for them. So they went back to the foreign country because they had made connections there. We are still fighting that. Hopefully we will be able to do something. If we do not do it soon we may as well forget about it.

Mr. Vernier: When we talk about stress, it does affect most prisoners of war. In my case, in Dieppe, the boat was blown up and I believe I was the only survivor. I fell into the ocean, and somehow I swan ashore. I have never been able to swim since. I get to my neck and I panic. My grandchildren get a great kick out of that.

I am afraid of dogs for some reason. If a dog shows his teeth it brings back quite a few memories.

The Chairman: Mr. Houison, are you only getting POW compensation?

Mr. Houison: That is all.

The Chairman: Ten per cent?

[*Traduction*]

dans un camp. Il a certainement subi un stress énorme durant toute la durée de sa captivité, se demandant quand les Allemands découvriraient qu'il était juif et ce qu'ils allaient alors faire de lui. La Commission a jugé que les problèmes cardiaques de M. Gomme ne pouvaient être liés à son incarcération dans le camp de prisonniers.

Le sénateur MacDonald: Le stress n'était pas seulement lié à l'incarcération dans le camp—il y a aussi eu la période au cours de laquelle M. Gomme était à l'intérieur de l'avion, avant d'en sortir. Il était mitrailleur arrière et il avait de l'eau jusqu'au cou. Il a risqué la noyade pendant plusieurs heures.

Le président: J'ai mentionné ce cas au moins six fois.

M. Luce: Monsieur le président, les compagnies d'assurances tiennent beaucoup de statistiques sur le stress. Celles-ci disent notamment que les contrôleurs de la circulation aérienne ne peuvent travailler que durant une certaine période en raison du stress lié à leurs responsabilités. Par conséquent, le stress doit avoir une incidence sur la santé si les compagnies d'assurances en tiennent compte.

Le président: Nous en sommes arrivés à un consensus relativement aux injustices qui existent toujours dans la loi. Grant Purvis est en train d'obtenir toute l'information disponible auprès des marins de commerce et de vous ce soir. Nous espérons être en mesure de déposer un rapport à la fin de mai ou au début de juin, avant l'ajournement de l'été.

Le ministre est en poste depuis relativement peu de tenps, mais on sait qu'il est sympathique à la cause des anciens combattants. Je suis convaincu qu'il accordera toute l'attention voulue aux recommandations que nous formulerons.

Vous vous souviendrez que dans le rapport intitulé «Anciens combattants, nous nous souvenons», nous avions fait sept recommandations et que six d'entre elles avaient été mises en œuvre. Celle qui n'avait pas été appliquée concernait les anciens combattants qui avaient choisi de vivre dans un pays étranger où ils avaient combattu. Un grand nombre d'entre eux sont revenus au Canada mais comme ils n'avaient pas d'emploi en rentrant au pays, ils sont retournés dans le pays étranger parce qu'ils avaient établi des contacts là-bas. Nous essayons toujours de faire corriger la situation. Il est à espérer que nous pourrons faire quelque chose. Si nous n'y parvenons pas bientôt, autant renoncer à cette démarche.

M. Vernier: Le stress affecte la plupart des prisonniers de guerre. Dans mon cas, le navire sur lequel j'étais a explosé à Dieppe et, sauf erreur, j'ai été le seul survivant. Je suis tombé dans l'océan et je suis parvenu à nager jusqu'à la terre ferme. Or, depuis, je n'ai plus jamais été capable de nager. Je panique une fois que je suis dans l'eau jusqu'au cou, ce qui fait bien rire mes petits-enfants.

J'ai aussi peur des chiens pour une raison quelconque. Si un chien montre les dents, ça me rappelle pas mal de souvenirs.

Le président: Monsieur Houison, touchez-vous uniquement la compensation versée aux prisonniers de guerre?

M. Houison: Oui, c'est tout ce que je touche.

Le président: Dix pour cent?

[*Text*]

Mr. Houison: That is all.

The Chairman: You are one of the few who have not asked me to —

Mr. Large: I asked him today.

Mr. Houison: I have been back three or four times, and I get the same answer.

The Chairman: Mr. Houison is the new president who has been elected this year.

Mr. Houison: When I was shot down I was wounded in the shoulder. Two years after I came home I had shrapnel come out of my leg. The doctor said I had a metal sliver in my leg.

Mr. Luce: Mr. Chairman, I get a 10 per cent disability pension. I had letters from three doctors, one who is a psychiatrist. I put in an application for an increase in my pension, which was turned down. Then I appealed it. There were two men on the appeal board. One man was the same man who had disallowed my original request for a pension increase. So he was judging not only the request for a pension increase but also my appeal.

The Chairman: This might be a good time to write again. David Chase is here now, and he has heard the story. David Chase is the legislative assistant to the minister. He is in touch with me almost on a daily basis. He is ready at a moment's notice to help with anything that we ask him about. Perhaps this is the year we may be able to do something.

Mr. Vernier: With regard to shrapnel, I well believe that it came out of legs. I had 53 pieces of shrapnel; some came out of my face and some came out of my legs, my hands and my arms. The back of my neck is completely paralyzed.

The Chairman: I did not mean to bring up individual cases, but I can assure you that if you have a good case, we now have a Canadian Pension Commission and General Wolfe is very sympathetic. He has turned over cases that I have sent to him on a number of occasions because something was found that they did not take into consideration before. It is always a good idea to go after these things.

Mr. Large: There is one thing that most of us cannot understand. When we apply for a pension or an increase in pension, I have yet to see it go through on the first application. In quite a few cases the applicant will not pursue it after it has been turned down.

When I applied I was turned down. I then went up before the appeal board and they increased it 50 per cent. Why increase it 50 per cent on a second appeal if there is nothing wrong in the first place? This is what we cannot understand. There has to be something there, even on the first try, or they would not give you 50 per cent on the second try.

Mr. Luce: Referring to shrapnel, this afternoon we were up in the gallery in the House of Commons. On the way up there we had to go through a metal detector test. They held Mr.

[*Traduction*]

M. Houison: C'est tout.

Le président: Vous êtes l'un des seuls à ne pas m'avoir demandé . . .

M. Large: Je lui ai demandé aujourd'hui.

M. Houison: Je suis revenu à la charge trois ou quatre fois, et j'obtiens toujours la même réponse.

Le président: M. Houison est le nouveau président; il a été élu cette année.

M. Houison: Lorsque mon avion a été abattu, j'ai été blessé à l'épaule. Deux ans après mon retour à la maison, on m'a retiré un éclat d'obus de la jambe. Le médecin a dit que j'avais un éclat de métal dans la jambe.

M. Luce: Monsieur le président, je reçois une pension d'invalidité de 10 p. 100. J'avais des lettres de trois médecins, dont un d'une psychiatre. Lorsque j'ai demandé qu'on augmente ma pension, ma demande a été rejettée. J'ai alors interjetté appel. La commission d'appel était composé de deux hommes, dont l'un était celui qui avait rejetté ma demande d'augmentation au départ. Cet homme devait donc statuer non seulement sur ma demande d'augmentation initiale, mais aussi sur l'appel.

Le président: Le moment est peut-être venu de revenir à la charge. David Chase, l'adjoint législatif du ministre, est ici président et a entendu votre récit. Il communique avec moi presque chaque jour et est toujours prêt à aider lorsque nous lui demandons quelque chose. Nous pourrons peut-être faire quelque chose cette année.

M. Vernier: Je n'ai aucun mal à croire qu'on lui ait retiré des éclats d'obus des jambes. On m'en a enlevé 53 morceaux, au visage, dans les jambes, les mains et les bras. J'ai l'arrière du cou complètement paralysé.

Le président: Je ne voulais pas évoquer de cas particuliers, mais je puis vous assurer que si votre dossier est solide, nous avons maintenant une Commission des pensions du Canada et le général Wolfe est très ouvert. Il a cassé plusieurs décisions dans des cas que je lui avais soumis car on avait négligé de prendre quelque chose en considération. Il est toujours bon de persister dans ces cas.

M. Large: Il est une chose que la plupart d'entre nous n'arrivons pas à comprendre. Lorsque nous présentons une demande de pension ou d'augmentation de pension, celle-ci n'est jamais acceptée d'emblée. Dans pas mal de cas, le requérant ne reviendra pas à la charge après avoir essuyé un refus.

Ma demande initiale a été rejetée. Lorsque j'ai interjeté appel, la commission d'appel m'a accordé une augmentation de 50 p. 100. Pourquoi l'augmenter de 50 p. 100 sur appel si, au départ, il n'y avait rien à redire à la demande initiale? C'est ce que nous ne parvenons pas à comprendre. La demande initiale devait présenter quelque justification, sinon il n'y aurait aucune raison d'accorder une hausse de 50 p. 100 à la deuxième reprise.

M. Luce: Pour revenir aux éclats d'obus, nous étions cet après-midi à la tribune de la Chambre des communes. Pour y accéder, il nous a fallu passer par un détecteur de métal. Les

[*Text*]

Houison for about 15 minutes, going all over him. He must be full of shrapnel.

Before we adjourn, I would like to thank everyone for coming out and being so attentive. I would also like to thank your staff, including Laura, who certainly worked very hard tonight on our behalf in making up the statistics for this meeting.

The Chairman: It has been a pleasure to have you with us. I hope we will be able to make some progress in the problems that you have brought before us, which are real and deserving.

I wish you the best, and I will certainly be talking to you again.

Mr. Olmstead: As an afterthought, I think most of us have the health we have because of the Red Cross parcels.

The Chairman: I am glad that you mentioned that.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

préposés ont retenu M. Houison pendant une quinzaine de minutes, l'examinant de tous côtés. Il doit être criblé d'éclats.

Avant de lever la séance, j'aimerais remercier toutes les personnes présentes d'être venues et de s'être montrées si attentives. J'aimerais aussi remercier les membres de votre personnel, y compris Laura, qui ont sûrement travaillé très fort pour préparer les données statistiques présentées à cette réunion.

Le président: Ce fut un plaisir de vous avoir parmi nous. J'espère que nous pourrons réaliser des progrès au sujet des problèmes que vous nous avez exposés, car ce sont des problèmes bien réels qui méritent qu'on s'en occupe.

Mes meilleurs vœux vous accompagnent et j'aurai certainement de nouveau l'occasion de parler avec vous.

M. Olmstead: Je viens de penser que si, pour la plupart, nous sommes en si bonne santé c'est sûrement grâce aux colis de la Croix-Rouge.

Le président: Je suis content que vous l'ayez mentionné.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the National Prisoner of War Association (E.T.) of Canada:

Mr. Frank E. Houison, National President, Hamilton, Ontario;

Mr. Ray Smith, Immediate Past National President, Kitchener, Ontario;

Mr. Robert (Bob) Large, Past National President, Lion's Head, Ontario;

Mr. Oswald Luce, First Vice-President, Thorold, Ontario;

Mr. John Vernier, President, Ottawa Chapter.

From the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:

Mr. Gordon Olmstead, President;

Mr. Gordon MacDonald, Member.

De l'Association nationale des prisonniers de guerre (T.E.) du Canada:

M. Frank E. Houison, président national, Hamilton (Ontario);

M. Ray Smith, président national sortant, Kitchener (Ontario);

M. Robert (Bob) Large, ancien président national, Lion's Head (Ontario);

M. Oswald Luce, premier vice-président, Thorold (Ontario);

M. John Vernier, président, Section Ottawa.

De l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande:

M. Gordon Olmstead, président;

M. Gordon MacDonald, membre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-90

SENATE OF CANADA

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Wednesday, March 28, 1990

Issue No. 3

Third proceedings on:

The examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates

APPEARING:

The Honourable Gerald Merrithew, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1990

SÉNAT DU CANADA

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Le mercredi 28 mars 1990

Fascicule nº 3

Troisième fascicule concernant:

L'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990

COMPARAÎT:

L'honorable Gerald Merrithew, c.p., député, Ministre des Anciens combattants

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Jack Marshall, *Chairman*
The Honourable Lorne M. Bonnell, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

(Quorum 3)

LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable Jack Marshall
Vice-président: L'honorable Lorne M. Bonnell

Les honorables sénateurs:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

(Quorum 3)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* Wednesday, June 28, 1989:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Marsden moved, seconded by the Honourable Senator Turner:

That the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 28 juin 1989:

«Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Marsden propose, appuyé par l'honorable sénateur Turner:

Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit Comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, September 26, 1989:

The Honourable Senator David moved:

"That a Subcommittee on Veterans Affairs be established for the purpose of hearing evidence and considering matters relating to the Order of Reference adopted by the Senate on June 28, 1989 concerning Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates which was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

That the Subcommittee be composed of the Honourable Senators Bonnell, David and Marshall;

That the Honourable Senators Marshall and Bonnell be Chairman and Deputy Chairman respectively; and

That the Subcommittee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

Extrait du *Procès-verbal du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, le mardi 26 septembre 1989:

L'honorable sénateur David propose:

«Qu'un sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi pour entendre des témoignages et étudier toutes questions se rattachant à l'Ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 sur les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

Que les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall en fassent partie;

Que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit comité; et

Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier suppléant du Comité

Patrick J. Savoie

Acting Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

Subcommittee on Veterans Affairs

WEDNESDAY, MARCH 28, 1990
(5)

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:05 p.m., the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David and Marshall (3).

Other Senators present: The Honourable Senators Marsden and Muir.

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Appeared: The Hon. Gerald Merrithew, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs.

Witness:

From the Department of Veterans Affairs:

Mr. David Broadbent, Deputy Minister.

The Subcommittee resumed the examination of Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, pursuant to its Order of Reference from the Senate of June 28, 1989 and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of September 26, 1989.

The Minister made a statement and, with Mr. Broadbent, answered questions.

At 8:55 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Sous-comité des affaires des anciens combattants

LE MERCREDI 28 MARS 1990
(5)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 05 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall (3).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Marsden et Muir.

Est présent: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Comparaît: L'honorable Gerald Merrithew, c.p., député, Ministre des Anciens combattants.

Témoin:

Du Ministère des Anciens combattants:

M. David Broadbent, sous-ministre.

Le Sous-comité poursuit son étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, conformément à son ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 26 septembre 1989.

Le ministre fait une déclaration et, avec M. Broadbent, répond aux questions.

À 20 h 55 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, March 28, 1990

[*Text*]

The Sub-Committee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 7 p.m. to organize the activities of the committee; to examine Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates; and to consider future business of the sub-committee.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, this evening we continue our examination of Veterans Affairs votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates. I would like to welcome the Minister of Veterans Affairs, the Honourable Gerald Merrithew, who has taken over from the venerable George Hees.

Before I call on you, Mr. Merrithew, I would like to tell you a little bit about our trip to Veterans Affairs Headquarters in Charlottetown, Prince Edward Island. You will be happy to know that we received most of the answers we were seeking from your officials there, and I would recommend for the future that we follow this same formula whereby the committee hears from your staff first, to pave the way for the minister and to eliminate a lot of work. We heard all about the votes, and with the exception of a couple of points we are satisfied with what we learned. As a matter of fact, on reading your brief, I believe we are more uptodate than you are. In any event, we will be reporting our findings along with recommendations in the near future, and we hope that you will look at them.

Mr. Minister, I ask that you proceed with your brief.

The Hon. Gerald S. Merrithew, Minister of Veterans Affairs: Mr. Chairman and honourable senators, first I should introduce the person on my right, my deputy minister, Mr. David Broadbent. He is one of four deputy heads I have in the department, the others being in Charlottetown at headquarters and in charge of the Veterans Appeal Board, the Canadian Pension Commission and the Bureau of Pension Advocates. I thank you for having me here tonight. I would like to say one more thing before I begin. It is gratifying to have a committee that is truly interested in Veterans Affairs and the things we do for them in Canada and abroad. I am very much aware of the interest that this committee, and particularly the chairman, has shown toward veterans. Out of due deference to your chairman—and perhaps he would like to lower his head—I would like to take a few moments to say how happy I am that we have a senator on this Hill who has found his niche and who is very willing to help veterans with their particular concerns. I have known Senator Marshall for many years because I, too, commanded an infantry battalion though in a different province. I have been very much aware of his ongoing interest in things military and of concern to veterans. Although we

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 28 mars 1990

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h pour organiser les travaux du comité; étudier les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990; et pour examiner les travaux à venir du Sous-comité.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous poursuivons ce soir notre étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990. Je souhaite la bienvenue au ministre des Anciens combattants, l'honorable Gerald Merrithew, qui a pris la succession du vénérable George Hees.

Avant de vous donner la parole, M. Merrithew, j'aimerais procéder à un bref compte rendu de notre voyage au quartier général d'Anciens Combattants Canada à Charlottetown dans l'Île-du-Prince-Édouard. Vous serez heureux d'apprendre que les représentants de votre ministère ont répondu à la plupart des questions que nous nous posions, et je recommanderais qu'à l'avenir, le comité procède de la même façon, c'est-à-dire qu'il commence par entendre vos subordonnés afin de préparer le terrain pour le ministre et de faire à l'avance une bonne partie du travail. Nous avons obtenu tous les renseignements voulus sur les crédits et, à l'exception de deux ou trois points, ce que nous avons appris a suffi à nous éclairer. De fait, à la lecture de votre mémoire, j'ai le sentiment que nous disposons d'informations plus récentes que vous. Quoi qu'il en soit, nous ferons rapport de nos conclusions et de nos recommandations dans un proche avenir, et nous espérons que vous en prendrez connaissance.

Monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir procéder à la présentation de votre mémoire.

L'honorable Gerald S. Merrithew, ministre des Anciens combattants: Monsieur le président et honorables sénateurs, j'aimerais commencer par vous présenter la personne à ma droite, mon sous-ministre, M. David Broadbent. C'est l'un des quatre sous-chefs de mon ministère, les autres se trouvant au quartier général à Charlottetown et à la tête du Tribunal d'appel des Anciens combattants, de la Commission canadienne des pensions, et du Bureau de services juridiques des pensions. Je vous remercie de m'avoir invité ce soir, et avant de commencer, j'aimerais ajouter ceci: il est réconfortant de voir un comité s'intéresser sérieusement au ministère des Anciens combattants et aux services que nous leur rendons au Canada et à l'étranger. Je sais pertinemment quel est l'intérêt que ce comité, et particulièrement son président, a manifesté à l'égard des anciens combattants. Par déférence envers votre président—et peut être souhaitera-t-il baisser la tête—j'aimerais prendre quelques instants pour dire combien je suis heureux que nous ayons, sur cette colline, un sénateur qui a trouvé sa mission et qui est plus que disposé à aider les anciens combattants à régler leurs difficultés. Je connais le sénateur Marshall depuis de nombreuses années car, comme lui, j'ai commandé

[*Text*]

have not always been able to have a meeting of the minds on all issues, I can tell you, Mr. Chairman and members of the committee, that we in the department go out of our way to ensure that you get prompt attention to your questions, in order to help you deal with the variety of issues that come under your concern. We know that you truly have the interest of the veterans at heart.

I would like to touch on three or four things in my opening remarks. First, I want to talk about what we have done that is new in Veterans Affairs Canada. Many people still call it the Department of Veterans Affairs. It is a name that we are having difficulty shaking, but we do not mind. Then I want to talk about the changes in our traditional programs. I want to talk about hospital beds and about the changes that came as a result of our February 1990 budget.

Anciens Combattants Canada vit présentement une période des plus stimulantes. De nouveaux programmes prennent leur envol et on procède à la rationalisation des programmes traditionnels. Je suis persuadé que les services que nous offrons aujourd'hui aux anciens combattants et à leurs familles sont nettement meilleurs que ceux que nous offrions au début des années 1980. Cela est en partie attribuable à de nouvelles attitudes et aussi à la techonologie nouvelle.

Things are changing and we are learning how to deal better with veterans and the problems they face, particularly that of aging, in our society. Veterans Affairs Canada is taking a lead in the efforts to introduce social measures to deal with the aging and the aged. Let me tell you about some of the new technologies. Other departments and agencies of government tend to follow our lead, and I am pleased that many of the new innovations and technologies dealing with veterans that originate in our department have been disseminated to other departments and agencies of government that are charged with looking after our aging population. On average, our veterans are 70 years old, so we are already dealing with the sort of challenges society will face in the years to come. Our experience shows that when we have enterprising minds coupled with improving technology you do not just run on the spot, you can do significant things and make significant strides.

Let me tell you about two or three of our programs because they are unique. I know that the committee was fully briefed on these, and perhaps you are better briefed than I am, but let me do the best I can. The first innovation is a program called Treatment Accounts Processing System or TAPS. It represents a break through in our mission to make life as easy as possible for our veterans. If a veteran is eligible for treatment services, there are 14 programs, all of which are marked on the back of a credit card they carry with them. Therefore, the supplier of the service immediately knows the particular program for which that veteran is eligible. This removes all the arguing

[*Traduction*]

un bataillon d'infanterie, mais dans une province différente. Je connais bien, aussi, son intérêt suivi pour les questions militaires et ses préoccupations envers les anciens combattants. Bien que nous ne soyons pas toujours parvenus à avoir des perspectives communes sur tout ce dont nous avons débattu, je peux vous assurer, monsieur le président et messieurs les membres du comité, que mes collaborateurs et moi-même veillons toujours à répondre le plus promptement possible à vos requêtes, afin de vous aider au mieux à régler les diverses questions que vous pouvez être appelés à traiter. Nous savons que les intérêts des anciens combattants vous tiennent véritablement à cœur.

J'aimerais, dans mon introduction, soulever trois ou quatre questions. D'abord, je souhaite parler de ce que nous avons fait de nouveau aux Anciens Combattants Canada. Beaucoup continuent de l'appeler le ministère des Anciens combattants. C'est un nom dont nous avons du mal à nous débarrasser mais cela ne nous dérange pas. Ensuite, je voudrais parler des changements apportés à nos programmes traditionnels, et enfin de la question des lits d'hôpitaux et des changements découlant du budget de février 1990.

Veterans Affairs Canada is currently going through a very exciting period. New programs are being launched and traditional programs are being rationalized. I am convinced that the services we provide now to veterans and their spouses are clearly superior to those we offered in the early 1980s. This can be attributed partly to new attitudes, as well as to new technologies.

Les choses évoluent et nous apprenons à mieux nous occuper des anciens combattants et des problèmes auxquels ils ont à faire face dans notre société, particulièrement celui du vieillissement. Anciens Combattants Canada joue un rôle de précurseur dans le domaine des programmes sociaux qui répondent au problème du vieillissement de la population et aux besoins des aînés. Permettez-moi d'évoquer certaines des nouvelles technologies. Les autres ministères et organismes gouvernementaux ont tendance à suivre nos initiatives, et je suis heureux qu'un grand nombre des innovations et technologies, conçues par notre ministère pour les anciens combattants, aient été adoptées par d'autres ministères et organismes gouvernementaux chargés de s'occuper de notre population vieillissante. La moyenne d'âge de nos anciens combattants est d'à peu près 70 ans, de sorte que nous avons, dès maintenant, à relever les défis auxquels la société devra faire face dans les années à venir. Notre expérience a montré que l'esprit d'initiative, allié à une technologie qui s'améliore sans cesse, empêche de stagner et permet plutôt de faire des progrès marquants.

Permettez-moi de vous parler de deux ou trois de nos programmes, car ils sont uniques. Je sais que le comité en a été parfaitement informé et que peut-être vous en savez plus que moi, mais je ferai de mon mieux. La première de ces réalisations est le programme baptisé Système de comptabilisation des traitements ou SCT. Il s'agit d'une grande réussite de notre mission qui est de faciliter le plus possible la vie de nos anciens combattants. Il existe 14 programmes cités au dos de la carte personnalisée remise aux anciens combattants admissibles à nos prestations de soins de santé. Par conséquent, le fournisseur de services sait immédiatement à quel programme

[*Text*]

and the doubt about what a supplier can provide. It removes the necessity of veterans having to pay up front. Before they had to reach into their pockets to pay for the service, get a receipt, submit it and wait for a period to be repaid. This system is win, win for everyone. The suppliers like it because they know exactly, through the Blue Cross Computer System, the entitlements of the veteran and that they will be paid quickly. We like it because many of our people in the department no longer have to sit and process invoices. We are not just talking a few thousand invoices per year; we have 1.4 million prescription drug invoices to process each year, and that does not include the tens of thousands of invoices for glasses, hearing aids, prosthetic devices and all the other good things. So it gives our employees an opportunity to spend their time on more beneficial things and to serve the veterans in an even more important way.

The TAPS system was first introduced in Atlantic Canada last August. It was introduced in Quebec and on the Prairies in the beginning of November. British Columbia followed in February and the last region is Ontario, which will becoming on line on April 1 or thereabouts. I can tell you the suppliers love it because they are paid quicker; veterans love it because they do not have to take the money out of their pockets, and we love it because it cuts down on the burden of paper work in the department. So it is my conviction that very shortly every eligible veteran—and we want to make sure that it only goes to those veterans who are eligible for treatment—will be wondering how they every coped without it.

The next program I want to talk about is the Veterans Independence Program. It is not an old program, but one in which we have made substantial changes and increases. The VIP is a tremendous support for veterans. You read a lot about home care for the elderly these days, and I would like to think that our program has stirred others to be serious about finding alternatives to hospital or nursing home care. VIP works because it keeps veterans in their own homes under the loving care of their family for a longer period of time, and that is what is important, rather than being institutionalized before it is necessary.

The third thing I want to talk about relates to Bill C-24 which we introduced at the end of June, 1989. It deals with remarried spouses. I would like to bring you uptodate on that legislation. It has had a major effect on former spouses of disability pensioners or prisoners of war who remarried and lost their benefits. There was no way to track these people, but we estimated that out there somewhere in Canada there were probably 4,500 former spouses who had lost their benefits because they remarried. We needed help so we called on all sorts of veterans groups—Legions, Korean Vets, Army, Navy and Air Force and all the wonderful groups that serve our vet-

[*Traduction*]

particulier un vétéran est admissible. Cela évite les doutes et les démêlés concernant le service qui peut être fourni. Cela évite aussi aux vétérans d'avoir à payer et d'attendre un remboursement, comme c'était le cas auparavant, lorsqu'ils devaient eux-mêmes régler la facture, obtenir un reçu, l'envoyer et attendre de se faire rembourser. C'est tout bénéfice pour tout le monde. Notre système est bien accueilli par les fournisseurs de services qui savent exactement, grâce au système informatisé de la Croix-Bleue, à quoi un vétéran a droit et qui sont assurés d'un paiement rapide. Cela nous satisfait également, car le système épargne à un grand nombre de fonctionnaires la nécessité de traiter les factures. Il n'est pas question ici de quelques milliers de factures annuelles; chaque année 1,4 million ordonnances pharmaceutiques, sans parler des dizaines de milliers de factures pour des lunettes, des appareils de surdité, des prothèses diverses et autres choses fort utiles, doivent être traitées. Ainsi, le nouveau système permet à nos fonctionnaires de consacrer une plus grande partie de leur temps à des activités plus profitables et de s'occuper encore plus utilement des anciens combattants.

Le système SCT est d'abord entré en vigueur dans la région de l'Atlantique en août dernier. Il a été instauré au Québec et dans la région des Prairies au début du mois de novembre. La Colombie-Britannique a suivi en février et la dernière région, l'Ontario, s'y convertira autour du 1er avril. Je puis vous assurer que les fournisseurs de service en sont ravis, car ils sont payés plus rapidement; les vétérans aussi sont ravis, parce qu'ils n'ont rien à débourser, et nous sommes ravis parce que cela allège le travail administratif du ministère. Aussi suis-je persuadé qu'à très brève échéance, chaque ancien combattant admissible—et nous voulons nous assurer que le système ne s'appliquera qu'aux anciens combattants admissibles à nos prestations de soins de santé—se demandera comment il lui a été possible de s'en passer jusqu'ici.

L'autre programme dont je voudrais vous parler est le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Cela ne fait pas longtemps qu'il a été instauré, mais il a été substantiellement modifié et élargi. Le PAAC procure un formidable appui aux anciens combattants. On écrit beaucoup de nos jours sur la question des soins à domicile pour les personnes âgées, et j'ose croire que notre programme a incité les autres à réfléchir sérieusement aux alternatives à l'hospitalisation ou au placement en établissement. Le PAAC est un succès car il permet aux anciens combattants de rester chez eux et de recevoir les soins affectueux de leur famille plus longtemps, et c'est ce qui est important, plutôt que d'être pris en charge par un établissement prématurément.

La troisième question que j'aimerais aborder a trait au projet de loi C-24 qui a été adopté à la fin de juin 1989. Cette mesure législative concerne les conjoints remariés, et j'aimerais vous transmettre toutes les informations dont je dispose à ce sujet. L'adoption de cette loi a eu une incidence majeure pour les conjoints des pensionnés pour invalidité ou des anciens prisonniers de guerre qui s'étaient remariés et avaient perdu leur droit à la pension. Nous n'avions aucun moyen de retracer ces personnes, mais nous avions estimé qu'il y avait à travers le Canada environ 4 500 anciens conjoints qui avaient perdu leur droit à une pension parce qu'ils s'étaient remariés. Nous avions

[*Text*]

erans—to help us find them. I want to tell you publicly today that we have found 3,557 applicants, and they are still coming in. As of the end of December we had processed 2,562 of those applications, and a good deal more of them by now. You will be interested to know that 85 per cent of these spouses are on full widows' rate, which is today $1,057 per month, tax free. As you might expect, the total of $13.3 million we were able to pay out by the end of the year makes a huge difference to the lives of some very deserving people, and we will not be satisfied until we have tracked down all of them. So, once again, I make a public appeal: If anyone can help us we would appreciate it. These people have earned the right to the program, and we want to pay them what they are deserving. I would also like to once again thank the veterans groups represented here because they have done a great job for us.

Let me say a bit about our traditional programs, because they are a major part of the budget which I have to defend here tonight. They are health care, disability pensions, hospital beds and War Veterans Allowance. Our disability pensions make up about half of our budget of $1.7 billion. The pension system is extremely busy. In fact, my staff tell me that the department has never been busier on disability pensions since the years just following the Second World War. There has been a huge influx of new applications for pension benefits. Happily we have been able to meet the extraordinary demands, thanks to better procedures and the success of the Veterans Appeal Board. The staff at the Canadian Pension Commission has done a super job, and, of course, the free legal service we give to our veterans through the Bureau of Pensions Advocates deserves all the praise for their efforts. I know from reports on your meetings in Charlottetown yesterday, that there is always someone who will say, "The service is not fast enough." I know that our veterans are aging and that time is very important to them, but I want to tell you that the time we take to process a pension application today is about one-third or perhaps one-quarter of what it was just four or five years ago.

Hospital beds are always a concern to our veterans. We have done demographic studies of what will happen to the veteran population in Canada. I can tell you that we have been authorized to negotiate agreements with the provinces. I know you were briefed fully on this matter in Charlottetown. I have written to all the ministers of health and social services in the provinces concerned and the response has been most encouraging. On Monday afternoon, for example, I met with the New Brunswick Command of the Legion, who voiced very serious

[*Traduction*]

besoin d'aide et nous avons fait appel à tous les organismes d'anciens combattants pour nous aider à les retrouver: les Légions, les Anciens combattants de la guerre de Corée, l'Armée, la Marine, l'Aviation, ainsi que toutes les merveilleuses organisations qui aident nos vétérans. Je voudrais vous annoncer publiquement aujourd'hui que nous avons reçu 3 557 demandes et qu'elles ne cessent d'affluer. À la fin du mois de décembre, nous avions traité 2 562 d'entre elles et beaucoup d'autres l'ont été depuis. Vous serez intéressés d'apprendre que 85 p. 100 de ces bénéficiaires touchent une pleine pension de veuve dont le montant actuel non imposable est de 1 057 $ par mois. Naturellement, les 13,3 millions de dollars que nous avions pu verser à la fin de l'année représentent un changement important dans la vie de ces personnes méritantes, et nous ne serons pas satisfaits tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas retracé tous ceux et celles qui y ont droit. C'est pourquoi je lance un nouvel appel à l'aide: nous apprécierons toute initiative dans ce sens. Les personnes concernées ont le droit de bénéficier de ce programme, et nous voulons leur verser ce qui leur revient. J'aimerais aussi, une fois encore, remercier les associations d'aciens combattants représentées ici de l'excellent travail qu'elles ont accompli pour nous.

Permettez-moi de m'étendre un peu sur nos anciens programmes parce qu'ils accaparent la plus grande partie du budget que je dois défendre ici ce soir. Ils concernent les soins de santé, les pensions d'invalidité, les lits d'hôpitaux et les allocations aux anciens combattants. Nos pensions d'invalidité représentent environ la moitié de notre budget de 1,7 milliard de dollars. Le secteur des pensions est extrêmement actif. En fait, mon personnel m'informe que le ministère n'a jamais été aussi accaparé par les pensions d'invalidité depuis les années qui ont immédiatement suivi la deuxième guerre mondiale. Nous avons constaté une forte hausse des demandes de pensions. Heureusement, nous avons pu composer avec cette demande extraordinaire grâce à de meilleures méthodes et au succès du Tribunal d'appel des anciens combattants. Le personnel de la Commission canadienne des pensions a fait un travail exceptionnel et bien sûr, ceux et celles qui fournissent des services juridiques gratuits à nos anciens combattants, par l'intermédiaire du Bureau de services juridiques des pensions, méritent également tous nos éloges pour leurs efforts. Je sais par les comptes rendus de vos réunions d'hier à Charlottetown qu'il s'en trouve toujours pour dire: «Le service n'est pas assez rapide». Je sais que nos anciens combattants vieillissent et que le temps est très important pour eux, mais je voudrais vous dire que le temps que nous prenons aujourd'hui pour traiter une demande de pension représente environ le tiers, voire le quart, du délai auquel il fallait s'attendre il y a tout juste quatre ou cinq ans.

Les lits d'hôpitaux constituent une préoccupation permanente pour nos anciens combattants. Nous avons fait des études démographiques sur l'évolution de la population des anciens combattants au Canada. Je peux vous dire que nous avons été autorisés à négocier des ententes avec les provinces. Je sais que vous avez été informés en détail de cette question à Charlottetown. J'ai écrit à tous les ministres de la Santé et des Services sociaux des provinces concernées et leur réponse s'est avérée des plus encourageante. Lundi après-midi par exemple,

[*Text*]

and legitimate concerns over our francophone veterans in Northwest New Brunswick. They were very pleased with our progress, and I am sure that we will have positive responses in many of the provinces. We are making good headway, but it is a very complex and costly issue.

As for existing bed stocks, this year we received permission to spend nearly $20 million to replace 170 long-term care beds at Sunnybrook Medical Centre in Toronto, a magnificent institution which will be opening a George Hees wing very soon. From the budget we received $6 million to replace 54 priority access beds at Wascana Rehabilitation Centre in Regina. Also, you may have heard that we have agreed in principle to transfer the Rideau Veterans Home in Ottawa to the Province of Ontario to be part of the new 450-bed geriatric centre operated by the Perley Hospital. So we are making headway. I know that many people are not satisfied that things are happening quickly enough. However, with regard to beds we are all right for the short term, although we will need more down the road. The last news is that an architectural firm has completed a preliminary site analysis and a recommendation has been forwarded to the Province of Ontario for this new replacement wing for the Rideau Veterans Home here in Ottawa.

Mr. Chairman, let me finish my remarks by talking about the budget changes. They have created a lot of publicity and a lot of misunderstanding. Let us talk about room and board. We did two things. First I want to give you the reasons behind the decision because I have never seen a group that I have explained it to thoroughly and carefully who did not understand the measure and the reasons for undertaking it. You have heard about some of our hospital projects, so I hope you will agree that we are not skimping in this important area. Believe me, we are not. Let me say with regard to room and board that any veteran who is hospitalized or institutionalized for his war-related disabilities does not pay a cent now and will not pay a cent in the future. Second, any of the increases we have coming for our most needy veterans—those on War Veterans Allowance—our income tested. So the most needy might be required to pay $8 or $6 per day or less. When the figures go up in a year or so from now to $14 per day, it will be income tested to protect those veterans most in need. We will always protect, at zero cost to them, those people who are on disability pension and who are institutionalized because of their pension condition.

Let me give you the real figure for a chronic care bed in Canada: on average $130 per day. In my province of New Brunswick and in the Atlantic region it goes as high as $160

[*Traduction*]

j'ai rencontré la Direction du Nouveau-Brunswick de la Légion Royale canadienne qui m'a fait part de sérieuses et légitimes préoccupations au sujet des anciens combattants francophones du nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Ils se sont déclarés très satisfaits des progrès que nous avons faits jusqu'ici et je suis sûr que nous obtiendrons une réponse positive de la part de nombreuses provinces. La situation évolue favorablement, mais il s'agit d'une question à la fois très complexe et coûteuse.

En ce qui concerne notre stock actuel de lits, cette année, nous avons été autorisés à dépenser près de 20 millions de dollars afin de remplacer 170 lits pour soins de longue durée au Centre médical Sunnybrook, à Toronto, un magnifique complexe où sera inaugurée très prochainement une aile George Hees. Dans le budget qui nous a été alloué, nous avons reçu 6 millions de dollars afin de remplacer 54 lits d'accès prioritaire au Centre de réadaptation Wascana, à Regina. Vous avez peut être également entendu parler de l'entente de principe relative à la cession du Foyer Rideau pour anciens combattants, à Ottawa, à la province de l'Ontario, ce qui permettra de l'intégrer au nouveau centre gériatrique de 450 lits géré par l'hôpital Perley. Donc, nous progressons. Je sais que beaucoup de gens se plaignent que les choses n'avancent pas assez rapidement. En ce qui concerne le nombre de lits, nous contrôlons la situation à court terme, mais il nous en faudra davantage d'ici quelque temps. Aux dernières nouvelles, une société d'architectes a terminé l'analyse préliminaire du site pour la nouvelle aile de remplacement du Foyer Rideau pour anciens combattants à Ottawa et une recommandation a été transmise à la province de l'Ontario.

Monsieur le président, permettez-moi de conclure par quelques remarques relatives aux compressions budgétaires récentes. Elles ont suscité beaucoup de publicité et de malentendus. Parlons de la question de l'hébergement et des repas. Nous avons fait deux choses. D'abord, j'aimerais vous exposer les motifs qui sous-tendent la décision, parce que je n'ai rencontré aucun groupe à qui j'ai pris le temps de l'expliquer en détail qui n'a pas compris les raisons qui nous ont conduits à prendre cette mesure. Vous avez entendu parler de quelques-uns de nos projets relatifs aux hôpitaux. J'espère donc que vous reconnaîtrez que nous ne lésinons pas dans cet important domaine. Croyez-moi, c'est vrai. Laissez-moi vous dire qu'un ancien combattant hospitalisé ou placé en établissement à cause d'invalidités de guerre ne paie pas un cent aujourd'hui et continuera de ne rien payer à l'avenir. Deuxièmement, toutes les augmentations qui pourront toucher nos anciens combattants les plus nécessiteux—ceux qui perçoivent l'Allocation aux anciens combattants—seront ajustées à leur revenu. Ainsi, les plus nécessiteux pourraient devoir payer 8 ou 6 $ par jour, voire moins. Quand les chiffres augmenteront, dans un an environ, de leur niveau actuel à 14 $ par jour, ils seront ajustés au revenu, afin de protéger les anciens combattants les plus économiquement faibles. Nous protégerons toujours, sans que cela leur coûte quoi que ce soit, ceux qui perçoivent une pension d'invalidité et qui sont placés en établissement à cause de leur situation de pensionné.

Permettez-moi de vous donner le coût réel d'un lit pour malade chronique au Canada: en moyenne 130 $ par jour. Dans ma province du Nouveau-Brunswick et dans la région de

[*Text*]

per day. At this time we only charge our veterans, those who can afford to pay and those not on disability, $8 per day. That program was established in 1949, 41 years ago, and the cost has only been raised once in that time, despite the fact that we have, on a quarterly basis or on an annual basis, increased War Veterans Allowance, disability pensions, Old Age Security, Guaranteed Income Supplement and the Canada Pension Plan. Those programs have been fully indexed steadily. Yet we have only raised the bed rate once in 41 years.

The first step comes into effect on April 1, 1990 because we have found a very serious inequity in the program. Seventy per cent of the veterans in Canada were paying for their beds, while 30 per cent were not paying, despite the fact that they had the same eligibility criteria to get a bed in a hospital. Some were paying $240 per month, or $8 per day, and 30 per cent paid nothing. Interestingly, it was the poorest areas that were paying and the rich ones were not. That was due to a glitch in the regulations that has been there for years, and I shall not get into the reasons why. I am sure that every veterans' group will agree that you cannot have such inequity and unfairness in the treatment of veterans. We thought it right that veterans on a national program should be treated the same, and we are going to do that as of April 1. In a year's time, the rates will go to $420 per month or $14 per day. That is a contribution by some of our veterans, those most able to pay, and it will be the lowest rate of any jurisdiction in Canada. We promise our veterans that they will always pay the lowest rate of any jurisidiction in Canada. Of course, even their contribution is a very tiny amount, because it costs veterans about $5,000 per month to be ensconced in an institution. It is truly a good bargain, and I am sure that all veterans' groups will admit that we have some very wonderful programs for them. We will always ensure that War Veterans Allowance recipients will not be financially worse off through moving out of their own homes and into institutions, because all the charges for board and lodging are income tested, and we protect income for the spouses and for veterans personal needs.

The other budget change I made was to remove one service from the many services in the VIP, that being heavy housekeeping. Another term for it is spring house cleaning, or cleaning out the basement and the garage. If the aim and objective of the VIP is to keep a veteran in his home, that is the least essential element of our program. It is far more important that we continue to do the day-to-day housekeeping, the week-to-week housekeeping, the cleaning of windows, the cooking, and making modest changes so that they can be better served in their own homes—laundry, nursing care, that type of thing. We remove ice and snow from the steps, mow the grass, and so on, and all that will continue for the veteran. It is truly

[*Traduction*]

l'Atlantique, cela va jusqu'à 160 $ par jour. À l'heure actuelle, nous ne facturons que 8 $ par jour aux anciens combattants qui en ont les moyens et qui ne sont pas invalides. Ce programme a été fondé en 1949, il y a 41 ans, et son coût n'a été majoré qu'une seule fois au cours de cette période bien que nous ayons, sur une base trimestrielle ou annuelle, augmenté l'Allocation aux anciens combattants, les Pensions d'invalidité, la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada. Ces régimes ont bénéficié d'une indexation totale et régulière. Pourtant, nous avons augmenté le tarif des lits une seule fois en 41 ans.

La première mesure prend effet le 1er avril 1990 car nous avons constaté une sérieuse incohérence dans le programme. Soixante-dix pour cent des anciens combattants au Canada payaient des frais alors que les 30 autres pour cent ne payaient rien, bien qu'ils fussent soumis aux mêmes critères d'admissibilité pour l'obtention d'un lit d'hôpital. Certains payaient 240 $ par mois, soit 8 $ par jour, et 30 p. 100 ne payaient rien. Il est intéressant de noter que c'était les régions les plus pauvres qui payaient, alors que les riches étaient exemptées. Cela était dû à une incohérence des règlements qui remontait à de nombreuses années et sur laquelle je ne m'étendrai pas. Je suis sûr que toutes les associations d'anciens combattants conviendront qu'une telle injustice et inégalité de traitement des anciens combattants n'est pas admissible. Nous avons jugé qu'il était légitime que tous les anciens combattants bénéficiant d'un programme national soient traités en égaux, et il en sera ainsi à partir du 1er avril. Dans un an, les taux seront majorés à 420 $ par mois, soit 14 $ par jour. C'est la contribution que verseront certains de nos anciens combattants, les plus aptes économiquement, et ces frais correspondent au taux le plus bas imposé par n'importe quelle province au Canada. Nous garantissons que nos anciens combattants paieront toujours les taux les plus bas imposés au Canada. Naturellement, cette contribution ne représente qu'un apport minime, car la prise en charge d'un vétéran par un établissement revient à environ 5 000 $ par mois. Il s'agit véritablement d'une bonne proposition et je suis sûr que toutes les associations d'anciens combattants reconnaîtront que nos programmes sont véritablement exceptionnels. Nous veillerons toujours aussi à ce que les prestataires de l'Allocation d'anciens combattants ne se retrouvent pas dans une situation financière plus précaire lorsqu'ils doivent quitter leur foyer pour être placés en établissement, étant donné que tous les coûts d'hébergement et de repas seront ajustés à leur revenu, pour tenir compte des besoins personnels des anciens combattants et de ceux de leurs épouses.

L'autre changement que j'ai apporté au budget concerne l'élimination de l'un des nombreux services offerts dans le cadre du PAAC, à savoir les gros travaux ménagers, qu'il s'agisse de ménage de printemps ou de nettoyage du sous-sol et du garage. Si l'ambition et l'objectif du PAAC est de permettre aux anciens combattants de continuer à demeurer chez eux, c'est l'élément le moins essentiel de notre programme. Il est beaucoup plus important que nous continuions à assurer les travaux ménagers quotidiens et hebdomadaires, le nettoyage des fenêtres, la cuisine, tout en apportant des petits changements pour améliorer le service à domicile—lessive, soins infirmiers, et autres services du genre. La glace et la neige sont

[*Text*]

a wonderful program. I think it is important that you realize the size and growth of this program. When we came to power in 1984, 5,000 veterans were on the program. This year 90,000 veterans will be on it. In this year's budget alone there is a 60 per cent increase in the VIP. So nobody can say we are stinting our service to veterans, because we are not.

I have dealt with most of the major issues, and I am prepared to answer any questions you may have.

Senator Bonnell: Mr. Minister, why would any minister agree with the Minister of Finance to cut a veterans allowance for heavy housekeeping even if we are in a time of restraint? Why take it out on the veterans of Canada, who can no longer clean their chimneys or do the heavy duty work in the spring and fall of the year? They are now forced to lie and say that it is light housekeeping in order to get the benefit of the program.

Mr. Merrithew: They do not have to lie in that regard at all. It is the least essential part of the program. I am a member of the Government of Canada. I cannot blame it on the Minister of Finance, as we as a team made those decisions. For example, you mentioned the cleaning of chimneys. If any particular veteran's health or safety is threatened by the lack of service or by any change that is not provided under the regular housekeeping program, we will carry out that service.

Senator Bonnell: Then why did you tell them that you were going to cut the service out if you are going to continue it?

Mr. Merrithew: The veterans who are truly dependent on the program for their health and safety will continue to receive the benefit. It is still a very generous program under which veterans get all the services. As a well-known journalist mentioned, it is better to cut one service than to have a reduction in the number of veterans who might be eligible for the program. I would rather do that than cut out the number of veterans. As I mentioned, the program is up by 60 per cent this year and will double in three years. So it is far more important that we do something like this, which is really nowhere near as essential as making sure that we increase the number of veterans who truly need that service and who will get what they truly need, which is day-to-day, week-to-week housekeeping.

Senator Bonnell: That sounds great, but why would you cut this benefit to veterans? Most of these men dedicated their lives to this country and were prepared to give them up for it. They fought in the war and did all these things so that we might have a free economy and a free government. To me it seems that when you are cutting veterans who are prepared to

[*Traduction*]

déblayées, la pelouse est tondue et ces services d'entretien ménager continueront d'être offerts aux anciens combattants. Il s'agit véritablement d'un programme exceptionnel. Je pense qu'il est important que vous réalisiez l'ampleur et la croissance de ce programme. Lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984, 5 000 anciens combattants en bénéficiaient; cette année, 90 000 anciens combattants en bénéficieront. Même si l'on ne se réfère qu'au budget de cette année, les fonds alloués au PAAC ont augmenté de 60 p. 100. Aussi, personne ne peut nous accuser de lésiner sur les services aux anciens combattants, car il n'en est rien.

J'ai abordé la plupart des principales questions et je suis prêt à répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le ministre, comment se fait-il qu'un ministre approuve un ministre des Finances qui réduit l'allocation versée aux anciens combattants pour les gros travaux ménagers, même en période de restrictions budgétaires? Pourquoi s'en prendre aux anciens combattants du Canada qui ne peuvent plus ramoner leur cheminée ou faire les gros travaux ménagers du printemps et de l'automne? Ils sont maintenant forcés de mentir et de déclarer qu'il s'agit de simples services d'entretien ménager pour bénéficier du programme.

M. Merrithew: Ils n'ont pas du tout à mentir à ce sujet. Il s'agit de l'aspect le moins essentiel du programme. Je suis membre du gouvernement du Canada et je ne peux blâmer le ministre des Finances, car nous en sommes arrivés à ces décisions collectivement. Par exemple, vous avez mentionné le ramonage des cheminées. Si la santé ou la sécurité d'un ancien combattant se trouve menacée par l'absence de services ou par tout changement non prévu dans le cadre du programme d'entretien ménager ordinaire, nous fournirons ce service.

Le sénateur Bonnell: Pourquoi leur avez-vous dit que vous alliez éliminer le service si vous avez l'intention de continuer à le fournir?

M. Merrithew: Les anciens combattants qui dépendent véritablement du programme pour leur santé et leur sécurité continueront d'en bénéficier. Il s'agit toujours d'un programme généreux, en vertu duquel les anciens combattants bénéficient de tous les services. Comme le rappelait un journaliste bien connu, il vaut mieux couper un service que de réduire le nombre d'anciens combattants admissibles au programme. Je préfère procéder de la sorte plutôt que de diminuer le nombre des anciens combattants admissibles. Comme je l'ai mentionné, les crédits accordés à ce programme ont augmenté de 60 p. 100 cette année et doubleront dans les trois ans. Aussi est-il beaucoup plus important de procéder de la sorte, en éliminant quelque chose qui n'est pas du tout aussi essentiel, et continuer d'assurer un service à un plus grand nombre d'anciens combattants qui en ont véritablement besoin, et qui obtiennent ce dont ils ont réellement besoin, c'est-à-dire un service d'entretien ménager quotidien, hebdomadaire.

Le sénateur Bonnell: C'est très bien, mais pourquoi coupez-vous ce service aux anciens combattants? La plupart de ces hommes ont consacré leur vie à leur pays et étaient prêts à la sacrifier pour lui. Ils ont fait la guerre et tout ce que cela implique afin que nous puissions avoir une économie libre et un gouvernement libre. Selon moi, lorsque vous pénalisez des

[*Text*]

give their lives you are hitting at the grass roots of this country.

Mr. Merrithew: You mentioned that there is free government; there is no free government; nothing is free in this country. It is not as though we are skipping out on the program at all. In fact, as I mentioned, the expenditures under that one program will double in the next three or four years; so you can imagine the horrendous growth. I did not want to reduce the number of veterans who are eligible. I would much rather save, if we can, and thereby make my contribution to Canada's national deficit in a way that does not have a negative effect on veterans. Most of them will find that they will be able to live with the change.

Senator Bonnell: You have talked about increasing the number of veterans, through legislation passed by other ministers, who become eligible because of their age and because of their situation and about how all the veterans of Canada are getting the VIP. However, you have cut out other veterans who should be getting the VIP, such as those who worked in the Merchant Navy and others.

Mr. Merrithew: You have gone to a different topic entirely. It is not as though we are reducing the number of eligible veterans. The program was only introduced in 1982-93 and started out with 1,300 veterans. This year we have 89,384 veterans, and I think we will be up to 122,000. We think it is far more important to support these veterans than to worry about one small part of a major program which is growing by leaps and bounds.

Senator Bonnell: These veterans are dying by the thousands each year. As the years go by you will not have many people applying for War Veterans Allowance and the program will eventually die. Why would you make a decision to cut back on the program for veterans of this country at a time when they are getting old? They need the extra help. Many of them have to depend more and more on outside help. To me, to cut back at all does not seem right.

Mr. Merrithew: It is important to remember the new programs that have been announced, including the VIP for Canada Service Only Veterans, in the past year. We just mentioned the TAPS Program. We mentioned the remarried spouses program and we mentioned the hospital beds program. You can see from those programs the huge expenditures on behalf of the veterans of Canada, and are we finished? Absolutely not. You hang on and you will hear some more new announcements soon.

Senator Bonnell: I agree with any announcements that will better the situation of the veterans. What I do not agree with is that you should give the veterans something they did not ask for in the VIP and then cut it back at a time when they

[*Traduction*]

anciens combattants qui sont prêts à donner leur vie, vous touchez aux racines même de ce pays.

M. Merrithew: Vous avez parlé de gouvernement libre; sans doute, mais pas libre d'obligations financières; rien n'est gratuit dans ce pays. Ce n'est pas du tout comme si nous tentions d'abolir ce programme. En fait, comme je l'ai rappelé, les dépenses allouées à ce programme doubleront au cours des trois ou quatre prochaines années, aussi pouvez-vous imaginer sa croissance fulgurante. Je ne voulais pas réduire le nombre d'anciens combattants admissibles. Je préférais de beaucoup épargner, si possible, et ainsi apporter ma contribution à la dette nationale du Canada, sous une forme qui n'a pas de conséquences négatives pour les anciens combattants. La plupart d'entre eux trouveront qu'ils peuvent s'accommoder du changement.

Le sénateur Bonnell: Vous avez parlé d'augmenter le nombre des anciens combattants qui deviennent admissibles à cause de leur âge et à cause de leur situationm, suite à des mesures législatives adoptées par d'autres ministres, et vous avez aussi indiqué que tous les anciens combattants du Canada bénéficient du PAAC. Cependant, vous avez ostracisé d'autres anciens combattants qui devraient bénéficier du PAC, comme ceux qui ont travaillé dans la Marine marchande et autres.

M. Merrithew: Vous abordez là une question tout à fait différente. Ce n'est pas comme si nous réduisions le nombre des anciens combattants admissibles. Le programme n'a été instauré qu'en 1982-1983 et a débuté avec 1 300 anciens combattants. Cette année, nous avons 89 384 anciens combattants et je pense que nous atteindrons les 122 000. Nous pensons qu'il est beaucoup plus important de soutenir ces anciens combattants que de nous préoccuper d'un secteur relativement mineur d'un programme majeur qui se développe par sauts et par bonds.

Le sénateur Bonnell: Ces anciens combattants meurent par milliers chaque année. À mesure que les années passent, il n'en restera pas beaucoup qui demanderont à bénéficier de l'Allocation aux anciens combattants et le programme disparaîtra éventuellement. Pourquoi prenez-vous la décision de réduire les programmes destinés aux anciens combattants de ce pays au moment où ils vieillissent? Ils ont besoin de cette aide supplémentaire. Beaucoup d'entre eux dépendent de plus en plus d'une aide que ne peut leur donner leur famille. Pour moi, couper quoi que ce soit ne me paraît pas juste.

M. Merrithew: Il est important de ne pas oublier les nouveaux programmes que nous avons annoncés au cours de l'année passée, y compris le PAAC pour les Anciens combattants ayant servi au Canada. Nous venons de mentionner le programme SCT. Nous avons parlé du programme concernant les époux remariés et de celui qui a trait aux lits d'hôpitaux. Vous pouvez en déduire que les dépenses en faveur des anciens combattants du Canada sont considérables, et en avons-nous terminé? Absolument pas. Patientez, et vous nous entendrez annoncer d'autres programmes prochainement.

Le sénateur Bonnell: J'approuve toutes les décisions qui pourront améliorer la situation des anciens combattants. Ce que je n'approuve pas, c'est que vous donniez aux anciens combattants quelque chose qu'ils n'ont pas demandé dans le cadre

[*Text*]

thought they had things all settled. Suddenly they had to realize that they could no longer get their winter work done outside and the other things they have planned for years.

Mr. Merrithew: I was not there when the decision was made to extend VIP to Canada Service Only Veterans, but I would suggest that you ask those veterans, who also served their country in time of war, whether they appreciate the VIP. In fact, this change was made under consultation. We meet all the time with veterans groups, and I am sure the previous minister also received representations. I have a list of items—and I can almost name them by order—that the Royal Canadian Legion wants the Government of Canada to do on behalf of their veterans. Frankly, I do not think it is correct to say that the veterans did not want the VIP.

Senator Bonnell: I did not say that they did not want it, I said that they did not ask for it. I can tell you that every veteran appreciates the VIP program. It is a good one, and that is why I do not know why you would cut back at this time when they are dying by the thousands each year. I do not think that it is all your fault. I think you are dealing with people who are trying to balance the budget on the backs of the veterans.

Mr. Merrithew: That is unfair and untrue.

Senator Bonnell: Let us go back to board and lodging. These veterans are being charged $8 across the board today. It seems to me that some of these places where the veterans stay can be considered class A hospitals, whereas others can be considered class B, class C or class D. However, they all pay the same rate. Why do you charge veterans $8 per day who are in a class D hospital when veterans in class A hospitals pay the same board?

Mr. Merrithew: Do you believe that citizens of this province should pay on the basis of the age of the hospital and what is in it? We realize that some hospitals are older than others, but it is the same out on the city street. Some hospitals are better equipped and newer than others. I do not think you can dispute the fact that we are working very hard to replace the beds, and if you had been in Charlottetown you would have had a thorough briefing on what we are doing in that regard. For example, I opened, with the Queen Mother, the Parkwood Hospital in London earlier this year. I am going to make another opening tomorrow in Western Canada. Sunnybrook will be opening this summer. I think we are doing very well. We are trying very hard to replace, for example, the Rideau Veterans Centre. The veterans are well-treated. They are very comfortable and enjoy the kind of treatment and personal care they get in the veterans hospitals. Should we have brand new hospitals? Some veterans would say no. Some simply do not want to move from a place that has been their home for many years. We do know

[*Traduction*]

du PAAC et qu'ensuite, vous l'éliminiez au moment où ils pensaient que le système était bien établi. Tout d'un coup, ils ont dû se rendre à l'évidence et admettre qu'il ne leur serait plus possible de faire leurs travaux d'hiver, ni d'obtenir d'autres services, comme ils l'ont planifié depuis des années.

M. Merrithew: Je n'étais pas en place lorsque la décision d'étendre le PAAC aux Anciens combattants ayant servi au Canada a été prise, mais je vous suggère de demander aux autres anciens combattants, qui ont aussi servi leur pays pendant la guerre, s'ils apprécient le PAAC. En fait, ce changement a été apporté après consultation. Nous sommes continuellement en contact avec des associations d'anciens combattants, et je suis sûr que mon prédécesseur a également reçu des délégations. Je possède une liste de demandes—et je pourrais presque la réciter sans me tromper—dont la Légion Royale canadienne veut saisir le gouvernement du Canada pour obtnir des bénéfices en faveur de ses anciens combattants. Franchement, je ne pense pas qu'il soit exact de dire que les anciens combattants ne voulaient pas du PAAC.

Le sénateur Bonnell: Je n'ai pas dit qu'ils n'en voulaient pas, j'ai dit qu'ils ne l'avaient pas demandé. Je peux vous assurer que tous les vétérans apprécient le PAAC. C'est un bon programme, et c'est la raison pour laquelle je ne comprends pas pourquoi vous voudriez le réduire maintenant, alors que les anciens combattants meurent chaque année par milliers. Je ne pense pas que ce soit entièrement de votre faute. Je pense que vous avez affaire à des gens qui tentent d'équilibrer le budget aux dépens des anciens combattants.

M. Merrithew: Cela est à la fois injuste et faux.

Le sénateur Bonnell: Revenons-en à l'hébergement et aux repas. Ces anciens combattants sont forfaitairement facturés 8 $ par jour. Il me semble que certains des établissements où peuvent séjourner les anciens combattants peuvent être classés comme des hôpitaux de classe A, alors que d'autres peuvent être considérés de classe B, C ou D. Cependant, ils paient tous les même prix. Pourquoi facturez-vous 8 $ par jour les anciens combattants qui séjournent dans un hôpital de classe D, alors que les anciens combattants dans les hôpitaux de classe A sont facturés au même tarif?

M. Merrithew: Croyez-vous que les habitants de cette province devraient payer en fonction de l'ancienneté de l'hôpital ou de ce qu'il contient? Nous savons que certains hôpitaux sont plus anciens que d'autres, mais il en va de même partout. Certains hôpitaux sont mieux équipés et plus récents que d'autres. Je ne pense pas que vous pouvez contester le fait que nous mettons tout en œuvre pour remplacer les lits, et si vous aviez été à Charlottetown, vous auriez été informé en détail de ce que nous faisons à cet égard. Par exemple, j'ai inauguré, avec la Reine Mère, l'hôpital Parkwood, à London, plus tôt cette année. Je vais procéder à une autre inauguration demain dans l'ouest du Canada. Le Centre médical Sunnybrook ouvrira cet été. Je pense que nous pouvons être satisfaits. Nous nous efforcons aussi de remplacer, par exemple, le Foyer Rideau pour anciens combattants. Les anciens combattants sont bien traités. Ils vivent très confortablement et apprécient le genre de traitement et de soins personnels que leur fournissent les hôpitaux pour anciens combattants. Devrions-nous avoir des hôpi-

[*Text*]

that there will be problems and that certain veterans do want that change. We are spending big dollars and moving toward that direction.

Senator Bonnell: I congratulate you for those initiatives, and I think it is a great thing that the department is doing. Let me say that the veterans of Canada are better treated than veterans in any other country in the world. I think we have probably the best programs that are available, but I cannot understand why we would treat one veteran different than another or why we would put one veteran in a class A hospital and charge him $8 per day and put another in a Class D hospital and charge him the same.

Mr. Merrithew: I agree with your statement that our veterans are the best treated than those in any other country in the world. Doug Fisher, who is himself a veteran and former parliamentarian, wrote on the bottom of his article:

> No nation has treated those who served in these wars more generously than Canada.

I would second that. I have tried to explain that in my response. Perhaps my deputy could do a better job in responding to your questions.

Senator Bonnell: I agree with the statement made by Doug Fisher that we do treat our veterans well. You have a good deputy minister, but he cannot control government policy. If he could, then he probably would not have taken anything away from the veterans; he probably would have given them more. He probably would not be charging them $8 per day. However, he does not have the final say. The Minister of Finance wants to balance the budget.

Mr. Merrithew: Do you agree, therefore, that 70 per cent of our veterans should pay and 30 per cent should not?

Senator Bonnell: I think we all should not.

Mr. Merrithew: They will have been paying since the program was put into effect. If the figures that they charged in 1949 had been fully indexed over that 41 years, they would be paying $800 a month and not $240 a month.

Senator Bonnell: I understand that there are many veterans across Canada who are unable to look after their own affairs. Some of them are incompetent and some of them are all alone in this world. The department pays some of these people a pension of $1000 or more per month, and this is put into a trust fund for them. Can you tell me how much interest the department pays to these veterans for this money that has been put into a trust fund for approximately 40 years?

[*Traduction*]

taux neufs? Certains anciens combattants répondraient non. Certains ne veulent tout simplement pas déménager d'un endroit qui est leur chez-eux depuis de nombreuses années. Nous savons cependant qu'il y aura des problèmes et que certains anciens combattants désirent un changement. Nous dépensons beaucoup d'argent pour nous orienter dans cette direction.

Le sénateur Bonnell: Je vous félicite de toutes ces initiatives, et je pense que le ministère accomplit une grande tâche. Laissez-moi vous dire que les anciens combattants du Canada sont mieux traités que les anciens combattants de tout autre pays au monde. Je pense que nous avons probablement les meilleurs programmes disponibles, mais je ne peux pas comprendre pourquoi nous ne traitons tous les anciens combattants de la même manière ou pourquoi nous plaçons un ancien combattant dans un hôpital de classe A et le facturons 8 $ par jour, alors qu'un autre dans un hôpital de classe D, est facturé au même tarif.

M. Merrithew: Je partage votre point de vue lorsque vous dites que les anciens combattants sont les mieux traités de tous les pays au monde. Doug Fisher, ancien combattant lui-même et ancien parlementaire, a écrit au bas de son article:

> Aucune nation n'a traité ceux qui l'ont servi dans ces guerres plus généreusement que le Canada.

Je suis prêt à endosser cette déclaration. Et c'est ce que j'ai essayé de montrer dans ma réponse. Peut-être mon sous-ministre pourra-t-il mieux faire en répondant à vos questions.

Le sénateur Bonnell: Je partage l'avis de Doug Fisher et je trouve que nous traitons nos anciens combattants correctement. Vous avez un bon sous-ministre, mais il ne peut pas contrôler la politique gouvernementale. S'il le pouvait, alors il n'aurait probablement rien enlevé aux anciens combattants; il leur aurait probablement donné plus. Il ne leur facturerait probablement pas 8 $ par jour. Cependant, la décision finale ne dépend pas de lui. Le ministre des Finances souhaite équilibrer le budget.

M. Merrithew: Êtes-vous donc d'accord pour que 70 p. 100 de nos anciens combattants paient et que 30 p. 100 ne paient pas?

Le sénateur Bonnell: Je pense qu'aucun d'entre nous ne devrait payer.

M. Merrithew: Ils ont payé depuis que le programme est entré en vigueur. Si les montants qui étaient facturés en 1949 avaient été adéquatement indexés au cours des 41 ans d'existence du programme, ils paieraient 800 $ par mois, et non 240 $.

Le sénateur Bonnell: On me dit que de nombreux anciens combattants à travers le Canada ne peuvent pas s'occuper de leurs propres affaires. Certains d'entre eux sont incompétents et d'autres sont seuls en ce monde. Le ministère verse à certains d'entre eux une pension de 1 000 $ ou plus par mois, et cette somme est placée dans un fonds en fiducie à leur intention. Pouvez-vous m'indiquer le montant de l'intérêt que verse le ministère à ces anciens combattants sur l'argent placé dans un fonds en fiducie pendant environ 40 ans?

[*Text*]

Mr. Merrithew: The senator is absolutely correct. There are many veterans who are incompetent. Therefore, it has been the case since time immemorial that the Government of Canada looks after the funds, which are quite considerable in some cases, that build up for their estates and the heirs of the estates, through administered accounts or trusts. There are no interest funds paid, but the matter is under consideration by the government and in fact it is before the courts.

Senator Bonnell: They have not paid any interest on those funds in 40 years?

Mr. Merrithew: No.

Senator Bonnell: Do you think that is right?

Mr. Merrithew: I am going to leave that up to you and the courts to decide. They will soon tell us, no doubt.

The Chairman: The trust fund is a provincial matter, is it not?

Senator Bonnell: There are provincial administrators for different provinces, but this is federal government money given to a veteran of Canada whose responsibility is to the federal government. The federal government sets up the funds and they do not pay one cent of interest, we hear from the minister, for all those millions of dollars that are in these funds.

I would suggest to you, Mr. Minister, that you take that under advisement. After the court has made its decision, you should set a good example and pay these people at least what Canada Savings Bonds would pay them.

The Chairman: Thank you, Senator Bonnell. Senator David.

Le sénateur David: M. le ministre, je ne suis probablement pas, en âge mais en temps, le plus jeune sénateur dans ce comité et je ne prétends pas . . . est-ce que vous avez la traduction maintenant?

M. Merrithew: Oui, sénateur.

Le sénateur David: Alors je disais, comme nouveau membre de ce comité depuis 2 à 3 ans, je n'ai certainement pas l'expérience du sénateur Bonnell qui a été le président de ce comité pendant des années et du sénateur Marshall qui, je pense, lui a succédé.

J'ai beaucoup d'admiration pour notre président qui, comme vous le disiez M. le ministre, s'occupe des anciens combattants comme si c'était un peu ses enfants ou ses collègues.

Je suis personnellement très agréablement impressionné par les nombreux programmes que vous offrez aux vétérans. Je suis un peu désappointé du fait que, si mes renseignements sont exacts, le ministre des Anciens combattants était également ministre d'État responsable du troisième âge. Il me semble que ces deux fonctions se ressemblent beaucoup puisque maintenant l'âge moyen des anciens combattants, vous nous avez dit, est de 70 ans.

Nous savons que le problème de la société en général est un problème de vieillissement collectif, particulièrement chez les dames, qui vivent en moyenne 4 ans de plus que les mâles.

[*Traduction*]

M. Merrithew: Le sénateur a parfaitement raison. De nombreux anciens comattants sont incompétents. Par conséquent, depuis des temps immémoriaux, le gouvernement du Canada gère les fonds accumulés—qui, dans certains cas, sont très importants—pour les successions et les héritiers de ces successions, au moyen de comptes administrés ou de comptes en fiducie. Aucun intérêt n'est versé mais le gouvernement examine actuellement la question qui, d'ailleurs, a été portée devant les tribunaux.

Le sénateur Bonnell: Aucun intérêt n'a été payé sur ces fonds en 40 ans?

M. Merrithew: Non.

Le sénateur Bonnell: Pensez-vous que ce soit juste?

M. Merrithew: Je vais laisser aux tribunaux le soin de décider de cela. Ils nous en informeront sous peu, sans aucun doute.

Le président: Le fonds en fiducie est une question provinciale n'est-ce pas?

Le sénateur Bonnell: Il y a des administrateurs provinciaux pour les différentes provinces, mais il s'agit d'argent versé par le gouvernement fédéral aux anciens combattants du Canada qui relèvent du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral établit les fonds et il ne paie pas un cent d'intérêt, d'après ce que nous dit le ministre, sur tous les millions de dollars placés dans ces fonds.

Je vous recommande, monsieur le ministre, d'approfondir la question. Une fois que les tribunaux auront rendu leur décision, vous devriez donner le bon exemple et verser à ces personnes au moins ce que les bons d'épargne du Canada leur auraient rapporté.

Le président: Merci, sénateur Bonnell. Sénateur David.

Senator David: Mr. Minister, I am probably the youngest senator—not in age but in time—on this committee and I cannot claim . . . do you have the interpretation now?

Mr. Merrithew: Yes, Senator.

Senator David: As I was saying, having been a member of this committee for only two or three years, I certainly don't have the experience of Senator Bonnell who chaired the committee for years, or Senator Marshall who, I think, succeeded him.

I have a great deal of admiration for our Chairman who, as you said, Mr. Minister, takes care of veterans as if they were his children or his colleagues.

I am personally very favourably impressed by the many programs you offer to verterans. I am a little disappointed by the fact that, if my information is correct, the Minister for Veterans Affairs was also the Minister of State for Seniors. It seems to me that these two functions are very similar, given that now the average age of veterans is, you said, seventy.

We know that a problem facing society in general is the problem of the aging of the population, particularly women, who live on average four years longer than men.

[*Text*]

Je crois que ce que vous expérimentez actuellement chez les vétérans, comme le programme d'autonomie pour les anciens combattants (ce que vous appelez le «VIP Program») est un programme qui pourrait s'appliquer à l'ensemble de la population d'une façon où vous donnez l'exemple et où vous prennez les initiatives.

Vous avez parlé de lits d'hôpitaux et aussi d'un besoin de lits pour malades chroniques ou de lits de convalescence ou de vieillissement, si l'on peut dire. J'imagine que cette inquiétude pour les vétérans est la même que pour la population civile.

Je me demande ce que vous comptez faire dans ces programmes parce que l'autonomie à des limites. Ces limites sont habituellement des limites physiques où la famille ne peut plus physiquement s'occuper des vétérans et où ils deviennent eux-même un peu perdus et ils ont besoin d'être institutionnalisés. Je comprends très bien votre besoin de lits supplémentaires qui vont entrainer évidemment des dépenses supplémentaires.

Je me demande comment vous entendez règler ce problème? Si j'ai bien compris vous allez injecter un peu d'argent mais chaque année cette population va vieillir, (bien sûr certains vont mourrir mais enfin) alors, est-ce que vous avez un programme à long terme disons pour les dix prochaines années à ce sujet?

Mr. Merrithew: Thank you, Senator David. At the meeting in Charlottetown they felt it was a pity that seniors were removed from the Department of Veterans Affairs. I should point out that that portfolio was never included in the Department of Veterans Affairs. The Minister of State (Seniors) reports to the Minister of Health and Welfare. So Mr. Hees at the time was given two portfolios, as was I. I reported to one minister for forestry and I reported to the Minister of Energy, Mines and Natural Resources for mining. That is the way Mr. Hees conducted his affairs also. I should also point out that cabinet building is solely the prerogative of one man, and he can organize it the way he wishes. Mr. Hees only had it for two years. Prior to that it was under another minister, and now, of course, it is carried out by a third minister. So there is a misconception that it was at one time part of Veterans Affairs Canada. Of course that is not so.

The second point you talked about was beds. Constitutionally one should realize that health care is basically the responsibility of provinces, and they undertake that duty in various ways across Canada. Because veterans serving in the war were seen as a federal responsibility, many years ago the government chose to take on that responsibility, which includes beds.

When my predecessor appeared before cabinet with regard to programming, they asked him to do a demographic study and then outline his needs. We have a lot of beds for veterans in some parts of Canada that are empty or not required.

Senator David: I believe Bellevue has 40 beds which are not being used.

[*Traduction*]

I think that what you are currently trying out with veterans, such as the Veterans Independence Program, what you called the "VIP Program", is a program that could apply to all Canadians, and you have provided the example and are taking the initiative.

You mentioned hospital beds and also the need for beds for the chronically ill, the convalescent, and the elderly. I imagine that this concern for veterans is the same as for the civilian population.

I was wondering what you plan to do with these programs, because independence has its limits. They are usually physical limits, where families cannot physically take care of the veterans and where the veterans themselves become a little lost and need to be placed in an institution. I understand very well your need for additional beds, which will of course entail additional expenditures.

I was wondering how you plan to deal with this issue? If I have understood correctly, you will be injecting money into the program, but this population is growing older with each passing year (some of them, of course, will die. Do you have a long-term program for the next ten years for this problem?

M. Merrithew: Merci, monsieur le sénateur David. À la réunion de Charlottetown, ils ont estimé qu'il était vraiment dommage que l'on élimine les personnes du troisème âge du ministère des Affaires des anciens combattants. Je dois faire remarquer que le Ministère n'a jamais détenu ce portefeuille. Le ministre d'État (troisième âge) relève du ministre de la Santé et du Bien-être social. C'est la raison pour laquelle M. Hees a reçu deux portefeuilles à l'époque, comme moi-même d'ailleurs. Je relevais d'un ministre pour la foresterie et du ministre de l'Énergie, Mines et Ressources naturelles pour les questions minières. C'est la façon dont M. Hees menait également ses affaires. Je dois également faire remarquer que la formation d'un cabinet est uniquement la prérogative d'un seul homme, qui peut l'organiser comme il le désire. M. Hees n'a eu cette charge que pour deux ans. Auparavant, c'est un autre ministre qui s'en occupait et, maintenant, bien entendu, c'est au tour d'un troisième. Il y a donc un malentendu si l'on croit que ce programme faisait partie à un moment des Affaires des anciens combattants. Bien entendu, ce n'est pas le cas.

Vous avez ensuite parlé des lits. Au point de vue constitutionnel, il faut se rendre compte que la responsabilité des soins de santé revient fondamentalement aux provinces, qui s'acquittent de ces fonctions de façons diverses dans tout le Canada. Étant donné que les anciens combattants qui ont fait la guerre étaient considérés comme une responsabilité fédérale, le gouvernement a choisi, il y a plusieurs années, d'assumer cette responsabilité, qui comprend les lits.

Lorsque mon prédécesseur a comparu devant le cabinet au sujet de la programmation, on lui a demandé d'effectuer une étude démographique et de décrire ses besoins. Dans certaines régions du Canada, il y a beaucoup de lits vides ou dont on n'a pas besoin.

Le sénateur David: Je pense qu'il y a 40 lits inutilisés à Bellevue.

[*Text*]

Mr. Merrithew: You are correct. In some provinces there is a terrific demand, while in other provinces there is less demand. So we undertook a demographic study in order to know where the greatest need will be. We know the approximate ratio of beds we are going to need per veteran in each province. Québec happens to be very well served now. I always wonder why all of the beds are always put in one area in one province. I would much rather see veterans beds dispersed so that a veteran may be closer to his family. Unfortunately that did not happen in some provinces. We are trying to redress that. You are correct in that there are some beds vacant in Ste-Anne de Bellevue.

Le sénateur David: Ne croyez-vous pas d'ailleurs que c'est une erreur d'avoir construit un hôpital qui est tellement en hauteur et qui a quelque chose comme 600 lits, je pense, alors que les anciens combattants sont répandus dans toute l'île de Montréal et dans toute la province?

J'espère que vous allez continuer à développer des centres plus petits mais plus près des familles qui peuvent les visiter.

Mr. Merrithew: Senator, your point is well taken. It seems incongruous to me that a veteran who comes from Gaspé or the northern shore of Québec must go to the Island of Montréal for service. However, that decision was made many years ago.

Senator David: I know that was not your decision. I would have liked to ask you some questions on the merchant navy and veterans living in other countries, especially in England, but I think Senator Marshall has so much knowledge on that area that I will leave it to him to speak on that.

The Chairman: Senator David and Senator Bonnell are both medical people, and the Social Affairs Committee is studying the health care system at the present time. Apart from the mechanics of the parliamentary system, the Department of Veterans Affairs are at the leading edge of care for the aged in the VIP program, which I think should be extended to the seniors. It has always puzzled me why we start a good program and then change it.

Senator Muir: Mr. Minister, I appreciate your report, but there are good and bad spots in it. First I want to commend the chairman because we all know that he is a fantastic gentleman.

The Chairman: The minister has to leave at 9 o'clock.

Senator Muir: Senator David said that he was new on the committee, and I am new around here. I want to commend you, Mr. Minister, for the VIP program and Bill C-24. I was in a small veterans hospital over the weekend and had a great time with those fine men, so many of whom are without their limbs. I am sure many of your officials know about the situation. Are there any programs being developed to increase the number of beds available on Cape Breton Island, which is still part of Canada? Second, every time I pick up a paper or listen to the radio people are writing to you and to the deputy minis-

[*Traduction*]

M. Merrithew: Vous avez raison. Dans certaines provinces, la demande est très forte, tandis que dans d'autres elle est moindre. Nous avons donc entrepris une étude démographique afin de savoir où résidait le plus grand besoin. Nous connaissons la proportion approximative de lits dont nous aurons besoin, par ancien combattant, dans chaque province. Il se trouve que le Québec est très bien desservi à l'heure actuelle. Je me demande toujours pourquoi on place toujours tous les lits dans une région d'une même province. Je préférerais de beaucoup que les lits soient dispersés, ainsi un ancien combattant pourrait se rapprocher de sa famille. Malheureusement, cela ne s'est pas produit dans certaines provinces. Nous essayons de remédier à la situation. Vous avez raison quand vous dites qu'il y a des lits vides à Ste-Anne-de-Bellevue.

Senator David: Don't you think it was a mistake to have built a hospital that is so high and that has approximately 600 beds, I think, while the veterans are dispersed throughout Montreal Island and throughout the province?

I hope that you will continue to develop centres that are smaller but closer to the families, so they can visit the veterans.

M. Merrithew: Monsieur le sénateur, vous avez parfaitement raison. Il me semble absurde qu'un ancien combattant qui arrive de Gaspé ou de la côte nord du Québec doive aller sur l'île de Montréal pour obtenir du service. Cependant, cette décision remonte à bien des années.

Le sénateur David: Je sais que ce n'était pas votre décision. J'aurais aimé vous poser quelques questions sur la marine marchande et sur les anciens combattants qui vivent dans d'autres pays, particulièrement en Angleterre, mais je pense que monsieur le sénateur Marshall connaît si bien cette région que je lui demanderais de m'en parler.

Le président: Le sénateur David et le sénateur Bonnell sont tous deux médecins et le Comité des affaires sociales étudie en ce moment le système des soins de santé. À part les rouages du système parlementaire, le ministère des Affaires des anciens combattants est à la fine pointe des soins destinés au troisième âge avec son Programme pour l'autonomie des anciens combattants, qui, à mon avis, devrait s'étendre aux personnes du troisième âge. Je n'ai jamais compris pourquoi nous commençons un bon programme, puis nous le changeons.

Le sénateur Muir: Monsieur le ministre, j'apprécie votre rapport, mais il comporte des bons et des mauvais passages. Je veux premièrement féliciter le président, car nous savons tous que c'est un gentleman fantastique.

Le président: Le ministre doit partir à 21 h.

Le sénateur Muir: Le sénateur David a dit qu'il siégeait nouvellement au comité, et je suis également nouveau ici. Je veux vous féliciter, monsieur le ministre, pour le programme PAAT et le projet de loi C-24. Je me trouvais dans un petit hôpital pour anciens combattants pendant la fin de semaine et j'ai passé un bon moment avec ces hommes, dont beaucoup ont perdu un membre. Je suis sûr que bien de vos fonctionnaires connaissent la situation. Y a-t-il des programmes mis sur pied pour augmenter le nombre de lits disponibles à l'Île du Cap-Breton, qui fait encore partie du Canada? Deuxième-

[*Text*]

ter and disapproving of the Royal Canadian Legion for agreeing with you as minister. Could you tell us what happened in that regard? I believe you had discussions with the top officials of the Royal Canadian Legion, but those discussions may not reflect rank and file members of that group. I would like to know that, plus are we able to get more beds on Cape Breton Island?

Third, every time a new program is started, people do not want it taken away from them. Since there have been instances of that, I am embarrased to go home because everyone always asks me what is going on. I know there are two sides to every story and I would like to hear yours. General Garceau had something to say about it, as did many others. I am sure you must be receiving many letters from people. On the 29th of this month, there will be a tremendous gathering of members of the District Command of the Royal Canadian Legion on Cape Breton Island. Perhaps, Mr. Minister, you would enlighten me on those one or two easy questions.

Mr. Merrithew: Senator Muir, I was aware of the concern in Cape Breton. They have every right to be concerned and to march if they are that concerned. On that point, I can tell you that my deputy minister will be down there and will meet with the leaders of that group to explain the situation to them.

You asked if there was any consultation with the Royal Canadian Legion, and my answer is that of course there was. There was also consultation with the Council of War Veterans Associations and they have gone public with respect to that decision. Unfortunately, everyone uses the words "cuts". In actual fact, there were changes in the board and lodging charge. There was a lack of fairness between those who pay and those who do not pay. For example, Cape Bretoners pay the $240 charge but people in Toronto and in B.C. do not. The legion and the War Veterans Association agreed that there was something dreadfully wrong with that system.

Senator Muir: It is certainly wrong that people in Toronto should not pay while they are soaking the people in Cape Breton Island.

Mr. Merrithew: Also, there is inequality between those veterans who are on the outside, struggling to survive in their own homes or in rental accommodation, paying taxes, and those who are in institutions, many of them have huge estates. Therefore it was a matter of equity between those who were inside and those who were outside, paying their own way.

As I said, we did talk with the Council of War Veterans Associations all winter long. As a matter of fact, this matter had nothing whatsoever to do with the budget. This change was in the mill and had been for a long time. We also talked with the Royal Canadian Legion about these changes and while no one is happy about these matters, senator, sometimes reality must be faced. If you index all of their incomes every

[*Traduction*]

ment, chaque fois que je lis un journal ou que j'écoute la radio, j'apprends que des gens vous écrivent à vous-même et au sous-ministre pour dire qu'ils sont contre le fait que la Légion royale canadienne est d'accord avec vous en tant que ministre. Pourriez-vous nous dire ce qui s'est passé à cet égard? Je pense que vous avez tenu des discussions avec les hauts gradés de la Légion royale canadienne, mais ces discussions ne reflètent peut-être par les opinions de la base de ce groupe. J'aimerais savoir cela, et si nous pouvons obtenir davantage de lits à l'Île du Cap-Breton?

Troisièmement, chaque fois que l'on commence un nouveau programme, personne ne veut qu'on le leur retire. Étant donné que cela s'est déjà produit, je suis gêné de revenir chez moi, car on me demande toujours ce qui se passe. Je sais que les gens ne voient pas toujours les choses de la même façon, mais j'aimerais bien connaître votre version. Le général Garceau avait quelque chose à dire à ce sujet, comme bien d'autres. Je suis sûr que beaucoup de gens vous écrivent. Le 29 courant, il y aura un gigantesque rassemblement des membres de la Direction régionale de la Légion royale canadienne à l'île du Cap-Breton. Peut-être, monsieur le ministre, voudriez-vous m'éclairer sur ces une ou deux questions faciles.

M. Merrithew: Sénateur Muir, j'étais au courant des préoccupations à Cap-Breton. Ils ont tous les droits d'exprimer leurs préoccupations et d'organiser des marches s'ils le veulent. À ce sujet, je peux vous dire que mon sous-ministre sera là pour rencontrer les dirigeants de ce groupe afin de leur expliquer la situation.

Vous m'avez demandé si la Légion royale canadienne a été consultée, et ma réponse est oui, bien entendu. Il y a eu également des consultations avec le Conseil des associations des anciens combattants et le Conseil a fait connaître cette décision au public. Malheureusement, tout le monde parle de «coupures». En fait, les frais de pension et d'hébergement ont été modifiés. Ce n'était pas juste que certains paient et d'autres pas. Par exemple, les gens de Cap-Breton paient les frais de 240 $, mais pas ceux de Tronto ni de Colombie-Britannique. La Légion et l'Association des anciens combattants ont convenu qu'il y avait quelque chose de fondamentalement vicié dans ce système.

Le sénateur Muir: Il n'est certainement pas juste que les gens de Toronto ne paient pas, alors que l'on matraque ceux de l'Île du Cap-Breton.

M. Merrithew: Il y a également des inégalités entre les anciens combattants qui sont à l'extérieur, qui luttent pour survivre dans leur propre maison ou dans leur loyer, qui paient des taxes, et ceux qui se trouvent dans des établissements, dont beaucoup possèdent de vastes biens. C'était donc une question d'équité entre ceux qui étaient à l'intérieur et ceux qui étaient à l'extérieur, qui s'occupaient d'eux-mêmes.

Comme je le disais, nous avons parlé au Conseil des associations des anciens combattants pendant tout l'hiver. En fait, cette question n'avait absolument rien à voir avec le budget. Ce changement se préparait depuis longtemps. Nous avons également parlé de ces changements avec la Légion royale canadienne et, même si personne n'est heureux de la situation, monsieur le sénateur, il faut parfois regarder les choses en

[*Text*]

year or every quarter and never raise the amounts, all you might be doing is making it far more attractive to put a veteran in hospital and let him sit there, because he does not have to pay and the estate builds up at home. It is a question of attempting to be fair.

Also, I would remind you that if we had fully indexed the rates back from 1949, the amount would be between $750 and $800 per month for board and lodging, and not $240 per month. Therefore the associations saw the fairness in what we were doing. As far as the department is concerned, the worst thing in the world you can do is put veterans in institutions solely because it is cheaper to do that, and have the taxpayers paying for them.

Senator Muir: I wonder, sir, whether you have contacted the powers that be in Dominion Command since this matter started and asked them why they are not getting out to their membership? Perhaps you did not want to do that.

Mr. Merrithew: The answer to your question is that, of course, I have contacted these people on several occasions, and as late as last Friday. On the previous Friday, I talked to the president. In fact, we had a meeting at that time. My deputy also speaks to him.

I do not intend to get into the internal politics of the Royal Canadian Legion, because they are too fine a group. However, suffice it to say that they have had a lot of time in which to study the issue. I would say again that we have had consultations on many occasions with the Council of War Veterans Associations, as well as with the Royal Canadian Legion, and these figures were not simply picked out of the air.

Senator Bonnell: You say you had consultations with these various associations. Did they recommend this move to you, or did you do this on your own?

Mr. David Broadbent, Deputy Minister of Veterans Affairs: Mr. Chairman, as you will recognize, this is a somewhat delicate matter and I do not think it would serve the interests of the committee to go into any great detail here. Suffice it to say that, at the minister's request, I did have what at the time were confidential meetings with both the president of the legion and with Mr. Cliff Chatterton, whose position you are well aware of, in order to get their views with respect to the fairness of our present system and also to get their views on some of the things that we hoped we might be able to do in the future. In that respect, we did not look just at what might be termed negative matters.

I am sure you have seen Mr. Cliff Chatterson's press releases which come out four-square behind the matter of equity between veterans who are in institutions, paying the $240, and veterans who are at home, struggling to get by.

Therefore I was able to tell the minister that he had every reason to feel comfortable that knowledgeable, reasonable leaders of veterans organizations saw the rationale for this

[*Traduction*]

face. Si vous indexez tous leurs revenus chaque année ou chaque trimestre et ne majorez jamais les montants, tout ce que cela donne c'est d'inciter l'ancien combattant à rentrer à l'hôpital et à y rester, parce qu'il n'a rien à payer et que sa succession se bâtit chez lui. C'est une question d'essayer d'être juste.

J'aimerais également vous rappeler que si nous avions indexé intégralement les taux rétroactivement jusqu'à 1949, le montant serait de 750 $ et 800 $ par mois pour la pension et l'hébergement, pas de 240 $ par mois. Par conséquent, les associations ont vu que ce que nous faisions était juste. En ce qui concerne le Ministère, la pire chose que vous pouvez faire est de mettre des anciens combattants dans les établissements uniquement parce que cela revient moins cher, et de faire payer pour eux les contribuables.

Le sénateur Muir: Je me demande, monsieur, si vous avez communiqué avec les autorités de la Direction nationale depuis que cette question a été soulevée et si vous leur avez demandé pourquoi ils ne consultent pas leurs membres? Peut-être ne vouliez-vous pas le faire?

M. Merrithew: En réponse, je vous dirais que, bien entendu, j'ai communiqué avec ces gens à plusieurs reprises, la dernière fois vendredi dernier. Le vendredi précédent, je parlais au président. En fait, nous avions une réunion à ce moment-là. Mon sous-ministre lui parle également.

Je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans les politiques internes de la Légion royale canadienne, parce que c'est un groupe trop bien. Cependant, il me suffira de dire que la Légion a eu suffisamment de temps pour étudier la question. Je répète que nous avons consulté à plusieurs reprises le Conseil des associations des anciens combattants, ainsi que la Légion royale canadienne, et que ces chiffres ne sont pas inventés.

Le sénateur Bonnell: Vous dites que vous avez consulté diverses associations. Vous ont-elles recommandé cette mesure, ou avez-vous agi par vous-même?

M. David Broadbent, sous-ministre, Affaires des anciens combattants: Monsieur le président, comme vous le reconnaîtrez, c'est là une question plutôt délicate et je ne pense pas que nous servirions les intérêts du comité en nous approfondissant ici dans les détails. Je dirais simplement que, à la demande du ministre, j'ai tenu des réunions, qui à cette époque étaient confidentielles, avec à la fois le président de la Légion et avec M. Cliff Chatterton, dont vous connaissez très bien la position, afin de recueillir leurs opinions sur la justice de notre système actuel et également sur certaines des choses que nous espérions faire à l'avenir. À cet égard, nous n'avons pas simplement envisagé ce que l'on pourrait appeler des questions négatives.

Je suis sûr que vous avez vu les communiqués de presse de M. Cliff Chatterson qui est totalement d'accord avec la question d'équité entre les anciens combattants qui se trouvent dans des institutions, et qui paient les 240 $, et ceux qui sont chez eux, luttant pour s'en sortir.

J'ai donc pu dire au ministre qu'il avait toutes les raisons de se sentir à l'aise, car des dirigeants compétents et raisonnables d'organismes d'anciens combattants comprenaient la justifica-

[*Text*]

move. I am not saying that, when you announce that you intend to increase rates, everyone jumps up and down and applauds. However, people who are sensible can see the logic of this.

Senator Bonnell: Cliff Chatterton, as far as I understand it, represents the amputees. However, the Royal Canadian Legion or the Dominion Command, do they recommend it?

Mr. Broadbent: Mr. Chairman, just to correct the record, as you know, Mr. Chatterton, through the National Council of Veterans Associations, covers really approximately 20 veterans organizations, from career veterans through a whole range. Therefore Mr. Chatterton speaks for a large group of veterans organizations other than the legion.

Senator Bonnell: You did not, however, answer the question about the Dominion Command of the Royal Canadian Legion. Did they recommend this charge?

Mr. Broadbent: On the question of whether or not they recommended it, the answer to that question is no, using the word technically. However, the President of the Royal Canadian Legion was consulted on this matter. As I said, no one is about to jump up and down and applaud when the rates are raised. However, with the explanation of the need for equity that I have already described, and that the minister described earlier, leaders of the legion and of the other organizations referred to could see the logic of this move; that it was fair and that it should be done. On this matter I would simply refer you to Mr. Chatterton's press release which probably says it all a great deal better than I have done.

The Chairman: Senators, it is 8.10 and we have a great deal to cover.

Senator Muir: Mr. Minister, I want to say this with respect to the chairman of this committee: In all the years I have been here in the Senate, there has never been a man or a woman who has been so devoted and dedicated to veterans. I have been his seatmate now for a number of years and that is the subject we discuss all the time. I commend him for it. It is a very serious subject. I have one other point to make and I will be all through.

Mr. Minister, when you take something from people, I know what is coming to my ears is: "They have cut back on this and they have cut back on that." Then, being normal human beings, people next say: "What are they going to start on next? Will it be the War Veterans Allowance? Will it be this or will it be that?" Perhaps you can tell us something about that tonight, Mr. Minister. Is there any possibility of such a thing ever happening in my time or in your time—and you are going to live much longer than I am? People are seeing 5 per cent cuts or 10 per cent cuts and they are afraid that other programs may be cut. I would like your assurance, on behalf of the Prime Minister and the government, that no further cuts will be made.

[*Traduction*]

tion de cette mesure. Je ne dis pas que, lorsqu'on annonce que l'on a l'intention d'augmenter les taux, tout le monde saute de joie et applaudit. Cependant, les personnes sensées peuvent voir la logique de la chose.

Le sénateur Bonnell: Si je comprends bien, Cliff Chatterton représente les amputés. Cependant, la Légion royale canadienne ou la Direction nationale recommandent-elles cette mesure?

M. Broadbent: Monsieur le président, juste pour que les dossiers soient exacts, comme vous le savez, M. Chatterton couvre réellement environ 20 organismes d'anciens combattants par l'intermédiaire du Conseil national des associations d'anciens combattants, qui regroupe tout un éventail d'anciens combattants, y compris les anciens combattants de carrière. Par conséquent, M. Chatterton parle au nom d'un vaste groupement d'organismes d'anciens combattants autres que la Légion.

Le sénateur Bonnell: Vous n'avez pourtant pas répondu à ma question sur la Direction nationale ou la Légion royale canadienne. Ont-elles recommandé ces frais?

M. Broadbent: Si vous voulez savoir s'ils la recommandent ou non, la réponse est non, non techniquement. Cependant, le président de la Légion royale canadienne a été consulté à cet égard. Comme je le disais, personne ne va sauter de joie et applaudir lorsqu'on augmente les tarifs. Cependant, en expliquant la nécessité de rechercher une solution équitable, comme je l'ai déjà décrit, et comme le ministre l'a expliqué plus tôt, les dirigeants de la Légion et des autres organismes dont on a parlé pourraient voir la logique de cette mesure; qu'elle est équitable et qu'elle devrait être appliquée. À ce sujet, je vous renvoie simplement au communiqué de presse de M. Chatterton qui explique probablement beaucoup mieux l'affaire que je ne l'ai fait.

Le président: Sénateurs, il est 20 h 10 et nous avons encore beaucoup d'affaires à discuter.

Le sénateur Muir: Monsieur le ministre, je veux dire ceci à propos du président du comité: Pendant toutes les années durant lesquelles j'ai siégé ici au Sénat, je n'ai jamais rencontré un homme ou une femme qui se soit autant dévoué et consacré aux anciens combattants. J'ai siégé à ses côtés pendant un certain nombre d'années et c'est le sujet dont nous parlons tout le temps. Je le félicite à cet égard. C'est un sujet très sérieux. J'aimerais dire autre chose avant de terminer.

Monsieur le ministre, lorsque vous retirez quelque chose aux gens, je sais ce que j'entends: «Ils ont sabré dans ceci et sabré dans cela.» Et comme ce sont des êtres humains normaux, les gens disent ensuite: «À quoi vont-ils s'en prendre maintenant? À l'allocation des anciens combattants? À ceci ou à cela?» Peut-être pourriez-vous nous parler un peu de cela ce soir, monsieur le ministre. Cela pourrait-il arriver de mon vivant ou du vôtre—et allez-vous vivre beaucoup plus longtemps que moi? Les gens voient les coupures de 5 ou 10 p. 100 et ils craignent que d'autres programmes soient coupés. J'aimerais votre assurance, au nom du Premier ministre et du gouvernement, qu'il n'y aura pas d'autres coupures.

[*Text*]

Mr. Merrithew: I obviously cannot give the assurance of future governments.

Senator Muir: What is your position as a minister?

Mr. Merrithew: Senator Muir is an old friend of many years. You say there have been cutbacks in various programs but I would point out that there have not been cutbacks in many programs. There have been many additions to this budget. The budget is not smaller; it is larger. Even in the one program that was afected which is the VIP it is not a cutback; in fact, it is a 60 per cent increase in one year. There was a change in one program, Heavy Housekeeping, and that is, as we mentioned, the least essential program. There have been many other new programs. Veterans groups have asked me if we can help bring some other new programs to fruition this year.

Senator Muir: Am I correct that a few short years ago you did not have this program?

Mr. Merrithew: That is correct.

Senator Muir: Why is it not getting through to the rank and file that all this extra money is being spent?

Mr. Merrithew: Huge amounts of money are being spent. In fact, we have gone from 5,000 people being on that program in 1984 to 90,000 this year. That is a huge increase. No one can ever say that is a cutback and, if they do, then I do not understand their mathematics.

Senator Muir: There have been some slight cutbacks in some cases, have there not?

Mr. Merrithew: There has been a cutback.

Senator Muir: It is human nature that when people see something being cutback slightly they worry about other programs. I will give you full marks because there was no VIP some years ago. There was no spouses' program and for years we dealt with that problem. I am asking you these questions to illicit information that you should be getting out to the public.

The Chairman: While we were in Charlottetown we were given a list of current legislative issues that were being looked at under your direction. They are: WVA for veterans with service in Canada only; extend WVA to needy Canadian veterans living abroad; improvement to current levels of earnings and interest exemptions; and the last one, which I want to deal with now, is the six-month qualifying period for merchant seamen.

I want to associate that with the extension of VIP to Canadian service veterans because I feel—and I have written you in this regard—that there are others who have been left out who, in my opinion, should not have been.

I say this with all due respect, but we all agree that time is getting late and there are a lot of veterans who are not recog-

[*Traduction*]

M. Merrithew: Je ne peux manifestement pas donner l'assurance de gouvernements à venir.

Le sénateur Muir: Quelle est votre position en tant que ministre?

M. Merrithew: Le sénateur Muir est un ami de longue date. Vous dites qu'il y a eu des restrictions budgétaires dans divers programmes, mais je ferais remarquer qu'il n'y en a pas eu dans bien des programmes. De nombreuses additions ont été apportées à ce budget, qui n'est pas plus petit, mais plus gros. Même dans le programme qui a été touché, c'est-à-dire le PAAC, il ne s'agit pas d'une restriction budgétaire; en fait, c'est une augmentation de 60 p. 100 en un an. Un programme a été changé, Les gros travaux ménagers, et c'est, comme vous l'avez mentionné, celui qui est le moins essentiel. Il y a eu bien d'autres nouveaux programmes. Des groupes d'anciens combattants m'ont demandé si nous pouvions aider à faire aboutir quelques autres nouveaux programmes cette année.

Le sénateur Muir: Si je comprends bien, vous n'aviez pas ce programme il y a à peine quelques années, est-ce exact?

M. Merrithew: C'est exact.

Le sénateur Muir: Pourquoi les gens à la base ne recoivent-ils pas le message que tout cet argent supplémentaire est en train d'être dépensé?

M. Merrithew: Des sommes énormes sont en train d'être dépensées. En fait, nous sommes passés de 5 000 participants au programme en 1984, à 90 000 cette année, c'est une augmentation considérable. Personne ne peut dire qu'il s'agit d'une diminution, ou alors je n'y comprends rien en mathématiques.

Le sénateur Muir: Il y a eu de légères restrictions budgéaires dans certains cas, n'est-ce pas?

M. Merrithew: Oui, une.

Le sénateur Muir: Il est tout naturel que, lorsque des gens voient qu'un programme est légèrement coupé, ils s'inquiètent du sort d'autres programmes. Je vous tire mon chapeau, car il n'y avait pas de programme PAAC il y a quelques années. Il n'y avait pas de programme pour les conjoints et nous nous sommes débattus avec ce problème pendant des années. Je vous pose ces questions pour solliciter l'information que vous devriez communiquer au public.

Le président: Quand nous étions à Charlottetown, on nous a remis une liste des enjeux législatifs actuels qui étaient en train d'être examinés par votre directorat. Il s'agissait de: l'allocation aux anciens combattants qui n'ont servi qu'au Canada; l'extension de l'allocation aux anciens combattants canadiens nécessiteux vivant à l'étranger; l'amélioration des niveaux actuels de gains et des exemptions d'intérêts; et le dernier, dont j'aimerais traiter maintenant, la période d'attente de six mois pour les marins de la marine marchande.

Je veux relier ce sujet à l'extension du PAAC aux anciens combattants ayant servi au Canada, car j'estime—et je vous ai crit à cet égard—qu'il y en a d'autres qui ont été laissés de côté et qui, à mon avis, n'auraient pas dû l'être.

Je dis cela avec beaucoup de respect, mais nous savons tous que le temps file et qu'il y a beaucoup d'anciens combattants

[*Text*]

nized for certain benefits. Taking into account the veterans care regulations, the amendments, and the regulatory impact analysis statement that was issued about a year and a half ago having to do with Canadian service veterans, the amendments would result in an additional 16,000 veterans qualifying for benefits at an estimated cost of $227 million. Considerable time was spent in discussions with officials of the National Council of Veterans Associations in Canada, the army, navy and air force veterans in Canada and the Royal Canadian Legion in arriving at an approach to extend the veterans independence program that would be realistic considering financial restraints in terms of giving the most useful help to those who need it most.

I read now, however, the minutes of a meeting when one of these groups were consulted and in those minutes I found the following passage:

> It has been a long time since I have been as annoyed and shocked at government policy in connection with any specific situation. It developed during the year, however, that VIP was not, repeat, not, available to members who were in receipt of pension of what is generally known as the "peacetime subsection of the Pension Act, namely, subsection 12(3)." The situation came about by reason of a very narrow interpretation to the effect that VIP can be made available only if the need was war related.

I do not object and I think that the CSV are legitimate in expecting the VIP. They deserve it. Some of them could have gone overseas. Some of them were held back in Canada because they were assigned certain duties to perform and they could not go overseas. However, for some reason or another, we left out many who were just as deserving. I wrote to you about this, and it bothers me because it is getting later all the time.

In the War Veterans Allowance Act, leaving aside the disability pensions, the basic requirement is that you had to have served in a theatre of war. Over the years, to meet changing needs and changing conditions of veterans, we changed the theatre of war areas to include areas such as those off the coast of the West Indies, Bermuda and the Northumberland Strait so that more people could qualify. Then on April 1, 1989 we included 16,000 CSV veterans at a cost of $227 million in the VIP program, even though they did not fulfil the WVA theatre of war requirement.

In your pamphlet "On War Veterans Allowance" there are many other civilian groups. I refer to Part I of the Civilian War Pension Allowances Act. Veterans were included in 1962 who worked in support of the armed forces. Those are, as you know, Canadian merchant seamen, and some are here this evening. They included members of the voluntary detachment of the British Red Cross, the Canadian Firefighter, the

[*Traduction*]

qui ne sont pas admissibles à certaines allocations. Si l'on tient compte des règlements relatifs aux soins des anciens combattants, des modifications qui y ont été apportées, et de l'analyse des incidences qui a été publiée il y a environ un an et demi sur les anciens combattants ayant servi au Canada, les modifications auraient pour résultat de rendre 16 000 anciens combattants de plus admissibles à des prestations qui coûteraient environ 227 millions de dollars. On a passé beaucoup de temps à discuter avec les autorités du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada, les anciens combattants de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air au Canada, ainsi qu'avec la Légion royale canadienne, pour en arriver à une démarche réaliste d'extension du programme pour l'autonomie des anciens combattants, tout en tenant compte des restrictions financières et en cherchant à offrir l'aide la plus utile à ceux qui en ont le plus besoin.

J'ai lu le procès-verbal d'une des réunions de consultation de ces groupes et j'y ai découvert le passage suivant:

> Voilà bien longtemps qu'une politique gouvernementale ne m'avait pas aussi dérangé et choqué. Cependant, au cours de l'année, il s'est avéré que les membres qui recevaient une pension de ce que l'on appelle de façon générale la «clause secondaire du temps de paix de la Loi sur les pensions, à savoir le paragraphe 12(3)» ne pouvaient pas, je dis bien ne pouvaient pas, bénéficier du PAAC. Cela s'est produit à cause d'une interprétation très étroite à l'effet que le PAAC ne peut être mis à la disposition des membres que s'il y a une connotation de guerre.

Je n'ai aucune objection et je pense que les anciens combattants ayant servi au Canada ont, à juste titre, le droit de s'attendre à bénéficier du PAAC, et ils le méritent. Certains d'entre eux auraient pu aller outre-mer. D'autres ont été retenus au Canada parce qu'ils devaient exécuter certaines fonctions qui les empêchaient d'aller outre-mer. Pour une raison ou pour une autre, nous avons laissé de côté bien des gens qui méritaient tout autant que les autres. Je vous ai écrit à ce sujet. Cela me dérange, car on retarde toujours.

Dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants, si l'on ne tient pas compte des pensions d'invalidité, l'exigence de base est d'avoir servi sur un théâtre des hostilités. Au cours des années, pour satisfaire les conditions et les besoins changeants des anciens combattants, nous avons modifié les secteurs de manière à y inclure des régions comme le large des côtes des Antilles, des Bermudes et le détroit du Northumberland, de façon que davantage de gens aient droit aux allocations. Puis, le 1er avril 1989, nous avons inclus 16 000 anciens combattants du service canadien, à un coût de 227 millions de dollars dans le PAAC, bien qu'ils ne remplissaient pas les conditions de la Loi en matière de théâtre de guerre.

Dans votre brochure «L'allocation des anciens combattants»; il y a bien d'autres groupes de civils. Je vous renvoie à la première partie de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. En 1962, les personnes de ce groupe comprenaient des gens qui ont servi en tant que soutien des forces armées. Comme vous le savez, ce sont les marins de la marine marchande, dont certains sont ici ce soir. Ce sont les membres

[*Text*]

Canadian Overseas Welfare Workers, the Canadian Red Cross Society, and the Canadian Transatlantic Air Crew of the Second World War. It also included members of the Newfoundland Overseas Forestry Unit and many others. I include in those the POWs, some of whom are not eligible if they are only receiving POW compensation.

Merchant seamen are now classified in other countries as veterans. That has happened most recently in the United States, New Zealand and Australia. They are now all considered to fall into that category because they did indeed serve in a theatre of war and worked in more dangerous conditions than many of the veterans. At this late date I think it is time that we give consideration to adding them to the list.

We have heard from both of these groups in the last two or three weeks and they have come up with some recommendations. They have resolved that all prisoners of war be qualified for the VIP program. I may be mixing apples and oranges here but I have to make my point because I know you have to leave. One of the important resolutions is that they say upon the death of the recipient of the VIP that it continue for the widow for the duration of her life provided that domicile and circumstances remain the same.

In the current legislation, which your very capable staff in P.E.I. are looking at, what is being considered with regard to the extension of VIP to these groups of civilians I have mentioned? Are there changes being considered for the six-month qualification period for merchant seamen?

Mr. Merrithew: You have touched on five or six different items in that question. I know of your particular interest in some of those. I will touch on some aspects, and then I will ask my deputy to fill in the holes.

You mentioned VIP as one of the issues for the Canada-service veterans only. As you probably know, that was given on April 1, 1989; so they are already eligible.

The Chairman: Yes.

Mr. Merrithew: You mentioned those on civilian war allowance, which include merchant seamen, whether they would be eligible as veterans and, therefore, eligible for VIP. It should be pointed out that if they are on disability pension, they are already eligible for their disabled pension condition anyway. However, for other reasons, not all of them are eligible.

You mentioned all POWs should get VIP automatically.

The Chairman: I said there are some that are not eligible. For example, those that are only getting POW compensation.

[*Traduction*]

du détachement d'aides bénévoles de la Croix-Rouge britannique; les pompiers canadiens; les travailleurs sociaux canadiens d'outre-mer, la Société canadienne de la Croix-Rouge et les équipages canadiens qui conduisaient les bombardiers outre Atlantique durant la Deuxième Guerre mondiale. Cela comprenait également des membres de l'Unité forestière terreneuvienne envoyés outre-mer, et bien d'autres. J'inclus les prisonniers de guerre, dont certains ne sont pas admissibles s'ils reçoivent déjà une rémunération à ce titre.

Dans d'autres pays, les marins de la marine marchande sont maintenant classés comme anciens combattants. Cela s'est produit récemment aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Australie. Ils sont maintenant considérés comme faisant partie de cette catégorie, car ils ont vraiment servi sur un théâtre d'hostilités et ils ont travaillé dans des conditions plus dangereuses que bien des anciens combattants. Si longtemps après, je pense qu'il est temps que nous envisagions de les ajouter à la liste.

Nous les avons écoutés tous les deux au cours des deux ou trois dernières semaines et ils nous ont présenté quelques recommandations. Ils en sont arrivés à la conclusion que tous les prisonniers de guerre soient admissibles au programme PAAC. Je mélange peut-être les torchons et les serviettes, mais je dois m'expliquer car je sais que vous devez partir. Une des résolutions importantes est qu'ils disent qu'au décès du bénéficiaire du PAAC, l'allocation continue à la veuve sa vie durant, à condition que le domicile et les circonstances demeurent les mêmes.

Dans la loi actuelle, que votre personnel très compétent étudie à l'Île-du-Prince-Édouard, qu'envisage-t-on à l'égard de l'extension du PAAC à ces groupes de civils que j'ai mentionnés? Envisage-t-on des changements à l'égard de la période d'attente de six mois pour les marins de la marine marchande?

M. Merrithew: Vous avez touché à cinq ou six sujets différents dans cette question. Je connais l'intérêt que vous portez à certains d'entre eux en particulier. Je toucherais à certains aspects et je demanderais à mon sous-ministre de combler les vides.

Vous avez mentionné le PAAC comme étant l'un des enjeux uniquement des anciens combattants ayant servi au Canada. Comme vous le savez probablement, cela leur a été accordé le 1er avril 1989, donc ils sont déjà admissibles au programme.

Le président: Oui.

M. Merrithew: Vous avez mentionné ceux qui touchent des indemnités de guerre à titre de civil, qui comprennent les marins de la marine marchande, et vous avez demandé s'ils deviendraient admissibles aux allocations d'anciens combattants, et par conséquent, au PAAC. Il faut remarquer que s'ils touchent une pension d'invalidité, ils y ont de toute façon déjà droit en vertu de leur condition. Cependant, pour d'autres raisons, ils ne sont pas tous admissibles.

Vous mentionnez que tous les anciens prisonniers de guerre devraient bénéficier automatiquement du PAAC.

Le président: J'ai dit que certains ne sont pas admissibles. Par exemple, ceux qui ne reçoivent que des indemnités de prisonniers de guerre.

[*Text*]

Mr. Merrithew: As a follow through on that, are you suggesting that everyone should get it or are you saying those POWs who might reside in another country should get it?

The Chairman: Everyone should get it, if they fulfil the eligibility requirements.

Mr. Merrithew: If the rationale and the objective of VIP is to keep veterans out of the hospital, I wonder if it makes any sense in a health policy perspective to automatically give it to everybody as a benefit whether they need it or not, while we have so many others who do not get it. It does not make sense to me to give it to everyone as a group, whether they need it or not, when we have all sorts of other veterans who do need it and are not getting it.

The Chairman: Everyone does not get it now.

Mr. Merrithew: That is right.

The Chairman: There are five classifications. You started out with disability pensioners and you worked down with others to 1987. I am saying: Why do they not qualify on the same basis as everyone else? POW compensation is now a confused issue. Under the recent duality provision you can count POW compensation and disability together. However, as a single issue, the POW compensation does not count. If a veteran is only getting POW compensation, he does not qualify for VIP. Many of them have suffered. You have seen the records of the Hermann Commission.

In 1962 when the Civilian War Pensions Allowances Act was brought in, if the VIP had been in effect then, they would have been automatically involved. Why do we not include them now?

Mr. Broadbent: My minister has asked me to comment on this. I would like to clarify one point about what you were told in Charlottetown. Those issues that were mentioned were not being looked at in terms of legislative proposals. This is a normal action of the department in supporting a minister in examining the implications of suggestings—pressures if you like—from various groups as to what would happen, how much would it cost.

The Chairman: I will admit that. I may have put it wrong. They further explained that to me.

Go ahead.

Mr. Broadbent: I remember your letter to the minister, Mr. Chairman, regarding the Canada service group. The fact of the matter is that the VIP is a program that has moved in steps—one group introduced after another. The basic question is because a department can only absorb so much extra work at one time, should the government have moved to bring in the CSV when it did or should it have brought in other groups? The government followed the very strongly pushed-for priority of the Royal Canadian Legion. It is perfectly true that there

[*Traduction*]

M. Merrithew: Dans la foulée, suggérez-vous que tout le monde devrait toucher cette allocation ou que les anciens prisonniers de guerre qui habitent dans un autre pays devraient la recevoir?

Le président: Ils devraient tous la recevoir à condition de satisfaire aux conditions d'admissibilité.

M. Merrithew: Si la justification et l'objectif du PAAC est de garder les anciens combattants hors des hôpitaux, je me demande s'il est logique, dans une perspective de politique de santé, de la donner automatiquement à tout le monde en tant que prestations, que l'on en ait besoin ou non, alors que tant d'autres ne la touchent pas. Il est illogique, pour moi, de la donner à tout le monde en tant que groupe, que l'on en ait besoin ou non, parce qu'il existe bien d'autres sortes d'anciens combattants qui en ont vraiment besoin et qui ne la reçoivent pas.

Le président: Tout le monde ne la reçoit pas maintenant.

M. Merrithew: C'est vrai.

Le président: Il y a cinq classifications. Vous avez commencé par les pensionnés invalides et jusqu'en 1987 avec d'autres. Je me demande pourquoi ils ne sont pas admissibles comme tout le monde? La question de l'indemnisation à titre de prisonnier de guerre est maintenant embrouillée. En vertu de la clause de la dualité, on peut dorénavant compter ensemble les indemnités de prisonnier de guerre et d'invalidité. Cependant, l'indemnisation à titre de prisonnier de guerre ne compte pas par elle-même. Si un ancien combattant ne reçoit que l'indemnité de prisonnier de guerre, il n'est pas admissible au PAAC. Beaucoup d'entre eux en ont souffert. Vous avez vu les dossiers de la Commission Hermann.

En 1962, lorsque vous avez sorti la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, si le PAAC avait été en vigueur à cette époque, ils auraient automatiquement été concernés. Pourquoi ne les incluons-nous pas maintenant?

M. Broadbent: Mon ministre m'a demandé de faire quelques commentaires à ce sujet. J'aimerais éclaircir un point au sujet de ce que l'on nous a dit à Charlottetown. Les questions qui ont été mentionnées n'étaient pas envisagées au point de vue des propositions. C'est là une démarche normale du Ministère pour appuyer un ministre, lorsqu'on examine les incidences de suggestions—ou de pressions si vous le préférez—provenant de divers groupes qui veulent savoir ce qui arriverait et combien cela coûterait.

Le président: Je suis d'accord. Je m'exprime peut-être mal. Ils m'ont donné des explications détaillées à ce sujet.

Continuez.

M. Broadbent: Je me souviens de votre lettre au ministre, monsieur le président, concernant le groupe qui a servi au Canada. Ce qui s'est passé en réalité, c'est que le PAAC est un programme qui a évolué par étapes—un groupe a été introduit après l'autre. La question fondamentale est de savoir si, parce qu'un ministère peut absorber autant de travail supplémentaire à un moment donné, le gouvernement aurait dû prendre des mesures pour introduire les anciens combattants qui avaient servi au Canada à l'époque où il l'a fait, ou s'il aurait dû en faire bénéficier d'autres groupes? le gouvernement a suivi la

[*Text*]

are many other deserving groups; we have heard many heart-rendering stories.

I know my minister will forgive me for speaking as a bureaucrat for a moment, but the fact of the matter is that with our clientele going to double over the next four years, I have to find some way for our people to be able to live with the program without a very significant increase in human resources in the department.

The Chairman: Mr. Broadbent, your own figures show these people are 70 years old. I have been here for 22 years, and for 22 years I have been hearing that you will take it one step at a time. Time has gone. You are losing war veterans on War Venterans Allowance at the rate of 10,000 a year. They have dropped down to 58,000.

Under this regulatory impact analysis, alternatives were not considered as cabinet explicitly directed that this group of veterans were to have those benefits which were available under the Veterans Care Regulations rescinded.

It is 1990. Fifty years have passed. I am just saying that you should consider it in light of our great record for caring for veterans.

Mr. Merrithew: I know you have interest in other groups as well, senator. There is one group that you did touch upon that I did not respond to.

As you probably know, when a disabled pensioner passes on we used to cut off their pension at the end of one month. We have extended that for one year. We have had a request from the Legion—in fact, I believe it is their top priority—that if it happens to be a spouse of a VIP recipient, could we not continue that particular service for a year. I can tell you that I am looking very seriously at that.

The Chairman: The merchant seamen asked for certain things, and because time is passing, I cannot explain them or give you a preamble. You are aware of their requests over the years. They ask that full veterans benefits should be extended to all Canadian merchant seamen who have served in dangerous waters in Canada's wars. Second, a book of remembrance for merchant seamen who died in action in Canada's wars should be prepared and placed in the Peace Tower. The Veterans Independence Program and Coverage as provided by DVA and Group 12 Greenshield Prepaid Services Ontario should be extended. Full access to veterans' hospital facilities should be provided to ex-POWs, whether pensioned or not. They asked that POW compensation, as proposed by the National POW Association, be provided to all POWs, including merchant navy POWs; that is, that in a war where some prisoners were held over five years, time measured compensation must be extrapolated beyond 30 months to be equitable.

[*Traduction*]

priorité de la Légion royale canadienne, qui était fortement appuyée. Il est parfaitement vrai qu'il y a bien d'autres groupes qui le méritent; nous avons entendu de nombreuses histoires déchirantes.

Je sais que mon ministre me pardonnera de parler comme un bureaucrate pendant un moment, mais la réalité est qu'avec une clientèle qui va doubler au cours des quatre prochaines années, je dois trouver un moyen pour que nos gens puissent vivre avec le programme sans augmenter considérablement pour cela les ressources humaines du ministère.

Le président: M. Broadbent, vous propreschiffres indiquent que ces gens ont 70 ans. Je suis ici depuis 22 ans et, pendant ces 22 années, j'ai entendu que vous procéderiez une étape à la fois. Le temps a passé. Vous perdez des anciens combattants à raison de 10 000 par an. Il n'y a en plus que 58 000.

En vertu de cette analyse des répercussions des règlements, on n'a pas envisagé d'autres solutions, comme le cabinet l'a explicitement ordonné, pour que ce groupe d'anciens combattants bénéficie des prestations qui étaient disponibles lorsque les règlements sur les soins aux anciens combattants ont été abrogés.

Nous sommes en 1990. Cinquante années ont passé. Je dis simplement que vous devriez l'envisager à la lumière des grandes choses que nous avons faites pour prendre soin des anciens combattants.

M. Merrithew: Je sais, Monsieur le sénateur, que vous vous intéressez également à d'autres groupes. Il y en a un que vous avez mentionné et au sujet duquel je n'ai pas répondu.

Comme vous le savez probablement, lorsqu'un pensionné invalide décédait, nous avions l'habitude de supprimer sa pension à la fin du mois. Nous avons continué à agir ainsi pendant un an. Nous avions reçu une demande de la part de la Légion—en fait je crois que c'est sa plus grande priorité—à l'effet que s'il s'agissait du conjoint d'un bénéficiaire du PAAC, ne pourrions-nous pas continuer ce service particulier pendant un an. Je peux vous dire que j'examine très sérieusement cette question.

Le président: Les marins de la marine marchande ont demandé certaines choses, et comme le temps passe, je ne peux pas vous les expliquer ou vous livrer un préambule. Ils disent que tous les marins de la marine marchande canadienne qui ont servi dans les eaux dangereuses au cours des guerres du Canada devraient bénéficier de toutes les prestations des anciens combattants. Par ailleurs, il faudrait préparer un Livre d'or des marins de la marine marchande qui sont morts au combat dans les guerres du Canada et le placer à la Tour de la paix. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et la protection fournie par le ministère des Affaires des anciens combattants ainsi que par les services payés d'avance de Greenshield, groupe 12, en Ontario, devraient être étendus. Les anciens prisonniers de guerre devraient avoir intégralement accès aux installations hospitalières des anciens combattants, qu'ils reçovient une pension ou non. Ils demandent que les indemnités de prisonniers de guerre, comme l'a proposé l'Association nationale des prisonniers de guerre, soient attribuées à tous les anciens prisonniers de guerre, y compris ceux

[*Text*]

Under the schedule for POW compensation, I was not aware that there were ex-POW merchant seamen who served up to 58 months, and no consideration has ever been given to them. I can understand there are not very many, but at this late date I hope these things will be taken into consideration. The National POW Association also asked that VIP benefits be extended to all POWs and that one trip through dangerous waters be made the sole qualification for a war veterans allowance and VIP. These are all contained in the proceedings.

Mr. Minister, I recognize what we have done for veterans over the years, but the merchant seamen, from what I can read and from what I have learned, are a group that suffered without a weapon in their hands. They had to wait and sit like ducks in the water. Those civilians who served in support of the armed services overseas, such as the Sally Ann and the KOC people, are recognized as "in support veteran services". I would like to ask you to take those things into consideration in the future.

Mr. Merrithew: Canadian people generally recognize the great contribution that was made by those people who served in close proximity to very serious war action yet who were not in the service and, therefore, not subject to military discipline. The arguments are very old, and everyone has heard them, so I am not going to bore anyone. My predecessor from my riding, Tom Bell, was one of the greatest fighters in the world for the merchant seamen.

As you probably know, the act was brought in in 1946. It was later amended in 1962 and then again 1984. The decision was not altered, but, at the same time, we did introduce something that I do not think any other country has, which is civilian war allowances, which is very much like a war veterans allowance. But the decision was not altered to call a merchant seaman a veteran. I am sure that is another issue to be debated with those people who felt that they were true veterans and, therefore, in the service.

We even extended the provision that they could receive all the medals that a veteran did, except the CVSM and the Defence medal. We brought in the civilian war allowance and have amended that on three occasions. Senator, I believe you did make one mistake in saying that merchant seaman cannot receive a POW allowance. I do not think that is correct, but I am open to correction.

The Chairman: Could you repeat that?

[*Traduction*]

de la marine marchande; c'est-à-dire dans une guerre où des gens sont restés prisonniers pendant plus de cinq ans, l'indemnité basée sur le temps doit être extrapolée au-delà de 30 mois pour être équitable.

En vertu du barème des indemnités versées aux anciens combattants, je n'étais pas au courant qu'il y avait des marins de la marine marchande qui ont été prisonniers pendant des périodes allant jusqu'à 58 mois; et on ne s'en est jamais occupé. Il n'y en a peut-être pas beaucoup, mais, si longtemps après, j'espère que l'on prendra ces choses en considération. L'Association nationale des prisonniers de guerre a également demandé que l'on étende les prestations du PAAC à tous les prisonniers de guerre, et qu'il suffise d'une seule mission en eaux dangereuses pour être admissible à une allocation d'anciens combattants et au PAAC. Tout cela se trouve dans le rapport.

Monsieur le ministre, je reconnais ce que nous avons fait pour les anciens combattants au cours des années, mais les marins de la marine marchande, d'après ce que je peux lire et ce que j'en ai appris, ont souffert sans tenir d'arme à la main. Ils étaient la proie facile des ennemis. Les civils qui ont servi au soutien des services armés outre-mer, comme les équipages du Sally Ann et du KOC, sont reconnus comme ayant travaillé dans les «services de soutien des anciens combattants». J'aimerais vous demander de prendre ces choses en considération à l'avenir.

M. Merrithew: En général, les Canadiens reconnaissent la grande contribution de ces gens qui ont servi très près du feu de l'action, mais qui n'étaient pas dans le service et, par conséquent n'étaient pas soumis à la discipline militaire. Les arguments sont usés, tout le monde les a entendus et je ne vais donc ennuyer personne. Le prédécesseur de ma circonscription, Tom Bell, était l'un des plus grands combattants dans le monde des marins de la marine marchande.

Comme vous le savez probablement, la Loi a été promulguée en 1946. Elle a été modifiée par la suite en 1962, puis de nouveau en 1984. La décision n'a pas été modifiée, mais, en même temps, nous avons introduit quelque chose qui n'existe probablement pas dans aucun autre pays, à savoir les allocations de guerre pour les civils, qui ressemblent beaucoup aux allocations d'anciens combattants. Mais la décision n'a pas été modifiée pour appeler un marin de la marine marchande un ancien combattant. Je suis sûr que c'est là une autre question qui devrait être discutée avec ces personnes, qui s'estimaient de vrais anciens combattants et, par conséquent, comme faisant partie du service.

Nous avons même étendu la disposition voulant qu'ils pourraient recevoir toutes les médailles d'un ancien combattant sauf la CVSM et la Médaille de la Défense. Nous avons introduit l'allocation de guerre pour les civils et l'avons modifiée à trois reprises. Monsieur le sénateur, je pense que vous avez fait une erreur en disant qu'un marin de la marine marchande ne peut pas recevoir une indemnité de prisonnier de guerre. Je ne pense pas que ce soit exact; mais que l'on me corrige si j'ai tort.

Le président: Pourriez-vous répéter cela?

[*Text*]

Mr. Merrithew: I think you said that merchant seamen are not eligible for a POW allowance.

The Chairman: Yes, they are, at least the ones who were prisoners of war. Here is what Mr. Nicholson acknowledged:

> Mention was made to the legislation passed in the U.S. on January 19, 1988—

I hate to be a copycat.

> —determining the service of the "American Merchant Marine in Oceangoing Service during the Period of Armed Conflict, December 7, 1941, to August 15, 1945," shall be considered "active duty" under the provision of Public Law 95-202 for the purposes of all laws administered by the Veterans Administration.

Australia recognizes them.

Mr. Broadbent: No, I do not think so.

The Chairman: Is someone telling me fibs? I think they recommend them.

Mr. Merrithew: They recommend them. They have not recognized them yet.

The Chairman: You are on the ball. Mr. Minister, I know you are sympathetic, and I would like to have more time to give you some of the information that I have. Someone said to me that if the VIP was available in 1962 when they enacted the Civilian War Pension Allowances Act, he would have been included.

With respect to the Estimates, I would like to deal with the issue of farming out of dental work. Under "Selected Treatment Expenditures", in 1986-87 the volume of work was 41,000 cases at a cost of $11 million. In 1987-88 the cases decreased to 33,000 at a cost of $12.5 million. Then, in 1988-89, the volume has almost doubled to 64,266 cases at a cost of $15 million. My suspicious mind prompts the notion that the civilian dentist sees that he has a live veteran and is going to charge the government whatever he wants and do as much work as he wants, even if it is not necessary or—do you think there is a legitimate reason? The other items seem to be in line.

Mr. Merrithew: You are very observant. I think I touched upon that when I made my opening remarks. The demand for medical services and pensions—and I suspect you are talking about the Canadian dental service—as people age, their afflictions become more acute and, therefore, require more treatment. I cannot answer why there is such a jump in dental or medical costs. I suspect age would be a factor, but we have doctors around the table who would be better able to comment than I.

The Chairman: My question surrounds the fact that there was a decision through the Nielson Task Force report to farm out the service. I think that has invited increased billing. I was

[*Traduction*]

M. Merrithew: Je pense que vous avez dit que les marins de la marine marchande ne sont pas admissibles à une indemnité de prisonnier de guerre.

Le président: Oui ils le sont, au moins ceux qui étaient prisonniers de guerre. Voici ce que M. Nicholson a reconnu:

> Il fait mention de la loi promulguée le 19 janvier 1988 aux États-Unis

J'ai horreur de copier les autres.

> —pour déterminer le service de la «Marine marchande américaine dans le service maritime durant la période du conflit armé, du 7 décembre 1941 au 15 août 1945», on le considérera comme «service actif» en vertu de la clause de la Loi publique américaine 95-202, aux fins de toutes les lois administrées par l'administration des anciens combattants.

L'Australie les reconnaît.

M. Broadbent: Non, je ne le pense pas.

Le président: Quelqu'un me raconte-t-il des histoires? Je pense qu'elle les recommande.

M. Merrithew: Elle les recommande. Elle ne les a pas encore reconnues.

Le président: Vous êtes bien au courant. Monsieur le ministre, je sais que vous sympathisez à la cause et j'aimerais disposer de plus de temps pour vous communiquer certaines informations que je possède. Quelqu'un m'a dit que si le PAAC avait été disponible en 1962 lorsque la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils a été promulguée, les marins de la marine marchande auraient été inclus.

En ce qui concerne le budget, j'aimerais traiter de la question de la sous-traitance des dentistes. En vertu des «dépenses de traitement sélectionnées», en 1986-1987 le volume de travail s'est élevé à 41 000 cas, à un coût de 11 millions de dollars. En 1987-1988, il n'y a eu que 33 000 cas, qui ont coûté 12,5 millions. Puis, en 1988-1989, le volume a presque doublé pour atteindre 64 266 cas, à un coût de 15 millions. Je suis une personne méfiante et je me dis que lorsqu'il voit que son patient est un ancien combattant, le dentiste civil se dit qu'il va facturer ce qu'il veut au gouvernement et faire autant de travaux qu'il le souhaite, même s'ils ne sont pas nécessaires; ou bien pensez-vous que cette augmentation est valable? Les autres postes semblent être corrects.

M. Merrithew: Vous êtes un fin observateur. Je pense que j'ai brièvement parlé de la demande des services médicaux et des pensions dans mes remarques liminaires—et j'ai l'impression que vous parlez du service dentaire canadien. Au fur et à mesure que les gens prennent de l'âge, leurs infirmités s'agravent et, par conséquent, ils ont besoin de davantage de traitements. Je ne peux pas expliquer pourquoi il y a un tel bond dans les coûts dentaires ou médicaux. Selon moi, l'âge est peut-être un facteur, mais nous avons autour de la table des médecins qui seraient mieux placés pour commenter sur ce sujet.

Le président: Ma question est axée sur le fait que le rapport du Groupe de travail Nielson a donné lieu à une décision à l'égard de la sous-traitance du service. Je pense que cela a con-

[*Text*]

asking about one stop service where we have the pension people with a war veterans allowance, and I got three different opinions. It seems to be working all right, but I still question it. Are those changes working out?

Mr. Merrithew: I was very much aware of your concern and interest and indeed that of the Chairman of the Canadian Pension Commission with regard to the changes that grew out of the Nielson Task Force report, but that was five years ago. My view is that we are serving more veterans faster than was the case prior to the Nielson changes. I know it will never be fast enough to satisfy most people, but it appears to me that veterans groups—and I talk to them all the time—think the changes are beneficial. Others who are on the receiving end of that—and I think I can probably identify them—think the changes were not in their best interests. Who knows? I am not getting a significant number of complaints about the level of service to our veterans through the commission.

The Chairman: Mr. Minister, if you can find the time to give me an hour, I can elaborate on some of the factors of the CVAUK. As a result of our seeking out needy veterans overseas, we came across many who were entitled to a disability pension. I have two observations and grievances. First, what was happening with our External Affairs division which was looking after veterans affairs in the Canadian High Commission? Did you notice the insignificant $1,000 that is given to the CVAUK in the estimates each year, devoted to those who seek out these veterans?

I was pleased to learn that 28 applications have been approved to an amount of $150,000, which means that we found people who should have been receiving disability pensions over the years. I cannot blame anyone, because it was probably up to the veteran to come to the Canadian High Commission, as I was told over there, or someone to seek them out. I do not know who is at fault, but it has been going on for a long time. The pension commission and the bureau pension advocates did a masterful job on adjudicating these cases because of the age of the people. I do not know how they can be repaid for what they have done to the point of sending someone over, as was my recommendation, to seek them out and expedite the process.

I would like to get at the fact that we are restricting a war veteran from receiving his allowance because of a residence rule, and a disability pensioner has no restriction on residence. So you are talking about one class of veteran who has a residence restriction and another who does not. Is there a reason for that?

Mr. Merrithew: I will comment first, and then I will pass the microphone over to the deputy minister. They are, in fact, two totally different programs, as you well know, senator. One is a benefit for injuries sustained during action with the Canadian active service force in World War II or Korea.

[*Traduction*]

duit à un accroissement de la facturation. Je demandais des explications au sujet d'un service en un seul volet, lorsque des pensionnés touchent une allocation d'ancien combattant, et j'ai eu trois opinions différentes. Cela semble fonctionner, mais je me pose toujours la question : ces changements fonctionnent-ils?

M. Merrithew: J'étais très conscient de vos préoccupations et de votre intérêt, et, en réalité de ceux du président de la Commission canadienne des pensions, en ce qui a trait aux changements qui ont découlé du rapport du Groupe de travail Nielson, mais il y a de ça cinq ans. À mon avis, nous desservons plus rapidement davantage d'anciens combattants qu'avant les modifications apportées à la suite du rapport Nielson. Je sais que cela ne sera jamais assez rapide pour satisfaire la plupart des gens, mais il me semble que les groupes d'anciens combattants—et je leur parle tout le temps—pensent que les changements sont bénéfiques. Les autres bénéficiaires—et je pense que je peux probablement les identifier—pensent que les changements n'étaient pas dans leurs meilleurs intérêts. Qui sait? À la Commission, je ne reçois pas beaucoup de plaintes à propos du niveau de service.

Le président: Monsieur le ministre, si vous pouvez trouver le temps de me donner une heure, je peux élaborer sur certains facteurs du CVAUK. En recherchant les anciens combattants nécessiteux outre-mer, nous en avons rencontré beaucoup qui avaient droit à une pension d'invalidité. J'ai deux observations et doléances. Premièrement, qu'arrive-t-il à notre division des Affaires extérieures qui s'occupait des affaires des anciens combattants au Haut-commissariat du Canada? Avez-vous vu la maigre somme de 1 000 $ accordée dans chaque budget annuel au CVAUK, qui se consacre à la recherche de ces anciens combattants?

J'ai appris avec plaisir que 28 demandes avaient été approuvées, représentant un montant de 150 000 $, ce qui signifie que nous avons trouvé des gens qui auraient dû recevoir des pensions d'invalidité pendant des années. Je ne peux jeter le blâme sur personne, car il revenait probablement à l'ancien combattant lui-même de se présenter au Haut-commissariat du Canada, comme on me l'a dit là-bas, ou il fallait que quelqu'un le déniche. Je ne sais à qui est la faute, mais c'est une situation qui a duré longtemps. La Commission des pensions et d'autres défenseurs ont fait un magnifique travail dans l'adjudication de ces causes, en raison de l'âge des gens. Je ne sais pas comment on pourrait les récompenser pour ce qu'ils ont fait, jusqu'à envoyer quelqu'un pour les rechercher et accélérer le processus, comme je l'ai recommandé.

J'aimerais en arriver au fait que ous empêchons un ancien combattant de recevoir son allocation à cause d'une règle de résidence, et qu'il n'y a aucune restriction de résidence pour un pensionné invalide. On parle donc d'une classe d'anciens combattants qui a une restriction de résidence et d'une autre qui n'en a pas. Y a-t-il une raison à cela?

M. Merrithew: Je ferais d'abord quelques commentaires, puis je passerais le microphone à Monsieur le sous-ministr.e En fait, ce sont deux programmes totalement différents, comme vous le savez bien, Monsieur le sénateur. L'un est une prestation pour les blessures subies dans l'action avec l'armée

[*Text*]

However, War Veterans Allowance is a totally different program. It is an income support program to which there are no contributions, not even by the veterans over there, because they live in a different country and pay taxes in that country.

Most income support systems in the world are not payable when the person does not live in that specific country. Therefore the War Veterans Allowance is unique. They are eligible for it and we do ask that they reside in Canada for one year and that they draw War Veterans Allowance in this country for at least one day. That is usually the day before departure. I know that this factor has been a problem for a long time. However, we are concerned that if we move in the direction that you stipulate, that any payments we give them through an income support system, as in a welfare support system, will only be clawed back by the government of that particular country. I can give you figures through the various social assistance programs, such as housing, and so on, that would illustrate what I have just said. Therefore in one case we might be giving to the veterans while, at the same time, the other country in which they have paid taxes for all of these years would claw it back.

However, I will now turn the matter over to my deputy to elaborate on it. It is a very complex issue, as the senator well knows.

The Chairman: I recognize that, Mr. Minister. However, I think you told me in a letter that the veterans are able to keep some of their pension. I checked with people who had been back and I understand they are ahead by approximately 60 pounds per month or per week—I forget which it is.

In any event, I have some figures here with respect to treaties that we have with various countries. The Canadian veterans fought for the mother country and if Margaret Thatcher was sitting here this evening, I would tell her that the attitude of her government is deplorable. We sent Canadians over to Europe to help the mother country and now there are veterans and dependents living in Britain in absolute destitution and the British government will not even recognize them enough to give them a little bit of an allowance in order to let them live comfortably in their old age. There was a 90 year old woman whom I called on her birthday. She said to me: "Would you please thank Canada for what it has done for me." The situation is simply amazing.

In any event, there is a Canadian treaty with Australia. With respect to the War Veterans Allowance, it says they "may tax these amounts". We have a treaty with New Zealand, "amounts taxable". We have treaties with Germany and Italy, and those treaties say that such allowances are not taxable. We have a treaty with the U.K.; those allowance are taxable in that country. We have a treaty with the U.S., and the veterans allowance is not taxable in that country.

[*Traduction*]

active canadienne au cours de la Deuxième guerre mondiale ou en Corée.

Toutefois, l'allocation aux anciens combattants est un programme totalement différent. Il s'agit d'un programme de soutien du revenu auquel il n'y a aucune contribution, pas même de la part des anciens combattants qui habitent là-bas, car ils vivent dans un autre pays et ils y paient des impôts.

La plupart des programmes de soutien du revenu ne s'appliquent pas lorsque la personne ne vit pas dans le pays en cause. C'est pourquoi l'allocation aux anciens combattants est unique en son genre. Les anciens combattants y ont droit et nous demandons qu'ils résident au Canada pendant un an et qu'ils perçoivent l'allocation aux anciens combattants ici pendant au moins un jour. Il s'agit en général de la veille du départ. Je sais que ce facteur est source de difficultés depuis longtemps. Toutefois, si nous suivons la direction que vous préconisez, nous avons peur que tous les versements accordés dans le cadre d'un régime de soutien du revenu, tout comme dans un régime de bien-être social, seront récupérés par le gouvernement du pays en cause. Je peux vous donner des chiffres dans le cadre de divers programmes sociaux, comme celui du logement et autres, qui illustreraient ce que je viens de dire. C'est ainsi que nous donnerions une allocation aux anciens combattants que l'autre pays, dans lequel ils ont payé des impôts pendant toutes ces années, leur reprendrait.

Toutefois, je laisserai maintenant la parole à mon sous-ministre pour qu'il vous donne plus de détails. Il s'agit d'une question très complexe, comme le sénateur le sait bien.

Le président: Je le sais, monsieur le ministre. Cependant, je pense que vous m'avez dit dans une lettre que les anciens combattants sont en mesure de garder une partie de leur pension. J'ai vérifié auprès de personnes qui sont revenues et je crois comprendre qu'il leur reste environ 60 livres par mois ou par semaine—je ne sais plus lequel des deux.

De toute façon, j'ai quelques chiffres ici concernant les conventions que nous avons avec divers pays. Les anciens combattants canadiens ont combattu pour la mère patrie et si Margaret Thatcher était ici ce soir, je lui dirais que l'attitude de son gouvernement est déplorable. Nous avons envoyé des Canadiens en Europe pour aider la mère partrie et il y a maintenant des anciens combattants et leurs personnes à charge qui vivent en Grande Bretagne dans le plus grand dénuement et le gouvernement brittanique ne reconnait même pas suffisamment leur contribution pour leur donner une petite partie d'une allocation qui leur permettrait de finir leurs jours confortablement. J'ai appelé une vieille femme de 90 ans pour son anniversaire et elle m'a dit: Voudriez-vous remercier le Canada pour ce qu'il a fait pour moi. La situation est tout simplement incroyable.

De toute façon, il existe une convention avec l'Australie, et en ce qui concerne l'allocation des anciens combattants, il y est dit qu'on peut imposer ces montants. Nous avons une convention avec la Nouvelle-Zélande qui dit montants imposables. Nous avons des conventions avec l'Allemagne et l'Italie qui précisent que ces montants ne sont pas imposables. Nous avons une convention avec le Royaume-Uni et cette allocation y est

[*Text*]

In other words, Mr. Minister, the people we fought against are not charging tax to our veterans and the people with whom we fought want to tax the veteran's allowance back.

Certainly Canada is doing enough for the allied veterans who live in this country. However, there is so much detail to this matter that time will not allow me to go into it any further. At some point I would like to have a further discussion with you both on this matter.

Mr. Broadbent: Perhaps, Mr. Chairman, I might clarify one or two points that you have raised, starting on the question of pensions. This is not the first time I have heard critcism levelled at our High Commission in London, and it distrubs me greatly when I hear such criticism. In my judgment, the High Commission in London have done and are doing a fine job. The official who works there on behalf of veterans affairs is not in our employ. He is, however, very dedicated.

In terms of the award of disability pensions, the fact that there is an association of Canadian veterans in the U.K. surely suggests that that organization, knowing its own members, would be in the best position to suggest which of their veterans or dependents should be eligible for a pension. Indeed, that association did that and when they presented the list, the department and Bureau of Pension advocates acted with alacrity. They went over to the U.K., and I am sure you are aware of the statistics. However, I am sure you do not expect one man in London to know the state of health of a woman in Glasgow, for instance, or whether or not she qualifies for a disability pension.

The Chairman: Mr. Broadbent, I have been involved in these types of matters for 22 years. I have personally spoken to these people in the Canadian High Commission and they told me that they do not have a budget which would enable them to go out looking for veterans. I did not expect them to do that. However, perhaps you would tell me what you are doing.

Certainly, you recognize the CVA and you give them $1,000 per year. However, the secretary of that organization is running around in a car all over the place and he has just given up because of the enormity of the problem.

Further, you brought Mr. Greenhalgh over, much to my surprise. There must have been something wrong when you brought him over here and gave him six weeks' training.

However, please do not ask me to believe what you are telling me now. This situation has existd for 50 years. I remember being in Britain and talking to Percy Tougood when he was there. Also, all of the friends that you are talking of today who are doing such yeoman jobs; they, too, have been going over for many years.

I am sorry, Mr. Broadbent, that I am taking this attitude but I must reiterate that it is not the fault of yourself or of

[*Traduction*]

imposable. Nous avons une convention avec les États-Unis et l'allocation des anciens combattants n'y est pas imposable.

En d'autres termes, monsieur le ministre, ceux contre lesquels nous avons combattu n'imposent pas nos anciens combattants alors que ceux avec lesquels nous nous sommes battus veulent récupérer l'allocation des anciens combattants.

Le Canada en fait certainement assez pour les anciens combattants alliés qui vivent ici. Mais cette question est tellement complexe que le temps manque pour approfondir davantage. J'aimerais parler avec vous de ces deux sujets lorsque nous aurons un moment.

M. Broadbent: Monsieur le président, je pourrais peut-être éclaircir un ou deux points que vous avez soulevés, à commencer par celui des pensions. Ce n'est pas la première fois que j'entends des critiques de la part de notre Haut-commissariat à Londres et ces critiques me perturbent profondément. À mon avis, le Haut-commissariat de Londres a fait du bon travail et continue actuellement. Le responsable qui se trouve là-bas au nom du ministère des Anciens combattants ne travaille pas pour nous, mais il est très dévoué.

En ce qui concerne le versement des pensions d'invalidité, il me semble que dans la mesure où il existe une association d'anciens combattants canadiens au Royaume-Uni, celle-ci est la mieux à même, connaissant tous ses membres, de suggérer ceux d'entre-eux ou de leurs personnes à charge qui devraient avoir droit à une pension. D'ailleurs, c'est exactement ce qu'elle a fait et lorsqu'elle a présenté sa liste, le ministère et le Bureau des services juridiques des pensions ont agi très rapidement. Les responsables se sont rendus au Royaume-Uni et je suis sûr que vous connaissez les statistiques. Cependant, je suis sûr que vous ne pouvez pas vous attendre à ce que quelqu'un à Londres puisse connaître l'état de santé d'une femme de Glasgow, par exemple, ou savoir si elle peut avoir droit à une pension d'invalidité.

Le président: Monsieur Broadbent, je travaille à ces questions depuis 22 ans. J'ai moi-même parlé aux gens du Haut-commissariat canadien et ils m'ont dit qu'ils n'ont pas de budget suffisant pour aller à la recherche des anciens combattants. Je ne m'attendais pas à ce qu'ils le fassent mais j'aimerais que vous me disiez ce que vous faites vous-mêmes.

Vous reconnaissez certainement la AAC puisque vous lui donnez 1000 $ par an. Pourtant le secrétaire de cet organisme passe son temps à se déplacer en voiture et vient d'abandonner en raison de l'énormité du problème.

D'autre part, vous avez ramené M. Greenhalgh, à ma grande surprise. Quelque chose ne devait pas très bien aller lorsque vous l'avez fait venir et lui avez donné une formation de six semaines.

Ne me demandez cependant pas de croire ce que vous me dites maintenant. Le problème existe depuis 50 ans. Je me rappelle être allé en Grande-Bretagne et d'avoir parlé à Percy Toogood lorsqu'il y était. D'autre part, tous les amis dont vous parlez aujourd'hui et qui font un travail si inestimable, y vont depuis de nombreuses années.

Je suis désolé, monsieur Broadbent, d'adopter cette attitude mais je dois répéter que ce n'est ni votre faute ni celle de votre

[*Text*]

your minister. This situation has been going on for so long and it has never been corrected.

Mr. Broadbent: I think I can assure you, Mr. Chairman, that if any veteran living in the U.K. had gone to the Canadian High Commission or had written to Ottawa inquiring whether there was a possibility of having a disability pension, that that matter would have been dealt with.

The Chairman: Of course it would.

Mr. Broadbent: What I am saying is that it is very difficult to deal with people if you do not know that they exist. All I am saying is that I think the association has a job to do there and that they do it.

The Chairman: Yes, but when I spoke to the High Commission about this matter, they took a defensive attitude and said that they were not receiving a budget to handle these matters.

Mr. Broadbent: Perhaps I might just clarify one other point. On the question of the Canadian veterans domiciled in the U.K., it seems to me that it is important to have on the record, particularly in a place of second sober judgment, Mr. Chairman, something which is quite frequently forgotten. Apart from one program the Australians have, as far as I know the WVA is alone in allowing people to continue to draw that pension after they leave this land. If you are receiving GIS, you can draw it for six months abroad and then you are cut off.

I say to you then, Mr. Chairman, why did Parliament, in its wisdom, allow the WVA to be drawn abroad? It was for two reasons: First, that there were veterans who had been left alone in this country, but they had relatives somewhere else in the world and it was considered humanitarian to allow them to go and join their relatives abroad. The second reason was that perhaps a veteran's health was poor and the doctor said: "With your arthritis you would fare a lot better in Arizona." Those are the reasons why Parliament moved.

Also, Parliament deliberately put in a 12-month residency requirement for one reason only. If you look at the *Hansard* from those days, the concern was that a veteran who had decided to live in, say, Detroit, could nip over the border to Windsor, visit a district office, sign on for WVA and then go back and live in Detroit. The program was intended to be for *bona fide* Canadian resident veterans. It is indeed very generous of Canada to have allowed veterans from the U.K. to come over to Canada for a year and then take the WVA back with them. However, I do not think that was really in keeping with the spirit of the legislation to begin with. Therefore to ask for the 12-residency requirement to be removed completely takes one back to the Detroit-Windsor situation.

I am sorry, Mr. Chairman. Thank you for you indulgence, but that bit of history, it seems to me, rarely comes out when this issue is discussed.

[*Traduction*]

ministre. Cette situation dure déjà depuis longtemps et rien n'a encore été fait pour la corriger.

M. Broadbent: Je crois pouvoir vous assurer, monsieur le président, que si un ancien combattant vivant au Royaume-Uni était allé au Haut-commissariat canadien ou avait écrit à Ottawa au sujet de la possibilité d'obtenir une pension d'invalidité, on se serait occupé de son cas.

Le président: J'en suis sûr.

M. Broadbent: Ce que je dis, c'est qu'il est très difficile de s'occuper de gens dont on ne connaît pas l'existence. Tout ce que je dis, c'est que l'association a un travail à faire et qu'elle le fait.

Le président: Oui, mais quand j'ai parlé au gens du Haut-commissariat à ce sujet, ils se sont tenus sur la défensive et m'ont dit qu'ils ne recevaient pas de budget pour s'occuper de ces questions.

M. Broadbent: Je pourrais peut-être éclaircir un autre point. Pour ce qui est des anciens combattants résidant au Royaume-Uni, il me semble important de mentionner pour mémoire, en particulier dans le cas d'une deuxième opinion sérieuse, monsieur le président, quelque chose que l'on oublie souvent. En dehors d'un programme en Australie, il n'y a, à ce que je sache, que Anciens combattants Canada qui permettent aux bénéficiaires de continuer de recevoir cette pension après avoir quitté le pays. Si vous recevez le SRG, vous y avez droit encore pendant six mois à l'étranger, après quoi il est supprimé.

Je vous demande donc, monsieur le président, pourquoi, dans toute sa sagesse, le Parlement a-t-il permis que l'allocation aux anciens combattants soit perçue à l'étranger? Pour deux raisons: premièrement, certains anciens combattants avaient été laissés seuls au pays, mais avaient de la famille ailleurs dans le monde et l'on a jugé plus humain de leur permettre de rejoindre leur famille à l'étranger. La deuxième raison était que l'ancien combattant n'était peut-être pas en bonne santé et le médecin a suggéré qu'avec son arthrite, il serait beaucoup mieux en Arizona. Voilà les raisons pour lesquelles le parlement a agi ainsi.

D'autre part, le Parlement a délibérément demandé une période de résidence de douze mois pour une seule raison. Si vous consultez le hansard de cette époque, vous verrez que le problème était celui de l'ancien combattant qui avait décidé de vivre à Détroit, par exemple, qui traversait la frontière à Windsor, se rendait à un bureau de district, s'inscrivait pour l'allocation aux anciens combattants et retournait vivre à Détroit. Or, le programme visait les anciens combattants résidant véritablement au Canada. Le Canada a été effectivement très généreux de permettre aux anciens combattants du Royaume-Uni de venir au Canada pendant un an et de repartir avec leur allocation. Mais je ne crois pas que cela respectait vraiment l'esprit de la loi pour commencer. Par conséquent, le fait de demander le retrait complet de la période de résidence de 12 mois nous ramène à la situation de Détroit-Windsor.

Je suis désolé, monsieur le président. Je vous remercie de votre indulgence, mais il me semble que ce point d'histoire est rarement souligné lorsque l'on parle de cette question.

[*Text*]

The Chairman: There is a backgrounder put out by your department which says that prior to 1960 Canadians who decided to remain in a foreign country forfeited their rights to Canadian benefits. That backgrounder is published by your public relations office.

In any event, Mr. Minister, the merchant seamen are now recognized and they have their charter. Is there any way they could present a brief to you or to one of your officials on an individual basis without going through a parent organization, which would have to be created?

Mr. Merrithew: I am a minister and a politician and I have never closed the door to anyone. I absolutely, totally, unequivocably listen to people. I have received briefs from all groups and all of them have requests of the government, of the taxpayers, that will benefit them, and I understand that. Of course, I would be pleased to see them, but whether I will be able to resolve their particular concerns, I do not know. However, I do not mind listening to them.

Senator David: I should like to raise a point of clarification for the minister concerning this question of dental fees. The amount of money in 1987-88 was $12,600,000 and it went up to $15,500,000, but the volume doubled. Perhaps there have been changes in the schedule of fees. That would be the only way of explaining that, because otherwise the amount of money would have doubled with the doubling of the numbers of consultations.

Mr. Merrithew: I see that under section 2 on page 26. I cannot understand it. I know that on a per capita basis the payments are less and perhaps that is because the veterans have less dental problems to work with. I cannot answer you definitively on that point.

Senator David: As you know, there are schedules of fees which are updated every year and sometimes the charges for one item may go up whereas the charge for another item may go down. If it were based on the number of treatments which, as you can see, have doubled, the amount paid by your ministry should also have doubled but this shows an increase of about 20 per cent. I do not think we should be too anxious about this apparent increase in the total number of procedures. That is my attempt at an explanation but perhaps it is wrong.

Mr. Merrithew: That is very helpful to me.

Senator Bonnell: I would thank the minister and his deputy for their answers. Let me also take this opportunity to thank his staff for producing such an excellent brief. It was very informative.

We have heard that in order to save money in the future, the government might amalgamate the war veterans allowance and the GIS so that one department of government would be passing out the cheques. The war veterans allowance, of course, would be cut down if the person is eligible for GIS or for old age security. I would like to suggest to the minister that you take a very strong stand when that comes before Cabinet

[*Traduction*]

Le président: Votre ministère publie un document d'information qui dit qu'avant 1960, les Canadiens qui décidaient de rester dans un pays étranger renonçaient à leur droit aux prestations canadiennes. Ce document est publié par votre service des relations publiques.

De toute façon, monsieur le ministre, les marins de la marine marchande sont maintenant reconnus et ont leur charte. Existe-t-il un moyen qui leur permette de présenter un mémoire individuellement, à vous ou à un de vos fonctionnaires, sans passer par une organisation mère, qui devrait être créée.

M. Merrithew: Je suis ministre et homme politique et je n'ai jamais fermé la porte à quiconque. J'écoute les gens absolument, totalement et sans équivoque. J'ai reçu des mémoires de tous les groupes et tous ont des demandes pour le gouvernement, les contribuables, qui seront à leur avantage et je comprends cela. Bien entendu, je me ferais un plaisir de les recevoir mais je ne sais pas si je serai en mesure de résoudre leurs problèmes particuliers. Cependant, je ne demande pas mieux que de les écouter.

Le sénateur David: J'aimerais éclaircir un détail pour le ministre au sujet de cette question des frais dentaires. En 1987-1988, le montant était de 12 600 000 $ avant de passer à 15 500 000 $, mais le volume a doublé. Il y a peut-être eu des modifications apportées aux barèmes des honoraires. Ce serait la seule explication car autrement, le montant d'argent aurait doublé avec le doublement du nombre de consultations.

M. Merrithew: Je vois cela à l'article 2 de la page 26 et je ne comprends pas. Je sais que par habitant, les paiements sont inférieurs mais c'est peut-être que les anciens combattants ont moins de problèmes dentaires. Je ne peux pas vous donner de réponse précise sur ce point.

Le sénateur David: Comme vous le savez, les barèmes des honoraires sont mis à jour tous les ans et il arrive parfois que le prix d'un traitement augmente alors qu'un autre diminue. Si ces barèmes étaient fondés sur le nombre de traitements qui, comme vous l'avez vu, à doublé, le montant payé par votre ministère aurait dû doubler également. Or, on voit ici une augmentation de 20 p. 100. Je ne crois pas que l'on devrait trop s'inquiéter de cette augmentation apparente du nombre total de consultations. C'est une tentative d'explication mais ce n'est peut-être pas la bonne.

M. Merrithew: Je la trouve très utile.

Le sénateur Bonnell: J'aimerais remercier le ministre et son sous-ministre de leurs réponses. J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier son personnel d'avoir élaboré un mémoire aussi remarquable et comportant autant de renseignements.

Nous avons vu que pour économiser à l'avenir, le gouvernement envisage d'amalgamer l'allocation des anciens combattants et le SRG de sorte qu'un seul ministère s'occuperait des chèques. Bien entendu, l'allocation d'un ancien combattant diminuerait s'il avait droit au SRG ou à la sécurité de la vieillesse. J'aimerais suggérer ministre d'adopter une attitude très ferme quand cette question passera devant le Cabinet et

[*Text*]

and that you maintain, if they do amalgamate the Department of Health with the DVA as the years go on and the veterans die off, that we keep the office in Charlottetown to make the payments with regard to GIS and OAS and thus ensure that the offices would not end up being used as a cattle shed.

I should also like to mention TAPS program or your Blue Cross program for veterans. I become rather confused about this program at times because in Prince Edward Island particularly, and also in New Brunswick, veterans always seem to hold a Blue Cross card. I believe that also applies to veterans in other provinces. In the past, if a veteran received a doctor's prescription, Blue Cross would pay for almost any type of medication that was prescribed for him. It now seems that many drugs are excluded and veterans have to pay for them. Can you explain to the committee what drugs are now paid for under Blue Cross and why others are excluded?

Mr. Broadbent: Mr. Chairman, I cannot give a detailed answer. The senator will be aware as a medical man that on occasion certain generic drugs would be preferred because you get the same quality of medication as the higher priced name brand. The TAPS scheme also allows checks to be made by computer on multiple prescription use and other abuses concerning either under or over medication with which, again, I am sure you are very familiar.

I cannot give you a list of drugs that treat conditions veterans may have that we do not allow them to get through their TAPS card, but we will have that looked into and I know our people will be glad to get in touch with you directly on what is, after all, a medical matter.

Senator Bonnell: It seems to me that there is a certain list of drugs that Blue Cross will accept and a list which they will not and many of them are patent medicines. My feeling is that if they have a doctor's prescription, then Blue Cross should pay for what is on that prescription. As an example, I have patients who are diabetics and they need alcohol and swabs in order to keep their skin sterile so that they can give themselves a needle and I know that those items have been rejected by Blue Cross. However, I managed to get approval for those after getting in touch with the department. It seems to me that these people should not have this doubt in their minds.

Mr. Merrithew: I noticed that you asked that question in Charlottetown. I assume that doctors would make the decision as to what is eligible and what is not. There would obviously have to be some medical reason. I would be pleased to have our people sit down with you and go over this in some detail with you because it is far more technical than a person like me would be able to deal with.

Senator Bonnell: That would be a good idea because I deal with these veterans every day. I would hate to think that you are trying to balance the budget on the back of the veterans.

Mr. Merrithew: That is not so.

[*Traduction*]

d'insister, si les ministères de la Santé et des Anciens combattants sont fusionnés à mesure que les anciens combattants disparaissent, pour que nous gardions le bureau de Charlottetown afin de verser les prestations du SRG et de sécurité de la vieillesse et que les bureaux continuent de servir.

J'aimerais également parler du programme du SCT ou de votre régime de la Croix-Bleue pour les anciens combattants. Je ne comprends pas toujours très bien ce programme car à l'Île-du-Prince-Édouard en particulier, et également au Nouveau-Brunswick, les anciens combattants semblent toujours avoir une carte de la Croix-Bleue. Je crois que cela est également vrai dans d'autres provinces. Auparavant, si un ancien combattant recevait une ordonnance du médecin, la Croix-Bleue remboursait presque tous les types de médicaments qui lui étaient prescrits. Il semble que de nombreux médicaments ne sont plus payés et que les anciens combattants doivent assumer cette dépense. Pouvez-vous expliquer au Comité quels sont les médicaments actuellement payés par la Croix-Bleue et pourquoi d'autres médicaments ne le sont pas?

M. Broadbent: Monsieur le président, je ne peux pas vous donner de réponse précise. En tant que membre de la profession médicale, le sénateur saura que l'on préfère parfois prescrire certains médicaments génériques qui sont de même qualité que les médicaments de marque plus chers. Le programme du SCT permet également de vérifier sur ordinateur les cas d'ordonnances multiples et autres abus quant à l'utilisation insuffisante ou abusive des médicaments, problème que vous connaissez certainement.

Je ne peux pas vous donner une liste des médicaments servant au traitement d'affections que peuvent avoir les anciens combattants et que nous ne leur permettons pas d'obtenir au moyen de leur carte SCT, mais nous demanderons à nos gens d'étudier la question et nous nous ferons un plaisir de communiquer avec vous sur ce qui est après tout un sujet médical.

Le sénateur Bonnell: Il me semble qu'il existe une liste de médicaments que la Croix-Bleue accepte et une liste qu'elle n'accepte pas et que bon nombre de ces médicaments sont des médicaments d'ordonnance. J'estime que s'il y a ordonnance du médecin, la Croix-Bleue doit payer ce qui figure sur cette ordonnance. J'ai par exemple des patients diabétiques qui ont besoin d'alcool et de coton pour que leur peu soit stérile avant qu'ils ne se faisse une piqûre et je sais que ces articles ont été refusés par la Croix-Bleue. J'ai malgré tout réussi à les faire approuver après avoir communiqué avec le ministère. Il me semble qu'il ne devrait pas y avoir de doute dans l'esprit de ces gens.

M. Merrithew: J'ai vu que vous aviez posé cette question à Charlottetown. Je suppose que ce sont les médecins qui devraient décider de ce qui est admissible ou non. Il devrait évidemment y avoir une raison médicale. Ce serait avec plaisir que je demanderais à nos gens d'étudier la question en détail avec vous car le sujet est beaucoup trop technique pour que quelqu'un comme moi puisse s'en occuper.

Le sénateur Bonnell: Ce serait une bonne idée car je traite avec les anciens combattants tous les jours. Je n'ose pas penser que vous tenteriez d'équilibrer le budget sur leur dos.

M. Merrithew: Ce n'est pas le cas.

[*Text*]

The Chairman: You live in Charlottetown, Senator Bonnell, so you can drop in at any time.

Senator Muir: I want to thank the minister and his deputy for appearing here this evening. My comments would also apply to all the people from the department.

I would also like to say that the period of time required to have cases processed has shortened tremendously. You have a person on staff by the name of De Wolf, who I have never met, but he does an excellent job. Mr. Minister, I would like you to talk to your colleague, Mr. Perrin Beatty, and encourage him to do the same thing with the Canada Pension Plan applications, because the process time for those seems to go on and on.

The Chairman: Thank you for taking all this time. We could have gone on for a couple of hours but I know how busy you are. We spent a little too much time dealing with the VIP at the outset but I am sure we will be seeing you in the future.

Mr. Merrithew: I was surprised, Mr. Chairman, that you had so few problems here this evening.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Vous vivez à Charlottetown, sénateur Bonnell, vous pouvez donc passer quand vous voulez.

Le sénateur Muir: Je tiens à remercier le ministre et son sous-ministre d'être venu ici ce soir. Mes commentaires sont également valables pour tout le personnel du ministère.

J'aimerais dire également que le temps nécessaire au traitement des cas a considérablement diminué. Vous avez un employé du nom de De Wolf, que je n'ai jamais rencontré, mais qui fait un excellent travail. Monsieur le ministre, j'aimerais parler à votre collègue, M. Perrin Beatty, et l'encourager à faire la même chose avec les demandes pour le régime de pensions du Canada car leur traitement semble prendre une éternité.

Le président: Merci de nous avoir parlé pendant tout ce temps. Nous aurions pu continuer pendant deux heures mais je sais à quel point vous êtes occupés. Nous avons consacré un peu trop de temps au programme pour l'autonomie des anciens combattants au début, mais je suis sûr que nous nous reverrons.

M. Merrithew: J'ai été surpris de voir, monsieur le président, à quel point vous aviez peu de problèmes ici ce soir.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Veterans Affairs:
Mr. David Broadbent, Deputy Minister.

Du ministère des Anciens combattants:
M. David Broadbent, sous-ministre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-90

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1990

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Tuesday, April 3, 1990

Le mardi 3 avril 1990

Issue No. 4

Fourth proceedings on:

The examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates

Fascicule nº 4

Quatrième fascicule concernant:

L'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

38233—1

THE SUB-COMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Hon. Senator Jack Marshall, *Chairman*
The Hon. Senator Lorne M. Bonnell, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

(Quorum 2)

LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable Jack Marshall, sénateur
Vice-président: L'honorable Lorne M. Bonnell, sénateur

Les honorables sénateurs:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

(Quorum 2)

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate*, Wednesday, June 28, 1989:

"With leave of the Senate.

The Honourable Senator Marsden moved, seconded by the Honourable Senator Turner:

That the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 28 juin 1989:

«Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Marsden propose, appuyé par l'honorable sénateur Turner:

Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit Comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, September 26, 1989:

The Honourable Senator David moved:

"That a Subcommittee on Veterans Affairs be established for the purpose of hearing evidence and considering matters relating to the Order of Reference adopted by the Senate on June 28, 1989 concerning Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates which was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

That the Subcommittee be composed of the Honourable Senators Bonnell, David and Marshall;

That the Honourable Senators Marshall and Bonnell be Chairman and Deputy Chairman respectively; and

That the Subcommittee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

Extrait du *Procès-verbal du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, le mardi 26 septembre 1989:

L'honorable sénateur David propose:

«Qu'un sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi pour entendre des témoignages et étudier toutes questions se rattachant à l'Ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 sur les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

Que les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall en fassent partie;

Que les honourables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit comité; et

Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier suppléant du Comité

Patrick J. Savoie

Acting Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

Subcommittee on Veterans Affairs

TUESDAY, APRIL 3, 1990
(6)

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 5:35 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Member of the Subcommittee present: The Honourable Senator Marshall (1).

Other Senator present: The Honourable Senator Molgat.

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Chairman.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnessess:

From the Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded:

Mr. D. M. Dorward, President;

Mrs. Doreen Dorward.

From the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association:

Mr. Georges Giguère, National President;

Mr. Ron Beal, Vice-President;

Dr. A. Lynne Beal, Ph.D., Advisor to the Association.

The Subcommittee resumed its examination of Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, pursuant to its Orders of Reference from the Senate of June 28, 1989 and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of September 26, 1989.

Mr. Dorward made a statement and, with Mrs. Dorward, answered questions.

At 6:25 p.m. the sitting was suspended.

At 6:55 p.m. the sitting resumed.

The Witnesses from the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association made a statement and answered questions.

The Subcommittee agreed,—That the "General Conclusions from the Herman Report" and the related "Recommendations", extracted from the document entitled: "Review of Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians who Were Prisoners of War in Europe during World War II by J. Douglas Hermann, M.D.", prepared by Dr. A. Lynne Beal, Ph.D., C. Psych., be printed as an Appendix to this day's proceedings. (*See Appendix "4-A"*).

PROCÈS-VERBAL

Sous-comité des affaires des anciens combattants

LE MARDI 3 AVRIL 1990
(6)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 17 h 35 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présent: L'honorable sénateur Marshall (1).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Molgat.

Sont présents: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement; Mlle Laura Fox, adjointe administrative auprès du président.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De la «Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded»:

M. D. M. Dorward, président;

Mme Doreen Dorward.

De l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe:

M. Georges Giguère, président national;

M. Ron Beal, vice-présdient;

Mme A. Lynne Beal, conseillère auprès de l'Association.

Le Sous-comité poursuit son étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, conformément à ses ordres de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 26 septembre 1989.

M. Dorward fait une déclaration et, avec Mme Dorward, répond aux questions.

À 18 h 25 la séance est levée.

À 18 h 55 la séance reprend.

Les témoins de l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe font une déclaration et répondent aux questions.

Le Sous-comité a convenu,—Que les «Conclusions générales sur le rapport Hermann» et les «Recommandations» s'y rapportant, extraites du document intitulé «Étude du rapport au Ministre des Anciens combattants sur l'étude sur les prisonniers de guerre canadiens en Europe durant la Deuxième Guerre Mondiale, par le Dr J. Douglas Hermann», rédigé par Mme A. Lynne Beal, Ph.D, Psychologue certifiées, soit imprimé en annexe aux délibérations de ce jour. (*Voir l'Annexe «4-A»*).

At 8:25 p.m. the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

À 20 h 25 le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, April 3, 1990

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 5.30 p.m. to examine the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Ladies and gentlemen, unfortunately the Senate is not in session this week, making it difficult to get a quorum; however, I have permission to receive evidence. Although there will be no other senators here besides myself and Senator Molgat, a transcript of this meeting is being prepared, copies of which will be sent to you. That will be used by the committee in preparing its report to the Senate. That report, after being presented in the Senate, will be sent to the minister. It might achieve some of the objectives you want to see achieved.

I would also like to introduce my staff, some of our guests and interested parties from the Department of Veterans Affairs. On my left is Denis Bouffard, Clerk of the Committee. On my far right is Grant Purves, Director of Research and Miss Laura Fox, my administrative assistant for veterans affairs. We also have with us some of the staff of the Department of Veterans Affairs, which has shown a keen interest in what our committee is doing. Del Carrothers from P.E.I., David Chase, the legislative assistant to the minister, and Mr. Mike Cobb, are here, all a good friend to all veterans.

The first witness this evening is Mr. D. M. Dorward, President, Sir Arthur Pearson Association of War Blinded. I welcome Mr. Dorward and his wife. Mr. Dorward can ask his wife for advice, if he wishes.

Mr. D. M. Dorward, President, Sir Arthur Pearson Association of War Blinded: Guidance.

The Chairman: Or guidance. Would you like to proceed, Mr. Dorward.

Mr. Dorward: Mr. Chairman, ladies and gentlemen, I wish to make a presentation on behalf of the membership of the association. Sadly, the membership has been reduced to approximately 160 war-blinded veterans today. A number of them served in the First World War, the majority, of course, in the Second World War and one or two in the Korean conflict.

To begin, I would like to say that the Department of Veterans Affairs, the staff, counsellors and other people with whom I have been in contact, have been most friendly and helpful. Secondly, I believe the pensions, allowances, the VIP program and the health program are much better than those offered in other countries. I am not here, however, to pat DVA on the back. I think that department knows it is doing a good job. It has been told that before.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 3 avril 1990

[*Traduction*]

Le sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 17 h 35 pour étudier les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Mesdames et messieurs, le Sénat ne siège malheureusement pas cette semaine, c'est pourquoi il est difficile d'avoir le quorum; cependant, j'ai été autorisé à recevoir les témoignages. Bien qu'aucun autre sénateur ne soit présent, en dehors du sénateur Molgat et moi-même, une transcription sera faite de notre réunion et vous en recevrez copie. Cela permettra au comité de rédiger son rapport au Sénat. Une fois que ce rapport aura été présenté au Sénat, il sera envoyé au ministre. Peut-être réalisera-t-il certains des objectifs que vous souhaitez voir réalisés.

Je voudrais vous présenter notre personnel ainsi que certains invités et parties intéressées du ministère des affaires des anciens combattants. À ma gauche, Denis Bouffard, le greffier du comité. Tout à fait à ma droite, Grant Purves, directeur de la recherche et mademoiselle Laura Fox, mon adjointe administrative pour les affaires des anciens combattants. Nous sommes accompagnés par quelques fonctionnaires du ministère des affaires des anciens combattants, qui ont montré de l'intérêt pour les travaux de notre comité. Sont présents Del Carrothers de l'Île-du-Prince-Édouard, David Chase, adjoint législatif auprès du ministre, et M. Mike Cobb, l'ami de tous les anciens combattants.

Notre premier témoin ce soir sera M. D. M. Dorward, président de la «Sir Arthur Pearson Association of War Blinded». Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Dorward et à son épouse. S'il le désire, M. Dorward pourra demander conseil à son épouse.

M. D. M. Dorward, président, «Sir Arthur Pearson Association of War Blinded»: Elle me guidera.

Le président: Elle vous guidera. Veuillez commencer, monsieur Dorward.

M. Dorward: Monsieur le président, mesdames et messieurs, j'aimerais prendre la parole au nom des membres de l'association. J'ai le regret de vous dire que notre association ne compte plus aujourd'hui qu'environ 160 anciens combattants aveugles de guerre. Plusieurs d'entre eux ont servi dans la Première Guerre mondiale, la majorité d'entre eux bien sûr dans la Deuxième Guerre mondiale et un ou deux dans la Guerre de Corée.

Pour commencer, j'aimerais vous dire que le ministère des affaires des anciens combattants, le personnel, les avocats et toutes les personnes avec qui j'ai été en contact ont été extrêmement amicaux et serviables. Deuxièmement, j'estime que les pensions, les allocations, le programme PAAC ainsi que le programme de soins médicaux dont bénéficient les anciens combattants aveugles de guerre sont bien meilleurs au Canada que dans d'autres pays. Cependant, ce n'est pas pour féliciter le

[*Text*]

Having said all of those nice things, you may wonder why I am raising a point. It is perhaps a small point, but I feel that this small point affects the 160 war-blinded veterans I mentioned. It has to do with the applications for exceptional incapacity allowance, which is dealt with from a physical point of view by the medical staff. In many instances, I believe the advice of the medical staff is taken by the pension commissioners. No thought is given to the psychological problems which result when you combine blindness and aging. As you can imagine, most of our members are elderly.

A large number of the members of our association found gainful employment with the CNIB operating cigarette stands or cafeterias because, generally, they could not meet the challenges of what we call the outside world and were not able to compete with sighted people. As a result, their working world consisted of them going to their work on the same bus, getting off at the same bus stop and spending their day with people they knew. It was comfortable. They had friends among their fellow workers and customers. They had a fairly comfortable existence. It was not a challenging existence, but they knew where they were going and who they were going to meet. The challenges of the day were fairly simple.

However, they have now grown old and have retired. Now they sit at home. They do not want to go out because that means that their wives, who are as old as they are, get a little tired. It is enough for them to go out for the groceries, the daily newspaper and do other jobs to maintain the household without having their husbands tagging along. Their husbands are embarrassed by having to be guided and worry that they might knock things over in crowded department stores. Today's merchandisers seem to create total chaos by placing everything in our way. There are no clear aisles any more.

I know that is a small point, but it builds up, causing the membership of the association to want to stay home and sit back, listen to their talking books and do nothing to the point that their wives begin to rebel by saying, "Are we never going to leave this place? I want to go out." However, they do not want to go out.

You may ask what this has to do with the exceptional incapacity allowance. Frankly, the exceptional incapacity allowance, in this instance, is used to fund holiday travel. In that way they do not have to go out and meet the traffic or the hurly-burly on the street. It is a little more expensive to take a holiday in this way, so those funds help.

You may ask: "Well, what are you expecting us to provide, day nurses?" The answer to that is no, although I think the war-blinded veterans are exceptionally incapacitated to the

[*Traduction*]

ministère des affaires des anciens combattants que je suis ici. Je pense que ce ministère sait qu'il fait du bon travail. On le lui a déjà dit.

Après tout ce que je viens de vous dire, vous vous demandez peut-être ce qui ne va pas. Le point que j'aimerais soulever peut sembler mineur, mais j'estime qu'il touche les 160 anciens combattants aveugles de guerre dont j'ai parlé. Il s'agit de la manière dont sont appliquées les dispositions relatives à l'allocation d'invalidité exceptionnelle. D'un point de vue physique, c'est le personnel médical qui est chargé d'appliquer ces dispositions. Dans de nombreux cas, ce sont sur les avis du corps médical que les commissaires aux pensions s'appuient pour rendre leurs décisions. Or, les problèmes psychologiques résultant de la combinaison du vieillissement et de la cécité ne sont pas pris en considération. Comme vous pouvez l'imaginer, la majorité des membres de notre association sont des personnes âgées.

Un grand nombre de nos membres ont trouvé un emploi rémunéré auprès du INCA, en travaillant dans des débits de cigarettes ou dans des cafétérias parce que, dans l'ensemble, ils n'ont pas pu relever les défis de ce que nous appelons le monde extérieur et concurrencer les voyants. Par conséquent, le monde dans lequel ils travaillaient se limitait à prendre tous les jours le même autobus pour se rendre au travail, à descendre au même arrêt et à passer leur journée entourés de personnes qu'ils connaissaient. C'était un monde confortable. Ils avaient des amis parmi leurs camarades de travail et clients. Ils menaient une existence relativement confortable. Ce n'était pas une existence pleine de défis mais ils savaient où ils allaient et qui ils allaient rencontrer. Les défis de l'époque étaient relativement simples.

Cependant, ces gens-là ont vieilli et ont maintenant pris leur retraite. Ils passent leurs journées chez eux. Ils ne veulent pas sortir parce que cela fatigue leurs épouses, qui sont aussi âgées qu'eux. Elles ont déjà assez à faire avec les courses, le ménage et le journal à acheter tous les jours sans avoir à traîner leur mari. Leurs maris sont embarrassés parce qu'ils ont besoin d'être guidés et parce qu'ils risquent de faire de la casse dans des grands magasins remplis de monde. Il semble que les étalagistes d'aujourd'hui s'ingénient à créer le chaos autour de nous, en plaçant la marchandise dans nos jambes. Il n'y a plus de rangées clairement définies comme avant.

Je sais que c'est un point mineur, mais il contribue à aggraver la situation des membres de notre association qui préfèrent rester chez eux à lire leurs livres parlants sans rien faire d'autre, au point que leurs femmes commencent à se révolter, et à dire: «N'allons-nous plus jamais sortir d'ici? Je veux sortir.» Eux ne veulent pas sortir.

Vous vous demandez peut-être ce que cela a à voir avec l'allocation d'invalidité exceptionnelle. En fait, elle sert à financer les voyages de vacances. Les aveugles ne veulent pas sortir dans la rue et affronter la circulation ou les foules. C'est un petit peu plus cher pour eux d'aller en vacances, donc cette allocation est la bienvenue.

Vous vous dites sans doute: «Qu'est-ce que vous attendez? Que l'on vous envoie des infirmières de jour? La réponse est non, bien que je considère les anciens combattants aveugles de

[*Text*]

maximum. The pension commission must, in my opinion, take into account the differences in character that can and do overtake blind men and women when they age.

I have held a number of positions with the CNIB. As a result of those positions, I became absolutely aware of the fact that the friendships at work were generally the only friendships those war-blinded men and women had. They were like one large family. Their entertainment was with one another. They did not want to get mixed up with other organizations. They wanted to plan together and help each other.

Again you may say that that has nothing to do with the exceptional incapacity allowance. I say it does. I say that when you are blind and you are getting older you need every bit of help that a generous government can give. The government cannot help in any way other than by giving extra dollars to permit war-blinded veterans to take a holiday without digging into their bank accounts too deeply. The exceptional incapacity allowance may not have been intended for that purpose, but I suggest that it is one of the best purposes to which it can be put. I do not know about other disabled veterans because I have, naturally, concentrated all of my thoughts on the war-blinded. I do know about them, and I do say that they need help in this regard. Too many of them have gone to the pension commission with a medical report which says, "No change. Therefore, no increase in the incapacity allowance."

Most of them are 100 per cent pensioned, but some of them do not receive even grade two exceptional incapacity allowance. I think they should.

The Chairman: Is the figure you mentioned of 160 members nation wide?

Mr. Dorward: Yes.

The Chairman: And you said that most are receiving 100 per cent disability.

Mr. Dorward: There are some who receive two-fifths aggravation, shall we say, or three-fifths aggravation, but they are 100 per cent disabled. It is just that the cause was considered to be a pre-enlistment condition, which was worsened by the war service.

I do not know that I can say a great deal more about this. I am more than happy to answer any questions you wish to put to me.

The Chairman: Mr. Dorward, under the War Veterans Allowance, I notice that, for the married rate, the war-blinded are entitled to $34.24 more than the common element.

Mr. Dorward: That is the War Veterans Allowance, not the disability pension.

The Chairman: Leaving that aside for the moment, the single rate is $34.34. For some reason or other there is a difference of 10 cents. Is that the only additional recognition you receive—that is, because you are blind you receive an extra $34.24?

[*Traduction*]

guerre comme des invalides exceptionnels. La commission des pensions doit à mon avis tenir compte de l'influence du vieillissement sur le caractère des personnes aveugles.

J'ai occupé différents postes au sein de l'INCA. Cela m'a permis de constater que les amitiés que les personnes aveugles nouent dans leur milieu de travail sont les seules qu'elles aient. Les aveugles font partie d'une seule grande famille. Ils se retrouvent entre eux pour leurs loisirs. Ils ne veulent pas se mêler à d'autres organisations. Ils veulent faire des projets ensemble et s'entraider.

Là encore, vous direz peut-être que cela n'a rien à voir avec l'allocation d'invalidité exceptionnelle. Je prétends que si. Je prétends qu'en vieillissant les aveugles ont besoin de toute l'aide qu'un gouvernement généreux peut leur prodiguer. La seule façon pour le gouvernement d'aider les anciens combattants aveugles de guerre, c'est de leur donner de l'argent pour qu'ils puissent prendre des vacances sans avoir à trop puiser dans leur compte en banque. L'allocation d'invalidité exceptionnelle n'a peut-être pas été conçue dans ce but là, mais je pense qu'elle ne saurait être utilisée à meilleur escient. J'ignore ce qu'il en est des autres anciens combattants handicapés, puisque je me suis naturellement concentré sur les aveugles de guerre. Par contre, je peux parler de ces derniers et je prétends qu'ils ont besoin d'aide. Un nombre trop élevé d'entre eux se sont présentés devant la commission des pensions avec un rapport médical indiquant: «Aucun changement. Par conséquent, aucune augmentation de l'allocation d'invalidité.»

La plupart d'entre eux ont 100 pour cent droit à la pension, mais certains ne reçoivent même pas l'allocation d'invalidité exceptionnelle au niveau deux. Je trouve qu'ils devraient.

Le président: Vous dites que votre association compte 160 membres dans l'ensemble du pays?

M. Dorward: Oui.

Le président: Et vous dites que la plupart d'entre aux reçoivent cent pour cent d'invalidité.

M. Dorward: Certains reçoivent une allocation d'invalidité aggravée à proportion des deux cinquièmes, ou des trois cinquièmes, mais ils sont considérés comme invalides à 100 pour cent. Leur cécité a été jugée un état antérieur à leur enrôlement, état qui s'est aggravé du fait qu'ils ont servi pendant la guerre.

Je n'ai pas grand chose à ajouter. Je serai très heureux de répondre à vos questions si vous en avez.

Le président: M. Dorward, pour ce qui est de l'allocation versée aux anciens combattants, je remarque que les aveugles de guerre qui sont mariés ont droit à 34.24 $ de plus que les autres.

M. Dorward: Vous parlez de l'allocation versée aux anciens combattants et non de la pension d'invalidité.

Le président: Si nous laissons ça de côté, il semble que le taux de l'allocation pour les célibataires soit de 34.34 $. Pour une raison ou pour une autre, cela fait une différence de 10 cents. Est-ce la seule reconnaissance dont vous bénéficiez? C'est-à-dire que du fait de votre cécité, vous recevez 34.24 $ de plus?

[*Text*]

Mr. Dorward: That does not apply to the war disabled veterans.

The Chairman: I realize that. I am leaving them aside for the moment.

Are you entitled to the Veterans Independent Program by virtue of your blindness?

Mr. Dorward: Yes.

The Chairman: Not under the general criteria but simply due to your blindness. That entitles you to the VIP without any other consideration, does it?

Mr. Dorward: Yes.

The Chairman: I have to admit that I was not aware that blindness does not constitute an exceptional incapacity. Is blindness not classified as being an exceptional incapacity and should it not be determined to be so.?

Mr. Dorward: I think it is classified as exceptional incapacity, but as you likely know, there are five grades of exceptional incapacity, and the grade granted in many instances is perhaps grade four or grade three. In my opinion, it should be grade two, at least.

The Chairman: Let us assume you suffer from no other disability than blindness, could you apply for a pension? What grade is the common element that they use to give you the exceptional incapacity allowance or the disability pension?

Mr. Dorward: To be legally blind in Canada, the descriptive phrase that is used is one who can sees to ten feet when one should normally see to 100 feet. That person is considered to be legally blind, but not totally blind.

The Chairman: Are there different grades?

Mr. Dorward: Yes. The act does speak of the various grades. To get grade five you must be able to see hand movements or whether there are windows or doors in a room. When you get to grade three you drop some of those things. When you get to grade two, you are considered totally blind and in need of additional help.

My argument, to revert to it, is to say that the psychological problems of aging, when combined with blindness, are not being taken into account. I think they should be.

The Chairman: Are you receiving benefits under the VIP program?

Mr. Dorward: Yes.

The Chairman: Can you tell me what you are entitled to under the VIP program? Would that be nursing care, home care, transportation and ambulance services?

Mr. Dorward: I am entitled to ambulances, if I need them, but the general use that we put the VIP program to is

[*Traduction*]

M. Dorward: Cela ne s'applique pas aux anciens combattants invalides de guerre.

Le président: Je sais. Je ne parle pas de cela pour le moment.

Êtes-vous admissible au Programme d'autonomie des anciens combattants, du fait de votre cécité?

M. Dorward: Oui.

Le président: Vous l'êtes non pas en vertu des critères généraux, mais simplement du fait de votre cécité. Cela vous rend admissible au PAAC, en dehors de toute autre considération, n'est-ce pas?

M. Dorward: Oui.

Le président: Je dois admettre que je ne savais pas que la cécité ne constituait pas un cas d'invalidité exceptionnelle. La cécité n'est-elle pas considérée comme une invalidité exceptionnelle et ne faudrait-il pas qu'elle le soit?

M. Dorward: Je pense que la cécité fait partie des cas d'invalidité exceptionnelle, mais comme vous le savez probablement, il existe cinq niveaux d'invalidité exceptionnelle et on considère généralement que les aveugles souffrent d'une invalidité de niveau trois ou quatre. A mon avis, on devrait les considérer comme souffrant d'une invalidité de niveau deux, au moins.

Le président: Supposons que vous ne souffriez d'aucune autre incapacité en dehors de votre cécité. Pourriez-vous demander une pension? Quel est le niveau requis habituellement pour accorder une allocation d'invalidité exceptionnelle ou une pension d'invalidité?

M. Dorward: D'après la description que donne la loi canadienne d'une personne aveugle, celle-ci ne doit pas pouvoir voir à une distance de dix pieds ce qu'un voyant peut voir à une distance de 100 pieds. Cette personne est considérée comme aveugle au sens de la loi, mais elle n'est pas complètement aveugle.

Le président: Il y a trois niveaux différents de cécité.

M. Dorward: Oui. La loi mentionne ces différents niveaux. Une personne atteinte d'une cécité de niveau cinq est capable de voir les mouvements de la main ou de dire s'il y a des fenêtres ou des portes dans une pièce. Au niveau trois, vous ne pouvez même pas distinguer cela et au niveau deux, vous êtes considéré comme complètement aveugle et comme ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Pour en revenir à mon argument, je prétends que les problèmes psychologiques qui sont liés au vieillissement chez les personnes aveugles ne sont pas pris en considération. J'estime qu'ils devraient l'être.

Le président: Recevez-vous des prestations en vertu du programme PAAC?

M. Dorward: Oui.

Le président: Pourriez-vous me dire à quoi vous avez droit en vertu du programme PAAC? Avez-vous droit à des services de transport et d'ambulance, à des soins en maison de retraite, à des soins à domicile?

M. Dorward: J'ai droit à un service d'ambulance, si j'en ai besoin, mais nous utilisons habituellement les prestations du

[*Text*]

housekeeping assistance, which consists of a lady coming in for three hours a week to dust the house and do the heavy work. In addition, we have outside work approved, which consists of snow clearing in the winter and grass cutting in the summer.

The Chairman: But you are aware that the government has plans to reduce the funding provided to this program. Would you like to comment on that? How will that affect your life?

Mr. Dorward: Normally, we use that part of the program for what is called heavy spring cleaning when you have somebody come in and wash the walls, the windows and perhaps clean the rugs. It is very nice, normally. I have talked about this with my wife, and we use our cleaning lady to do some of those chores throughout the year.

The Chairman: I suggested that in a press release, but nobody paid any attention to it. There is no reason why you should not be able to do the heavy housecleaning throughout the year. Why wait until the spring? What is the difference if you clean your carpets in the winter or in the summer?

Mr. Dorward: Carpet cleaning is not allowed. We did have a company come in and clean the carpets, but that benefit has been discontinued. Now we will either have dirty carpets or have to get the housecleaning lady to shampoo them.

Senator Molgat: Do all have housecleaning services paid for?

Mr. Dorward: If it is determined that they need them, yes.

Senator Molgat: Are there some who are not entitled to that benefit but who are entitled to the annual heavy cleaning benefit?

Mr. Dorward: Not that I know of. That is an extension of the weekly housecleaning service.

The Chairman: I now direct my questions to Mrs. Dorward. Would you like to give us your comments on the Veterans Independence Program, taking into account what the program was designed to do and the assistance you receive?

Mrs. Doreen Dorward: I am happy having the lady come once a week. That is marvellous.

I have always had to do all of the driving and look after all of the household bills. David does not move unless I move him.

The Chairman: You are entitled to $700-odd a year for transportation. Do you use that?

Mr. Dorward: That is not available to war pensioners. It is available to WVA recipients for social travel. Disabled pensioners are not entitled to that.

The Chairman: Mr. Chase, would you care to comment on that?

[*Traduction*]

programme PAAC pour l'entretien de notre logis: ces prestations nous permettent de payer une femme de ménage qui vient trois heures par semaine faire la poussière et les gros travaux de ménage. De plus, nous sommes autorisés à faire enlever la neige l'hiver et à couper l'herbe l'été.

Le président: Vous savez sans doute que le gouvernement envisage de réduire les subventions versées au titre de ce programme. Avez-vous des commentaires à faire là-dessus? Quel impact cela aura-t-il sur votre vie quotidienne?

M. Dorward: Normalement, nous utilisons ces subventions pour ce que l'on appelle le grand ménage de printemps, c'est-à-dire que nous faisons venir quelqu'un pour laver les murs, faire les vitres et parfois nettoyer les tapis. Normalement, cela se passe très bien. J'en ai parlè avec ma femme, et nous demandons à notre femme de ménage de faire certaines de ces tâches tout au long de l'année.

Le président: J'ai fait allusion à cela dans un communiqué de presse, mais personne n'y a fait attention. Il n'y a aucune raison que vous ne puissiez pas faire faire vos gros travaux de ménage tout au long de l'année. Pourquoi attendre le printemps? Quelle différence y a-t-il si vous nettoyez vos tapis en hiver ou en été?

M. Dorward: Le nettoyage des tapis n'est pas autorisé. Nous faisons appel à une compagnie qui faisait le nettoyage des tapis, mais cette subvention a été supprimée. Désormais, soit nos tapis restent sales, soit nous demandons à notre femme de ménage de les shampooiner.

Le sénateur Molgat: Tous les services d'entretien de la maison sont payés?

M. Dorward: Oui, si on a jugé que cela était nécessaire.

Le sénateur Molgat: Y a-t-il des personnes qui n'y ont pas droit mais qui reçoivent les subventions versées pour le gros ménage de printemps?

M. Dorward: Pas que je sache. Le gros ménage de printemps est en fait le prolongement du service hebdomadaire d'entretien de la maison.

Le président: J'aimerais maintenant m'adresser à Mme Dorward. Voudriez-vous nous dire ce que vous pensez du Programme d'autonomiq des anciens combattants, des objectifs qu'il vise et de l'aide qu'il vous apporte?

Mme Doreen Dorward: Je suis très heureuse qu'une femme de ménage vienne une fois par semaine. C'est merveilleux.

C'est toujours moi qui ai conduit la voiture et me suis occupée des factures de la maison. David ne veut pas se déplacer si je ne l'emmène pas.

Le président: Vous avez droit à environ 700 $ par an au titre du transport. Est-ce que vous utilisez cette somme?

M. Dorward: Les pensionnés de guerre n'y ont pas droit. Seuls les prestataires de l'allocation des anciens combattants peuvent la demander pour financer leurs déplacements sociaux. Les pensionnées invalides n'y ont pas droit.

Le président: Monsieur Chase, avez-vous des observations à faire là-dessus?

[*Text*]

Mr. David Chase, Legislative Assistant to the Minister of Veterans Affairs: We will check on that.

The Chairman: I thought a pensioner could use that for whatever transportation he wished to use it for.

Mr. Dorward: I argued with the people in Charlottetown two or three years ago that it should be extended to war-disabled pensioners.

The Chairman: We will check on that.

Mr. Dorward, if you were to make a recommendation to this committee respecting the war-blinded, what would it be?

Mr. Dorward: That in addition to considering the physical elements of the disabled pensioner's condition, the psychological factors be taken into consideration. Again, the psychological factors concerning being blind and aging should be taken into account.

The Chairman: You make a justifiable point.

Senator Molgat: I apologize for not being present for the opening of the presentation. I understand what you are telling us. Should we not be taking all of the disabled together? What about the individuals in wheel chairs? Should we not be looking at the whole group rather than simply the blinded?

Mr. Dorward: Yes, but I do not speak for the other groups. I was confining my statements to those who are blind because that is the condition of which I have knowledge.

If I were sitting in judgment, I would say that a person in a wheel chair, or a person who has undergone an amputation, should also be considered, but it might be construed as my being forward if I start talking about the other disabled veterans.

Senator Molgat: Have you had consultation with these others? Is there any possibility of a joint approach by the various disabled?

Mr. Dorward: It is possible. Frankly the opportunity to speak to this committee was presented to me, and I had no time to consult with other organizations or with Cliff Chatterton of the National Council. It is entirely possible that if I put the matter to Mr. Chatterton it would be introduced in our next general assembly in the fall.

The Chairman: Mr. Chatterton is appearing before the committee on May 23. If I can help you to answer Senator Molgat, the War Amputees who are exceptionally incapacitated can get clothing allowances, attendance allowances and many other benefits. From the point of view of the war-blinded, it is one of the organizations that is pleading for cases that can be put in the overall global situation to which you referred.

Senator Molgat: Would we not be better off to approach the problem from the overall perspective rather than by picking individual cases? As much as I appreciate your problem, I think we would likely have more success if we dealt with the overall problems. I am delighted that Cliff Chatterton is com-

[*Traduction*]

M. David Chase, adjoint législatif auprès du ministre des affaires des anciens combattants: Nous allons nous renseigner.

Le président: Je croyais qu'un pensionné pouvait utiliser cet argent-là pour n'importe quel service de transport.

M. Dorward: Il y a deux ou trois ans, j'ai tenté d'expliquer aux fonctionnaires de Charlottetown pour quelles raisons cette subvention devrait être accordée aux invalides de guerre.

Le président: Nous allons nous renseigner.

M. Dorward, si vous deviez faire une recommandation à notre comité au sujet des aveugles de guerre, quelle serait-elle?

M. Dorward: Je voudrais recommander que l'on ne tienne pas uniquement compte de la condition physique des invalides, mais aussi des facteurs psychologiques. Je répète que les troubles psychologiques liés au vieillissement des personnes aveugles doivent être considérés.

Le président: Vous avez raison.

Le sénateur Molgat: Je m'excuse, mais je n'étais pas là au début de votre présentation. Je crois comprendre ce que vous me dites. Ne devrions-nous pas discuter du sort de tous les invalides, collectivement? Et les personnes en chaise roulante? Ne devrions-nous pas nous pencher sur l'ensemble de ce groupe, collectivement, au lieu de ne considérer que les aveugles?

M. Dorward: Oui, mais je ne peux pas parler des autres groupes. J'ai parlé des aveugles parce que je sais ce que c'est que d'être aveugle.

Si vous me demandez mon avis, je vous dirais qu'il faut également tenir compte des personnes en chaise roulante et des amputés, mais si je me mettais à parler des autres anciens combattants invalides, je ne voudrais pas que cela passe pour de l'impudence.

Le sénateur Molgat: Avez-vous consulté ces autres groupes? Serait-il possible que tous les invalides unissent leurs forces?

M. Dorward: C'est possible. En réalité, j'ai eu l'occasion de m'adresser à votre comité mais je n'ai pas eu le temps de consulter les autres organisations d'invalides ou même Cliff Chatterton du Conseil national. Il est tout à fait possible que si j'en parlais à M. Chatterton, la question soit inscrite à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale qui doit se tenir à l'automne.

Le président: M. Chatterton va comparaître devant notre comité le 23 mai. Pour vous aider à répondre au sénateur Molgat, permettez-moi de vous dire que les amputés de guerre qui sont considérés comme des invalides exceptionnels peuvent bénéficier d'une allocation d'habillement, d'une allocation pour frais de comparution, etc. Je crois que c'est l'une des organisations qui demande que la situation de tous les invalides de guerre soit considérée collectivement.

Le sénateur Molgat: Ne vaudrait-il pas mieux aborder la question dans une perspective globale plutôt que cas par cas? Bien que je comprenne le problème que vous évoquez, je pense que nous aurions probablement plus de succès si nous abordions collectivement les difficultés des invalides. Je suis très heureux que Cliff Chatterton comparaisse devant notre

[*Text*]

ing. I might add as a side comment that he is a member of my regiment, so I will be particularly happy to see him.

Mr. Dorward: You will excuse me if I say that I think blindness is still a very unique disability.

The Chairman: It is certainly a good example in support of our case and the recommendations in our final report.

Senator Molgat: Please do not take my comments in any way as lessening your problem.

Mr. Dorward: No, but I did want to take the opportunity to make that point.

The Chairman: Mr. Dorward, my administrative assistant has just passed me a brochure outlining the benefits of the Care Program. Under "Transportation" it says:

> Some transportation costs may be paid to help eligible low-income veterans who would otherwise be unable to carry out day-to-day social activities. Only those veterans in need of Home Care or Ambulatory Health Care may receive this benefit. This may include transportation costs for shopping trips, banking, and attending educational/recreational activities.

The maximum is not indicated, but I believe it is around $762 per year. However, it does not say anything about the fact that you do not qualify if you are a disability pensioner. There must be more detail somewhere.

Mr. Dorward: There has to be more detail. The VIP is extended to the WVA recipients, who have been put in what is called the low income group.

The Chairman: Yes, but a disability pensioner can be receiving a 5 per cent disability pension, which is in the low income group, and could be receiving War Veterans Allowance also.

Mr. Dorward: Yes.

The Chairman: So if he does not qualify for the WVA he can get a one per cent disability pension. However, we can check that. We were recently in Charlottetown where we discussed, among other things, an evaluation report. On VIP we will get that information for you and we will certainly let you know.

Mr. Dorward: If anything positive comes out of it, I would certainly like to be able to spread the word to our members.

The Chairman: In my 22 years of dealing with veterans affairs, I have never had the pleasure of listening to the Sir Arthur Pearson Organization. Would you give us your opinion on some of the inequities that remain in veterans legislation? For instance, merchant seamen are not recognized as veterans but as civilians. Also, certain prisoners of war who are receiving POW compensation only are not entitled to VIP. There are other organizations in similar situations, but I will not go into them. In your opening remarks you gave due credit to the

[*Traduction*]

comité. Il se trouve qu'il fait partie de mon régiment, et je serai donc particulièrement content de le voir.

M. Dorward: Pardonnez-moi, mais je considère que la cécité demeure un cas d'invalidité tout à fait unique.

Le président: La cécité représente un exemple très valable pour appuyer notre argument ainsi que les recommandations de notre rapport final.

Le sénateur Molgat: Je ne voudrais pas que vous pensiez que les commentaires que j'ai faits tendent à minimiser votre problème.

M. Dorward: Non, mais je voulais saisir l'occasion qui m'était donnée de faire connaître mon point de vue.

Le président: M. Dorward, mon adjointe administrative vient de me faire passer une brochure décrivant les prestations prévues par le programme Care. Voici ce que dit cette brochure au chapitre «Transport»:

> Certains coûts de transport pourront être payés afin d'aider les anciens combattants admissibles à faibles revenus, qui sans cette subvention ne seraient pas en mesure d'avoir des activités sociales quotidiennes. Seuls les anciens combattants qui bénéficient de soins à domicile ou de soins de santé ambulatoires sont admissibles. Ces coûts de transport peuvent inclure les coûts encourus par les anciens combattants pour se rendre dans les magasins et à la banque ou encore pour assister à des activités récréatives ou pédagogiques.

Le montant maximum n'est pas signalé, mais je crois que cela représente environ 762 $ par an. Cependant, il n'est dit nulle part que les personnes qui reçoivent une pension d'invalidité n'y ont pas droit. Il doit bien y avoir des détails là-dessus quelque part.

M. Dorward: En effet. Les prestataires de l'allocation des aveugles de guerre qui font partie de ce que l'on appelle le groupe à faibles revenus sont admissibles au PAAC.

Le président: Oui, mais le prestataire d'une pension d'invalidité peut recevoir une pension d'invalidité de 5 pour cent, ce qui le place dans le groupe des faibles revenus.

M. Dorward: Oui.

Le président: Par conséquent, s'il n'est pas admissible aux allocations des aveugles de guerre, il peut recevoir une pension d'invalidité de un pour cent. Nous nous renseignerons. Nous étions récemment à Charlottetown, où nous avons discuté, entre autres, d'un rapport d'évaluation. Nous obtiendrons ces renseignements et nous vous les ferons parvenir.

M. Dorward: Si vous obtenez des résultats positifs, je serai très heureux de l'apprendre à nos membres.

Le président: Depuis 22 ans que je m'occupe des affaires des anciens combattants, je n'ai jamais eu le plaisir d'entendre les représentants de la Sir Arthur Pearson Organization. Pourriez-vous nous donner votre point de vue sur les injustices que comporte encore la loi sur les anciens combattants. Par exemple, je crois que les membres de la marine marchande ne sont pas considérés comme des anciens combattants mais comme des civils. De même, certains prisonniers de guerre qui reçoivent l'indemnisation des prisonniers de guerre ne sont pas admissi-

[*Text*]

Department of Veterans Affairs, and we all do, but World War II veterans are averaging 70 now and Korean veterans 60. Time is getting on. What are your thoughts on the fact that the VIP is not offered to all veterans who served in a theatre of war or in support of the armed forces in a theatre of war?

Mr. Dorward: I have not given this matter any thought, so I will proably ramble a bit. If you do not mind, I will try to limit myself to the blind, as that is my area of expertise. I would like to compare the lot of the war blind in Canada to that of the war-blinded in Britain. In 1915, a wealthy publisher in England named Arthur Pearson lost his sight due to civilian causes. He was an extraordinary individual. His mobility was wonderful, and he was able to overcome his condition. At about that time the Queen asked him if he would set up a hostel, home or training centre for the war-blinded from France. He did. It was set up in London in Regent's Park near the statue of St. Dunstan, thus the name of the new organization. Money poured in. The Queen having sponsored the association and Arthur Pearson being the head, British society poured money into it. Canadians from France who were blinded went to St. Dunstan's for training. They came home, and the group from the first war decided that they would form an organization. At that time it was to be called St. Dunstan's of Canada. Eddie Baker, a war-blinded veteran who was the managing director of the Canadian National Institute for the Blind, objected. He said, "No, let's have a Canadian name." We were called the Sir Arthur Pearson Association in recognition of the help that this man had given all war-blinded. We were prepared to set up a fund-raising drive when, again, the CNIB, newly formed, said that if we went on a fund-raising drive we would take all the money away from the CNIB which needed it. We backed off. All we have is a fraternal organization, not a moneyed organization.

In Britian, the British Pension Commission has nothing to do directly with veterans. They deal with St. Dunstan's, an organization that buys houses for the war-blinded and they provide holidays for the war-blinded. It cannot be compared to our situation.

I am not in any way suggesting that we should go back in history and start over but I am suggesting that, in comparison, we are not as well off as the British war-blinded. I do not mean this in dollars and cents; I am speaking about the companionship of the other war-blinded and their wives. They have two hostels in Britain, one in London where they provide training. What is more important is that they provide retraining. In other words, if a chap decides he wants to do a certain job and then finds after he has tried that, that he really does not like it, they ask him what else he would like to do and then another training course is arranged. It is a wonderful setup.

[*Traduction*]

bles au PAAC. D'autres organisations se trouvent dans le même cas, mais je n'entrerai pas dans le détail. Dans votre déclaration d'ouverture, vous avez rendu hommage au ministère des affaires des anciens combattants. Il faut en effet lui rendre hommage, mais les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale ont en moyenne 70 ans maintenant et ceux de la Guerre de Corée 60 ans. Le temps passe. Que pensez-vous du fait que le PAAC ne soit pas offert à tous les anciens combattants qui ont servi ou appuyé les forces armées en temps de guerre?

M. Dorward: Je n'ai pas réfléchi à cette question et je risque de parler à tort et à travers. Si vous le voulez bien, je me limiterai au cas des aveugles, que je connais bien. J'aimerais comparer le sort des aveugles de guerre au Canada et en Grande-Bretagne. En 1915, un riche éditeur anglais répondant au nom de Arthur Pearson perdit la vue pour des raisons civiles. Il était extrêmement mobile et il fut capable de surmonter sa cécité. À cette époque-là, la Reine lui demanda s'il accepterait de créer un centre d'accueil ou de formation pour les aveugles de guerre venant de France. Il le fit. Ce centre fut créé à Londres, près de la statue de St. Dunstan dans Regent's Park. L'organisation nouvellement créée prit d'ailleurs le nom de St. Dunstan. Les subventions affluèrent. Étant donné que la Reine avait parrainé l'association et qu'Arthur Pearson en était le chef, la société britannique lui fit de nombreux dons. Les aveugles de guerre canadiens venus de France furent accueillis au centre de formation de St. Dunstan. De retour dans leurs pays, ceux de la Première Guerre décidèrent de constituer leur propre organisation. À l'époque, elle devait s'appeler l'organisation St. Dunstan's of Canada. Eddie Baker, un ancien combattant aveugle de guerre qui était alors le directeur de l'Institut national canadien pour les aveugles s'y opposa. «Donnons à notre organisation un nom canadien», dit-il. Notre association fut donc nommée la Sir Arthur Pearson Association, en reconnaissance de l'aide que cet homme avait apportée à tous les aveugles de guerre. Nous étions prêts à lancer une campagne de financement lorsque, à nouveau, l'INCA nouvellement créé nous fit savoir que si nous lancions une campagne de financement, nous allions détourner tout l'argent dont avait besoin l'INCA. Nous fîmes donc marche arrière. Notre organisation est donc une organisation fraternelle sans moyens financiers.

En Grande-Bretagne, la Commission britannique des pensions ne s'occupe pas directement des anciens combattants. Elle travaille en collaboration avec St. Dunstan's, organisme qui s'occupe d'acheter des maisons pour les aveugles de guerre et d'organiser leurs vacances. La situation en Angleterre n'est pas comparable à la nôtre.

Je ne dis pas qu'il faille remonter le cours de l'histoire et recommencer à zéro, mais nous sommes moins bien lotis que les aveugles de guerre de Grande-Bretagne. Je ne dis pas cela du point de vue des montants que nous recevons. Je veux plutôt parler du compagnonnage qui existe en Grande-Bretagne chez les aveugles de guerre et leurs épouses. Ils disposent de deux centres d'accueil dont un à Londres où ils peuvent recevoir une formation. Mais surtout, ils peuvent suivre des cours de recyclage. En d'autres termes, si l'un d'entre eux choisit de faire un certain travail et se rend compte après coup que cela ne lui

[*Text*]

You may say that Canada cannot do that, but I would ask you: Why is it that Australia can? The Australian government provides these benefits. Again, I am speaking exclusively about the war-blinded.

For me to dither on here asking for the moon will not, I am sure, give me a very warm reception but all I am doing, when I tell you these things, is to indicate that the war-blinded in England, South Africa, New Zealand and Australia are better taken care of than us.

I think you should be aware of something which requires to be known in order that you can better understand the situation. A civilian blind person and a war-blinded person are not the same. They do not mix. The war-blinded are a fairly small group. You may ask why we don't mix. Many civilian blind, unfortunately, do not receive any pension. They do not have the assistance that veterans get. There is a degree of jealousy and envy which I understand. I do not say that they are wrong, but they do not mix socially. The war-blinded tend to find their peers among other war-blinded people. Unfortunately, we cannot mix so much in Canada because of the distances. However, in Australia, South Africa, New Zealand and England they do mix. I know some Canadians who have gone over to England. I am a "St. Dunstanen" and I could go to England and receive all these benefits but, I am Canadian and it is not easy for me to transport myself to the other side of the world. From a social point of view, I would love to. Even after my death my wife will still be an entitled widow.

As I said earlier, this is all pie in the sky but I am trying to give you a little bit of insight into what goes on inside a war-blinded veteran. I think I have said more than enough.

The Chairman: That is all right. I just wanted to know something about your structure. You say you have 160 war-blinded veterans, is that correct?

Mr. Dorward: Yes.

The Chairman: How many branches of the war-blinded do you have across Canada?

Mr. Dorward: It is eight or nine. There is one in the maritimes which covers all of the maritime provinces including Newfoundland. There are no war-blinded in Newfoundland. There is one in Quebec and there are two branches in Ontario. There is one in Manitoba, Alberta and Saskatchewan. British Columbia is broken into two—one on the island and one on the mainland.

The Chairman: Could you provide my office with a list of the branches, the branch presidents and the members so that we can send out copies of the brief?

Mr. Dorward: I would be glad to do that.

[*Traduction*]

plaît pas, on lui demande s'il veut essayer autre chose et il peut suivre un nouveau stage de formation. C'est très bien organisé.

Vous me répondrez peut-être que le Canada ne peut pas en faire autant, ce à quoi je vous dirai: «Comment se fait-il que l'Australie le puisse?» Le gouvernement australien verse des subventions en ce sens aux invalides de guerre, mais je parle ici exclusivement des aveugles.

Il est certain que si je demande la lune, je ne serai pas très bien reçu, mais je voulais tout simplement vous dire qu'en Angleterre, en Afrique du sud, en Nouvelle-Zélande et en Australie, les aveugles de guerre sont beaucoup mieux lotis qu'au Canada.

Il y a quelque chose que vous devez savoir pour mieux comprendre la situation. Un aveugle civil est très différent d'un aveugle de guerre. Ce sont des gens qui ne se mélangent pas. Les aveugles de guerre constituent un groupe relativement petit. Vous vous demandez peut-être pourquoi nous ne nous mélangeons pas. Malheureusement, un grand nombre d'aveugles civils ne reçoivent pas de pension. Ils ne bénéficient pas de l'aide que les anciens combattants reçoivent. Cela crée des sentiments de jalousie et d'envie que je comprends. Je ne dis pas qu'ils ont tort, mais nous ne nous rencontrons pas socialement. Les aveugles de guerre ont tendance à avoir pour amis d'autres aveugles de guerre. Malheureusement, il nous est difficile de nous voir beaucoup au Canada à cause des distances. Pourtant, en Australie, en Afrique du sud, en Nouvelle-Zélande et en Angleterre, ils se mélangent. Je connais des Canadiens qui sont allées en Angleterre. Moi-même je suis membre de St. Dunstan's, et si j'allais en Angleterre, je bénéficierais des mêmes prestations mais je suis Canadien et il n'est pas facile pour moi de me rendre à l'autre bout du monde. D'un point de vue social, j'adorerais le faire. Après ma mort, ma femme gardera les mêmes droits qu'aujourd'hui.

Comme je l'ai dit plus tôt, c'est peut-être rêver en couleur mais j'essaie simplement de vous expliquer un peu la psychologie d'un ancien combattant aveugle de guerre. Je crois que j'en ai dit plus qu'assez.

Le président: Très bien. Je voudrais vous poser quelques questions à propos de votre organisation. Vous dites qu'elle compte environ 160 anciens combattants aveugles de guerre. C'est bien cela?

M. Dorward: Oui.

Le président: Combien de groupes avez-vous dans l'ensemble du Canada?

M. Dorward: Huit ou neuf. Nous en avons un dans les maritimes qui couvre toutes les provinces atlantiques y compris Terre-Neuve. Il n'y a pas d'aveugles de guerre à Terre-Neuve. Nous en avons un au Québec, deux en Ontario, un au Manitoba et un pour l'Alberta et la Saskatchewan. En Colombie-Britannique, il y en a deux: un sur l'île, et un sur le continent.

Le président: Pourriez-vous envoyer à mon bureau la liste de ces groupes, ainsi que le nom des présidents et des membres afin que nous puissions leur envoyer des exemplaires du rapport?

M. Dorward: Avec plaisir.

[*Text*]

Senator Molgat: As a result of what the witness has just said to us, that war-blinded veterans are treated better in South Africa, New Zealand, Australia and England, do we have tables giving that information or could we get those tables? It is not that I do not believe what you are saying, it is simply that I think we should have, for the use of our subcommittee, the exact comparisons with these other countries.

Mr. Dorward: I have no knowledge of the pensions they get. I am speaking of the St. Dunstan assistance.

Senator Molgat: I would think our department would have that information available.

I repeat that I am not questioning what you are saying but I think it is important that we get the exact information as to how war-blinded veterans are treated in other countries, particularly in the Commonwealth countries that were involved as in a volunteer army operation, not a compulsory operation.

The Chairman: Mr. and Mrs. Dorward, thank you very much for appearing before the committee. I can promise you that you will find your way out of here, even to get someone to come over and accompany you. I am sorry that you had some trouble earlier, in getting here.

We do have some sandwiches and coffee laid on now and we should take a break for half an hour or so. Then, we will hear from Mr. Giguère and Dr. Beal and I will make the proper introductions at that time. Thank you very much, Mr. Dorward, and we will give you our toll-free number so that you can keep in touch with us if you have any problems.

The committee recessed.

Upon resuming.

The Chairman: I would now like to introduce our second set of witnesses. First, Mr. George Giguère, National President of the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association, who has appeared before this committee two or three times before and who made regular appearances before the House of Commons committee when it used to be active. Next is Mr. Ron Beal, who is the Vice President of the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association, and Dr. A. Lynne Beal, who is the Advisor to the Association. She has prepared an extensive and valuable brief on a study of the Dieppe veterans as it relates to other veterans. We also have with us Dr. Douglas Creelman, Professor at the University of Toronto, who is the husband of Dr. Beal; Mrs. Marjorie Beal, who is the wife of Vice President Ron Beal; and Mrs. Giguère. We welcome you and are pleased that you can appear before our committee to give us your valuable assistance.

Mr. Giguère, I will turn the floor over to you followed by Mr. Beal.

Mr. Georges Giguères, National President, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association: Honourable senators, in the name of all of the Dieppe boys, I would like to thank you

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Compte tenu de ce que le témoin vient de nous dire à propos du sort qui est réservé aux anciens combattants aveugles de guerre en Afrique du sud, en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Angleterre, serait-il possible d'obtenir des tableaux plus précis? Ce n'est pas que je ne crois pas ce que vous me dites, simplement il serait utile à notre sous-comité de pouvoir faire des comparaisons exactes avec ces autres pays.

M. Dorward: Je ne suis pas au courant des pensions qu'ils touchent. Je parle simplement de l'aide qu'ils reçoivent de St. Dunstan.

Le sénateur Molgat: Je suppose que notre ministère devrait avoir ces renseignements.

Je répète que je ne mets pas en doute ce que vous dites, mais il est important que nous disposions de renseignements exacts sur la façon dont les anciens combattants aveugles de guerre sont traités dans d'autres pays, et en particulier dans les pays du Commonwealth, pays qui ont comme nous participé volontairement aux opérations militaires.

Le président: Merci beaucoup, monsieur et madame Dorward d'avoir comparu devant notre comité. Je vous promets que vous trouverez le moyen de sortir d'ici, même si je suis obligé de demander à quelqu'un vous escorter. Je suis désolé que vous ayiez eu des difficultés à vous rendre ici.

On nous a préparé des sandwiches et du café et nous allons donc prendre une pause d'environ une demi-heure. Nous entendrons ensuite M. Giguère et M. Beal que je présenterai en temps voulu. Merci beaucoup, Monsieur Dorward. Je vais vous donner un numéro que vous pouvez composer gratuitement. Vous pourrez ainsi nous appeler quand vous voudrez si vous avez des problèmes.

La séance est levée.

La séance reprend.

Le président: J'aimerais maintenant vous présenter notre deuxième groupe de témoins. Nous entendrons tout d'abord M. Georges Giguère, président national de l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe. M. Giguère a comparu deux ou trois fois devant ce comité et il a également comparu régulièrement devant le comité de la Chambre des communes, lorsqu'il existait encore. Nous entendrons ensuite M. Ron Beal, vice-président de l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe et Mme A. Lynne Beal, conseillère auprès de l'Association. Mme Beal a rédigé un mémoire important et précieux sur une étude comparative qui a été faite au sujet des anciens combattants de Dieppe. Nous avons également parmi nous le mari de Mme Beal, M. Douglas Creelman, qui est professeur à l'Université de Toronto, Mme Marjorie Beal, l'épouse du vice-président Ron Beal, et enfin Mme Giguère. Nous vous souhaitons la bienvenue. Nous sommes très heureux que vous puissiez comparaître devant notre comité pour lui apporter votre aide précieuse.

M. Giguère, je vais vous donner la parole et vous serez suivi par M. Beal.

M. Georges Giguère, président national, Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe: Honorables sénateurs, au nom de tous les anciens combattants

[*Text*]

for the opportunity to present our brief. As you said, Mr. Chairman, I have appeared before this committee several times. It is not because I do not like to see you, but this time we mean business. This time the government will give us what we are requesting. I will now call upon our Vice President, Mr. Beal, to present our brief.

Mr. Ron Beal, Vice President, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association: Mr. Chairman and honourable members of the committee, in the name of all the Dieppe Prisoners of War, I would like to express my thanks and appreciation to you for giving us this opportunity to present our case. We have been presenting briefs for a very long time, and although we have not succeeded 100 per cent in attaining all of our goals, we have partly succeeded. We hope to fully attain our goals in the near future. The Dieppe Veterans and Prisoners of War Association hereby requests that paragraph 3 of Bill C-92—which has been changed to Bill C-100—be amended in order to provide better compensation to the Dieppe Prisoners of War for the following reasons.

In 1953 the federal government established a War Claims Commission and named Mr. Justice Thane A. Campbell, Chief Commissioner. In reviewing his report we found the following information concerning the Dieppe POWs: On August 19, 1942 we were captured at Dieppe, France. We marched 18 kilometres to a brick factory kiln where we spent the night. On August 20, the next day, we marched 3 1/2 kilometres to be put in boxcars; 60 men per car. I might add that up to that time we had not been fed. The boxcars in Europe are about a quarter of the size of a Canadian boxcar. We were extremely crowded, the wounded and all. On August 21 we arrived at Stalag 153 in Verneuil, France. On August 28 we left Stalag 153 again in boxcars, again with 60 men per car.

On September 1, 1942 we arrived in Stalag 8B in Lamsdorf, Germany. On October 8, 1942 our hands were crossed at the wrist and tied with Red Cross string. It is interesting to note that the Germans tied us with the rope that was used to secure food parcels that our people sent to us, the POWs. We remained tied for approximately 54 days. On December 2, 1942 the Red Cross string was removed and replaced with chains. The chains weighed from 3 to 4 pounds, and we remained in them from morning to night until November 22, 1943, which is a total of 13 months. In reviewing this material today, it states that we were incarcerated for approximately 30 to 33 months. If you add the 54 days to the 13 months, it works out to approximately 17 months, which means that for 50 per cent of the time that we were incarcerated we were kept in a state of semi-immobility, being either tied or chained.

[*Traduction*]

de Dieppe, je voudrais vous remercier de nous avoir donné l'occasion de vous présenter notre mémoire. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, j'ai comparu à plusieurs reprises devant ce comité. Ce n'est pas que je n'ai pas de plaisir à vous revoir, mais cette fois nous sommes sérieux. Cette fois le gouvernement va nous donner ce que nous demandons. Je vais demander à notre vice-président, M. Beal, de vous présenter notre mémoire.

M. Ron Beal, vice-président, Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe: Monsieur le président, honorables membres du comité, au nom de tous les prisonniers de guerre de Dieppe, je voudrais vous exprimer mes remerciements et ma reconnaissance pour l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de vous exposer notre point de vue. Ce mémoire n'est pas le premier que nous présentons et bien que nous n'ayions pas atteint l'ensemble de tous nos objectifs, nous avons quand même enregistré certains succès. À l'avenir, nous espérons réaliser tous nos objectifs. L'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe demande que soit modifié le paragraphe 3 du projet de loi C-92—qui s'appelle maintenant le projet de loi C-100—afin d'augmenter l'indemnisation versée aux prisonniers de guerre de Dieppe, et ce pour les raisons suivantes:

En 1953, le gouvernement fédéral a mis sur pied la Commission des demandes d'indemnisation de guerre, et a nommé Commissaire en chef le juge Thane A. Campbell. En nous penchant sur le rapport de cette commission, nous avons trouvé les renseignements suivants sur les prisonniers de guerre de Dieppe: le 19 août 1942, nous avons été faits prisonniers à Dieppe (France). Nous avons fait 18 kilomètres à pied pour nous rendre jusqu'à une briquetterie où nous avons passé la nuit. Le lendemain 20 août, nous avons fait 3 kilomètres ½ à pied avant d'être embarqués dans des wagons de marchandises, à raison de 60 hommes par wagon. Je signale en passant que nous n'avions rien mangé depuis notre capture. En Europe, les wagons de marchandises ont à peu près le quart de la taille des wagons canadiens. Nous étions les uns sur les autres, y compris les blessés. Le 21 août, nous sommes arrivés au Stalag 153 à Verneuil (France). Le 28 août, nous avons quitté le Stalag 153 pour réembarquer dans des wagons de marchandises, là encore à 60 hommes par wagon.

Le 1er septembre 1942, nous sommes arrivés au Stalag 8B à Lamsdorf (Allemagne). Le 8 octobre 1942, après nous avoir fait croiser nos mains aux poignets, on nous les a attachées avec de la ficelle de la Croix Rouge. Il est intéressant de noter que les Allemands nous ont attachés avec la ficelle qui avait servi à emballer les colis qui nous étaient envoyés par notre famille, à nous prisonniers de guerre. Nous sommes restés attachés pendant environ 54 jours. Le 2 décembre 1942, nos liens ont été remplacés par des chaînes. Ces chaînes pesaient de 3 à 4 livres, et nous les avons gardées du matin au soir jusqu'au 22 novembre 1943, soit une durée de 13 mois. Ce rapport révèle que nous avons été incarcérés pendant environ 30 à 33 mois. Si vous ajoutez 54 jours à ces 13 mois, cela représente environ 17 mois et la moitié du temps, pendant ces 17 mois d'incarcération, nous avons été maintenus dans un état de semi-immobilité, attachés ou enchaînés.

[*Text*]

On February 2, 1944 the first group left Lamsdorf, and the second group left Lamsdorf on February 25, 1944. We were moved to Stalag 2D at Stargard, which is north near the Baltic Sea. From Stalag 2D we were sent out on different work parties. Most Canadian POWs remained in those different work parties until January 4, 1945. On January 20, 1945 we marched out in a westerly direction, 330 men per column. The Russians had broken the German line and were coming east.

On April 5, 1945 we arrived at a small village approximately 30 kilometers east of Hanover, and on May 15 we were released by the Allied Armies. That village, by the way, was Folingbostel, Germany. We had to march from 25 to 30 kilometres per day with very little food. Sometimes we were machine-gunned by our own allies. We dared not complain for fear of reprisal, although some of our boys were wounded and some killed. Some men dropped on the road from exhaustion, and the Germans kicked them into the ditch and shot them as we marched on. The marching lasted for three months, and is referred to as the "death march". It is something that most of our boys have never forgotten.

During the trip from Dieppe to Lamsdorf, men were crowded in boxcars with about 60 men to a car. There was practically no food, little water, no room to sit, poor ventilation and no latrine facilities. Many were suffering from dysentery. The only latrine in the boxcar was a big wooden box filled with sawdust, which was not emptied during the three days of the trip.

According to the Geneva Convention, we were entitled to the same rations as were supplied to the German troops. This was far from the truth. You may have heard that we were issued Red Cross parcels, each of which contained about 10 pounds of food. In fact, approximately 30,000 POWs were interned in Stalag 8B at Lamsdorf, and of these, 15,000 were transient or on working parties. The system of issuing parcels was not in favour of the indigent POW. The men in working parties, in addition to their German rations, received one-quarter of a Red Cross parcel per week. The men in various hospitals received half a Red Cross parcel every week. What parcels remained were issued to the non-workers in the camps. Usually, the parcels were issued four men to a parcel per week. Each man did not get his own Red Cross parcel. These parcels were issued only occasionally, and sometimes we did not receive them for as long as six weeks. More often than not, the parcels ran out.

During our time at Lamsdorf, our hands were tied. We lived in cement huts, about 120 men to a room, with three-decked beds. That may sound like we had beds in tiers of three, but that is not true. There were actually pods of four beds, three high, and then there was an aisle and another pod of four beds, three high. The whole barrack was laid out in that configuration. That barrack room was your dining room, living room, kitchen, bedroom and so on. We had to sleep with clothes on during winter. We received one Red Cross box of coal per day

[*Traduction*]

Le premier groupe a quitté Lamsdorf le 2 février 1944 et le deuxième groupe le 25 février 1944. On nous a amenés au Stalag 2D à Stargard, dans le nord du pays près de la mer Baltique. De là, nous avons été envoyés sur différents chantiers de travail. La majorité des prisonniers de guerre canadiens sont restés dans ces chantiers jusqu'au 4 janvier 1945. Le 20 janvier 1945, nous avons pris la direction de l'Ouest, en colonnes de 330 hommes. Les Russes avaient percé la ligne allemande et progressaient vers l'Est.

Le 5 avril 1945, nous sommes arrivés dans un petit village situé à environ 30 kilomètres à l'est de Hanovre et le 15 mai nous avons été libérés par les Forces alliées. À propos, ce petit village s'appelle Folingbostel (Allemagne). Nous avons dû faire 25 à 30 kilomètres par jour, sans presque rien manger. Parfois, nous avons été la cible de tirs de mitraillette alliés. Nous n'osions pas nous plaindre par peur des représailles, bien que certains d'entre nous furent blessés ou même tués. Quand certains s'écroulaient d'épuisement sur la route, les Allemands les repoussaient du pied dans le fossé et les achevaient tout en continuant à marcher. Cette marche dura trois mois et on lui a donné le nom de «marche vers la mort». C'est quelque chose que la plupart d'entre nous n'avons jamais oublié.

En ce qui concerne l'expédition de Dieppe à Lamsdorf, les hommes furent entassés dans des wagons de marchandises, à environ 60 par wagon. Il n'y avait pratiquement rien à manger, très peu d'eau, aucun espace pour s'asseoir, une ventilation déplorable et aucune latrine. Nombre d'entre nous souffrions de dysenterie. La seule latrine du wagon était constituée par une énorme boîte de bois remplie de sciure, et elle ne fut pas vidée une seule fois pendant les trois jours que dura le voyage.

En vertu de la Convention de Genève, nous avions droit aux mêmes rations que les soldats allemands. Cela fut loin d'être le cas. On vous a sans doute dit que nous recevions des colis de la Croix-Rouge, contenant chacun environ 10 livres de nourriture. En réalité, environ 30,000 prisonniers de guerre ont été internés au Stalag 8B de Lamsdorf, dont 15,000 étaient de passage ou travaillaient sur des chantiers. Le système des colis n'était pas très favorable aux pauvres prisonniers de guerre. Les hommes qui travaillaient sur les chantiers recevaient le quart d'un colis de la Croix-Rouge par semaine, en plus des rations que leur donnaient les Allemands. Les hommes qui se trouvaient dans les hôpitaux recevaient la moitié d'un colis de la Croix-Rouge par semaine. Les colis restants étaient donnés aux prisonniers internés dans les camps et qui ne travaillaient pas. Habituellement, on nous donnait un colis par semaine pour quatre hommes. Il n'y avait pas un colis de la Croix-Rouge pour chacun. Ces colis arrivaient irrégulièrement, et nous restions parfois six semaines sans en recevoir. Le plus souvent, ils n'étaient pas suffisants.

Pendant notre séjour à Lamsdorf, nous avions les mains liées. Nous vivions dans des barraques de ciment, à environ 120 par chambrée, dans des lits superposés trois par trois. Vous vous imaginez peut-être des lits gigognes, séparés les uns des autres. Pas du tout. Il s'agissait en fait de groupes de 12 lits, quatre en largeur et trois en hauteur, chaque groupe de 12 lits étant séparé des autres par une allée. Toute la chambrée était divisée de cette façon. Elle nous servait également de salle à manger, de salon, de cuisine, de chambre à coucher, etc.

[*Text*]

to heat the huts. Food was served cold. The Germans issued wooden clogs for our feet, but no clothing.

We were allowed one three-minute shower every six weeks. There was one outside latrine unit for 1,000 men. We referred to is as the "40 seater". The living quarters were infested with lice. The Germans restricted our exercising. The Germans held up our mail. We had the right to receive one letter from home per week, but sometimes we did not receive them for as long as two months.

The Germans subjected the POWs to propaganda day and night, through a loudspeaker system outside the barracks. They must have told us that they had bombed Manchester 15 times. They sank the entire British Navy once a week. However, the Germans allowed us no other types of news.

In 1973, the federal government accepted a recommendation from the House, and the Honourable Daniel J. MacDonald, then Minister of Veterans Affairs, announced that a study would be carried out on former Canadian POWs in Europe. Dr. J. Douglas Hermann was appointed to carry out the study. Dr. Hermann's report bears out the report of Justice Campbell. In his report, he stated:

> Former POWs who, because of stress and trauma related to capture and imprisonment, also suffer from significant physiological and psychological disadvantages.

We lived through unforgettable moments. Many of our boys had nightmares, and it took them many years to adjust. Many of their marriages ended in divorce because of their emotional state.

Dr. Hermann's report is factual and clinical, and lends support to the belief that POWs should receive favourable pension consideration. We have found in previous reports what we have known for some time: heart and related diseases are the cause of premature death among Dieppe POWs. It should also be noted that the POWs are in quite a state of agitation due to the fact that they are physically older, though chronologically they are relatively young. This state of affairs has led to an apathy that is not paralleled in our society. I had quite a time getting the boys together. They did not want to have anything to do with the government or with the army. It took me many years to get them together and to convince them that, if we stuck together, we could get compensation from the government.

All of these men captured at Dieppe were in the best of health and were considered to be the best and most highly trained soldiers of the Allied Forces in England at that time. They were led to believe that, during the raid on Dieppe, they would meet only token resistance and that casualties would be very low. What a shock! They came up against thousands of Hitler's crack, war-trained troops. OUr men put up a coura-

[*Traduction*]

L'hiver, nous dormions tout habillés. Pour nous chauffer, nous recevions de la Croix-Rouge une caisse de charbon par jour. La nourriture était servie froide. Les Allemands nous distribuaient des sabots de bois pour mettre aux pieds, mais aucun vêtement.

Nous avions droit à une douche de trois minutes toutes les six semaines. Il n'y avait que 40 latrines extérieures pour 1,000 hommes. Nous les appelions d'ailleurs les «40 sièges». Les quartiers où nous vivions étaient infestés de poux. Les Allemands nous empêchaient de faire de l'exercice et confisquaient notre courrier. Nous étions autorisés à ne recevoir qu'une lettre par semaine, mais nous restions parfois deux mois sans rien recevoir.

Les Allemands soumettaient jour et nuit les prisonniers de guerre à de la propagande, par le truchement d'un haut-parleur installé à l'extérieur des barraquements. Ils nous ont dit au moins 15 fois qu'ils avaient bombardé Manchester. Ils ont dû faire couler au moins une fois par semaine la marine britannique toute entière. Les Allemands nous interdisaient de recevoir toute autre nouvelle.

En 1973, le gouvernement fédéral accepta une recommandation de la Chambre et l'honorable Daniel J. MacDonald, alors ministre des Affaires des anciens combattants, annonça qu'une étude serait réalisée sur le sort des prisonniers de guerre canadiens en Europe. Le docteur J. Douglas Hermann fut chargé de réaliser cette étude. Le rapport de M. Hermann corrobore celui du Juge Campbell. Voici ce qu'il déclare:

> «Les anciens prisonniers de guerre, en plus du stress et des traumatismes liés à leur capture et à leur emprisonnement, souffrent également de troubles physiologiques et psychologiques importants.»

Nous avons vécu des moments inoubliables. Nombre d'entre nous en ont gardé des cauchemars récurrents et il a fallu à certains des années pour se réadapter. De nombreux mariages se sont finis par des divorces, pour cause de troubles affectifs.

Le rapport du Dr Hermann est un rapport factuel et clinique qui étaye notre conviction, à savoir que les prisonniers de guerre devraient avoir droit à pension. Nous avons appris dans des rapports antérieurs ce que nous savons depuis longtemps: chez les ex-prisonniers de guerre de Dieppe, les maladies cardiaques et connexes sont souvent cause de décès prématurés. J'aimerais également signaler que les prisonniers de guerre sont particulièrement fragiles nerveusement, étant donné qu'ils sont physiquement plus âgés, bien que chronologiquement ils soient relativement jeunes. Cet état de choses se traduit par une apathie sans égale dans notre société. J'ai eu pas mal de difficulté à les regrouper. Ils ne voulaient rien avoir à faire avec le gouvernement ou l'armée. Il m'a fallu des années pour les rassembler et les convaincre qu'ensemble nous pourrions obtenir une indemnisation du gouvernement.

Tous ces hommes faits prisonniers à Dieppe étaient en excellente santé et à l'époque, ils étaient considérés comme les soldats les mieux entraînés et les mielleurs de toutes les Forces alliées en Angleterre. On leur a fait croire qu'au cours de l'offensive sur Dieppe, ils ne rencontreraient que peu de résistance et qu'il y aurait très peu de victimes. Quel choc! Ils se sont trouvés face à face à des milliers de soldats hitlériens,

[*Text*]

geous fight but were hopelessly outclassed and grossly undersupported by Allied naval and air support. They never had a chance. It is no small wonder that, sitting in POW camps under conditions not fit for pigs, they developed this feeling of apathy and abandonment that still exists today.

Dieppe POWs suffered from heat in the summer and extreme cold in the winter, when the temperature often dropped to zero and below. Clothing was limited. The lack of heating fuel and the daily searches and inspections that kept them standing in subzero temperatures for many hours each day left them in a state of utter fatigue, intensified by the fact that, in the early months of the winter of 1942-43, they had their hands tied or they wore handcuffs. Dysentery was prevalent among the men.

Perhaps the most humiliating part of their internment was that they were tied or chained and were permitted toilet facilities only in groups of 10, and then under guard. If a prisoner needed to use the toilet facilities, he had to wait for a guard, nine other POWs requiring toileting, and a POW who acted as a "sanitator". "Sanitator" is the German word for medical orderly. The sanitator POW's hands were untied so that he could unbutton the pants of the 10 POWs being toileted, perform the necessary cleaning functions, and redress the 10 men. The guard then retied his hands. The hands of the 10 POWs being toileted remained tied. This toileting procedure, which is more appropriate for infants and physically disabled persons, deeply affected the health, morale and self-image of the POWs.

In order to ascertain, at this late date, the effect that imprisonment had on the Dieppe POWs, we have on file in the relevant sections of the National Archives all of the submissions made to Mr. Justice Campbell in 1953. Every POW who filed a claim under the War Reparation Act also submitted a claim form, supported by affidavits, on the conditions imposed upon them during their stay in the prison camps of Europe. We believe that no better affidavits are available than those now stored in the archives. What further evidence is required? It is our profound feeling that these claims to the War Reparation Commission are ample proof to support Dr. Hermann's report. We, of the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association, feel that, in consideration of what we underwent, the present compensation of 25 per cent is not sufficient; we believe the rate should be 40 per cent, and we so request.

The Chairman: Are you going to increase the 10 and 15 per cent?

[*Traduction*]

parmi les meilleurs et les mieux entraînés à la guerre. Nos hommes se battirent courageusement mais, vu leur nombre, ils furent impitoyablement écrasés et manquèrent cruellement du soutien des forces aériennes et de la marine alliées. Ils n'avaient pas la moindre chance. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, une fois internés dans des camps de prisonniers et dans des conditions qu'on ne réserverait même pas à des porcs, ils aient développé un sentiment d'apathie et d'abandon dont ils souffrent encore aujourd'hui.

Les prisonniers de guerre de Dieppe ont subi la chaleur en été et un froid extrême en hiver, les températures tombant souvent à zéro et à moins de zéro. Les vêtements manquaient. Le manque de combustible de chauffage de même que les fouilles et les inspections quotidiennes qu'ils devaient subir debout pendant plusieurs heures chaque jour, par des températures inférieures à zéro, les laissèrent dans un état d'extrême fatigue, aggravé par le fait qu'au cours des premiers mois de l'hiver 1942-43, leurs mains étaient liées ou menottées. Presque tous étaient atteints de dysenterie.

L'aspect peut-être le plus humiliant de leur internement, en plus du fait qu'ils étaient attachés ou enchaînés, c'est qu'ils ne pouvaient aller aux toilettes qu'en groupe de dix, et encore sous surveillance. Quand un prisonnier voulait se rendre aux toilettes, il devait attendre qu'un garde arrive, que neuf autres prisonniers de guerre en aient également envie et qu'un d'entre eux fasse office de «sanitator». Le mot «sanitator» signifie en allemand aide médicale. Les mains du prisonnier de guerre désignés comme sanitator étaient alors déliées de façon à ce qu'il puisse déboutonner le pantalon des 10 autres, effectuer les fonctions de nettoyage nécessaires et rhabiller les 10 hommes. Ensuite, le garde lui liait à nouveau les mains. Quant aux mains des 10 autres prisonniers, elles restaient attachés pendant tout l'exercice. Ces séances de toilette, beaucoup plus appropriées pour de jeunes enfants ou des handicapées, affectèrent profondément la santé et le moral des prisonniers ainsi que l'image qu'ils avaient d'eux-mêmes.

Pour évaluer, à cette date tardive, l'impact de l'incarcération sur les prisonniers de guerre de Dieppe, il existe aux Archives nationales dans les sections appropriées, l'ensemble des rapports présentés au juge Campbell en 1953. Chaque prisonnier de guerre ayant déposé une demande en vertu de la Loi sur les indemnités de guerre a également rempli un formulaire de demande, appuyé par des déclarations sous serment relatives aux conditions endurées par les prisonniers de guerre de Dieppe pendant leur incarcération dans des camps de prisonniers en Europe. Nous croyons qu'il n'existe pas de meilleurs témoignages rédigés sous serment que ceux qui se trouvent aujourd'hui aux Archives. Quelles autres preuves faudrait-il fournir? Nous pensons que toutes ces demandes déposées devant la Commission des indemnités de guerre constituent des preuves suffisantes pour étayer le rapport du Dr Hermann. Au nom de l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe, je puis vous dire qu'en regard de ce que nous avons subi, l'indemnité actuelle de 25 pour cent ne suffit pas. Nous pensons qu'elle devrait être de 40 pour cent et c'est ce que nous demandons.

Le président: Vous voulez augmenter les taux de 10 et 15 pour cent?

[*Text*]

Mr. Beal: I am not sure what you are referring to with regards to the 10 and 15 per cent.

The Chairman: The scale is now 10, 15 and 25 per cent.

Mr. Giguère: We will leave that for the government to discuss. For the Dieppe POWs, 30-month POWs should receive 40 per cent instead of 25 per cent.

Mr. Beal: On June 8, 1988, we discussed with your committee the Veterans Independence Program. We now respectfully request that a new qualifying category be established within this program for Canadian prisoners of war who are in receipt of prisoner of war compensation. This new category, when established, should not be subject to a means test.

That concludes my presentation. I would now ask Dr. Lynn Beal, Psychologist, to present the second part of our submission.

The Chairman: Before you proceed, Dr. Beal, I would like to review your curriculum vitaé with the members of the committee. I was expecting to see a lady of about 75 years old.

Dr. Beal has a BA, an MA and a PhD in psychology. She received the University of Waterloo scholarship. She was a teaching assistant and a teaching fellow at the University of Waterloo. Her research experience encompasses the years 1975 to 1978. She is a senior psychologist with the East York Board of Education, and also a psychologist in private practice.

Senator Molgat: However, it does not say, Mr. Chairman, that she is a veteran of Dieppe.

Monsieur Giguère, vous êtes un ancien combattant?

M. Giguère: Oui, j'ai été "shot down".

Le sénateur Molgat: Dans quel régiment?

M. Giguère: Les fusiliers Mont-Royal, les meilleurs, au Royal Regiment Canada.

Le sénateur Molgat: Comme appui?

M. Giguère: Oui.

The Chairman: Dr. Beal, would you proceed, please.

Dr. A. Lynne Beal, Psychologist, Advisor to the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association: Mr. Chairman and honourable members of the committee, I should express my appreciation to you for this opportunity to present further information on behalf of the Dieppe prisoners of war. In October 1989, the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association asked me to write a professional review of the "Report to the Minister of Veterans Affairs on a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II" by Dr. J. Douglas Hermann. The association asked me to review Dr. Hermann's findings, and analyze his results to provide an interpretation to them, and to identify aspects of his findings which would support further pension compensation.

[*Traduction*]

M. Beal: Je ne sais pas à quoi vous faites allusion lorsque vous parlez des taux de 10 et 15 pour cent.

Le président: Les taux en vigueur à l'heure actuelle sont de 10, 15 et 25 pour cent.

M. Giguère: Nous laisserons le gouvernement discuter de cela. En ce qui concerne les prisonniers de guerre de Dieppe, nous estimons que pour tous ceux qui ont été incarcérés 30 mois, le taux devrait être de 40 pour cent et non de 25 pour cent.

M. Beal: Le 8 juin 1988, nous avons discuté avec votre comité du Programme d'autonomie des anciens combattants. Aujourd'hui, nous venons respectueusement vous demander de créer dans ce programme une nouvelle catégorie pour les prisonniers de guerre canadiens admissibles à l'indemnité des prisonniers de guerre. Une fois établie, les personnes visées par cette nouvelle catégorie devraient être dispensées d'un examen de leurs ressources.

Cela met un terme à ce que j'avais à dire. J'aimerais maintenant demander à Mme Lynn Beal, psychologue, de vous présenter la deuxième partie de notre mémoire.

Le président: Avant que vous ne preniez la parole, Mme Beal, j'aimerais examiner votre curriculum vitae avec les membres du comité. Je m'attendais à voir une dame d'environ 75 ans.

Mme Beal détient une license, une maîtrise et un doctorat en psychologie. Elle a reçu une bourse de l'Université de Waterloo. Elle a été professeur adjoint et fellow à l'Université de Waterloo. De 1975 à 1978, elle a fait de la recherche. Elle est aujourd'hui psychologue principale auprès du Conseil de l'éducation de Toronto et elle a également un cabinet privé.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, son curriculum vitae ne dit pas qu'elle est un ancien combattant de Dieppe.

Mr. Giguère, are you a veteran?

Mr. Giguère: Yes, I was shot down.

Senator Molgat: In what regiment were you?

Mr. Giguère: In the Mount-Royal Fusiliers, the best regiment in the Royal Regiment Canada.

Senator Molgat: Support?

Mr. Giguère: Yes.

Le président: Madame Beal, allez-y je vous prie.

Mme A. Lynne Beal, psychologue, conseillère auprès de l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe: Monsieur le président, honorables membres du comité, je voudrais vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de vous apporter plus de renseignements au nom des prisonniers de guerre de Dieppe. En octobre 1989, l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe m'a demandé de rédiger une synthèse du «rapport présenté au ministre des affaires des anciens combattants au sujet d'une étude faite par le Dr J. Douglas Hermann sur les prisonniers de guerre canadiens en Europe au cours de la Deuxième Guerre mondiale». L'Association m'a demandé d'analyser les conclusions et les résultats du Dr Hermann, de lui en fournir une interprétation et d'identifier les éléments de ses conclu-

[*Text*]

The Hermann report was designed to answer the question, "Do Canadian prisoners of war from European campaigns, as a group, show evidence of physiological or psychological disability which can be attributed to the rigours and privations they suffered as prisoners of war in Europe?" One of Dr. Hermann's recommendations was "that provisions be made to compensate similarly other former prisoners of war who, because of extraordinary stress and trauma related to capture and imprisonment, also suffer from significant physiological and psychological disadvantages."

Based on my review of Dr. Hermann's report, I have concluded that the Dieppe prisoners of war have been compensated through pensions for the significant physiological disadvantages they have suffered. However, the significant psychological disadvantages they suffered have been totally overlooked in awarding compensation through pensions, contrary to Dr. Hermann's recommendation.

I will summarize my review of Dr. Hermann's report.

I compared Dieppe prisoners of war with the combined group of other prisoners of war and with Dr. Hermann's control group, which was Dieppe veterans who returned from Dieppe and continued to serve on active duty until the end of hostilities. I used chi square tests to determine differences between the two groups that could not be explained by chance alone. Dr. Hermann did not compute statistical analyses in his report.

Mortality rates: Since repatriation, death rates among Dieppe POWs have been reliably higher than for other POW groups included in this study, but not different from controls who were at Dieppe and returned to active service.

Deaths attributable to ischemic heart disease (IHD): Dieppe POWs suffered more deaths from IHD than the combined other POWs, but not more than Dieppe controls.

Physical health data: Dr. Hermann defined a combination of premature aging, increase in pensioned disabilities, or onset of non-pensioned disabilities as "tantamount to a general deterioration in health." More Dieppe POWs report a general deterioration in health than do the combined group of other POWs and the control group. Thirty-six point nine per cent of Dieppe POWs report a general deterioration of health, compared with 25.8 per cent of other POWs.

[*Traduction*]

sions susceptibles d'étayer la thèse de l'augmentation nécessaire indemnités de pension.

Le rapport Hermann avait pour but de répondre à la question suivante: «Les prisonniers de guerre canadiens ayant participé collectivement aux campagnes d'Europe manifestent-ils des troubles physiologiques ou psychologiques susceptibles d'être attribués aux rigueurs et aux privations subies pendant leur emprisonnement en Europe?» L'une des recommmandations du Dr Hermann était «que des dispositions soient prises pour indemniser de la même façon d'autres anciens prisonniers de guerre qui, en raison du traumatisme et des perturbations exceptionnelles subies pendant leur capture et leur emprisonnement, souffrent également de troubles psychologiques et physiologiques importants.»

En me basant sur mon analyse du rapport du Dr Hermann, je suis arrivée à la conclusion que les prisonniers de guerre de Dieppe ont été indemnisés par l'intermédiaire des pensions qui leur sont versées pour les troubles physiologiques importants dont ils souffrent. Cependant, les troubles psychologiques importants qui les affectent ont totalement été négligés, pour ce qui est des pensions accordées à titre d'indemnisation, contrairement à la recommandation du Dr Hermann.

Permettez-moi de résumer mon analyse du rapport du Dr Hermann.

J'ai comparé les prisonniers de guerre de Dieppe avec l'ensemble de tous les prisonniers de guerre et avec le groupe témoin du Dr Hermann, à savoir celui des anciens combattants de Dieppe qui ont survécu à Dieppe et ont continué à servir activement dans l'armée jusqu'à la fin des hostilités. J'ai utilisé la méthode de la lettre grecque chi au carré, pour déterminer quelles sont les différences entre ces deux groupes qui ne peuvent être expliquées par le seul hasard. Le rapport du Dr Hermann ne contient pas d'analyse statistique.

Taux de mortalité: depuis le rapatriement des prisonniers de guerre, les taux de mortalité chez les prisonniers de guerre de Dieppe sont nettement plus élevés que chez les autres groupes de prisonniers de guerre visés par cette étude, mais ils ne sont pas différents des taux de mortalité chez le groupe-témoin de prisonniers ayant combattu à Dieppe et ayant continué à servir activement.

Décès attribuables à des cardiopathies ischémiques: Les prisonniers de guerre de Dieppe sont plus nombreux à décéder de cardiopathies ischémiques que l'ensemble des autres groupes de prisonniers de guerre, à l'exception du groupe-témoin des combattants de Dieppe.

Données relatives à la santé physique: Le Dr Hermann a établi que l'ensemble des facteurs tels que vieillissement prématuré, augmentation des cas d'invalidité ouvrant droit à pension et apparition de troubles n'ouvrant pas droit à pension «équivalait à une détérioration générale de la santé». On a noté une aggravation générale de leur santé plus importante chez les prisonniers de Dieppe que dans l'ensemble des autres groupes de prisonniers de guerre et que dans le groupe-témoin. 36.9 pour cent des prisonniers de guerre de Dieppe ont vu leur état de santé général s'aggraver, par opposition à 25.8 pour cent chez les autres prisonniers de guerre.

[*Text*]

Reported incidence of nervous conditions attributed to incarceration or service: Dieppe POWs surpassed controls and combined other POW groups in reporting that they suffer nervous disorders directly attributable to incarceration. The incidence of nervous conditions attributed to incarceration was 71.7 per cent for Dieppe POWs and 59.3 per cent for other POWs. The incidence for Dieppe veterans who returned to active duty was 49.9 per cent.

Pension status: Significantly more Dieppe POWs receive pensions (36 per cent) than do the combined group of other POWs (22 per cent). In addition, more Dieppe POWs (21 per cent) are pensioned above the 48 per cent rate compared with other POWs (19 per cent).

Comparison of physical disabilities with pension status: There appears to be a strong correspondence between physical disabilities and pensions. Thirty-six point nine per cent of Dieppe POWs report general deterioration in physical health and 36 per cent of Dieppe POWs receive pensions. Among other POWs, 25.8 per cent report general deterioration in physical health and 22 per cent receive pensions.

Comparison of psychological disabilities with pension status: In contrast, there appears to be no correspondence between psychological disabilities resulting from incarceration and pensions. Also, 71.7 per cent of Dieppe POWs report suffering nervous disorders directly attributable to incarceration, yet only 36 per cent of Dieppe veterans receive pensions. Among other POWs, 59.3 per cent report suffering nervous conditions and only 22 per cent receive pensions. Clearly, many Dieppe POWs who suffer psychological disabilities resulting from incarceration do not receive pensions.

I will now describe the type of nervous condition that is related to veterans' wartime experience called Post-Traumatic Stress Disorder. These are the diagnostic criteria for Post-Traumatic Stress Disorder. This is taken from the Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, Third Edition, Revised.

(a) The person has experienced an event outside the range of usual human experience that would be markedly distressing to almost anyone.

(b) The traumatic event is persistently re-experienced in at least one of the following ways: First, recurrent and intrusive distressing recollections of the event. Second, recurrent distressing dreams of the event—and my father, in his presentation, talked about the nightmares that the Dieppe veterans and POWs have experienced over the years. Third, sudden acting or feeling like the event was recurring. Fourth, intensive psy-

[*Traduction*]

Incidence déclarée d'états nerveux attribués à l'incarcération ou au service dans l'armée: Les prisonniers de guerre de Dieppe sont plus nombreux à déclarer souffrir de troubles nerveux directement attribuables à l'incarcération que le groupe-témoin et l'ensemble des autres groupes de prisonniers de guerre. Le taux d'incidence d'états nerveux attribués à l'incarcération était en effet de 71.7 pour cent dans leur cas, contre 59.3 pour cent dans le cas des autres prisonniers de guerre. Chez les anciens combattants de Dieppe ayant repris du service actif, ce taux était de 49.9 pour cent.

Situation des pensions: Un nombre sensiblement plus élevé de prisonniers de guerre de Dieppe reçoivent des pensions, soit 36 pour cent par rapport à 22 pour cent pour l'ensemble des autres groupes de prisonniers de guerre. En outre, un nombre plus élevé de prisonniers de guerre de Dieppe (21 pour cent) reçoivent une pension à un taux supérieur à 48 pour cent, par rapport à 19 pour cent pour ce qui est des autres prisonniers de guerre.

Rapport entre la situation des pensions et l'invalidité physique: Il semble y avoir une corrélation importante entre la situation des pensions et l'invalidité physique. 36.9 pour cent des prisonniers de guerre de Dieppe signalent une aggravation générale de leur état de santé physique et 36 pour cent d'entre eux reçoivent des pensions. Pour ce qui est des autres prisonniers de guerre, 25.8 pour cent signalent une aggravation générale de leur état de santé physique et 22 pour cent reçoivent des pensions.

Septièmement: Rapport entre la situation des pensions et les troubles psychologiques: Au contraire, il ne semble pas y avoir de correspondance entre la situation des pensions et les troubles psychologiques résultant de l'incarcération. En outre, 71.7 p. 100 des prisonniers de guerre de Dieppe déclarent souffrir de troubles nerveux directement attribuables à l'incarcération, alors que 36 p. 100 seulement des anciens combattants de Dieppe touchent une pension. Pour ce qui est des autres prisonniers de guerre, 59.3 p. 100 signalent souffrir d'états nerveux et 22 p. 100 seulement touchent une pension. Il apparaît clairement qu'un grand nombre de prisonniers de guerre de Dieppe qui souffrent de troubles psychologiques résultant de leur incarcération ne touchent pas de pension.

Je ne décrirai pas le type des états nerveux liés au vécu des anciens combattants pendant la guerre. Il s'agit de ce que l'on appelle troubles dus à un stress post-traumatique. Voici seulement les critères permettant de diagnostiquer les troubles dus à un stress post-traumatique. Il s'agit d'un extrait de la troisième édition révisée du Guide diagnostic et statistique des troubles mentaux.

(a) La personne a vécu un événement qui se situe en dehors de toute expérience humaine normale et présentant un caractère profondément perturbateur pour quiconque.

b) L'événement traumatique est revécu avec persistence d'au moins l'une ou l'autre des façons suivantes: premièrement, souvenirs de l'événement ayant un caractère récurrent et perturbant. Deuxièmement, rêves récurrents et perturbants de l'événement. Dans son exposé, mon père vous a parlé des cauchemars que les anciens combattants et que les prisonniers de guerre de Dieppe ont eus pendant des années. Troisième-

[*Text*]

chological distress at exposure to events that symbolize or resemble an aspect of the traumatic event, including anniversaries of the trauma. My father has returned from reunions over the years and talked about the guys being in tears and breaking down with each other. It was an anniversary and it all came back.

(c) Persistent avoidance of stimuli associated with the trauma or numbing of general responsiveness that was not present before the trauma, as indicated by at least three of the following: First, efforts to avoid thoughts or feelings associated with the trauma. Many times, I have heard my father and his buddies say: "I don't want to talk about it; we're not going to talk about it."

Second, efforts to avoid activities or situations that arouse recollections of the trauma. My father talked about how difficult it is to get the men to come to reunions and to events together; it's too hard for them.

Third, inability to recall an important aspect of the trauma. Fourth, markedly diminished interest in significant activities. Five, feelings of detachment or estrangement from others. Six, restricted range of affection such as inability to have loving feelings. Seven, a sense of a foreshortened future. An example of this is no expectation of having a career, marriage, children or a long life.

(d) Persistent symptoms of increased arousal that were not present before the trauma as indicated by at least two of the following: First, difficulty falling or staying asleep. Second, irritability or outbursts of anger. Third, difficulty concentrating. Fourth, hypervigilance—that is, always being aware; there is always some problem; always the expectation of something. Fifth, exaggerated startle response and, sixth, physiologic reactivity upon exposure to events that symbolize or resemble an aspect of the traumatic event.

(e) Duration of the disturbance—that is, symptoms in (b), (c) and (d)—of at least one month. In this instance, we have a case of 40 years duration, or longer.

The other thing to be aware of is that there can be a specific delayed onset if the onset of symptoms was at least six months after the trauma. It can take a long time; it can take years before the whole syndrome will come out.

The next thing I would like to discuss is evidence of Post-Traumatic Stress Disorder in war veterans. Post-Traumatic Stress Disorder became a recognized diagnostic category in 1980, and in the United States this diagnosis entitles veterans to disability claims. A computer search of references to Post-Traumatic Stress Disorder in war veterans in academic journals produced 79 papers since 1980 discussing this disorder in

[*Traduction*]

ment, sensation soudaine que l'événement se reproduit et comportements correspondants. Quatrièmement, trouble psychologique profond lors d'événements qui symbolisent ou rappellent d'une certaine façon l'événement traumatique, et en particulier les commémorations de ce traumatisme. Au cours des années, mon père a assisté à de nombreuses réunions d'anciens combattants et nous a raconté comment ces derniers éclataient en sanglots et s'effondraient dans les bras les uns des autres. À l'occasion de ce type de rencontre, tout leur revenait en mémoire.

c) Fuite persistante devant des stimuli associés au traumatisme, ou perte de réflexes généraux inconnue avant le traumatisme, ceci se manifestant d'au moins l'une des trois manières suivantes: premièrement, efforts visant à éviter toute pensée ou sensation associée au traumatisme. J'ai très souvent entendu mon père et ses camarades dire: «Je ne veux pas en parler; nous ne voulons pas en parler.»

Deuxièmement, efforts visant à éviter toute activité ou situation susceptible d'évoquer le traumatisme. Mon père vous a parlé de la difficulté de réunir les anciens combatts ou de les faire participer à des événements collectifs: c'est trop dur pour eux.

Troisièmement, incapacité à se rappeler un aspect important du traumatisme. Quatrièmement, perte marquée d'intérêt pour des activités importantes. Cinquièmement, sentiment de détachement ou d'éloignement vis-à-vis d'autrui. Sixièmement, limitations de l'affect, et en particulier incapacité d'éprouver des sentiments d'amour. Septièmement, sentiment d'avoir des perspectives d'avenir réduites. Par exemple, sentiment de l'impossibilité d'avoir une carrière, une femme, des enfants ou une longue vie.

d) La persistence de symptômes d'une excitabilité accrue qui n'existait pas avant le traumatisme se manifeste d'au moins l'une des deux façons suivantes: premièrement, difficulté à s'endormir ou à dormir. Deuxièment, irritabilité ou crises de colère. Troisièmement, difficulté à se concentrer. Quatrièmement, hypervigilance . . . c'est-à-dire le fait d'être toujours sur ses gardes; impression qu'il y a toujours un problème et que quelque chose va arriver. Cinquièmement, tendance exagérée à sursauter et sixièmement, réactions physiologiques à des événements qui symbolisent ou rappellent d'une certaine façon l'événement traumatique.

e) La durée des troubles—c'est-à-dire des symptômes décrits en *b*), c) et d)—est d'au moins un mois. Ici, les symptômes durent parfois 40 ans et même davantage.

Il faut également savoir que certains symptômes peuvent apparaître beaucoup plus tard, en particulier si les premiers symptômes se sont manifestés au moins six mois après le traumatisme. Cela peut prendre longtemps. Le syndrome peut se manifester dans sa totalité au bout de plusieurs années.

J'aimerais maintenant vous parler des témoignages relatifs à l'incidence des troubles dus à un stress post-traumatique chez les anciens combattants. Les troubles dus à un stress post-traumatique font partie d'une catégorie à diagnostic reconnu depuis 1980. Aux États-Unis, ce diagnostic permet aux anciens combattants de faire des demandes d'indemnisation pour invalidité. Des recherches ont été faites par ordinateur pour identi-

[*Text*]

veterans. Many of the papers document evidence of the disorder in Vietnam veterans and discuss the treatment programs which are most effective with this population. Several papers document the disorder in WWII veterans and specific problems associated with veterans who suffer Post-Traumatic Stress Disorder as they get older.

The literature provides clear evidence that many veterans suffer Post-Traumatic Stress Disorder, particularly if they experienced combat. Several studies show a significant number of veterans suffering from Post-Traumatic Stress Disorder who also have multiple medical problems. For older veterans, the disorder often is misdiagnosed as something else by primary care physicians, particularly when the onset of reactions is delayed. In fact, Post-Traumatic Stress Disorder has been diagnosed in a WWII veteran as long as 40 years after the traumatic event. It is, therefore, a very specialized disorder. It takes very qualified people to identify it.

The problem for veterans suffering from Post-Traumatic Stress Disorder is their interpersonal disfunction in all aspects of life. These veterans have a high proportion of negative relationships with close family members and especially with their spouses. Dr. Herman's survey showed that 83 per cent of Dieppe POWs reported that their nervous conditions attributed to their incarcerations have adversely affected their wives or children. Veterans suffering from Post-Traumatic Stress Disorder have significantly smaller social networks, fewer contacts outside the close family circle and more negative emotionality directed towards family members than minimally-symptomatic veterans. This can be seen as a direct result of the emotional numbing that is characteristic of the disorder.

Veterans suffering from Post-Traumatic Stress Disorder experience themselves as helpless with a mental status of surrender and lack of choices and control over their environment. Veterans who have been in prisoner-of-war camps for long periods of time may be at tremendous risk to developing such feelings of helplessness in controlling their destiny. Mr. Giguere's description that my father read of the highly-controlled and restricted life of the Dieppe POWs in prison camps, even around personal toileting, could lead these men to develop thoughts and feelings of surrender and helplessness.

The frequency of incidence of this disorder among war veterans is well established through reliable diagnostic strategies and is higher than was originally thought. Treatment of the

[*Traduction*]

fier toutes les revues spécialisées s'étant penché sur les troubles dus au stress post-traumatique chez les anciens combattants: depuis 1980, plus de 79 articles ont été consacrés à ces troubles. La plupart de ces études concernent les anciens combattants du Vietnam et les programmes de traitement les plus efficaces. Cependant, certaines étudient le cas des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale et décrivent les problèmes spécifiques dont souffrent les anciens combattants présentant des troubles dus à un stress post-traumatique au fur et à mesure qu'ils vieillissent.

Les ouvrages spécialisés prouvent à l'évidence qu'un grand nombre d'anciens combattants souffrent de troubles dus à un stress post-traumatique, et en particulier s'ils ont combattu. Plusieurs études indiquent qu'un nombre important d'anciens combattants souffrant de troubles dus à un stress post-traumatique ont par ailleurs de multiples problèmes médicaux. Dans le cas des anciens combattants les plus âgés, ces troubles font souvent l'objet d'un diagnostic erroné de la part de médecins en soins primaires, et en particulier lorsque leur manifestation est tardive. On a en effet diagnostiqué des troubles dus à un stress post-traumatique chez un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale, 40 ans après l'événement traumatique lui-même. Il s'agit par conséquent de troubles très particuliers. Seuls des médecins très qualifiés peuvent les diagnostiquer.

Chez les anciens combattants, les troubles dus à un stress post-traumatique se traduisent souvent par un mauvais fonctionnement interpersonnel dans tous les domaines de la vie. Très souvent, ils entretiennent des relations antagonistes avec les membres de leur famille les plus proches, et en particulier leur conjoint. Le rapport du Dr Hermann révèle que 83 pour cent des prisonniers de guerre de Dieppe ont déclaré que leur état nerveux attribuable à leur incarcération avait un impact négatif sur leurs rapports avec leur femme ou leurs enfants. Par rapport aux anciens combattants aux réactions moins symptomatiques, leur réseau social est nettement moins large, leurs contacts à l'extérieur du cercle familial sont moins nombreux et ils nourrissent des sentiments beaucoup plus antagonistes à l'égard des membres de leurs famille. Cela peut être considéré comme le résultat direct de l'engourdissement affectif qui caractérise ces troubles.

Les anciens combattants qui souffrent de troubles dus à un stress post-traumatique ressentent des sentiments d'impuissance, ils ont mentalement tendance à capituler et ont la sensation de ne pouvoir exercer aucun choix et aucun contrôle sur leur environnement. Les anciens combattants qui ont passé de longues périodes de temps dans des camps de prisonniers de guerre sont particulièrement susceptibles de développer des sentiments d'incapacité à contrôler leur destinée. Vous avez entendu la description de M. Giguère que mon père vous a lue: la vie extrêmement contrôlée et réglementée qu'ont menée dans les camps les prisonniers de guerre de Dieppe, comme les séances de toilette personnelle, sont des facteurs qui ont poussé ces hommes à développer des sentiments d'impuissance et une tendance à capituler.

Des stratégies de diagnostic fiables ont permis d'établir la fréquence de l'incidence de ces troubles parmi les anciens combattants: celle-ci est plus élevée qu'on ne le croyait au départ.

[*Text*]

disorder is a complex process, but the literature provides clear guidelines and shows that treatment can be effective for veterans suffering from Post-Traumatic Stress Disorder.

Finally, I would like to discuss the need to link pension eligibility with psychological disability. We are here this evening to urge the Government of Canada to correct the omission of psychological disability in determining eligibility for pensions for Dieppe POWs. We have shown clearly that Dieppe POWs are pensioned on the basis of their physical, but not their psychological, disabilities. We have provided evidence that war veterans have a high incidence of Post-Traumatic Stress Disorder, and that the onset of this disorder may be delayed for years after the actual traumatic event.

We urge you to review the pension eligibility criteria and to include criteria to compensate Dieppe POWs who suffer psychologically from their combat experience and their incarceration.

To enable the Dieppe POWs to have their psychological disabilities diagnosed and treated properly, we further urge you to extend to them insurance which will pay the cost of such diagnosis and treatment by qualified mental health professionals such as psychologists, who may not be covered by provincial health insurance plans.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Dr. Beal, Mr. Giguère and Mr. Beal for your excellent briefs. They are certainly food for thought.

Before I call upon Senator Molgat, I have one question for clarification. Dr. Beal, I take it that you are recommending that we have to look further into the effects of incarceration 50 years after the event.

Mr. Beal: Yes.

The Chairman: Are you suggesting that there are changes from what Dr. Hermann concluded about the nervous disorders and psychological effects which were brought to our attention by other groups? I notice that Dr. Hermann did not go to the extent of your recommendations. I think that you are right. You mention general deterioration at higher rates, higher mortality rates and ischemic heart diseases. Those are revelations that I was not aware of. Could I ask you whether you have heard back from the minister since you presented this brief? You have had no response at all?

Mr. Giguère: No, Mr. Chairman.

Mr. Beal: I would like to respond, senator. Dr. Hermann was the one who found that many of the veterans were suffering from nervous disorders—that is right in his report, 71 per cent—but the pension rate is only 36 per cent of veterans.

[*Traduction*]

Le traitement de ces troubles est un processus complexe, mais les recherches consacrées aux anciens combattants souffrant de troubles dus à un stress post-traumatique ont permis d'établir des directives claires, et prouvent qu'un traitement peut être efficace.

Finalement, j'aimerais discuter de la nécessité d'établir un lien entre le droit à pension et les troubles psychologiques. Nous sommes ici ce soir pour demander instamment au Gouvernement du Canada de corriger une omission et de tenir compte des troubles psychologiques dans la détermination du droit à pension des prisonniers de guerre de Dieppe. Nous avons clairement démontré que la pension versée aux prisonniers de guerre de Dieppe est établie sur la base de l'état de santé physique, sans tenir compte des troubles psychologiques. Nous avons fourni la preuve que l'incidence de troubles dus à un stress post-traumatique est très élevée chez les anciens combattants et que l'apparition de ces troubles peut intervenir plusieurs années après l'événement traumatique.

Nous vous demandons instamment de réviser les critères d'admissibilité aux pensions et d'y inclure des critères permettant d'indemniser les prisonniers de guerre de Dieppe qui ont psychologiquement souffert de leur emprisonnement et de leurs expériences du combat.

Pour faire en sorte que les troubles psychologiques des prisonniers de guerre de Dieppe soient diagnostiqués et traités comme il convient, nous vous demandons également de leur octroyer une assurance qui couvre le coût du diagnostic et du traitement par des professionnels de la santé mentale qualifiés et notamment des psychologues, coût n'étant pas toujours couvert par les programmes d'assurance-maladie provinciaux.

Merci.

Le président: Merci, Mme Beal, M. Giguère et M. Beal pour vos mémoires excellents. Il y a là matière à réflexion, c'est indéniable.

Avant de donner la parole au sénateur Molgat, j'aimerais vous demander une précision. Mme Beal, vous recommandez, si j'ai bien compris, que nous nous penchions sur les conséquences de l'emprisonnement 50 ans après.

Mme Beal: Oui.

Le président: Voulez-vous dire que vous arrivez à des conclusions différentes de celles du Dr Hermann à propos des troubles nerveux et psychologiques, dont nous ont parlé d'autres groupes? Je remarque que les recommandations du Dr Hermann ne vont pas aussi loin que les vôtres. Je pense que vous avez raison. Vous avez parlé de taux de mortalité supérieurs, de cardiopathies ischémiques plus nombreuses et d'une aggravation plus sérieuse de l'état de santé général des prisonniers de guerre de Dieppe. Ce sont là des révélations que j'ignorais. Pourrais-je vous demander si vous avez reçu une réponse du ministre depuis que vous avez déposé ce mémoire? Vous n'avez reçu aucune réponse?

M. Giguère: Non, monsieur le président.

Mme Beal: Permettez-moi de vous répondre, sénateur. Le Dr Hermann est effectivement arrivé à la conclusion qu'un grand nombre d'anciens combattants souffraient de troubles ner-

[*Text*]

Dr. Hermann suggested that the veterans should be compensated for their psychological disabilities, but when I look at how many veterans are compensated I see that there is a huge discrepancy there. Dr. Hermann's recommendation to compensate veterans for the psychological disorders has never been followed through.

The Chairman: I see your point now. That satisfies me for the moment.

Senator Molgat: Let me say at the outset that I have a particular concern and interest in the Dieppe situation, being a Manitoban. One of our regiments, the Queen's Own Cameron Highlanders, was very much involved. I have been to Dieppe personally to see the location and to see what happened. As an infantry officer, I consider the situation scandalous. Putting troops into that sort of an assault reminds one, I suppose, of the First World War, when we simply sent soldiers in as cannon fodder. I am very open and receptive.

However, why is it that you think that Dieppe veterans should be treated differently from those who landed, for example, in Normandy on D-Day and who—contrary to the Dieppe veterans, who had a four hour battle, basically—went through hours and hours and hours of battle from the beaches through to Caen and on to Falaise? They suffered days and days of pressure. Why do you think that Dieppe veterans are different?

Mr. Beal: I landed at Puys with the Royal Regiment of Canada.

Senator Molgat: I pity you.

Mr. Beal: The battle on the beach at Puys was over in 20 minutes. The men hardly got off the barges before they were mowed down like wheat in the field by a threshing machine. We stumbled over the bodies of our dead and wounded at the water's edge to try to get cover. There was no cover. The enfilade on that beach covered every square inch up to and including the seawall. When you soldier with men for two and a half years and you see those men slaughtered in 20 minutes, that is where the trauma comes in. My regiment went back into Normandy on D-Day plus six, and I have talked to some of the men who went back in with the regiment. They said, "Yes, we took casualities. We might have one today, we might not have any more for another week and then we might get two." At Dieppe we took 96 per cent casualties in 20 minutes, and you don't think that is different from going in on D-Day? I do. I think it is very different.

I think the trauma that these men are suffering is extremely great indeed. It not only happened at Puys, it happened on the beach at Dieppe. It happened at Berneval and it happened all up and down the coast that morning.

[*Traduction*]

veux—71 p. 100, c'est dans son rapport—; cependant, seuls 36 pour cent des anciens combattants ont droit à pension.

Le Dr Hermann a laissé entendre que les anciens combattants devraient recevoir une indemnisation pour troubles psychologiques, mais si nous considérons le nombre d'anciens combattants qui reçoivent une indemnisation, nous constatons un énorme écart. La recommandation du Dr Hermann relative à l'indemnisation des anciens combattants pour troubles psychologiques n'a jamais été suivie.

Le président: Je comprends votre point de vue. Cela répond à ma question pour le moment.

Le sénateur Molgat: Pour commencer, laissez-moi vous dire que je m'intéresse tout particulièrement au sort des anciens combattants de Dieppe, étant donné que je viens du Manitoba. L'un des nos régiments, le Queen's Own Cameron Highlanders, a participé aux combats de Dieppe. Je me suis rendu personnellement à Dieppe pour voir ce qui s'était passé. En tant qu'officier d'infanterie, j'ai été vraiment scandalisé. Cela m'a fait penser au genre de combats qui se sont déroulés lors de la Première Guerre mondiale, où les soldats étaient envoyés au front comme de la simple chair à canon. Je suis donc particulièrement sensible et ouvert à vos propositions.

Cependant, comment pouvez-vous penser que les anciens combattants de Dieppe devraient être traités différemment de ceux qui ont débarqué, par exemple, en Normandie, le jour J et qui, contrairement aux combattants de Dieppe qui ont livré une bataille de quatre heures, se sont battus pendant des heures et des heures, en remontant des plages jusqu'à Caen et au-delà jusqu'à Falaise? Pendant des jours et des jours, ils ont été soumis à des pressions intenses. Pourquoi pensez-vous que le cas des anciens combattants de Dieppe est différent?

M. Beal: J'ai débarqué à Puys avec le Règlement Royal du Canada.

Le sénateur Molgat: Comme je vous plains!

M. Beal: La bataille que nous avons livrée sur la plage de Puys a duré 20 minutes. À peine débarqués des péniches, les hommes ont tout simplement été fauchés comme le blé par une moissonneuse-batteuse. En essayant de nous mettre à couvert, nos trébuchions sur les cadavres et les corps des blessés mais il n'y avait pas moyen de se mettre à couvert. Chaque pouce carré de plage était quadrillé jusqu'à la mer. Lorsque vous voyez massacrer sous vos yeux en 20 minutes des hommes qui ont été vos compagnons d'armes pendant deux années et demie, cela crée un véritable traumatisme. Mon régiment est retourné en Normandie six jours après le jour J et j'ai discuté avec certains des soldats qui sont revenus avec le régiment. Voilà ce qu'ils m'ont dit: «Oui, nous avons eu des victimes. Parfois nous en avions une un jour, puis aucune pendant une semaine, puis deux.» La bataille de Dieppe a fait 96 pour cent de victimes en 20 minutes et vous trouvez que cela est comparable au débarquement du jour J? Pas moi. Je trouve que c'est très différent.

Le traumatisme qu'ont subi ces hommes est extrême. Ce traumatisme n'a pas simplement eu lieu à Puys, mais aussi sur la plage de Dieppe, à Berneval et partout le long de la côte ce matin-là.

[*Text*]

Senator Molgat: I was not there. I was too young, although I started the war early. I was torpedoed on the first day of the war at 12 years of age on the *Athena*. If you want to talk about traumatic experiences, I suppose maybe I have a hang-up.

But what is the difference between my regiment, the Royal Winnipeg Rifles, landing at Courseulles and losing about 200 men on the beach before they could even get off the beach, going off to D-Day plus two to Pluto and being overrun by an SS batallion, when about 125 or 200 of our men were captured and shot as prisoners? Their arms were taken away from them, they were prisoners and they were shot by the Germans. Why is that different from Dieppe?

Mr. Beal: The difference is that they did not survive to live under the Nazi heel—

Senator Molgat: Some of them did.

Mr. Beal: —as prisoners of war with their hands tied together with rope for 54 days and with their wrists manacled with chains for another 15 months. They did not spend 17 months after the traumatic experience of battle undergoing that type of treatment, along with many other types of treatment that never should have been dispensed.

Did any of those men ever stand nose and toes to the wall for three hours? If you moved your head, you got a rifle butt between your shoulders. That was one of the punishments that was meted out by the Germans if they thought the ropes were too loose.

Senator Molgat: I hope you understand what I am trying to do. I am being the devil's advocate here.

Mr. Beal: I am glad you are asking these questions because they bring out things that ought to be brought forward.

Senator Molgat: I think these things have to be put on the table. From the army's standpoint, we did not have too many POWs except your group in Dieppe in 1942. A lot of the air force were POWs. How were they treated? Were they treated any differently than you?

Mr. Giguère: For the most part we say "us" because we are talking about us. However, the POWs in our camp included those from Dieppe, air force men and navy guys. When I say I am requesting 40 per cent compensation for us for 30 months, that is for being prisoners of war for 30 months. You are talking about the second front.

When you are in action the enemy is in front of you. If you cannot go forward, you can go backwards. But we had 70 miles of water behind us. We had no way out. We were stuck like a bunch of rats in the center. The Germans were throwing everything at us. Being a POW is very difficult both physically and mentally. You constantly ask yourself when you will see home again, and you constantly remind yourself that you are stuck, that you are lost. Some of the POWs were shot at. You

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Je n'y étais pas. J'étais trop jeune, bien que je sois parti à la guerre très tôt. Le navire sur lequel je me trouvais, l'Athena, a été torpillé le premier jour de la guerre, alors que j'avais 12 ans. Pour parler d'expériences traumatisantes, peut-être que cela représente un handicap.

Quelle différence y a-t-il entre les prisonniers de guerre de Dieppe et les soldats de mon régiment, le Royal Winnipeg Rifles, qui ont débarqué à Courseulles, ont perdu 200 hommes sur la plage avant même de pouvoir quitter la plage, et se sont rendus à Putot deux jours après le jour J pour se faire écraser par un bataillon SS, 125 ou 200 hommes ayant été faits prisonniers et fusillés? Ces hommes-là ont été désarmés, faits prisonniers et fusillés par les Allemands. En quoi sont-ils différents de ceux de Dieppe?

M. Beal: La différence c'est que ceux qui n'ont pas survécu n'ont pas eu à vivre sous la botte nazie . . .

Le sénateur Molgat: Certains ont survécu.

M. Beal: . . . en tant que prisonniers de guerre, les mains liées avec des cordes pendant 54 jours et ensuite les poignets enchaînés pendant 15 mois. Après l'expérience traumatisante de la bataille, ils n'ont pas eu à subir pendant 17 mois ce genre de traitement, sans parler de tous les autres traitements qui n'auraient jamais dû exister.

Les hommes dont vous parlez ont-ils jamais eu à se tenir debout pendant trois heures le nez et les orteils contre le mur? Chaque fois que vous remuiez la tête, vous aviez la crosse d'un fusil entre les épaules. C'est l'un des châtiments que les Allemands imposaient s'ils jugeaient que les cordes n'étaient pas assez serrées.

Le sénateur Molgat: J'espère que vous comprenez ce que j'essaie de dire. Je me fais ici l'avocat du diable.

M. Beal: Je suis heureux que vous me posiez ces questions parce qu'elles m'obligent à vous dire des choses qui doivent sortir.

Le sénateur Molgat: Je crois que ces choses-là doivent être dites. Du point de vue de l'armée, nous n'avons pas eu tellement de prisonniers de guerre, à l'exception de notre groupe à Dieppe en 1942. Par contre, il y a eu beaucoup de prisonniers de guerre dans les forces aériennes. Comment ont-ils été traités? Ont-ils été traités différemment de vous?

M. Giguère: Nous disons «nous» parce que c'est surtout des prisonniers de guerre de Dieppe dont il est question. Cependant, il y a avait dans notre camp des prisonniers de guerre de Dieppe mais aussi des soldats de la marine et des forces aériennes. Lorsque nous demandons une indemnisation de 40 pour cent en reconnaissance des 30 mois où nous avons été prisonniers, c'est que nous avons été des prisonniers de guerre pendant ces 30 mois. Vous parlez des soldats du deuxième front.

Au combat, vous faitres face à l'ennemi. Si vous ne pouvez pas avancer, vous pouvez reculer. Nous, nous avions 70 milles de mer derrière nous. Nous n'avions pas d'issue. Nous étions faits comme des rats. Les Allemands nous tiraient dessus de partout. Il est très difficile physiquement et mentalement d'être prisonnier de guerre. Vous vous demandez constamment quand vous pourrez rentrer chez vous et vous vous répétez sans arrêt que vous êtes coincé, que vous êtes perdu. Certains pri-

[*Text*]

were always on edge. It is impossible to describe the human conditions that we experienced.

Le sénateur Molgat: M. Giguère, je vous comprends et je ne voudrais jamais avoir à passer les heures que vous avez passées.

Mais doit-on traiter les anciens combattants de Dieppe différemment des autres prisonniers de guerre? Pourquoi est-ce qu'un jeune sergent dans l'aviation canadienne qui a été descendu à Düsseldorf serait traité d'une façon différente?

M. Giguère: Sénateur, encore récemment vous avez eu des nouvelles de Lord Mountbatten. Vous savez ce qui est arrivé?

Le sénateur Molgat: J'ai lu le livre.

M. Giguère: On nous a promis beaucoup de choses.

For every man who died at Dieppe, 10 were saved on the second front. We were a bunch of guinea pigs. We were forgotten and are still forgotten in both the War Veterans Allowance Act and the VIP. We are not eligible for the VIP. If you are getting a compensation—not a pension but a compensation—you are not eligible for VIP. You are not even eligible for the death benefit, let alone treatment. On the other hand the government is very rich and acts like Santa Claus when it comes to Allied veterans who have lived in Canada for 10 years. They served their country then came to this country, and they qualify for the War Veterans Allowance and the VIP. We don't. That is how we are treated.

Mr. Beal: Senator Molgat, I would like to try to clarify, if I can, the difference between a Dieppe POW and an airforce POW. Prior to the raid on Dieppe in 1942, British Commandos made several raids against Fortress Europe, Norway and the French Coast. The effect of these raids was very unsettling for the German soldier. In order to try to bring some kind of morale back to the German troops, Hitler issued an order that any commandos who were captured would be shot. The only reason we have Canadian Dieppe POWs today is because the Germans saw an opportunity to use Canadian troops, not British troops, as a propaganda tool. However, they told us that we were not soldiers, that we were gangsters and criminals and that we would be treated as such. I do not think that members of the navy or airforce were ever characterized in that way. This is why we were singled out for special treatment at the hands of the enemy. We are not ashamed of what happened on the beaches of Dieppe. We did what we thought we could do. We are not asking for compensation because we were in a battle at Dieppe or because my regiment took 96 per cent casualties. We are asking that the treatment that we received at the hands of the enemy after we were captured and during our incarceration be recognized.

Senator Molgat: And your treatment was different to that given to the other POWs?

[*Traduction*]

sonniers de guerre ont été fusillés. Vous êtes sans arrêt sur le qui-vive. Il est impossible de décrire les conditions dans lesquelles nous avons vécu.

Senator Molgat: Mr. Giguère, I understand what you are saying and I certainly would not want to go through what you went through.

But should the veterans of Dieppe be treated differently from other prisoners of war? Why should a young sergeant in the Canadian Air Force who was brought down over Dusseldorf be treated any differently?

Mr. Giguère: Senator, recently you had news about Lord Mountbatten. You know what happened?

Senator Molgat: I read the book.

Mr. Giguère: They promised us all kinds of things.

Pour chaque soldat mort à Dieppe, 10 ont été sauvés sur le deuxième front. Nous avons servi de cobayes. La Loi sur les allocations aux anciens combattants de même que le PAAC nous ont oubliés et continuent de nous oublier. Nous ne sommes pas admissibles au PAAC. Quand vous bénéficiez d'une indemnisation—pas d'une pension mais d'une indemnisation—vous n'êtes pas admissible au PAAC. Vous n'êtes même pas admissible aux prestations-décès, sans parler du traitement. Par contre, lorsqu'il s'agit d'anciens combattants des forces alliées qui vivent au Canada depuis 10 ans, le gouvernement est très riche et joue au Père Noël. Les anciens combattants qui ont servi dans leur pays avant d'émigrer au Canada sont admissibles aux allocations, des anciens combattants et au PAAC. Nous, non. Voilà comment nous sommes traités.

M. Beal: Sénateur Molgat, j'aimerais expliquer si je le puis la différence qui existe entre un prisonnier de guerre de Dieppe et un prisonnier de guerre des forces armées. Avant l'offensive de Dieppe de 1942, les commandos britanniques ont effectué plusieurs raids contre la forteresse Europe, la Norvège et la côte française. Ces raids ont eu un effet très perturbateur pour les soldats allemands. Pour tenter de relever le moral de ses troupes, Hitler a émis un décret en vertu duquel tous les commandos faits prisonniers devaient être fusillés. La seule raison pour laquelle nous avons encore aujourd'hui des prisonniers de guerre canadiens qui ont participé à l'offensive de Dieppe, c'est que les Allemands ont saisi l'occasion d'utiliser des troupes canadiennes et non britanniques comme outil de propagande. Ils nous ont dit que nous n'étions pas des soldats mais des gangsters et des criminels et que nous serions traités comme tels. Je ne crois pas que les soldats de la marine ou des forces aériennes aient jamais été traités de la sorte. C'est la raison pour laquelle, une fois aux mains de l'ennemi, on nous a réservé un traitement spécial. Nous n'avons pas honte de ce qui s'est passé sur les plages de Dieppe. Nous avons fait ce que nous pensions pouvoir faire. Nous ne demandons pas d'être indemnisés parce que nous avons combattu à Dieppe ou parce que notre régiment a subi 96 pour cent de pertes. Nous demandons que soit reconnu le traitement que nous avons subi aux mains de l'ennemi après notre capture et pendant notre emprisonnement.

Le sénateur Molgat: Et ce traitement était différent de celui réservé aux autres prisonniers de guerre?

[*Text*]

Mr. Beal: Definitely. For the first year they absolutely refused to allow any Canadian to go on a working party. They would not even allow us to go into the bush to collect wood to heat the huts.

Senator Molgat: Mr. Chairman, I hope that I did not give the impression that I do not sympathize totally with the witnesses, because I do. If I raise the questions in the way I do, it is because I want to get at the fundamentals of the question.

Mr. Beal: As I said before, I am glad that you are bringing this story out. There is an awful lot about what happened to the Canadian POWs who landed at Dieppe that has never been told. I do not suppose the whole truth will ever come out. The government, the public and the Department of Veterans Affairs are not aware of a lot of it. Senator Marshall, who has had more contact with Dieppe POWs than anyone else, is probably not even aware of a lot of it. The Dieppe POWs simply do not talk about it.

Senator Molgat: You are saying that the handling of POWs was entirely different to the handling of other POWs?

Mr. Beal: Absolutely.

The Chairman: I think that comes out in Dr. Beal's report. I am well aware of what went on because I am a D-Day veteran, and I spent a few hours on the beach. However, nobody can understand what incarceration and the way they were treated has done to the veterans. I should point out that Senator Molgat served his country during the war and still does. We are simply trying to establish background. We have been going on like this for years. Everybody sympathizes but nothing has happened since the POWs got compensation. The National POW Association has appeared before us. They concur, perhaps not in as scientific a manner as Dr. Beal has put it, with what you have said. We all know about the trauma and about what is happening today. For example one of the representatives, Mr. Bob Large, told the story of how he woke up from a nightmare with the intention of murdering his wife. We recognize the situation, but we wonder why after 50 years we are still not living up to the commitments made to veterans back in 1950 and 1917.

Dr. Beal, could you advise us on how we can correct the inequities that still exist, taking into account the Dieppe veterans the National POW veterans, European theatre, and the Hong Kong veterans? The Hong Kong veterans have been recognized and are entitled automatically to a 50 per cent disability pension. Why isn't the same recognition given to the Dieppe veterans and the European prisoners of war? I would ask you to also consider merchant seamen who were imprisoned up to 58 months, not 30 months. The Minister of Veterans Affairs and past ministers of Veterans Affairs recognize

[*Traduction*]

M. Beal: Absolument. La première année, les Allemands ont catégoriquement refusé qu'un Canadien soit envoyé sur un chantier de travail. Nous n'étions même pas autorisés à aller chercher du bois dans la forêt pour chauffer nos barraquements.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, j'espère que je n'ai pas donné l'impression de ne pas sympathiser totalement avec nos témoins, ce que je fais. Si je pose les questions que je pose, c'est que j'aimerais connaître tous les détails essentiels.

M. Beal: Comme je vous l'ai dit, je suis très heureux que vous entendiez tout cela. Il y a énormément de choses qui sont arrivées aux prisonniers de guerre canadiens ayant débarqué à Dieppe, et elles n'ont jamais été racontées. Je suppose que l'on ne saura jamais toute la vérité. Le gouvernement, le public et le ministère des affaires des anciens combattants ignorent beaucoup de choses. Le sénateur Marshall, qui a eu beaucoup plus de contacts que quiconque avec les prisonniers de guerre de Dieppe, ignore probablement lui aussi beaucoup de choses. Les prisonniers de guerre de Dieppe n'en parlent pas. C'est tout.

Le sénateur Molgat: Vous dites que les prisonniers de guerre de Dieppe ont été traités complètement différemment des autres prisonniers de guerre?

M. Beal: Absolument.

Le président: Je crois que c'est ce qui se dégage du rapport de Mme Beal. Je suis au courant de ce qui s'est passé car je suis moi-même un ancien combattant du jour J et j'ai passé quelques heures sur la plage. Cependant, personne ne peut comprendre ce que c'est que d'être emprisonné et l'impact qu'a eu sur les anciens combattants la façon dont ils ont été traités. Je voudrais souligner que le sénateur Molgat a servi son pays pendant la guerre et continue de le servir. Nous essayons simplement d'établir les faits. Cela fait des années que nous nous y efforçons. Tout le monde éprouve de la compassion, mais rien ne s'est passé depuis que l'on a indemnisé les prisonniers de guerre. L'Association nationale des prisonniers de guerre a comparu devant notre comité. Les membres de cette association ont confirmé ce que vous avez dit, en termes peut-être moins scientifiques que ne l'a fait Mme Beal. Nous sommes tous au courant du traumatisme qu'ils ont subi et de leur situation aujourd'hui. M. Bob Large, l'un des représentants de cette association, nous a raconté comment il s'était réveillé en plein milieu d'un cauchemar avec l'intention d'assassiner sa femme. Nous comprenons cette situation, mais nous nous demandons pourquoi, au bout de 50 ans, nous n'honorons toujours pas les engagements pris vis-à-vis des anciens combattants en 1950 et en 1917.

Mme Beal, pourriez-vous nous conseiller sur la façon de corriger les injustices qui existent encore en ce qui concerne les anciens combattants de Dieppe, les anciens combattants qui font partie de l'Association nationale des prisonniers de guerre, les anciens combattants du théâtre européen et enfin ceux de Hong Kong? Ces derniers ont été reconnus et ils sont automatiquement admissibles à une pension d'invalidité de 50 pour cent. Pourquoi n'en est-il pas ainsi des anciens combattants de Dieppe et des prisonniers de guerre européens? Je pense également aux membres de la marine marchande qui ont été empri-

[*Text*]

the fact, but why can we not get it through their heads to take action? Can you give us some advice?

Mr. Beal: There are two ways to go. The way I have recommended here is that you include a category for pension compensation that has to do with psychological disorders that can be diagnosed so that each veteran who believes that he or she has a psychological disability as a result of their war time service can go to a mental health professional, a psychologist or psychiatrist, and get a diagnosis. If the diagnosis fits within the compensation categories that person would be eligible for the pension. That would be a very objective way to go. The advantage of that approach would be that, once the veteran went, he would be diagnosed and a treatment plan would be recommended. It would get him into treatment and that would be terrific.

The disadvantage of that is that a lot of these guys will not go; they are not motivated to go; and they do not understand the issue. They firmly believe that they are not crazy and no one is going to tell them they are.

If you want to cover those people, then you can make it a blanket coverage. Do not require them to go for diagnosis. Just extend it to them on the basis of the trauma of war.

The Chairman: You are saying that if anyone applies for a pension then that possible disability should be taken into consideration as they are going through the process of the pension commission. That is where the matter can be dealt with. When a medical officer is examining a condition a veteran has he can keep in mind that psychological trauma you have mentioned. That is a reasonable suggestion and I think we could bring that to the attention of the pension commission.

Mr. Beal: Not every medical practitioner will be aware of it. It will take specialized training and the veteran would have to see a specialist, either a psychiatrist or a psychologist. I found in my literature search that many general practitioners recognize the symptoms, but they misdiagnose them as physical problems or nervousness that should be tranquilized with drugs. That covers up the problem but it never gets to the root of it and it provides a therapy that is not appropriate for the problem.

The medical staff would have to be alert to this option and they would have to have a team of specialists in mental health to whom they could refer these veterans for further diagnosis.

The Chairman: I might be sticking my neck out, but I am sure the minister must have submitted your brief to the chairman of the pension commission, but I will check that out. Perhaps we are missing part of the process and that is something we should have done before.

[*Traduction*]

sonnés jusqu'à 58 mois, et non 30. Le ministre des affaires des anciens combattants et ses prédécesseurs ont reconnu ce fait. Comment se fait-il qu'il ne se décide pas à prendre les mesures nécessaires? Avez-vous des conseils à nous donner là-dessus?

M. Beal: Il y a deux façons de procéder. Nous avons recommandé ici de prévoir une catégorie d'indemnisation qui tienne compte des troubles psychologiques pouvant être diagnostiqués, de façon à ce que chaque ancien combattant qui pense souffrir de troubles psychologiques en raison de ce qu'il a subi à la guerre puisse s'adresser à un professionnel de la santé mentale, comme un psychologue ou un psychiatre, pour obtenir un diagnostic. Ainsi, si le diagnostic correspond à la catégorie d'indemnisation en question, il pourra avoir droit à pension. Ce serait une façon très objective de procéder. Cette mesure aurait l'avantage pour l'ancien combattant de bénéficier d'un diagnostic et d'un programme de traitement. Il pourrait ainsi suivre un traitement approprié, ce qui serait formidable.

L'inconvénient, c'est qu'un grand nombre d'anciens combattants n'iront pas voir un professionnel. Ils n'ont pas la motivation nécessaire parce qu'ils ne comprennent pas le problème. Ils sont fermement convaincus de ne pas être fous et ils ne permettront à personne de leur dire le contraire.

Ce que l'on pourrait faire pour eux, c'est leur verser une allocation générale. Il est inutile de leur demander d'obtenir un diagnostic. Il suffirait de leur verser une allocation pour compenser le traumatisme subi pendant la guerre.

Le président: Vous dites que cela devrait être pris en considération chaque fois qu'un ancien combattant adresse une demande à la commission des pensions. C'est la commission des pensions qui devrait se charger de cette question. Vous dites que lorsqu'un médecin examine un ancien combattant, il devrait tenir compte du traumatisme psychologique dont vous avez parlé. Cela me semble une suggestion raisonnable et je pense que nous devrions pouvoir la porter à l'attention de la commission des pensions.

M. Beal: Les médecins n'ont pas tous les connaissances nécessaires. Il faut avoir reçu une formation spécialisée. Les anciens combattants qui souffrent de troubles psychologiques devraient voir un spécialiste, soit un psychiatre soit un psychologue. Les recherches que j'ai faites m'ont permis de constater que de nombreux médecins généralistes reconnaissent les symptômes mais ne posent pas le bon diagnostic: ils considèrent qu'il s'agit de problèmes physiques ou encore d'états nerveux pour lesquels ils vont prescrire des tranquilisants. Cela masque le problème, mais celui-ci n'est jamais pris à sa source et les thérapies proposées ne sont pas appropriées.

Le personnel médical devrait être informé de cette option et il faudrait mettre sur pied une équipe de spécialistes de la santé mentale à laquelle les médecins pourraient référer les anciens combattants pour un diagnostic plus approfondi.

Le président: Je m'avance peut-être, mais je suis certain que le ministre a dû soumettre votre mémoire au président de la commission des pensions. Quoi qu'il en soit, je vais me renseigner. Il nous manque peut-être certains éléments et nous aurions dû nous en préoccuper plus tôt.

[*Text*]

Senator Molgat: I want to go back to the subject of the treatment of prisoners. What you described in your brief is, frankly, totally disgusting to me. It is hard to believe that people would submit prisoners to that kind of treatment. Was this reserved specifically for Dieppe veterans or were there other prisoners in your camps from, say, the air force?

Mr. Giguère: The camp was made up of separate compounds. The treatment we described of being tied and chained was treatment reserved for Dieppe POWs.

Senator Molgat: Was that specifically for Dieppe POWs?

Mr. Giguère: Yes.

Senator Molgat: Are you saying they were treated in a different way in a German prisoner of war camp?

Mr. Giguère: Yes. As you know, something happened on the beach. The Germans found some documents which indicated that we were supposed to tie our prisoners. Thank God they found it after we were captured because if they had found it before I don't think we would be here today. The Germans would have shot us all if they had found the document before. This treatment was for Dieppe POWs although some others were tied but there were very few of them.

Mr. Beal: Some of the air force personnel were tied for a brief period of time. They took the ropes off of the air force POWs and left the ropes on the Dieppe POWs. No other POW other than a Dieppe POW ever wore chains.

Senator Molgat: I take it from what you say that you were treated very differently. You say that documents were found. Would you tell me more about that?

Mr. Beal: The day we were tied, they marched us from the compound we were in. You get a gut feeling that something is going on. The camp was shaped like a letter H and at the top was a huge compound. In that top compound were what we refer to as the "wogs". Those were the Sikh troops from India. They moved them out of that compound and emptied it. The next morning they marched the Canadians into that compound. They took us all to the far side of the barracks so that nobody in the camp could see what was going on. When we got to the far side of the barracks we found a complete company of German troops with every man carrying a Schmeiser. That was their equivalent to our Thomson sub-machine gun.

They kept us lined up and the officers, in German, spoke to us and that was translated. They told us that, on the beach at Dieppe, a brigadier had been captured with a complete set of battle orders. In those battle orders was a statement to the effect that POWs hands would be tied and they would be taken to a pen on the beach. The pen was nothing other than a roped-off area. Their hands were to be tied so that if they had a concealed weapon they would not be able to use it. After they were searched they were to be untied and placed on landing craft and sent out.

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Je voudrais revenir au traitement des prisonniers. Je trouve ce que vous décrivez dans votre mémoire parfaitement dégoûtant. Il est difficile de croire que l'on puisse soumettre des prisonniers à ce genre de traitement. Les anciens combattants de Dieppe ont-ils été les seuls à en souffrir ou bien d'autres prisonniers du camp, des membres des forces aériennes par exemple, ont-ils subi la même chose?

M. Giguère: Le camp était composé de plusieurs quartiers séparés. Seuls les prisonniers de guerre de Dieppe étaient attachés et enchaînés.

Le sénateur Molgat: Seulement ceux de Dieppe?

M. Giguère: Oui.

Le sénateur Molgat: Voulez-vous dire que dans les autres camps allemands de prisonniers, ces derniers étaient traités différemment?

M. Giguère: Oui. Comme vous le savez, il s'est passé quelque chose de particulier sur la plage de Dieppe. Les Allemands ont découvert des documents selon lesquels nous étions censés attacher nos prisonniers. Dieu merci, ils ont trouvé ces documents après nous avoir fait prisonniers. S'ils les avaient trouvés avant, je ne crois pas que nous serions ici aujourd'hui. Ils nous auraient tous fusillés. Ce traitement a été réservé aux prisonniers de guerre de Dieppe. Quelques autres prisonniers ont également été attachés, mais très peu d'entre eux.

M. Beal: Certains soldats des forces aériennes ont aussi été attachés pendant une courte période de temps. Ils ont ensuite été détachés, mais ceux de Dieppe sont restés attachés. En outre, les prisonniers de guerre de Dieppe ont été les seuls à être enchaînés.

Le sénateur Molgat: Si je comprends bien ce que vous me dites, vous avez donc été traités différemment. Vous avez parlé de certains documents. Pourriez-vous nous en dire plus?

M. Beal: Le jour où nous avons été attachés, on nous a fait quitter le bâtiment où nous nous trouvions. Nous avions l'impression viscérale que quelque chose était en train de se passer. Notre camp avait la forme de la lettre H, et un bâtiment énorme se trouvait à l'extrémité supérieure. Ce bâtiment abritait ceux que nous appelions les «métèques», c'est-à-dire les soldats sikh de l'Inde. Ils les ont fait sortir du bâtiment, l'ont vidé et le lendemain matin ils y ont fait venir les Canadiens. Ils nous ont emmenés à l'autre bout des barraquements, afin que personne dans le camp ne puisse voir ce qui se passait. Arrivés à l'extrémité des barraquements, nous sommes tombés sur une compagnie complète de soldats allemands portant chacun un Schmeiser, c'est-à-dire l'équivalent allemand de notre mitraillette Thomson.

Ils nous ont fait nous mettre en rang et les officiers se sont adressés à nous en allemand. Leurs paroles nous ont ensuite été traduites. Ils nous ont dit avoir fait prisonnier sur la plage de Dieppe un général de brigade en possession d'une série complète d'ordres de bataille. Parmi ces ordres de bataille, ils nous ont dit avoir trouvé un avis selon lequel les mains des prisonniers de guerre devaient être attachées, et les prisonniers emmenés jusqu'à un enclos se trouvant sur la plage. Il s'agissait en fait d'un enclos tout simplement entouré de cordes. Leurs mains devaient être attachées de façon à ce que, s'ils

[*Text*]

Because of this they said that we were to be tied like pigs. A British regimental sergeant major was the translator. He said, "Remember, you are not being tied like pigs, you are being tied by the pigs." For that he got a rifle butt on the back of his head. They then told us that there was a very good possibility that because we were not as yet registered with the Red Cross and under the protection of the Geneva Convention, we could very well be shot. We did not know whether we were going to be tied or shot.

They then asked for the first ten volunteers. You can imagine how they felt, but 10 men stepped forward just like that. They marched them into a barrack room. You did not hear a sound. They then asked for 10 more and 10 more. When your turn came, you marched into the barrack room, all the time with a Schmeiser at your back right between your shoulder blades. When you walked into that barrack room there were 20 Germans lined up, 10 with ropes and 10 with Schmeisers. You marched down the aisle and you immediately got the Schmeiser between your shoulder blades again. You put your hands out and you were tied. You were told by a German who could speak English that you were to keep quiet. You were not to utter a sound and the first man to speak or make any kind of noise would be shot on the spot. That continued until every Canadian was tied.

Does that answer your question?

Senator Molgat: Yes. Do you know if the document that was found on the brigadier at the beach is public? Do we have a copy of that or can we get a copy?

Mr. Beal: We don't know whether it is public or not. It should be part of the archives. They were battle orders.

We have since found that there is no authorized record for the second mounting of the Dieppe raid. There was a book published by a history professor at the University of Ottawa. After seven years of research and going into personal documents, archive documents and even documents held by members of the Royal Family, he proved, without a shadow of a doubt, that there was no authorization for the mounting of the Dieppe raid the second time by the chiefs of staff, by the war department or by Churchill.

Whether those orders would be on file or not, I do not know.

The Chairman: Who was the brigadier?

Mr. Beal: I cannot tell you. All they told us was that orders were found on a brigadier.

Senator Molgat: There would not be too many brigadiers on the beach.

Mr. Giguère: Very few. Maybe one.

[*Traduction*]

avaient dissimulé une arme, ils ne puissent s'en servir. Après avoir été fouillés, les prisonniers devaient être détachés, prendre place sur les péniches de débarquement et emmenés.

Ils nous ont dit qu'à cause de cela ils allaient nous attacher comme des cochons. L'interprète était le sergent major d'un régiment britannique. «N'oubliez pas ceci», nous dit-il «ce n'est pas comme des cochons que vous êtes attachés mais par des cochons.» Il reçut pour cela un coup de crosse de fusil sur la nuque. Ils nous dirent ensuite que puisque nous n'étions pas encore inscrits à la Croix-Rouge et que nous n'étions pas sous la protection de la Convention de Genève, il était fort possible que nous soyions fusillés. Nous ne savions pas si nous allions être attachés ou fusillés.

Ils ont ensuite demandé 10 volontaires. Immédiatement, 10 soldats s'avancèrent. Vous pouvez imaginer ce qu'ils devaient penser. Ils les firent se rendre au pas jusqu'à l'intérieur d'un barraquement. On n'entendit aucun bruit. Ils demandèrent ensuite 10 nouveaux volontaires, puis 10 autres. Quand c'était votre tour, vous deviez vous rendre au pas jusque dans ce barraquement, toujours avec une Schmeiser dans le dos, juste entre les omoplates. Arrivés dans le barraquement, vous vous retrouviez face à une rangée de 20 Allemands, 10 munis de cordes et 10 de Schmeiser. Ensuite, vous deviez traverser la salle, toujours avec la Schmeiser entre les omoplates, puis lever les mains afin que l'on vous attache. Un Allemand qui parlait l'anglais nous a dit ensuite de nous tenir tranquilles. Il nous dit que nous ne devions pas prononcer un mot et que le premier qui parlerait ou ferait le moindre bruit serait fusillé instantanément. Cela continua ainsi jusqu'à ce que tous les Canadiens soient attachés.

Cela répond-il à votre question?

Le sénateur Molgat: Oui. Savez-vous si le document trouvé sur la plage en possession du général de brigade est maintenant public? En avons-nous une copie ou pouvons-nous en obtenir une?

M. Beal: Nous ne savons pas si ce document est public ou non. Il devrait se trouver aux Archives. Il contenait des ordres de bataille.

Nous avons découvert depuis qu'il n'existe aucun document autorisé sur la deuxième offensive de Dieppe. Un livre a été publié par un professeur d'histoire de l'Université d'Ottawa. Au bout de sept années de recherche et de dépouillement de documents personnels, de documents d'archives et même de documents se trouvant en possession de certains membres de la famille royale, il a prouvé sans l'ombre d'un doute que ni les chefs d'état major, ni le ministère de la guerre ni encore Churchill n'avaient donné leur autorisation pour la deuxième offensive sur Dieppe.

J'ignore si ces ordres de bataille ont été archivés ou non.

Le président: Qui était ce général de brigade?

M. Beal: Je ne saurais vous répondre. Tout ce que l'on nous a dit c'est que des ordres de bataille avaient été trouvés en possession d'un général de brigade.

Le sénateur Molgat: Les généraux de brigade ne devaient pas être très nombreux sur la plage.

M. Giguère: Non. Il n'y en avait peut-être qu'un seul.

[*Text*]

Senator Molgat: I do not want to be unfair.

The Chairman: They were back on the ship.

Mr. Giguère: That is right. That is why they came back.

Senator Molgat: Mr. Chairman, I think we should follow this matter up. It may be extraneous to your specific presentation, which is that the Dieppe prisoners of war were treated differently from other prisoners of war.

Mr. Beal: We were treated exactly as they said we would be treated, as gangsters and criminals, not as prisoners of war.

Senator Molgat: Mr. Chairman, as I said, I have a particular interest in this because, in the case of my regiment, the Royal Winnipeg Rifles, after the Courseulles sur Mer landing on D-day, two days after D-day on Putot en Bessin 58 of our riflemen were shot. I am very interested in the whole question of what orders were given.

Mr. Beal: The general responsible for that is still living in Germany.

Senator Molgat: Yes, and we are very interested in the matter. So in your camps there were strictly Dieppe veterans. They kept you separate from other POWs.

Mr. Beal: Correct.

Mr. Giguère: We were always kept close together.

Mr. Beal: We were always kept in a compound by ourselves.

The Chairman: With respect to your original brief, which the minister and this committee have, I would like to get the acceptance of Senator Molgat as the other member of this committee that we include the "General Conclusions from the Hermann Report" and the recommendations on page 5 in the record of tonight's proceedings. This is the copy we sent over to you today.

Senator Molgat: I have no objection in including them as part of our record. I do not necessarily agree with the conclusions, but they may be part of the record.

(*For Review of Hermann Report, See Appendix 4-A*).

The Chairman: I think there is general agreement that we should press forward and try to get some consideration for what Dr. Beal recommended. I wanted to get into some of the other real aspects that are occurring now. One of them is the strange situation that occurs as a result of the government's acceptance of the duality provision whereby the POW compensation and the disability pension can be combined to get the benefits for a widow's pension. On the other hand, if a prisoner of war was only receiving POW compensation, it restricts him from receiving VIP.

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Je ne veux pas être injuste.

Le président: Ils étaient retournés à bord.

M. Giguère: C'est exact. C'est la raison pour laquelle ils sont revenus.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, je pense qu'il est inutile de poursuivre sur ce point, qui ne porte pas à proprement parler sur l'essentiel de votre mémoire, qui est que les prisonniers de guerre de Dieppe ont été traités différemment des autres prisonniers.

M. Beal: Nous avons été traités exactement comme ils nous avaient dit qu'ils nous traiteraient, c'est-à-dire comme des gangsters et des criminels et non comme des prisonniers de guerre.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, comme je vous l'ai dit, je m'intéresse particulièrement à cette question, puisque mon régiment était celui des Royal Winnipeg Rifles. Après le débarquement du jour J à Courseulles-sur-mer, soit deux jours après le jour J à Putot-en-Bessin, 58 de nos fusilliers ont été abattus. Je m'intéresse donc beaucoup aux ordres de bataille qui avaient été donnés.

M. Beal: Le général responsable de tout cela vit toujours, en Allemagne.

Le sénateur Molgat: Oui, et nous sommes très intéressés par cette question. Vous dites donc qu'il n'y avait dans vos camps que des anciens combattants de Dieppe. Ils vous tenaient à l'écart des autres prisonniers de guerre.

M. Beal: C'est exact.

M. Giguère: Nous avons toujours été ensemble.

M. Beal: Mais nous avons toujours été détenus dans un bâtiment à part.

Le président: Je voudrais revenir au mémoire que vous avez présenté au ministre et à ce comité. Je voudrais demander au sénateur Molgat, l'autre membre de notre comité, d'inclure les «Conclusions générales du rapport Hermann» ainsi que les recommandations qui se trouvent à la page 5 au compte rendu de nos délibérations de ce soir. Voici la copie que nous vous avons envoyée aujourd'hui.

Le sénateur Molgat: Je n'ai pas d'objection à ce que ces conclusions soient versées à notre compte rendu. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec elles, mais je ne m'oppose pas à ce qu'on les porte au compte rendu.

(*Pour un aperçu du Rapport Hermann, voir l'annexe 4-A*).

Le président: Je crois que nous pouvons convenir de mettre ce dossier de l'avant et de demander que les recommandations formulées par Mme Beal soient prises en considération. J'aimerais revenir à certains aspects de la réalité d'aujourd'hui. En particulier, j'aimerais invoquer les situations bizarres qui peuvent se produire, suite à l'acceptation par le gouvernement de la disposition relative à la dualité, disposition en vertu de laquelle l'indemnisation versée à un prisonnier de guerre peut se combiner à la pension d'invalidité pour donner droit à pension à la veuve. Par contre, si un prisonnier de guerre est uniquement admissible à l'indemnisation versée aux prisonniers de guerre, il ne peut pas bénéficier du PAAC.

[*Text*]

Mr. Giguère: He does not receive anything. He only receives a monthly compensation. He is not entitled to VIP, he is not entitled to the burial grant or to treatment because he is already receiving compensation. He is out of the picture.

The Chairman: I wanted to get your agreement on that, and I also want to get your agreement on a couple of other things. Recently I had a letter from the wife of a Dieppe prisoner of war. They are receiving a war veterans allowance plus POW compensation. Their POW compensation is under $1200, which puts them below the maximum allowable which is now $1,245.19. Because they are receiving the POW compensation, they are over the maximum allowable limit.

Mr. Giguère: They should be eligible for section 12. I can name 100 veterans who are not eligible. As I said before, a live veteran who has never served in the Canadian Army but has lived here for 10 years qualifies. I will give you another example. I know of a Greek woman who was 13 years old in 1940 or 1942. She was doing errands for the partisans of Greece. Today she is 56 years of age, married, and her husband is handicapped. She applied for and now receives the allowance. She applied for VIP and now gets VIP. When she dies her husband will become the widower of the War Veterans Allowance and will be drawing the WVA.

The Chairman: In other words, you are saying that if a veteran is receiving POW compensation, he should be considered on the same basis as a disability pensioner.

Mr. Giguère: Sure.

The Chairman: That would entitle him to VIP or to the other aspects of the legislation. Granted, that is one thing we should work on. Second, if the veteran is only receiving POW compensation he is not entitled. When a veteran receives his War Veterans Allowance plus the POW compensation, that puts him over the maximum allowable, but is he still able to receive VIP under any other conditions? He might be a near recipient.

Mr. Giguère: No.

The Chairman: So he is not entitled.

Mr. Giguère: If he receives 1 per cent of CPP he may get VIP.

The Chairman: If he gets Old Age Pension plus CPP, which puts him over the maximum allowable—

Mr. Giguère: He gets too much money.

The Chairman: That is right. POW compensation also counts.

Mr. Giguère: Oh, yes. Under CSV, the Canadian Service Veterans, a veteran serving Canada for 365 days prior to

[*Traduction*]

M. Giguère: Il ne reçoit rien. Il ne bénéficie que d'une indemnisation mensuelle. Il n'est admissible ni au PAAC, ni à la subvention pour sépulture ou traitement médical, sous prétexte qu'il reçoit déjà une indemnisation. Il est complètement laissé de côté.

Le président: J'aimerais obtenir votre confirmation là-dessus, mais également sur une ou deux autres choses. J'ai récemment reçu une lettre de l'épouse d'un prisonnier de guerre de Dieppe. Ces personnes reçoivent l'allocation versée aux anciens combattants plus l'indemnisation versée aux prisonniers de guerre. Celle-ci est inférieure à 1 200 $, ce qui les situe en-deça du maximum admissible, qui est à l'heure actuelle de 1 245,19 $. Étant donné qu'ils reçoivent l'indemnisation des prisonniers de guerre, on considère qu'ils dépassent la limite maximum admissible.

M. Giguère: Ils devraient être admissibles en vertu de l'article 12. Je peux vous citer 100 anciens combattants qui ne sont pas admissibles. Comme je vous l'ai déjà dit, un ancien combattant qui n'a jamais servi dans l'armée canadienne mais réside au Canada depuis 10 ans est admissible. J'aimerais vous citer un autre exemple que je connais. Il s'agit d'une dame originaire de Grèce qui avait 13 ans en 1940 ou 1942. Elle faisait des commissions pour les partisans grecs. Aujourd'hui, elle a 56 ans, elle est mariée et son mari est handicapé. Elle a fait une demande d'allocation et sa demande a été acceptée. Elle a demandé de bénéficier du PAAC, et sa demande a été acceptée. Le jour de sa mort, son mari en tant que veuf d'un ancien combattant sera autorisé à toucher l'allocation des anciens combattants.

Le président: En d'autres termes, vous dites que les anciens combattants qui reçoivent l'indemnisation des prisonniers de guerre devraient être traités comme ceux qui reçoivent une pension d'invalidité.

M. Giguère: Absolument.

Le président: Cela leur donnerait droit au PAAC ainsi qu'à toutes les prestations prévues par la loi. Donc, nous devrions nous occuper des subventions. Deuxièmement, vous dites qu'un ancien combattant qui ne reçoit que l'indemnisation des prisonniers de guerre n'est pas admissible. Lorsqu'un ancien combattant reçoit l'allocation des anciens combattants plus l'indemnisation des prisonniers de guerre, cela le situe au-delà du maximum admissible, mais il peut quand même bénéficier du PAAC, n'est-ce pas? On peut dire que c'est un quasi prestataire.

M. Giguère: Non.

Le président: Il n'est donc pas admissible à ce programme.

M. Giguère: S'il reçoit un pour cent du Régime des pensions du Canada, il peut être admissible au PAAC.

Le président: S'il reçoit le RPC plus la pension de la vieillesse, ce qui le situe au-delà du maximum admissible . . .

M. Giguère: Il reçoit trop d'argent.

Le président: C'est cela. L'indemnisation des prisonniers de guerre compte aussi.

M. Giguère: Absolument. Pour ce qui est des anciens combattants du service canadien, on considère qu'un ancien com-

[*Text*]

August 15, 1945 would today be 65 years of age. He could qualify for VIP providing that he is in receipt of not more than $1 from the supplement of the Old Age Pension. We cannot.

The Chairman: They extended benefits last year, April 1989, to those veterans who did not serve overseas. The basic requirement for a War Veterans Allowance, under which you receive the VIP, is that you have to have served in the theatre of war. Over the years they have changed the theatre of war to take in many areas—3 miles off the West Indies, Bermuda, Northumberland Strait, P.E.I. I keep repeating this because it is a good example. They have changed the theatre of war to suit more veterans as the years go on, and they have extended it to those who did not serve overseas, despite the fact that they might be deserving of the Veterans Independence Program. They do qualify, yet some POWs do not qualify.

Mr. Giguère: That is right.

The Chairman: Ferry bombers and nursing sisters?

Mr. Giguère: That is right.

The Chairman: That is quite a strong recommendation.

Mr. Giguère: They put away quite a few million dollars for that, and I proved the figures for them last year, because I work part time at DVA. I am an ex-service officer for the Department of Veterans Affairs. On that CSV program, I reviewed 100 files. I checked the age and the service. Out of 100, I got 16. Afterwards, I checked the 16 by calling each man, and I found out that only three were eligible because of income. So out of 100, there were only three that qualified. There goes your $200 million.

Veterans living in eastern Canada and the maritimes, such as the fishermen, do not qualify for the Canada Pension, so naturally, they qualify for the CSV program, but veterans living in Quebec and Ontario, who qualify for the Canada Pension, do not qualify for the supplement of the Old Age Pension. There you are. It is funny, this 10-year residency rule. I have nothing against the other Allies but if Canada wants to act as Santa Claus, that is their problem. No country in the world is paying an allowance to its Allied veterans, but apparently Canada is very rich. We should look after our own. As we say in French: Charité bien ordonnée commence par soi-même.

[*Traduction*]

battant qui a servi le Canada pendant 365 jours avant la date du 15 août 1945 doit être âgé aujourd'hui de 65 ans. Il est donc admissible au PAAC, à condition qu'il ne reçoive pas plus de 1 $ au titre du supplément à la pension de la vieillesse. Cela ne s'applique pas à nous.

Le président: L'an dernier, en avril 1989, les prestations versées en vertu de ce programme ont été également accordées aux anciens combattants qui n'ont pas servi outre-mer. Le critère fondamental pour toucher l'allocation des anciens combattants et bénéficier du PAAC c'est que vous devez avoir servi sur le théâtre des opérations. Au cours des années, la définition du théâtre des opérations a été modifiée, et elle englobe aujourd'hui de nombreuses zones—zones de trois milles au large des côtes antillaises, des Bermudes, du détroit de Northumberland et de l'Île-du-Prince-Édouard. Je répète toujours cela car c'est un bon exemple. La définition du théâtre des opérations a été modifiée pour qu'un plus grand nombre d'anciens combattants puisse être pris en considération. Maintenant, cette définition englobe également ceux qui n'ont pas servi outre-mer, car on a estimé qu'ils méritaient peut-être aussi de bénéficier du Programme d'autonomie des anciens combattants. Ils sont donc admissibles à ce programme, contrairement à certains prisonniers de guerre. De nombreux civils qui ont servi d'auxiliaires aux forces armées sont aujourd'hui admissibles.

M. Giguère: C'est exact.

Le président: Comme les sœurs infirmières et ceux qui faisaient sauter les traversiers?

M. Giguère: Exactement.

Le président: C'est là une recommandation assez forte.

M. Giguère: Plusieurs millions de dollars ont été affectés à ce programme et je peux vous fournir ces chiffres pour l'année dernière parce que j'ai travaillé à temps partiel au ministère des affaires des anciens combattants. Je suis un ancien fonctionnaire du ministère. Dans le cadre de ce programme concernant les anciens combattants du service canadien, j'ai examiné 100 dossiers. J'ai vérifié l'âge des personnes concernées et la durée de leur service. J'en ai retrouvé 16 sur 100. J'ai donc téléphoné à ces 16 personnes individuellement, et j'ai appris qu'il n'y en avait que trois qui étaient admissibles du fait de leurs revenus. Sur ces 100 personnes, seulement trois étaient admissibles. Or, ce programme coûte 200 millions de dollars.

Les anciens combattants qui résident dans l'est du Canada et les Maritimes, et sont pêcheurs, par exemple, ne sont pas admissibles au Régime des pensions du Canada. Ils sont donc naturellement admissibles aux allocations des anciens combattants du service canadien, mais ceux qui vivent au Québec et en Ontario et qui sont admissibles au Régime des pensions du Canada ne sont pas admissibles au supplément à la pension de la vieillesse. Voilà. C'est bizarre cette règle des dix ans de résidence. Je n'ai rien contre les autres pays alliés, et si le Canada veut jouer au Père Noël, c'est eux que cela concerne. Aucun autre pays au monde ne verse d'allocations aux anciens combattants des pays alliés, mais il semble que le Canada soit très riche. Nous devrions nous occuper de nos anciens combattants.

[*Text*]

The Chairman: Do you have anything more to add?

Mr. Giguère: First of all, I would like to review what we are requesting. Do not forget, we are all between 70 and 75 years of age. We are old. If you ask our boys to go see a psychiatrist, a lot of them will tell you to go to hell. That is the answer you are going to get. We do not have time to go through that. We want to enjoy the few dollars that you are going to give us with our wives. We feel that 25 per cent is not enough of an increase because it takes 40 or 50 per cent disability to be eligible for the widow's pension. So with 40 per cent, we stand a chance of getting 5 or 10 per cent from the pension commission. If you increase our pension 25 to 40 per cent, I will tell you, gentlemen, that we will be very pleased and we will thank you for it, but it will be a bit too late. If you want to save some money, you can delay this for five years and we will all be dead.

The Chairman: Thank you. Do you have anything to add, Mr. Beal?

Mr. Beal: Nothing other than to say that I think the committee would be remiss in its duty if it did not address the psychological effects, not only for the Dieppe veterans but for the blind veterans, for the air force veterans, for the Hong Kong veterans, or for any of the veterans.

The Chairman: The national POW organization concurs exactly in what you are saying. I was worried about the fact that we might have to go and ask for another study to look at the psychological effects, but I think we could take a short-cut by using what Dr. Beal has told us.

Mr. Giguère: That would solve the whole problem.

Mr. Beal: If I may, our organization asked Dr. Beal—and I use her professional name with much pride—

The Chairman: Your little girl.

Mr. Beal: Right—to do this analysis of the Hermann report and to make a presentation to our Dominion Executive. There were 12 members of our Dominion Executive present at the time that this presentation was made. If you could have been in the room at that time, you would have seen 12 basket cases. None of these men had ever shown any indication before of any kind of effects. Some of them broke down and cried. This is the effect of post-traumatic stress. It is not only prevalent among our group; it is prevalent among other groups. There was a presentation made tonight by another group. They have exactly the same kind of problem. I think if you were to do a study, you would find that most veterans have the same problem. Why spend all the money doing a study when all you have to do is some computer research and take advantage of the studies that have already been done by other governments? Save the money.

[*Traduction*]

Comme nous le disons en français: «Charité bien ordonnée commence par soi-même».

Le président: Avez-vous autre chose à dire?

M. Giguère: Tout d'abord, j'aimerais récapituler ce que nous demandons. N'oubliez pas que nous avons tous entre 70 et 75 ans. Nous sommes âgés. Si vous nous demandez d'aller voir un psychiatre, la plupart d'entre nous vous enverrons au diable. C'est la réponse que vous recevrez. Nous n'avons pas le temps. Nous voulons profiter des quelques dollars que j'espère vous allez verser à nos épouses et à nous-mêmes. Nous estimons qu'une augmentation de 25 pour cent ne suffit pas, dans la mesure où il faut avoir 40 ou 50 pour cent d'invalidité pour être admissible à la pension du veuf. Grâce à une augmentation de 40 pour cent, nous pourrions peut-être toucher 5 à 10 pour cent de la commission des pensions. Nous serions très heureux que vous décidiez d'augmenter nos pensions de 25 à 40 pour cent, et nous vous en serions gré, mais cela risque d'arriver trop tard. Si vous voulez faire des économies, il vous suffit d'attendre encore cinq ans et nous serons tous morts.

Le président: Merci. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Beal?

M. Beal: Je voudrais simplement répéter que le comité manquerait à ses devoirs s'il ne prenait pas en considération les troubles psychologiques dont souffrent non seulement les anciens combattants de Dieppe, mais aussi les anciens combattants aveugles, les anciens combattants des forces aériennes, les anciens combattants de Hong Kong et tous les autres.

Le président: L'organisation nationale des prisonniers de guerre nous a dit exactement la même chose que vous. Je craignais que nous soyions obligés de faire une autre étude sur les troubles psychologiques dont vous nous avez parlé, mais je pense que nous pourrons prendre un raccourci en utilisant ce que nous a dit Mme Beal.

M. Giguère: Cela résoudrait le problème.

M. Beal: Notre organisation a demandé au Dr Beal—et j'utilise son titre professionnel avec beaucoup de fierté . . .

Le président: C'est votre petite fille.

M. Beal: C'est exact—de procéder à une analyse du rapport Hermann et de faire un exposé devant notre conseil d'administration. Lorsqu'elle a fait cette présentation, 12 membres du conseil d'administration étaient présents. Si vous aviez été dans la salle ce jour-là, vous vous seriez trouvés en face de 12 cas d'école. Aucun de ces hommes n'avait jamais jusque là manifesté le moindre symptôme. Certains d'entre eux se sont effondrés et ont éclaté en sanglots. Voilà comment se traduit un stress post-traumatique. Notre groupe n'est pas le seul à être touché. Il y en a d'autres. Un autre groupe a fait une présentation sur ce même thème ce soir. Ils rencontrent exactement le même genre de problème. Si vous faisiez une étude là-dessus, vous constateriez que la majorité des anciens combattants présentent les mêmes difficultés. Mais pourquoi dépenser de l'argent à faire une étude lorsque tout ce qu'il vous suffit de faire c'est d'utiliser votre ordinateur et de tirer parti de toutes les études faites jusque là par d'autres gouvernements? Economisez cet argent-là.

[*Text*]

The Chairman: I recognize that. The answer we usually get from the government is that we should do a study, but I think Dr. Beal has the answer. It is all in the minds of the pension commission medical officers to recognize the problem. The facts are there. The statistics are there. I am hoping that we can make that a strong recommendation and that it will be recognized and heeded.

Thank you for coming tonight. We value your briefs, especially Dr. Beal's, and we will certainly be sympathetic, as we have been in the past. You have convinced us. In our 1981 report, *They Served, We Care*, we recognized your demands and your deserving needs. Some of our recommendations were accepted by the government and are now in legislation. I am hoping that this might be a repeat.

We were talking today about what we should name our report. Mr. Purves and I were thinking we should entitle it "It's Too Late". We will certainly continue to do our utmost. We are going to hear from many other groups, including the War Amputees and the Dominion Command of the Royal Canadian Legion. We may hear from the Korean veterans who have a restriction which is outmoded now. Simply because they did not serve before July 27, 1953, they are not entitled to War Veterans Allowance. There are many inequities still remaining, which those out there do not seem to recognize. We will keep trying to impress on the government the need to correct them.

Mr. Giguère: We appreciate everything you say, Senator Marshall. We especially appreciate everything you have done for all the veterans.

Senator Molgat: Mr. Chairman, if I may say something insofar as the Dieppe veterans, I think we have to establish clearly that you were treated differently from others in the prisoner of war camps. Unless we can do that, I do not think we can achieve anything. However, it might be useful if we took the pension commission in particular to the beach at Puys. It was much worse than Dieppe. Dieppe has almost a mile of beach. Puys is barely 300 yards with cliffs on either side, with stone walls and one road leading out. It is absolutely inconceivable how anyone could send troops into that position. We should take the pension commission there to see what they put you through. Perhaps then they would understand.

Mr. Giguére: Yes.

The Chairman: The system takes a long time, and we have to push.

Thank you very much for appearing before us this evening.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Je suis d'accord avec vous. Le gouvernement nous répond habituellement que nous devrions commanditer une étude, mais je pense que Mme Beal a la réponse. C'est maintenant aux responsables médicaux de la commission des pensions qu'il appartient de reconnaître ce problème. Les faits sont là. Les statistiques aussi. J'espère que nous pourrons formuler une recommandation vigoureuse et que l'on en tiendra compte.

Merci d'être venu ce soir. Vos mémoires nous sont très précieux, et en particulier celui de Mme Beal. Nous continuerons à sympathiser avec votre cause, comme nous l'avons fait dans le passé. Vous nous avez convaincus. Dans notre rapport de 1981 intitulé «They Served, We Care», nous avons reconnu vos exigences et vos besoins. Certaines de nos recommandations ont été acceptées par le gouvernement et font maintenant partie de la loi. J'espère qu'il en sera de même cette fois.

Nous cherchons aujourd'hui un titre à donner à notre rapport. M. Purves et moi-même pensions l'intituler «C'est trop tard». Cependant, nous continuerons à faire tout notre possible. Nous allons entendre plusieurs autres groupes de témoins, y compris les amputés de guerre et le Dominion Command de la Royal Canadian Legion. Nous entendrons peut-être également les anciens combattants de la Guerre de Corée, qui font l'objet de restrictions aujourd'hui injustifiées. Sous prétexte qu'ils n'ont pas servi avant la date du 27 juillet 1953, ils ne sont pas autorisés à toucher l'allocation des anciens combattants. Il existe encore de nombreuses injustices, que le gouvernement ne semble pas reconnaître. Nous continuerons à inciter le gouvernement à les corriger.

M. Giguère: Nous vous remercions de tout ce que vous nous avez dit, sénateur Marshall. Nous apprécions tout particulièrement tout ce que vous avez fait pour les anciens combattants.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose à propos des anciens combattants de Dieppe. J'estime qu'il est nécessaire d'établir clairement que vous avez été traités différemment des autres prisonniers dans les camps. Si cela n'est pas possible, je crains que nous n'arrivions à rien. Cependant, il serait peut-être utile que la commission des pensions se rende sur la plage de Puys. C'est pire qu'à Dieppe. À Dieppe, la plage faisait presque un mille de longueur, celle de Puys fait à peine 300 mètres. Elle est bordée de falaises de chaque côté, avec des murs de pierre et une seule route pour en sortir. Il est inconcevable que l'on ait pu placer des soldats dans une situation pareille. Nous devrions emmener les membres de la commission des pensions sur place pour qu'ils se rendent compte de ce que vous avez subi. Ils comprendraient peut-être.

M. Giguère: Oui.

Le président: Changer le système prend du temps et nous devons exercer des pressions.

Merci beaucoup d'avoir comparu devant nous ce soir.

La séance est levée.

APPENDIX "4-A"

GENERAL CONCLUSIONS FROM THE HERMANN REPORT

The Hermann report provides data on veterans' mortality rates, causes of death and on veterans' own reports about their physical and mental health. The results show several ways in which Dieppe POWs have fared worse than the combined group of other POWs. Their death rate has been higher. More of their deaths have been linked to ischemic heart disease. More of them report problems seen as general deterioration in health, and more of the Dieppe POWs believe that they suffer nervous conditions due to their service.

Health outcomes for Dieppe POWs compared with men who fought at Dieppe and were not incarcerated, used as Controls in this study, have not been different in several ways. Their death rates have not differed, their incidence of death due to ischemic heart disease has not differed. However, Dieppe POWs have fared worse than Controls in the incidence of reports of general deterioration in health and of reports of nervous conditions due to their service.

This study shows that the group including other POWs makes a better comparison group for Dieppe POWs than does the Control group. While both POW groups suffered hardships, the Hermann report data show that the Dieppe POWs suffered these various physical and mental hardships and death in greater numbers than the other POWs.

The Hermann Report also provides statistics on the numbers of veterans who receive pensions and the extent of the pensions. Dieppe POWs have fared better as a group than other POWs, as more Dieppe POWs are pensioned, and fewer of them are pensioned below 48%. There are no data on the number of Control veterans who receive pensions and to what extent.

The striking result from this study is the correspondence between the reported incidence of physical health problems and the incidence of pensions: 36% of Dieppe POWs report general deterioration in health, and 36% of Dieppe POWs receive pensions. This implies that pensions are awarded on the basis of physical health problems. Compare this with the huge discrepancy between incidence of nervous conditions and pensions: 71.65% of Dieppe POWs believe they suffer nervous conditions directly attributable to their service, and only 36% of Dieppe POWs receive pensions. This implies that many Dieppe POWs who suffer nervous conditions do not receive pensions.

ANNEXE «4-A»

CONCLUSIONS GÉNÉRALES TIRÉES DU RAPPORT HERMANN

Le rapport Hermann fournit des données sur les taux de mortalité des anciens combattants, sur les causes de décès et sur l'évaluation qu'ils font eux-mêmes de leur état de santé physique et mentale. Selon les résultats, les prisonniers de guerre capturés à Dieppe sont en moins bonne santé que les autres prisonniers de guerre. Ainsi, leur taux de mortalité est plus élevé. Un plus grand nombre de décès ont été attribués à la cardiopathie ischémique. Un plus grand nombre d'entre eux signalent des problèmes perçus comme une détérioration générale de la santé, et plus de prisonniers de guerre de Dieppe croient souffrir d'affections nerveuses dues à leur service.

Les résultats de l'étude de l'état de santé des prisonniers de guerre capturés à Dieppe, par opposition à des hommes qui ont combattu à Dieppe mais n'ont pas été incarcérés et qui ont servi de groupe de contrôle dans cette étude, sont de plusieurs façons similaires. Les taux de mortalité sont les mêmes, la fréquence des décès due à la cardiopathie ischémique ne change pas. Cependant, les prisonniers de guerre capturés à Dieppe affichent une détérioration beaucoup plus grande de leur état général de santé et une plus grande fréquence d'affections nerveuses dues à leurs états de service que le groupe de contrôle.

L'étude montre que le groupe incluant les autres prisonniers de guerre permet une bien meilleure comparaison pour les prisonniers de guerre de Dieppe, que le groupe de contrôle. Bien que les deux groupes de prisonniers aient eu la vie dure, les données du rapport Hermann révèlent que les prisonniers de guerre de Dieppe ont éprouvé en plus grand nombre divers troubles physiques et mentaux et que plus sont morts que les autres prisonniers de guerre.

Le rapport Hermann fournit également de la statistique sur le nombre d'anciens combattants pensionnés ainsi que sur le taux de cette pension. Comme groupe, les prisonniers de guerre de Dieppe ont un avantage sur les autres prisonniers de guerre, puisqu'un plus grand nombre d'entre eux touchent une pension et que moins d'entre eux sont plafonnés à 48 p. 100. Il n'y a pas de données sur le nombre d'anciens combattants du groupe de contrôle qui touche pension et sur le montant de cette pension.

L'étude a ceci de remarquable qu'il y a correspondance entre la fréquence signalée de troubles de santé physique et la fréquence des pensions: 36 p. 100 des prisonniers de guerre de Dieppe signalent une détérioration générale de la santé et 36 p. 100 d'entre eux sont pensionnés. On peut en déduire que les pensions sont accordées en fonction des troubles de santé physique. Il serait utile de comparer ces chiffres à l'énorme fossé qui sépare la fréquence d'affectations nerveuses et des pensions: 71,65 p. 100 des prisonniers de guerre de Dieppe estiment souffrir d'affections nerveuses directement attribuables à leur service alors que seulement 36 p. 100 touchent des pensions. Cela veut dire que beaucoup de prisonniers de guerre de Dieppe souffrant d'affections nerveuses ne sont pas pensionnés.

This study provides evidence that Dieppe POWs are bothered by a higher incidence of nervous conditions than all other POWs and than Controls, and that they have not received pensions for the nervous conditions they suffered. This could be due to two reasons: Nervous conditions might not be included in the criteria for assigning pensions; or Dieppe POWs have not had proper diagnosis of their nervous conditions so that the mental health criteria were not identified in pension applications.

RECOMMENDATIONS

1. When appealing for more pensions at higher levels for Dieppe POWs, use the combined group of other POWs from European campaigns as your comparison group. The Hermann report indicates that you suffered a higher toll of hardships than they did. You have more in common with Dieppe veterans who were not incarcerated, and they do not provide a good argument that your lot was worse.

2. Arguing that your pensions should be increased on the basis of the extreme physical hardships suffered by Dieppe POWs may not be effective. Your incidence of pensions corresponds well with the incidence of deterioration in physical health reported by Dieppe POWs. Besides, as a group, you already receive more pensions at a higher rate than other POWs as a group.

3. Your best argument for increasing the number and extent of pensions is that the nervous conditions you suffered have not been pensioned, and that they should have been. To argue this effectively, you will have to do two things. First, find out whether there are mental health criteria for awarding pensions. If there are not, you need to lobby the Department of Veterans Affairs to have mental health criteria included for pension awards. If there are such criteria, find out what they are and what kind of supporting evidence is required to determine whether individuals meet the criteria. This is likely to require some mental health evaluation by a designated mental health professional, either a psychiatrist or a psychologist. The goal of such an evaluation would be to document the mental trauma and resulting stresses you suffered as a result of your war service. This is not a test of mental sanity, and your members will have to believe this in order to be willing to go to the mental health professionals for these evaluations.

4. The Dieppe POWs may appreciate hearing a presentation on the Hermann report and its implications for pensions. Once you know whether nervous conditions are included in the criteria for pension awards, a qualified mental health professional could help Dieppe POWs understand the relevance of such evaluations to them. I would be happy to make these presentations, if requested.

A. Lynne Beal, Ph.D.

L'étude prouve que les prisonniers de guerre de Dieppe souffrent plus souvent d'affections nerveuses que tous les autres prisonniers de guerre et que le groupe de contrôle, et qu'ils ne touchent pas de pension pour ces affections nerveuses. Le fait pourrait être attribuable à deux phénomènes: soit que les affections nerveuses ne sont pas incluses dans les critères d'examen des demandes de pension, soit que les affectations nerveuses des prisonniers de guerre de Dieppe n'ont pas été bien diagnostiquées de sorte que les critères de santé mentale n'ont pas été cochés dans les demandes de pension.

RECOMMANDATIONS

1. Lorsque vous interjetterez appel pour faire augmenter la pension des prisonniers de guerre de Dieppe, utilisez le groupe combiné des autres prisonniers de guerre des campagnes européennes aux fins de comparaison. Le rapport Hermann fait ressortir que vous avez eu la vie plus dure qu'eux. Vous avez plus en commun avec les anciens combattants de Dieppe qui n'ont pas été internés mais ceux-ci ne prouvent pas que vous ayez connu un pire sort.

2. Il ne serait peut-être pas efficace de prétendre que les pensions devraient être augmentées en raison des privations physiques extrêmes qu'ont subies les prisonniers de guerre capturés à Dieppe. Le nombre de pensionnés de votre groupe correspond assez bien à la fréquence de détérioration de la santé physique signalée par les prisonniers de guerre capturés à Dieppe. Qui plus est, en tant que groupe, vous touchez déjà plus de pensions, à un taux plus élevé, que les autres prisonniers de guerre regroupés.

3. Le meilleur argument à invoquer pour faire augmenter le nombre et le montant des pensions consiste à alléguer que les affections nerveuses dont vous avez souffert n'ont pas été dédommagées par une pension alors qu'elles auraient dû l'être. Pour mener l'argument à bout, il faudra d'abord déterminer s'il existe des critères de santé mentale ouvrant droit à des pensions. Dans la négative, il faudra presser le ministère des Anciens combattants d'en prévoir. Si de tels critères existent, il faudra découvrir ce qu'ils sont et quel genre de preuve est requise pour déterminer si la personne a droit à la pension. On exigera probablement une évaluation de la santé mentale faite par un professionnel autorisé, soit un psychiatre ou un psychologue. Le but d'une telle évaluation serait de documenter le traumatisme mental et les stress résultants subis à la suite du service sur un théâtre de guerre. Il n'est pas question de faire subir un test de santé mentale. Vos membres devront en être convaincus avant d'accepter de consulter des professionnels de la santé mentale pour obtenir ces évaluations.

4. Les prisonniers de guerre de Dieppe aimeraient peut-être entendre un exposé sur le rapport Hermann et sur ce qu'il signifie pour les pensions. Une fois que vous aurez déterminé si les affections nerveuses sont incluses dans les critères ouvrant droit à des pensions, un professionnel compétent de la santé mentale pourrait aider les anciens prisonniers de guerre de Dieppe à comprendre la pertinence de telles évaluations. Je serais heureuse de faire de tels exposés, si on me le demande.

A. Lynne Beal,
Docteur ès philosophie

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded:

Mr. D. M. Dorward, President;
Mrs. Doreen Dorward.

From the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association:

Mr. Georges Giguère, National President;
Mr. Ron Beal, Vice-President;
Dr. A. Lynne Beal, Ph.D., Advisor to the Association.

De la «Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded»:

M. D. M. Dorward, président;
Mme Doreen Dorward.

De l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe:

M. Georges Giguère, président national;
M. Ron Beal, vice-présdient;
Mme A. Lynne Beal, conseillère auprès de l'Association.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-90

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1990

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Proceedings of the Subcommittee on

Délibérations du Sous-comité des

Veterans Affairs

Affaires des anciens combattants

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Wednesday, May 16, 1990

Le mercredi 16 mai 1990

Issue No. 5

Fifth proceedings on:

The examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates

Fascicule nº 5

Cinquième fascicule concernant:

L'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

38258—1

THE SUB-COMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Jack Marshall, *Chairman*
The Honourable Lorne M. Bonnell, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

**Ex Officio Members*

(Quorum 3)

LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable Jack Marshall
Vice-président: L'honorable Lorne M. Bonnell

Les honorables sénateurs:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack

**Membres d'office*

(Quorum 3)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Wednesday, June 28, 1990:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Marsden moved, seconded by the Honourable Senator Turner:

That the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Sciences and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 28 juin 1989:

«Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Marsden propose, appuyé par l'honorable sénateur Turner:

Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit Comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, September 26, 1989:

The Honourable Senator David moved:

"That a Subcommittee on Veterans Affairs be established for the purpose of hearing evidence and considering matters relating to the Order of Reference adopted by the Senate on June 28, 1989 concerning Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates which was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

That the Subcommittee be composed of the Honourable Senators Bonnell, David and Marshall;

That the Honourable Senators Marshall and Bonnell be Chairman and Deputy Chairman respectively; and

That the Subcommittee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

Extrait du *Procès-verbal du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, le mardi 26 septembre 1989:

L'honorable sénateur David propose:

«Qu'un sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi pour entendre des témoignages et étudier toutes questions se rattachant à l'Ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 sur les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

Que les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall en fassent partie;

Que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit comité; et

Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier suppléant du Comité

Patrick J. Savoie

Acting Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

Subcommittee on Veterans Affairs

WEDNESDAY, MAY 16, 1990
(7)

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:00 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David and Marshall (3).

Other Senators present: The Honourable Senators Barootes, Guay, Macdonald (*Cape Breton*), Molgat and Muir.

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Chairman.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Royal Canadian Legion:

Mr. Gaston Garceau, Dominion President;

Mr. Fred G. Hannington, Dominion Secretary;

Mr. Ted Keast, Service Officer.

From the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:

Mr. Gordon Olmstead, President.

The Subcommittee resumed its examination of Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, pursuant to its Orders of Reference from the Senate of June 28, 1989 and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of September 26, 1989.

The witnesses from the Royal Canadian Legion made a statement and answered questions.

Mr. Olmstead answered questions.

At 9:15 p.m. the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Sous-comité des affaires des anciens combattants

LE MERCREDI 16 MAI 1990
(5)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 00 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall (3).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Barootes, Guay, Macdonald (*CapeBreton*), Molgat et Muir.

Sont présents: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement; Mlle Laura Fox, adjointe administrative auprès du Président.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De la Légion royale canadienne:

M. Gaston Garceau, président national;

M. Fred G. Hannington, secrétaire national;

M. Ted Keast, officier d'entraide.

De l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande:

M. Gordon Olmstead, président.

Le Sous-comité poursuit son étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, conformément à ses ordres de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 26 septembre 1989.

Les témoins de la Légion royale canadienne font une déclaration et répondent aux questions.

M. Olmstead répond aux questions.

À 21 h 15 le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, May 16, 1990

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7.00 p.m. to examine the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, I am going to call the meeting to order. There will be a few more senators along, but we should start because it could be a long session. First I will introduce our guests. I am sure they are well known. I would like to welcome Mr. Gaston Garceau, the Dominion Command President. He is from Hull, Quebec and is a life member of the Royal Canadian Legion who joined that locality's branch in 1944 and served two terms as its President. He also served two terms as Provincial President of the Quebec Command and is still active at the command level. Without going into all of the details, Mr. Garceau was elected First Vice-President in 1986 and Dominion President in 1988. In addition to being chairman of several committees, he continues as President of Canvet Publications Limited.

Mr. Williams, who is the Vice-President, is not with us today, but we have Mr. Fred G. Hannington from Glassville, New Brunswick, who is the Dominion Secretary. He is a graduate of the Teachers' College of Fredericton, New Brunswick, York University and the Canadian Forces College of Toronto, Ontario. He is a veteran of the Royal Canadian Air Force and was commissioned as an air navigator in 1950. You will excuse me if I do not read your entire record, Mr. Hannington.

Mr. Fred. G. Hannington, Dominion Secretary, Royal Canadian Legion: That is fine.

The Chairman: We also have with us Mr. Ted Keast of Thornbury, Ontario. He is a graduate of the University of Toronto and the University of Western Ontario. He was called to the Bar in 1979. Since that time he has worked as a research assistant at the House of Commons, an investigator with the Office of the Ontario Ombudsman, and as an editorial representative with a legal publishing company. He joined the Dominion Command of the Royal Canadian Legion as a Service Officer in 1988. His current work includes pension advocacy for disabled veterans, ex-servicemen, and their dependents. Mr. Keast is a very valuable man to know for those veterans who have problems. I will provide his telephone number, and you can call him instead of me.

We welcome you, Gaston. Our complement to the committee is only five members, but I think we are going to have seven or eight senators present tonight, which is an example of the respect that the Royal Canadian Legion holds.

Before I ask you to present your brief, in order to preempt some of the questions that might be asked, half an hour ago we received a copy of a release from the minister announcing a

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 16 mai 1990

[*Traduction*]

Le Sous-comité des Affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des Sciences et de la Technologie se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1990-91.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, quelques autres sénateurs vont arriver, mais nous allons commencer tout de suite car notre séance sera longue. J'aimerais tout d'abord vous présenter nos invités. Je suis certain que vous les connaissez. J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Gaston Garceau, président de la Direction nationale. M. Garceau vient de Hull (Québec) et il est membre à vie de la ville de Hull, section qu'il a présidée pendant deux mandats. Il a également été président provincial de la Direction du Québec pendant deux mandats et il continue d'être actif dans cette Direction. Sans entrer dans les détails, sachez que M. Garceau a été élu premier vice-président en 1986 et président de la Direction en 1988. En plus de présider plusieurs comités, il est également le président de Canvet Publications Limited.

M. Williams, le vice-président, n'est pas avec nous aujourd'hui mais nous avons M. Fred G. Hannington de Glassville (Nouveau-Brunswick), secrétaire national. M. Hannington est diplômé du Collège des professeurs de Fredericton (Nouveau-Brunswick), de l'Université York et du Collège des Forces canadiennes à Toronto (Ontario). Il est un ancien combattant de la Royal Canadian Air Force et a été engagé en 1950 comme navigateur aérien. Veuillez m'excuser, M. Hannington, de ne pas lire tout votre curriculum vitae.

M. Fred G. Hannington, secrétaire national, Légion royale canadienne: Ça va.

Le président: Nous avons parmi nous M. Ted Keast de Thornbury (Ontario). M. Keast est diplômé de l'Université de Toronto et de l'Université de Western Ontario. Il est membre du Barreau depuis 1979. Depuis cette date, il a travaillé comme chargé de recherche à la Chambre des communes, comme enquêteur auprès du bureau de l'Ombudsman de l'Ontario et comme représentant de la rédaction pour une maison d'édition juridique. Il occupe le poste d'officier d'entraide au sein de la Direction nationale de la Légion royale canadienne depuis 1988. À l'heure actuelle, il s'occupe du dossier des pensions des anciens combattants handicapés, des anciens officiers et de leurs dépendants. M. Keast est un homme très précieux à connaître pour les anciens combattants qui ont des difficultés. Je vous donnerai son numéro de téléphonee et vous pourrez l'appeler au lieu de m'appeler moi.

Bienvenue, Gaston. Notre comité ne compte que cinq membres, pour le moment mais je crois que nous aurons ce soir sept ou huit sénateurs présents, ce qui témoigne du respect qu'inspire la Légion royale canadienne.

Avant de vous demander de nous présenter votre mémoire, et pour anticiper certaines des questions qui vous seront peut-être posées, sachez que nous avons reçu il y a une demi-heure

[*Text*]

longer phase-in of increase in board and lodging changes for veterans in institutions. Veterans Affairs Minister Gerald Merrithew announced today that increases to board and lodging charges to veterans in institutions will be phased in over a longer period. The charges were scheduled to increase to a maximum of $420 per month on April 1, 1991, which was the lowest rate charged by any provincial government for institutional care. From April 1, 1992 onward the charge was to have been tied to the lowest provincial rate. The new timetable introduces a midway step to a maximum of $330 a month next April 1 and then to the $420 level on January 1, 1992, so it is put back a year. Starting in 1993 the rate will be tied to the lowest rate set by the provincial governments. While rates charged to the user vary considerably from province to province, costs of supplying long-term health care can be more than $130 per day or over $4,000 a month. Mr. Merrithew said that the changes reflected the fact that the government has listened to veterans and to the Canadian public. He also said that while the government remains committed to putting in place more realistic board and lodging charges, it will do so in a more gradual fashion.

Veterans organizations, and particularly the Royal Canadian Legion, while understanding the need for more realistic board and lodging rates from a health care policy perspective, asked if the government would consider implementing the new charges over a longer period of time. The government agreed with the request. Mr. Merrithew emphasized that it was important to note that veterans in institutions, because of their war service disability, do not now and will not in the future pay any board and lodging charges. For other veterans, no one will pay more than the rates cited and some will pay less. Special income protection and personal comfort needs will first be met before any board and lodging charges are made. These items are fully indexed to the cost of living, as are other veterans benefits such as the War Veterans Allowance and disability pensions.

I thought I should inform members of the committee of that before we begin questioning. Mr. Garceau, please proceed.

Mr. Gaston Garceau, Dominion President, Royal Canadian Legion: Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. At the outset we wish to express the appreciation of the Royal Canadian Legion for the opportunity to address this committee. At this time our intent is to outline matters related to veterans' legislation that are of major concern to the approximately 600,000 members of the Legion. Of that number, almost 280,000 are ordinary members, meaning that they are veterans or peacetime ex-servicemen. They are probably

[*Traduction*]

un exemplaire d'un communiqué de presse du ministre annonçant que l'augmentation des frais de résidence des anciens combattants placés en institution interviendrait sur une période plus longue que prévu. Le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Gerald Merrithew a annoncé aujourd'hui que ces augmentations interviendraient sur une période plus longue que prévu. Les frais de résidence devaient passer à un maximum de 420 $ par mois le 1er avril 1991, ce qui est le montant le moins élevé parmi les montants que perçoivent les administrations provinciales au titre des soins institutionnels prodigués aux anciens combattants. À partir du 1er avril 1992, le montant de ces frais devait être lié au taux provincial le moins élevé. Le nouvel échéancier prévoit une étape intermédiaire: le montant maximal passera à 330 $ par mois le 1er avril prochain et à 420 $ par mois le 1er janvier 1992. Cette augmentation est donc remise d'une année. À partir de 1993, ce montant sera lié au taux provincial le moins élevé. Si les frais facturés à l'utilisateur varient considérablement d'une province à l'autre, les coûts relatifs à la prestation de soins de santé à long terme peuvent être supérieurs à 130 $ par jour, c'est-à-dire à plus de 4000 $ par mois. M. Merrithew a déclaré que de tels changements étaient la preuve que le gouvernement avait écouté les anciens combattants et le public canadien. Il a également dit que bien que le gouvernement maintienne ses engagements de mettre en œuvre un système de facturation plus réaliste des frais de résidence, il le fera de façon plus graduelle.

Bien que les organisations d'anciens combattants et en particulier la Légion royale canadienne comprennent qu'il est nécessaire de facturer des frais de résidence plus réalistes du point de vue de la politique gouvernementale relative aux soins de santé, elles ont demandé au gouvernement de retarder l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification. Le gouvernement a accédé à leur requête. M. Merrithew a souligné que les anciens combattants qui se trouvent dans des établissements de soins en raison de leur invalidité de guerre ne payent pas et ne paieront pas à l'avenir de frais de résidence. Quant aux autres anciens combattants, aucun d'entre eux ne paiera davantage que les taux prévus et certains paieront moins. Les frais de résidence ne seront payables qu'une fois que les besoins des anciens combattants auront été satisfaits du point de vue de la protection de leurs revenus et de leur confort personnel. Ces frais seront pleinement indexés au coût de la vie, au même titre que d'autres prestations versées aux anciens combattants, et notamment les allocations des anciens combattants et les pensions d'invalidité.

J'ai jugé utile d'informer de cela les membres du comité avant que nous ne passions aux questions. M. Garceau, veuillez procéder.

M. Gaston Garceau, président national, Légion royale canadienne: Merci monsieur le président et messieurs les membres du comité. Tout d'abord, nous aimerions vous exprimer la reconnaissance de la Légion royale canadienne pour l'occasion qui nous est donnée de nous adresser à votre comité. Nous avons l'intention de souligner les aspects de la Loi sur les anciens combattants qui revêtent une importance majeure pour les 600,000 membres environ de la Légion. Il faut compter là-dessus environ 280,000 membres ordinaires, ce qui signifie qu'ils sont des anciens combattants ou bien des anciens offi-

[*Text*]

the most concerned of our membership in that they and their dependents are potentially the recipients of veterans' benefits.

We would also like to express our thanks to the government for the improvements in veterans' benefits which have been introduced over the last few years. They have been most beneficial to many veterans and their dependents—in some cases substantially altering their quality of life. However, major problems remain to be solved which will be presented to this committee, but it should be assured that there are matters other than those which will be addressed today and that these other issues have not been abandoned.

We trust that the concerns will be accepted in the spirit given; that is, in providing the best possible service to those who served their country with little thought of personal motives. These matters must be seriously considered during any consultation about legislative change.

In all questions concerning veterans, time is a critical factor becoming more serious with each passing day. This year, the average age of a World War II veteran reached 70 years. Dwindling at the estimated rate of 25,000 per year, veterans in need have no time to await ponderous bureaucratic processes. Veterans and war stories are no longer fashionable, but veterans, and the national debt to them, remains a fact. The Canadian government must fully recognize the sacrifices made by all those who enlisted to defend their nation.

I would now like to ask Mr. Hannington, the Dominion Secretary, to address some specific shortfalls in veterans' programs.

Mr. Hannington: The first item is War Veterans Allowance—Service in Canada Only.

The Royal Canadian Legion has, at least since the Dominion Convention in 1976, been passing resolutions to press the government to take action to acknowledge the debt to those wartime servicemen and women who, through no fault of their own, served only within the geographical boundaries of Canada.

They were needed to train others, such as in the highly renowned British Commonwealth Air Training Plan, to provide the home base for wartime naval operations, and they were needed for the defence of Canada.

These people are not eligible for War Veterans Allowance unless they have been granted a disability pension and are assessed as being disabled at least at 1 per cent. These wartime volunteers could have been sent to serve anywhere in the world. However, because of the needs of the service for their specialty skills or roles, they never left Canadian training bases and establishments. Their duty stations were beyond their control and, because of this, the Royal Canadian Legion believes that they should no longer be penalized because their service

[*Traduction*]

ciers de temps de paix. Parmi tous nos membres, ce sont eux qui sont probablement le plus concernés, dans la mesure où ils pourraient ainsi que leurs dépendants être bénéficiaires des prestations destinées aux anciens combattants.

Nous aimerions également remercier le gouvernement pour les améliorations qui ont été apportées au cours des dernières années aux prestations des anciens combattants. Ces améliorations ont été des plus salutaires pour nombre d'entre eux et leurs dépendants—dans certains cas, elles ont sensiblement modifié leur qualité de vie. Cependant, nous exposerons au comité les problèmes majeurs qui restent à résoudre et, même si nous n'en discuterons pas aujourd'hui, sachez que nous ne les perdons pas de vue.

Nous espérons que vos accueillerez notre présentation dans l'esprit où nous allons la faire. J'espère que l'on cherchera à aider dans toute la mesure du possible ceux qui ont servi leur pays en toute abnégation. Ces questions doivent être sérieusement étudiées dans le cadre des consultations en cours sur les modifications à apporter à la loi.

Pour toutes les questions qui concernent les anciens combattants, le temps est un élément critique qui devient encore plus critique au fur et à mesure que les jours passent. Cette année, l'âge moyen des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale sera de 70 ans. Sachant que les anciens combattants disparaissent au rythme d'environ 25,000 par an, ceux qui sont dans le besoin n'ont pas le temps d'attendre les résultats de procédures bureaucratiques pesantes. Les histoires de guerre et d'anciens combattants ne sont plus à la mode mais leur existence et la dette de la nation à leur endroit demeurent une réalité. Le gouvernement canadien doit pleinement reconnaître les sacrifices consentis par tous ceux qui se sont engagés pour défendre leur nation.

J'aimerais maintenant demander à M. Hannington, le secrétaire national, de vous parler de certaines lacunes spécifiques des programmes des anciens combattants.

M. Hannington: J'aimerais d'abord parler de l'allocation des anciens combattants ayant servi uniquement au Canada.

Depuis le Congrès national de 1976, la Légion royale canadienne a adopté des résolutions invitant le gouvernement à prendre des mesures pour reconnaître la dette du Canada envers les hommes et les femmes qui ont servi en temps de guerre, même si sans le vouloir, leurs services se sont limités aux frontières géographiques du Canada.

Ce sont des personnes dont on a eu besoin pour faire de la formation, et notamment dans le cadre du célèbre Plan de formation aérienne du Commonwealth britannique, pour assurer la base canadienne des opérations navales de guerre et pour défendre le Canada.

Ces personnes ne sont pas admissibles aux allocations des anciens combattants, sauf si elles bénéficient d'une pension d'invalidité et si leur invalidité est évaluée à au moins 1 pour cent. Ces volontaires auraient pu être envoyés n'importe où dans le monde pour servir le Canada. Cependant, en raison de leurs compétences spécialisées ou du rôle qu'ils ont été appelés à jouer pour répondre aux besoins du service, ils n'ont jamais quitté les établissements militaires et les bases de formation canadiens. Ces personnes n'ont pas choisi leur poste d'affecta-

[*Text*]

failed to take them beyond Canada. A basic element of eligibility for War Veterans Allowance is that the veteran must have served in a theatre of war during the First or Second World War or with the United Nations in Korea before July 27, 1953. It is this overseas service requirement that we are seeking to have changed.

The rigors of Canadian service were often dangerous. Ten per cent of the 44,000 Canadian casualties of World War II occurred in Canada. A man from the Maritime provinces, serving on the Pacific coast, was as isolated from friends and family for the duration of that service as he would have been had he been overseas. The opportunity to begin families, further education or elect a more stable lifestyle was just as elusive.

In 1930, when enacted, the War Veterans Allowance Act provided a maintenance allowance for those World War I veterans, with theatre of war experience, who could no longer, by reason of incapacity or age, provide for themselves and their families. Over the years, changes occurred to expand this benefit to include veterans of other wars and allied countries, civilians and dependents. The original concept was to assist those 60 years of age and over who were permanently unemployable. The concept today is totally different.

Interpretations by adjudicative boards have expanded service eligibility criteria. In 1981, it was ruled that former members of the Canadian Forces could be considered to have served in a theatre of actual war if, while on duty, they travelled in ships or aircraft from Canada to Newfoundland, Bermuda or the West Indies. Subsequently, the board decided that persons should be eligible who travelled on or over dangerous waters while on duty. Because of the definition of dangerous waters, this included those who travelled by ferry across the Northumberland Straits between Prince Edward Island and the mainland or across the Bay of Fundy. These interpretations have been cause for concern among those veterans who served their country well, albeit within Canadian geographical boundaries, and who continue to be denied access to every benefit.

In November of 1984, Veterans Affairs did an analysis and concluded that the potential annual cost of expanding the War Veterans Allowance benefit would be $300 million. This was based on the estimate that 5,000 veterans and/or their widows could be expected to apply. This was a potential maximum cost. Other economic support programs, such as Old Age Security and Guaranteed Income Supplement to those over age 65 and the Canada Pension Plan to those over age 60 would have to be factored in and would substantially reduce these costs.

[*Traduction*]

tion et c'est pour cette raison que la Légion royale canadienne considère qu'elles ne devraient plus être pénalisées du fait que leurs services ne les aient pas appelées en dehors du Canada. Pour être admissible à l'allocation des anciens combattants, l'une des conditions préalables est d'avoir servi sur le théâtre des opérations pendant la Première ou la Deuxième Guerre mondiale, ou dans les forces des Nations-Unies en Corée avant le 27 juillet 1953. C'est cette exigence de service outre-mer que nous voudrions modifier.

Les rigueurs du service au Canada étaient souvent dangereuse. 10 p. 100 des 44,000 Canadiens qui ont trouvé la mort à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale ont péri au Canada. Un officier originaire des provinces maritimes et appelé à servir sur la côte Pacifique était aussi isolé de ses amis et de sa famille pendant la durée de son service que s'il s'était trouvé outre-mer. La possibilité de fonder une famille, de poursuivre des études ou de mener un style de vie plus stable était toute aussi illusoire que pour les officiers postés à l'étranger.

Par la promulgation de la Loi sur les allocations aux anciens combattants en 1930, on statua que les anciens combattants de la Première Guerre mondiale ayant servi sur le théâtre des opérations et ne pouvant plus subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille pour des motifs d'invalidité ou d'âge pouvaient bénéficier d'une allocation de pension alimentaire. Au cours des années, cette prestation a également été accordée aux anciens combattants ayant servi dans d'autres guerres et dans des pays alliés, à des civils et à leurs dépendants. Au départ, l'objectif de cette mesure était d'aider les personnes de 60 ans et plus incapables de trouver un emploi permanent. Aujourd'hui, le concept est totalement différent.

Les interprétations données à la loi par les commissions arbitrales ont permis d'élargir les critères d'admissibilité. En 1981, on statua que les membres des forces canadiennes ayant servi à bord de navires ou d'avions se rendant du Canada à Terre-Neuve, aux Bermudes ou aux Antilles devaient être considérés de la même façon que s'ils avaient servi sur le théâtre d'opérations de guerre. Par la suite, les commissions décidèrent d'étendre l'admissibilité aux personnes ayant voyagé dans des eaux dangereuses ou ayant survolé des eaux dangereuses alors qu'elles étaient de fonction. Compte tenu de la définition donnée à l'expression «eaux dangereuses», devenaient admissibles les personnes ayant emprunté un traversier pour traverser le détroit de Northumberland entre l'Île-du-Prince-Édouart et le continent ou pour traverser la Baie de Fundy. Ces interprétations préoccupent beaucoup les anciens combattants qui ont bien servi leur pays, bien que sans quitter les frontières du Canada, et auxquels on continue de refuser les prestations des anciens combattants.

En novembre 1984, une étude réalisée par le ministère des Affaires des anciens combattants est arrivée à la conclusion que le coût annuel de l'élargissement des prestations des anciens combattants pourrait se chiffrer à 300 millions de dollars. Pour en arriver à ce chiffre, on s'est fondé sur l'hypothèse que 5000 anciens combattants et/ou leurs veuves pourraient faire une demande. Il s'agit là d'un coût éventuel maximum. Or, il aurait fallu tenir compte d'autres programmes de soutien économique, comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément du revenu garanti destinés aux personnes de plus de 65

[*Text*]

Because of the high potential cost to the taxpayer of paying full War Veterans Allowance to all Canada service veterans, the Dominion Executive Council of the Royal Canadian Legion agreed in 1986 to add criteria to their request. These criteria would limit the benefit to those who volunteered for unrestricted active duty; who served for a period of no less than 365 days; who were assigned to service within the boundaries of Canada; who were age 65 years of age or over; and who are in need.

The resolution asking the government to action this request for amendment will be presented to, and is expected to unanimously pass, the Dominion Convention of 1990 to be held this June in Vancouver.

This committee is requested to exert their influence upon responsible officials to consider enacting amendments to the appropriate legislation without delay.

Mr. R.E. Keast, Service Officer, Royal Canadian Legion: The next item is War Veterans Allowance—Eligibility for Non-Residents of Canada.

This issue has also been a concern of the Royal Canadian Legion at least since the 1976 Dominion Convention. To be eligible for War Veterans Allowance, Canadian veterans or their widows must be resident in Canada when making application. Before the allowance may be transported to a foreign place of residence, the recipient must have a continuous total of 12 months residency in Canada. We are seeking to have this redressed in order that those veterans of Canadian military service and/or their dependents who are eligibile in all other respects, and who cannot, by reason of health, finances or other circumstances, return and stay in Canada for 12 months can qualify for this benefit.

Although it is practically impossible to arrive at meaningful figures, it is estimated that eligible Canadians living in the United Kingdom would number less than 500. In addition, there are Canadian veterans in the United States and various other far-flung areas who could benefit since they presently are existing much below standards set for poverty levels in this country. Canadian veterans who, for whatever reasons of their own, chose to remain abroad following the war gave no less than those who returned. To deny this benefit is to deny the worth of their service. Indeed, the Canadian government actively sought out Japanese residents of Japan in order to provide them compensation available through recent legislation for their upheaval and removal from Canada's western coast during wartime. Yet we deny those who served in Canada's forces.

[*Traduction*]

ans, et comme le Régime de pensions du Canada, destiné aux personnes de plus de 60 ans, ce qui aurait substantiellement réduit ce chiffre.

S'il avait fallu verser l'intégralité de l'allocation des anciens combattants à tous les anciens combattants ayant servi le Canada, cela aurait pu coûter très cher aux contribuables. C'est pourquoi le conseil exécutif national de la Légion royale canadienne a convenu en 1986 d'ajouter certains critères à sa requête. Ces critères avaient pour effet de limiter les prestations versées aux personnes s'étant portées volontaires pour des fonctions d'active sans restriction, aux personnes ayant servi pour une période de 365 jours au moins, aux personnes ayant été affectées à l'intérieur des frontières canadiennes, aux personnes de 65 ans et plus et aux personnes dans le besoin.

La résolution demandant au gouvernement d'accéder à cette requête et d'amender la loi sera présentée lors du Congrès national de 1990 qui doit se tenir en juin prochain à Vancouver, et on s'attend à ce qu'elle soit adoptée à l'unanimité.

Nous demandons aux membres de votre comité d'exercer leur influence sur les fonctionnaires responsables, afin que l'on envisage sans retard d'amender la loi pertinente.

M. R. E. Keast, officier d'entraide, Légion royale canadienne: Deuxièmement, nous aimerions parler de l'admissibilité des non-résidents à l'allocation des anciens combattants.

Cette question préoccupe également la Légion royale canadienne depuis le Congrès national de 1976 au moins. Pour être admissibles à l'allocation des anciens combattants, les anciens combattants canadiens ou leurs veuves doivent résider au Canada lorsqu'ils formulent leur demande. Avant que cette allocation puisse être versée à l'étranger, le prestataire doit avoir résidé de façon continue un total de 12 mois au Canada. Nous demandons que ce critère soit modifié afin que les anciens combattants du service militaire canadien et/ou leurs dépendants qui sont admissibles à tous les autres égards à cette prestation puissent en bénéficier, même s'ils ne peuvent pas, pour des raisons de santé, de situation financière ou pour d'autres circonstances revenir au Canada et y résider 12 mois d'affilée.

Bien qu'il soit pratiquement impossible d'en arriver à des chiffres significatifs, on estime que moins de 500 Canadiens admissibles vivent à l'heure actuelle au Royaume-Uni. En outre, de nombreux anciens combattants canadiens qui vivent aux États-Unis ou dans des régions éloignées pourraient bénéficier de ces prestations, dans la mesure où ils vivent à l'heure actuelle dans des conditions bien inférieures au seuil canadien de la pauvreté. Les anciens combattants canadiens qui, pour quelque raison que ce soit, ont choisi de rester à l'étranger après la guerre n'ont pas moins servi leur pays que ceux qui sont revenus. Leur refuser cette prestation équivaut à refuser de reconnaître la valeur de leur service. Par contraste, le gouvernement canadien est allé chercher au Japon des résidents japonais pour les dédommager aux termes d'une loi récemment adoptée des bouleversements et perturbations subis pendant la guerre, quand ils furent forcés de quitter la côte occidentale du Canada. Pourtant, on refuse de dédommager de la même façon ceux qui ont servi dans les forces canadiennes au Canada.

[*Text*]

In 1960, legislation was approved removing the Canadian residency requirement for widows and dependents of War Veterans Allowance recipients who died outside of Canada. Thus, the widow of a War Veterans Allowance recipient continues to receive payment after the veteran's death although she may never have been to Canada, whereas the veteran who chose not to return to Canada is ineligible. The allowance can also be paid to former members of Commonwealth or Allied Forces after ten years' residency in Canada. If they return to their homeland after these ten years, the allowance goes with them.

Surely, those volunteers who fulfill in every other way the criteria for War Veterans Allowance should be entitled to delivery of that benefit without having to endure further problems by returning to Canada to fulfill a qualification. This issue, as with all others in this brief, will be presented for concurrence to the assembled legionnaires at the Dominion Convention in June.

The next item is the Veterans Independence Program—Extension of Domiciliary Care.

At the 1988 Dominion Convention in Ottawa, the Minister of Veterans Affairs announced the opening up of the Veterans Independence Program to include those veterans who were generally termed "Canada service veterans"—that is, those who never served outside of Canada, and who had reached the age of 65 and were in need. This expansion is, and was held as, a major step forward in the provision of benefits to veterans who are also senior citizens.

It was our understanding at the time that full Veterans Independence Program benefits were to be provided to these people. However, Type III domiciliary care was omitted because the department considered this service to be covered by provincial services and therefore not necessary.

This presents an anomaly in that a War Veterans Allowance recipient on the Veterans Independence Program can receive services including nursing and personal care and assistance with board and lodging at the rate prescribed by Veterans Affairs—$240 a month effective 1 April, 1990. Therefore, the Canada service veteran on the Veterans Independence Program is not treated equitably. In order to ensure equal treatment for all Veterans Independence Program recipients, we request this omission be rectified. Of course, the granting of full War Veterans Allowance as previously discussed would meet this requirement.

The next item is the Veterans Independence Program with respect to continuing benefits to a spouse. Since 1984, Domin-

[*Traduction*]

En 1960, une loi a été adoptée dans le but de supprimer l'exigence de résidence canadienne applicable aux veufs et aux dépendants des prestataires de l'allocation des anciens combattants décédés en dehors du Canada. Ainsi, la veuve d'un prestataire de l'allocation des anciens combattants peut continuer à recevoir des prestations après le décès de son conjoint, même si elle n'est jamais allée au Canada, alors que l'ancien combattant qui choisit de ne pas rentrer au Canada n'est pas admissible. Cette allocation peut également être versée aux anciens membres des forces alliées ou des forces du Commonwealth au bout de 10 ans de résidence au Canada. Même s'ils choisissent de retourener dans leur mère-patrie au bout de 10 ans, ils continuent de bénéficier de cette allocation.

Nous estimons que les volontaires qui répondent à tous autres égards aux critères d'admissibilité à l'allocation des anciens combattants devraient avoir le droit de bénéficier de cette prestation sans être obligés de revenir au Canada. Cette proposition ainsi que toutes les autres propositions que contient notre mémoire seront soumises à l'approbation de tous les membres de la légion qui seront présents au Congrès national de juin prochain.

J'aimerais maintenant parler du Programme pour l'autonomie des anciens combattants-extension des soins à domicile.

Lors du Congrès national de 1988 à Ottawa, le ministre des Affaires des anciens combattants a annoncé que le Programme pour l'autonomie des anciens combattants s'adresserait désormais à tous les anciens combattants ayant servi le Canada, y compris ceux n'ayant jamais servi en dehors du Canada, ayant atteint l'âge de 65 ans et se trouvant dans le besoin. Cette mesure représente un pas en avant très positif pour ce qui est des prestations consenties aux anciens combattants âgés.

À l'époque, nous avions cru comprendre que ces personnes allaient bénéficier de l'intégralité des prestations versées au titre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Cependant, les soins à domicile de Type III ont été omis, le ministère ayant considéré qu'il n'était pas nécessaire de les inclure dans la mesure où ils étaient couverts pas les services provinciaux.

Cela pose un problème: en effet, un prestataire de l'allocation des anciens combattants qui fait partie du Programme pour l'autonomie des anciens combattants peut bénéficier de certains services, et notamment de soins infirmiers, de soins personnels et de subventions pour frais de résidence, jusqu'à concurrence d'un montant prescrit par le ministère des Anciens combattants—à savoir 240$ par mois. Cette mesure doit entrer en vigueur le 1er avril 1990. Par conséquent, les anciens combattants ayant servi au Canada et faisant partie du Programme pour l'autonomie des anciens combattants ne sont pas traités de façon équitable. De façon à ce que tous les anciens combattants visés par le Programme pour l'autonomie des anciens combattants soient traités de la même façon, nous demandons que l'on remédie à cette omission. Il va de soi que la solution serait d'accorder l'intégralité de l'allocation aux anciens combattants à ces personnes, comme nous en avons discuté plus tôt.

Nous aimerions maintenant parler du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et plus précisément des

[*Text*]

ion Convention Resolutions have been passed calling for amendments to the Veterans Independence Program legislation such that the benefit, upon the death of the recipient, would be continued to the surviving spouse for a minimum of 12 months. The first year following the death of a spouse is one of the most difficult periods of any person's life. The continuance of the Veterans Independence Program to the survivor would assist in alleviating practical difficulties which often determine whether or not that spouse remains independent and in their own residence. The need for these maintenance benefits such as are provided under the auspices of this program rarely decrease or disappear with the death of the veteran recipient.

The War Veterans Allowance Act and, since 1985, the Pension Act, both permit the continuation of basic financial benefits at married rates for one year following the death of the recipient. Governments at all levels are seeking ways to guarantee the quality of life of senior citizens and to assist them in maintaining independence within their own communities. The provision of this home care benefit, including groundskeeping and snow removal, could be the determining factor as to whether or not that person requires institutional care. Ideally, preference would be continuance of Veterans Independence Program benefits for the life of the spouse, but at this time we are only asking for a reasonable adjustment period of 12 months.

Veterans Affairs Canada responded to our 1986 request by stating their sympathy and that:

> —it will most certainly be considered in the Department's planning for the future.

The response to the 1988 resolution was:

> We are aware, however, of the difficult situation faced by a number of widows, particularly in the period immediately following the veteran's death, and we wish to find the most appropriate areas in which we can provide greater help.

The Royal Canadian Legion requests sympathetic consideration soon and suggests that the most appropriate area of assistance would be the provision of this benefit to the surviving spouse for 12 months following a veteran recipient's death.

Mr. Hannington: If I might continue. The next issue relates to medical care and hospital beds. The provision of adequate medical care facilities and sufficient designated hospital beds is a growing problem. This needs to be addressed with considerable urgency, not only because of the rapidly-advancing age of the veteran, but due to the long lead time required to provide new or renovated care centres.

[*Traduction*]

prestations versées au conjoint. Depuis 1984, le Congrès national a adopté plusieurs résolutions demandant que soit modifiée la Loi sur le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, de façon à ce que, au moment du décès du prestataire, le conjoint survivant continue de recevoir les prestations pendant un minimum de 12 mois. La première année qui suit le décès d'un conjoint est, pour tout le monde, l'une des périodes les plus difficiles de la vie. En permettant au survivant de continuer à bénéficier du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, on pallierait à certaines difficultés pratiques, lesquelles permettent souvent de déterminer si oui ou non le survivant gardera son autonomie et continuera de vivre dans sa résidence. Il est rare que le décès d'un ancien combattant prestataire réduise ou fasse disparaître les besoins qu'a le survivant de continuer à bénéficier des prestations prévues par ce programme.

La Loi sur les allocations des anciens combattants et, depuis 1985, la Loi sur les pensions permettent au survivant de continuer à bénéficier pendant un an suivant le décès du prestataire des avantages financiers de base consentis aux personnes mariées. Les gouvernements tant fédéral que provinciaux s'efforcent de trouver le moyen de garantir la qualité de la vie des personnes âgées et de les aider à préserver leur autonomie au sein de leur propre communauté. L'octroi ou le refus de cette prestation pour soins ménagers, lesquels incluent l'entretien du terrain et l'enlèvement de la neige, peut être un facteur déterminant de la mise en institution ou non du survivant. Idéalement, nous souhaiterions que le survivant bénéficie des prestations du Programme pour l'autonomie des anciens combattants pendant tout le reste de sa vie, mais nous nous contenterons de demander une période d'ajustement raisonnable de 12 mois.

Le ministère des Anciens combattants du Canada a répondu à notre requête de 1986 en nous faisant part de sa sympathie et en affirmant que:

> «. . .»la question serait assurément prise en considération par le ministère dans la planification de ses activités futures.»

Voilà la réponse qui a été donnée à notre résolution de 1988:

> «. . .»Cependant, nous sommes conscients de la situation difficile dans laquelle se trouve un grand nombre de veufs et en particulier pendant la période qui suit le décès d'un ancien combattant, et nous aimerions identifier les moyens les plus appropriés d'accroître notre aide.»

La Légion royale canadienne demande que sa requête soit considérée avec sympathie le plus tôt possible et suggère que la contribution la plus appropriée serait d'accorder cette prestation aux survivants pendant les 12 mois suivant le décès d'un ancien combattant prestataire.

M. Hannington: Permettez-moi de continuer. J'aimerais maintenant vous parler des soins médicaux et des lits d'hôpitaux. La disponibilité de centres de soins médicaux appropriés et d'un nombre suffisant de lits d'hôpitaux désignés est un problème de plus en plus grave. Il est nécessaire d'étudier ce problème de toute urgence, pas seulement parce que les anciens combattants avancent rapidement en âge, mais en raison des

[*Text*]

The Legion's position is that there can be no reduction in the obligation to ensure that these facilities must be available to entitled veterans. But the need must also be met at the earliest possible time. We have asked Veterans Affairs to consider decentralization. Veterans Affairs' hospital beds should be evenly distributed among regional and district hospitals. There is an urgency to provide, in agreement with provincial authorities, new facilities in those regions which can be identified as having outstanding requirements.

Legion representatives stand ready to assist Veterans Affairs and this committee in the provision of information or in any other way possible that would expedite the solution to this problem.

The next issue relates to the change in rates and elimination of VIP benefits, and this concerns the February, 1990 budget. With the delivery of the latest budget came the announcement that Veterans Affairs Canada was updating board and lodging charges for veterans in long-term care. The result was an abrupt and staggering rate of increase in charges to institutionalized veterans. The 1990 rate jumped from zero to $240 a month for approximately 1,300 veterans. That rate of $240 per month was supposed to be raised to $420 per month beginning 1 April, 1991. As you have heard, that has now been extended to the one year and will go up in two steps. On 1 April, 1992, the rates will be tied to the lowest provincial user charge.

The discriminatory system which required some veterans to pay for room and board while others, even in the same institution, did not, was clearly unacceptable. Ideally, we would prefer that all veterans receive free room and board regardless of their personal circumstances. However, our Dominion Executive Council did not consider that reasonable since the veterans in question either have their own funds, or are subsidized by Veterans Affairs Canada through War Veterans Allowance. Legitimate exceptions are the 750 veterans in long-term care because of war-related disabilities. They do not pay now, nor should they ever pay.

It is considered that the rate of increasing this change is excessive and the Legion strongly urged that it be instituted by a phasing-in process rather than the sudden high steps. We are happy to hear announcements were made today which will change this.

At the same time, streamlining of the Veterans Independence Program was announced which resulted in the removal of the heavy housecleaning service. All other elements of the Veterans Independence Program are unaffected including the day-to-day regular housekeeping benefit. The Legion expressed concern and Veterans Affairs agreed that the continuation of some components of this service would be con-

[*Traduction*]

délais que sous-entend la construction ou la rénovation de centres de soins.

La Légion considère que l'obligation du Canada de faire en sorte que de tels centres soient mis à la disposition des anciens combattants autorisés demeure entière. De plus, il est nécessaire de répondre à de tels besoins le plus rapidement possible. Nous avons demandé au ministère des Anciens combattants d'envisager la décentralisation. Les lits d'hôpitaux réservés aux anciens combattants devraient être également répartis dans les hôpitaux régionaux et de district. De concert avec les autorités provinciales, il est urgent de prévoir de nouveaux centres de soins dans les régions où ils manquent.

Les représentants de la Légion sont prêts à aider le ministère des Anciens combattants et ce comité en leur fournissant des renseignements ou en les assistant de toute autre façon que ce soit, afin de trouver rapidement une solution à ce problème.

Nous aimerions maintenant parler du changement des taux et de l'élimination des prestations du PAAC annoncés dans le budget de février 1990. Lors de la présentation du dernier budget, nous avons appris que le ministre des Anciens combattants du Canada avait l'intention de relever les frais de résidence des anciens combattants placés dans des établissements de soins à long terme. Résultat, les frais demandés aux anciens combattants se trouvant dans des institutions allaient subir plusieurs hausses marquées. Le taux de 1990 devait passer de 0 à 240$ par mois pour environ 1300 anciens combattants. Ce taux de 240$ par mois devait ensuite passer à 420$ par mois au 1er avril 1991. Comme nous venons de vous le dire, cette date a été repoussée d'un an et l'augmentation interviendra en deux temps. Le 1er avril 1992, les taux seront alignés sur le taux provincial le plus bas.

Dans un même établissement, certains anciens combattants doivent assurer leurs frais de résidence tandis que d'autres non; nous estimons qu'un système aussi discriminatoire est tout à fait inacceptable. Nous préférerions que tous les anciens combattants soient logés et nourris gratuitement, sans tenir compte de leurs circonstances personnelles. Pourtant, le Conseil exécutif national n'a pas jugé cela raisonnable, dans la mesure où certains anciens combattants disposent de leurs propres revenus, tandis que d'autres sont subventionnés par le ministère des Anciens combattants, par le truchement des allocations aux Anciens combattants. Les 750 anciens combattants qui sont placés dans des établissements de soins à long terme pour raison d'invalidité liée à la guerre représentent la seule exception à la loi. Eux n'ont rien à payer, ce qui n'est que justice.

Nous considérons que le taux d'augmentation de ces frais est excessif et la Légion recommande vivement que cette augmentation intervienne progressivement plutôt que par hausses marquées. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il a été annoncé aujourd'hui que cela allait changer.

On a annoncé en même temps la rationalisation du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, et notamment la suppression des services de gros ménage. Tous les autres éléments du Programme pour l'autonomie des anciens combattants restent inchangés, et notamment la prestation relative au ménage régulier et quotidien. La Légion a proposé et le ministère des Anciens combattants a accepté que certains

[*Text*]

sidered on an individual need basis if safety or security were found to be factors.

A major danger with the February, 1990 budget is that this is the very first time in Canadian history that a benefit for veterans has been rescinded in order to alleviate budgetary problems. As well as setting a dangerous precedent in the removal of veterans' benefits, the Royal Canadian Legion is extremely concerned that these budget actions were taken without full consultation with veterans' organizations. Your support is requested in ensuring that neither of these situations occur again.

We remind the people of Canada that the cost of veterans' benefits will reduce soon enough—long before the debt is paid. As War Veterans Allowance recipients reach age 65, they begin receipt of Old Age Security. This automatically reduces War Veterans Allowance payments, dollar for dollar. If Guaranteed Income Supplement is required, it too reduces War Veterans Allowance. This is a direct reduction of an expense specific to Veterans Affairs.

The next item is, increase exemptions for War Veterans Allowance recipients. The intent of War Veterans Allowance payments is to meet the basic needs of veterans. In order to ensure that a reasonable quality of life is maintained, some excess income must be allowed. To this end, and to foster a sense of personal achievement, some income from rentals, casual earnings and interest on savings is exempt from calculations of income.

The last increase in exemptions was for interest in 1985 when it was increased from $100 to $140. At each Dominion Convention since 1984, it has been requested that the War Veterans Allowance regulations be amended to exempt at least $500 per year. The increase in this exemption should at least be equal to the Consumer Price Index gain since 1985.

The Royal Canadian Legion wrote on this subject to the Minister of Veterans Affairs as recently as September 19, 1989. His response was that such proposals are under continual review but that a significant commitment of government expenditures would be required for the allotment of additional hospital beds and extensions to the Veterans Independence Program. He promised consideration of the proposal, warning that it would have to compete with other expenditures intended to enhance veterans' benefits.

Mr. Chairman, I would ask Mr. Keast to take over.

[*Traduction*]

éléments de ce programme continuent d'être offerts sur une base individuelle, si des considérations de sécurité ou de sûreté sont jugées l'exiger.

Le plus grand danger que reprséente le budget de février 1990, c'est que pour la première fois dans l'histoire du Canada on a décidé de supprimer une prestation consentie aux anciens combattants dans le but d'alléger des problèmes budgétaires. Non seulement cela crée un précédent dangereux pour toutes les autres prestations consenties aux anciens combattants, mais encore la Légion royale canadienne est extrêmement alarmée par le fait que ces mesures budgétaires ont été adoptées sans que les organisations d'anciens combattants aient été pleinement consultées. Nous vous demandons votre appui pour veiller à ce que ces deux situations ne se reproduisent pas.

Nous souhaitons rappeler à la population canadienne que le coût des prestations des anciens combattants diminuera bien assez tôt—et bien avant que notre dette envers eux ne soit aquittée. À partir du moment où les prestataires de l'allocation pour les anciens combattants atteignent l'âge de 65 ans, il commencent à recevoir la Sécurité de la vieillesse. Les paiements de l'allocation des anciens combattants sont automatiquement réduits d'autant. Lorsque le supplément du revenu garanti est versé, cela a également pour effet de réduire d'autant l'allocation des anciens combattants. Il s'agit là d'une réduction directe d'une dépense qui concerne exclusivement le ministère des Anciens combattants.

Je parlerai maintenant de l'augmentation des exemptions accordées aux prestataires de l'allocation des anciens combattants. Cette allocation a pour objectif de répondre aux besoins essentiels des anciens combattants. Toutefois, pour leur garantir une qualité de vie raisonnable, ils ont besoin d'un revenu supplémentaire. À cette fin, pour favoriser chez les anciens combattants un certain sentiment d'épanouissement personnel, certains revenus provenant de loyers, de gains accidentels et des intérêts sur l'épargne sont exonérés de l'impôt.

La dernière augmentation concernait l'exemption pour intérêt. Elle est intervenue en 1985, passant de 100 $ à 140 $. Depuis 1984, chaque Congrès national demande que le Règlement relatif à l'allocation des anciens combattants soit modifié afin que cette exemption soit portée à au moins 500 $ par an. Nous estimons que l'augmentation de cette exemption devrait être au moins égale à celle qu'a enregistrée l'Indice des prix à la consommation depuis 1985.

La Légion royale canadienne a envoyé une lettre à ce sujet le 19 septembre 1989 au ministre des Anciens combattants. Il nous a été répondu que ce genre de proposition était constamment étudié mais que le gouvernement allait déjà devoir s'engager à augmenter ses dépenses pour permettre l'acquisition d'un plus grand nombre de lits d'hôpitaux et l'élargissement du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il a promis que cette proposition serait prise en considération, mais qu'elle entrait en concurrence avec d'autres propositions de dépenses visant à accroître les prestations accordées aux anciens combattants.

Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Keast de continuer.

[*Text*]

Mr. Keast: The next issue is, deemed never to have served. At the end of the hostilities of World War II, approximately 14,000 service persons were absent without leave and never returned to their units. An order in council, passed on August 14, 1946, categorized these veterans as "deemed never to have served" which relieved them of any consequences of the service offence but also deprived them of any benefits which may have been available following service in the Armed Forces.

We are not asking that a blanket amnesty be granted unconditionally to all these people. Nor do we seek a review of every case, but only those who request such an investigation and reconsideration of the granting of an honourable discharge from recognizable service to the nation. We do request investigation into the establishment of an easily understood and readily accessible system that would permit the review of each case on its individual merit.

Correspondence with the Minister of National Defence revealed that his department has not adopted any procedure which would investigate and annul the order in council. However, he was aware that two cases had been investigated, and upon their individual merit restoration of an honourable discharge status had occurred. The Minister of Veterans Affairs had been instrumental in that decision. Veterans Affairs authorities state that they too have reviewed applications from veterans in recent years regarding the return of "veteran" status.

The Royal Canadian Legion would like to see the establishment of a special committee to whom ex-servicemen labelled "deemed never to have served" could make application. The committee could review an individual case on its own merit and, in the absence of any offence against the Criminal Code of Canada during military service, restore that person to an honourable status of discharge from military service, making available veterans' benefits.

The next item is, recognition of merchant seamen as veterans. The Royal Canadian Legion has been active in attempts to gain greater recognition of merchant mariners for the service they provided during wartime. These seamen suffered one of the highest casualty rates in combat during the Second World War. However, Canadian merchant seamen, including those who served in hostile waters, are still not considered veterans even though they were recognized with the award of the same medals as made to Royal Canadian Navy veterans.

Both the United Kingdom and the United States now recognize their merchant seamen as veterans. Since January 1988, United States merchant seamen are eligible for full benefits from their veterans administration because legislation was changed declaring their veteran status.

[*Traduction*]

M. Keast: Le point suivant concerne les anciens combattants réputés ne jamais avoir servi. À la fin des hostilités de la Deuxième Guerre mondiale, environ 14,000 militaires ont été déclarés absents sans autorisation et n'ont jamais regagné leurs unités. Un décret du conseil adopté le 14 août 1946 a classé ces anciens combattants comme «réputés ne jamais avoir servi», ce qui les libérait des conséquences éventuelles d'une poursuite mais en même temps les privait de toutes les prestations auxquelles ils auraient eu droit du fait d'avoir servi dans les Forces armées.

Nous ne demandons pas leur amnistie inconditionnelle. Nous ne demandons pas non plus que chaque cas soit étudié. Nous souhaiterions que le cas de ceux qui le demandent soit étudié afin qu'on considère qu'ils se sont acquittés honorablement de leurs obligations envers la nation. Nous aimerions voir mis en place un système de fichiers facile à comprendre et facile d'accès permettant l'examen de chaque cas individuel.

D'après certains échanges de correspondance avec le ministre de la Défense nationale, il semble que ce dernier n'ait pas élaboré de procédure permettant de faire des enquêtes et d'annuler le décret en conseil précité. En revanche, il était au courant que deux cas avaient été étudiés, que le mérite individuel de ces deux personnes avait été reconnu et qu'on avait considéré qu'elles s'étaient acquittées honorablement de leurs obligations. Le ministre des Anciens combattants n'est pas étranger à cette décision. En effet, les fonctionnaires du ministère des Anciens combattants ont déclaré qu'ils examinaient depuis quelques années les demandes formulées par certains anciens combattants, concernant leur réintégration au rang d'anciens combattants.

La Légion royale canadienne souhaiterait voir la création d'un comité spécial auquel les anciens militaires «réputés ne jamais avoir servi» pourraient adresser leurs demandes. Ce comité étudierait chaque cas selon son mérite et, si aucune infraction au Code criminel n'a été commise pendant leur service militaire, ces personnes pourraient être considérées comme s'étant acquitté honorablement de leurs obligations militaires, ce qui leur donnerait droit aux prestations des anciens combattants.

J'aimerais maintenant parler de la reconnaissance des membres de la marine marchande comme anciens combattants. La Légion royale canadienne a œuvré activement pour que soient davantage reconnus les services rendus par les marins de la marine marchande pendant la guerre. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, c'est dans leurs rangs que le nombre des victimes tombées au combat a été le plus élevé. Pourtant, les membres de la marine marchande canadienne, y compris ceux qui ont servi dans des eaux hostiles, ne sont toujours pas considérés comme des anciens combattants, bien qu'on leur ait décerné les mêmes médailles qu'aux anciens combattants de la Marine royale canadienne.

Le Royaume-Uni et les États-Unis considèrent aujourd'hui les membres de leur marine marchande comme des anciens combattants. Depuis janvier 1988, les membres de la marine marchande américaine sont admissibles à l'intégralité des pres-

[*Text*]

A resolution will be presented at this year's Dominion Convention, and we seek this committee's support to exert their influence on the government to have Canadian merchant seamen, whose service can be verified by the Ministry of Transport as having served during World War II, be granted full recognition as veterans and be entitled to all existing veterans' benefits.

The next issue is, the impact of Bill C-28 as it affects universality of social benefits and equitable taxation. Of general interest to this committee should be the fact that the Royal Canadian Legion is actively against the provisions of Bill C-28, an Act to amend the Income Tax Act, as it concerns the "clawing back" of Old Age Security payments from those seniors whose incomes are in excess of $50,000. The major concern with this measure is the threat it makes against the principle of universality of Canadian social benefits. In February, a delegation from the Legion appeared before the Standing Committee on Banking, Trade and Commerce of the Senate of Canada to make these fears known.

Our opposition also stems from the concern that this proposal creates a higher rate of taxation for certain Canadian taxpayers based solely upon their age. All incomes in excess of the $50,000 baseline will not be taxed equitably. Only seniors exceeding this limit will be required to repay their Old Age Security portion of their incomes. Those who are not seniors and not receiving Old Age Security will not pay. As the baseline drops, and we are assured that it will, more and more seniors will be required to return Old Age Security payments.

As well, the Legion is concerned with the impact that the goods and services tax will have upon seniors. Since 270,000 of our 600,000 members are currently seniors, we must be aware and ready to oppose actions which threaten their quality of life. This 7 per cent tax on consumer items will especially affect seniors since they are known to spend a greater proportion of their available incomes on consumer items.

The Chairman: Did you say that 270,000 of your members are currently seniors? Should not the figure be higher? Perhaps you are taking 60 as the senior age.

Mr. Hannington: At this point we have 207,000 members over age 65, so I would assume that that figure was taken at age 65.

The Chairman: That is a large number when the average age is 70.

Mr. Hannington: We are using 600,000 as our base, 600,000 ordinary and associated and fraternals. The fraternals are younger but we have a pyramid or peak, at least, between 40 and 49 and another one between 65 and 69.

[*Traduction*]

tations accordées aux anciens combattants, suite à une modification de la loi leur accordant le statut d'ancien combattant.

Nous allons présenter une résolution en ce sens lors du Congrès national de cette année, et nous demandons à ce comité de nous aider en exerçant son influence auprès du gouvernement, afin que les membres de la marine marchande canadienne dont les états de service pendant la Deuxième Guerre mondiale peuvent être attestés par le ministère des Transports, soient reconnus comme des anciens combattants et autorisés à ce titre à recevoir toutes les prestations consenties aux anciens combattants.

J'aimerais maintenant parler des répercussions du projet de loi C-28, qui touche l'universalité des prestations sociales et l'égalité de l'impôt. Sachez que la Légion royale canadienne s'oppose catégoriquement aux dispositions du projet de loi C-28, loi visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. En effet, ce projet de loi vise à «récupérer» les paiements de la Sécurité de la vieillesse auprès des personnes âgées dont le revenu dépasse 50,000 $. Le danger de cette mesure c'est qu'elle menace le principe de l'universalité des prestations sociales canadiennes. En février, une délégation de la Légion a comparu devant le Comité permanent des banques et du commerce du Sénat du Canada afin d'exprimer ses craintes.

Nous protestons également contre cette loi qui a pour effet d'augmenter le taux d'imposition de certains contribuables canadiens en raison de leur seul âge. Tous les revenus supérieurs à 50,000 $ ne seront pas imposés de la même façon. Seuls les prestataires les plus âgés, et par conséquent, ayant droit à la Sécurité de la vieillesse devront rembourser la partie de leurs revenus provenant de ce programme. Ceux qui ne touchent pas la Sécurité de la vieillesse ne seront pas pénalisés. Plus le revenu limite va diminuer, ce à quoi nous nous attendons, plus les anciens combattants âgés seront nombreux à se prévaloir de nouveau des prestations de la Sécurité de la vieillesse.

Par ailleurs, la Légion s'inquiète des conséquences qu'aura pour les personnes âgées la Taxe sur les produits et services. Étant donné que sur 600,000 de nos membres, 270,000 font partie de cette catégorie, nous devons rester vigilants et nous préparer à protester contre toute mesure susceptible de menacer leur qualité de vie. Cette taxe de 7 p. 100 va spécialement toucher les personnes âgées dans la mesure où on sait qu'elles consacrent une partie plus importante que les autres de leur revenu disponible à l'achat de biens de sonsommation.

Le président: Vous dites que 270,000 de vos membres sont des personnes âgées? Pas plus? À moins que pour vous une personne de 60 ans soit une personne âgée.

M. Hannington: 270,000 de nos membres ont aujourd'hui plus de 65 ans. Je suppose que la limite a été fixée à 65 ans.

Le président: Cela fait beaucoup, quand on sait que l'âge moyen est de 70 ans.

M. Hannington: Nous avons fait nos calculs sur la base de 600,000 membres, ce chiffre englobant les membres ordinaires, les membres associés et les membres fraternels. Ces derniers

[*Text*]

I will continue, Mr. Chairman, if I may, with the heading "National Defence". This point has to do with the concerns veterans have over Canada's defence preparedness.

In the white paper of June 1987 the Prime Minister stated that "No government has a more important obligation than to protect the life and well-being of its people; to safeguard their values and interests". The Legion agrees with that statement. National security is a paramount responsibility of government.

While the white paper was written before the apparent thaw in the "Cold War", the easing of tensions between the U.S.S.R. and the U.S. has been followed by instability in Eastern Europe. At the same time, we have reason to be concerned with developments in the Middle East and in China. Security needs within our own boundaries must not be forgotten.

The potential for crisis is still great. Crises have a habit of developing quickly while re-arming takes years. With the present state of Canada's defences we run the risk of facing an emergency situation ill-prepared.

This matter will be addressed at a convention in June 1990 with a resolution requesting that the Government of Canada ensure that sufficient funds are made available to allow the Department of National Defence to meet the commitments enunciated in 1987.

Comrade Garceau, could you continue?

Mr. Garceau: On Canadian unity, of major concern to the Legion is Canadian unity. The first part of the Royal Canadian Legion articles of faith outlines one of the Legion's founding principles as a fervent desire to "Retain the spirit of comradeship forged in wartime and nurtured in peacetime to the benefit of the history and unity of the nation".

114,000 Canadians have given their lives for the preservation of this country. It must be unthinkable now that they died in vain. Should the Canadian fabric be rent by regional issues taking precedence over national objectives, it will be an affront to the memories of these gallant people.

The threat of Canadian disintegration looms great. Political leaders must cease fractional bickering and return to the process of building nationhood. Party politics and parochial issues must be set aside for the greater good of preserving the unified nature of a confederated Canada. We believe that Canadians, regardless of racial, cultural, religious or linguistic differences, believe in and support the symbol of unity and strength, tolerance and opportunity that this nation presents to the world.

The legion will actively promote Canadian unity under an effective central government. We ask that members of both provincial and federal Parliaments, no matter their political

[*Traduction*]

sont plus jeunes mais disons que les deux tranches d'âge dominantes sont les 40-49 ans et les 65-69 ans.

Monsieur le président, je poursuivrai si vous me le permettez en abordant la «Défense nationale». Il s'agit ici des inquiétudes que les anciens combattants nourrissent à l'endroit des capacités d'intervention de la Défense canadienne.

Voilà ce que déclarait le Premier ministre dans son Livre blanc de juin 1987: «Aucun gouvernement n'a d'obligation plus importante que la protection de la vie et du bien-être de son peuple, que la sauvegarde de ses valeurs et de ses intérêts». La Légion souscrit à cette déclaration. La sécurité nationale est une responsabilité primordiale du gouvernement.

Bien que le Livre blanc ait été rédigé avant le dégel apparent de la «guerre froide», le relâchement des tensions entre l'URSS et les États-Unis a été suivi par une grande instabilité en Europe de l'Est. En même temps, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter de ce qui se passe au Moyen-Orient et en Chine. Les impératifs de la sécurité à l'intérieur de nos propres frontières ne doivent pas être oubliés.

Les probabilités de crise sont nombreuses. Si le réarmement prend des années, les crises elles ont tendance à se développer rapidement. Vu l'état actuel de la défense canadienne, nous courons le risque de nous trouver dans une situation d'urgence sans être suffisamment préparés.

À ce propos, nous présenterons au congrès de juin 1990 une résolution demandant que le Gouvernement du Canada consacre un budget suffisant au ministère de la Défense nationale afin que les engagements énoncés en 1987 puissent être honorés.

Monsieur Garceau, vous voulez continuer?

M. Garceau: La Légion se préoccupe beaucoup de l'unité canadienne. La première partie de la profession de foi de la Légion royale canadienne stipule que l'un des principes fondateurs de la Légion consiste à désirer avec ferveur «maintenir l'esprit de camaraderie forgé en temps de guerre et nourri en temps de paix dans l'intérêt de l'histoire et de l'unité de la nation».

114,000 Canadiens ont donné leur vie pour la sauvegarde de ce pays. Il est inconcevable qu'ils aient pu mourir en vain. Si le tissu canadien devait être déchiré parce que des querelles régionales l'emportent sur les objectifs nationaux, ce serait un affront à la mémoire de tous ces valeureux sujets.

La menace de la désintégration du Canada pèse très lourd. Nos chefs politiques doivent cesser leurs querelles fractionnelles et reprendre leur rôle de construction de la nation. Les politiques partisanes et les querelles de clocher doivent être mises de côté au nom d'un idéal supérieur qui est celui de la protection d'un Canada confédéré et uni. Nous croyons que tous les Canadiens, sans aucune considération de race, de culture, de religion ou de langue, respectent et appuient le symbole d'unité et de force, de tolérance et d'opportunité que représente le Canada aux yeux du monde.

La Légion entend promouvoir activement l'unité canadienne dans le cadre d'un gouvernement central efficace. Nous demandons que tous les députés fédéraux et provinciaux, quel-

[*Text*]

stripe, swiftly rally to resolve the threat to the future of Canada.

In conclusion, senators, these are but a few of the concerns of the Royal Canadian Legion with measures affecting veterans' benefits. We very much appreciate the opportunity of appearing before this committee to express these views on some very important matters impacting upon Canadian veterans. We would hope that the issues raised will be seriously considered by this committee and that you will carry these concerns to the appropriate ministers and legislators within the Government of Canada. Time is running out.

The Chairman: Welcome, gentlemen. Mr. Olmstead, who is representing the merchant seamen, is here. Really, his main interest is the merchant seamen prisoners of war. I am sure he is pleased with your reference at page 14 to the recognition of merchant seamen as veterans.

I want to assure you gentlemen first that the Senate supports the Canadian Legion in the issues it has brought forth. In realistic terms, in December 1987 an inquiry was introduced in the Senate supporting your first stand on the recognition of Canada's service veterans' war veterans' allowance having to do with the non-residence in Canada and the repeal of the residence rule. A bill was introduced in the Senate in May 1989. Even though we were aware that we cannot introduce a money bill, we introduced it to focus attention upon the outdated and outmoded clause in the act which should be repealed, demanding that the veterans return to Canada for 12 months in order to qualify. Those are some of the things we have already supported strongly in the Senate on many occasions.

I am sure we will support anything that you ask us to support because the requests are certainly reasonable. We will begin the questioning with Senator Bonnell.

Senator Bonnell: I should first like to welcome the representatives of the Royal Canadian Legion and thank them for their excellent presentation. I know that there are many more things that they could have requested, but I suppose they felt that if they ask for too many things at once they may get nothing. Perhaps they asked for a few this year and next year will come back with a few more requests. Perhaps we will gradually get most things as needed for the veterans.

I noticed when I came to the section on heavy housekeeping services that the veterans' association states that the Legion expressed concern and the Department of Veterans Affairs agreed that the continuation of some components of these services would be considered on individual need based on safety and security, not on financial need.

[*Traduction*]

les que soient leurs convictions politiques, se rallient sans plus tarder à la défense de l'avenir du Canada.

En conclusion, sénateurs, vous venez d'entendre quelques-unes des inquiétudes que suscitent pour la Légion royale canadienne les mesures adoptées relativement aux prestations des anciens combattants. Nous vous remercions vivement de nous avoir permis de comparaître devant votre comité pour vous faire part de nos opinions sur ces questions importantes qui touchent les anciens combattants canadiens. Nous espérons que les questions soulevées seront étudiées avec sérieux par ce comité et que vous les transmettrez aux ministre et législateurs compétents du Gouvernement du Canada. Le temps presse.

Le président: Bienvenue, messieurs. Nous avons parmi nous M. Olmstead, qui représente les membres de la marine marchande. En réalité, il s'occupe surtout des marins de la marine marchande qui ont été faits prisonniers de guerre. La référence que vous faites à la page 14 de votre mémoire au fait que les marins de la marine marchande doivent être reconnus comme des anciens combattants lui aura certainement fait plaisir.

J'aimerais vous assurer tout d'abord messieurs que le Sénat approuve la position de la Légion royale canadienne sur les questions que vous avez soulevées. D'ailleurs, le Sénat a déposé une requête en 1987 pour appuyer votre première prise de position sur la nécessité d'abroger la règle de la résidence et d'accorder aux anciens combattants ayant servi le Canada mais n'y résidant pas l'allocation des anciens combattants. Un projet de loi a été présenté par le Sénat en mai 1989. Même si nous savons qu'il n'est pas possible pour nous de présenter un projet de loi portant affectation de crédits, nous l'avons fait quand même pour attirer l'attention sur le caractère périmé et dépassé de cet article de la loi, exigeant que les anciens combattants reviennent passer 12 mois consécutifs au Canada pour être admissibles à cette prestation. Nous avons demandé que cet article soit abrogé. Voilà certaines des mesures que nous avons fortement appuyées au Sénat pour défendre votre cause.

Je suis certain que nous continuerons d'appuyer tout ce que vous nous demandez d'appuyer car il est indéniable que vos demandes sont raisonnables. Nous allons maintenant passer aux questions. Je donne la parole au sénateur Bonnell.

Le sénateur Bonnell: J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux représentants de la Légion royale canadienne et les remercier de leur excellent mémoire. Je sais qu'ils auraient pu demander bien d'autres choses, mais je suppose qu'ils se sont dit qu'on n'a parfois rien quand on demande trop. Ils nous ont demandé certaines choses cette année et peut-être nous en demanderont-ils d'autres l'an prochain. Nous finirons peut-être progressivement par accorder aux anciens combattants tout ce dont ils ont besoin.

Au chapitre des services d'aide ménagère, et particulièrement pour le gros ménage, vous nous avez dit que la Légion avait demandé et que le ministère des Anciens combattants avait accepté que certains des éléments de ce programme continuent d'être accordés en fonction des besoins de chacun, non pas des besoins financiers, mais plutôt pour des considérations de sécurité et de sûreté.

[*Text*]

Mr. Garceau: That is the request made at this time. When we met with the minister we also mentioned that financial need was one of our concerns.

Senator Bonnell: Is this a ministerial or departmental order or is this a regulation under which they can do for some and not for others? Did they tell you that?

Mr. Garceau: No, they did not say that exactly. I think a study of this is going on now. We have been told that we would receive an answer shortly on those matters.

Senator Bonnell: Some of the veterans with whom I have spoken suggested to me that this heavy housekeeping commitment by the department on an individual need basis in effect makes liars out of veterans. A veteran may have light housekeeping inside but would have to exaggerate that in order to get this heavy housekeeping paid for. He would have to stretch the truth in saying that light housekeeping was heavy housekeeping. Have you heard that complaint from many veterans?

Mr. Garceau: Not personally, senator. Perhaps our service department has heard some complaints.

Mr. Keast: No, we have not.

Mr. Hannington: Since February, senator, we have had three cases in the Legion concerning heavy housekeeping or what used to be considered heavy housekeeping. Two of these cases would not have qualified anyway and the third is still being considered by the Department of Veterans Affairs. Certainly it is difficult to tell where light housekeeping ends and heavy housekeeping begins, so there could be some problems in that respect. Each case is investigated, as has been in the past and probably will be in the future.

Senator Bonnell: Did you possibly not hear about it because it only changed on April 1? It is only May 16 today, so there was not too much time for veterans across Canada to start to clean their chimneys, take off their storm windows, and so on.

Mr. Hannington: That could very well be, yes.

Senator Bonnell: I turned on the CBC news one night and saw the veterans of Cape Breton out on parade. They were upset about this very thing happening. I was more surprised to know that the branch in Cape Breton was upset but the Dominion Command was not saying too much. Is there any reason for that?

Mr. Garceau: Yes. We were not aware of the heavy house cleaning at all until the budget came out. While we were meeting with the minister to find out exactly what was going on and what it would involve, some of the veterans who had read about it in the paper, or heard about it on the radio or TV thought that everything was cancelled. However, this was not exactly the fact; we were discussing it with the minister after the budget came out.

We mentioned certain people, for example, with ill health or financial reasons, but we found out, to our great surprise, that most people in Nova Scotia or in the maritimes were heating with wooden stoves, which could be dangerous for them. The

[*Traduction*]

M. Garceau: C'est ce qui avait été demandé à l'époque. Lorsque nous avons rencontré le ministre, nous avons également insisté sur les besoins financiers.

Le sénateur Bonnell: Est-ce que c'est un décret ministériel ou un règlement qui permet d'accorder ces services à certaines personnes? Le ministère vous l'a-t-il dit?

M. Garceau: Non, on ne nous l'a pas dit de façon aussi précise. Je crois qu'une étude est en cours là-dessus. On nous a dit que nous recevrions bientôt une réponse.

Le sénateur Bonnell: Certains des anciens combattants que j'ai rencrontrés m'ont dit qu'en n'accordant ces services que sur une base individuelle, le ministère allait obliger les anciens combattants à mentir. Afin de toucher la subvention pour gros ménage, ils auront tendance à exagérer leurs besoins. Ils seront obligés de dire qu'ils ont besoin d'un gros ménage alors qu'en fait un petit ménage aurait suffi. Avez-vous entendu de nombreux anciens combattants se plaindre de cela?

M. Garceau: Pas personnellement, sénateur. Notre département des services a peut-être reçu des plaintes en ce sens.

M. Keast: Non.

M. Hannington: Depuis février, sénateur, nous avons eu trois cas dans la Légion concernant les services de gros ménage ou du moins ce que l'on appelle ainsi. Deux de ces cas n'étaient pas admissibles de toute façon. Quant au troisième, le ministère des Anciens combattants est encore en train de l'étudier. La distinction entre gros ménage et petit ménage est difficile à établir et il peut y avoir des problèmes. Chaque cas est étudié individuellement. C'est ce qui s'est fait jusque là et je suppose que c'est ce qui continuera de se faire à l'avenir.

Le sénateur Bonnell: Si vous n'en avez pas entendu parler, c'est peut-être que cette situation n'existe que depuis le 1er avril. Nous sommes le 16 mai et les anciens combattants du Canada n'ont peut-être pas encore eu le temps de penser à faire ramoner leur cheminée, enlever leurs doubles fenêtres etc.

M. Hannington: C'est possible, oui.

Le sénateur Bonnell: J'ai vu un soir aux nouvelles de CBC un défilé des anciens combattants du Cap Breton. Ils semblaient très préoccupés par cette question. Je suis très surpris d'apprendre que la section du Cap Breton s'inquiète beaucoup de cela alors que la Direction nationale n'a pas grand chose à dire. Comment l'expliquez-vous?

M. Garceau: Nous ignorions cet état de choses jusqu'à la présentation du dernier budget. Lorsque nous avons rencontré le ministre pour qu'il nous dise exactement ce qui allait se passer et ce que cela signifierait, certains anciens combattants qui en avaient entendu parler dans le journal, à la radio ou à la télévision ont pensé que cette mesure avait été annulée. Non, ce n'est pas exactement ce qui s'est passé. C'est après que le budget ait été déposé que nous avons rencontré le ministre.

Nous lui avons dit, par exemple, avoir constaté à notre grande surprise que, pour des raisons de mauvaise santé ou pour des raisons financières, la majorité des anciens combattants résidant en Nouvelle-Écosse ou dans les Maritimes se chauffaient avec des poêles à bois, ce qui pouvait être dange-

[*Text*]

minister agreed to that and changes are coming through on that.

This information was taken to the veterans, but it was too late. By the time we reached them the parade was organized and they decided to go ahead with it. At the same time, the deputy minister was there to meet with them after the parade to explain to them exactly what was going on.

Senator Macdonald: In the letter that the minister sent around he certainly gave the impression that this was discussed with you prior to the government bringing it into force.

Mr. Garceau: No. The heavy house cleaning was not discussed with us at any time. We had discussed quite a few matters with him, but at the time of the meeting that we had with him in August it was not discussed. We had heard about something coming up and had been in contact with the minister after that to request more information on it. It was promised to us, but we only received it the night of the budget. We were not aware of it before that time. That part of it was not discussed with us at all.

Senator Macdonald: I am one of the Cape Breton veterans that Senator Bonnell mentioned.

Senator Bonnell: Were you on the TV that night?

Senator Macdonald: Yes.

Senator Bonnell: Great. I am glad that you were there looking for your rights.

I just came back from Holland, where I saw the graves of our Canadian boys who liberated that country 45 years ago. They did not come back at all; they are still over there. Every Minister of Veterans Affairs since that war gave some benefits to the veterans—that is, until the last budget.

I do not think the minister did this, because the minister—and I talked to him during this trip—seems to have a great feeling for veterans. I believe that the Minister of Finance is the culprit. Because he is in the cabinet, I suppose that he has to support cabinet solidarity.

Nevertheless, I got the impression that Senator Macdonald did, namely, that there was a consultation between the Legion of Canada, the Dominion Command and the department, and the Legion agreed that these cuts should be made so that the government could save some money for other programs that the Legion was looking for. In other words, in order to receive the other programs the Legion agreed that the government could cut here and there in order to have the money to do something else later on. Was there any truth to that fact?

Mr. Hannington: Concerning the consultation on subjects that turned up in the budget, the last meeting that the Legion had with the minister was on August 24. At that time a number of administrative anomalies in the delivery of veterans benefits were presented to us, one of which was the room and board charge. The situation was presented that some people paid and some people did not pay, largely because of the administrative foul up when they brought their charges in. If you happen to live in the maritimes, you paid; if you happened

[*Traduction*]

reux pour eux. Le ministre en a convenu et des changements vont être apportés.

Nous avons rapporté ces renseignements aux anciens combattants, mais c'était trop tard. Quand nous sommes arrivés, la parade était déjà organisée et ils ont décidé de ne pas l'annuler. Le sous-ministre les a d'ailleurs rencontrés après la parade pour leur expliquer exactement ce qui se passait.

Le sénateur Macdonald: Dans la lettre que le ministre nous a envoyée, il nous a très nettement donné l'impression d'avoir discuté de cette question avant de modifier la loi.

M. Garceau: Non. La question des services de gros ménage n'a jamais été discutée avec nous. Nous avons parlé de plusieurs choses mais cette question n'a pas été abordée lors de la réunion que nous avons eue avec le ministre en août. Cependant, comme nous avions entendu parler de quelque chose, nous sommes entrés en contact avec le ministre pour lui demander de nous envoyer plus de renseignements. Il nous a promis qu'il le ferait, mais ce n'est que le soir où le budget a été présenté que nous avons été informés. Nous l'ignorions jusque là. Nous n'avons pas du tout discuté de cette question.

Le sénateur Macdonald: Je suis l'un des anciens combattants du Cap Breton dont parle le sénateur Bonnell.

Le sénateur Bonnell: Vous étiez à la télévision ce soir-là?

Le sénateur Macdonald: Oui.

Le sénateur Bonnell: Formidable. Je suis heureux que vous vous soyiez trouvé là-bas pour défendre vos droits.

Je viens de rentrer de Hollande où je suis allé voir les tombes des petits gars du Canada qui ont libéré ce pays il y a 45 ans. Eux ne sont jamais revenus; ils sont toujours là-bas. Depuis cette guerre, tous les ministres des anciens combattants ont toujours accordé certaines prestations aux anciens combattants—jusqu'au dernier budget.

Je ne crois pas que ce soit la faute du ministre car il semble avoir la plus grande sympathie pour les anciens combattants. Je lui ai parlé pendant ce voyage. Je crois que c'est le ministre des Finances qui est le coupable. Comme le ministre des Anciens combattants fait partie du cabinet, je suppose qu'il doit se montrer solidaire des autres membres du cabinet.

Quoiqu'il en soit, j'ai eu la même impression que le sénateur Macdonald à savoir que des consultations avaient eu lieu entre le ministère, la Direction nationale et la Légion du Canada, et que celle-ci avait accepté ces réductions de façon à permettre au gouvernement de débloquer de l'argent pour d'autres programmes qui l'intéressaient. Autrement dit, la Légion aurait accepté que le gouvernement procède à des coupures ici et là afin de pouvoir financer d'autres programmes qu'elle souhaitait voir mis en œuvre. Y a-t-il du vrai là-dedans?

M. Hannington: Quant à savoir si des consultations ont eu lieu à propos des mesures annoncées dans le budget, sachez que la dernière rencontre entre la Légion et le ministre remonte au 24 août. Ce jour-là, on nous a surtout exposé plusieurs anomalies administratives concernant les prestations des anciens combattants, et notamment les frais de résidence. On nous a dit que certains payaient ces frais et d'autres pas, en grande partie à cause de la confusion administrative provoquée par l'imposition de ces frais. Il semble que si vous habitez dans

[*Text*]

to live in some parts of Ontario and some parts of Quebec, you did not pay; if you lived out west, you did pay. I think that we have all heard the numbers. Certainly it was inconsistent in application.

At that time the department was trying to sort out how they could become consistent. They talked about increasing it in steps, because the last increase was in 1949. It had absolutely nothing to do with the budget. In fact, at that same presentation there were many other items, none of which were anywhere near approval, for example, hospital beds in various locations and new hospitals. Those were all presented as things that Veterans Affairs was looking at. VIP heavy housekeeping was not even in that conversation.

That was the extent of the consultation. It had absolutely nothing to do with the budget. In fact, as soon as it became a possible budget item, budget confidentiality moved in and the consultation that we had been enjoying stopped. The Legion had absolutely no idea what was to be in the budget. In fact, the president was asked to come to the minister's office to listen to the budget. That is when he found out about it.

There is confusion as to what the consultation consisted of and what was understood when the discussions were going on, but there was no consultation on the budget whatsoever.

Senator Macdonald: I am sorry that I do not have that release with me, but that is certainly not the impression that I gather.

Mr. Hannington: At a meeting with the minister a few days ago the minister asked the Dominion president if he wanted a letter from the minister stating that there had been no consultation. The Dominion president said that he saw no requirement for it.

Senator Macdonald: Was it pointed out that this would have an adverse effect on all pensioners if you took away something from one in future years and that you might take something away from others?

Mr. Garceau: That is the major concern that we have.

Senator Macdonald: I can understand that, and it should be.

The Chairman: Senator Bonnell, are you through?

Senator Bonnell: The only person who should have known what was in the budget before hand besides the minister was Mr. Small on TV that night. I agree that they could not ask you about the budget, but I got the impression from people across the country that the Royal Canadian Legion was asked about where they could make some cuts in order to have extra money to initiate some of the new programs for widows or others. Furthermore, the Legion recommended to the department that the heavy housekeeping—since there were not that many on it—

Mr. Garceau: Absolutely not.

[*Traduction*]

les Maritimes, vous devez payer. Si vous habitez dans certaines régions du Québec et de l'Ontario, vous ne devez pas payer. Si vous vivez dans l'Ouest, vous devez payer. On nous a fourni des chiffres. Il est indéniable que tout le monde ne bénéficie pas de la même façon de cette prestation.

À l'époque, le ministère cherchait le moyen d'uniformiser les choses. On nous a dit que ces frais allaient augmenter en plusieurs étapes, étant donné que la dernière augmentation remontait à 1949. Il n'a pas du tout été question du budget. En fait, plusieurs autres mesures nous ont été présentées le même jour, dont la majorité était sur le point d'être approuvées, et notamment l'augmentation des lits d'hôpitaux dans différents endroits et la création de nouveaux hôpitaux. Toutes les mesures envisagées par le ministère nous ont été exposées. Mais il n'a même pas été question dans cette conversation du PAAC.

Voilà jusqu'où sont allées les consultations. Il n'a pas du tout été question du budget. En réalité, à partir du moment où il a été question d'une réduction budgétaire, le sujet est devenu confidentiel et les consultations ont cessé. La Légion n'avait absolument aucune idée de ce que contiendrait le budget. C'est lorsque le président a été invité à se rendre dans le bureau du ministre pour prendre connaissance du budget qu'il a entendu parler de cette mesure.

Il existe une certaine confusion quant à la nature des consultations et des discussions qui ont eu lieu, mais nous n'avons pas été consultés du tout sur le budget.

Le sénateur Macdonald: Je suis désolé de ne pas avoir ce communiqué de presse avec moi, mais ce n'est pas du tout l'impression que j'ai eue.

M. Hannington: Lorsque le président national a rencontré il y a quelques jours le ministre, ce dernier lui a demandé s'il souhaitait recevoir une lettre indiquant qu'il n'y avait pas eu consultation. Le président national a répondu qu'il n'en voyait pas l'utilité.

Le sénateur Macdonald: À-t-on signalé que si l'on enlevait quelque chose aux uns une année et aux autres une autre année, tous les retraités finiraient par être pénalisés.

M. Garceau: C'est bien ce qui nous fait peur.

Le sénateur Macdonald: Je comprends, et il y a de quoi.

Le président: Est-ce que vous avez fini, sénateur Bonnell?

Le sénateur Bonnell: En dehors du ministre, M. Small qui passait à la télévision ce soir-là devait être la seule personne à savoir à l'avance ce que contenait le budget. Je conviens qu'on ne pouvait pas vous interroger sur le budget, mais d'après ce que m'ont dit les personnes que j'ai rencontrées dans l'ensemble du pays, j'ai eu l'impression que la Légion royale canadienne avait été interrogée à propos de réductions éventuelles, permettant au ministère de mettre en œuvre de nouveaux programmes destinés aux veuves ou autres. En outre, j'avais cru comprendre que la Légion aurait recommandé au ministère de supprimer certains services d'aide ménagère, le gros ménage, dans la mesure où le nombre des personnes qui . . .

M. Garceau: Absolument pas.

[*Text*]

The Chairman: The president is telling you that they did not. He explained that already.

Senator Bonnell: That is the budget that he is talking about. I am talking about before the budget.

Mr. Garceau: Before the budget the Dominion secretary just mentioned what we discussed. From what we found out later on, apparently someone had to notify the people working in the Department of Veterans Affairs. Apparently at one meeting in early October at Smiths Falls, Ontario, one employee of the department stated that at a district or zone meeting held by the Legion there. At that meeting the exact date and the exact amount of the budget came up. They say that the legion new about it but, in fact, we did not know a thing. One of the commanders in the region of Ottawa started hitting the news media with this and we met with this commander of the district and he mentioned that he had been aware of it and he had questioned persons in the department and he had come up with the answer which turned out to be exactly what was in the budget. However, the legion itself did not know anything about it.

Senator Bonnell: I agree with Senator Macdonald that we should get that letter before the meeting in June. I am sure the veterans in my province are of the opinion that they are being sold down the river by the Legion Command.

Mr. Garceau: We have written a letter to all of our branches explaining exactly what happened so they are all aware of what happened.

Senator Bonnell: As I understand it, a new system has been initiated under the VIP program whereby every recipient receives a Blue Cross card with a number on it. Before the new system came into effect, veterans who were receiving veterans allowance would get all of their medication free. If they were in receipt of a disability pension then they would only have received treatment related to that disability.

Now, however, many drugs are not included in this new program. For example, a diabetic who requires to purchase alcohol swabs is no longer covered for that expense. Another example relates to patent medicines. Unless the holder of the Blue Cross card has a particular number on it then he is not covered for those medicines. In other instances, a veteran may now require a doctor's prescription to buy a cough syrup if he wants to be covered for that medication.

Last week, most of the veterans in Canada received a letter informing them that if they did not have the letter "B" on their Blue Cross cards they would not be covered but, by the same token, I know that many people with "Bs" on their cards have been cut off.

I telephoned the department the other day and was informed that they knew the letter they had sent out was very confusing. I was informed that if veterans wrote in individually they would get coverage for these drugs. In my opinion, it is not good enough that veterans have to write in in order to be covered.

[*Traduction*]

Le président: Le président vous a dit que la Légion n'avait pas été consultée. Il l'a déjà expliqué.

Le sénateur Bonnell: Il parlait du budget. Je parle de ce qui s'est passé avant le budget.

M. Garceau: Le secrétaire national vient de vous dire de quoi nous avons parlé avant le budget. D'après ce que nous avons appris plus tard, il semble que quelqu'un en aurait parlé aux fonctionnaires du ministère des Anciens combattants. Il semble qu'à l'une des réunions tenues par la Légion début octobre à Smiths Falls (Ontario), un fonctionnaire du ministère aurait parlé de cela. La date exacte de l'entrée en vigueur de cette mesure et le montant exact des réductions budgétaires ont été révélés lors de cette réunion. Le ministère a dit que la Légion était au courant de cela, mais en réalité, nous ne savions rien du tout. L'un des responsables de la région d'Ottawa a contacté les médias à ce sujet. Nous l'avons rencontré et il nous a dit qu'effectivement il était au courant, qu'il avait interrogé certains fonctionnaires du ministère et qu'on l'avait averti exactement de ce qui serait annoncé dans le budget. Cependant, la Légion elle-même n'en a rien su.

Le sénateur Bonnell: Je pense comme le sénateur Macdonald qu'il faudrait que nous ayions cette lettre avant le congrès de juin. Je suis sûr que les anciens combattants de ma province pensent qu'ils ont été trahis par là Direction de la Légion.

M. Garceau: Nous avons envoyé une lettre à toutes nos sections expliquant exactement ce qui s'était passé.

Le sénateur Bonnell: Si j'ai bien compris, un nouveau système a été élaboré dans le cadre du PAAC en vertu duquel chaque prestataire doit recevoir une carte de la Croix bleue avec un numéro. Avant que ce nouveau système n'entre en vigueur, les anciens combattants admissibles à l'allocation des anciens combattants ne payaient aucun de leurs médicaments. Quant à ceux qui bénéficiaient d'une pension d'invalidité, les traitements relatifs à cette invalidité leur étaient fournis gratuitement.

Aujourd'hui, un grand nombre de médicaments ne sont plus visés par ce nouveau programme. Par exemple, les tampons d'alcool dont ont besoin les diabétiques ne sont plus remboursés. Les médicaments faisant l'objet d'un brevet sont un autre exemple. Pour qu'ils soient remboursés, il faudra désormais qu'un numéro spécial figure sur la carte de la Croix bleue du détenteur. En outre, si un ancien combattant veut s'acheter du sirop contre la toux, il faudra maintenant qu'il présente une ordonnance de son médecin pour se faire rembourser.

La semaine dernière, la majorité des anciens combattants du Canada ont reçu une lettre les informant que ceux dont la lettre «B» n'apparaît pas sur la carte de la Croix bleue ne seraient plus couverts. Mais je connais bien des gens qui ont un «B» sur leur carte et dont les subventions ont été supprimées.

J'ai téléphoné au ministère l'autre jour et on m'a dit qu'effectivement cette lettre prêtait à confusion. On m'a informé que pour se faire rembourser ces médicaments, les anciens combattants devaient envoyer une lettre individuelle. À mon avis, il n'est pas acceptable que les anciens combattants soient obligés d'envoyer une lettre pour se faire rembourser.

[*Text*]

Do you hear any complaints about this?

Mr. Garceau: I did discuss that with the minister on one occasion. They have an 800 number and if a veteran has a "B" on his card then he just has to call this specific number and the authorization will be given immediately.

Senator Bonnell: It is not given immediately. The drug store sends the bill into Blue Cross; Blue Cross rejects the medicine; and then the drug store sends the bill to the veteran. The Department of Veterans Affairs then writes the letter.

The Chairman: I believe, Senator Bonnell, you raised that matter in Charlottetown. Did you get a letter from the assistant deputy minister on that?

Senator Bonnell: I did receive a letter from the assistant deputy minister, but it did not solve the problem.

Mr. Keast: I had a case like that a week or two ago. A fellow was switching to the new system and he had full coverage on a Green Shields card which I believe is the 5 and 12 coverage. His new card indicated "A" or "B" coverage. What he wanted to purchase was a hearing aid and he was told that he did not qualify for that. He then tried the 800 number and he did eventually get through because I understand the line is quite busy. He was told there was some mix-up, that his new card should cover everything because the old one did and that they would be sending him a new card. He again tried to purchase the aid and there was again some mix-up. He got back to me, and we have taken the matter to the next stage which is the appeal process. I have written to the regional office and asked them to try to clarify the situation because the fellow is quite concerned about any less loss of coverage, as are we all. To date, I have not heard back. That is the only case I have had direct experience with.

Senator Bonnell: I thought the legion would be interested in working on behalf of some of these veterans in that regard.

L'honorable sénateur Paul David: Si vous me permettez Monsieur Garceau, je vais vous poser quelques questions en français parce qu'avec le nom que vous avez et la ville où vous habitez, j'ai l'impression que l'on peut se comprendre dans notre langue maternelle réciproque.

Ce sont des questions courtes parce que c'est beaucoup plus des questions d'information pour ma propre éducation que des commentaires élaborés.

Ala première page de votre mémoire en anglais, vous parlez que vous avez 600 000 membres et dans cela vous dites que vous avez 280 000 membres ordinaires. Quelle est la différence entre être un vétéran et être membre ordinaire?

M. Garceau: Un membre ordinaire c'est un vétéran ou une personne qui a fait son service dans les forces armées.

Le sénateur David: Et, les 300 000 autres, c'est quoi?

M. Garceau: C'est ce que l'on appelle les fils et les filles des vétérans ou l'épouse d'un vétéran.

Le sénateur David: Donc, ce sont des vétérans associés, si l'on peut dire?

M. Garceau: Ce sont des membres associés et votants.

[*Traduction*]

Avez-vous reçu des plaintes à ce sujet?

M. Garceau: J'en ai discuté avec le ministre à une occasion. Les anciens combattants qui ont un «B» sur leur carte peuvent appeler le ministère en composant un numéro 800 et l'autorisation leur sera donnée immédiatement.

Le sénateur Bonnell: Pas immédiatement. La pharmacie doit envoyer la facture à la Croix bleue; la Croix bleue refuse de l'honorer; la pharmacie envoie alors la facture à l'ancien combattant et là, le ministère envoie une lettre.

Le président: Je crois, sénateur Bonnell, que vous avez soulevé cette question à Charlottetown. Le sous-ministre adjoint vous a-t-il répondu?

Le sénateur Bonnell: J'ai effectivement reçu une lettre du sous-ministre adjoint, mais cela n'a pas résolu le problème.

M. Keast: J'ai vu un cas comme cela il y a une ou deux semaines. Cette personne était couverte par une carte Green Shields, avec une couverture 5 et 12, je crois, et elle devait passer au nouveau système. Sa nouvelle carte comportait la mention «A» ou «B». Cette personne voulait acheter un appareil acoustique et on lui a répondu qu'elle ne pouvait pas se faire rembourser. Elle a donc composé le numéro 800 et a dû attendre parce que la ligne était occupée. On finit par lui dire qu'il devait y avoir confusion parce que sa nouvelle carte était censée tout couvrir, tout comme la précédente. On lui promit de lui envoyer une nouvelle carte. Elle réessaya d'acheter son appareil acoustistique et à nouveau il y eut un problème. Elle est donc revenue me voir et nous avons décidé de faire appel. J'ai écrit au bureau régional en demandant que l'on se renseigne sur ce cas. Cette personne est très inquiète comme nous le sommes tous. Jusqu'ici, je n'ai pas eu de réponse. C'est le seul cas auquel j'ai eu personnellement affaire.

Le sénateur Bonnell: Je me suis dit que la Légion accepterait peut-être de s'occuper de ce dossier pour certains anciens combattants.

The Honourable Senator Paul David: With your permission, Mr. Garceau, I will ask you some questions in French, since your name and home city would indicate that we will be able to understand each other in our common mother tongue.

My questions will be brief, because they are questions of information for my own instruction, rather than prepared remarks.

On the first page of your English brief, you say that you have 600,000 members, and that of these, 280,000 are ordinary members. What is the difference between a veteran and an ordinary member?

Mr. Garceau: An ordinary member is a veterans or a person who has served in the Armed Forces.

Senator David: And the 300,000 others are what?

Mr. Garceau: This is what we call the sons and daughters of veterans, or the wife of a veteran.

Senator David: So these are associate veterans, so to speak?

Mr. Garceau: They are associate and voting members.

[*Text*]

Le sénateur David: Il y a la moitié, finalement, des vétérans qui n'ont pas été sur des théatres de guerre mais qui avaient des familles ou des épouses.

M. Garceau: C'est ça, sénateur David. Il y quelques centaines de milles, peut-être, que l'on appelle aussi des fraternels affiliés. Ce sont des amis qui supportent les objectifs de la légion. Ceux-ci n'ont pas de vétéran dans leurs familles même.

Le sénateur David: Et, ils sont membres de la légion?

M. Garceau: Ils sont membres de la légion, oui, à titre de non-votants.

Le sénateur David: Vous les calculez alors dans le nombre total des membres de la légion. Donc, le total de 600 000 ne représente pas entièrement des personnes qui ont été sur des champs de bataille?

M. Garceau: Non, sénateur David. Les fraternels affiliés peuvent être des membres qui ne sont pas de la famille immédiate. Ça peut être un oncle ou une tante ou un proche parent qui a servit mais pas son père ou sa mère, ça peut être un frère qui n'a pas servi. Mais, nos règlements disent qu'il faut que se soit le fils ou la fille d'un vétéran. Les frères des vétérans ou les soeurs des vétérans ne sont pas admis mais ils sont admis comme fraternels affiliés.

Le sénateur David: Mais, ils comptent dans les 600 000 membres, finalement de la légion, mais on ne peut pas les appeler des vétérans?

M. Garceau: Non, sénateur David.

Le sénateur David: Je vous remercie pour cette explication.

J'ai une deuxième question du même genre. En page trois, vous recommandez que les personnes que vous considérez comme des vétérans mais qui ne sont pas allés sur un champ de bataille, donc, des vétérans qui sont restés sur le sol canadien qui devraient être considérés comme des vétérans. Vous dites ici que 10 p. 100 des 44 000 morts de la deuxième guerre mondiale sont morts ici au Canada pendant la guerre.

M. Garceau: Oui, sénateur David.

Le sénateur David: Ce chiffre-là me paraît extraordinaire. C'est un chiffre qui m'apparaît très élevé. J'aimerais un petit peu avoir quelques explications sur un si haut pourcentage.

M. Garceau: Il y a au-dessus de 4 000 personnes des 44 000 qui sont décédées au Canada, et qui étaient, pour la plupast, dans l'aviation. J'ai été témoin de plusieurs de ces mortalités-là. J'ai été cinq ans, à peu près, dans l'aviation. Si l'on a suivi au temps de la guerre l'entraînement au Canada, il y a eu plusieurs accidents d'avion. J'ai vu plusieurs fois à Rivers, où on avait des ensigns de cinq personnes et, tout d'un coup, il y avait cinq personnes de parties. A Bagotville on a eu plusieurs collisions. Même dernièrement, on a retrouvé un des pilotes qui avait été perdu en 1943 ou 1944.

La plupart des quatre mille quelques cents mortalités au Canada, c'était des gens de l'aviation. Il y a eu des accidents d'automobile, des accidents sur les champs d'entraînement mais la plupart c'était des aviateurs.

[*Traduction*]

Senator David: In the final analysis, half are veterans who never served in a war, but who had families or wives.

Mr. Garceau: That is so, Senator David. There are perhaps several hundreds of thousands of veterans who are what are also called "fraternals". These are friends who support the Legion's objectives. They do not even have a veteran in their family.

Senator David: And they are Legion members?

Mr. Garceau: They are Legion members, yes, but without voting privileges.

Senator David: You calculate them in the total number of Legion members, though. Thus the total figure of 600,000 does not represent only those who fought in the wars?

Mr. Garceau: No, Senator David. Fraternals may be members but are not of the immediate family. It could be an uncle or an aunt, or a close relative who served; but not one's father or mother; it can be a brother who did not serve. But our regulations state that one must be the son or daughter of a veteran. Brothers or sisters of veterans are not entitled to be members; however, they are entitled to be fraternals.

Senator David: They count among the Legion's 600,000 members, but they cannot be called veterans?

Mr. Garceau: No, Senator David.

Senator David: Thank you for this explanation.

I have a second question of the same type. On page three, you recommend that those whom you consider to be veterans, but who did not fight in a war—therefore, veterans who remained on Canadian soil—ought to be considered as veterans. Here you say that 10% of the 44,000 Second World War dead died here in Canada during the war.

Mr. Garceau: Yes, Senator David.

Senator David: This figure seems extraordinary to me; it seems very high. I would like to have some explanations regarding such a high percentage.

Mr. Garceau: There are over $4,000 of the 44,000 who died in Canada and most of those 4,000 were in the Air Force. I was witness to a number of these deaths. I spent almost five years in the Air Force. There was a wartime training program in Canada, and there were a number of airplane accidents. I saw several at Rivers, where they used to fly Ensigns with a crew of five and all of a sudden these five persons were gone. At Bagotville, there were several collisions. Recently, one of the pilots who was lost in 1943 or 1944 was found.

Most of the 4,000 or so deaths in Canada were Air Force personnel. There were automobile accidents or training accidents but most of these were flying crew.

[*Text*]

Le sénateur David: Par contre à la page dix-sept, vous parlez de 114 000 canadiens qui ont donné leur vie pour le pays. Quelle est la relation entre le 114 000 de la page dix-sept et le 44 000 de la page trois?

M. Garceau: On parle des deux guerres: la première guerre mondiale et la deuxième guerre mondiale.

Le sénateur David: En page dix-sept, vous parlez des deux guerres?

M. Garceau: Oui, sénateur David.

Le sénateur Molgat: Et de la guerre de la Corée?

M. Garceau: Oui, sénateur Molgat.

Le sénateur David: Alors qu'en page trois vous parlez de la deuxième guerre mondiale seulement.

M. Garceau: C'est ça, oui.

Le sénateur David: En page dix-sept ce sont les trois guerres finalement?

M. Garceau: Oui, sénateur David, les deux guerres mondiales et le conflit de la Corée.

Le sénateur David: Est-ce que vous auriez l'obligeance de m'en dire davantage sur le manque de lits hospitaliers dont vous parlez en page neuf de votre mémoire. C'est un problème qui m'intéresse, d'autant plus que comme médecin, on en a discuté à Charlottetown. J'aimerais avoir votre vision de ce manque de lits. Est-ce qu'il s'agit des lits de soins aigus ou s'agit-il plutôt de lits de soins de courtes durées? S'agit-il de difficultés quand vous avez des cas d'urgence? Enfin, j'aimerais avoir un petit peu une condensation de votre pensée sur cela.

M. Garceau: Je ne suis pas un expert dans ce domaine-là, mais j'ai ici un officier de service ou notre secrétaire qui reçoivent le courier qui est compilé par eux et, peut-être, qu'ils pourraient vous donner une réponse à cette question-là.

Le sénateur David: Vous pouvez répondre en anglais, je n'ai pas d'objection.

Mr. Hannington: One of the problems with the beds is that they are heavily centralized. In Quebec, I use the example of Sainte-Anne-de-Bellevue. There is a shortage of beds in Lac St-Jean. In New Brunswick they need beds in Campbellton and Grand Falls. They have beds in Saint John. At this point in their lives, not many of the veterans are interested in moving away from home to go into a hospital.

So, one problem is getting the beds decentralized, to use the bureaucratic expression, or to get the beds where the people are. Another problem is just a shortfall in beds. An example in Ottawa is the very old Rideau Veterans' Home. Major construction is required in some areas and dispersal agreements with the provincial authorities are required in others. Almost everywhere, of course, this involves more money from Veterans Affairs. Those are the two basic problems.

Senator David: I see. I had the impression that, at Sainte-Anne-de-Bellevue, there were more beds than needed.

Mr. Hannington: That is correct.

[*Traduction*]

Senator David: And yet on page seventeen, you speak of 114,000 Canadians who gave their lives for their country. What is the relationship between the 114,000 on page seventeen and the 44,000 on page three?

Mr. Garceau: We are talking about both the First and the Second World Wars.

Senator David: On page seventeen, you are referring to both wars?

Mr. Garceau: Yes, Senator David.

Senator Molgat: And the Korean War?

Mr. Garceau: Yes, Senator Molgat.

Senator David: Whereas on page three, you are speaking of the Second World War only.

Mr. Garceau: Yes, that is correct.

Senator David: And on page seventeen, there are actually three wars?

Mr. Garceau: Yes, Senator David, the two World Wars plus the Korean War.

Senator David: Would you be so kind as to tell me more about the lack of hospital beds to which you referred on page nine of your brief? This is a problem which interests me, especially since we discussed it as doctors in Charlottetown. I would like to have your view of this lack of beds. Are we talking about critical care beds, or mostly short-term care beds? Is it a matter of difficulties when there are emergency cases? In sum, I would appreciate your brief thoughts on this matter.

M. Garceau: I am not an expert in the field, but I have a service officer here, or our secretary; both receive and compile mail, and might be able to provide an answer to this question.

Senator David: You may answer in English; I have no objection.

M. Hannington: Le problème, c'est que les lits d'hôpitaux sont extrêmement centralisés. Pour le Québec, j'ai utilisé l'exemple de Sainte-Anne-de-Bellevue. On manque également de lits d'hôpitaux au lac Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, à Campbellton et à Grand Falls. À Saint-Jean par contre, il y a des lits. À ce stade de leur vie, il n'y a pas beaucoup d'anciens combattants qui sont intéressés à quitter leur maison pour aller à l'hôpital.

Le problème numéro un, c'est qu'il faudrait décentraliser les lits d'hôpitaux, pour employer une expression de bureaucrates, c'est-à-dire créer des lits là où on en a besoin. Le problème numéro deux, c'est le manque de lits. Le vieux Rideau Veterans' Home d'Ottawa est un bon exemple. Dans certaines régions, des travaux majeurs sont nécessaires et dans d'autres il conviendrait de conclure des ententes de décentralisation avec les autorités provinciales. Dans presque tous les cas bien sûr, cela exige plus d'argent du ministère des Anciens combattants. Voilà les deux grands problèmes.

Le sénateur David: Je vois. J'avais l'impression qu'il y avait trop de lits à Sainte-Anne-de-Bellevue.

M. Hannington: C'est cela.

[*Text*]

Senator David: And that the department is trying to allocate beds for veterans in some cities like Chicoutimi. There is quite a big hospital down there and they could have perhaps 10 or 15 beds reserved for veterans. Are you a proponent of such a contract?

Mr. Hannington: Yes.

Mr. Garceau: There are about 40 beds that the Quebec government has requested for Sainte-Anne-de-Bellevue in exchange for 40 other beds in the Province of Quebec. What we want to know from them is where they are going to put those beds. If someone from Chicoutimi is sick, are they going to say they are sorry but the bed is in Rouyn Noranda? We want to know exactly where they are going to give us those beds before we agree to an exchange.

Senator David: The shortage of beds is much more severe in big cities than it is in small communities, at least in the Province of Quebec.

Je ne sais pas comment ça se passe, mais à Montréal, c'est difficile . . .

M. Garceau: On est si en santé à Hull.

Le sénateur David: Ça, c'est très bien, M. Garceau.

J'aimerais que vous me donniez quelques précisions sur le beau langage que vous avez en pages 16 et 17 sur l'unité canadienne. Vous faites la promotion de l'unité canadienne et je pense que vous parlez à des convertis. Je crois que nous sommes tous en faveur de l'unité canadienne. Est-ce que la phrase clé de votre mémoire ne serait pas que vous prônez l'unité canadienne à travers un gouvernement central puissant. Le mot «effective», qu'est-ce-qu'il veut dire?

M. Garceau: C'est un gouvernement central fort.

Le sénateur Molgat: C'est une bonne idée cela.

Le sénateur David: Ce sont mes questions, sénateur Molgat.

M. Garceau: On a commencé, il y a quelques semaines, à préparer exactement ce que l'on veut dire par cela. C'est un gouvernement fort que l'on veut avoir. On veut avoir un Canada uni. Nous avons fait une campagne à travers le Canada. Je pense que plusieurs de vous avez reçu nos lettres. Vous allez en recevoir une bientôt des provinces que vous représentez. Aujourd'hui on a vérifié. Le Manitoba a déjà envoyé une lettre à tous les membres du Parlement. L'Alberta fait la même chose. La Colombie-Britannique tient une assemblée en fin de semaine pour préparer cela. Alors, notre lettre de base qui a été envoyée à Ottawa, a été envoyée dans toutes les directions. De là, elle est envoyée aux membres du Parlement afin qu'ils puissent en parler au public directement.

Le sénateur David: Alors, est-ce que je pourrais associé votre idée de l'unité autour d'un gouvernement centralisateur, c'est-à-dire, le mot central veut dire centralisateur, puissant.

M. Garceau: On a mentionné dans notre lettre un gouvernement central fort qui représenterait le Canada.

Le sénateur David: C'est tout pour l'instant, Monsieur le Président.

Senator Barootes: I have a follow-up question to Dr. David's inquiry. I do not think I got the information quite right. Aside

[*Traduction*]

Le sénateur David: Et que le ministère essayait de réserver des lits pour les anciens combattants dans certaines villes comme Chicoutimi. L'hôpital de cette ville est assez important et on pourrait peut-être mettre de côté 10 ou 15 lits pour les anciens combattants. Seriez-vous favorables à cela?

M. Hannington: Oui.

M. Garceau: Le Gouvernement du Québec a demandé environ 40 lits à Sainte-Anne-de-Bellevue en échange de 40 autres dans le reste de la province de Québec. Nous voulons savoir où on va mettre ces lits. Si quelqu'un de Chicoutimi tombe malade, va-t-on lui dire que les seuls lits disponibles se trouvent à Rouyn Noranda? Nous aimerions savoir exactement où ces lits seront disponibles avant d'accepter un tel échange.

Le sénateur David: Le manque de lits est un problème beaucoup plus grave dans les grandes villes que dans les petites localités, en tout cas au Québec.

I don't know how this occurs, but in Montreal it is difficult . . .

Mr. Garceau: We're so healthy in Hull.

Senator David: That's very good, Mr. Garceau.

I would like you to give me some specifics concerning the eloquent statements you have on pages 16 and 17 regarding Canadian unity. You are promoting Canadian unity, and I think you are preaching to the converted. I believe that we are all in favour of Canadian Unity. Is not the key phrase in your brief that you preach Canadian unity through a powerful central government? What does the word "effective" mean?

Mr. Garceau: It means a strong central government.

Senator Molgat: That is a good idea.

Senator David: These are my questions, Senator Molgat.

Mr. Garceau: A few weeks ago, we began to prepare exactly what is meant by this. We want a strong government, we want a united Canada. We have conducted a campaign throughout Canada. I think that a number of you will have received our letters. Soon, you will receive one from the provinces which you represent. Today—we've checked this—Manitoba has already sent out a letter to all Members of Parliament. Alberta is doing the same. British Columbia is holding a meeting this weekend to prepare one. Therefore, our basic letter, which was sent to Ottawa, was sent out everywhere. From there, it was sent to Members of Parliament so that they might speak about it to the public directly.

Senator David: So can I associate your idea of unity around a centralizing government? That is, the word "central" is intended to mean "centralizing", powerful?

Mr. Garceau: In our letter, we referred to a strong central government which represents Canada.

Senator David: That is all for now, Mr. Chairman.

Le sénateur Barootes: J'aimerais poser une question qui fait suite à celle de M. David. Je crois que je n'ai pas très bien

[*Text*]

from the inadequate distribution of beds, he was asking whether the beds that you require are chronic care, long-term care or acute care.

Mr. Garceau: That is a very difficult question.

Senator Barootes: Give it a try.

Mr. Hannington: I cannot give you a breakdown. The beds required are at all levels, but they are primarily acute care, or the extreme end. That is my guess. I would think that that is the main problem.

Senator Barootes: I would have thought the reverse.

Senator David: Yes.

Mr. Hannington: At this stage, when they go in, they tend to stay.

The Chairman: I guess the VIP program, giving care in the home, has taken away many of the problems with chronic care.

Senator Barootes: My memory is poor but I can recall a time when Christie Street, Sunnybrook, Sainte-Anne-de-Bellevue, St. Mary's and Shaughnessy were acute care hospitals, and then, as some of the care became chronic, we set aside wards for veterans who needed long-term care. I think Mr. Garceau will remember, as I do, Lambert Lodge. It seems to me that there is a need for long-term care. Veterans can go to acute care hospitals at any time for something acute.

Mr. Hannington: I am sorry, my use of the terms is not quite right. So then it is long-term care that is the major problem.

Senator Guay: Mr. Chairman, I have not sat on a committee with you, as you know, since I served with you in the House of Commons. I believe we were together for approximately 12 years, and I certainly appreciated the invitation you extended to me to hear the Legion this evening. I joined the Legion shortly after I was discharged from the navy way back in 1946. I know that it does marvellous work, but I must also give credit to various governments for the consideration that they have given to the Legion; and I know that the last few Veterans Affairs Ministers have been exceptionally good to you, and I appreciated their efforts as much as you did. I know the Legion does a good job, but I would also like to mention another sector of your organization that does excellent work, that being the ladies auxiliary, which visits those veterans who are sick in hospitals, many of whom have been there for a number of years. I know you can depend on the ladies auxiliary of the Legion to visit the hospitals in Winnipeg. They are a great asset to those veterans, and they appreciate it.

My question is directed to those who are in need. We saw an example of this when the Government of Canada sought out the Japanese when it wanted to compensate them. I believe you noted that in your brief. If you are making reference to

[*Traduction*]

compris la réponse qui a été donnée. En dehors du fait que les lits d'hôpitaux ne sont pas répartis de façon adéquate, je crois qu'il voulait savoir si les lits dont on a besoin sont des lits de soins chroniques, de soins à long terme ou de soins aigus.

M. Garceau: C'est une question très difficile.

Le sénateur Barootes: Essayez quand même de répondre.

M. Hannington: Je ne peux pas vous donner de ventilation. On a besoin de lits partout mais surtout pour les soins aigus ou pour les malades en phase terminale. Selon moi, c'est le problème essentiel.

Le sénateur Barootes: J'aurais cru le contraire.

Le sénateur David: Oui.

M. Hannington: À ce stade-là, ceux qui arrivent ont tendance à rester.

Le président: Je suppose que le PAAC a résolu bien des problèmes liés aux soins chroniques en dispensant des soins à domicile.

Le sénateur Barootes: Je n'ai pas une bonne mémoire, mais je me rappelle quand même de l'époque où les hôpitaux de Christie Street, de Sunnybrook, de Sainte-Anne-de-Bellevue, de St. Mary's et de Shaughnessy étaient des hôpitaux de soins aigus. Au fur et à mesure que des lits de soins chroniques se libéraient, on les mettait de côté pour les anciens combattants qui avaient besoin de soins à long terme. Je suppose que M. Garceau se rappele aussi bien que moi de Lambert Lodge. Je crois que nous avons besoin de lits de soins à long terme. Les anciens combattants peuvent devoir être hospitalisés n'importe quand dans un hôpital de soins aigus.

M. Hannington: Veuillez m'excuser, je n'ai peut-être pas employé la bonne expression. Ce sont les soins à long terme qui posent un problème.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, comme vous le savez, je ne me suis jamais retrouvé dans le même comité que vous depuis l'époque où nous étions tous les deux à la Chambre des communes. Nous avons travaillé ensemble environ 12 ans et je vous remercie beaucoup de m'avoir invité à entendre ce soir les représentants de la Légion. Je me suis engagé dans la Légion en 1946, peu de temps après avoir quitté la Marine. Je sais que la Légion fait de l'excellent travail mais il faut également reconnaître tout ce que les différents gouvernements ont fait pour la Légion. Les derniers ministres des Anciens combattants se sont montrés exceptionnellement généreux pour elle et j'apprécie leurs efforts autant que vous. Je sais que la Légion fait de l'excellent travail, mais je voudrais citer un autre secteur de votre organisation qui fait aussi de l'excellent travail. Je veux parler des auxiliaires féminines de la Légion. Elles s'occupent de rendre visite aux anciens combattants qui sont hospitalisés, certains depuis des années. Je sais que dans les hôpitaux de Winnipeg, on peut compter sur les visites des auxiliaires féminines de la Légion. Leur contribution est très précieuse et elle est appréciée.

J'aimerais poser une question à propos des anciens combattants qui sont dans le besoin. Quand le Gouvernement du Canada a décidé d'indemniser les Japonais, nous avons eu la preuve qu'il se préoccupait des personnes dans le besoin. Vous

[*Text*]

that subject, you must know a lot about those who are in need. Who do you look to to help you find those who are in need? They must be sought out somehow. I am sure there are many people out there who need help but who no one knows about. You left me with the impression that you knew about those who really needed help. How do you undertake this large task, and, in your estimation, how many out there really are in need?

Mr. Garceau: Senator, first I would like to thank you for mentioning the ladies auxiliary. It has over 100,000 members, and without them I am sure the Legion would not exist today. They do a lot of work in the hospitals caring for people. With respect to your second question, the Legion has organized a committee which extends right across Canada. Every command has its own committee called "The Legion Still Cares". From the Dominion Command we have explained to the many branches and districts of the Legion how to operate this system. These committees conduct house-to-house investigations of veterans and widows of veterans. We have special forms that are filled out and sent back to us through a service officer at the provincial level to our service officers at the Dominion Command. That is how we find them. I cannot give you an immediate number as to how many people are in need. Our program started a year ago, and it takes a long time to cover a country in which the people are so far apart. We will have a good idea in September of how many people need real care.

Senator Guay: Are you in close touch with the Department of Veterans Affairs and its representatives in various provinces across Canada who might be helpful to you in this regard? In one case that I am familiar with, they did not wait for anyone to help the particular person. He was recommended to the Department of Veterans Affairs itself, and I am sure you never even heard about it.

Mr. Garceau: That happens.

Senator Guay: That is why I ask you to what extent are these people sought out? Are you in touch with the Department of Veterans Affairs and all of their representatives in each province in order to ensure that those few people who badly need care are not being left out?

Mr. Garceau: We are in constant contact with the Department of Veterans Affairs and its offices throughout Canada. We have good cooperation with them. What we in the Legion are trying to do is to find those people who need help but will not ask for it. There are many people like that. Once found, they are immediately sent to the Department of Veterans Affairs, and usually they are well looked after. The Legion's Poppy Fund helps those people we find who are in need until the department can take over.

Senator Guay: The reason I ask that question, Mr. Chairman, is that there are many veterans who have gone through life, after having been discharged, who have never asked for help. That is the whole problem. They are not being shy, they

[*Traduction*]

l'avez d'ailleurs souligné dans votre mémoire. Mais si vous en parlez, c'est sans doute que vous en savez long sur ceux qui sont dans le besoin. Comment faites-vous pour les retrouver? Car il faut les retrouver. Je suis certain que beaucoup de gens sont dans le besoin sans que personne ne le sache. Vous m'avez donné l'impression d'en savoir long à ce sujet. Comment faites-vous pour mener à bien cette tâche considérable et combien pensez-vous qu'il y a de gens vraiment dans le besoin?

M. Garceau: Sénateur, j'aimerais tout d'abord vous remercier d'avoir cité les auxiliaires féminines. Leur groupe compte plus de 100,000 membres et sans elles, je suis certain que la Légion n'existerait pas aujourd'hui. Elles font de l'excellent travail dans les hôpitaux. Quant à votre deuxième question, sachez que la Légion a mis sur pied un comité qui travaille sur l'ensemble du Canada. Chaque direction a son propre comité qui s'intitule «La Legion s'intéresse toujours.» La Direction nationale a expliqué aux nombreux districts et filiales de la Légion comment marche ce système. Ces comités sont chargés de faire du porte à porte et de se renseigner auprès des anciens combattants et des veuves. On leur demande de remplir des formulaires spéciaux et de les renvoyer à un officier d'entraide provinciale qui les transmet aux officiers d'entraide de la Direction nationale. Voilà comment nous les retrouvons. Je ne peux pas vous dire combien de ces personnes sont dans le besoin. Le programme existe depuis un an et il faut baucoup de temps pour couvrir un pays dont les habitants sont aussi éloignés les uns des autres. Je crois qu'en septembre nous aurons une bonne idée du nombre de personnes qui ont vraiment besoin de soins.

Le sénateur Guay: Êtes-vous en contact étroit avec le ministère des anciens combattants ou avec ses représentants dans les différentes provinces du Canada et est-ce qu'ils peuvent vous aider? Je connais un cas où ils ont pu directement aider quelqu'un. Cette personne était recommandée au ministère des Anciens combattants et je suis sûr que vous n'en avez jamais entendu parler.

M. Garceau: Cela arrive.

Le sénateur Guay: C'est la raison pour laquelle je vous demande dans quelle mesure on s'efforce de retrouver ces gens-là? Êtes-vous en contact avec le ministère des Anciens combattants et ses fonctionnaires provinciaux pour veiller à ce que les personnes qui ont vraiment besoin de soins ne soient pas négligées?

M. Garceau: Nous sommes en contact constant avec le ministère des Anciens combattants et ses bureaux dans l'ensemble du Canada. Nous collaborons avec eux. Au niveau de la Légion, nous nous efforçons de retrouver les personnes qui ont besoin d'aide mais ne demandent rien. Il y en a beaucoup. Dès que nous les retrouvons, nous les envoyons immédiatmeent au ministère des anciens combattants et en général on s'occupe d'eux. Grâce au Fonds du coquelicot de la Légion, nous recherchons les personnes dans le besoin et nous nous en occupons jusqu'à ce que le ministère les prenne en charge.

Le sénateur Guay: Si je pose cette question, monsieur le président, c'est qu'il y a beaucoup d'anciens combattants qui, après avoir quitté les forces armées, n'ont jamais demandé d'aide de toute leur vie. C'est le problème. Ce n'est pas qu'ils

[*Text*]

just do not want to ask for help. I found out about some of them just through a stroke of luck, and people do come across them from time to time. The Legion seems to be aware of many of these people, and that is why I asked you how many you feel are in need of help.

Mr. Garceau: That is why we started "The Legion Still Cares" program to show that we still care about our veterans, and we are trying to seek them out by canvassing house to house.

Senator Guay: You have given me a golden opportunity this evening, Mr. Chairman, and I will not prolong it.

Le sénateur Molgat: Merci, monsieur le Président. Je vais commencer par vous dire combien je suis heureux de voir la légion ici, parce que tout à fait à part du fait que, comme vous, je suis membre de la légion, nous avons tout les deux une autre affiliation qui est celle des cadets de l'armée. Là, la légion aide les jeunes canadiens et nous sommes tellement heureux de l'effort que vous faites dans ce domaine. Je vous encourage d'en faire plus.

Je voudrais d'abord commencer par la question de la marine marchande. Je suis heureux de voir que vous avez mis dans votre mémoire une section sur cette partie des forces canadiennes qui a été oubliée.

Les marins de la marine marchande avaient bien souvent une tâche plus rude, si j'ose le dire à mon collègue le sénateur Guay qui était lui-même de la marine militaire. Ils avaient d'abord des circonstances de vie, je pense, plus rudes. Ils n'avaient pas le prestige de l'uniforme ou d'avoir participé à une arme comme telle. Je pense que leur contribution était des plus importantes parce que si ce n'avait été d'eux, sûrement, l'Angleterre n'aurait pas pu continuer la lutte qui a été si essentielle à la victoire finale.

Pourriez-vous nous dire combien de marins y avait-il dans la marine marchande? Combien ont péri? Combien en reste-t-il? Maintenant quand vous nous présentez ce mémoire, vous parlez pour combien de gens?

M. Garceau: A la fin de la deuxième guerre mondiale, il y avait à peu près 10 000 canadiens qui étaient dans la marine marchande.

Le sénateur Molgat: Dix mille canadiens qui restaient?

M. Garceau: Oui, sénateur Molgat.

Le sénateur Molgat: Combien y en avait-il eu, le savez-vous, au cours des cinq années de la guerre?

M. Garceau: Je sais qu'ils ont eu une majorité de mortalité durant la guerre qui . . .

Le sénateur Molgat: Écoutez, si vous n'avez pas les chiffres maintenant, ce n'est pas important, vous pouvez nous les donner plus tard. Je pense qu'il serait important pour nous de savoir combien vraiment ont participé au total. Combien ont péri?

The Chairman: Senator Molgat, Mr. Olmstead may have those figures.

[*Traduction*]

soient timides, mais ils ne veulent tout simplement pas demander d'aide. J'en ai découvert quelques-uns par hasard. Ça arrive. J'ai l'impression que la Légion en connaît beaucoup et c'est pourquoi je voulais savoir combien vous pensez qu'il y en a.

M. Garceau: Si nous avons lancé notre programme «La Légion s'intéresse toujours», c'est précisément pour montrer que nous nous préoccupons toujours de nos anciens combattants. Nous essayons de les retrouver en faisant du porte à porte.

Le sénateur Guay: Vous m'avez offert une occasion en or ce soir, monsieur le président, mais je ne voudrais pas en abuser.

Senator Molgat: Thank you, Mr. Chairman. I wish to begin by saying how happy I am to see the Legion here, because aside from the fact that I, like you, am a member of the Legion, we both have another affiliation in common: with the Army Cadets. The Legion helps young Canadians, and we are extremely happy with the effort you are making in this area. I would encourage you to do even more.

First, I wish to begin with the issue of the Merchant Navy. I am pleased to see that you included a section in your brief on this sector of the Canadian Forces, which has been forgotten.

The seamen in the Merchant Navy had a very tough time, if I dare do say so while sitting beside my colleague, Senator Guay, who served in the Navy. First, they endured living conditions which I believe were tougher. They did not have the prestige of a uniform, nor of participating in a branch of the Forces as such. I think their contribution was of the utmost importance, because if it hadn't been for them, England would certainly not have continued the struggle which was so essential to final victory.

Could you tell me how many seamen there were in the Merchant Navy? How many were killed? How many are there now? Now, when submitting this brief, you are speaking for how many people?

Mr. Garceau: At the end of the Second World War, there were about 10,000 Canadians in the Merchant Navy.

Senator Molgat: 10,000 still alive at that time?

Mr. Garceau: Yes, Senator Molgat.

Senator Molgat: How many were there, do you know, during the five years of the war?

Mr. Garceau: I know that there was a majority killed during the war who . . .

Senator Molgat: Listen, if you don't have the figures right now, it's not important. You can given them to us later. I think it is important that we know how many actually participated in the total. How many dies?

Le président: Sénateur Molgat, M. Olmstead a peut-être ces chiffres.

[*Text*]

Mr. Gordon Olmstead, President, Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association: The number that served was approximately 10,000. Some people believe it was 10,000 to 12,000.

There were 1,059 casualties with no known grave, plus 203 Newfoundlanders who were included later.

Senator Molgat: At the moment, how many are still alive? What is the size of the problem?

Mr. Olmstead: There are approximately 3,500 ex-merchant seamen or dependents who are receiving the Civilian War Allowance. There is no record kept of merchant seamen.

Senator Molgat: If the government was to agree to the proposal put forth by the Legion, how many people would they be looking at?

Mr. Hannington: We had to do extrapolation and guess work on this number, as well as the number you were talking about earlier when trying to determine how many need help. Based on the number of merchant seamen that would be drawing veterans benefit if this was approved, our guess is based on how many are drawing Civilian War Allowance now. That number is approximately 3,500. There were 10,000 who served. There is probably more than 3,500 who need help under WVA, if they could get it.

Senator Molgat: This proposal has been put forward to the government before. Why does the government object to doing this? Is it monetary or is it because they do not consider that this is a just claim?

Mr. Garceau: The last answer we got from the government is that it was under study. They did not mention anything about money. We have been pushing the government for the last ten years, and we seem to be getting the same answer—it is under study.

The Chairman: Senator Molgat, the United States and the United Kingdom have recently passed legislation that will classify civilian merchant seamen as veterans. Australia is about to introduce such legislation.

Senator Molgat: I see that from the brief, and I am wondering what explanation the Canadian government gives. Why are they not prepared to do it? I take it you do not know, Mr. Garceau?

Mr. Garceau: No. They have said they are studying it.

Senator Molgat: When did you last get that answer that they were studying it?

Mr. Garceau: In the fall of 1989.

Senator Molgat: When did you first get the answer?

Mr. Garceau: The only answer we have gotten is that it is under study.

[*Traduction*]

M. Gordon Olmstead, président, Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande: Environ 10 000 ont participé, 10 000 à 12 000, selon certains.

Il y a eu environ 1 059 victimes, dont on ignore si et où elles ont été enterrées. Il faut ajouter à ce chiffre 203 Terre-Neuviens que l'on a inclus plus tard.

Le sénateur Molgat: Pour le moment, combien d'entre eux sont encore vivants? Quelle est l'ampleur du problème?

M. Olmstead: Il y a environ 3 500 anciens marins de la marine marchande ou leurs dépendants qui bénéficient de l'allocation des civils. Il n'existe pas de registre des marins de la marine marchande.

Le sénateur Molgat: Si le gouvernement acceptait la proposition formulée par la Légion, combien de personnes cela toucherait-il?

M. Hannington: Il est difficile de vous fournir un chiffre de même qu'il est difficile de vous dire combien de personnes ont vraiment besoin d'aide. Nous devons faire des extrapolations. Pour calculer le nombre des membres de la marine marchande qui seraient susceptibles de bénéficier de la prestation des anciens combattants si cette mesure était adoptée, nous devons nous baser sur le nombre d'entre eux qui touchent aujourd'hui l'allocation des civils. Ils sont environ 3 500. Il y en a eu 10 000 qui ont servi. Mettons qu'il y aurait probablement 3 500 personnes de plus qui bénéficieraient de l'allocation des anciens combattants, si cela leur était possible.

Le sénateur Molgat: Cette proposition a déjà été présentée au gouvernement. Pourquoi le gouvernement s'y oppose-t-il? Y a-t-il des raisons financières ou bien considère-t-il que cette demande est injustifiée?

M. Garceau: D'après la dernière réponse que nous a donnée le gouvernement, la question serait à l'étude. Des raisons financières n'ont pas été invoquées. Cela fait 10 ans que nous exerçons des pressions auprès du gouvernement et nous recevons toujours la même réponse: la question est à l'étude.

Le président: Sénateur Molgat, les États-Unis et le Royaume-Uni ont récemment adopté une loi qui assimile les membres de la marine marchande civile à des anciens combattants. L'Australie est sur le point d'en faire autant.

Le sénateur Molgat: J'ai lu ça dans votre mémoire et je me demande quelle est l'explication que donne le gouvernement canadien. Pourquoi n'en fait-il pas autant? Le savez-vous, M. Garceau?

M. Garceau: Non. On nous a dit que la question était à l'étude.

Le sénateur Molgat: Quand vous a-t-on répondu cela la dernière fois?

M. Garceau: A l'automne 1989.

Le sénateur Molgat: Quand avez-vous reçu cette réponse pour la première fois?

M. Garceau: La seule réponse que l'on nous ait donnée c'est que la question est à l'étude.

[*Text*]

Senator Molgat: When did you first get the answer that it was under study?

Mr. Garceau: Approximately 1980.

Senator Molgat: In 1989 you got the same answer?

Mr. Garceau: Yes.

Senator Macdonald: The ordinary veteran has some objection to the merchant seamen being classified with them. The merchant seamen were in danger during the war, but they made very good money in relation to what the private soldier made.

The Chairman: There is a strong argument against that also.

Senator Molgat: My next question relates to the accessibility of hospitals to veterans. I may be completely wrong, but my impresssion in the province where I live, Manitoba, is that if a veteran were sick he went to Deer Lodge Hospital and he knew that he could get in. There were no questions asked. Perhaps he needed to get in and perhaps he did not, but if he thought he had to get in then he went. Now if he goes to Deer Lodge he is told that he cannot get in. He has to see a doctor and be referred to get in there. Is my first assumption correct, that he could get in originally with no problem? Is my second assumption correct, that he can now no longer get in without being referred by a doctor?

Mr. Keast: I am not aware exactly of that requirement.

Mr. Hannington: A few years ago when it was clearly a veterans' hospital, there seemed to be more flexibility. I was told about one case today were an individual was asked to state that his reason was war related. He would get in and they would sort out whether or not he should be there. There was more flexibility under those situations than there is today, where the whole process is more bureaucratic.

Mr. Garceau: In other words, if the veteran stated that his sickness was war-related, he would be taken automatically to the hospital. Once he was there he was treated, but sometimes it was not for war wounds. Now they are only admitted for war wounds.

Senator Molgat: That decision was taken subsequently. He got into the hospital.

Mr. Garceau: Yes.

Senator Molgat: Was that not an important psychological support for the veteran? I am sure you know how hard it is to be admitted to a hospital. We have three doctors on the committee. It is hard for someone coming off the street to be admitted to a hospital. The knowledge that there was a place to get medical help was a very important thing for the veterans. Why can we not continue with that?

Mr. Garceau: It is difficult to get into hospitals these days.

We do not have too many veterans' hospitals. We have the Rideau Centre in Ottawa, one in Montreal, one in Ste. Anne

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Quand avez-vous reçu cette réponse pour la première fois?

M. Garceau: Vers 1980.

Le sénateur Molgat: On vous a fait la même réponse en 1989?

M. Garceau: Oui.

Le sénateur Macdonald: Les anciens combattants ordinaires ne sont pas tout à fait d'accord pour que les membres de la marine marchande aient le même statut qu'eux. Ils ont couru des dangers pendant la guerre, mais ils ont gagné beaucoup plus d'argent que les simples soldats.

Le président: Beaucoup de gens contestent cela aussi.

Le sénateur Molgat: Ma question suivante porte sur l'accessibilité des anciens combattants aux hôpitaux. Je me trompe peut-être complètement, mais j'ai l'impression qu'au Manitoba un ancien combattant qui tombe malade sait qu'il peut être envoyé à l'hôpital de Deer Lodge. Il n'y a aucun problème. Il n'est pas obligé d'y aller, mais si on pense que c'est nécessaire, il peut y aller. Si aujourd'hui on lui dit qu'il ne peut pas être admis à Deer Lodge, il doit obtenir une recommandation d'un médecin. Ma première hypothèse est-elle exacte? Au départ, on pouvait y être admis sans problème? Est-il vrai qu'aujourd'hui il faut absolument avoir une recommandation d'un médecin?

M. Keast: Je ne sais pas.

M. Hannington: Il y a quelques années, cet hôpital était manifestement un hôpital pour les anciens combattants et les choses semblaient plus souples. On m'a cité le cas d'une personne qui voulait être admise dans cet hôpital et à qui on a demandé de prouver que son état était lié au fait qu'elle avait fait la guerre. On a fait une enquête pour savoir si elle devait ou non être admise. Autrefois, les choses étaient plus souples et il me semble que le système s'est beaucoup bureaucratisé.

M. Garceau: Autrement dit, pour être automatiquement admise à l'hôpital, il faut que cette personne déclare que sa maladie est liée à la guerre. Dans le passé, il suffisait aux anciens combattants de se présenter pour être traités, même si ce n'était pas pour des blessures de guerre. Aujourd'hui, il faut montrer vos blessures de guerre.

Le sénateur Molgat: On a décidé par la suite de l'admettre à l'hôpital.

M. Garceau: Oui.

Le sénateur Molgat: Ne pensez-vous pas que cela était très important pour les anciens combattants du point de vue psychologique? Je suppose que vous savez combien il est difficile de se faire admettre dans un hôpital. Il y a trois médecins au sein de notre comité. Il est très difficile d'entrer dans un hôpital. Il était très important pour les anciens combattants de savoir qu'ils pouvaient aller là pour se faire soigner. Pourquoi cela a-t-il changé?

M. Garceau: De nos jours, il est difficile de se faire hospitaliser.

Nous n'avons pas beaucoup d'hôpitaux réservés aux anciens combattants. Nous avons le Rideau Center à Ottawa, nous en

[*Text*]

de Bellevue. We only have beds in Thompson, and a veterans' hospital in Toronto and another one in Winnipeg, otherwise there are only beds available in public hospitals. We do not have very many veterans' hospitals these days.

Senator Molgat: But in those that were veterans' hospitals, why can we not retain that ease of entry so that if they need to get into the hospital they can get in?

Mr. Garceau: The veterans' hospital I am most familiar with is the one in Ste. Anne de Bellevue, which has extra beds. The other veterans' hospitals do not have extra beds. There are waiting lists.

I have been discussing this matter with the officials from the Department of Veterans Affairs. I think something is to come out soon on the matter of beds for veterans.

Senator Molgat: But, Mr. Garceau, they were veterans' hospitals. Deer Lodge was a veterans' hospital. When they made the change, why could they not ensure there was protection for the veterans?

Mr. Garceau: If I remember correctly, the Legion fought the policy of having those hospitals transferred, but we did not want to start a Third World War on that matter. The politicians were stronger than us, and they took over those hospitals.

The Chairman: And gave those hospitals funds for renovations.

Senator Barootes: But the right to beds in those hospitals was reserved for veterans. That happened at Shaunghnessey, at Sunnybrook and Queen Mary's, but a certain number of beds were reserved for veterans who needed to be in chronic-care facilities. There were priority beds for veterans, at least that is my understanding, and I hope there still are.

Senator Molgat: But did we retain the ease of entry, Senator Barootes? Could the veteran go there, be taken in, and the next day see a doctor, who would determine whether the entry was for legitimate reasons?

Senator Barootes: Deer Lodge was a purely veterans' hospital. It had doctors on its permanent staff. When a veteran entered that hospital, the doctor examined the veteran and made the decision on admission. Today there are no permanent medical staff.

Do you know what I mean?

Senator Molgat: Yes.

Senator Barootes: A doctor admits people to hospitals. It was that way in the veterans' hospitals when there were permanent doctors on the staff of those hospitals. That does not exist now.

Senator Molgat: Then, could we do something in that regard with the Department of National Defence? That department

[*Traduction*]

avons un à Montréal et un à Sainte-Anne-de-Bellevue. Nous avons quelques lits à Thompson, nous avons un hôpital pour les anciens combattants à Toronto et un autre à Winnipeg. En dehors de cela, des lits leur sont réservés dans les hôpitaux publics. Il n'y a plus beaucoup d'hôpitaux réservés aux anciens combattants de nos jours.

Le sénateur Molgat: Mais pour ce qui est des hôpitaux qui étaient autrefois réservés aux anciens combattants, pourquoi n'est-il plus aussi facile d'y entrer aujourd'hui?

M. Garceau: L'hôpital d'anciens combattants que je connais le mieux est celui de Sainte-Anne-de-Bellevue et il y a un excédent de lits. Pour les autres, il n'y a pas d'excédent de lits. Au contraire, il y a des listes d'attente.

J'ai discuté de cette question avec le responsable du ministère des Anciens combattants. Une annonce devrait être faite bientôt à propos des lits destinés aux anciens combattants.

Le sénateur Molgat: Mais ces hôpitaux étaient des hôpitaux pour les anciens combattants, monsieur Garceau. L'hôpital de Deer Lodge était un hôpital pour les anciens combattants. Quand on l'a transformé, pourquoi n'en a-t-on ps garanti l'accès aux anciens combattants?

M. Garceau: Si mes souvenirs sont bons, la Légion s'était opposée à la politique de transfert des hôpitaux mais nous n'avons pas voulu entamer une troisième guerre mondiale là-dessus. Les politiciens ont été plus forts que nous et ce sont eux qui ont mis la main sur ces hôpitaux.

Le président: Et les ont subventionnés pour qu'on les rénove.

Le sénateur Barootes: Mais dans ces hôpitaux, les lits étaients réservés aux anciens combattants. C'est ce qui s'est passé à l'hôpital de Shaughnessy, de Sunnybrook et au Queen Mary's mais un certain nombre de lits ont été réservés aux anciens combattants nécessitant des soins chroniques. Des lits ont été réservés en priorité pour les anciens combattants. En tout cas, c'est ce que j'ai cru comprendre et j'espère que c'est encore le cas.

Le sénateur Molgat: Mais avons-nous encore le droit d'y aller, sénateur Barootes? Les anciens combattants peuvent-ils se faire admettre dans ces hôpitaux et voir le lendemain un médecin qui déterminera s'ils ont été admis pour des raisons légitimes?

Le sénateur Barootes: L'hôpital de Deer Lodge était exclusivement réservé aux anciens combattants. Il y avait des médecins permanents. Chaque fois qu'un ancien combattant se présentait à l'hôpital, le médecin l'examinait et décidait de le garder ou non. Aujourd'hui, il n'y a plus de personnel médical permanent.

Vous voyez ce que je veux dire?

Le sénateur Molgat: Oui.

Le sénateur Barootes: Ce sont les médecins qui décident d'admettre ou non les gens à l'hôpital. C'était comme cela lorsqu'il y avait des médecins permanents dans les hôpitaux destinés aux anciens combattants. Ça n'existe plus.

Le sénateur Molgat: Pourrions-nous faire quelque chose là-dessus avec le ministère de la Défense nationale? Ce ministère

[*Text*]

has doctors on its permanent staff. Could we make some kind of an arrangement so that the veteran could have the peace of mind he had before when it came to admission to a hospital so that he does not have to go through all of this riga-marole and be referred to somebody else.

Mr. Garceau: We will follow up on that.

Mr. Keast: Most of the cases I deal with in the Service Bureau are usually requests for chronic care, with the spouse or son or daughter telephoning us and asking to get their husband or father admitted to the Rideau Veterans' Home or the NDMC chronic-care facilities. There is a problem regarding bed shortages.

Most of the people I deal with are veterans, so it is not in issue that a civilian not go into the hospital. There is a waiting list for chronic-care beds, and that has been a problem.

Senator Guay: How long is the waiting list?

Mr. Keast: It varies in number in the different facilities.

Senator Guay: Give us a rough idea.

Mr. Keast: In terms of time?

Senator Guay: In terms of the number of veterans on the waiting list.

Mr. Keast: The Rideau Veterans' Home, for example, does not handle chronic-care patients. There is one ward in that facility for Alzheimer's. There is quite a long waiting list for admission to that ward, I cannot give you exact figures.

Senator Guay: So you think the waiting lists are quite long right across Canada.

Mr. Garceau: There are long waiting lists in Montreal. We are in contact with that hospital on a weekly basis.

The Chairman: Mr. Garceau, I have problems with the overall War Veterans Allowance and the offshoot benefits in the VIP program. First of all, leaving aside disability pensions and POW compensation for the moment, the requirement for War Veterans Allowance, when it was initiated, was that you had to have served in a theatre of war. There were four other requirements, and they all pertained to First and Second World War service.

Then, through the generosity of governments, the theatre of war requirement was broadened so that they could give benefits to more people. They broadened that to take in those on duty beyond the three-mile territorial limit. They went beyond that again to include those who served in the Northumberland Strait, off Digby, Nova Scotia and off Prince Edward Island. Then they brought in civilians. They brought in Part XI of the Civilian War Pensions and Allowances Act.

That brought in a large number of people. I have a list of them here. I am referring to the War Veterans Allowance pamphlet.

Then the VIP program came into effect, which is one of the greatest Programs that has ever happened to veterans. Over

[*Traduction*]

compte des médecins parmi son personnel permanent. Pourrions-nous nous arranger de façon à ce que les anciens combattants se présentent à l'hôpital avec la même tranquilité d'esprit que par le passé, sans avoir besoin de recommandations et sans toute cette comédie?

M. Garceau: Nous verrons ce que nous pouvons faire.

M. Keast: La majorité des cas dont je m'occupe au Bureau d'entraide sont habituellement des demandes de soins chroniques. C'est en général l'épouse, le fils ou la fille qui nous téléphone pour demander si leur mari ou leur père peut être admis au Rideau Veterans' Home ou bien dans les services de soins chroniques de la Défense nationale. On manque de lits.

J'ai surtout affaire à des anciens combattants et je ne m'occupe donc pas du problème de l'admission des civils. Je sais qu'il existe des listes d'attente pour les lits de soins chroniques et c'est un problème.

Le sénateur Guay: La liste est-elle longue?

M. Keast: Ça dépend des centres.

Le sénateur Guay: Pourriez-vous nous donner une idée?

M. Keast: De la durée de l'attente?

Le sénateur Guay: Du nombre d'anciens combattants en liste d'attente.

M. Keast: Le Rideau Veterans' Home, par exemple, n'accepte pas les patients ayant besoin de soins chroniques. Il existe un service pour les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer. La liste d'attente est assez longue, mais je ne peux pas vous donner de chiffres exacts.

Le sénateur Guay: Vous pensez que les listes d'attente sont assez longues partout au Canada.

M. Garceau: À Montréal, les listes d'attente sont longues. Nous sommes en contact avec cet hôpital toutes les semaines.

Le président: Monsieur Garceau, je ne comprends pas très bien le rapport qui existe entre l'allocation des anciens combattants et les prestations du PAAC. Tout d'abord, laissons de côté si vous le voulez bien les pensions d'invalidité et les indemnités des prisonniers de guerre. Quand l'allocation des anciens combattants a été conçue, il fallait avoir servi sur le théâtre des opérations pour y être admissible. Il y avait également quatre autres critères, mais tous concernaient les personnes ayant servi dans la Première et la Deuxième Guerre mondiales.

Grâce à la générosité des gouvernements, on a décidé d'élargir la définition de «théâtre de guerre» afin qu'un plus grand nombre de personnes soient admissibles. On a donc inclus les personnes ayant servi au-delà de la limite territoriale des trois milles. Plus tard, on a également inclus les personnes ayant servi dans le détroit de Northumberland, au large de Digby (Nouvelle-Écosse) et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ensuite, on a inclus les civils. Puis on a adopté la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Cela fait beaucoup de monde. J'ai une liste ici. Je fais référence à la brochure sur l'allocation des anciens combattants.

Ensuite le programme PAAC est entré en vigueur et c'est sans doute la meilleure chose qui soit arrivée aux anciens com-

[*Text*]

the period 1981 to 1988, they brought various classes of veterans into that program, but they left out many—those that qualified under the Civilian War Pensions and Allowances Act, like the merchant seamen and those receiving POW compensation.

Then, through your efforts, and through agreements between governments, they brought into the VIP program those who served in Canada, the Canada service veterans.

I strongly feel that there are pockets of veterans out there who are just as deserving or more deserving than the CSVs, despite the fact that I supported your stand on the War Veterans Allowance for CSVs in the Senate many times, as have others.

There are many, including those who served as merchant seamen, those who were POWs, who are not entitled to VIP. Civilians are not entitled to that, but they served in support of the armed forces.

What was your reasoning in giving priority to the Canada service veterans when there are so many others not entitled to VIP?

Mr. Garceau: We proceeded by, first of all, looking at the veterans, which is the main duty of the Royal Canadian Legion under its Act of Incorporation, then the widows of veterans and then the dependents.

With all of the help the veterans have received from government, we have extended our requests to the government. I think all of those things are coming into effect as we go along.

One senator mentioned this evening, when we ask for a few things and get them, we ask for more, and that it seems every year we want more. Our approach is that if we ask for too many things this evening, we may not get anything. So we deal with things in stages; as they come to us from the branch level or the Command level. We deal with them.

The Chairman: But it has now been 50 years since the Second World War. You have said that "You will try again next year." The government has to recognize—and I am speaking as a Progressive Conservative—that 25,000 veterans die every year. The government has to recognize that the merchant seamen were unprotected in their ships, that they served in support of the armed forces, just as others did who are receiving the Civilian War Veterans Allowance.

We have granted the POWs many benefits, but we have not granted them benefits under the VIP. I want to deal with that for a moment.

There was an announcement in September of 1989 by the Minister of Veterans Affairs respecting Prisoner of War amendments. They gave payments of survivor benefits to widows of POWs, which was proper. They re-authorized the combining of rates of disabilities pensions on POW compensation

[*Traduction*]

battants. Pendant la période allant de 1981 à 1988, plusieurs catégories d'anciens combattants ont été déclarées admissibles à ce programme, mais il en reste encore beaucoup qui n'y ont pas droit—à savoir ceux qui sont visés par la Loi sur les allocations et les pensions de guerre pour les civils, comme les membres de la Marine marchande, et ceux qui reçoivent l'indemnité des prisonniers de guerre.

Grâce aux efforts que vous avez déployés et par le truchement d'ententes conclues entre les gouvernements, on a fini par inclure dans ce programme les personnes ayant servi au Canada, les anciens combattants ayant servi au Canada.

Je suis persuadé qu'il y a des tas d'anciens combattants qui sont aussi méritants sinon plus que les anciens combattants ayant servi au Canada, et je dis cela bien que, comme d'autres, j'aie appuyé à plusieurs reprises au Sénat votre demande d'octroi de l'allocation des anciens combattants aux anciens combattants ayant servi au Canada.

Beaucoup de personnes n'y ont pas droit, et notamment les membres de la Marine marchande et les prisonniers de guerre. Ils n'y ont pas droit parce qu'ils sont des civils, bien qu'ils aient contribué à aider les forces armées.

Pourquoi avez-vous décidé de donner la priorité aux anciens combattants ayant servi au Canada, alors qu'il y a tellement d'autres personnes qui mériteraient d'avoir droit à ce programme?

M. Garceau: Nous avons commencé par étudier le cas de chacun des anciens combattants, ce qui est le devoir principal de la Légion royale canadienne en vertu de la Loi portant sa création, puis celui des veuves et des dépendants.

Malgré toute l'aide que les anciens combattants reçoivent du gouvernement, nous avons quand même formulé nos requêtes auprès du gouvernement. Je crois que les choses avancent.

Un sénateur a fait remarquer ce soir que quand nous voyons que nous obtenons les choses que nous demandons, nous en demandons d'autres. Il a dit qu'il semblait que nous en voulions toujours davantage. Nous pensons que si nous demandons trop de choses, nous risquons de ne rien avoir. Nous procédons par étapes. Nous répondons aux demandes, au fur et à mesure qu'elles nous viennent des filiales ou de la Direction.

Le président: La Deuxième Guerre mondiale remonte maintenant à 50 ans. Vous nous avez dit que vous essaieriez encore l'an prochain. Le gouvernement ne doit pas ignorer—et je parle ici en tant que membre du Parti progressiste conservateur—que 25,000 anciens combattants meurent chaque année. Le gouvernement doit reconnaître que les membres de la Marine marchande n'étaient pas protégés dans leurs bateaux et qu'ils ont servi de soutien aux forces armées, au même titre que d'autres qui reçoivent l'allocation de guerre pour les civils.

Nous avons consenti de nombreux avantages aux anciens prisonniers de guerre, mais ils ne peuvent pas bénéficier du PAAC. J'aimerais revenir là-dessus.

En septembre 1989, le ministre des Anciens combattants a annoncé certaines modifications concernant les prisonniers de guerre. Il a annoncé que les veuves des prisonniers de guerre seraient autorisées à bénéficier des prestations du survivant, ce qui n'était que justice. On a réautorisé la possibilité de combi-

[*Text*]

under the duality provision so that they would get over 50 per cent or even 100 per cent. They were provided with the married rate of POW compensation for one year following the death of the husband. The widow's allowance was extended for a year at the married rate. Bill C-28 provided for the payment of compensation for one year following the death of the spouse. They raised the schedule of rates from 20 per cent to 25 per cent. However, they left them out of the VIP. I would like to hear your comments as to whether you feel that I am right or wrong.

Mr. Garceau: With regard to the veterans who served in Canada, I think the service bureau officer would have a better answer.

The Chairman: I agree wholeheartedly that the veterans who served in Canada for one year and who have reached 65 years of age should receive the VIP.

Mr. Garceau: If they are in need.

The Chairman: Yes. There are others who are just as much if not more in need than those I mentioned.

Mr. Keast: With respect to the prisoner of war category, we find in the service bureau that often these people may also be eligible for a disability pension as a result of their prisoner of war experience. The VIP may be available for the pensioned condition.

The Chairman: Yes, but some veterans are entitled to the veterans allowance with one per cent disability pension. In Canada, people who flew over or sailed beyond the three-mile limit are entitled. Civilians who fished in dangerous waters are deemed to serve in a theatre of war as well. I realize that we have expanded our generosity, and so it should, but why have we left out some deserving veterans. For an example, let me use the merchant seamen. We have talked time and again about the fact they served in dangerous waters with very little protection, and yet they are left out. Why?

Anyway, I am not blaming you; I am blaming the government. I know that you are pushing hard. I know that you meet with the minister every year and that you list your priorities for that meeting. At what level of priority in your representations to government do you put the merchant seamen?

Mr. Garceau: I will tell you what we do every time we meet with the minister. We always have an agenda of eight or nine items to discuss with him. The merchant seamen has been one such item at least for the past 10 years. With regard to Canada service only, personally I served in Canada only because I happened to be in the good province of Manitoba when I crashed. I was hospitalized there, and I was well treated as well. I even married a woman from Manitoba.

The Chairman: I realize what you have done for the merchant seamen. In fact, you were generous so with regards to them their charter just a few months ago, and we commend you for that. We commend you for your representations to the

[*Traduction*]

ner les taux des pensions d'invalidité et les indemnités des prisonniers de guerre en vertu de la disposition sur la dualité, afin qu'ils puissent être admissibles à plus de 50 pour cent ou même à 100 pour cent. On leur a également accordé le taux d'indemnité des prisonniers de guerre mariés pendant un an suivant le décès du mari. L'allocation de la veuve a été prolongée d'un an au taux des personnes mariées. Le projet de loi C-28 a prévu le paiement d'une indemnité pendant un an suivant le décès du conjoint. On a relevé les taux de 20 à 25 pour cent. Pourtant, on leur refuse toujours le PAAC. J'aimerais que vous me disiez si vous pensez que j'ai raison ou tort.

M. Garceau: En ce qui concerne les anciens combattants qui ont servi au Canada, je pense que le Bureau d'entraide serait mieux en mesure de vous répondre.

Le président: Je suis tout à fait d'accord pour que les anciens combattants qui ont servi au Canada pendant un an et ont atteint 65 ans bénéficient du PAAC.

M. Garceau: S'ils sont dans le besoin.

Le président: Oui. Il y en a qui sont autant sinon plus dans le besoin que ceux dont j'ai parlé.

M. Keast: Quant aux prisonniers de guerre, nous avons constaté au Bureau d'entraide qu'ils sont souvent admissibles à une pension d'invalidité en raison de leur expérience de prisonniers de guerre. Ceux qui reçoivent une pension peuvent être admissibles au PAAC.

Le président: Oui, mais certains anciens combattants sont autorisés à recevoir l'allocation des anciens combattants, à condition qu'ils aient une pension d'invalidité de un pour cent. Au Canada, les personnes qui se sont déplacées en avion ou en bateau au-delà de la limite des trois milles sont admissibles. Les civils qui ont pêché dans des eaux dangereuses sont également admissibles. Je reconnais que nous avons fait preuve d'une grande générosité, mais pourquoi avons-nous oublié certaines catégories? Reprenons l'exemple des membres de la Marine marchande. Nous avons répété à plusieurs reprises qu'ils ont servi dans des eaux dangereuses alors qu'ils étaient insuffisamment protégés; et pourtant, on les oublie. Pourquoi?

De toute façon, ce n'est pas à vous que je fais des reproches mais au gouvernement. Je sais que vous vous démenez. Je sais que vous rencontrez le ministre chaque année et que vous lui donnez la liste de vos priorités. Dans les représentations que vous faites au gouvernement, quelle est la priorité que vous accordez aux membres de la Marine marchande?

M. Garceau: Je peux vous dire ce que nous faisons chaque fois que nous rencontrons le ministre. Nous avons toujours huit ou neuf points à l'ordre du jour. Depuis 10 ans, les membres de la Marine marchande figurent sur notre ordre du jour. Quant aux militaires ayant seulement servi au Canada, sachez que c'est mon cas. En effet, c'est dans la belle province du Manitoba que je me trouvais quand mon avion s'est écrasé. J'ai donc été hospitalisé là-bas, et j'y ai été très bien traité. J'ai même épousé une Manitobaine.

Le président: J'apprécie ce que vous avez fait pour les membres de la Marine marchande. En fait, vous leur avez donné leur charte il y a quelques mois et je vous en félicite. Nous vous félicitons pour les représentations que vous faites au ministre,

[*Text*]

minister, but the fact is that it is getting too late. We must press harder, and that is what we are trying to do in the Senate.

Mr. Garceau: We have been saying that it is getting too late as well. Every year we wait we lose 25,000 veterans who could have served in Canada and been injured in Canada. We realize that a lot of people have not been recognized. We want equality for everyone who served. We think that the government has a debt to all the people who served. Anyone who has been to Europe and visited the graveyards will know how many Canadians stayed behind at the ages of 17, 18, 19 and 20 years. Many of the people who came back came back with wounds. Many families have suffered as a result of the war. Even those who did not serve have brothers, fathers and other relatives who served and who came back in shock with psychological problems, and they have helped those members of their families. We feel that many of the psychological problems experienced by veterans are as a result of their war years. That is why we want the government to do something.

The Chairman: I do not understand why there is this contradiction with regard to those who served in the theatre of war or in support of the armed forces. I refer to such groups as the Voluntary Aid Detachment, the Canadian Fire Fighters, the Canadian Overseas Welfare Workers, the Canadian Transatlantic Air Crew and many others. They are not entitled to VIP even though they served in support of the armed forces while many others who did not, are now entitled to VIP. I know that you cannot give me the answer, but we have to emphasize the need to put these people in a higher priority. Would you care to disclose your other priorities for this year besides the War Veterans Allowance for CSV.

Mr. Garceau: We do not have the list with us. Let us look through our papers.

The Chairman: If you could give it to us, we would appreciate it.

Mr. Garceau: We can send it to you.

The Chairman: May I take this opportunity to commend you on your suggestion that the VIP be extended to widows. We realize that while others were trying to establish second careers or to work to have more comforts, many others had to stay at home to look after crippled or disabled husbands. We hope that you will be successful in your quest.

Mr. Hannington: While searching for our priority list which, I am embarrassed to say, we did not bring, I found a statement that illustrates the hospital problem. As of December 19, 1989, the waiting list for Sunnybrook is 300 veterans. The contract obligation for the two wings that DVA sponsors is 570 beds. As of that date 433 beds of the 570 were occupied. The remainder were not in use because of a shortfall in nursing staff. So there is a shortfall problem for staff and there is a further shortfall for people who just could not get in even if their obligations were being met. Veterans Affairs is evidently

[*Traduction*]

mais le problème est qu'il sera bientôt trop tard. Nous devons multiplier les pressions et c'est ce que nous essayons de faire au Sénat.

M. Garceau: Nous disons aussi qu'il va être trop tard. Chaque année, nous perdons 25,000 anciens combattants qui auraient pu servir au Canada et y être blessés. Beaucoup de gens ont été ignorés. Nous voulons que tous ceux qui ont servi soient traités de la même façon. Nous pensons que le gouvernement a une dette envers tous ceux qui ont servi. Quiconque s'est rendu en Europe et a visité les cimetières sait combien de Canadiens ont péri à 17 ans, 18 ans, 19 ans ou 20 ans. Ceux qui sont revenus sont souvent revenus avec des blessures. De nombreuses familles ont souffert à cause de la guerre. Même ceux qui n'ont pas servi avaient des frères, des pères et des parents qui ont servi et qui sont revenus en état de choc, avec des problèmes psychologiques. Ils ont aidé les membres de leur famille. Nous pensons que les nombreux problèmes psychologiques dont souffrent les anciens combattants ont pour cause leurs années de guerre. C'est pourquoi nous voulons que le gouvernement fasse quelque chose.

Le président: Je ne comprends pas pourquoi cette contradiction existe pour ce qui est de ceux qui ont servi sur le théâtre des opérations ou pour soutenir les forces armées. Je veux parler ici de groupes comme le détachement des auxiliaires volontaires, les pompiers canadiens, les travailleurs sociaux canadiens d'outre-mer, les équipages aériens transatlantiques canadiens et bien d'autres. Ils n'ont pas droit au PAAC, alors qu'ils ont servi de soutien aux forces armées. Je sais que vous ne pouvez pas me donner de réponse, mais j'aimerais insister pour que l'on leur accorde une priorité plus haute. Pourriez-vous nous divulguer vos autres priorités pour cette année, en dehors de l'octroi de l'allocation des anciens combattants aux personnes ayant servi au Canada?

M. Garceau: Nous n'avons pas cette liste avec nous. Laissez-moi consulter mes documents.

Le président: Si vous pouviez nous la donner, nous vous en serions très reconnaissants.

M. Garceau: Nous pouvons vous l'envoyer.

Le président: Permettez-moi de profiter de l'occasion pour vous féliciter d'avoir demandé que le PAAC vise également les veuves. Nous sommes conscients du fait que pendant que certains s'efforçaient de se faire une deuxième carrière ou de travailler pour mener une existence plus confortable, bien des femmes ont dû rester à la maison pour s'occuper de leur mari invalide ou handicapé. J'espère que vous réussirez à obtenir gain de cause.

M. Hannington: Pendant que je cherchais notre liste de priorités que, je suis gêné de le dire, nous n'avons pas apportée, j'ai trouvé un document qui illustre bien le problème hospitalier. Au 19 décembre 1989, la liste d'attente pour l'hôpital de Sunnybrook était de 300 personnes. Grâce aux travaux de rénovation des deux ailes parrainés par le ministère des Anciens combattants, 570 nouveaux lits devraient être disponibles. A cette date-là, 433 lits étaient occupés. Le reste n'était pas occupé parce que l'on manquait d'infirmières. Il y a donc une pénurie de personnel et bien des gens n'ont pas pu être admis bien que

[*Text*]

working on this matter. It is one of a number of hospital issues that remains outstanding.

Senator Molgat: Could we have that same information with regard to all veterans' hospitals?

The Chairman: I believe that we have that as a result of our Charlottetown trip.

Mr. Garceau: I have the priority list. One is the WVA extension, then casual earning exemptions for WVA, interest exemptions, full WVA for outside Canada service, VIP consideration to spouse, *pension payment for serving personnel*, treatment coverage for dependents. Those are the top priorities we will be discussing with the minister. Most of them are included in the resolutions to be put before the convention. We have already started working on some of them, but they will go to the convention anyway.

Senator Molgat: You did not mention the merchant seamen.

Mr. Garceau: We have been raising the subject of the merchant seamen for the past 10 years, and that is automatic. These are the other priorities.

Senator Molgat: The witnesses state on page 16 of their brief that, regarding national defence, they are going to introduce a resolution at their June 1990 convention calling for exactly the same amount of funds as those called for in the White Paper. Gentlemen, do you not think that present circumstances call for a need to keep a proper defence but, knowing that we are not going into nuclear submarines, that we are not going to buy the 250 tanks, that we are going to reorganize what we are doing now, that the world situation has changed substantially, is it realistic to be calling for exactly the same spending call for by the White Paper?

Mr. Garceau: What we really want, senator, is to have our borders well protected. I think that any of the veterans would agree that in 1939 when the war was declared there was absolutely nothing with which to equip us or train us. I think a lot of those actions occured because we were not prepared. All we want is to be prepared for the defence of our country, not to be caught like we were in 1939 with nothing, really, to defend Canada. I remember the first rifle they gave me—it was a 1914 rifle that didn't even work. I think we just want Canada to be equipped to protect our borders and the Canadian people in case something does happen.

Senator Molgat: It just seems to me, Mr. Chairman, that if the Legion is calling for exactly the same amount of expenditure envisaged by the White Paper, perhaps it will not be seen as being up to date on what is happening in the world. The Legion might hurt itself in presenting that sort of resolution.

[*Traduction*]

l'hôpital ait rempli ses obligations. Le ministère des Anciens combattants s'occupe bien sûr de la question. C'est l'un des problèmes qui restent à régler dans les hôpitaux.

Le sénateur Molgat: Pourrions-nous avoir ces renseignements pour tous les hôpitaux des anciens combattants?

Le président: Je pense que l'on nous dira cela à Charlottetown.

M. Garceau: J'ai trouvé la liste des priorités. La première c'est l'extension de l'allocation des anciens combattants, ensuite les exemptions des gains accidentels pour les anciens combattants, les exemptions pour intérêts, l'intégralité de l'allocation des anciens combattants pour les personnes ayant servi à l'extérieur du Canada, l'octroi du PAAC aux conjoints, le versement de pensions pour les officiers d'entraide et la couverture des frais de traitement des dépendants. Voilà les principales priorités dont nous discuterons avec le ministre. La plupart font l'objet de résolutions qui seront présentées au congrès. Nous avons déjà commencé à travailler à certaines d'entre elles, mais elles seront de toute façon présentées au congrès.

Le sénateur Molgat: Vous n'avez pas parlé des marins de la Marine marchande.

M. Garceau: Cela fait 10 ans que nous en parlons et ils ont automatiquement priorité. Je viens de vous exposer les autres priorités.

Le sénateur Molgat: Les témoins ont déclaré à la page 16 de leur mémoire qu'en ce qui concerne la Défense nationale, ils avaient l'intention de présenter une résolution au congrès de juin 1990 demandant exactement le même budget que ce qui avait été annoncé dans le Livre blanc. Messieurs, ne pensez-vous pas que les circonstances actuelles exigent que nous maintenions une défense suffisante mais, étant donné que nous n'allons pas acheter de sous-marins nucléaires, que nous n'allons pas acheter les 250 chars prévus, que nous allons réorganiser nos activités de défense et que la situation mondiale a radicalement changée, est-il réaliste de demander exactement le même montant que celui qui avait été annoncé dans le Libre blanc?

M. Garceau: Ce que nous voulons vraiment, monsieur le sénateur, c'est que nos frontières soient bien protégées. Tous les anciens combattants vous diront que lorsque la guerre a été déclarée en 1939, nous n'avions absolument rien pour nous équiper et nous entraîner. Les guerres éclatent souvent parce que l'on ne s'y attend pas. Nous voulons être prêts à défendre notre pays. Nous ne voulons pas être surpris comme en 1939, sans avoir quoi que ce soit pour défendre le Canada. Je me souviens encore du premier fusil que l'on m'a donné—c'était un fusil de 1914 qui ne marchait même pas. Nous voulons simplement que le Canada soit suffisamment équipé pour protéger ses frontières et les Canadiens en cas de besoin.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, il me semble que si la Légion demande exactement le même montant de dépenses que ce que prévoyait le Livre blanc, elle aura peut-être l'air de ne pas être très au fait de ce qui se passe dans le monde. En présentant une résolution pareille, la Légion risque de se discréditer.

[*Text*]

Mr. Garceau: I think we are up to date on what is happening but we are afraid about what might happen if Germany reunites.

Senator Bonnell: I have one question, Mr. Chairman. Many veterans who came back in 1945 are in hospitals today with Alzheimer's Disease or other mental illnesses. Their pension funds have been sitting at the Department of Veterans Affairs getting no interest. Has the Legion ever considered asking the Department of Veterans Affairs to put their money into a trust fund so that at least it will get the interest that the Canada Savings Bonds get? These people are mentally incapacitated and cannot advise anyone with respect to their money. Something should be done about it.

Mr. Garceau: I do not remember the exact case we discussed, but I remember some discussion about and ombudsman to look after the veterans' fund. I cannot give you the exact details, senator, but you might have them in the correspondence we have. I do know that at least we are working on that.

Senator Bonnell: Has the Legion asked the department to put these funds into some sort of trust? After 45 years, the veterans' funds should have been making a lot of money. I believe someone may have even taken the department to court. You say, however, that you have made no recommendations that you know of?

Mr. Hannington: I think we have made a number of recommendations associated with money that belongs to veterans. I thought that those funds were actually drawing interest, but I may be wrong. This is not intended to be a red herring, but with respect to money that has accumulated in the estates that is going back to the Crown, we have been trying to get the government to place it into a fund for the benefit of veterans. The answer we keep getting is, "No, we can't do that. It belongs to the provinces if it does not go to somebody else." As to individual's moneys, I was under the impression that they were all handled in a trust type of operation. I am not aware of the interest but we will certainly find out more about it.

The Chairman: I wanted to touch on the matter of the Canadian veterans overseas. Since 1945 there have been approximately 100 veterans or their widows found who did not even know they were eligible for disability pensions. We have found 90 odd such people. Many of the deceased veterans whose widows we found were deemed to have been in receipt of 100 per cent disability pensions and the widows are now receiving full widows' pensions and retroactive cheques up to $35,000. We now have a second list. A lot of people over there did not even know that they were eligible.

I take issue with that fact because the Canadian High Commission, which has a section looking after veterans' affairs, informed me that the reason it was not able to look for those people is insufficient budget. To my mind that is ridiculous. At

[*Traduction*]

M. Garceau: Nous sommes tout à fait au fait de ce qui se passe, mais nous redoutons la réunification de l'Allamagne.

Le sénateur Bonnell: J'ai une question, monsieur le président. Nombre des anciens combattants qui sont revenus en 1945 souffrent aujourd'hui de la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies mentales et sont hospitalisés. Leurs fonds de pension sont gardés par le ministère des Anciens combattants sans porter d'intérêt. La Légion a-t-elle envisagé de demander au ministère des Anciens combattants de mettre cet argent dans un fonds de fiducie qui pourrait porter le même taux d'intérêt que les obligations d'épargne du Canada, par exemple? Ces personnes sont mentalement handicapées et ne peuvent donner de conseils à quiconque concernant leurs avoirs financiers. Il faudrait faire quelque chose.

M. Garceau: Je ne me rappelle plus de cas dont nous avons discuté, mais je sais qu'il en a été question et que l'on a envisagé de demander à l'ombudsman de s'occuper des fonds des anciens combattants. Je ne peux pas vous donner les détails exacts, sénateur, mais vous les trouveriez sans doute dans la correspondance que nous avons échangée. Je sais que nous nous renseignons là-dessus.

Le sénateur Bonnell: La Légion a-t-elle demandé au ministère de placer cet argent dans une sorte de fonds de fiducie? Au bout de 45 ans, cela aurait pu faire beaucoup d'argent. Je me demande même si les cours n'ont pas été saisies de cette question. Vous dites qu'à votre connaissance aucune recommandation n'a été formulée en ce sens?

M. Hannington: Je crois que nous avons fait plusieurs recommandations concernant l'argent qui appartient aux anciens combattants. Je crois savoir que ces fonds portent un intérêt mais je n'en suis pas sûr. Je ne veux pas détourner la conversation, mais en ce qui concerne l'argent des successions qui reviennent à la Coronne, nous avons essayé de demander au gouvernement de le placer dans un fonds destiné aux anciens combattants. La réponse que l'on nous donne est toujours la même: «Non, ce n'est pas possible. Si personne ne revendique cet argent, c'est aux provinces qu'il appartient.» Quant aux avoirs personnels des individus, j'avais l'impression qu'ils étaient tous placés dans une sorte de fonds de fiducie. Je ne sais pas à quel taux d'intérêt mais je me renseignerai.

Le président: J'aimerais parler des anciens combattants canadiens qui résident outre-mer. Depuis 1945, on a retrouvé environ 100 anciens combattants ou leur veuve qui ne savaient même pas qu'ils étaient admissibles à une pension d'invalidité. Nous en avons trouvé plus de 90. La majorité des anciens combattants dont nous avons retrouvé les veuves auraient dû bénéficier d'une pension d'invalidité de 100 pour cent. Aujourd'hui, les veuves reçoivent l'intégralité de la pension des veuves ainsi que des chèques rétroactifs pouvant aller jusqu'à 35 000 $. Nous avons maintenant une deuxième liste. Nombre des personnes qui résidaient outre-mer ne savaient même pas qu'elles avaient droit à pension.

C'est une question qui me préoccupe parce que le Haut-Commissariat canadien, qui a un service chargé des affaires des anciens combattants, m'a informé qu'il ne disposait pas d'un budget suffisant pour s'occuper de ces gens-là. Je trouve

[*Text*]

any rate, the Canadian Veterans Association Overseas is seeking them out through the good auspices of the chief pensions' advocate in coordination with the CVAUK. They sent one of their advocates over and interviewed some 30 people, who are going through the process now.

I just wanted to let you know that when you are seeking out veterans, do not forget that there are still many overseas. I am only talking about England. They are in the United States and as far away as India. The Department of Veterans Affairs has said that by moving out of Canada they forfeited their rights for benefits, which is most infortunate. They did not all move out of Canada—many of them came back and had to move back because there were no jobs. I simply wanted to let you know this and I had no other forum in which to tell you about it.

Mr. Garceau: As you know, Mr. Chairman, the Royal Canadian Legion is a member of the British Empire Service League. We have met in England and at the last few meetings we have been using our search program to locate people outside Canada who are war veterans or widows of war veterans. We have received support from the British Legion, and others, who are all doing the same things in their own way. We are also trying to locate veterans and their widows in the Caribean Islands. We have the support of other Legion members.

The Chairman: I can say that the thrust I see is through the foreign office, which has the people that are dealing with them as your imperial service officer is doing. I think we have to impress upon them that these people have to be sought out. The social worker over there had to be brought over here for six weeks to see how the war veterans' allowance works. At any rate, I think it is important at this late stage of the game and I know that you will look into that.

Mr. Garceau: I just wanted to mention that we had contact with all of the commissioners and sent out a letter pertaining to exactly what you are speaking about to try to locate some of these people.

Senator Muir: I wish to commend Mr. Hannington and the other representatives of the Royal Canadian Legion on an extremely fine brief. I was not going to say anything here tonight—my colleagues know that I am a bit over awed by the medical convention, all the doctors who are members of this committee. They know that I am a rather shy, humble and unassuming individual at all times. I do not generally take part in committee meetings. I may speak loudly at times but I do not add much to them.

With regard to Senator Molgat's question on what you stated at page 16 of your brief, I commend you for that. I commend you for what you have written and I am glad that it will be looked into and discussed at the 1990 convention. We know that there have been changes in eastern Europe. Of course we know that. It is not my position to glorify such a thing as war—God forbid that there should ever be such a thing that would involve Canadians or anyone else, for that matter. But now we are talking about Canadians.

[*Traduction*]

cela ridicule. Quoiqu'il en soit, l'Association des anciens combattants canadiens outre-mer est en train de les rechercher grâce aux bons offices du responsable des pensions. L'une de ces personnes a été envoyée outre-mer et a interrogé 40 personnes, dont les dossiers sont actuellement à l'étude.

Quand vous tentez de retrouver des anciens combattants, n'oubliez pas qu'il y en a encore beaucoup outre-mer. Je ne pense pas simplement à l'Angleterre. Il y en a aussi aux États-Unis et en Inde. Le ministère des Anciens combattants a déclaré qu'en quittant le Canada ils avaient renoncé à leur droit de recevoir des prestations. Il n'ont pas tous quitté le Canada—beaucoup d'entre eux sont partis parce qu'ils n'avaient pas d'emploi. Je voulais simplement que vous le sachiez et je n'avais pas d'autre moyen de vous le faire savoir.

M. Garceau: Comme vous le savez, monsieur le président, la Légion royale canadienne est membre de la British Empire Service League. Nous nous sommes rencontrés en Angleterre et lors des dernières réunions, nous avons utilisé notre programme de recherches pour retrouver des anciens combattants canadiens ou des veuves de guerre résidant à l'étranger. Nous avons reçu le soutien de la Légion britannique et d'autres organismes qui font la même chose que nous, à leur façon. Nous essayons également de savoir s'il n'y a pas des anciens combattants ou leurs veuves dans les Caraïbes. Nous bénéficions de l'appui d'autres membres de la Légion.

Le président: Je dois dire que je fais confiance au Foreign Office, qui s'occupe de ces gens-là comme le fait votre officier du service impérial. Nous devons leur faire comprendre que ces gens-là doivent être retrouvés. Ce monsieur qui est un travailleur social a dû venir passer six semaines ici pour voir comment fonctionnait l'allocation des anciens combattants. Bien qu'il soit très tard, je considère que cela est important et je sais que vous vous en occuperez.

M. Garceau: Je voulais vous dire que nous sommes entrés en contact avec tous les commissaires. Nous leur avons envoyé une lettre leur expliquant exactement ce que vous venez de dire sur la nécessité de retrouver certaines de ces personnes.

Le sénateur Muir: J'aimerais féliciter monsieur Hannington et les autres représentants de la Légion royale canadienne pour un excellent mémoire. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce soir—mes collègues savent combien je suis impressionné par le nombre de médecins qui font partie de ce comité. Ils savent que je suis assez timide, humble et sans prétention. Je n'ai pas l'habitude de participer aux réunions du comité. Il m'arrive de hausser la voix, mais je ne dis jamais grand chose.

J'aimerais revenir sur la question qu'a soulevée le sénateur Molgat à propos de ce que vous déclarez à la page 16 de votre mémoire. Je vous félicite. Je vous félicite pour ce que vous avez écrit, et je suis heureux que l'on en discute lors du congrès de 1990. Nous savons qu'il y a eu des changements en Europe de l'est. Bien sûr que nous le savons. Je ne suis pas du genre à tirer gloire d'une guerre. Dieu fasse qu'il n'y ait plus jamais de guerre, impliquant des Canadiens ou quiconque. Mais nous parlons ici de Canadiens.

[*Text*]

You gave a glaring example about the rifles given to you. I can remember that. I did not serve. I am honourary president for the Legion, but for other services rendered. However, I know about people in my own area who were given crappy old things. No one was prepared or ready for anything.

That is hard for some of the younger people around here to understand. People forget so quickly.

In the schools—and you hear this all the time because the Legions bring this up as do you conventions not to glorify war by any means—our kids know more about American history, for example, the Alamo, and so on, than the things that have happened in Canada, despite the efforts of many of you sitting around here who have spoken at schools, universities and so on.

The point that I am trying to make is that we are now seeing unified Germany, and so on. I do not prefer to be one of these great statesmen, but one has to be realistic and face the facts. In the short time since we have seen—what shall we term it—democracy, which has arisen over in eastern Europe; I will use that term for the moment. God knows what will happen. I hope and pray that everything will work out all right and that never again will Canadians ever have to face battle.

Mr. Hannington: I hope so.

Senator Muir: On page 12 of your brief you have the heading "Deemed Never to Have Served." Can you tell me if this has been raised at a convention? I presume that it has and has been met with good favour.

Mr. Hannington: Yes.

Senator Muir: I am curious, that is all. Would you elaborate on that?

Mr. Garceau: We did bring it up at the convention and also to the minister at the same time. A lot of veterans, when they came back from over seas services, were brought back, for example, to Winnipeg, whereas they lived in Souris. They then took a train to Souris but had to come back to Winnipeg to be discharged. However, once they were back in Souris they felt, "The heck with it; I am not going back to Winnipeg just to get discharge papers." So that they remained on their farms and property.

We found out that there was about 14,000 people in that situation who never received discharge papers. The government then came up with a bill that stated that they were considered never to have served. We have that in the Gaspé region. People were brought back to Quebec City and sent home on bicycles, or whatever they were using then. They then would not come back to Quebec City just to be discharged and to receive a piece of paper that said that they had served. Those are the people that we are after that should be recognized.

Senator Muir: That explains it extremely well. In other words, the gentlemen were so damn glad to get back they said, "To hell with it."

[*Traduction*]

Vous nous avez parlé des fusils que l'on vous avait distribués. Je m'en rappelle. Je n'ai pas servi dans l'armée. Je détiens le titre de président honoraire de la Légion, mais c'est pour d'autres services que j'ai rendus. Toutefois, je sais qu'il y a des gens dans ma région à qui on a distribué toutes sortes de vieux trucs. Personne n'était prêt ni préparé pour quoi que ce soit.

C'est difficile à comprendre pour ceux qui sont plus jeunes. Les gens oublient rapidement.

Dans les écoles—et on en entend souvent parler parce que la Légion en parle dans ses congrès—il ne faut pas tirer gloire d'une guerre, mais nos enfants en savent davantage sur l'histoire américaine, par exemple, sur le Fort Alamo etc. que sur ce qui s'est passé au Canada, malgré les efforts que vous déployez en organisant des conférences dans les écoles, les universités etc.

On parle aujourd'hui de la réunification de l'Allemagne. Je ne voudrais pas être à la place de l'un de ces grands hommes d'État, mais il faut être réaliste et regarder les choses en face. Depuis quelque temps, nous assistons à l'avènement de—comment dirais-je—la démocratie en Europe de l'est. Dieu seul sait ce qui va se passer. J'espère et je prie pour que tout se passe bien et pour que les Canadiens n'aient jamais plus à se battre.

M. Hannington: Je l'espère aussi.

Le sénateur Muir: À la page 12 de notre mémoire, l'un des paragraphes s'intitule «Réputés ne jamais avoir servi». Pourriez-vous me dire si cette question a déjà été discutée en congrès? Je suppose que oui et que votre requête a été accueillie favorablement.

M. Hannington: Oui.

Le sénateur Muir: Je suis curieux, c'est tout. Pourriez-vous préciser?

M. Garceau: Nous en avons parlé en congrès et nous en avons également parlé au ministre par la même occasion. De nombreux anciens combattants sont revenus à Winnipeg, par exemple, après la guerre et se sont installés à Souris. Ils ont pris le train pour se rendre à Souris mais il aurait fallu qu'ils reviennent à Winnipeg pour être officiellement libérés de leurs obligations militaires. Cependant, une fois de retour à Souris, ils se sont dit qu'ils n'allaient pas retourner à Winnipeg uniquement pour remplir des papiers. Ils sont donc restés dans leur ferme et sur leur terre.

Nous avons découvert qu'il y avait environ 14,000 personnes dans ce cas, et qu'elles n'ont jamais reçu leurs documents de libération. Le gouvernement leur a ensuite fait savoir qu'il considérait qu'elles n'avaient jamais servi. Le problème se pose aussi dans la région de Gaspé. Certaines personnes oant été ramenées à Québec et renvoyées chez elles par les moyens du bord, en bicyclette parfois. Elles ne sont jamais revenues à Québec pour être officiellement libérées et recevoir un morceau de papier indiquant qu'elles avaient bien servi. Ce sont ces gens-là qu'il faut retrouver et reconnaître.

Le sénateur Muir: Vous avez très bien expliqué les choses. En d'autres termes, ils étaient tellement heureux d'être de retour qu'ils ont négligé d'aller chercher leurs papiers.

[*Text*]

Mr. Garceau: He was anxious to see his wife, not to see a piece of paper with the word "discharged" printed on it.

Senator Muir: In other words, the rationale was, "I am not going back out of town, or somewhere else just to get a piece of paper." I thought it involved something else. I thank you for that explanation.

The Chairman: Thank you very much for your brief. We learned a lot tonight. We wish you well in your convention in Vancouver in June and thank you for coming and taking the time to be here tonight. You can count on the support of the Senate in anything you do.

Mr. Garceau: We always have received good support from the Senate. We are assured of that even before we met with this committee. We thank you very much for accepting us here on this committee and hearing the brief that we have. We hope that we were as helpful to you as you are to us.

The Chairman: Thank you very much.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

M. Garceau: Ils étaient tellement impatients de retrouver leur femme qu'ils se moquaient bien d'un morceau de papier avec le mot «libéré» imprimé dessus.

Le sénateur Muir: Autrement dit, ils se sont dit: «Je ne vais pas repartir d'ici uniquement pour aller chercher un morceau de papier.» Je ne savais pas que c'était ça. Je vous remercie de cette explication.

Le président: Merci beaucoup pour votre mémoire. Nous avons appris beaucoup de choses ce soir. Nous vous souhaitons beaucoup de succès pour votre congrès de juin à Vancouver et nous vous remercions d'avoir pris le temps de comparaître devant nous ce soir. Vous pouvez compter sur l'appui du Sénat dans toutes vos entreprises.

M. Garceau: Nous avons toujours bénéficié du soutien du Sénat. Nous le savions avant même de vous rencontrer ce soir. Nous vous remercions de nous avoir invités ce soir et d'avoir écouté notre mémoire. Nous espérons vous avoir été aussi utiles que vous l'avez été pour nous.

Le président: Merci beaucoup.

La séance est levée.

SÉNAT DU CANADA

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sénat sur

Affaires des anciens combattants

Veterans Affairs

WITNESSES: (See back cover)

Affaires

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Royal Canadian Legion:

Mr. Gaston Garceau, Dominion President;
Mr. Fred G. Hannington, Dominion Secretary;
Mr. Ted Keast, Service Officer.

From the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:

Mr. Gordon Olmstead, President.

De la Légion royale canadienne:

M. Gaston Garceau, président national;
M. Fred G. Hannington, secrétaire national;
M. Ted Keast, officier d'entraide.

De l'Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande:

M. Gordon Olmstead, président.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-90

SENATE OF CANADA

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Wednesday, May 23, 1990

Issue No. 6

Sixth proceedings on:

The examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates

WITNESS:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1990

SÉNAT DU CANADA

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Le mercredi 23 mai 1990

Fascicule nº 6

Sixième fascicule concernant:

L'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990

TÉMOIN:
(Voir à l'endos)

38267—1

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Jack Marshall, *Chairman*
The Honourable Lorne M. Bonnell, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack
(Quorum 3)

LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable Jack Marshall
Vice-président: L'honorable Lorne M. Bonnell

Les honorables sénateurs:

Bonnell, Lorne M.
David, Paul
Marshall, Jack
(Quorum 3)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate*, Wednesday, June 28, 1989:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Marsden moved, seconded by the Honourable Senator Turner:

That the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 28 juin 1989:

«Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Marsden propose, appuyé par l'honorable sénateur Turner:

Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit Comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, September 26, 1989:

The Honourable Senator David moved:

"That a Subcommittee on Veterans Affairs be established for the purpose of hearing evidence and considering matters relating to the Order of Reference adopted by the Senate on June 28, 1989 concerning Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates which was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

That the Subcommittee be composed of the Honourable Senators Bonnell, David and Marshall;

That the Honourable Senators Marshall and Bonnell be Chairman and Deputy Chairman respectively; and

That the Subcommittee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

Extrait du *Procès-verbal du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, le mardi 26 septembre 1989:

L'honorable sénateur David propose:

«Qu'un sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi pour entendre des témoignages et étudier toutes questions se rattachant à l'Ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 sur les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

Que les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall en fassent partie;

Que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit comité; et

Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier suppléant du Comité

Patrick J. Savoie

Acting Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

Subcommittee on Veterans Affairs

WEDNESDAY, MAY 23, 1990
(8)

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:10 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David and Marshall (3).

Other Senators present: The Honourable Senators Barootes, Guay and Molgat.

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Chairman.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witness:

From the National Council of Veteran Association (NCVA) in Canada:

Mr. H. Clifford Chadderton, Chairman.

The Subcommittee resumed its examination of Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, pursuant to its Orders of Reference from the Senate of June 28, 1989 and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of September 26, 1989.

Mr. Chadderton made a statement and answered questions.

The Subcommittee discussed the television series produced through the auspices of the National Council of Veteran Associations in Canada.

On motion of the Honourable Senator Guay,

It was agreed,—That the Subcommittee accept the copies of films of the television series sponsored by the NCVA, entitled "Never Again" and the programs entitled 'Vimy Veteran Remembers", "No Man's Land" and "The Forgotten War".

At 9:15 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Sous-comité des affaires des anciens combattants

LE MERCREDI 23 MAI 1990
(8)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 10 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall (3).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Barootes, Guay et Molgat.

Sont présents: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement; Mlle Laura Fox, adjointe administrative auprès du Président.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoin:

Du Conseil national des associations des anciens combattants (CNAAC) au Canada:

M. H. Clifford Chadderton, président.

Le Sous-comité poursuit son étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, conformément à ses ordres de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 26 septembre 1989.

M. Chadderton fait une déclaration et répond aux questions.

Le Sous-comité discute de la série de programmes destinés à la télévision parrainés par le Conseil national des associations des anciens combattants au Canada.

Sur motion de l'honorable sénateur Guay,

Il est convenu,—Que le Sous-comité accepte les copies de la série de films destinés à la télévision, parrainés par le CNAAC intitulé «Never Again» et les programmes intitulés «Vimy Veteran Remembers», «No Man's Land» et «The Forgotten War».

À 21 h 15, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, May 23, 1990

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7.00 p.m. to continue its examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Tonight our order of reference is the examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates.

We have with us Mr. Clifford Chadderton, who is Chairman of the National Council of Veteran Associations of Canada. Mr. Brian Forbes is the Honourary Secretary-General of the National Council of Veteran Associations of Canada. Mrs. Faye Lavell is Director of the Service Bureau, The War Amputations of Canada. Mrs. Debra David is Chief of Staff, The War Amputations of Canada. I believe that everyone is aware of Mr. Chadderton's work over the years with war amputees and his experience with veterans affairs.

I would like to introduce the members of the committee.

Senator Molgat: Mr. Chairman, you could say that Mr. Chadderton comes from Manitoba.

The Chairman: Mr. Chadderton comes from Manitoba and served with the Royal Winnipeg Rifles.

The members of the committee are: Senator Barootes from Saskatchewan; Senator Bonnell, Deputy Chairman of the committee, from P.E.I.; Senator Guay from Winnipeg; Senator Molgat from Manitoba; and Senator David from Quebec.

My administrative assistant for Veterans Affairs is Laura Fox. Grant Purves is from the Library of Parliament. The Clerk of the committee is Denis Bouffard.

Mr. H. Clifford Chadderton, Chairman, National Council of Veteran Associations in Canada: On behalf of the National Council of Veteran Associations in Canada, I would like to express our appreciation for the opportunity to appear before this subcommittee. We have a written brief. I will read part of it. However, toward the end of it I will make mention of a number of concerns, which may elicit some questions.

This submission deals with several areas of concern arising from discussion and review at the last meeting of the National Council of Veteran Associations in Canada, and in individual discussions and correspondence between representatives of member associations and the Chairman and Secretary-General.

It is the intent of this submission to present a number of items which have the unanimous support of the national council. The contents of this submission are as follows. Section 1 deals with the Veterans Indepence Program. There are two

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 23 mai 1990

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, se réunit aujourd'hui à 19 heures pour poursuivre son examen des crédits nos 1, 5, 10, 15 et 20 du Budget des dépenses 1989-1990, sous la rubrique Anciens combattants.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Notre ordre de renvoi de ce soir est l'examen des crédits nos 1, 5, 10, 15 et 20 du Budget des dépenses 1989-1990, sous la rubrique Anciens combattants.

Nous recevons aujourd'hui M. Clifford Chadderton, président du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada. Il est accompagné par M. Brian Forbes, secrétaire-général honoraire du Conseil. Nous entendrons aussi Mme Faye Lavell, directrice du Bureau des services et Mme Debra David, chef du Personel, toutes deux des Amputés de guerre du Canada. Tout le monde connaît, je pense, le travail qu'a fait M. Chadderton au fil des ans pour les amputés de guerre et son expérience des affaires des anciens combattants.

Je souhaite présenter maintenant les membres du Comité.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, vous pourriez préciser que M. Chadderton vient du Manitoba.

Le président: M. Chadderton vient effectivement du Manitoba et il a fait partie du Royal Winnipeg Rifles.

Voici les membres du Comité: le sénateur Barootes de la Saskatchewan, le sénateur Bonnell, vice-président du Comité, de l'Île-du-Prince-Édouard, le sénateur Guay de Winnipeg, le sénateur Molgat du Manitoba et le sénateur David, qui nous vient du Québec.

Mon assistante administrative pour les affaires des anciens combattants est Laura Fox. Grant Purves représente la Bibliothèque du Parlement et le greffier du Comité est Denis Bouffard.

M. H. Clifford Chadderton, président, Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada: Au nom du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada, je tiens à vous remercier de nous permettre de comparaître devant le Sous-comité. Nous avons préparé un mémoire dont je vais vous lire une partie. Toutefois, vers la fin, je signalerai certaines de nos préoccupations qui susciteront peut-être certaines questions de votre part.

Notre mémoire porte sur plusieurs préoccupations découlant de l'examen et de la discussion qui ont eu lieu lors de la dernière réunion du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada, ainsi que de discussions en privé et d'échanges de correspondance entre des représentants d'associations membres du Conseil et du président et du secrétaire-général.

Notre mémoire a pour objet de vous faire part de certaines questions qui font l'unanimité parmi les membres du Conseil national; il se divise en trois parties que voici: La partie 1 traite du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il y

[*Text*]

areas in particular that I would like to bring to the attention of this committee. Firstly, the question of pensioners who are covered by the Special Duty Pension Order, and, secondly, other regular force pensioners under subsection 12(2). In all instances I have used the old sections of the act for convenience of those who are familiar with it. Section II deals with Theatre of War Medals. Section III deals with other areas of concern.

The first area I would like to deal with is the Special Duty Pension Order. It seems obvious to the National Council of Veteran Associations that a serious anomaly exists under the Veterans Independence Program in that it fails to cover members of the regular forces who are in receipt of disability pension arising out of service in those theatres covered in Special Duty Area Pension Order.

We cite the name of William Johnson—and we have his authority to do so—as an example. He is a double amputee, having been involved in a military explosion in the Gaza Strip while serving in the Canadian Forces as part of the United Nations Emergency Force. He is, by reason of his service injury, entitled to all the benefits of the Pension Act.

It would seem self-evident that all members of the regular forces who are currently serving in areas covered under the Special Duty Area Pension Order would be relatively certain that they would be treated no differently than those wounded in, for example, World War II. There is, however, a major difference which is almost inexplicable. We refer to the fact that the regular forces personnel are not now covered under VIP.

It is even more difficult to attempt to provide any reasonable explanation for the non-coverage of the peacetime forces in peacekeeping duties in these special areas, having regard for the more recent expansion of VIP to the "Canada Service Only" group.

Incidentally, there cannot be a large number of peacetime service personnel who are pensioned under the Special Duty Area Pension Order and whose disabilities would be severe enough that they could qualify for VIP. This is no justification, one way or the other, for depriving them of this benefit.

We should now like to observe on the rationale for the Special Duty Area Pension Order which, of course, makes a very significant distinction for members of the peacetime forces between those who can qualify by reason of death, injury or disease incurred in hazardous areas and those whose pension coverage is under what we generally refer to as the "peacetime" section of the Pension Act.

It so happens that the author of this submission was a participant in the early discussions which led to the subsequent

[*Traduction*]

a deux questions particulières que j'aimerais porter à l'attention du Comité. Tout d'abord, la question des pensionnés visés par le Décret sur la pension dans les zones de service spécial et, en second lieu, les autres pensionnés des forces régulières visés par le paragraphe 12(2). Dans tous les cas, je me suis reporté aux anciens articles de la loi pour faciliter les choses à ceux qui la connaissent. La deuxième partie traite des médailles reçues pour service sur un théâtre de guerre et la partie 3 porte sur d'autres questions qui préoccupent notre Conseil.

Je voudrais parler en premier lieu du Décret sur la pension dans les zones de service spécial. Il semble évident au Conseil national des associations d'anciens combattants qu'il existe une grave anomalie dans le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, lequel ne s'applique pas aux membres des forces régulières qui touchent une pension d'invalidité pour avoir servi sur les théâtres d'hostilités visés par le Décret sur la pension dans les zones de service spécial.

A titre d'exemple, nous citons le nom de William Johnson dont nous avons d'ailleurs obtenu l'autorisation. Il est amputé de deux membres, à la suite d'une explosion survenue lors d'une intervention militaire dans la bande de Gaza, où il servait dans les Forces canadiennes dans le cadre de la Force d'urgence des Nations Unies. Étant donné sa blessure de guerre, il a droit à tous les avantages prévus dans la Loi sur les pensions.

Il semblerait logique que tous les membres des forces régulières qui servent actuellement dans des secteurs visés par le Décret sur la pension dans les zones de service spécial aient la certitude d'avoir droit au même traitement que ceux qui ont été blessés, par exemple, lors de la Seconde Guerre mondiale. Il y a toutefois une importante différence qui est pratiquement inexplicable. Dans notre mémoire, nous signalons que les membres des forces régulières ne sont pas admissibles à l'heure actuelle au PAAC.

Il est encore plus difficile de trouver une explication logique à l'exclusion des membres des forces participant aux opérations pour le maintien de la paix dans ces zones spéciales, compte tenu de l'élargissement récent du PAAC au groupe des anciens combattants ayant servi au Canada uniquement.

Soit dit en passant, il ne peut pas y avoir un grand nombre de membres des forces ayant servi en temps de paix qui touchent une pension en vertu du Décret sur la pension dans les zones de service spécial et dont l'invalidité soit assez sérieuse pour les rendre admissibles au PAAC. Ce n'est pas une raison, quelle que soit la façon dont on voit les choses, de les priver de cet avantage.

Nous voudrions maintenant faire quelques commentaires sur la justification du Décret sur la pension dans les zones de service spécial qui, bien entendu, établit une distinction importante, parmi les membres des forces en temps de paix, entre ceux qui sont admissibles en raison de décès survenu, de blessure subie ou de maladie contractée dans des régions dangereuses et ceux dont la pension relève de ce que l'on appelle généralement les dispositions relatives au «service en temps de paix» de la Loi sur les pensions.

Il se trouve que l'auteur de ce mémoire a participé aux premières discussions qui ont abouti à l'entrée en vigueur du

[*Text*]

enactment of the Special Duty Area Pension Order. We now are going back some 20 years.

Subsection 12(2) had always provided a form of "workmens' compensation" for members of the regular force whose injury, death or disease, to quote legislation, "arose out of or was directly connected with" military service in peacetime.

When, however, Canadian service personnel were being sent on peacekeeping missions to parts of the world where special danger existed and they were carrying arms and were exposed to death, injury or disease by reason of the circumstances under which they were serving, it became apparent that the so-called "insurance principle" for wartime service should apply.

In more general terms, there was, in actuality, no difference between a service person exposed to the dangers of war in the Gaza Strip, for illustration, than a service person who participated in the invasion of Normandy.

If what is now known as the VIP had existed at the time that the Special Duty Area Pension Order came into being, surely there would have been no question but that persons pensioned under this order would have been included in VIP.

There was absolutely no doubt in the minds of those who were supporting the idea of extending coverage for service persons in the special areas that the equality and parity with wartime service was the objective.

There is another factor. In the Veterans Treatment Regulations there is a general concept that the provisions, insofar as pensioners are concerned, flow from the basic coverage in the Pension Act.

Accordingly, it would seem appropriate that, in considering eligibility under VIP, the department should look first at the qualifying pensionability of an applicant.

It is here that we see a very acceptable distinction; that is, the obvious difference between pensions paid under subsection 12(1) and those paid under subsection 12(2). The former—and that covers the bulk of our veterans—carries with it the overall intent of service in a theatre of actual war. Former sections of the act are used on purpose.

The origin of this, as you are no doubt aware, was that if a man served during wartime there would be no attempt to draw a distinction between those whose pensionable disabilities arose from purely civilian circumstances, such as being hit by a streetcar in Canada, and those whose disabilities could be traced directly to circumstances in a theatre of actual war.

Admittedly, the Special Duty Pension Order does not go quite so far, but it does extend full benefits of the Pension Act to persons who were in what might be termed a "war zone" as cited in the list of special duty areas, and those who may have

[*Traduction*]

Décret sur la pension dans les zones de service spécial. Nous revenons maintenant à quelque 20 ans en arrière.

Le paragraphe 12(2) a toujours offert une sorte d'«indemnisation des accidents du travail» aux membres des forces régulières dont la blessure, la maladie ou le décès, pour reprendre le libellé de la Loi, «sont consécutifs ou se rattachent directement au» service militaire en temps de paix.

Quand, toutefois, les militaires canadiens étaient envoyés dans des missions pour le maintien de la paix dans des régions du monde qui présentaient un danger particulier, qu'ils portaient des armes et étaient exposés à la mort, à des blessures ou à des maladies en raison des circonstances dans lesquelles ils faisaient leur service, il est devenu évident que le prétendu «principe d'assurance» pour le service en temps de guerre devait s'appliquer.

De façon plus générale, il n'y avait en réalité aucune différence entre un militaire exposé aux dangers de la guerre dans la bande de Gaza, par exemple, et un militaire ayant participé au débarquement en Normandie.

Si ce que l'on appelle aujourd'hui le PAAC avait été en vigueur à l'époque où le Décret sur la pension dans les zones de service spécial est entré en vigueur, il n'aurait fait aucun doute que les personnes pensionnées en vertu de ce décret auraient été admissibles au programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Il n'y avait absolument aucun doute dans l'esprit des personnes qui préconisaient d'inclure dans ce programme les militaires ayant servi dans des zones spéciales qu'il fallait assurer l'égalité et la parité avec les militaires ayant servi en temps de guerre.

Il y a un autre facteur. Le Règlement sur le traitement des anciens combattants se fonde sur un principe général selon lequel les dispositions s'appliquant aux pensionnés découlent des prestations de base prévues dans la Loi sur les pensions.

En conséquence, il semble normal que, en examinant l'admissibilité au PAAC, le ministère tienne compte en premier lieu de l'admissibilité à la pension d'un requérant.

C'est sur ce plan qu'il existe une distinction très acceptable, c'est-à-dire la différence évidente entre les pensions versées en vertu du paragraphe 12(1) et celles qui sont versées en vertu du paragraphe 12(2). Les premières—qui touchent l'ensemble de nos anciens combattants—sont versées aux militaires qui ont servi sur un théâtre réel de guerre. (Nous citons à dessein les anciens articles de la Loi.)

Comme vous le savez sans doute, cette disposition s'expliquait par le fait que si un homme avait servi en temps de guerre, on ne cherchait pas à établir une distinction entre ce lui dont l'invalidité ouvrant droit à pension découlait de circonstances purement civiles (par exemple un accident de tramway survenu au Canada) et celui dont l'invalidité découlait directement de circonstances survenues sur un théâtre réel de guerre.

Il est un fait que le Décret sur la pension dans les zones de service spécial ne va pas aussi loin, mais il offre toutefois tous les avantages de la Loi sur les pensions aux personnes qui se sont trouvées dans l'une des «zones de guerre» figurant sur la liste des zones de service spécial, et à celles qui ont perdu la

[*Text*]

suffered death, injury or disease while serving in what might be referred to as "non-combat" geographical locations.

I should like to point out here that the members of the regular force have always been covered under the Pension Act. However, when we began to send peacekeeping troops to dangerous areas such as the Gaza Strip, the regular Pension Act was not good enough. The government enacted the Special Duty Pension Order which said that if you were in the Gaza Strip or a very dangerous area, you were entitled to the same coverage as you would be had you served in Normandy, Italy or some other theatre of war in World War II.

Hence, if one looks at the question of intent, it is quite clear that the Special Duty Pension Order was put into effect to provide for those engaged in hazardous peacekeeping operations, the same coverage as service personnel who were members of the forces during time of war.

Certainly, to exclude the special duty pension order personnel from VIP on the grounds that they do not have a "war disability" should be re-examined. That is the basis under which they are being turned down. They are stating that it is not war related. Obviously, there is a matter here of semantics. We have already gone through that exercise in regard to persons who served in Korea and such persons have had to accept the definition that they were not involved in what technically was called a "war." Fortunately, they were extended specific coverage under VIP.

The same benefit was not conferred upon those engaged for peacekeeping operations, but is there a sensible rationale for this? The discussion which led to the special duty pension order would indicate otherwise.

Those involved were convinced that the serviceman or woman who was exposed to the dangers of one or more of the "brush-fire" wars in which the Canadian armed forces were involved were entitled to more adequate coverage than could be afforded them under the then subsection 12(2)—that is, problems arising out of or being directly connected with service. Simply, it was too difficult to adjudicate the claims under the old subsection 12(2) because of the circumstances that might arise by reason the actions of guerilla warfare, or possibly a hostile insurgent of government; our service personnel were at much greater risk than those serving elsewhere.

Incidentally, there was never any intention of extending special consideration until such time as the service person was directly within the exposure limits of a hostile environment.

To clarify this further, if a man destined for service in Cyprus was injured in a parachute jump while training for that service, his coverage under the Pension Act would be limited to the "arose out of or was directly connected with" provisions of

[*Traduction*]

vie, subi une blessure ou contracté une maladie pendant leur service dans un secteur géographique qui n'était pas une zone de combat.

Je tiens à signaler que les membres des forces régulières ont toujours été visés par la Loi sur les pensions. Toutefois, lorsque nous avons commencé à envoyer des troupes pour le maintien de la paix dans des endroits dangereux comme la bande de Gaza, la Loi sur les pensions n'a plus suffi. Le gouvernement a adopté le Décret sur la pension pour service spécial, selon lequel, si une personne servait dans la bande de Gaza ou dans une zone très dangereuse, elle avait droit aux mêmes prestations et avantages que si elle avait servi en Normandie, en Italie ou sur un autre théâtre de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale.

Par conséquent, si l'on examine l'objectif visé, il est évident que le Décret sur la pension pour service spécial est entré en vigueur en vue de fournir aux personnes participant à des opérations dangereuses pour le maintien de la paix les mêmes avantages qu'aux membres des Forces armées en temps de guerre.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas normal d'exclure du PAAC les membres des forces visées par le Décret sur la pension dans les zones de service spécial sous prétexte qu'ils n'ont pas subi d'«invalidité de guerre», et cette question mérite un nouvel examen. C'est la raison pour laquelle leurs demandes sont rejetées. On leur dit que leur invalidité n'est pas liée à la guerre. De toute évidence, il s'agit là d'une question de sémantique. Nous avons déjà connu le même problème pour les personnes qui ont servi en Corée, lesquelles ont dû reconnaître qu'elles n'avaient pas participé à ce que l'on appelait, techniquement parlant, une «guerre». Heureusement, ces personnes ont eu droit à des prestations spéciales en vertu du PAAC.

Les mêmes avantages n'ont pas été accordés aux personnes qui ont participé aux opérations pour le maintien de la paix, mais cette décision est-elle justifiée? La discussion qui a mené à l'entrée en vigueur du Décret sur la pension pour service spécial semble indiquer le contraire.

Les personnes en cause étaient convaincues que les membres des forces qui ont été exposés aux dangers d'un ou de plusieurs conflits localisés auxquels ont participé les Forces armées canadiennes, avaient droit à de meilleures prestations et avantages que ce qui était prévu dans l'ancien paragraphe 12(2)—c'est-à-dire dans des cas consécutifs ou se rattachant directement au service. Il était tout simplement trop difficile de satisfaire les demandes en vertu de l'ancien paragraphe 12(2) en raison des circonstances consécutives aux opérations de guérillas ou peut-être aux actes d'un gouvernement insurgé hostile; nos militaires étaient beaucoup plus en danger que ceux qui servaient ailleurs.

Soit dit en passant, il n'a jamais été question d'accorder des avantages spéciaux aux membres des forces tant qu'ils ne se trouvaient pas directement dans les limites d'un théâtre d'hostilités.

Pour citer un exemple précis, si un homme devant servir à Chypre était blessé au cours d'un saut en parachute pendant son entraînement, sa protection aux termes de la Loi sur les pensions se limiterait aux dispositions de la Loi relatives aux

[*Text*]

the act. It was only when the circumstances were altered by reason of the geographic locations that they were judged to be specially hazardous.

The current wisdom at that time was to the effect that by putting in place the special duty area pension order the government was extending to members of the peacetime forces the same benefit package as had previously been available to those who served in the armed forces on previous occasions when there was exposure to the possibility of death, injury or disease directly as the result of being in a combat zone.

It was taken for granted that the Special Duty Area Pension Order would entitle a person in receipt of pension under that order, combined with coverage of subsection 12(1) of the Pension Act, to carry with it entitlement for benefits of the departmental treatment regulations, including prosthetics and, in fact, all of the regulations in force at that time.

It may be a moot point, but one wonders how the department can provide William Johnson—cited as an example earlier in this section—with his prosthesis under the Treatment Regulations and deny him the benefits of the Veterans Independence Program, provided that his pension disability is such that he can qualify for VIP.

Perhaps we may be permitted one concluding thought. Back in the days when we were discussing the commencement of what came to be known as the veterans charter, the words "implied contract" were bandied about, quite generally. That is to say, when a person enlisted in the armed forces, for example in September 1939, there was what legals referred to as an "implied contract," which meant that if he were killed, injured, or became disabled through disease, the obligation of Canada to such person in regard to compensation and treatment would be afforded primarily through the Veterans Pension Act and other benefits that flow from that act.

We cannot see that it is unreasonable for persons currently serving in the armed forces, who are sent to a hazardous area, to expect any less by way of an "implied contract" with their government.

I should like to stop there, Mr. Chairman and highlight what we are getting at here. If there is one anomaly or one area of injustice—and there are many—and if there is one area that sticks out particularly, it is the fact that 15 years ago the government passed the Special Duty Pension Order so that our peacetime forces—who were subjected to special risk such as Cypruss, where there was gunfire, or the Gaza Strip—would enjoy the same benefits as the veterans who served in wartime. That was the intent of the Special Duty Pension Order and it is well spelled out in that order. However, when we come to VIP—and we put up applications to the department under VIP—they say that these people who are pensioned under the Special Duty Pension Order are not eligible for VIP because their disabilities are not "war related."

[*Traduction*]

circonstances «consécutives ou se rattachant directement au service». Ce n'est que lorsque les circonstances changeaient en raison de l'emplacement géographique qu'elles étaient jugées particulièrement dangereuses.

On estimait à l'époque que, en mettant en place le Décret sur la pension pour service spécial, le gouvernement offrait aux membres des forces ayant servi en temps de paix le même ensemble de prestations et d'avantages que celui offert jusque-là aux militaires ayant servi dans les forces armées antérieurement et ayant été exposés au risque de décès, de blessure ou de maladie parce qu'ils se trouvaient dans une zone de combat.

On tenait pour acquis que le Décret sur la pension dans les zones de service spécial permettait à une personne qui touchait une pension en vertu de ce décret, outre les prestations prévues au paragraphe 12(1) de la Loi sur les pensions, d'être admissible aux avantages prévus dans le Règlement ministériel sur le traitement des anciens combattants, y compris les prothèses et, en fait, dans tous les règlements en vigueur à l'époque.

C'est peut-être une question discutable, mais il y a lieu de se demander comment le ministère peut fournir sa prothèse à William Johnson—dont nous avons déjà cité l'exemple dans la présente partie—en vertu du Règlement sur le traitement, et lui refuser les avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, étant donné que son invalidité ouvrant droit à pension le rend admissible au PAAC.

Il est peut-être opportun de faire une observation finale. À l'époque où nous discutions de l'entrée en vigueur de ce que l'on a appelé par la suite la charte des anciens combattants, on utilisait à tout bout de champ l'expression «contrat tacite». Autrement dit, lorsqu'une personne s'enrôlait dans les forces armées, par exemple en septembre 1939, il existait ce que les juristes appelaient un «contrat tacite», en vertu duquel si cette personne était tuée, blessée ou rendue invalide à cause d'une maladie, le gouvernement du Canada assumerait son obligation en matière d'indemnisation et de traitement en vertu de la Loi sur les pensions des anciens combattants et grâce à d'autres avantages découlant de cette loi.

Nous ne comprenons pas pourquoi il semble exagéré que des personnes qui servent actuellement dans les forces armées et sont envoyées dans des secteurs dangereux puissent espérer moins du «contrat tacite» passé avec leur gouvernement.

Je voudrais maintenant, monsieur le président, souligner les problèmes que nous voulons faire ressortir. S'il existe une anomalie ou une injustice—et elles sont nombreuses—et s'il existe un secteur qui mérite particulièrement notre attention, c'est bien le fait qu'il y a 15 ans, le gouvernement a adopté le Décret sur la pension pour service spécial pour permettre à nos forces servant en temps de paix, qui étaient confrontées à des risques particuliers, comme à Chypre, où il y avait des échauffourées, ou dans la bande de Gaza, d'avoir droit aux mêmes avantages que les anciens combattants ayant servi en temps de guerre. Tel était l'objet de ce Décret et cet objectif est clairement défini. Toutefois, en ce qui concerne le PAAC—et nous présentons des demandes au ministère dans le cadre de ce programme—les fonctionnaires répondent que les pensionnés en vertu du Décret sur la pension pour service spécial ne sont pas

[*Text*]

I should like to stop at that point to state that, in the opinion of the national council, that is probably the most glaring example of failure in the government regulations to carry out the intent, which was that these people, our peacekeeping forces who, as you know, received commendation last year from the United Nations—should be denied VIP.

I should like to go on from there, but I want to make it plain that that is really the most glaring example. I will not read the brief for the other one, but I will explain it.

By the same token, those members of our permanent forces today who are receiving pensions under the previous subsection 12(2) because their injury or disease arose out of, or was directly connected with, service are entitled to all of the benefits of the Pension Act but are not entitled to VIP. We feel that an argument can be made on their behalf as well.

I want to make it clear that what I am asking this committee to do is take a special look at this one small group, who are a group of whom Canada are extremely proud and who are today serving in something like 17—and I would use this term—"war zones" throughout the country. Yet, if they are injured and receive pension they are being denied the benefits of VIP because the government says that their pension is not "war related."

I realize that this committee is familiar generally with the VIP and, as I have mentioned—moving on to page 10—I am also making a plea on behalf of the other members of the regular forces who are receiving disability pensions under subsection 12(2) but are not covered by the Special Duty Pension Order. I readily admit that a somewhat lesser argument can be made on their behalf.

If you will turn to page 10, I am sure that your committee will realize, Mr. Chairman, that I am attempting in this submission to point out several things that have not been brought before the minister and/or this committee and/or departmental officials until this time. This is a relatively new area and this is a short synopsis. It concerns theatre of war medals.

There is some concern regarding theatre of war medals for Canadian servicemen. Specifically these are, first, the Pacific Star for those who served with the special services force in the Aleution Islands.

This medal was not too well known, but the special service brigade was joint American and Canadian. It is a matter of some concern to the Canadians when they, for example, go to a reunion to see that their American brothers in arms are allowed to wear the Pacific Star but those who were Canadians who served in the special force are not. That is an area that we think should be looked at.

The second group concerns the France/Germany Star—or equivalent—for those who took part in the land operations in

[*Traduction*]

admissibles au PAAC parce qu'ils ne sont pas invalides «de guerre».

Je voudrais signaler maintenant que, de l'avis du Conseil national, c'est sans doute l'exemple le plus flagrant de mauvais règlements gouvernementaux qui ont pour effet d'exclure du PAAC des membres de nos forces pour le maintien de la paix qui, comme vous le savez, ont reçu l'an dernier les éloges des Nations Unies.

Je n'en dirai pas plus à ce sujet, mais je tiens à bien préciser que c'est véritablement le cas le plus flagrant. Je ne vous lirai pas la partie du mémoire portant sur l'autre cas, mais je vais plutôt vous l'expliquer.

Du même coup, les membres de nos forces permanentes qui touchent actuellement une pension en vertu de l'ancien paragraphe 12(2) parce que leur blessure ou leur maladie était consécutive ou se rattachait directement à leur service militaire, ont droit à toutes les prestations de la Loi sur les pensions, mais ne sont pas admissibles au PAAC. Certains arguments peuvent être avancés pour leur défense, à notre avis.

Je tiens à bien préciser que je demande ici au Comité d'examiner de près le cas de ce petit groupe, dont le Canada est extrêmement fier et qui sert aujourd'hui dans environ 17 «zones de guerre»—et j'utilise à dessein cette expression—d'un bout à l'autre du pays. Pourtant, si ces personnes sont blessées et touchent une pension, on leur refuse les avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants car le gouvernement prétend que leur pension ne découle pas de leur «service en temps de guerre».

Je sais que votre Comité connaît bien le PAAC et, comme je l'ai dit—je passe maintenant à la page 10 du mémoire—je présente également une demande au nom des autres membres des forces régulières qui touchent des pensions d'invalidité aux termes du paragraphe 12(2), mais ne sont pas visés par le Décret sur la pension dans les zones de service spécial. Je comprends que, dans leur cas, il soit un peu plus difficile de défendre leur cause.

Si vous passez à la page 10, vous comprendrez certainement, monsieur le président, que dans ce mémoire, je cherche à signaler plusieurs questions qui n'ont été portées ni devant le ministre ni devant votre Comité ni devant les fonctionnaires du ministère jusqu'à présent. Cette question est relativement récente et je vais faire une brève synthèse sur les médailles accordées pour service sur un théâtre de guerre.

La question des médailles accordées aux militaires canadiens qui ont servi sur un théâtre de guerre suscite quelques préoccupations. Il s'agit plus précisément de l'Étoile du Pacifique, accordée à ceux qui ont servi dans les forces spéciales aux îles Aléoutiennes.

Cette médaille n'était guère connue, mais la brigade de service spécial était mixte, c'est-à-dire composée de militaires américains et canadiens. Cette question préoccupe les Canadiens lorsqu'ils assistent à une réunion, par exemple, et constatent que leurs frères d'armes américains sont autorisés à porter l'Étoile du Pacifique, tandis que cela leur est interdit. Cette question mérite d'être examinée.

Il y a ensuite l'Étoile France-Allemagne—ou l'équivalent—donnée à ceux qui ont participé aux opérations terrestres lors

[*Text*]

the Dieppe raid of 1942. As background, the Dieppe veterans had constructed their own medal. They can wear that on the opposite side of their uniform, but they are not allowed to wear a medal which indicates that they in fact were in combat in France.

The third group concerns a medal, other than those issued by the United Nations, for those who served in the Korean conflict.

Here again, there is a special medal for those who served in Korea; but these Korean veterans have to suffer the indignity of wearing it on the other side. It is recommended that the minister establish an ad hoc committee to study these matters. It is a simple situation, but is complicated by the fact that the granting of metals is sometimes the responsibility of the British Government. Our feeling is that it is time that the Canadian Government take the bull by the horns and said that since these are Canadians there is no reason why the first group I mentioned should not be able to wear the Pacific Star. If it is a matter of the Canadian Government making a representation to the British Government, so be it. The point is that this area is relatively new, and we would like you to have a look at it.

If I may, I would like to talk generally about other areas of concern. Obviously there is not enough time tonight to put before you an extensive submission, so I shall use the point system. The first point is widows pensioned under the Pension Act. I do not think that we could have made a strong argument 25 years ago for the fact that widows' pensions are only 75 per cent of the basic rate of pension for a single male pensioner. However, with the Charter of Rights and Freedoms, with the passage of time, and with the enlightenment of Canadians as to the rights of widows, we think that the time has come for the government to look at the amount of pension paid to widows. In our view, it is very difficult for the government to justify, for example, that a married male pensioner continues to receive the marriage rate when his wife dies. So the male pensioner continues to get 100 per cent pension. The reverse of that situation is that if the male pensioner dies leaving behind a widow, her pension is reduced to 75 per cent of what her spouse was receiving. Yet, you still have a person who must continue to live on that pension. We are talking about the right of the person to be compensated at the rate of the debt to the pensioner due to a pensionable disability or because the pension was at the rate of 48 per cent or more.

Perhaps this situation will not be rectified immediately. I should also point to the fact that the War Amputations of Canada will soon be submitting this matter to the Federal Court of Canada for consideration under the Charter of Rights and Freedoms, because we feel very strongly that expecting a widow to live on 75 per cent of the pension that is paid to a single male pensioner is discrimination.

The second point deals with the Veterans Independence Program and the coverage for widows and prisoners of war. We have been in contact with and have written rather strong let-

[*Traduction*]

du raid de Dieppe en 1942. Il convient de signaler que les anciens combattants de Dieppe ont fabriqué leur propre médaille. Ils peuvent la porter au revers opposé de leur uniforme, mais ils n'ont pas le droit de porter une médaille qui indique qu'ils ont vraiment participé aux combats en France.

Il y a un troisième groupe auquel a été accordé une médaille, autre que celle remise par les Nations Unies, pour service pendant la guerre de Corée.

Là encore, il existe une médaille spéciale pour ceux qui ont servi en Corée, mais les anciens combattants de la Corée doivent subir l'indignité de la porter au revers opposé de leur veste d'uniforme. Nous recommandons que le ministre crée un comité spécial pour examiner ces questions. La situation, assez simple au départ, est compliquée par le fait que l'octroi des médailles tombe parfois sous la responsabilité du gouvernement britannique. Nous estimons qu'il est temps que le gouvernement canadien prenne le taureau par les cornes et déclare que puisque ce sont des Canadiens, il n'y a acune raison pour que le premier groupe dont j'ai parlé ne soit pas autorisé à porter l'Étoile du Pacifique. Si le gouvernement canadien doit présenter des instances au gouvernement britannique à cette fin, qu'il le fasse. Il faut dire que cette question est relativement récente et nous vous demandons de l'examiner.

Si vous le permettez, je voudrais faire quelques remarques de portée générale sur d'autres questions qui nous préoccupent. Nous n'avons manifestement pas assez de temps ce soir pour vous présenter un mémoire exhaustif, et je les énumérerai donc point par point. Le premier point concerne les veuves qui touchent une pension aux termes de la Loi sur les pensions. Il y a 25 ans, il aurait été difficile d'invoquer un argument solide pour signaler que les pensions de veuve ne représentent que 75 p. 100 du taux de base de la pension que touche un pensionné célibataire. Toutefois, grâce à la Charte des droits et libertés et avec les années, outre l'importance nouvelle que les Canadiens accordent aux droits des veuves, nous pensons que le moment est venu pour le gouvernement de réviser le montant des pensions versées aux veuves. A notre avis, il est très difficile au gouvernement de justifier par exemple qu'un pensionné marié continue à toucher le taux de marié après le décès de sa femme. Le pensionné du sexe masculin continue donc à toucher une pension à 100 p. 100. Par contre, si c'est l'homme qui meurt, la veuve qui lui survit voit sa pension réduite à 75 p. 100 de ce que touchait son mari. Pourtant, elle doit continuer à vivre grâce à cette pension. Il s'agit du droit d'une personne d'être indemnisée au même taux que ce que touchait son conjoint en raison d'une invalidité ouvrant droit à pension ou parce que sa pension était établie au taux de 48 p. 100 ou plus.

On ne pourra peut-être pas remédier immédiatement à ce problème. Je signale également que les Amputés de guerre du Canada vont sous peu porter cette question devant la Cour fédérale du Canada en invoquant la Charte des droits et libertés; en effet, nous sommes fortement convaincus qu'il est discriminatoire de demander à une veuve de vivre avec 75 p. 100 de la pension versée à un pensionné célibataire.

Le second point porte sur le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et le traitement des veuves et des prisonniers de guerre. Nous avons communiqué avec le ministre à

[*Text*]

ters to the minister on this point, and we will continue to do so. However, I wanted to explain the point to the committee. Here again, the basis of the VIP is to allow the pensioner and now the WVA and Canada Service Only recipients to remain in their homes as long as they can. On that basis, how can we justify a regulation or legislation which says that when the man dies the widow must cast around and find some other accommodation because we do not intend to assist her to continue to live in her own home? In our view, a very strong argument can be made on behalf of widows with regard to the Veterans Independence Program. When we come to those in receipt of compensation under what was formally the POW Compensation Act, it is our feeling that a similar argument can be made. We must bear in mind that the reason for the existence of the prisoner of war compensation was simply this—and I will start with the Hong Kong veterans and go on to the other groups—that it was not possible, for example, for the Medical Advisory Branch of the Canadian Pension Commission to make an accurate evaluation of the disabilities arising from long-term incarceration at the hands of the enemy. We all know about the significant reports that have been prepared, beginning with the Richardson Study and Dr. Hermann's Study. The basis of these findings was that while there is a disability there, we simply cannot categorize it. Having said that, I ask you, where is the justification for saying that the man who is receiving 25 per cent pension under the POW provisions of the present legislation does not qualify for the VIP, bearing in mind that the POW Compensation Act was brought into being to provide disability to pensioners who could not be categorized.

The next point deals with the Veterans Independence Program as it applies to members of the merchant navy. There is extensive legal argument that can be raised here, but, when all the smoke blows away, what we have is a group of people receiving a pension or War Veterans Allowance under the CWA section of the act. For some reason or other, when the government decided to expand the VIP provisions, the merchant navy became the forgotten stepchild. Somebody said, "Well, they are not really covered under the Pension Act or under the War Veterans Allowance Act. We all know that they are covered under the CWA portion, so let's not take them into consideration."

The Chairman: I agree with you. The government, in its wisdom and generosity, included a duality provision whereby the POW compensation plus the disability pension brought some veterans over the 48 per cent and over 100 per cent. Yet, if the chap is getting POW alone, he is not entitled to VIP. So they have done something on the one hand but not on the other.

[*Traduction*]

ce sujet et lui avons écrit des lettres assez énergiques, et nous continuerons de le faire. Cependant, je voudrais fournir quelques explications à ce sujet au Comité. Là encore, le principe du PAAC consiste à permettre aux pensionnés, et désormais aux bénéficiaires d'allocations d'ancien combattant (AAC) et à ceux qui ont servi au Canada uniquement, de rester chez eux le plus longtemps possible. Ainsi, comment peut-on justifier un règlement ou une loi qui stipule que, au moment du décès de son mari, la veuve doit se débrouiller autrement parce que le gouvernement n'a pas l'intention de l'aider à continuer à vivre en autonomie? A notre avis, il y a de bonnes raisons de défendre la cause des veuves en ce qui a trait au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Quant aux bénéficiaires d'une indemnité en vertu de la Loi sur l'indemnisation des prisonniers de guerre, nous estimons qu'il faut intervenir à leur défense également. Il ne faut pas oublier que l'indemnité des prisonniers de guerre a été instaurée tout simplement parce que—et je commencerai par les anciens combattants de Hong-Kong pour passer ensuite aux autres groupes—il était impossible, par exemple, à la Direction de la consultation médicale de la Commission canadienne des pensions d'évaluer de façon précise les invalidités consécutives à une détention prolongée dans les prisons de l'ennemi. Nous avons tous entendu parler des rapports sérieux qui ont été publiés, à commencer par l'étude Richardson et l'étude du Dr Herman. Selon les conclusions de ces études, même s'il y a invalidité, il est impossible de la catégoriser. Cela dit, je voudrais savoir comment l'on peut justifier que le bénéficiaire d'une pension à 25 p. 100 en vertu des dispositions de la loi actuelle relatives aux prisonniers de guerre n'est pas admissible au PAAC, si l'on tient compte du fait que la Loi sur l'indemnisation des prisonniers de guere a été adoptée pour offrir des pensions d'invalidité aux pensionnés qui ne tombaient dans aucune catégorie précise.

Le point suivant porte sur l'admissibilité des membres de la marine marchande au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Bien des arguments juridiques peuvent être avancés dans leur cas, mais lorsqu'on s'y arrête, on constate qu'un groupe de personnes qui touchent une pension ou une allocation pour anciens combattants en vertu des dispositions de la loi relatives à l'allocation de guerre pour les civils. Pour une raison que nous ne connaissons pas, lorsque le gouvernement a décidé d'élargir les dispositions du PAAC, les membres de la marine marchande ont été laissés pour compte. Quelqu'un a déclaré qu'ils n'étaient pas vraiment visés par la Loi sur les pensions ni par la Loi sur les allocations aux anciens combattants, mais que chacun savait que les dispositions de la loi relatives à l'allocation de guerre pour les civils s'appliquait à eux et qu'il était donc inutile d'en tenir compte.

Le président: Je suis d'accord avec vous. Dans sa sagesse et sa générosité, le gouvernement a inclus une disposition de dualité selon laquelle l'indemnisation des prisonniers de guerre, outre la pension d'invalidité, a permis à certains anciens combattants de dépasser le taux de 48 p. 100 et même de toucher plus de 100 p. 100. Pourtant, si l'ancien combattant touche uniquement l'indemnité de prisonnier de guerre, il n'est pas admissible au PAAC. Le gouvernement a donc pris une mesure inéquitable.

[*Text*]

Mr. Chadderton: Exactly. You are either fish or fowl in this argument. The people who are in receipt of either a pension or War Veterans Allowance under the CWA provisions of the act, as you say, can be considered to be at 48 per cent, but when it comes to the VIP, they do not consider that that pension really arose out of a disability.

My argument, Mr. Chairman, regarding the POW compensation is that if it did not arise out of disability, then why is it being paid? It is not being paid as a reward for service. It is not being paid because of the horrendous conditions under which many of these people were forced to exist at the hands of our enemies. It is only being paid for one purpose. It is being paid for a disability which the Pension Commission felt it could not classify. It just puzzles me, when it comes to VIP, why the government is not saying that if you receive your pension under POW compensation legislation, then you also qualify for VIP. They use a lot of different terms for it, such as "second class citizens", "neither fish nor foul", and so on.

The Chairman: The main point is that the POW plus the disability pension classifies them as disability pensioners, but if they only get POW, they are not classified as a POW?

Mr. Chadderton: Exactly. I think there is no rationale for it at all.

Let me move on to the Veterans Independence Program and the question of reinstatement of the housekeeping expenses. I think everyone in this room recognizes that this arose out of the last budget. We saw an announcement by the Minister of Veterans Affairs the other day that the restriction would apply, but the person could qualify if there was a question of health or safety involved. Honourable Senators, that is forcing the veterans organizations to carry out rather exhaustive examinations and to obtain information which will allow them to base a claim to the government. They know that heavy housekeeping is excluded except for safety or health, so they have to prove that a person's safety is at stake. I would again use the word "ludicrous" because if he is going to qualify for the Veterans Independence Program, his physical condition has to be pretty poor, and it seems to me that almost every one of those persons is unable to carry out heavy housekeeping. I think it has really become reversed.

I would not like to see any of it changed, but I do not understand how the government could possibly say that they will dispense with the heavy housekeeping when the whole idea was to allow the pensioner or the PVA or Canada Service recipient to stay in his or her home. I do not understand how the government can possibly say they will not cover heavy housekeeping and then qualify that with the exception of where safety or

[*Traduction*]

M. Chadderton: Exactement. On n'est ni chair ni poisson dans cette affaire. Les personnes qui touchent une pension ou une allocation d'ancien combattant en vertu des dispositions de la loi relatives à l'allocation de guerre pour les civils, comme vous le dites, peuvent être considérées comme touchant un taux de 48 p. 100, mais lorsqu'il s'agit de les rendre admissibles au PAAC, on ne considère pas que cette pension est véritablement consécutive à une invalidité.

En ce qui a trait à l'indemnisation des prisonniers de guerre, je voudrais savoir, monsieur le président, pourquoi celle-ci est versée si elle n'est pas consécutive à une invalidité? Il ne s'agit pas d'une récompense pour états de service. Cette indemnité n'est pas versée en raison des conditions atroces dans lesquelles bon nombre de ces prisonniers de guerre ont été obligés de vivre aux mains de l'ennemi. Elle est versée dans un seul but: pour les indemniser d'une invalidité qui ne tombait dans aucune des catégories prévues par la Commission des pensions. Ce qui me sidère, en ce qui a trait au PAAC, c'est que le gouvernement n'accepte pas que les bénéficiaires d'une pension en vertu de la loi sur l'indemnisation des prisonniers de guerre soient également admissibles au PAAC. On utilise toutes sortes de termes différents à cet égard, par exemple «citoyens de deuxième ordre», «ni chair ni poisson», et ainsi de suite.

Le président: L'essentiel, c'est que l'indemnité de prisonnier de guerre et la pension d'invalidité les fassent tomber dans la catégorie des prestataires de pensions d'invalidité, mais s'ils ne touchent que l'indemnité de prisonnier de guerre, ils ne sont pas considérés comme tels?

M. Chadderton: C'est cela. Rien ne justifie une telle distinction.

J'aimerais parler du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et de la question du rétablissement des dépenses au titre du ménage. Chacun d'entre nous ici présent admet que cette décision découle du dernier budget. L'autre jour, le ministre des Affaires des anciens combattants a annoncé que la restriction allait s'appliquer, mais qu'une personne pourrait être admissible si sa santé ou sa sécurité étaient en jeu. Honorables sénateurs, cette décision oblige les associations d'anciens combattants à effectuer des examens assez exhaustifs et à obtenir des renseignements qui leur permettront de constituer un dossier à soumettre au gouvernement. Ils savent que les dépenses liées aux lourdes tâches domestiques sont exclues sauf s'il s'agit d'une question de santé ou de sécurité, et ils doivent donc prouver que la sécurité d'une personne est en jeu. Cette situation est «ridicule», je le répète, car si quelqu'un est admissible au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, c'est que sa santé est assez médiocre et, à mon avis, pratiquement aucun des participants n'est à même d'assumer de lourdes tâches ménagères. Je pense que l'on a inversé le problème.

Je ne demande pas qu'on modifie le système, mais je ne comprends pas comment le gouvernement peut soutenir qu'ils peuvent se passer des lourdes tâches ménagères alors que le principe même du programme était de permettre aux pensionnés, aux prestataires d'allocations d'anciens combattants ayant servi sur un théâtre de guerre ou au Canada, de rester chez eux. Je ne comprends pas comment le gouvernement peut refu-

[*Text*]

health is a factor. It just puts the whole situation into the theatre of the extreme.

It also forces the applicant to get down on his knees and beg. It forces him to say he must have heavy housekeeping because his safety is involved or his health is involved. I cannot think of a more ridiculous situation than the one the government has got us into, and I am speaking now on behalf of the veterans organizations which have the responsibility of trying to bring these claims forward.

I now move on to the POW Compensation Act. As you know, it is now part of the other legislation. As to the rates of compensation, I will just repeat the argument I have been making for some ten years, since this legislation came in. First, the gap between the "5 percenter" and the "10 percenter" based on the number of months is too wide. Why should a person who is incarcerated for 16 months get another 5 percent or 10 percent over the person who is incarcerated for 15 months?

We are very strongly in support of the basic argument that has been put up by the Dieppe Veterans and POW organization and, I might add, by the RCAF Association, whose interests I am representing here. Their argument is that there should be some realignment. I do not think we are saying to the government, or to this committee, that so much time should get so much money.

What we are saying is that somebody should sit down and examine the way it has worked, and they will come to the conclusion that it is time for some realignment of things because there are so many inconsistencies. Also, if there is evidence of special groups, such as the Dieppe Veterans or the RCAF Veterans, who were on the death marches just prior to the end of hostilities in World War II, then there should be a provision in this realignment where additional payments can be made. I cannot think of any other way we can solve this at the moment. As we know, the Hong Kong veteran gets 40 percent while the Dieppe veteran gets 25 percent. That gap is too wide. The question is: how to you close it? We should look for evidence — which I believe is there — that the Dieppe Veterans were put through a much different type of imprisonment at the hands of the Germans than those who were captured, for example, on D Day. I think the same thing applies to those who were shot down over Germany in 1943. Their incarceration was carried out under certain conditions, but those who were moved from those dangerous areas as the Russians came closer and underwent the dangers and atrocities of the death march should probably be given some special consideration. I do not think this can be solved overnight. What it really requires is another study similar to the Hermann Study. We can examine his recommendations in 1972 and see how they worked and whether there is a need for some realignment, with particular emphasis on those whose imprisonment was especially harsh.

[*Traduction*]

ser de payer les dépenses liées aux tâches ménagères lourdes et faire ensuite une exception dans les cas où la sécurité ou la santé d'une personne est en cause. C'est encore une fois pousser les choses à l'extrême.

Cela oblige également le requérant à faire une demande à genoux. Cela l'oblige à prétendre qu'il a besoin de quelqu'un pour faire le ménage parce que sa sécurité ou sa santé est en jeu. La situation dans laquelle nous a mis le gouvernement est des plus ridicules et je parle maintenant au nom des associations d'anciens combattants qui sont chargées de présenter ces demandes en leur nom.

J'en arrive maintenant à la Loi sur l'indemnisation des prisonniers de guerre. Comme vous le savez, elle fait désormais partie de l'autre loi. Pour ce qui est des taux d'indemnisation, je vais me contenter de réitérer l'argument que j'avance depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire depuis l'adoption de cette loi. Tout d'abord, l'écart entre ceux qui touchent 5 p. 100 et ceux qui touchent 10 p. 100 en fonction du nombre de mois de détention est trop large. Pourquoi une personne qui a été incarcérée pendant 16 mois devrait-elle toucher 5 p. 100 ou 10 p. 100 de plus que celle qui a été prisonière pendant 15 mois?

Nous appuyons fortement l'argument de base qu'ont fait valoir les anciens combattants de Dieppe et l'Association des prisonniers de guerre, ainsi que, d'ailleurs, l'Association de l'Aviation royale du Canada, dont je représente ici les intérêts. Ces groupes soutiennent qu'il faut uniformiser les taux. Nous ne voulons pas dire au gouvernement ou au Comité que les allocations versées devraient être fonction du temps de détention.

Ce que nous disons, c'est que quelqu'un devrait prendre la peine d'examiner le système; on en arrivera alors à la conclusion qu'un certain rajustement s'impose étant donné les nombreuses disparités actuelles. En outre, si l'on constate l'existence de certains groupes spéciaux, comme les anciens combattants de Dieppe ou les anciens combattants de l'Aviation royale du Canada qui participaient aux «marches funèbres» juste avant la fin des hostilités de la Seconde Guerre mondiale, il faudrait prévoir à leur intention des prestations supplémentaires. Je ne vois aucun autre moyen de résoudre le problème pour le moment. Comme nous le savons, un ancien combattants de Hong-Kong touche une pension à 40 p. 100, tandis que celui de Dieppe ne touche que 25 p. 100. L'écart est trop grand. Comment réduire cet écart: voilà la question. Nous devons chercher des preuves—et il en existe, à mon avis—que les anciens combattants de Dieppe ont subi une période de détention très différente aux mains des Allemands que ceux qui ont été capturés, par exemple, le Jour J. Il en va de même pour ceux dont l'avion a été abattu au-dessus de l'Allemagne en 1943. Leur détention s'est effectuée dans certaines conditions, mais ceux qui ont été déplacés de ces endroits dangereux parce que les Russes approchaient et qui ont connu les dangers et les atrocités des marches de la mort devraient sans doute avoir droit à une considération particulière. Je ne pense pas que l'on puisse résoudre le problème du jour au lendemain. Il faut effectuer une autre étude semblable à celle du Dr Herman. Nous pouvons examiner les recommandations qu'il a formulées en 1972 et vérifier leurs résultats; nous verrons alors s'il est nécessaire d'effectuer un rajustement, en mettant l'accent

[*Text*]

I should like to take a few minutes to explain how the EIA, the Exceptional Incapacity Allowance, works. In order to put in an application for exceptional incapacity, which is paid for things like being in a helpless condition, additional pain and discomfort, loss of enjoyment of life, loss of life expectancy, and so on, the pensioner must be at 100 percent now. The present legislation requires that that 100 percent be paid under the regular sections of the Pensions Act. Let me give you an example. A Hong Kong veteran may be receiving 50 percent pension under the POW part of the legislation.

He may be receiving 50 per cent pension by reason of a disability. This would take him to 100 per cent. However, he will not qualify, and cannot put in an application for exceptional capacity allowance. He can only put in an application if his 100 per cent is being paid under what is known as the disability section of the act. I think the error being made there is that people are not asking themselves why the Hong Kong veteran gets 50 per cent pension, for example, under the POW section of the act. He gets that by reason of a disability, A vitaminosis, which is unclassified, if you like, or difficult to classify, but notwithstanding, nobody can deny that that first 50 per cent was put in there because the Medical Advisory Branch of the Canadian Pension Commission was saying, "We do not know A vitaminosis is. We cannot classify these conditions that arose out of the incarceration at the hands of the Japanese. We do not have the expertise in tropical medicine and the sequelae arising from the tropical medicine."

So they said that they would give them the first 50 per cent, and then if he can get another 50 per cent he can go to 100 per cent. But then they turned around and said: "However, you cannot use the POW Compensation Act to put you at 100 per cent so that you can apply for EIA." Our feeling is that that is another glaring example.

Our final point deals with War Veterans Allowance. In my opinion, and in the opinion of the National Council of Veteran Associations, we have reached a watershed respecting funding for veterans legislation. Whether there is a cap on expenditures under these programs which come within the purview of the Minister of Veterans Affairs we do not know, but we certainly know—and one does not have to be a genius to come to this conclusion—that it is going to be very difficult to get additional funding for veterans.

Where, then, could the moneys come from? Our recommendation to the federal government, going back something like six years now, can be explained very simply under what we call harmonization with GIS. That means if a WVA recipient is 65 years of age or older, and most are, they can and do qualify for a Guaranteed Income Supplement. So we have the Department of National Health and Welfare, one department of the Canadian government, saying that those people can qualify on

[*Traduction*]

sur ceux dont les conditions de détention ont été particulièrement dures.

Je voudrais pendant quelques instants vous expliquer comment fonctionne l'allocation d'incapacité exceptionnelle, l'AIE. Pour faire une demande d'incapacité exceptionnelle, laquelle est versée pour des motifs comme l'impotence, des douleurs et des malaises accrus, la perte de jouissance de la vie, la diminution de l'espérance de vie, etc. il faut être déjà pensionné à 100 p. 100. La loi actuelle exige que cette pension à 100 p. 100 soit payée en vertu des dispositions normales de la Loi sur les pensions. Je vais vous citer un exemple. Un ancien combattant de Hong-Kong peut être pensionné à 50 p. 100 en vertu de la partie de la loi concernant les prisonniers de guerre.

Il touche peut-être une pension à 50 p. 100 en raison d'une invalidité. Cela le portera à 100 p. 100. Toutefois, il ne sera pas admissible et ne pourra pas présenter une demande d'allocation pour incapacité exceptionnelle. Il peut faire une demande uniquement si sa pension à 100 p. 100 est versée en vertu des dispositions de la loi relatives à l'invalidité. Ce principe est erroné parce que les gens ne se demandent pas pourquoi l'ancien combattant de Hong-Kong touche une pension à 50 p. 100, par exemple, en vertu des dispositions de la loi relatives aux prisonniers de guerre. Il la touche en raison d'une invalidité, d'une avitaminose A, non classée, si vous voulez, ou difficile à classer, mais malgré tout, personne ne peut nier que cette première pension à 50 p. 100 a été accordée parce que la Direction de la consultation médicale de la Commission canadienne des pensions s'est dit: «Nous ne savons pas ce qu'est une avitaminose A. Nous ne pouvons pas classifier cette maladie consécutive à la détention par les Japonais. Nous ne connaissons pas suffisamment la médecine tropicale ni les séquelles qui découlent des maladies tropicales.»

La Commission a alors décidé de lui accorder les premiers 50 p. 100, et ensuite s'il peut toucher 50 p. 100 de plus, il est pensionné à 100 p. 100. Puis elle a changé d'avis et a décidé qu'il était impossible d'invoquer la Loi sur l'indemnisation des prisonniers de guerre pour accéder aux 100 p. 100 ouvrant droit à l'allocations d'incapacité exceptionnelle. À notre avis, il s'agit là d'un autre exemple flagrant d'injustice.

Notre dernier point porte sur l'allocation d'ancien combattant. À mon avis, que partage le Conseil national d'associations d'anciens combattants, nous avons atteint un moment critique dans le financement de la législation relative aux anciens combattants. Nous ne savons pas si le gouvernement va limiter les dépenses prévues aux termes des programmes qui relèvent du ministre des Affaires des anciens combattants, mais nous savons en tout cas—et il est inutile d'être un génie pour en arriver à cette conclusion—qu'il va être très difficile d'obtenir des fonds supplémentaires pour les anciens combattants.

Où trouvera-t-on des fonds, dans ces conditions? La recommandation que nous avons formulée au gouvernement fédéral, il y a environ six ans, peut s'expliquer très simplement dans le cadre de la femeuse harmonisation avec le SRG. Autrement dit, si un bénéficiaire d'AAC a 65 ans ou plus, ce qui est le cas de la plupart d'entre eux, il est admissible au supplément de revenu garanti. Il y a donc d'un côté Santé nationale et Bien-être Canada, un des ministères du gouvernement canadien, qui

[*Text*]

what might be called an income-means test for additional moneys over and above their Old Age Security. When you come to veterans, if you use the same standard of qualification, the veteran can qualify for GIS. Then you already have solved the necessity of indicating that he is in financial need. So you harmonize it with the GIS, and then you turn around and say, "Because you are a veteran we will pay you an additional amount of money, a supplement." Let us say that is $50 a month for purposes of argument.

So what we are really saying is that this may not happen tomorrow, and the government may be very sensitive about reducing services to veterans, but if there is any place money can be saved in the departmental budget, as far as we are concerned it is in further harmonization with another federal department, a department which deals with the problems of senior citizens, namely, Health and Welfare.

If they are war veterans and can qualify under the War Veterans Allowance Act, our feeling is that they should receive additional funding. It would be a simple matter to say that Harry Jones is in receipt of Old Age Security, he is in receipt of GIS, but because he had qualifying service that would be recognized under the War Veterans Allowance Act, we will pay him an additional amount of money.

There have been studies carried on within the department on this, notably one by Woods-Gordon. I have seen that report. Those studies are not completed yet. It seems obvious to me that if we were to harmonize this with the GIS, there would be not need for any further investigation or follow up. If a person can qualify for the WVA, they get an additional amount of money. That will save a tremendous amount of money that is now spend on investigative services.

Mr. Chairman, members of the committee, that concludes the agenda, if you like. Those are the concerns which have been approved by the National Council.

I would like to go back to my *modus operandi*, if you like. I want to bring to your attention a most glaring example. I want to bring this to the attention of the committee for another reason. I am talking about the special duty area pension order people who are not receiving VIP. That does not require a legislative amendment. It also does not require a great deal of money.

Let me end with this plea. I think all Canadians are extremely proud of our peacekeeping forces and what we do in the peacekeeping area. It is very difficult to sit down and explain to a man like Bill Johnson, who lost both legs in the Gaza Strip, and explain to him that he does not qualify for the VIP because the government said the injury is not war related. I use that as an example to close my submission, Mr. Chairman.

Mr. Chairman: I would like to follow up on the special duty pension order. It seems your priority would be that they qualify for the VIP.

Mr. Chadderton: Yes.

[*Traduction*]

déclare que ces personnes sont admissibles, sous réserve de subir un examen des ressources, à des fonds supplémentaires s'ajoutant à la sécurité de la vieillesse. Dans le cas des anciens combattants, si l'on utilise la même norme de qualification, l'ancien combattant est admissible au SRG. Il est donc désormais inutile de prouver qu'il a des besoins financiers. Il suffit d'harmoniser le système avec le SRG et de déclarer ensuite: «Étant donné que vous êtes ancien combattant, nous vous verserons une somme supplémentaire, un supplément.» Disons, pour la discussion, qu'il s'agisse de 50 $ par mois.

Ce que nous disons en réalité, c'est que tout cela ne se produira peut-être pas demain, et le gouvernement ne tient sans doute pas à réduire les services aux anciens combattants; toutefois, si l'on veut comprimer le budget du Ministère, à notre avis, il faut harmoniser les services avec ceux d'un autre ministère fédéral, un ministère qui s'occupe des problèmes des personnes âgées, soit Santé et Bien-être.

S'il s'agit d'anciens combattants admissibles en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, nous estimons qu'ils devraient avoir droit à des prestations supplémentaires. Il suffirait de dire que Harry Jones touche la sécurité de la vieillesse et le SRG, mais que puisque ses états de service le rendent admissible en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, il convient de lui verser une somme supplémentaire.

Le ministère a effectué certaines études à ce sujet, et notamment celle de Woods-Gordon. J'ai lu ce rapport. Ces études ne sont pas encore terminées. Il me semble évident que nous décidions d'harmoniser le système avec le SRG, il serait inutile de poursuivre les recherches ou de donner suite aux études. Si une personne est admissible à l'allocation d'ancien combattant, elle aura droit à une somme supplémentaire. Cela permettra d'économiser énormément d'argent actuellement consacré à ces études et à ces recherches.

Monsieur le président, membres du Comité, voilà la liste des préoccupations identifiées par le Conseil national.

Je vais reprendre ma façon de procéder, si je puis dire. Je tiens à vous signaler un exemple des plus flagrantes et ce, pour une autre raison. Je veux parler des bénéficiaires du Décret sur la pension dans les zones de service spécial qui ne sont pas admissibles au PAAC. Il ne faut pour cela ni modifier la loi ni dépenser des fonds importants.

Permettez-moi de conclure sur cette requête. Tous les Canadiens sont extrêmement fiers de nos forces pour le maintien de la paix et des activités que nous menons dans ce secteur. Il est très difficile d'expliquer à un homme comme Bill Johnson, qui a perdu ses deux jambes dans la bande de Gaza, qu'il n'est pas admissible au PAAC parce que le gouvernement estime qu'il n'a pas subi une blessure de guerre. Je cite cet exemple pour conclure mon exposé, monsieur le président.

Le président: Je voudrais revenir sur la question des bénéficiaires du Décret sur la pension pour service spécial. Vous souhaitez en priorité que ces personnes soient admissibles au PAAC.

M. Chadderton: Oui.

[*Text*]

The Chairman: You indicated the requirement to receive the War Veterans Allowance Act was service in a theatre of war. I agree with that. I have stated that many times.

There is also the Civilian War Veterans Allowance Act. Under that act civilians who served in support of the armed forces are given pensionsand/or allowances. I wonder why they were not included with the Canada service veterans. I am in agreement with extending VIP benefits to the Canada service veterans because they, indeed, were prepared to go overseas. Why did they leave out the others who served in a theatre of war? The CSVs did not serve in a theatre of war through no fault of their own. The merchant seamen and the POWs who served in theatres of war do not qualify for the VIP. There are also the ferry bombers.

There is something wrong because they were not included when they extended the VIP to the CSV. When they established the Civilian War Veterans Allowance Act in 1962, if the VIP had been in effect then, they would have been entitled to it.

Mr. Chadderton: There is no question about that.

The Chairman: Are you saying that the special duty people would have a higher priority than the others?

Mr. Chadderton: I would say that comparisons are odious. I don't want it to appear that I am, in any way, issuing any critical comment regarding extension of VIP to Canada service only. The National Council supported that.

However, if we are looking at a common sense priority with which Canadians generally would agree, it would be, for example, your merchant seamen who can qualify under the civilian portion of the legislation and who have a higher priority than those veterans who only served in Canada. By the way, another initiative that should be included is that we have consistently been asking the government to modify the requirements of service for the merchant seamen so that they can qualify, and we have asked for qualification with one dangerous voyage.

Yes, I have mentioned a number of groups, however, there are priorities. I think Canadians, because of their knowledge of what happened, for example, on the Murmansk run and those who remember the terrible loss of Canadian merchant seamen in the early days through the submarine attacks when Great Britain was threatened, would be appalled to know that those people do not qualify for VIP while the man who served loyally in Canada—and who may have had no control over where he served—does qualify. There is no question in my mind as to where the average Canadian would stand on that question.

The Chairman: The regulatory impact analysis statement under "Alternatives Considered" said that alternatives were not considered as Cabinet explicitly directed that this group of

[*Traduction*]

Le président: Vous avez dit que la Loi sur les allocations aux anciens combattants s'applique essentiellement aux personnes qui ont servi sur un théâtre de guerre. Je suis d'accord sur ce point et je l'ai dit à maintes reprises.

Il y a également la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. En vertu de cette loi, les civils qui ont servi pour soutenir les forces armées touchent une pension analogues. Je me demande pourquoi ils n'ont pas été inclus avec les anciens combattants ayant servi au Canada. J'approuve l'idée d'étendre les avantages du PAAC aux anciens combattants ayant servi au Canada parce qu'ils étaient effectivement prêts à partir à l'étranger. Pourquoi a-t-on exclu les autres qui ont servi sur un théâtre de guerre? Ce n'est pas par leur faute que les anciens combattants ayant servi au Canada ne se sont pas trouvés sur un théâtre d'hostilités. Les membres de la marine marchande et les prisonniers de guerre qui ont servi dans des zones de combat ne sont pas admissibles au PAAC.

Il ya a quelque chose d'anormal car ils ont été exclus quand le gouvernement a élargi le PAAC pour y inclure les anciens combattants ayant servi au Canada. Lorsqu'il a créé la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils en 1962, si le PAAC avait été en vigueur à l'époque, ce groupe y aurait été admissible.

M. Chadderton: Cela ne fait aucun doute.

Le président: Voulez-vous dire que les personnes qui ont fait du service spécial ont une plus haute priorité que les autres?

M. Chadderton: Je vous répondrais que les comparaisons sont atroces. Je ne veux en aucun cas donner l'impression de critiquer la décision visant à élargir le PAAC de façon qu'il s'applique aux anciens combattants ayant servi au Canada. Le Conseil national a appuyé cette initiative.

Toutefois, s'il faut établir une priorité logique que l'ensemble des Canadiens puissent approuver, il faudrait s'occuper par exemple des marins de la marine marchande qui peuvent être admissibles en vertu de la partie de la loi concernant les civils et qui ont une plus haute priorité que les anciens combattants qui ont servi uniquement au Canada. Soit dit en passant, nous avons continuellement demandé au gouvernement de modifier les conditions de service des membres de la marine marchande pour leur permettre d'être admissibles, en lui demandant de considérer un seul voyage dangereux comme une condition d'admissibilité au programme.

Effectivement, j'ai mentionné certains groupes, mais il y a des priorités. Étant donné qu'ils sont au courant de ce qui s'est passé, par exemple, sur la route de Mourmansk et qu'ils se rappellent la disparition atroce de marins de la marine marchande canadienne, lors des attaques de sous-marins au tout début, lorsque la Grande-Bretagne était menacée, les Canadiens seraient sidérés d'apprendre que ces marins ne sont pas admissibles au PAAC tandis que les militaires qui ont servi fidèlement au Canada—même s'ils n'ont pas choisi l'endroit où ils ont servi—le sont. Je connais très bien la réaction qu'auraient les Canadiens moyens à cet égard.

Le président: Dans l'analyse sur l'incidence de la réglementation, sous la rubrique «Examen des solutions de rechange», vous dites que l'on n'a pas envisagé de solution de rechange car

[*Text*]

veterans were to be extended those benefits which are available under the veterans care regulations. Do you understand why they only dealt with the CSP veterans alone?

Mr. Chadderton: I think it was an omnibus way of saying that they were going to open up the legislation to Canadian servicemen only, but that they were not going to open it up to those who were in receipt of, for example, a pension under the POW Compensation Act.

The Chairman: Despite the fact that those people were legitimate and deserving?

Mr. Chadderton: Yes.

Senator Guay: To follow up on your question, Mr. Chairman, how many peacekeeping people are you speaking of?

Mr. Chadderton: Mr. Chairman, I would like to answer this way: In order for a pensioner to qualify for VIP, as we call it, the requirement for groundskeeping or housekeeping expenses is that his pensionable disability must be of such severity that he requires assistance to, for example, shovel his driveway. According to my last records, there are approximately 300 to 340 persons under receipt of the Special Duty Pension Order. This is an estimate on my part. Only 10 per cent of those people would have disabilities severe enough to qualify for VIP. So you are probably talking about in the area of less than 50 people, sir.

Senator David: Mr. Chairman, this is the first time I have had the pleasure of listening to Mr. Chadderton. I enjoyed your presentation very much. Because I do not know about your organization, how many members do you have?

Mr. Chadderton: The larger organizations such as the RCAF Association has a membership somewhere in the area of 70,000. The smaller organizations, such as the Sir Arthur Pearson Association of the War Blind, are down to 12, but generally we have in the area of approximately 160,000 members.

Senator David: So you are a federation of associations.

Mr. Chadderton: Yes.

Senator David: You have different types of associations within your organization, if I understand you correctly.

Mr. Chadderton: That is correct.

Senator David: The amputees are one part of your organization?

Mr. Chadderton: That is correct.

Senator David: My question may be naive, but I believe it will help me better understand your organization. What is the difference between the Royal Canadian Legion and your organization?

Mr. Chadderton: Basically there is no difference. The components of our association, for example, the Canadian Corps.,

[*Traduction*]

le Cabinet a décrété que ce groupe d'anciens combattants devait avoir droit aux avantages prévus dans le règlement sur le soin des anciens combattants. Savez-vous pourquoi on ne s'est occupé que des anciens combattants ayant servi au Canada?

M. Chadderton: À mon avis, c'était une façon générale de dire que l'on allait appliquer la loi uniquement aux anciens combattants ayant servi au Canada, mais que l'on continuerait d'exclure ceux qui, par exemple, étaient pensionnés aux termes de la Loi sur l'indemnisation des prisonniers de guerre.

Le président: Même si ces personnes étaient méritantes et avaient effectivement été emprisonnées pendant la guerre?

M. Chadderton: Oui.

Le sénateur Guay: Pour faire suite à votre question, monsieur le président, combien de membres des forces chargées du maintien de la paix sont-ils visés?

M. Chadderton: Monsieur le président, je répondrai en ces termes: Pour qu'un pensionné soit admissible au PAAC, comme nous l'appelons, et pour avoir droit au remboursement des dépenses de ménage, son invalidité ouvrant droit à pension doit être si grave qu'il a besoin d'aide, par exemple, pour déneiger son entrée. Selon mes chiffres les plus récents, il y a environ 300 à 340 bénéficiaires du Décret sur la pension pour service spécial. C'est une estimation. Seulement 10 p. 100 de ces personnes souffrent d'une invalidité suffisamment grave pour être admissibles au PAAC. Pour vous répondre, monsieur, il s'agit donc sans doute de moins d'une cinquantaine de personnes.

Le sénateur David: Monsieur le président, c'est la première fois que j'ai le plaisir d'entendre M. Chadderton. J'ai beaucoup apprécié votre exposé. Étant donné que je ne connais pas votre organisme, pouvez-vous me dire combien de membres il compte?

M. Chadderton: Les grandes organisations, comme l'Association de l'Aviation royale du Canada, comptent environ 70 000 membres. Les petites organisations, comme l'Association des aveugles de guerre Sir Arthur Pearson, n'en compte que 12, mais dans l'ensemble, notre conseil regroupe environ 160 000 membres.

Le sénateur David: Vous êtes donc un regroupement d'associations?

M. Chadderton: Oui.

Le sénateur David: Si j'ai bien compris, votre organisme regroupe différentes sortes d'associations?

M. Chadderton: C'est exact.

Le sénateur David: Les amputés en font partie?

M. Chadderton: Oui.

Le sénateur David: Ma question peut vous paraître naïve, mais elle me permettra de mieux comprendre votre organisation. Quelle différence y a-t-il entre la Légion royale canadienne et le Conseil national?

M. Chadderton: Fondamentalement, aucune. Les éléments de notre association, comme le Corps canadien, sont conçus

[*Text*]

is designed along the same lines as the legion. They have clubhouses and memberships and that type of thing. The RCAF Association also has interests other than veterans. But when we come down to veterans issues, what transpired is this: In 1928 the Great War Veterans Association became the Royal Canadian Legion. There were other veterans organizations in existence at that time, such as the Army and Navy and Air Force Veterans and the War Amputees of Canada. They opted not to become part of the Legion. That became the National Council. Over the years that National Council grew, particularly after World War II when we had the prisoners of war organizations and the ones you see on our letterhead.

We approach matters in much the same way as the Royal Canadian Legion. That is, there could be a branch meeting of the War Pensioners Association being held tonight in Sudbury. Perhaps they would pass a resolution. That resolution would come to the National Council and be discussed. If the National Council approves it, then it goes into our legislative platform, and that is basically how resolutions come up through the Provincial Command through to the Dominion Command of the Legion. Our objectives are very similar. The major difference is in National Council we have developed specialized knowledge regarding things like paraplegia, amputation or prisoners of war. We are just now completing a study of the after-effects of imprisonment at the hands of the Japanese for the Hong Kong veterans. We have this specialized knowledge. The Legion also has it but has a broader approach to it than we do.

Senator David: Your main interests are in these specialized areas, then?

Mr. Chadderton: Yes.

Senator David: And one area everyone has heard about is that of the amputees. How many amputees do you have?

Mr. Chadderton: In The War Amputations of Canada we have 50 amputees from World War I and approximately 975 from World War II.

Senator David: Do you have some in what you might call the amputees' corps for which you would like a little more?

Mr. Chadderton: Yes. These people are eligible to join The War Amputations of Canada if they lost a limb or limbs while serving in a special duty area. We have about 40 such people.

Senator David: All in all, you have around 1,000 amputees now.

Mr. Chadderton: Yes.

Senator David: My next question is a little more difficult. Perhaps I would express myself better in French—I do not want to be discriminatory. The question concerns your widows' pension of 75 per cent, which you would like to raise to 100 per

[*Traduction*]

selon les mêmes principes que la Légion. Ils ont des salles de rencontre, des membres et tout le reste. L'Association de l'Aviation royale du Canada ne s'intéresse pas aux anciens combattants. Mais lorsqu'on se préoccupe des questions touchant les anciens combattants, on découvre que, en 1928, l'Association des anciens combattants de la Grande Guerre est devenue la Légion royale canadienne. Il existait à l'époque d'autres associations d'anciens combattants, comme les anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'aviation et les Amputés de guerre du Canada. Elles ont décidé de ne pas faire partie de la Légion. Elles ont constitué le Conseil national, lequel a pris de l'expansion au fil des ans, surtout après la Seconde Guerre mondiale lorsque les associations de prisonniers de guerre et les autres dont les noms figurent sur notre entête, s'y sont joints.

Nous absorbons les questions de la même façon que la Légion royale canadienne. Autrement dit, une réunion locale de l'Association des pensionnés de guerre pourrait avoir lieu ce soir à Sudbury. Les participants pourraient adopter une résolution, laquelle serait soumise au Conseil national pour qu'il en discute. Si le Conseil national l'approuvait, cette résolution serait inscrite à notre programme législatif et c'est *grosso modo* de cette façon que les résolutions franchissent les étapes entre le commandement provincial et le commandement fédéral, à la Légion. Nos objectifs sont très semblables. La grande différence vient de ce que nous, au Conseil national, avons acquis certaines spécialisations dans des domaines comme la paraplégie, les amputés ou les prisonniers de guerre. Nous venons de terminer une étude sur les séquelles que subissent les anciens combattants de Hong-Kong qui ont été détenus par les Japonais. Nous avons acquis ces connaissances spécialisées. La Légion aussi, mais elle aborde des questions sous un angle beaucoup plus général que nous.

Le sénateur David: Vous vous intéressez principalement à ces questions spécialisées, donc?

M. Chadderton: Oui.

Le sénateur David: Un secteur de spécialisation dont tout le monde a entendu parler est celui des amputés. Combien votre association en compte-t-elle?

M. Chadderton: Aux Amputés de guerre du Canada, nous comptons 50 amputés de la Première Guerre mondiale et environ 975 de la Seconde Guerre mondiale.

Le sénateur David: Y a-t-il certains membres du groupe des amputés pour lesquels vous souhaitez obtenir davantage?

M. Chadderton: Oui. Ces personnes ont le droit de s'inscrire aux Amputés de guerre du Canada si elles ont perdu un ou plusieurs membres pendant qu'elles servaient dans une zone de service spécial. Il y a dans notre association une quarantaine de personnes dans ce cas.

Le sénateur David: Dans l'ensemble, votre association compte environ 1 000 amputés à l'heure actuelle.

M. Chadderton: En effet.

Le sénateur David: Ma question suivante est un peu plus difficile. Je m'exprimerais peut-être mieux en français—je ne veux pas faire de discrimination. La question porte sur la pension de veuve de 75 p. 100, que vous aimeriez porter à 100 p.

[*Text*]

cent. Have you other references where 100 per cent pensions are given to widows?

Mr. Chadderton: No, senator. However, the widow of a war disability pensioner does have a very special status because she was recognized in her own right when the government decided to pay additional pension on behalf of the wife of a pensioner. That is where her rights under the pension act as opposed to, for example, rights under the superannuation act with the federal public service, began. Under the latter act the pension is paid to the man and no additional pension is paid to his wife while the man is alive.

Senator David: I know of many pensioned widows, but I do not know of any example, and I would like to have at least one, of a pensioned widow who is paid as much as her husband. It could be the reverse in the future. On what ground under the Charter of Rights and Freedoms could you fight that? What is your thinking in that regard?

Mr. Chadderton: Let me try to explain that. I am glad to see this come out tonight. Let us take a pensioner who is being paid a pension such as the one I used in an example previously—the Public Service Superannuation Act. He is a pensioner and he is married. He receives so much pension but does not receive additional pension for his wife. Compare that with a war disability pensioner, who receives a basic rate pension and, if he is married, receives additional pension on behalf of his wife. That means that the federal government has recognized the existence of a wife under the pensions act and, in fact, has recognized her right to additional compensation by paying additional spouse's pension, if you like, on her behalf while the man is alive. When her husband dies, her right to the pension is still established under the veterans pension act. There is no other piece of federal legislation which recognizes the existence of a wife in this way. A veteran's wife has been recognized, first, in her own right while her husband was alive. That is the first point and that is the basis of a claim under the Charter.

I think the second point, which may or may not be as strong an argument under the Charter, depending on how we look at it, is that by the very fact that the man is in receipt of a pension, his wife, while he is alive, is contributing part of her being to keeping him going. Any person in receipt of a disability pension, at least at the rate of 48 per cent or more, could not exist without his companion, whether that be a wife or what have you. That is another strong reason why she has a vested interest, if you like, in receiving this pension.

For the government to say that it will recognize that vested interest but will only recognize it to the extent of 75 per cent may have been acceptable in 1911. We are saying that under the Charter of Rights and Freedoms and under other arguments about the status of women and so on, if legislation were coming forward today, I am fairly certain that there would be strong representations that if the widow were to subsist on her own, she ought to be entitled to the same pension as a single male pensioner subsisting on his own. That is more or less the basis of our argument.

[*Traduction*]

100. Avez-vous d'autres exemples où l'on accorde une pension de 100 p. 100 aux veuves?

M. Chadderton: Non, sénateur. Toutefois, la veuve d'un pensionné invalide de guerre a un statut très particulier car elle a été reconnue de plein droit quand le gouvernement a décidé de verser une pension supplémentaire à l'épouse d'un pensionné. Elle a acquis à ce moment-là des droits en vertu de la Loi sur les pensions, par opposition, par exemple, aux droits accordés en vertu de la Loi sur la pension dans la Fonction publique. En vertu de cette loi, la pension est versée à l'homme et aucun supplément n'est versé à sa femme tant que son conjoint est vivant.

Le sénateur David: Je connais bon nombre de veuves pensionnées, mais je ne connais aucun exemple, et j'aimerais qu'on m'en cite au moins un, de veuve pensionnée qui touche autant que son mari. Les choses pourraient être inversées à l'avenir. Quel article de la Charte des droits et libertés pourriez-vous invoquer pour y remédier? Qu'en pensez-vous?

M. Chadderton: Permettez-moi de vous expliquer un peu la situation. Je suis heureux que cette question soit soulevée ce soir. Prenons l'exemple d'un pensionné qui touche une pension comme celle dont j'ai parlé dans un exemple précédent, c'est-à-dire en vertu de la Loi sur la pension dans la Fonction publique. Il est pensionné et marié. Il touche une pension de tant, mais ne reçoit pas de prestations supplémentaires pour sa femme. Par contre, le pensionné invalide de guerre, de son côté, touche une pension de base plus des prestations supplémentaires pour sa femme, s'il est marié. Autrement dit, le gouvernement fédéral a reconnu l'existence de l'épouse en vertu de la Loi sur les pensions et il lui a reconnu le droit à une indemnité supplémentaire en versant une allocation de conjoint à son intention, tant que son mari est vivant. Lors du décès du mari, son droit à la pension est toujours valable aux termes de la loi sur les pensions des anciens combattants. Il n'existe aucune autre loi fédérale qui reconnaisse ainsi l'existence de l'épouse. La femme de l'ancien combattant a été reconnue de plein droit du vivant de son mari. C'est le premier point et c'est en vertu de ce principe que l'on peut invoquer la Charte.

Le second point, qui n'est peut-être pas aussi valide pour invoquer la Charte, selon la façon dont on voit les choses, est le suivant: du fait même que l'homme touche une pension, tant qu'il est vivant, sa femme contribue personnellement à lui faciliter la vie. Tout bénéficiaire d'une pension d'invalidité, au taux de 48 p. 100 ou plus, ne pourrait pas survivre sans sa compagne, qu'il s'agisse de son épouse ou autre. C'est une autre raison valable pour lui verser cette pension supplémentaire.

En 1911, on aurait pu accepter que le gouvernement ne reconnaisse les droits ainsi acquis qu'à 75 p. 100. Mais avec la Charte des droits et libertés et les autres arguments que l'on peut faire valoir au sujet du statut de la femme, etc., je suis sûr que, si la loi était présentée aujourd'hui, beaucoup estimeraient que la veuve devrait, pour subsister seule, avoir droit à la même pension qu'un homme célibataire se trouvant seul. C'est plus ou moins sur ce point que se fonderait notre argumentation.

[*Text*]

Senator David: I hope you succeed. I am sure you will create a precedent that many other widows will enjoy.

Senator Barootes: Mr. Chadderton, I want to congratulate you and the organization for an excellent brief and, in addition to that, for an excellent verbal presentation of it. You have made your points very clear. My question deals with one area which we pursued the other day and which I did not quite grasp, and that has to do with the merchant navy. Perhaps I do not understand it totally, but I need some help from you. To what extent do you have numbers and can you get numbers on those who served in the merchant navy in World War II?

Mr. Chadderton: Mr. Chairman, I would certainly say that when I was first called in by a former minister, which was a good number of years ago, on a matter of consultation along with representatives from the Royal Canadian Legion, there were figures available. However, they were challenged at the time and they may be still be challenged because it is not easy to compile them. It is not as if you are dealing with someone with an enlistment record. With the members of the merchant navy, with whose cases I am familiar because they are members of our organization, sometimes you have what might be referred to as several different enlistments. In other words, they went to a port, registered, went off on a ship, came back again and there was a period in which there was no record of what they did at all. Then there is a record of their going back to sea, but the records that we saw when we first examined this were maintained by the Department of Transport. They may still be available.

That is why we have said: Why should we worry about whether the person can prove whether he was a member of the merchant navy from such-and-such a date to such-and-such a date? If he made one trip through hazardous waters, he has served his country to the point where he should be able to make application either for pension or War Veterans Allowance. This does not necessarily get him anything. This gets him the ability to apply.

Senator Barootes: It qualifies him.

Mr. Chadderton: It qualifies him to make an application. You have raised an excellent point. The Government of Canada has asked these people to serve under the most hazardous conditions, but in no circumstances is the record-keeping of the same calibre as, for example, in the army. The fault would have to rest with the Government of Canada. There is no point in going back in history. We now have to determine if one trip through hazardous waters is sufficient, bearing in mind what we know as the history of the merchant navy.

Senator Barootes: Is there a group of merchant seamen who did not serve under the auspices of the merchant navy but who served in hazardous waters in private employ?

[*Traduction*]

Le sénateur David: J'espère que vous réussirez. Je suis sûr que vous créerez un précédent dont de nombreuses autres veuves pourront jouir.

Le sénateur Barootes: Monsieur Chadderton, je voudrais vous féliciter ainsi que votre organisation de la qualité de votre mémoire et, également, de la qualité de votre présentation orale. Vous avez très clairement exposé votre point de vue. Ma question porte sur un domaine que nous avons abordé l'autre jour et que je n'ai peut-être pas bien compris, il s'agit de la marine marchande. Il se peut que je ne saisisse pas très bien cette question, mais j'ai besoin de votre aide. Dans quelle mesure avez-vous des chiffres et pouvez-vous savoir combien ont servi dans la marine marchande au cours de la Seconde Guerre mondiale?

M. Chadderton: La première fois que j'ai été appelé par un ancien ministre, c'est-à-dire il y a plusieurs années, pour une consultation en même temps que des représentants de la Légion royale canadienne, il y avait des chiffres. Cependant, ils ont été contestés à l'époque et ils le sont peut-être toujours car ils sont difficiles à compiler. Ce n'est pas comme si l'on avait les registres d'engagement. Je connais bien le cas des membres de la marine marchande parce qu'il y en a dans notre organisation et l'on a pour eux ce qu'on pourrait appeler des engagements différents. Autrement dit, ils sont allés dans un port, se sont inscrits, sont partis à bord d'un bateau, sont revenus et, pendant toute une période, il n'y a aucune trace de leur activité. Ensuite, il est indiqué qu'ils reprennent la mer, mais les registres que nous avons vus la première fois que nous avons examiné cette question étaient tenus par le ministère des Transports. Ils existent peut-être toujours.

C'est pourquoi nous avons dit: Pourquoi devrions-nous nous inquiéter pour savoir si la personne peut prouver qu'elle a fait partie de la marine marchande de telle date à telle date? Un seul voyage dans des eaux dangereuses devrait suffire pour que l'on considère que cette personne a suffisamment servi son pays pour avoir le droit de présenter une demande de pension ou d'allocations d'ancien combattant. Ceci n'implique pas qu'elle touchera quoi que ce soit mais lui donne simplement la possibilité de présenter une demande.

Le sénateur Barootes: Il est admissible.

M. Chadderton: Il est admissible et peut présenter une demande. Vous avez soulevé une excellente question. Le gouvernement canadien a demandé à ces personnes de défendre leur pays dans les conditions les plus dangereuses qu'il soit, mais les registres sont loin d'être du même calibre que ceux de l'armée, par exemple. La faute en revient au gouvernement canadien. On ne peut refaire l'histoire. Nous devons maintenant considérer qu'un voyage dans des eaux dangereuses devrait être suffisant pour rendre ces personnes admissibles, compte tenu de ce que nous savons de l'histoire de la marine marchande.

Le sénateur Barootes: Y a-t-il un groupe de marins n'ayant pas fait partie de la marine marchande mais qui aient servi dans des eaux dangereuses alors qu'ils occupaient des emplois privés?

[*Text*]

Senator Bonnell: Irving Oil.

Senator Barootes: Such as a banana boat from Irving Oil. Is there any record of those?

Mr. Chadderton: There may be examples of that. It was the responsibility of the Department of Transport to keep records of these people. If someone signed up and went on a banana boat out of Halifax—

Senator Barootes: Perhaps they went to Bermuda and Panama and then to Africa.

Mr. Chadderton: Why blame the man? The only requirement for proof should be that he actually did make a trip through hazardous waters. If he cannot prove that, then there is no grounds for application.

Senator Barootes: Do you have any idea how many of them there are?

Mr. Chadderton: No.

The Chairman: We were given the figure of 3,500 at the last meeting.

Senator Barootes: How many of them are receiving benefits? There must be many who have never applied or just gave it up.

Mr. Chadderton: When I saw the figures from the department for those under CWA, they were not broken down. You can very quickly get a figure by making them eligible for VIP and see how many apply.

Senator Barootes: There is no doubt that this is one of the most deserving groups. I am not saying that every one of them is most deserving, but there are some men who took repeated trips across the North Atlantic, for example. They put their life and soul at risk. They are most deserving. I was wondering if we have a good handle on those people or if some of them said, "I just did a job, and I am not applying." They would now all be over 60 years of age; even the youngest would be 60 years of age.

Mr. Chadderton: Absolutely. There is no justification for turning down a group simply because somebody does not have the records. You should establish that they made one trip in hazardous waters.

Evidence is obtained for pension application by asking if anyone knew a person or if anyone served with him. We ask if anyone can prove that he complained about flat feet for example, when he was marching in Italy. That evidence is acceptable by the Canadian Pension Commission. If there is a doubtful case and the man can bring up a reliable witness to say, "Yes, he served on Irving Oil banana boat" then that should be sufficient.

Senator Molgat: I should like to say how pleased I am to see Mr. Chadderton here tonight. I should like to pursue a question that was asked by Senator David. What major organizations are not in your association? The Legion and the Army and Navy are not?

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: Irving Oil.

Le sénateur Barootes: Comme sur un bananier d'Irving Oil. A-t-on des registres de cela?

M. Chadderton: Il peut y avoir des exemples de ce genre. C'était au ministère des Transports de garder la trace de ces personnes. Si quelqu'un s'engageait et partait de Halifax à bord d'un bananier . . .

Le sénateur Barootes: Ils sont peut-être allés aux Bermudes, puis à Panama et en Afrique.

M. Chadderton: Pourquoi accuser l'homme? On devrait simplement lui demander de prouver qu'il a effectivement fait un voyage dans des eaux dangereuses. S'il ne peut le prouver, il ne peut présenter de demande.

Le sénateur Barootes: Savez-vous combien ils peuvent être?

M. Chadderton: Non.

Le président: On nous a cité le chiffre de 3 500 à la dernière réunion.

Le sénateur Barootes: Combien d'entre eux touchent des prestations? Il doit y en avoir beaucoup qui n'ont jamais fait de demande ou ont simplement capitulé.

M. Chadderton: Quand j'ai vu les chiffres d'allocations de guerre pour les civils du ministère, ils n'étaient pas ventilés. Il est facile de le savoir en leur permettant de bénéficier du PAAC et en voyant combien d'entre eux présentent une demande.

Le sénateur Barootes: Il est certain que c'est l'un des groupes les plus méritants. Je ne dis pas que chacun d'eux est extrêmement méritant, mais certains d'entre eux ont traversé à plusieurs reprises l'Atlantique Nord, par exemple. Ils ont risqué leur vie et leur âme. Ce sont les plus méritants. Je me demandais si nous savions combien il y avait de personnes dans ce cas ou si certains d'entre eux ont dit: «J'ai simplement fait mon travail, et je ne présente pas de demande». Ils doivent tous avoir plus de 60 ans maintenant; même le plus jeune doit avoir 60 ans.

M. Chadderton: Absolument. On ne peut refuser un groupe simplement parce que quelqu'un n'a pas les registres voulus. Il faudrait prouver qu'ils ont fait un voyage dans des eaux dangereuses.

Pour les demandes de pension, on demande si quelqu'un connaissait la personne en question ou si quelqu'un a été sous les armes avec elle. Nous demandons si quelqu'un peut prouver qu'il s'est, par exemple, plaint d'avoir les pieds plats, pendant une longue marche en Italie. Ce genre de preuve est acceptée par la Commission canadienne des pensions. S'il y a un doute mais que l'homme peut faire venir un témoin fiable pour dire: «Oui, il a servi à bord d'un bananier d'Irving Oil», cela devrait suffire.

Le sénateur Molgat: Je tiens à dire à quel point je suis heureux de voir M. Chadderton ici ce soir. Je voudrais poursuivre sur un sujet abordé par le sénateur David: Quelles sont les principales organisations qui ne font pas partie de votre association? La Légion et l'Armée-Marine n'y sont pas?

[*Text*]

Mr. Chadderton: That is correct.

Senator Molgat: Are there others?

Mr. Chadderton: There was an application from a group representing the merchant navy. They were not admitted to membership because their charter was as a branch of the Canadian Naval Association. The Canadian Naval Association is represented in our organization.

To the best of my knowledge, that is the only recognized and chartered group which is not a member.

Senator Molgat: So you represent all of the organizations outside of the Legion and the Army and Navy?

Mr. Chadderton: That is correct.

Senator Molgat: I find the case that you make very reasonable. I presume you have made it to the government previously.

Mr. Chadderton: In the area regarding the merchant navy?

Senator Molgat: No, on all your points.

Mr. Chadderton: All except the aspects of the war medals.

Senator Molgat: The aspect of the medals has never been presented?

Mr. Chadderton: The aspect of the medals has never been presented.

Senator Barootes: We had a good discussion in Holland about that.

Mr. Chadderton: We did.

Senator Barootes: We did not come to a conclusion.

Mr. Chadderton: The conclusion we came to was that the minister was not aware—and I am not saying he should have been—that the Dieppe veterans did not qualify for a medal which would indicate that they set foot in France.

Senator Molgat: The government has not acted because of money or because they have given you objections to what you are proposing?

Mr. Chadderton: The Special Duty Pension Order coverage has been refused in a letter from the Deputy Minister, in which he stated that this was not considered war related and, therefore, he would not apply it to VIP.

Senator Molgat: You are referring here to the special forces?

Mr. Chadderton: I am referring to the peacetime forces man who lost his limbs on peacekeeping duty.

The second part of that is the coverage for VIP for people who receive pension for disabilities arising out of or directly related to service but not in a special duty pension area. In that respect we submitted a letter of intent to the deputy minister approximately one and a half months ago, stating that we wanted this area examined. To be fair to the minister, we did say that we would like time to make that representation.

[*Traduction*]

M. Chadderton: C'est exact.

Le sénateur Molgat: Y en a-t-il d'autres?

M. Chadderton: Nous avons reçu une demande d'un groupe représentant la marine marchande. Sa candidature n'a pas été acceptée car, selon sa charte, ce groupe était affilié à l'Association navale canadienne. Or, celle-ci est représentée dans notre organisation.

Autant que je sache, c'est le seul groupe reconnu détenteur d'une charte qui ne soit pas membre.

Le sénateur Molgat: Vous représentez donc toutes les organisations de la Légion et de l'Armée-Marine?

M. Chadderton: C'est juste.

Le sénateur Molgat: Je trouve votre argumentation très raisonnable. Je présume que vous l'avez déjà présentée au gouvernement.

M. Chadderton: En ce qui concerne la marine marchande?

Le sénateur Molgat: Non, sur tous les points.

M. Chadderton: Tous, sauf la question des médailles de guerre.

Le sénateur Molgat: La question des médailles n'a jamais été présentée?

M. Chadderton: Non, elle n'a jamais été présentée.

Le sénateur Barootes: Nous avons eu une bonne discussion à ce sujet en Hollande.

M. Chadderton: Oui.

Le sénateur Barootes: Nous ne sommes pas parvenus à une conclusion.

M. Chadderton: Nous sommes arrivés à la conclusion que le ministre ne savait pas—et je ne dis pas qu'il aurait dû le savoir—que les anciens combattants de Dieppe n'avaient pas droit à une médaille montrant qu'ils avaient débarqué en France.

Le sénateur Molgat: Le gouvernement n'a pas pris de mesures pour des raisons financières ou parce qu'il avait des objections à l'égard de vos propositions?

M. Chadderton: La proposition concernant le décret sur la pension dans les zones de service spécial a été refusée par le sous-ministre dans une lettre où il expliquait que ceci était considéré comme sans rapport avec la guerre et qu'il ne voulait donc pas l'appliquer au PAAC.

Le sénateur Molgat: Vous faites allusion aux forces spéciales?

M. Chadderton: Je pense au militaire qui en temps de paix a perdu ses membres alors qu'il était affecté au maintien de la paix.

Ensuite, il y a l'admissibilité au PAAC des personnes touchant une pension pour une invalidité due ou liée à leur service mais pas dans une zone de service spécial. A cet égard, nous avons envoyé une lettre d'intention au sous-ministre il y a environ un mois et demi, disant que nous voulions que la question soit étudiée. Pour être juste envers le ministre, nous avons dit

[*Text*]

I believe all of the other items have been submitted. Widows' pension under the act was submitted. The reply from the minister was to the effect that there are no funds available.

The Veterans Independence Program for widows has been submitted to the government and is under consideration, according to our information.

The Veterans Independence Program for POW Compensation Act has been submitted. Again, it has been indicated to us that the government has under consideration extension of VIP for various groups, including the POWs.

The Chairman: And the widows?

Mr. Chadderton: The widows pension has been turned down.

The Chairman: Are you seeking VIP for the widows to be extended during their lifetime or for a year as is the case with extension of the married rate of pension and allowance for one year?

Mr. Chadderton: Originally, Mr. Chairman, we asked that it be considered. In discussions with officials of the department, it was indicated to us that this would be under consideration. Some indication was given that the government may not be able to do it forever, but they may do it for a period of time.

The Veterans Independence Program for members of the Merchant Navy was placed in the letter to the minister, and we have not had a reply to that. A strong representation was made to the minister shortly after the budget announcement, concerning the reinstatement of heavy housekeeping expenses.

Next, concerning rates of compensation—

Senator Molgat: There has been no response to that one?

Mr. Chadderton: There was no response to that one. There was a response in which the minister said, "We will consider it where there is a question of safety or health," so that there has been a response.

The Chairman: Yes, there was a release the other day.

Mr. Chadderton: Yes. Concerning the POW Compensation Act and the rates of compensation, that has been up to the last two ministers in various forms. The most recent was from me in which I said that there should be some realignment of it. We asked the minister and the department to consider that. Again, we have a meeting pending with the mininster and his staff. It is a major meeting with the National Council towards the end of this month. In all fairness to the department, they may well be holding back to give us some further information there.

The POW Compensation Act qualification for EIA has involved a consistent brief from us. We have asked that the amount paid to the Hong-Kong veterans, or whatever, should be considered as part of that first 100 per cent.

[*Traduction*]

que nous voudrions avoir du temps pour préparer nos arguments.

Je crois que toutes les autres propositions ont été présentées. C'est le cas de la pension des veuves en vertu de la loi. Le ministre nous a répondu qu'il n'y avait pas de fonds disponibles.

D'après ce que nous savons, l'idée de faire bénéficier les veuves du Programme pour l'indépendance des anciens combattants a été soumise au gouvernement et est à l'étude.

La proposition concernant le Programme pour l'autonomie des anciens combattants dans le cadre de la Loi sur l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre a été présentée. Là encore, il semble que le gouvernement envisage d'élargir le PAAC à divers groupes, dont les prisonniers de guerre.

Le président: Et les veuves?

M. Chadderton: La pension pour les veuves a été refusée.

Le président: Voulez-vous que le PAAC pour les veuves soit prolongé à vie ou pour un an comme c'est le cas pour les personnes mariées en matière de pension et de prestations, soit un an?

M. Chadderton: Au départ, monsieur le président, nous avions demandé que la question soit étudiée. Au cours des entretiens que nous avons eus avec eux, les fonctionnaires du ministère nous ont dit que ce serait examiné. Il se pourrait que le gouvernement ne puisse pas le prolonger indéfiniment mais que ce soit possible pour une certaine période.

La situation des membres de la marine marchande par rapport au Programme pour l'autonomie des anciens combattants a été exposée dans la lettre au ministre à laquelle nous n'avons pas encore reçu de réponse. Peu après l'annonce du budget, nous avons ardemment défendu devant le ministre l'idée du rétablissement des dépenses pour lourdes tâches ménagères.

Ensuite, pour ce qui est des taux d'indemnisation . . .

Le sénateur Molgat: Vous n'avez pas eu de réponse sur ce point?

M. Chadderton: Nous n'avons pas eu de réponse sur ce point. Nous avons eu une réponse dans laquelle le ministre disait: «Nous examinerons cette éventualité dans les cas mettant en jeu la sécurité ou la santé», donc il y a eu réponse.

Le président: Oui, il y a eu communiqué l'autre jour.

M. Chadderton: Oui. La question de la Loi sur l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et des taux d'indemnisation a été soumise aux deux derniers ministres sous différentes formes. C'est par moi que le sujet a été présenté la dernière fois et j'ai dit qu'il faudrait réaligner ces taux. Nous avons demandé au ministre et au ministère de se pencher sur cette question. Une autre réunion est prévue avec le ministre et ses collaborateurs. C'est une grande réunion avec le Conseil national vers la fin de ce mois-ci. Il se pourrait, reconnaissons-le, que le ministère attende cette occasion pour nous annoncer de nouvelles décisions.

Nous avons préparé un mémoire très complet sur l'admissibilité à l'AIE en rapport avec la Loi sur l'indemnisation des prisonniers de guerre. Nous avons demandé que les montants versés aux anciens combattants de Hong-Kong, ou autres,

[*Text*]

The War Veterans Allowance harmonization with GIS cash supplement has been the subject of at least four submissions. The response from the government has always been that they feel that priority must be given to rendering services. Our feeling is that services are fine, but if the government has a cap and it is a question of services or benefits we are opting for benefits.

Senator Molgat: Do the other two major organizations, the Legion and the Army-Navy, support you in these submissions?

Mr. Chadderton: I am unable to give you an answer on that, except that the harmonization with GIS has been discussed with the army, navy and air force veterans, and they rejected it. It has been discussed with the Royal Canadian Legion. At the moment it continues to be an area of discussion, but the Legion has not turned it down by any means.

Senator Bonnell: In your list of "Other areas of concern" you have listed your concerns from "a" to "g." Are they in any order of priorities? Is "a" the first, "b" the second, and so on; or do you have a list of priorities that you have put before the minister?

Mr. Chadderton: Our list of priorities would be that in addition to VIP for the Special Duty Pension Order, they are more or less in the order in which they are listed here.

Senator Bonnell: So the Merchant Navy would be number three on your priority?

Mr. Chadderton: Yes.

Senator Bonnell: It is not the first priority?

Mr. Chadderton: No.

Senator Bonnell: Secondly, when you talk about the peacekeeping forces, you are talking about United Nations Forces. The Korean War involved the United Nations Forces. No war was declared, as I understand, and there has never been an armistice signed as yet.

Mr. Chadderton: No.

Senator Bonnell: They seem to get special status when it comes to United Nations Forces. Is there any reason in your mind why the other people who are keeping peace around the world under the United Nations should not be treated in the same way?

Mr. Chadderton: The federal government simply had to do something about the forces that served in Korea. There were good and efficient reasons as to why it was called a "conflict" rather than a war, but that was not acceptable to veterans organizations in Canada. So that the government said, "All right, as a matter of accommodation we cannot change what the United Nations wants to call it. It is a conflict, if you like, but with regard to veterans legislation we extend the full benefits."

[*Traduction*]

soient considérés comme une portion de ces premiers 100 p. 100.

L'harmonisation des allocations aux anciens combattants et du supplément en espèces du SRG a fait l'objet d'au moins quatre mémoires. Le gouvernement a toujours répondu qu'il préférait donner la priorité aux services assurés. Nous trouvons que les services sont très importants mais que si le gouvernement a une limite et qu'il faut choisir entre les services et les prestations, nous optons pour les prestations.

Le sénateur Molgat: Est-ce que les deux autres grandes organisations, la Légion et l'Armée-Marine vous appuient dans ces mémoires?

M. Chadderton: Je ne puis vous répondre sur ce point, si ce n'est pour dire que l'harmonisation avec le SRG a été discutée avec les anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'aviation, et qu'ils l'ont repoussée. L'idée a été également discutée avec la Légion royale canadienne et pour l'instant, les discussions se poursuivent, mais la Légion ne l'a absolument pas rejetée.

Le sénateur Bonnell: Dans votre liste d'autres domaines de préoccupation, vous énumérez vos préoccupations de «a» à «g». Sont-elles classées par ordre de priorité? L'«a» est-il le premier point, le «b» le deuxième, etc., ou avez-vous présenté une liste de priorités au ministre?

M. Chadderton: En dehors du PAAC pour la pension dans les zones de service spécial, nos priorités correspondent plus ou moins à l'ordre choisi ici.

Le sénateur Bonnell: Donc, la marine marchande serait la troisième de vos priorités?

M. Chadderton: Oui.

Le sénateur Bonnell: Ce n'est pas la première priorité?

M. Chadderton: Non.

Le sénateur Bonnell: Deuxièmement, quand vous parlez des forces du maintien de la paix, vous parlez des forces des Nations Unies. Les forces des Nations Unies sont intervenues dans la guerre de Corée. Aucune guerre n'y a été déclarée, si j'ai bien compris, et aucune armistice n'a été signée jusqu'ici.

M. Chadderton: Non.

Le sénateur Bonnell: Les forces des Nations Unies semblent bénéficier d'un statut spécial. Y a-t-il une raison quelconque d'après vous pour ne pas traiter de la même façon les autres personnes chargées de maintenir la paix dans les différents pays sous l'égide des Nations Unies?

M. Chadderton: Le gouvernement fédéral devait faire quelque chose pour les militaires ayant servi en Corée. C'est pour de bonnes raisons que l'on a parlé de «conflit» plutôt que de guerre, mais ceci n'était pas acceptable pour les organisations d'anciens combattants au Canada. Ainsi, le gouvernement a dit «très bien, nous ne pouvons modifier le nom choisi par les Nations Unies. C'est un conflit, si vous voulez, mais nous accorderons toutes les prestations prévues dans la législation sur les anciens combattants.»

[*Text*]

Senator Bonnell: Approximately two years ago the Department of Veterans Affairs did give a pin to the veterans of the Korean War.

Mr. Chadderton: Correct.

Senator Bonnell: It was not a medal, but a pin.

Mr. Chadderton: That is correct.

Senator Bonnell: They have been asking for a medal for a long time now.

Mr. Chadderton: Yes.

Senator Bonnell: Is that the only United Nations Forces that received even a pin? Did any of the other United Nations Forces receive even a pin?

Mr. Chadderton: I cannot answer that, I am sorry. I really do not know.

Senator Bonnell: Do you know if the American government gave their Korean veterans a medal?

Mr. Chadderton: The American forces have a total of approximately seven different medals that they can qualify for if they served in Korea, depending on the time that they were there and if they were in a combat zone, for example.

Senator Bonnell: But the Canadian government did nothing?

Mr. Chadderton: No. Well, to correct that, it is an area where the whole question of granting of medals was always a problem because we were dealing with a British Commonwealth and British authority. That is why I feel that the Canadian government, in this respect, has authority to proceed. The reluctance to do so is because these people wore a United Nations medal; but they do not wear a medal that is granted by Canada.

The Chairman: Are they seeking the CVSM? Is that not really what they want?

Mr. Chadderton: There would be great difficulty in qualifying for Canadian Volunteer Service Medal because the second battalions of the three infantry forces—Vandoo, the RCR and the Princess Pats—went over first. They were volunteer battalions. They were recruited, if you like, into the depots the same as in World War II. When it came time to reinforce, the first battalions, which were part of the regular force, went over. There was a procedure under which these people signed a document stating that they were willing to serve in Korea, but whether or not that has the status of "volunteer", we do not know.

My discussion with their executive has been to drop the idea of a volunteer medal and to ask for, first, a theatre medal. If they then want to go the route of the Americans they could ask for a combat medal, which would be something new and recognizable in this country.

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: Il y a environ deux ans, le ministère des Affaires des anciens combattants a donné une épinglette aux anciens combattants de la guerre de Corée.

M. Chadderton: C'est cela.

Le sénateur Bonnell: Ce n'était pas une médaille mais une épinglette.

M. Chadderton: C'est juste.

Le sénateur Bonnell: Ils demandent une médaille depuis un certain temps maintenant.

M. Chadderton: Oui.

Le sénateur Bonnell: Est-ce là la seule force des Nations Unies à avoir jamais reçu une épinglette? Y a-t-il eu d'autres forces des Nations Unies dans ce cas?

M. Chadderton: Malheureusement, je ne peux pas vous répondre, je l'ignore.

Le sénateur Bonnell: Savez-vous si le gouvernement américain a donné une médaille à ses anciens combattants de la guerre de Corée?

M. Chadderton: L'armée américaine a au total environ sept médailles différentes auxquelles les militaires peuvent avoir droit s'ils ont servi en Corée, selon l'époque où ils s'y sont trouvés et selon qu'ils étaient ou non dans une zone de combat, par exemple.

Le sénateur Bonnell: Mais le gouvernement canadien n'a rien fait?

M. Chadderton: Non. En fait, pour préciser, c'est un domaine où la question des médailles a toujours posé un problème parce que nous traitions avec le Commonwealth britannique et les autorités britanniques. C'est pourquoi j'estime que, dans ce domaine, le gouvernement canadien a le pouvoir d'agir. Ces réticences sont dues au fait que ces personnes portaient une médaille des Nations Unies; mais ce n'est pas une médaille accordée par le Canada.

Le président: Voudraient-ils obtenir une médaille canadienne du volontaire? N'est-ce pas ce qu'ils désirent?

M. Chadderton: Il leur serait très difficile d'avoir droit à la médaille canadienne du volontaire parce que les deuxièmes bataillons des trois forces d'infanterie—le Vandoo, le RCR et le Princess Pat—sont passés en premier. C'étaient des bataillons de volontaires. Ils avaient été, si je puis dire, recrutés, au sein des corps de troupes comme pour la Seconde Guerre mondiale. Lorsqu'il a fallu des renforts, les premiers bataillons, qui faisaient partie de l'armée régulière, y sont allés. Selon la procédure adoptée alors, ces personnes signaient un document déclarant qu'elles étaient prêtes à combattre en Corée, mais nous ne savons pas si ce statut est le même que celui de «volontaire».

Au cours des entretiens que j'ai eus avec leur exécutif, nous avons parlé d'abandonner l'idée d'une médaille pour les volontaires et de demander, d'abord, une médaille pour avoir été présent sur un théâtre. Ensuite, s'ils veulent suivre la voie des Américains, ils pourraient demander une médaille de combat, ce qui serait nouveau et pourrait être reconnu dans notre pays.

[*Text*]

Senator Bonnell: As I understand it, some years ago in order for a widow to receive a pension at all her husband, or the war veteran, had to receive 47 per cent or 48 per cent pension for her to qualify. That was changed so that with even a 5 per cent pension they could receive half the veterans pension when the veteran died. Is it not true that even if a veteran was receiving a 48 per cent pension, when he died his widow received a 100 per cent pension?

Mr. Chadderton: Yes.

Senator Bonnell: You said 75 per cent. Are we talking about 75 per cent of 100 per cent for a veteran?

Mr. Chadderton: I will go back to explain it, if I may.

There are two classes of "widow" under the Pension Act: Those where the man was in receipt of 48 per cent or more; and those where he was in receipt of less than 48 per cent. The basis of paying pension for 48 per cent or more was clearly established by the Woods Committee, of which I was the secretary. It was clearly established at that time. It was based on the fact that it could not be determined as to whether or not he had died from his pensionable disability. That is why, if he were a 60 per cent pensioner, they did not give the wife 60 per cent of his pension. If his pension was 48 per cent or more, the assumption is that if he died from his pensionable disability it is the same as if he was killed in combat, so the widow gets full widows' pension.

Our argument is based on what the full widows' pension should be. Historically, the widows' pension has been based on 75 per cent of what is paid to a single pensioner. Why? Research shows that in 1919 there was the feeling that a woman did not need as much as a man to subsist. That is why the widows' pension is less than the pension for a single male. In my opinion, that thinking will no longer stand muster, and that is why we say it is time that we take a second look at the amount paid to widows under the Pension Act.

Senator Bonnell: After the war many veterans came back with bad nerves. They were shot up, they became alcoholics, and so on, and it took many of them several years to settle down and to get back to normal. Many of these veterans received a disability pension. Some of these veterans got better, say, 10 or 15 years later. Once they got better they suddenly divorced their wives and picked up with younger women and remarried. Has there been any feeling that the widows' pension should be split, say, half and half or on the basis of years with the pensioner, between the first wife, who spent all those years with the pensioner while he was recuperating, and the second wife?

Mr. Chadderton: There have been discussions at the National Council in recent years about the splitting of widows' pensions. The decision was to stick with what is in the statutes. The statutes say that if the veteran divorces his wife, she no longer has any status. Of course, there may be a court order to support her, and perhaps that court order says that part of the

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: Si je comprends bien, il y a quelques années, pour qu'une veuve puisse bénéficier d'une pension quelconque, son mari, ou l'ancien combattant, devait recevoir une pension de 47 p. 100 ou 48 p. 100. Ceci a été modifié de telle sorte que même avec une pension de 5 p. 100, il est possible de recevoir la moitié de la pension de l'ancien combattant au moment du décès. N'est-il pas vrai que même si un ancien combattant recevait une pension de 48 p. 100, sa veuve recevait à sa mort une pension de 100 p. 100?

M. Chadderton: Oui.

Le sénateur Bonnell: Vous avez dit 75 p. 100. Mais s'agit-il de 75 p. 100 de 100 p. 100 pour un ancien combattant?

M. Chadderton: Je vais reprendre l'explication, si vous me le permettez.

Il y a deux catégories de «veuves» dans la Loi sur les pensions: d'une part, celle dont le mari recevait une pension de plus de 48 p. 100, et d'autre part, celle dont le mari recevait moins de 48 p. 100. le Comité Woods, dont j'étais secrétaire, a clairement défini la base de paiement des pensions de 48 p. 100. Cela a été précisé à l'époque. Le fait déterminant était que l'on ne pouvait pas savoir de façon certaine si le décès était dû à l'invalidité donnant droit à la pension. C'est pourquoi la femme d'un ancien combattant touchant une pension de 60 p. 100 ne recevait pas 60 p. 100 de sa pension. Si la pension du mari était de 48 p. 100 ou plus, on considère que s'il est mort des suites de son invalidité donnant droit à pension, c'est comme s'il avait été tué au combat et la veuve reçoit donc une pension de veuve complète.

Notre argumentation se fonde sur ce que devrait être la pension complète de veuve. Historiquement, celle-ci correspondait à 75 p. 100 de ce que l'on versait à un ancien combattant célibataire et touchant une pension. Pourquoi? Les recherches montrent qu'en 1979, on considérait qu'une femme n'avait pas besoin d'autant qu'un homme pour subsister. C'est pourquoi la pension des veuves était inférieure à la pension d'un homme célibataire. Ce genre de raisonnement ne peut plus se défendre d'après moi, et c'est pourquoi nous estimons qu'il est temps de revoir les sommes versées aux veuves en vertu de la Loi sur les pensions.

Le sénateur Bonnell: Après la guerre, de nombreux anciens combattants sont revenus avec les nerfs ébranlés. Ils se droguaient, ils sont devenus alcooliques, etc., et beaucoup d'entre eux ont mis des années à se remettre et à revenir à la normale. Beaucoup de ces anciens combattants ont touché une pension d'invalidité. La santé de certains d'entre eux s'est améliorée disons 10 ou 15 ans plus tard. Ils ont alors soudain divorcé et se sont remariés avec des femmes plus jeunes. S'est-on dit qu'il faudrait diviser la pension de veuve, disons moitié-moitié ou en fonction du nombre d'années vécues avec le pensionné, entre la première femme, celle qui avait passé toutes ces années avec lui pendant qu'il récupérait, et la seconde femme?

M. Chadderton: Il a été question ces dernières années au Conseil national de partager la pension de veuve, mais on a décidé de s'en tenir aux textes officiels. Selon ces textes, si un ancien combattant divorce, sa femme n'a plus aucun statut. Évidemment, un tribunal peut ordonner qu'il lui apporte une certaine aide et éventuellement qu'une partie de sa pension soit

[*Text*]

pension should go to the first wife. The consideration is whether or not to create a status for the first wife which would take part of the pension away from the current wife. We have opted against it. Our feeling is that if the man has decided that he wants his second wife supported, that is the law. However, I would not want our view interpreted such that we do not have any sympathy for the first wife. I simply come back to the provision that all pensioner benefits in the Pension Act flow from the service of the veteran. Therefore, his status at the time he dies should determine who will receive the benefits under the Pension Act.

Senator Bonnell: It seems to me that you mentioned with regard to harmonization, as you call it, of the department, that the possibility of getting further benefits for veterans and widows will be more difficult because of fiscal restraint. Perhaps if there are some savings under, for example, the GIS, that money could be used for benefits to veterans. As you know, the last budget cut back on the expenses allowed for heavy housekeeping, and there were increases in the board for disabled veterans in institutions. There were cutbacks to the VIP for drugs, and so forth. As a result, so many millions of dollars were saved under the veterans budget in an effort to balance the national budget. Was your association consulted with regard to those cutbacks?

Mr. Chadderton: I was called to a meeting at the Deputy Minister level about two months before the budget was brought down. At that time, discussions took place with regard to a number of areas, including VIP and some of the legislative agenda, as it is called. I was advised that the government was considering what might be called a normal increase in the rates charged for long-term care in DVA institutions, bearing in mind of course that the pensioner pays nothing and that if the patient cannot pay he is not required to pay. This proposal was not new to me. I had been following it for 35 to 40 years. I expressed to the department at that time the following view: When DVA decided in 1963 to get out of the institution business, the problem of who would look after veterans in their later years would have to be considered. By including a provision under the VIP to pay as much as $80 per day for long-term care in institutions of a private nature, the government was looking after its responsibility in this regard.

A lot of money has been spent in that area, which has been a boon to the veterans who require long-term care. Bearing that point in mind and bearing in mind that we had said all along that admission to a DVA institution for a non-pensioned condition for long-term care would have to be considered as a right, but only as a right that could be exercised where accommodation was available, I expressed the opinion that the government has every right to look at what it costs the taxpayer to keep that veteran in an institution. If that veteran cannot pay, the government has every right to establish a higher rate where the costs for care are going up.

[*Traduction*]

versée à sa première femme. La question était de savoir s'il fallait ou non créer un statut pour la première femme qui priverait ainsi la femme actuelle d'une partie de la pension. Nous avons rejeté cette option. Nous estimons que si l'homme a décidé de prendre en charge sa deuxième femmne, c'est la loi. Je ne voudrais cependant pas donner l'impression que nous sommes totalement indifférents au sort de la première femme. J'en reviens simplement à la disposition qui stipule que toutes les prestations prévues par la Loi sur les pensions découlent des services accomplis par l'ancien combattant. Par conséquent, c'est en fonction de son statut au moment où il décède qu'on détermine qui touchera les prestations en vertu de la Loi sur les pensions.

Le sénateur Bonnell: J'ai l'impression que vous avez dit à propos de l'harmonisation, comme vous l'appelez, du ministère, qu'il serait difficile d'obtenir d'autres avantages pour les anciens combattants et leurs veuves en raison des compressions financières. Mais si l'on peut réaliser par exemple des économies sur le SRG, on pourrait peut-être s'en servir pour accorder des prestations aux anciens combattants. Comme vous le savez, dans le dernier budget on a réduit les dépenses pour lourdes tâches ménagères et augmenté l'enveloppe pour les anciens combattants handicapés en institution. Il y a eu des coupures dans le PAAC en ce qui concerne les médicaments, etc. Cela a permis d'économiser «X» millions de dollars dans le budget des anciens combattants pour essayer d'équilibrer le budget national. Votre association a-t-elle été consultée au sujet de ces coupures?

M. Chadderton: J'ai été invité à une réunion au niveau du sous-ministre environ deux mois avant la présentation du budget. A l'époque, il a été question d'un certain nombre de domaines, notamment le PAAC et une partie du programme législatif comme on l'appelle. On m'a dit que le gouvernement envisageait une augmentation qui pouvait être qualifiée de normale des taux pratiqués pour les soins à long terme dans les institutions du MAC, en sachant bien naturellement que le pensionné ne paie rien et que si le malade n'en a pas les moyens, il n'est pas obligé de payer. Cette proposition n'avait rien de nouveau pour moi. Je la suivais depuis 35 ou 40 ans. Voici ce que j'ai répondu au ministère: Quand le MAC a décidé en 1963 de se retirer des institutions, il a fallu se demander qui allait s'occuper des anciens combattants au cours de leur vieillesse. En intégrant au PAAC une disposition prévoyant le paiement d'un montant pouvant aller jusqu'à 80 $ par jour pour les soins à long terme dans des institutions de nature privée, le gouvernement assumait ses responsabilités à cet égard.

Des sommes considérables ont été dépensées dans ce domaine, et cette situation a été extrêmement avantageuse pour les anciens combattants qui avaient besoin de soins à long terme. Sachant cela, et sachant que nous avions toujours dit que l'admission dans une institution du MAC d'une personne non pensionnée pour des soins à long terme devrait être considérée comme un droit, mais seulement comme un droit qui pouvait être exercé s'il y avait de la place, j'ai dit qu'à mon avis le gouvernement avait parfaitement le droit de se demander ce qu'il en coûtait aux contribuables de maintenir cet ancien combattant dans une institution. Si l'ancien combattant

[*Text*]

Unfortunately, this whole matter became somewhat of a media issue, and there was never a full explanation. For example, I never heard anyone explain that a veteran can go into, let us say, a long-term care institution in Carleton Place, Ontario, and the government will pay as much as $70 per day towards his keep. That part of it was not brought out. The only part that was brought out was the fact that veterans are now going to be required to pay an increase from $240 to $420 per month. The other part that was not brought out is that it would be means-tested so that if you could not afford it, you would not have to pay it. I am sorry the answer is so long, but, yes, it has always been the policy of the government, since I have been around Ottawa, which is something like forty years, to discuss these matters with the representatives of veterans organizations, some in greater detail than others. I was certainly made aware of the fact that the department was considering increasing the amount for long-term care. That did not surprise me. It had already happened once early in Mr. Hees' tenure as Minister. If the cost could go up, that is fine. So we were consulted in that area. We were not consulted in the area of heavy housekeeping.

At the same time, we had an opportunity of placing before the Deputy Minister and Assistant Deputy Minister our concerns as to what would happen if money were saved. If money were saved or if the federal budget were reduced by some of these changes, there should be a much better chance of some of our agenda items being accepted. That is the gist of the discussion I had with departmental officials prior to the budget.

Senator Bonnell: You had no definite promise from the department that, by supporting the cuts in the budget, certain specific things that you were asking for would be considered this year?

Mr. Chadderton: No, sir. We had no definite promises at all.

Senator Bonnell: I had the impression from the Canadian Legion that the Minister was going to promise them something for their June convention.

Mr. Chadderton: I was certainly told that if we wanted certain things to be done, such as the extension of VIP, then the government had to find the money somewhere, and it was considering increasing the charges for long-term care. So we all have to make our own interpretations as to whether that is a promise. I was certainly given to understand—and it was not an ultimatum—that the government was considering increasing the long-term care. I was also given to understand that the overall idea was to save money so that they could do something by way of benefits.

Senator Bonnell: I have a question about harmonization with the GIS. I hope you do not push too hard for that because

[*Traduction*]

n'est pas en mesure de payer, le gouvernement a parfaitement le droit de fixer un taux plus élevé si le coût des soins augmente.

Malheureusement, les médias se sont emparés de toute cette affaire et nous n'avons jamais eu d'explication complète. Par exemple, je n'ai jamais entendu qui que ce soit expliquer qu'un ancien combattant pouvait être admis par exemple dans un établissement de soins à long terme à Carleton Place, en Ontario, et que le gouvernement verserait jusqu'à 70 $ par jour pour couvrir ses frais. On n'en a pas du tout parlé. Tout ce qu'on a dit, c'est que le montant que les anciens combattants allaient désormais devoir verser allait passer de 240 $ à 420 $ par mois. Ce qu'on n'a pas dit non plus, c'est qu'il y aurait une évaluation de ressources et que ceux qui n'en auraient pas les moyens ne seraient pas obligés de payer. Je suis désolé de prendre autant de temps pour vous répondre, mais j'insiste, le gouvernement a toujours eu pour politique depuis que je suis à Ottawa, c'est-à-dire depuis une quarantaine d'années, de discuter de ces questions avec les représentants des organisations d'anciens combattants, de façon plus détaillée dans certains cas que dans d'autres. En tout cas, on m'a dit que le ministère envisageait d'augmenter le montant pour les soins à long terme. Cela ne m'a pas surpris. C'était déjà arrivé une fois au début du mandat de ministre de M. Hees. Si le coût pouvait augmenter, très bien. Nous avons donc été consultés à ce sujet. Mais nous n'avons pas été consultés pour la question du gros entretien ménager.

En même temps, nous avons eu l'occasion de faire part au ministre et au sous-ministre adjoint de notre inquiétude au sujet de ce qui se passerait si l'on réalisait des économies. Si c'était le cas, ou si le budget fédéral se trouvait réduit par suite de certaines de ces modifications, certains des points de notre programme auraient de bien meilleures chances d'être acceptés. C'est en substance autour de cet argument qu'ont tourné mes entretiens avec les représentants du ministère avant la présentation du budget.

Le sénateur Bonnell: Le ministère ne vous a pas catégoriquement promis que si vous appuyiez ces coupures du budget, on prendrait en compte cette année certains points particuliers que vous souleviez?

M. Chadderton: Non, monsieur. Nous n'avons eu aucune promesse catégorique.

Le sénateur Bonnell: J'avais l'impression d'après ce que disait la Légion canadienne que le ministre allait leur promettre quelque chose pour leur congrès de juin.

M. Chadderton: Certes, on m'a dit que si nous voulions obtenir certaines choses, par exemple l'extension du PAAC, il fallait que le gouvernement trouve l'argent quelque part, et qu'il envisageait d'augmenter les frais pour les soins à long terme. A chacun de juger s'il s'agit là d'une promesse. Il est certain qu'on m'a bien fait comprendre—et ce n'était pas un ultimatum—que le gouvernement envisageait d'augmenter les frais de soins à long terme. On m'a aussi fait comprendre que l'idée était de faire des économies pour pouvoir faire quelque chose au niveau des prestations.

Le sénateur Bonnell: J'ai une question au sujet de l'harmonisation avec le SRG. J'espère que vous n'insistez pas trop là-

[*Text*]

I think what would happen is that the program would go to Health and Welfare, which makes the GIS payments, and the Department of Veterans Affairs would be done away with. If that were to happen, the veterans would lose the great support they have now by having a minister of their own. If you do support the harmonization, I would ask that you make sure that the Minister of Veterans Affairs is responsible for it, and not the Minister of Health and Welfare.

Mr. Chadderton: The submissions that we have put to the government have, in fact, made it very clear that we want the veterans to continue to have their own minister. We have also made it very clear that any decisions which are made, wherever they are made, at the lower level would be open to an appellate procedure which would be directly under the control of the Minister of Veterans Affairs. If there were harmonization to the point where GIS was paid in Vancouver and somebody made a decision that a particular veteran would not receive his extra $50 per month, that there would be an appeal using the Veterans Appeal Board in Charlottetown. Our main argument is that we must maintain the veterans' status all the way through.

Senator Bonnell: And maintain the Minister of Veterans Affairs, because we are finding that, as these young politicians are getting elected to the other house, not too many of them are veterans and, consequently, it is going to be difficult to find a veteran to become Minister of Veterans Affairs. I would just like to make sure that the GIS payments fall under the responsibility of the Minister of Veterans Affairs.

Mr. Chadderton: Yes.

Senator Bonnell: Has your counsel made any approach to the Minister on behalf of the veterans who cannot speak for themselves because they are mentally incapacitated in hospital? Their funds are going into a trust fund, but they have been getting absolutely no interest since 1945. There does not seem to be any group speaking on their behalf. Have you approached the department about setting up a trust fund for these veterans so that they could at least get the interest of a Canada Savings Bond?

Mr. Chadderton: We have not.

Senator Bonnell: Is there any reason why you do not feel they need justice?

Mr. Chadderton: No. I would say it is an omission on our part.

Senator Guay: The Chairman and I sat on the committee of the House of Commons some twenty years ago and listened to Mr. Chadderton making representations similar to those he has been making tonight. I know he has been very successful over the years. Senator Barootes made reference to the Merchant Navy. Mr. Chadderton told us that the records are with the Department of Transport. Have you been in contact with them to get some of the records or details in this regard? At

[*Traduction*]

dessus car je crois que le risque serait alors que le programme soit confié à Santé et Bien-être social, qui s'occupe des paiements de SRG, et que c'en serait alors fini pour le ministère des Affaires des anciens combattants. Si c'était le cas, les anciens combattants perdraient l'appui considérable dont ils disposent actuellement en la personne de leur ministre. Si vous appuyez l'harmonisation, je vous conseille de vous assurer que c'est le ministre des Affaires des anciens combattants qui en sera responsable et non le ministre de la Santé et du Bien-être social.

M. Chadderton: Dans nos interventions auprès du gouvernement, nous avons très clairement souligné que nous tenions à ce que les anciens combattants continuent à avoir leur propre ministre. Nous avons aussi très clairement dit que toute décision qui pourrait être prise par qui que ce soit au niveau inférieur pourrait faire l'objet d'une procédure d'appel relevant directement du ministre des Affaires des anciens combattants. En cas d'harmonisation, si le SRG était versé à Vancouver et que quelqu'un décidait qu'un ancien combattant quelconque ne pouvait pas recevoir ces 50 $ supplémentaires par mois, on pourrait faire appel par le biais de la Commission d'appel des anciens combattants de Charlottetown. Notre principal argument a été qu'il fallait maintenir sur toute la ligne le statut des anciens combattants.

Le sénateur Bonnell: Et maintenir le ministre des Affaires des anciens combattants, car nous constatons que les jeunes politiciens qui se font élire dans l'autre endroit sont de moins en moins souvent des anciens combattants et par conséquent qu'il va devenir difficile de trouver un ancien combattant à nommer ministre des Affaires des anciens combattants. Je voulais juste m'assurer que les versements du SRG relèveraient toujours de la responsabilité du ministre des Affaires des anciens combattants.

M. Chadderton: Oui.

Le sénateur Bonnell: Votre conseiller est-il intervenu auprès du ministre au nom des anciens combattants qui ne peuvent pas s'exprimer eux-mêmes parce qu'ils sont bloqués à l'hôpital par une incapacité mentale? Leur argent est versé dans un fonds de fiducie, mais ils ne touchent absolument aucun intérêt depuis 1945. Aucun groupe ne semble les représenter. Avez-vous évoqué avec le ministère la possibilité de créer un fonds de fiducie pour ces anciens combattants pour qu'ils puissent au moins toucher l'intérêt d'une obligation d'épargne du Canada?

M. Chadderton: Non.

Le sénateur Bonnell: Vous pensez qu'il n'y a pas de raison de leur rendre justice?

M. Chadderton: Non. Je pense que c'est simplement une omission de notre part.

Le sénateur Guay: Le président et moi-même avons siégé au comité de la Chambre des communes il y a une vingtaine d'années et entendu M. Chadderton faire des démarches analogues à celles qu'il fait aujourd'hui. Je sais qu'il a obtenu d'excellents résultats au fil des ans. Le sénateur Barootes a fait allusion à la marine marchande. M. Chadderton nous a dit que les dossiers étaient au ministère des Transports. Avez-vous contacté ce ministère pour obtenir certains de ces dossiers ou

[*Text*]

the same time, what about the widows of these Merchant Navy fellows? Are they entitled to the same benefits as other widows?

Mr. Chadderton: Yes. If they are receiving pension or War Veterans Allowance under the civilian War Pension Allowances portion of the legislation, then they are entitled to the same widows' pension as someone pensioned under the regular sections of the Act.

Senator Guay: My other question is pertaining not so much to veterans but to historical background. I have been watching you on your T.V. program in regards to your participation in the activities of the armed forces in Europe. That was well documented, well said and easy to follow.

Do you intend to carry on in this particular regard?

Mr. Chadderton: I would be happy to take a few seconds to explain. We decided on what we call a *Never Again* series of programs. We did four which dealt with World War I. We followed those up with a program called *A Vimy Veteran Remembers* to celebrate the 70th anniversary of the Battle of Vimy Ridge. We followed that up with a program called *No Man's Land*, which dealt with paintings done by a woman who had gone to the war torn area right after World War I. In fact, she gave up her life for that. She died as a result of those paintings. We did a film on those paintings.

Last year we released a film on Korea called *The Forgotten War*. We are starting to work on a film based on the Can-Loan officers, Canadian officers who volunteered to serve in the British forces.

We intend to continue doing at least one film a year which has the idea behind it of telling the Canadian public more about what the armed forces did, and, secondly, to promote the *Never Again* message.

Senator Guay: Those films were very good. I know many people are interested in them. Can we get a copy of those films? Will they be repeated?

Mr. Chadderton: On November 11 of this year the airwaves will be flooded with our various *Never Again* films. They have been booked by cable television companies and by the local managers of television stations. If this committee would like a complete copy of all of our films, I would be more than happy to donate them to the committee.

This committee, since its inception, has done a tremendous job in providing a forum to people like myself to tell the story.

The committee's first report was widely circulated.

I think this committee should be the repository for everything we have produced in that regard. I say that because I do not know of any other committee in Parliament that has an ongoing interest in this. You can rest assured that I will send copies of these films to the committee.

Plans were underway for a film on the Hong Kong veterans, but we were short-circuited there because the CBC already started one, and that is to be released in 1991.

[*Traduction*]

de ces détails? Et en même temps, qu'en est-il des veuves de ces gens de la marine marchande? Ont-elles droit aux mêmes prestations que les autres veuves?

M. Chadderton: Oui. Si elles touchent une pension ou une allocation aux anciens combattants en vertu de la partie de la Loi qui concerne les pensions et allocations de guerre, elles ont droit à la même pension de veuve que les autres personnes bénéficiant d'une pension en vertu des articles normaux de la loi.

Le sénateur Guay: Mon autre question ne concerne pas tant les anciens combattants que l'arrière-plan historique. J'ai suivi votre programme télévisé sur votre participation aux activités des forces armées en Europe. C'était bien documenté, bien dit et facile à suivre.

Avez-vous l'intention de poursuivre sur cette voie?

M. Chadderton: Je serais heureux de pouvoir vous expliquer cela en quelques instants. Nous avons décidé de faire une série d'émissions que nous appelons «Jamais plus». Nous en avons fait quatre sur la Première Guerre mondiale. Ensuite, nous avons eu une émission intitulée «Un ancien combattant de Vimy se souvient» pour commémorer le 70e anniversaire de la Bataille de la crête de Vimy. Ensuite, nous avons eu une émission intitulée «No Man's Land», consacrée aux tableaux peints par une femme dans les zones ravagées par la guerre juste après la Première Guerre mondiale. En fait, elle a donné sa vie pour cette œuvre. Ces tableaux l'ont conduite à sa mort. Nous avons fait un film sur ces tableaux.

L'an dernier, nous avons sorti un film sur la Corée intitulé «La guerre oubliée». Nous commençons à travailler sur un film inspiré des officiers Can-Loan, des officiers canadiens qui ne sont portés volontaires pour servir dans les forces britanniques.

Nous avons l'intention de continuer à faire au moins un film par an avec pour objectif d'en dire plus au public canadien sur ce que les forces armées ont fait et d'autre part de promouvoir le message du «Plus jamais».

Le sénateur Guay: Ces films étaient excellents. Je connais beaucoup de gens qu'ils ont passionnés. Pourrions-nous en avoir un exemplaire? Vont-ils passer en reprise?

M. Chadderton: Le 11 novembre cette année, nos divers films de la série «Plus jamais» vont déferler sur les ondes. Ils ont déjà été retenus par les compagnies de câblodistribution et des directeurs locaux des stations de télévision. Si le Comité veut une copie complète de tous nos films, je serais ravi de les lui donner.

Depuis ses débuts, ce Comité a accompli une œuvre formidable en ouvrant une tribune à des personnes comme moi pour raconter notre histoire.

Le premier rapport du Comité a été largement diffusé.

Je pense que ce comité devrait être le dépositaire de tout ce que nous avons produit à cet égard. Je le dis parce que je ne connais aucun autre comité du Parlement qui s'intéresse à la question de façon suivie. Soyez certains que je ferai parvenir des copies de ces films au Comité.

Nous avions prévu un film sur les anciens combattants de Hong-Kong, mais nous avons été court-circuités parce que CBC en avait déjà commencé un qui doit sortir en 1991.

[*Text*]

Senator Guay: I think we should thank Mr. Chadderton for that offer.

The Chairman: Will you move a motion to that effect?

Senator Guay: Yes. We can hand them over to the Public Archives so that we can get copies made and give the originals back.

Therefore, I move that the committee accept the donation of the films and that we have the Public Archives make copies.

The Chairman: Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Barootes: Does the War Museum have copies?

Mr. Chadderton: Yes.

The Chairman: I have a few short questions, but before going to them, I would like to introduce two interested guests, Mr. Gordon Olmstead of the Canadian Merchant Navy POW Association and Professor Griezic, a strong supporter of Merchant Seamen. Professor Griezic has indicated that there are other organizations in the Merchant Navy field, the Canadian Naval Veterans Association of Vancouver, which has 350 members, the Master Mariners Association, and of course the Canadian Merchant Navy POW Association.

I am in agreement with your suggestion that in order for Merchant Seamen to qualify one foray into a theatre of war should be the key. So we can forget about most other things in that regard. If that were accepted by the government, we would be in good shape.

That group appeared before the committee a couple of months ago and made five or six recommendations that I passed on to the minister. One was that they should be classified as veterans, as is the case in the U.K., the United States and shortly Australia.

Do you agree that that should be the thrust of the government at this late stage?

Mr. Chadderton: Mr. Chairman, that question was placed before the last meeting of the National Council. It was opposed by the Merchant Seamen's Association. I am not in a position to comment on that because one of our constituent members had strong views on that.

I will give you some background as to why that is their decision. They are very proud of their nomenclature. Their feeling was that in the public perception this was really a more acceptable term, that the public would consider that a Merchant Seaman certainly deserves as much accolades from his country as someone who had served in Canada only. That was, more or less, the gist of it.

The other question that arose during the discussion was: Would this confer on the Merchant Seamen any additional benefits?

That was studied by the National Council and we could not see that classification as a veteran, even if it were agreed, would confer any additional benefits. The question that was

[*Traduction*]

Le sénateur Guay: Je pense que nous devrions remercier M. Chadderton de cette offre.

Le président: Vous proposez une motion en ce sens?

Le sénateur Guay: Oui. Nous pourrions en faire faire des copies par les Archives publiques pour pouvoir vous rendre l'original.

Je propose donc que le Comité accepte le don de ces films et que nous en fassions faire des copies par les Archives publiques.

Le président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Barootes: Le Musée de la guerre en a-t-il des copies?

M. Chadderton: Oui.

Le président: J'ai quelques brèves questions, mais avant d'y venir j'aimerais vous présenter deux invités qui s'intéressent à la question, M. Gordon Olmstead, de l'Association des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne et le professeur Griezic, un ardent supporteur de la marine marchande. Le professeur Griezic nous a fait remarquer qu'il y avait d'autres organisations dans le domaine de la marine marchande, la Canadian Naval Veterans Association of Vancouver qui regroupe 350 membres, la Master Mariners Association, et naturellement l'Association des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne.

Je suis d'accord avec vous quand vous dites que pour que les marins de la marine marchande puissent qualifier, la condition clé devrait être qu'ils aient été présents sur un théâtre de guerre. Nous pouvons donc oublier l'essentiel du reste à cet égard. Si le gouvernement acceptait ce critère, tout irait bien.

Ce groupe a comparu il y a quelques mois devant notre Comité et nous a soumis cinq ou six recommandations que j'ai transmises au ministre. Une d'entre elles était qu'ils soient classés comme anciens combattants, comme c'est le cas au Royaume-Uni, aux États-Unis et bientôt en Australie.

Êtes-vous d'accord pour dire que c'est là-dessus que le gouvernement devrait insister à ce stade avancé?

M. Chadderton: Monsieur le président, la question a été posée à la dernière réunion du Conseil national. La Merchant Seamen's Association s'y est opposée. Je ne suis pas en mesure de faire de commentaires car l'un de nos membres de notre Conseil avait une position très marquée là-dessus.

Je vais vous expliquer le pourquoi de leur décision. Ils sont très fiers de leur nomenclature. Ils estiment que dans la perception du public, il s'agit d'un terme plus acceptable, et que le public considère qu'un marin de la marine marchande a certainement droit à autant de reconnaissance de son pays que quelqu'un qui a servi seulement au Canada. C'est en gros l'essentiel de leur argument.

L'autre question qui s'est posée au cours de la discussion était de savoir si cela apporterait des prestations supplémentaires aux marins de la marine marchande.

Le Conseil national a étudié la question et à notre avis, la classification d'anciens combattants, même si elle était acceptée, ne leur rapporterait pas d'avantages supplémentaires. On

[*Text*]

put to them was: Do you wish to be known as veterans? Their decision was not to.

The Chairman: It is obvious that it is only justifiable they be considered if the CSV who did not serve in a theatre of war is. The CSV who did not serve in a theatre of war is entitled to the VIP, and they certainly did, along with the POWs.

Mr. Chadderton: I think I covered that.

From the point of view of classification of veterans, I am under a mandate we do not agree with, but to express an opinion on that, I would think that in arguments with the government I would rather argue from the standpoint of the Merchant Seamen and what he went through than from the standpoint of a "veteran".

The Chairman: I think you implied that the deputy minister's consideration respecting special duty service men was that the service was not war related.

Mr. Chadderton: That is exactly what the deputy minister said. He said they could not be considered as eligible because departmental policy did not consider the amputations were "war related".

The Chairman: That is absolutely amazing.

Mr. Chadderton: He may well have been quoting from a departmental regulation, which I know for a fact indicates that VIP is available for "war related" disabilities. To answer your question specifically, Johnson was turned down because his amputations were not considered to be war related.

The Chairman: My last question surrounds the fact that the government generously expanded the theatre of war to take in a lot more veterans, yet there are still restrictions on the Korean veterans who did not serve before July 27, 1953. Does that not seem to be another contradiction in terms?

Mr. Chadderton: The representatives of the Korean War Veterans Association who belong to National Council have never raised their unhappiness with the dates of the theatre of war definition in the legislation with us. It may be something that they have not considered, but they have not raised it.

The Chairman: I am not going to go into the Canadian veterans overseas, but that is another anomaly. We would not expect that they would be entitled to VIP, living in another country, with that outdated restriction that they must return to Canada at 70 or 80 years of age, at which time they would probably be half dead. I should not use that term, but certainly they would be ill enough that they would be in the twilight years of their lives. It would be ridiculous for them to leave their wives in England to live here for a year in order to qualify. In any event, that is another story. That restriction should be removed. That has been one of my pet peeves in the Senate.

[*Traduction*]

leur a demandé s'ils voulaient être connus comme anciens combattants, et ils ont répondu que non.

Le président: Il est évident que c'est justifiable si c'est le cas aussi pour les anciens combattants ayant servi au Canada mais qui n'ont pas servi sur un théâtre de guerre. L'ancien combattant ayant servi au Canada qui n'a pas servi sur un théâtre de guerre a droit au PAAC, or ils ont effectivement servi dans ces conditions comme les prisonniers de guerre.

M. Chadderton: Je pense que j'ai couvert ce point.

Du point de vue de la classification des anciens combattants, je suis lié par un mandat avec lequel nous ne sommes pas d'accord, mais pour vous donner un point de vue sur cette question, je pense qu'en discutant avec le gouvernement je me présenterais plutôt comme marin de la marine marchande avec tout ce que j'ai connu plutôt que comme «ancien combattant».

Le président: Je pense que vous avez laissé entendre que l'argument du sous-ministre au sujet des hommes ayant accompli des services spéciaux était que ces services n'étaient pas liés à la guerre.

M. Chadderton: C'est exactement ce que le sous-ministre a dit. Il a dit qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme admissibles parce que la politique du ministère ne considérait pas les amputations comme blessures «de guerre».

Le président: C'est ahurissant.

M. Chadderton: Il citait peut-être un règlement du ministère qui précise effectivement, je le sais, que le PAAC ne concerne que les invalidités «de guerre». Pour répondre précisément à votre question, la demande de Johnson a été rejetée parce qu'on considérait que ses amputations n'étaient pas liées à la guerre.

Le président: Ma dernière question concerne le fait que le gouvernement a généreusement élargi le théâtre de guerre de façon à ouvrir la porte à un beaucoup plus grand nombre d'anciens combattants, mais qu'il existe encore des restrictions pour les anciens combattants de la Corée qui n'avaient pas servi avant le 27 juillet 1953. Est-ce que cela ne semble pas encore une fois une contradiction?

M. Chadderton: Les représentants de la Korean War Veterans Association qui appartiennent au Conseil national ne se sont jamais plaints des dates du théâtre de guerre telles qu'elles sont définies dans la loi. Ils ne se sont peut-être pas penchés sur cette question, mais en tout cas ils ne l'ont pas soulevée.

Le président: Je ne vais pas ouvrir tout le dossier des anciens combattants canadiens à l'étranger, mais c'est encore une anomalie. Ils n'ont guère de chances d'avoir droit au PAAC, s'ils vivent dans un autre pays, avec cette restriction désuète qui stipule qu'ils doivent revenir au Canada à 70 ou à 80 ans, alors qu'ils sont déjà probablement à moitié morts. Je ne devrais pas dire une chose pareille, mais en tout cas il est certain qu'ils sont à ce moment-là suffisamment malades et au crépuscule de leur existence. Il serait absurde pour eux de quitter leur femme en Angleterre pour venir vivre un an ici afin de devenir admissibles. Quoi qu'il en soit, c'est une autre histoire. Il faudrait supprimer cette restriction. C'est une de mes vieilles rengaines au Sénat.

[*Text*]

Senator Molgat: I would like to know where the matter now stands with "The Kid Who Couldn't Miss". I know you were laterally involved in that situation.

Mr. Chadderton: This morning I received the script from Baton Broadcasting Company in Toronto regarding their film which is entitled "The Courage of Early Morning". I was pleased to see that the thrust their script will do a great deal to restore the honour and integrity of Billy Bishop. However, I feel that the previous commissioner of the National Film Board led me down the garden path because in a meeting in his office on December 3, 1988, he told me point blank that the National Film Board would be doing another film which would—and I am quoting—"undo the damage" that was done by "The Kid Who Couldn't Miss". Although it was not in a position to withdraw "The Kid Who Couldn't Miss", it would be allowed to "die". As this committee well knows, "The Kid Who Couldn't Miss" is still in the catalogue for distribution by the National Film Board, and I do not consider that to be allowing it to "die". Recently I have not seen any indication that it is promoting that particular film, but it is certainly available for distribution.

What kind of a film would the National Film Board then produce? As time went by I was asked for my recommendations, and I told them to stick to what Bishop himself or his son wrote in their books. That may not be history, but it is a quotable source. In July of 1989 I was approached by Mr. George Pearson of the National Film Board, at which time he told me that he had been appointed as the producer for a film called "Aces", which would deal with all of the Canadian fighter pilots in the RCAF during World War I. When I specifically asked him what sort of treatment they intended to give to the record of Billy Bishop, he said the official record. I told him that that was not the commitment I received from Mr. Macerola, who was then the commissioner of the National Film Board. The commitment I received was that it would make a film which would "correct the damage". In other words, it would make a film, if not necessarily retracting what it said, at least putting forward the official record of what Bishop had done and that was all. It was not going to bring a lot of other people into the picture.

I had been asked by Mr. Macerola if I would act as a "unpaid" consultant on the second film, and I considered it. Mr. Pearson also asked for access to all of my research, and I wrote a letter to him saying that I would not cooperate in the making of the second film and I would not provide him with any of my research materials. My research materials were made available to Mr. Mathieson, who wrote an excellent small book on Billy Bishop, if you have not seen it, and they are being made available to Baton Broadcasting on the basic premise that although I do not have control, at least I see the script and decide whether or not they are on the right track. That is what is occurring with the Billy Bishop situation.

In the area of fast-breaking news, Rear Admiral Godfrey Place, who is the president of the Victoria Cross Association, will be attending a luncheon in Ottawa on June 19 at which we will have all of the available Victoria Cross winners. That, too,

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: J'aimerais en savoir où en est la question du film «The Kid Who Couldn't Miss». Je sais que vous avez été amené à jouer un certain rôle.

M. Chadderton: Ce matin j'ai reçu le script de la Baton Broadcasting Company de Toronto pour leur film intitulé «The Courage of Early Morning». J'ai été heureux de voir que ce script contribuera beaucoup à rétablir l'honneur et l'intégrité de Billy Bishop. Cependant, l'ancien commissaire de l'Office national du film m'a raconté des histoires parce qu'au cours d'une réunion dans son bureau le 3 décembre 1988, il m'a dit de but en blanc que l'Office national du film allait réaliser un autre film qui—et je cite—«réparerait les torts» causés par «The Kid Who Couldn't Miss». Bien que l'Office ne soit pas en mesure de retirer «The Kid Who Couldn't Miss» de la circulation, on laisserait le film «mourir». Comme ce comité le sait parfaitement, «The Kid Who Couldn't Miss» est toujours dans le catalogue de distribution de l'Office national du film et je ne crois pas que l'on puisse donc prétendre qu'on l'ait laissé «mourrir». Récemment, il ne m'a pas semblé que l'Office faisait une promotion particulière pour ce film mais il est toujours disponible.

Quel genre de film allait donc réaliser l'Office national du film? Au bout d'un moment, on m'a demandé de faire des recommandations et je leur ai dit de s'en tenir à ce que Bishop lui-même et son fils avaient écrit dans leurs livres. Ce n'est peut-être pas vraiment de l'histoire, mais c'est une source fiable. En juillet 1981, j'ai été contacté par M. George Pearson de l'Office national du film qui m'a dit qu'il venait d'être nommé producteur d'un film appelé «Aces», qui porterait sur tous les pilotes de chasse canadiens de l'ARC pendant la Première Guerre mondiale. Lorsque je lui ai demandé comment ils entendaient refléter l'histoire de Billy Bishop, il m'a dit qu'il s'en tiendrait à l'histoire officielle. Je lui ai dit que ce n'était pas l'engagement que m'avait donné M. Macerola, qui était à l'époque commissaire de l'Office national du film. En effet, il s'était engagé à réaliser un film qui «réparerait les torts». Autrement dit, ce serait un film où l'on ne se rétracterait pas nécessairement sur ce qui avait été dit, mais au moins où l'on présenterait la version officielle des actions de Bishop et c'était tout. Il ne devait pas y avoir beaucoup d'autres personnes dans le tableau.

M. Macerola m'avait demandé si j'accepterais d'être consultant «bénévole» pour le deuxième film, et j'ai réfléchi. M. Pearson a également demandé à avoir accès à tous mes travaux de recherche et je lui ai écrit une lettre disant que je n'avais pas l'intention de coopérer à la réalisation du deuxième film et que je ne lui fournirais aucun de mes documents de recherche. Ceux-ci ont été mis à la disposition de M. Matheson qui a écrit un excellent petit livre sur Billy Bishop, au cas où vous ne l'auriez pas vu, et ils sont également à la disposition de Baton Broadcasting à condition que, même si je ne contrôle pas vraiment les choses, je puisse au moins voir le script pour décider s'ils sont sur la bonne voie ou non. Voilà où nous en sommes en ce qui concerne Billy Bishop.

Dans le domaine des nouvelles qui vont vite, le C.-am. Godfrey Place, président de l'Association de la Croix de Victoria, assistera à un petit déjeuner à Ottawa le 19 juin auquel assisteront toutes les personnes ayant reçu la Croix de Victoria. Cela

[*Text*]

is part of the Billy Bishop epic because the only reason that Rear Admiral Godfrey Place is coming to Canada is to express his indignation, and presumably that of the Victoria Cross Association of the world, at the fact that the film was ever made and that it remains in circulation. That is an update of what is happening from my point of view on Billy Bishop.

The Chairman: On behalf of the committee, I would like to thank you, Mr. Chadderton, and your colleagues for taking the time to appear before this committee. The committee is adjourned.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

fait également partie de l'épopée de Billy Bishop parce que le C.-am. Godfrey Place vient au Canada uniquement pour exprimer son indignation, et sans doute celle de l'Association internationale de la Croix de Victoria, sur le fait que le film ait été réalisé et reste en circulation. Voilà donc le point de la situation concernant Billy Bishop.

Le président: Au nom du Comité, je voudrais vous remercier, monsieur Chadderton, ainsi que vos collègues d'avoir pris le temps de venir devant notre Comité. La séance est levée.

Le Comité suspend ses travaux.

SÉNAT DU CANADA

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Procès-verbaux du Sous-comité des

Veterans Affairs

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the National Council of Veteran Association (NCVA) in Canada:

Mr. H. Clifford Chadderton, Chairman.

Du Conseil national des associations des anciens combattants (CNAAC) au Canada:

M. H. Clifford Chadderton, président.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-90

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1990

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Wednesday, June 6, 1990

Le mercredi 6 juin 1990

Issue No. 7

Seventh proceedings on:

The examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates

Fascicule nº 7

Septième fascicule concernant:

L'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE SUB-COMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Senator Jack Marshall, *Chairman*
The Honourable Senator Lorne M. Bonnell, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bonnell
David
Marshall

(Quorum 3)

LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable sénateur Jack Marshall
Vice-président: L'honorable sénateur Lorne M. Bonnell

Les honorables sénateurs:

Bonnell
David
Marshall

(Quorum 3)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Wednesday, June 28, 1989:

"With Leave of the Senate,

The Honourable Senator Marsden moved, seconded by the Honourable Senator Turner:

That the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 28 juin 1989:

«Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Marsden propose, appuyé par l'honorable sénateur Turner:

Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit Comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, September 26, 1989:

The Honourable Senator David moved:

"That a Subcommittee on Veterans Affairs be established for the purpose of hearing evidence and considering matters relating to the Order of Reference adopted by the Senate on June 28, 1989 concerning Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates which was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

That the Subcommittee be composed of the Honourable Senators Bonnell, David and Marshall;

That the Honourable Senators Marshall and Bonnell be Chairman and Deputy Chairman respectively; and

That the Subcommittee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extrait du *Procès-verbal du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, le mardi 26 septembre 1989:

L'honorable sénateur David propose:

«Qu'un sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi pour entendre des témoignages et étudier toutes questions se rattachant à l'Ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 sur les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

Que les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall en fassent partie;

Que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit comité; et

Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier suppléant du Comité

Patrick J. Savoie

Acting Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

Subcommittee on Veterans Affairs

WEDNESDAY, JUNE 6, 1990
(9)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:10 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators David and Marshall (2).

Other Senators present: The Honourable Senators MacDonald (*Halifax*) and Sherwood.

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Chairman.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Federation of British and Canadian Veterans of Canada:

Mr. Dennis Marsh, Chairman of the Brief Committee and Pensions Officer of the Federation, London, Ontario;

Mr. Ralph Craddock, Past President, Brantford, Ontario;

Mrs. Ruth Thorne, Secretary, Hamilton, Ontario.

The Subcommittee resumed its examination of Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, pursuant to its Orders of Reference from the Senate of June 28, 1989 and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of September 26, 1989.

The witnesses made a statement and answered questions.

At 8:10 p.m. the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

Sous-comité des affaires des anciens combattants

LE MERCREDI 6 JUIN 1990
(9)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 10 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs David et Marshall (2).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs MacDonald (*Halifax*) et Sherwood.

Sont présents: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement; Mlle Laura Fox, adjointe administrative auprès du Président.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De la «Federation of British and Canadian Veterans of Canada»:

M. Dennis Marsh, président du Comité chargé de la rédaction du mémoire et agent des pensions de la Fédération, London (Ontario);

M. Ralph Craddock, ancien président, Brantford (Ontario);

Mme Ruth Thorne, secrétaire, Hamilton (Ontario).

Le Sous-comité poursuit son étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, conformément à ses ordres de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 26 septembre 1989.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 20 h 10 le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, June 6, 1990

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7.00 p.m. to continue its examination of Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, our witnesses this evening are from the Federation of British and Canadian Veterans of Canada. We have with us Mr. Dennis Marsh, Chairman of the Brief Committee and Pensions Officer of the Federation; Mr. Ralph Craddock, Past President; and Mrs. Ruth Thorne, Secretary of the Brief Committee.

I am the honorary president of the Federation of British and Canadian Veterans of Canada. I am willing to leave the chair if anyone thinks I have a conflict of interest. I have been associated with this organization for approximately 10 years, and it has been a happy association.

I would like to introduce the members of this committee. The members of the committee are Senator Finlay MacDonald, Nova Scotia; Senator Cyril Sherwood, New Brunswick; and Senator Paul David, Montreal. We also have with us this evening Mr. Michael Cobb from the Department of Veterans Affairs and Mr. Gordon Olmstead, President, Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association. The clerk is Mr. Denis Bouffard, and Mr. Grant Purves is from the Library of Parliament.

I should like to tell the members of the committee that our mandate is ended as of June 13, 1990. There are three groups of witnesses to be heard. We will hear from the Army, Navy, and Air Force Association, which is the oldest veterans organization in Canada. It began prior to the formation of the Royal Canadian Legion. Their Executive Director will appear before us next Wednesday. From the Master Mariners, Mr. Paul Brick will appear before us. From the Koncentration Lager Buchenwald Club we will hear from 27 remaining prisoners of war who suffered in a concentration camp in Holland. Mr. Purves will then write a report which we hope to table in the fall.

We welcome the witnesses, and would ask them to present their brief.

Mr. Ralph Craddock, Past President, Federation of British and Canadian Veterans of Canada: Honourable senators, we, the Federation of the British and Canadian Veterans of Canada, wish to thank you for this opportunity to present our views to your committee.

Our organization, in its forty-sixth year of operation, represents many veterans groups in southwestern Ontario, and have, during that time, been responsible for assisting thousands of veterans to obtain benefits, benefits which they earned during service in the various conflicts since the turn of the century. Many former stalwarts of the federation, through their dedica-

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 6 juin 1990

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 heures pour poursuivre l'examen des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants dans le Budget des dépenses de 1989-1990.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nos témoins que nous acceuillons ce soir représentent la Federation of British and Canadian Veterans of Canada. Nous avons avec nous M. Dennis Marsh, président du Comité chargé de la rédaction du mémoire et agent des pensions de la fédération, M. Ralph Craddock, ancien président et Mme Ruth Thorne, secrétaire du Comité chargé de la rédaction du mémoire.

Je suis président honoraire de la Federation of British and Canadian Veterans of Canada. Je suis disposé à céder le fauteuil de président si quelqu'un pense qu'il peut y avoir conflit d'intérêts. J'ai été associé à cette organisation depuis environ dix ans et cette association s'est avérée des plus heureuses.

Je voudrais présenter les membres du Comité. Les membres du Comité sont le sénateur Finlay MacDonald de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Cyril Sherwood du Nouveau-Brunswick et le sénateur Paul David de Montréal. Nous avons également avec nous ce soir M. Michael Cobb du ministère des Anciens combattants et M. Gordon Olmstead, président de la Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association. Le greffier est M. Denis Bouffard, et M. Grant Purves de la bibliothèque du Parlement assiste à la réunion.

Je voudrais rappeler au membres du Comité que notre mandat se termine le 13 juin 1990. Il y a trois groupes de témoins à entendre. Nous accueillerons des représentants de la Army, Navy, and Air Force Association, la plus vieille organisation d'anciens combattants au Canada. Elle a été créée avant la formation de la Légion Royale canadienne. Le directeur exécutif de cette association comparaîtra devant nous mercredi prochain. Représentant les Master Mariners, M. Paul Brick comparaîtra aussi devant nous. Du Koncentration Lager Buchenwald Club, nous entendrons des témoignages de vingt-sept prisonniers de guerre qui ont souffert dans un camp de concentration en Hollande. M. Purves écrira par la suite un rapport que nous espérons pouvoir déposer à l'automne.

Nous souhaitons la bienvenue aux témoins et nous leur demandons de présenter leur mémoire.

M. Ralph Craddock, ancien président de la Federation of British and Canadian Veterans of Canada: Honorables sénateurs, nous de la Federation of British and Canadian Veterans of Canada tenons à vous remercier pour l'opportunité qui nous a été donnée de présenter nos points de vue au Comité.

Notre organisation, qui en est à sa quarante-sixième année d'opération, représente plusieurs groupes d'anciens combattants du sud-ouest de l'Ontario et elle a œuvré depuis ses débuts en vue d'aider des milliers d'anciens combattants à obtenir les prestations qu'ils ont méritées au cours de leur service dans les divers conflits survenus depuis le début du siècle.

[*Text*]

tion and service to the veteran, have been responsible for much of the fine legislation that our veterans enjoy today. Much of this legislation was enacted when the veteran was one of a great majority in this land of ours. Now, as we appear before you, the veteran finds himself a member of a minority grup, and is finding it ever more difficult to bring about improvements in veterans' legislation.

With full knowledge and appreciation that the benefits enjoyed by veterans in Canada are equal to and, in some cases, better than those in other countries, we are also aware that existing legislation needs updating in some cases and improving in others.

As we proceed with our brief, we feel that the preamble to each resolution indicates specific points that apply in each case, and may we state that we also feel there is one additional and common reason—the moral obligation of the Canadian government to the people of Canada in the right of the veteran.

We would now like to present to you for your consideration resolutions approved by our general body at a meeting held at the Hamilton Air Force Association, Dundas, Ontario on Sunday, March 25th, 1990. These resolutions, we feel, cover many injustices that our veterans have had to endure in their endeavour to survive in this age of high inflation and spiralling costs.

Mr. Dennis Marsh, Chairman of the Brief Committee and Pensions Officer, Federation of British and Canadian Veterans of Canada: May I read to you now two resolutions. The first one is on Canadian veterans in the United Kingdom. We the Federation of British and Canadian Veterans of Canada have come to the conclusion that it is time to finally eliminate the barrier that prevents Canadian United Kingdom Veterans from qualifying for benefits under the War Veterans Allowance Act. The section forming this barrier states:

> A veteran must return to Canada and remain domiciled in this country for a period of 365 days in order to qualify for benefits under the War Veterans Allowance Act.

In the year of its inclusion in the regulations, it may have had some validity, but we believe now is the time to realize that these same veterans, before going abroad to protect the interests of the country, had already spent their years of growing up and contributing to the fibre and backbone of this great land of ours.

Since the end of hostilities a number of our veterans have been penalized by having to return to Canada for 365 days in order to qualify for benefits under the War Veterans Allowance Act. Many of these veterans are presently, and have been, suffering great hardships, and we believe that it is time for the Minister of Veterans Affairs to show a little compassion to this now small group of Canadian veterans in the United Kingdom. Therefore, we propose the following resolution:

[*Traduction*]

Plusieurs anciennes figures éminentes de la Fédération, par leur dévouement et leur service à la cause des anciens combattants, ont été à l'origine d'une bonne partie de la législation avisée dont profitent nos anciens combattants aujourd'hui. En bonne partie, cette législation a été adoptée lorsque les anciens combattants appartenaient à une importante majorité de ce pays. Maintenant, au moment où nous comparaissons devant vous, les anciens combattants ne sont plus qu'un groupe minoritaire et ils trouvent de plus en plus difficile de faire apporter des améliorations aux lois qui touchent aux anciens combattants.

Sachant et reconnaissant pleinement que les avantages dont jouissent les anciens combattants au Canada sont comparables, et dans certains cas supérieurs, à ceux d'autres pays, nous sommes aussi conscients que la législation actuelle a besoin d'être mise à jour dans certains domaines et améliorée dans d'autres.

En présentant ce mémoire, nous jugeons que le préambule de chacune des résolutions traduit certains points particuliers qui s'appliquent dans chaque cas, mais nous pensons aussi qu'il y a une raison supplémentaire et commune—l'obligation morale du gouvernement canadien envers le peuple du Canada à l'égard des droits des anciens combattants.

Nous voudrions maintenant vous présenter respectueusement des résolutions approuvées par notre assemblée générale, tenue à la Hamilton Air Force Association du Dundas, en Ontario, le dimanche 25 mars 1990. À notre avis, ces résolutions visent plusieurs injustices que nos anciens combattants ont eu à subir dans leurs efforts pour survivre à cette époque d'inflation élevée et de coûts qui grimpent en flèche.

M. Dennis Marsh, président du Comité chargé de la rédaction du mémoire et agent des pensions, Federation of British and Canadian Veterans of Canada: Permettez-moi de vous lire maintenant deux résolutions. La première a trait aux anciens combattants canadiens établis au Royaume-Uni d'être admissibles aux prestations en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants. L'article qui fait obstacle précise

> qu'un ancien combattant doit retourner au Canada et demeurer domicilié dans ce pays durant une période de 365 jours pour être admissible aux prestations en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

L'année où cet article a été ajouté au Règlement, il a pu avoir une certaine validité, mais nous croyons qu'il est maintenant temps de se rendre compte que les mêmes anciens combattants, avant de se rendre à l'étranger pour protéger les intérêts du pays, avaient déjà consacré leurs années de jeunesse et contribué à l'édification et de ce grand pays qui est le nôtre.

Depuis la fin des hostilités, un certain nombre d'anciens combattants ont été pénalisés en étant forcés de revenir au Canada pour une période de 365 jours afin d'être admissibles aux prestations offertes en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Plusieurs de ces anciens combattants connaissent présentement, et ont connu par le passé, de rudes épreuves et nous croyons qu'il est temps que le ministre des Affaires des anciens combattants fasse preuve d'un peu de compassion à l'égard de ce groupe, dorénavant restreint,

[*Text*]

Whereas since its inception the aims and objectives of the War Veterans Allowance Act have been to provide veterans in need with a regular monthly income in recognition of their invaluable contributions during times of hostilities,

And whereas the Charter of Rights and Freedoms guarantees that every citizen of Canada has the right to enter, remain in or leave Canada,

And whereas the Charter of Rights and Freedoms guarantees that every individual is equal before and under the law and has the right to equal protection without discrimination,

And whereas since the end of hostilities 45 years ago, these veterans have received no compensation and very little recognition for their service;

Therefore be it resolved:

That we, the Federation of British and Canadian Veterans of Canada, petition the Senate Subcommittee to recommend that the Minister of Veterans Affairs, in view of the many years of extended hardships suffered by the Canadian United Kingdom Veterans, amend subsection 4(1) of the War Veterans Allowance Act by removing therefrom the words "and who is resident in Canada."

Our second resolution is on home service or Canadian service veterans. During the three periods of conflict—World War I, World War II and the Korean War—the Government of Canada was actively engaged in recruitment for the Canadian forces to serve in these theatres of action. One of the primary functions of the Canadian military was to train not only our forces but those of our allies as well. This resulted in a great number of our troops becoming instructors and support staff, due largely to their proficiency, and therefore denying them the privilege of serving their country overseas in a theatre of war. These duties were every bit as important as the duties of those whose job it was to pull the trigger or drop the bomb. We, therefore, propose the following:

Whereas the Government of Canada committed itself and its citizens to these causes,

And whereas all methods of recruitment were used, including conscription, to fill the ranks;

Therefore be it resolved:

That we, the Federation of British and Canadian Veterans of Canada, recommend to the Government of Canada that the present War Veterans Allowance Act be amended to include those members of the Canadian Armed Forces who also served their country, but excluding those who refused overseas service, all rights and benefits outlined under the War Veterans Allowance Act.

Mrs. Ruth Thorne, Secretary of Brief Committee, Federation of British and Canadian Veterans of Canada: We, the

[*Traduction*]

d'anciens combattants canadiens établis au Royaume-Uni. Par conséquent, nous présentons la résolution qui suit.

Attendu que, depuis sa proclamation, les buts et objectifs de la Loi sur les allocations aux anciens combattants ont été de fournir aux anciens combattants se trouvant dans le besoin un revenu mensuel régulier en reconnaissance de leur contribution inestimable au cours des périodes de conflit,

et, attendu que la Charte des droits et libertés garantit que chaque citoyen du Canada a le droit d'entrer au Canada, d'y demeurer ou d'en partir,

et, attendu que la Charte des droits et libertés garantit que chaque personne est égale devant la loi et a un droit égal à la protection sans discrimination,

et attendu que depuis la fin des hostilités, il y a 45 ans, ces anciens combattants n'ont reçu aucune indemnité et très peu de reconnaissance pour leurs services,

Il est par conséquent résolu

que nous, de la Federation of Britishand Canadian Veterans of Canada, prions le Sous-comité du Sénat de recommander au ministre des Affaires des anciens combattants, en vue des nombreuses années de longues épreuves subies par les anciens combattants canadiens au Royaume-Uni, de modifier le paragraphe 4(1) de la Loi sur les allocations aux anciens combattants en y supprimant les mots «et qui est résident du Canada».

Notre deuxième résolution a trait au service au pays même, c'est-à-dire aux anciens combattants qui ont servi au Canada. Pendant les trois conflits—la Première Guerre mondiale, la Deuxième Guerre mondiale et la guerre de Corée—le gouvernement du Canada a recruté activement des citoyens pour qu'ils servent dans les Forces canadiennes sur ces théâtres d'opération. L'une des principales fonctions de l'armée canadienne était de former non seulement nos propres troupes mais aussi celles de nos alliés. Il en est résulté qu'un grand nombre de nos soldats sont devenus des instructeurs ou ont occupé des postes de soutien en raison principalement de leur compétence et, par conséquent, ils n'ont pas eu le privilège de servir leur pays à l'étranger, sur les lieux même des affrontements. Ces tâches étaient tout aussi importantes que celles des soldats qui devaient tirer sur la gachette ou laisser tomber des bombes. Nous proposons donc ce qui suit.

Attendu que le gouvernement du Canada s'est engagé et a engagé ses citoyens dans ces causes.

Et attendu que toutes les méthodes de recrutement ont été utilisées, y compris la conscription, pour combler les effectifs de l'armée.

Il est par conséquent résoulu

que nous, de la Federation of British and Canadian Veterans of Canada, recommandons au gouvernement du Canada de modifier l'actuelle Loi sur les allocations aux anciens combattants pour qu'elle s'applique à ces membres des Forces armées canadiennes qui ont aussi servi leur pays, mais à l'exclusion de ceux qui ont refusé de servir outremer, en leur accordant tous les droits et avantages décrits dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Mme Ruth Thorne, secrétaire du Comité chargé de la rédaction du mémoire, Federation of British and Canadian

[*Text*]

Federation of British and Canadian Veterans of Canada, wish to present our comments and recommendations re: the impact of the 1990 federal budget on veteran's affairs. On February 20, 1990, the federal government tabled its 1990 budget in the House of Commons with departments being asked to cut their spending estimates in the coming year. The Minister of Veterans Affairs Canada was faced with the unenviable task of eliminating approximately $36 million from his 1990-91 total expenditures.

Budget item one deals with board and lodgings. One area of concern to the minister was the shortfall on the board and lodging charges, both in departmental and contract facilities. These have been a sore spot for the minister over the past number of years, and we lay the blame for the situation squarely on the doorstep of the department. We as an organization are truly in agreement that the 1,500 veterans who have been getting a free ride, with departmental blessing, will now have to pay up to $240 per month, like the rest of the residents and patients so confined.

However, April 1, 1991 will be a different matter. The new rates will come into force with an increase of $180 per month or, in financial terms, a 75 per cent jump. These few veterans, approximately one per cent of the total veteran population in Canada, are being asked to shoulder a one-year increase of $2,160 in order for the minister to fulfil one-half of the requested $36 million over the next two years.

Gentlemen, can you truly tell us that you would stand for an increase in your rents or mortgage payments of 75 per cent? Realizing that increases are needed to better reflect the present day costs for long-term care, would it not be more humane to introduce an incremental increase spanning a greater period of time so as not to impose such a drastic increase in one fell swoop?

I come now to budget item two, Veterans Independence Program. Over the past number of years, Veterans Affairs Canada has instituted a number of programs, such as the Veterans Independence Program, designed to keep our aging veterans in their own homes. At this time however they are asking that some 19,000—and that figure is according to government statistics—veterans bear the brunt of the remainder of the departmental expenditure cuts. We, the Federation of British and Canadian Veterans of Canada, find it very disturbing that the federal government would even consider, let alone implement, the reduction of any of the small number of benefits accorded to the veteran.

Mr. Craddock: I come now to the conclusion. In our earnest endeavours to further the cause of the veteran, we, on behalf of

[*Traduction*]

Veterans of Canada: Nous, de la Federation of British and Canadian Veterans of Canada, souhaitons présenter nos commentaires et recommandations au sujet des répercussions du budget fédéral de 1990 sur les Affaires des anciens combattants. Le 20 février 1990, le gouvernement fédéral a déposé son budget de 1990 à la Chambre des communes en demandant aux ministères d'effectuer des coupures dans leurs prévisions budgétaires pour l'année à venir. Le ministre des Anciens combattants Canada a été confronté à la tâche peu enviable de soustraire environ 36 millions de dollars de son budget total de dépenses de 1990-1991.

L'article budgétaire un a trait à la table et au logement. Un domaine de préoccupation du Ministre était l'écart enregistré au poste des frais de table et de logement, tant dans les installations du ministère que dans celles exploitées par des sous-traitants. Cette question a été l'un des points sombres au tableau du ministre ces quelques dernières années et nous blâmons directement le ministère pour cette situation. À titre d'organisation, nous sommes tout à fait d'accord que les 1 500 anciens combattants qui ont joui de ces services gratuitement, avec l'aval du ministère, devront dorénavant payer jusqu'à 240 dollars par mois, comme le reste des résidents et patients qui se trouvent dans ces installations.

Cependant, le 1er avril 1991, la situation sera tout à fait différente. Les nouveaux taux entreront en vigueur, avec une augmentation de 180 dollars par mois ou, en termes financiers, une hausse de 75 p. 100. Ces quelques anciens combattants, qui représentent environ un pour cent de la population totale des anciens combattants au Canada, sont invités à assumer une hausse de 2 160 dollars pour une année afin de permettre au Ministre de trouver la moitié des 36 millions de dollars demandés au cours des deux prochaines années.

Messieurs, pouvez-vous vraiment nous dire que vous accepteriez une augmentation de votre loyer ou de vos paiements hypothécaires de 75 p. 100? Reconnaissant que des augmentations s'imposent afin de mieux tenir compte des coûts actuels des soins de longue durée, ne serait-il pas plus humain d'appliquer une hausse progressive, étalée sur une plus longue période de temps, de façon à ne pas imposer une hausse aussi brutale d'un seul coup?

J'en arrive à l'article deux du Budget, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Au cours des quelques dernières années, Anciens combattants Canada a institué un certain nombre de programmes tel que le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, visant à aider les anciens combattants qui avancent en âge à demeurer dans leur maison. Mais, aujourd'hui, on demande à quelque 19 000 anciens combattants—et ce chiffre provient des statistiques du gouvernement—de supporter le fardeau du reste des coupures de dépenses du ministère. Nous, de la Federation of British and Canadian Veterans of Canada, trouvons très préoccupant que le gouvernement fédéral en vienne même à envisager—sans parler de mettre en application—une réduction dans l'une ou l'autre des quelques prestations accordées aux anciens combattants.

M. Craddock: J'en arrive à la conclusion. Dans notre empressement à promouvoir la Vause des anciens combattants,

[*Text*]

the affiliated organizations of the Federation of British and Canadian Veterans of Canada, truly hope that we have presented the preceding resolutions in a manner befitting the cause of the veteran. We sincerely trust that the Senate subcommittee on Veterans Affairs will see fairness in our requests and recommend to the Minister of Veterans Affairs that a satisfactory conclusion be granted each resolution.

The Chairman: Thank you very much for your presentation. I should like to make the first comments because I think they will save some questions. Under your budget number one, you say that the new rates will come into force with an increase of $180 per month or, in financial terms, a 75 per cent jump. You also say that the veteran population is now being asked to shoulder a one-year increase of $2,160 in order that the minister can fulfill the budget cuts. A news release approximately two weeks ago indicated that the government is spreading that out over a period of two years, so that only half of the increase will be initiated in 1991, and the other half in 1992. I think that answers your request.

Mr. Marsh: That is a big help, senator.

The Chairman: With that preamble, I believe Senator David has some questions.

Senator David: I would like to know a little bit more about your organization. You said it covered many veterans' groups in southwestern Ontario, assisting thousands of veterans. How many groups and how many members do you have in your association?

Mr. Marsh: We have approximately 30 independent veterans' organizations in southwestern Ontario. In those 30 affiliated organizations, we estimate that there are between 8,000 and 10,000 members. If you would like a little history on the organization itself, I would be pleased to expand on that.

Senator David: That would be fine. You could either expand or leave a brochure.

Mr. Marsh: I could give you the highlights of our history. The organization was formed in 1944. At that time, the British Imperial Veterans belonged to the Great War Veterans Association. They had quite a disagreement at that time, and finally, the British Imperials broke away from the Great War Veterans. At first, the organization was a national organization, and it had numbered branches under the British Imperial Comrades Association, but due to the fact that most of those branches were small and did not have the finances that certain national organizations have, they gradually faded away, and in the latter part of 1948, we became the Federation of British and Canadian Veterans. As our preamble states, we are in our forty-sixth year of operation.

[*Traduction*]

nous, au nom des organisations affiliées à la Federation of British and Canadian Veterans of Canada, espérons sincèrement que nous avons présenté les résolutions qui précèdent d'une manière qui servira les intérêts des anciens combattants. Nous sommes confiants que le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Sénat verra la justesse de nos requêtes et recommandera au ministre des Anciens combattants Canada qu'il accueille favorablement chacune des résolutions.

Le président: Merci beaucoup pour votre présentation. Je voudrais faire les premiers commentaires parce que je pense que cela permettra d'éviter quelques questions. En ce qui a trait à votre article budgétaire un, vous dites que les nouveaux taux qui entreront en vigueur comporteront une augmentation de 180 dollars par mois ou, en termes financiers, une hausse de 75 p. 100. Vous dites aussi que l'on demande à la collectivité des anciens combattants de supporter une augmentation de 2 160 dollars en une seule année afin de permettre au ministre de réaliser ses compressions budgétaires. Un communiqué de presse émis il y a environ deux semaines indique que le gouvernement va étaler cette hausse sur une période de deux ans de telle sorte que seulement la moitié de l'augmentation sera appliquée en 1991 et l'autre moitié, en 1992. Je pense que cela répond à votre demande.

M. Marsh: Cela va aider beaucoup, sénateur.

Le président: Après ce préambule, je pense que le sénateur David a quelques questions.

Le sénateur David: Je voudrais en savoir un peu plus au sujet de votre organisation. Vous dites qu'elle englobe plusieurs groupes d'anciens combattants du sud-ouest de l'Ontario et qu'elle vient en aide à des milliers d'anciens combattants. Combien de groupes et combien de membres compte votre association?

M. Marsh: Nous regroupons environ trente organisations indépendantes d'anciens combattants dans le sud-ouest de l'Ontario. Selon nos estimations, ces trente organisations affiliées comptent entre 8 000 et 10 000 membres. Si vous voulez en savoir davantage sur les antécédents de l'organisation elle-même, je me ferais un plaisir d'élaborer à ce sujet.

Le sénateur David: Cela serait utile. Vous pouvez soit élaborer soit nous laisser une brochure.

M. Marsh: Je peux vous donner les points saillants de notre historique. L'organisation a été créée en 1944. À cette époque, les British Imperial Veterans appartenaient à la Great War Veterans Association. Il s'est produit un différend important à cette époque et, finalement, les British Imperials Veterans se sont séparés de la Great War Veterans Association. Au début, l'organisation avait une envergure nationale et elle comptait un certain nombre de sections numérotées au sein de la British Imperial Comrades Association mais, en raison du fait que la plupart de ces groupes affiliés étaient restreints et n'avaient pas les moyens financiers de certains organismes nationaux, ils ont graduellement disparu et, à la fin de 1948, nous sommes devenus la Federation of British and Canadian Veterans. Comme l'indique notre préambule, nous en sommes à notre quarante-sixième année d'existence.

[*Text*]

The Chairman: Could you tell Senator David some of the organizations that belong to the federation?

Mr. Marsh: There is the BCVA of Niagara Falls, Imperials. There is the Imperial War Veterans Association of St. Catharines. There is the British Imperial Veterans Association of Hamilton; the Hamilton Air Force Association of Dundas; the Brantford Ex-Imperial Veterans Association, the Norfolk County Imperials of Simcoe, the Korean War Vets No. 5 of Toronto and the Korean War Vets No. 15 of St. Catharines. We also have the United Council of Veterans, which is an organization of 22 different independent organizations.

The Chairman: That is quite a few.

Senator David: With that information, I should like to congratulate you, Mr. Chairman, for having been made the honorary president of this federation.

The Chairman: I do not do too much, but the phone does ring.

Senator David: I think it was wise to give you such an honour because you are so devoted to the cause of the veterans.

The Chairman: It is good that I have a toll free number.

Senator David: We have heard many times of the problems of Canadian veterans in the United Kingdom, and I assume that is the same concern that has been expressed by other organizations.

The Chairman: Yes.

Senator David: But we have always been unable to obtain, in a very precise way, the number of such veterans that are still living outside of the country and who do not benefit from the advantages that you mention in your report. Do you have any idea of the number of such veterans?

Mr. Marsh: At the moment, I could not answer that question, senator.

Senator MacDonald: How would they take advantage of any relief that was given to them? How would you get in touch with them?

Mr. Craddock: If it were publicized, say, in the U.K., we could have them get in touch with us. As was noted, we have a lot of Imperial Clubs in our federation and the way we hear about these people is that one club will come to us and tell us of a case and ask how they could apply. If I may digress a little bit, we operate in a much different fashion from the Canadian Legion. In the Royal Canadian Legion, everything comes from a command and filters down to each branch. With our federation, on the other hand, if one association has a problem, they pass a resolution at one of their meetings and bring the problem to the federation and ask us to work on it, whether it is a pension problem or something else. They ask us to prepare a brief or a resolution.

[*Traduction*]

Le président: Pour le bénéfice du sénateur David, pourriez-vous mentionner certaines des organisations qui appartiennent à la fédération?

M. Marsh: Il y a le BCVA de Niagara Falls, Imperials. Il y a l'Imperial War Veterans Association de St. Catharines. Il y a la British Imperial Veterans Association de Hamilton, la Hamilton Air Force Association de Dundas, la Brantford Ex-Imperial Veterans Association, la Norfolk County Imperials de Simcoe, la Korean War Vets No. 5 de Toronto et la Korean War Vets. No. 15 de St. Catharines. Nous avons aussi la United Council of Veterans, qui est un organisme regroupant 22 organisations indépendantes distinctes.

Le président: Cela en fait beaucoup.

Le sénateur David: Avec ces renseignements, je voudrais vous remercier, monsieur le président, d'avoir été élu président honoraire de cette fédération.

Le président: Je n'ai pas beaucoup à faire mais je reçois des appels téléphoniques.

Le sénateur David: Je pense qu'il était avisé de vous conférer un tel honneur en raison du dévouement que vous manifestez à la cause des anciens combattants.

Le président: Il est utile de disposer d'un numéro de téléphone auquel on peut appeler sans frais.

Le sénateur David: Nous avons entendu à plusieurs reprises parler du problème des anciens combattants canadiens au Royaume-Uni et je suppose que c'est la même préoccupation que celle qui a été exprimée par d'autres organisations.

Le président: Oui.

Le sénateur David: Mais nous avons toujours été incapables d'obtenir, de façon très précise, le nombre de ces anciens combattants qui vivent encore à l'extérieur du pays et qui n'ont pas droit aux avantages que vous mentionnez dans votre rapport. Avez-vous une idée du nombre de ces anciens combattants?

M. Marsh: En ce moment, je ne pourrais pas répondre à cette question, sénateur.

Le sénateur MacDonald: Comment pourraient-ils bénéficier de l'assistance qui leur serait offerte? Comment pourriez-vous entrer en contacr avec eux?

M. Craddock: Si cela était annoncé, disons au R.-U., nous pourrions leur demander de communiquer avec nous. Comme nous l'avons mentionné, nous avons plusieurs Imperial Clubs dans notre fédération et la façon dont nous entendions parler de ces gens est qu'un club vient nous voir et nous dit qu'il se présente un cas et il nous demande comment s'y prendre pour présenter une demande. Si je peux me permettre d'ouvrir une courte parenthèse, nous opérons d'une façon passablement différente de la Légion canadienne. Dans la Légion Royale canadienne, tout provient du commandement et est ensuite acheminé à chacune des divisions. Dans notre fédération, par contre, si une association éprouve un problème, elle adopte une résolution à l'une de ses réunions et soumet le problème à la fédération en lui demandant de s'en occuper, peu importe qu'il s'agisse d'un problème de pension de retraite ou d'autre chose. Ils nous demandent de rédiger un mémoire ou une résolution.

[*Text*]

Mr. Marsh: Each organization in the group is allowed three voting delegates at each general meeting, which occurs four times a year. Most of our members are now approximately 60 or 65 years of age, and although it is only a small organization, we believe that, over the 46 years, we have done a lot of good work on behalf of the veterans.

Senator David: My last question is on the second paragraph under budget two, the Veterans Independence Program. In the second paragraph, you say that the government is asking that some 19,000 bear the brunt. What does this 19,000 represent? Are those people who cannot benefit from the Veterans Independence Program?

Mr. Marsh: No. They are already on the Veterans Independence Program, but now they have been asked to cover the cost of heavy housekeeping, which includes cutting lawns, washing walls, cleaning carpets, installing storm windows and that sort of thing. According to the budget, heavy housekeeping is now not covered by the Department of Veterans Affairs and, consequently, a veteran on that program, who is aging and on a fixed income, is being picked on. It is atrocious that they have picked on these few veterans to save $18 million.

Mr. Craddock: I have a point of clarification. Before we processed this, and through the recommendation, we contacted the government. They stated that some 19,000 people were recipients of the VIP. That constitutes roughly 1 per cent of the total veteran population.

Senator David: I understand that better now, thank you.

The Chairman: I might elaborate on that. Under the veterans independence program there are five or six classes of care. One is homecare, under which a veteran can get up to $5,530 a year for a person to come in to help his wife and carry out other household duties. The heavy housekeeping part of it is the case where, for example, the person might have to take off storm windows or climb up a ladder and do some of the strenuous work that some of the aging veterans cannot do. That is the area that was cut. Even though 91 per cent of the veterans polled said that the program was the best that they ever saw, their only complaint concerned the heavy housekeeping. This is what the government cut, for some reason or another.

The department has said that there is a right to appeal. Also, if they find that anyone is in hardship, that person can appeal that case. Furthermore, no one will be denied care if there is a real need.

Senator David: So that if this heavy housekeeping does not concern the 19,000, it may be a certain percentage of the 19,000?

[*Traduction*]

M. Marsh: Chaque organisation au sein du groupe a droit d'envoyer trois délégués avec droit de vote à chaque assemblée générale, qui ont lieu quatre fois par année. La plupart de nos membres ont maitenant entre 60 et 65 ans et, bien que nous soyons une petite organisation, nous croyons que, durant ces 46 années, nous avons abattu passablement de travail au nom des anciens combattants.

Le sénateur David: Ma dernière question porte sur le deuxième paragraphe de votre article budgétaire deux, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Au deuxième paragraphe, vous mentionnez que le gouvernement demande à quelque 19 000 anciens combattants de prendre à leur charge un fardeau. Que représente ce chiffre de 19 000? Est-ce que ce sont des personnes qui ne peuvent profiter du Programme pour l'autonomie des anciens combattants?

M. Marsh: Non. Ils participent déjà au Programme pour l'autonomie des anciens combattants mais, maintenant, on leur demande d'assumer le coût des gros travaux ménagers, ce qui comprend la tonte de la pelouse, le lavage des murs, le nettoyage des tapis, l'installation des doubles fenêtres et ce genre de tâches. Selon le Budget, les gros travaux ménagers ne seront dorénavant plus défrayés par le ministère des Anciens combattants et, par conséquent, ce sont les anciens combattants qui participent à ce programme, qui avancent en âge et qui ont un revenu fixe qui sont la cible de cette mesure. Il est atroce que l'on ait pris pour cible quelques anciens combattants pour économiser 18 millions de dollars.

M. Craddock: Je voudrais apporter une précision. Avant de traiter de cette question et de présenter une recommandation, nous avons communiqué avec le gouvernement. On nous a déclaré qu'environ 19 000 personnes bénéficiaient du PAAC. Cela constitue grosso modo 1 p. 100 de la population totale des anciens combattants.

Le sénateur David: Je comprends mieux maintenant, merci.

Le président: Je pourrais élaborer à ce sujet. Dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, il existe cinq ou six catégories de soins. L'une a trait au travaux ménagers et en vertu de ce volet, un ancien combattant peut recevoir jusqu'à 5 530 dollars par année pour rémunérer une personne qui vient aider son épouse et faire d'autres travaux ménagers. Les gros travaux ménagers englobent certaines des tâches dont, par exemple, l'enlèvement des doubles fenêtres ou la nécessité de grimper dans une échelle pour exécuter un travail fatiguant qu'un ancien combattant âgé ne pourrait faire. C'est ce volet qui a été coupé. Bien que 91 p. 100 des anciens combattants interrogés aient déclaré que le programme était le meilleur qu'ils aient jamais connu leur seule plainte portait sur les gros travaux ménagers. C'est ce que le gouvernement a suprimé pour une raison ou pour une autre.

Le ministère a déclaré qu'il existait un droit d'appel. Aussi, s'il constate que quelqu'un éprouve des difficultés, cette personne peut faire appel. En outre, on ne refusera de l'aide à personne si un besoin réel se pose.

Le sénateur David: Donc si les gros travaux ménagers ne concernent pas l'ensemble des 19 000 anciens combattants, ils pourraient en toucher un certain pourcentage?

[*Text*]

Mr. Craddock: Yes.

The Chairman: There are other types of care, for example, ambulatory care, transportation and nursing care. They can receive up to $77 a day for a nurse. The program is very beneficial. It is taking in a large majority of the veterans. The one care that they proposed to cut however, is the one that is the most needed. But the government and the department recognizes that. Am I on the right track, Mr. Cobb?

Mr. Michael Cobb, Adviser to the Committee: And health and safety.

The Chairman: Health and safety also, yes. It includes homecare, adult residential care, nursing home intermediate care, ambulatory health care, home adaptationsfor example, you can have your home adapted to suit a wheelchair or any difficulty that a veteran may have—and then transportation.

When we were in Charlottetown, we were told that some veterans receive up to $10,000 to $12,000 a year because they need many items under this program. It is a great program and suits the aging veteran right down to a tee. Unfortunately, this reduction was called for. I do not think even the Department of Veterans Affairs knew about it; it was the Treasury Board that dictated the cuts.

Senator David: Do you have any idea of the number of the 19,000 who are affected by this cut in the heavy housekeeping area? I am sure that the Department of Veterans Affairs must have statistics on that.

The Chairman: I have a breakdown of those figures and can give them to you, Senator David. It is a breakdown of the figures under each one of these programs and indicates how much was paid out last year and how much they expect to be paid out in the next year.

Senator David: The witness seems to feel that it represents a great economy, but if there is only, for example, 500 or 1,000, the economy must not be very large.

The Chairman: I should have brought the figures with me. I could have told you it right down to the last dollar.

Senator MacDonald: How much of this brief, Mr. Marsh, deals with Canadian veterans in the United Kingdom? Where do you stop? Do you move to other areas in this brief? This brief is not all with regard to Canadian veterans in the U.K.

Mr. Marsh: No.

Senator MacDonald: Tell me where you end.

Mr. Marsh: We end with the resolution on page 3.

[*Traduction*]

M. Craddock: Oui.

Le président: Il y a d'autres types de soins, par exemple les soins ambulatoires, le transport et les soins infirmiers. Les bénéficiaires peuvent recevoir jusqu'à 77 dollars par jour pour défrayer le coût d'une infirmière. Le programme procure des avantages réels. Il bénéficie à une large majorité d'anciens combattants. Le seul soin qu'on a proposé d'éliminer, cependant, est celui dont ils ont le plus besoin. Mais le gouvernement et le ministère en sont conscients. Suis-je sur la bonne voie, monsieur Cobb?

M. Michael Cobb, conseiller du Comité: Il y a la santé et la sécurité.

Le président: La santé et la sécurité aussi, c'est vrai. Le programme englobe les soins à domicile, les soins aux adultes en résidence, les soins intermédiaires en maison de repos, les soins de santé ambulatoires, l'adaptation de la maison—par exemple, vous pouvez faire modifier votre maison pour permettre d'y faire cirucler une chaise roulante ou éliminer toute difficulté qu'un ancien combattant pourrait éprouver—et aussi le transport.

Lorsque nous étions à Charlottetown, il nous a été dit que certains anciens combattants recevaient jusqu'à 10 000 et 12 000 dollars par année parce qu'ils avaient besoin de recourir à plusieurs volets de ce programme. C'est un excellent programme qui convient parfaitement à la population vieillissante des anciens combattants. Malheureusement, cette réduction s'imposait. Je pense que même le ministère des Anciens combattants n'était pas informé; c'est le Conseil du Trésor qui a pris l'initiative.

Le sénateur David: Avez-vous une idée quelconque du nombre de personnes parmi ces 19 000 qui seraient touchées par cette coupure dans le volet ayant trait aux gros travaux ménagers? Je suis sûr que le ministère des Affaires des anciens combattants doit avoir des statistiques à ce sujet.

Le président: J'ai une ventilation de ces chiffres et je peux vous en donner une copie, sénateur David. C'est une ventilation des chiffres en vertu de chacun de ces programmes qui indique combien a été déboursé l'an dernier et combien on s'attend à débourser au cours de la prochaine année.

Le sénateur David: Le témoin semble d'avis que cela représente une grande économie, mais s'il ne s'agit, par exemple, que de 500 ou 1 000 personnes, ces économies ne doivent pas être très importantes.

Le président: J'aurais dû apporter ces chiffres avec moi. J'aurais pu vous donner la réponse à un dollar près.

Le sénateur MacDonald: Monsieur Marsh, jusqu'à quel point ce mémoire traite-t-il exclusivement des anciens combattants canadiens au Royaume-Uni? Où vous arrêtez-vous? Abordez-vous d'autres questions dans votre mémoire? Ce mémoire ne porte pas uniquement sur la question des anciens combattants canadiens au R.-U., n'est-ce pas?

M. Marsh: Non.

Le sénateur MacDonald: Dites-moi jusqu'où vous allez.

M. Marsh: Nous nous arrêtons à la résolution qui figure à la page 3.

[*Text*]

Senator MacDonald: I see.

Mr. Marsh: The resolution ends that resolution one.

Senator MacDonald: Let me see, there is home service, Canadian Service Veterans CSV.

The Chairman: That is a different subject.

Mrs. Thorne: That is a different part.

Senator MacDonald: Let me go back, then, for clarification. Concerning Canadian veterans in the United Kingdom, you state:

> In the year of its inclusion in the regulations, it may have had some validity—

What validity did it have at that time?

Mr. Marsh: We say that it may have had some. We are not saying that it did have any validity, but we are saying that it may have had some validity in that a U.K. veteran had to return to Canada for 365 days before becoming eligible for War Veterans Allowance. There might have been some reason for that being included and for denying him that right. We believe that, after all these years, these veterans grew up in that country.

Senator MacDonald: Yes; in other words, they stayed there. Was there any treaty or anything like that that would look after them? For example, would they come under some kind of Commonwealth or United Kingdom treaty?

The Chairman: No. The U.K., as strange as it may seem, is one of the only countries with which we do not have a reciprocal agreement on WVA.

Senator MacDonald: Is that so?

The Chairman: Yes. We have it on social assistance but not on War Veterans Allowance. Yet, if a British Commonwealth veteran moves to Canada and is here for ten years, we pay him the War Veterans Allowance.

The validity point was raised in 1960, when the then Minister of Veterans Affairs realized and they were young at the time and did not have any difficulty coming over. But there were many for example, in the Detroit area who were coming across to Windsor to qualify for the War Veterans Allowance and then leaving again.

That was all right when they were younger, but they are now 70 and 80 years of age. To force a man to come over here who is 75 or 80 years old, who is sick and indigent, and who has to leave his wife, who is also sick, in the U.K., is not humane.

The veteran would not come over to Canada in the first place unless he needed the War Veterans Allowance. To say, "You must come over here," when we have done so many generous things to open up the War Veterans Allowance for so

[*Traduction*]

Le sénateur MacDonald: Je vois.

M. Marsh: Cette résolution se trouve à conclure la résolution un.

Le sénateur MacDonald: Laissez-moi voir, il y a la question du service à domicile, celle du Canadian Service Veterans (CSV).

Le président: C'est un sujet différent.

Mme Thorne: C'est une autre partie.

Le sénateur MacDonald: Laissez-moi revenir alors en arrière, pour plus de précision. En ce qui a trait aux anciens combattants canadiens au Royaume-Uni, vous dites:

> l'année où cet article a été ajouté au Règlement, il a pu avoir quelque validité—

Quelle validité avait-il à ce moment-là?

M. Marsh: Nous disons qu'il a pu en avoir. Nous ne disons pas qu'il avait de la validité, mais nous disons qu'il a pu avoir quelque validité en ce sens qu'un ancien combattant au Royaume-Uni devait retourner au Canada pour une période de 365 jours avant de devenir admissible à l'Allocation aux anciens combattants. Il a pu exister une raison pour imposer cette condition et pour lui refuser ce droit. Nous croyons qu'après toutes ces années, ces anciens combattants ont vécu dans ce pays.

Le sénateur MacDonald: Oui, en d'autres termes, ils sont restés là. Y avait-il un traité ou une autre mesure du genre qui aurait permi de s'en occuper? Par exemple, sont-ils visés par un quelconque traité du Commonwealth ou du Royaume-Uni?

Le président: Non. Le R.-U., aussi étrange que cela puisse paraître, est l'un des seuls pays avec qui nous n'avons pas d'accord de réciprocité dans le domaine de l'Allocation aux anciens combattants.

Le sénateur MacDonald: Est-ce vrai?

Le président: Oui. Nous en avons un dans le domaine de l'aide sociale mais non à l'égard de l'allocation aux anciens combattants. Pourtant, si un ancien combattant d'un Commonwealth britannique vient s'installer au Canada et y demeure dix ans, nous lui versons l'allocation aux anciens combattants.

La question de la validité s'est posée en 1960 lorsque le ministre des Affaires des anciens combattants d'alors s'est rendu compte qu'ils étaient jeunes et n'avaient aucune difficulté à venir au pays. Mais il y en a eu plusieurs, par exemple, dans la région de Détroit qui ont traversé à Windsor pour devenir admissibles à l'allocation aux anciens combattants et qui sont repartis par la suite.

C'était indiqué lorsqu'ils étaient plus jeunes mais ils ont maintenant 70 et 80 ans. Obliger un homme de cet âge à venir ici alors qu'il est malade et indigent et qu'il doit quitter sa femme, également malade au Royaume-Uni, n'est pas particulièrement humain.

D'abord l'ancien combattant ne viendra pas au Canada à moins qu'il ait besoin de l'allocation aux anciens combattants. Lui dire qu'il doit venir ici, alors que nous avons pris tant d'initiatives pour faciliter l'accès à l'allocation aux anciens combat-

[*Text*]

many people seems terribly unfair. It seems unfair that they would cause an old man to come over here to qualify for the War Veterans Allowance.

Senator MacDonald: And to cause him to stay for 365 days.

Mrs. Thorne: That seems to be a long time away from his family.

Senator MacDonald: Yes. In other words, they are not just making a trip and registering.

Mr. Marsh: No; that is right.

The Chairman: There is no purpose in that whatsoever.

Senator MacDonald: That is right. I only have one other question, and I think I have brought it up before. I had some knowledge of this when I was in the army.

The NRMA, the National Resources Mobilization Act—the zombies—are excluded. Why are they excluded? Where is it?

Mr. Marsh: It is found under home service.

Mr. Craddock: In the brief that you have before you I believe that that exclusionary clause is not there. As I stated before, our organization is motivated by the clubs that come to us. When we presented this brief to the club, a member got irate and hostile because he served overseas in Holland. It was said that they were losing men left, right and centre but that they could not get replacements because many people refused to go overseas. They found ways around that, apparently.

Senator MacDonald: I was there. I know why they were not there, but they eventually did go.

Mr. Craddock: Right, but that club member wanted this included.

Mr. Marsh: Some never went overseas.

Senator MacDonald: Yes, they did.

Mrs. Thorne: But they did not go over until the war was over. They went for peacekeeping; more or less to clean up.

Senator MacDonald: They went before that. They went over in January and February of 1945.

Mrs. Thorne: But then they were in a clean up role.

Senator MacDonald: I do not intend to make a big issue of this. There just seems to be a jingoism about this, "We were the boys of the Old Brigade." The NMRA were first class troops. There was no question of a lack of courage; it was the political situation in Canada that brought that about. The only way Mackenzie King could get out of the mess he was in at that particular time was to bring in the NMRA, "conscription, but not necessarily conscription".

I know many men who volunteered who never left Aldershot.

[*Traduction*]

tants à tant de gens semble terriblement injuste. Il apparaît injuste de forcer un vieil homme à venir ici pour devenir admissible à l'allocation aux anciens combattants.

Le sénateur MacDonald: Et de lui demander de rester 365 jours.

Mme Thorne: Cela semble être une longue période de temps loin de sa famille.

Le sénateur MacDonald: Oui. En d'autres termes, ils ne doivent pas seulement faire le voyage et s'enregistrer.

M. Marsh: Non, c'est exact.

Le président: Il n'y a absolument aucune raison à cela.

Le sénateur MacDonald: C'est vrai. J'ai seulement une autre question et je pense que vous l'avez déjà soulevée. J'ai quelque connaissance de cela du temps où j'étais dans l'armée.

En vertu de la LMRN, la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, les «lavettes» sont exclues. Pourquoi sont-elles exclues? Où cela se trouve-t-il?

M. Marsh: Cela se trouve sous le volet du service ménager.

M. Craddock: Dans le mémoire dont vous avez copie, je pense que cette clause d'exclusion ne figure pas. Comme je l'ai dit auparavant, l'action de notre organisation est motivée par les clubs qui s'adressent à elle. Lorsque nous avons présenté ce mémoire aux membres du club, un de ceux-ci, qui avait servi en Hollande, s'est fâché et est devenu hostile. On dit qu'on y perdait des hommes de tous les côtés mais qu'on ne pouvait les remplacer parce que plusieurs personnes refusaient d'aller outremer. Ils trouvaient des moyens de s'y soustraire, selon toute apparence.

Le sénateur MacDonald: J'y étais. Je sais pourquoi ils n'y étaient pas mais ils y sont allés éventuellement.

M. Craddock: Bien, mais ce membre du club voulait que cela soit inclus.

M. Marsh: Certains ne sont jamais allés outremer.

Le sénateur MacDonald: Si, ils y sont allés.

Mme Thorne: Mais ils n'y sont allés que lorsque la guerre était terminée. Ils y sont allés pour le maintien de la paix, plus ou moins, pour faire le nettoyage.

Le sénateur MacDonald: Ils y sont allés avant cela. Ils y sont allés en janvier et en février de 1945.

Mme Thorne: Mais ils ont rempli des fonctions de nettoyage.

Le sénateur MacDonald: Je ne voudrais pas ouvrir un débat sur cette question. Il semble tout simplement y avoir un peu de chauvinisme à ce propos—«nous sommes les gars de la vieille brigade». Les soldats de la LMRN étaient des militaires de première classe. Il est faux de dire qu'il y avait un manque de courage; c'est la situation politique au Canada qui a provoqué cela. La seule façon dont Mackenzie King pouvait se tirer de ce mauvais pas à ce moment particulier était de proclamer la LMRN, «la conscription, mais pas nécessairement la conscription».

Je connais plusieurs hommes qui se sont portés volontaires et qui n'ont jamais quitté Aldershot.

[*Text*]

I think you do your cause a great deal of harm by putting in—and I am trying to find it.

Mr. Craddock: It is not in your brief.

Senator MacDonald: Yes, it is.

The Chairman: It says "But excluding those who refused overseas service."

Mr. Marsh: Yes, it says, "But excluding those who refused overseas service, all rights and benefits as outlined under the War Veterans Allowance Act."

Senator MacDonald: I am in total sympathy with the point you are making. If I were inclined to make it myself—

Mr. Marsh: You would drop that clause.

Senator MacDonald: Yes. I knew many in the NMRA. I was an infantry officer and had NMRA personnel under me. I also knew something about the political situation at the time.

The Chairman: You are directing a particular grievance that an individual has, but from an overall federation point of view, that does not necessarily follow.

Mr. Marsh: That is correct. Our organization is made up of delegates from various organizations, and those organizations tell the federation delegation what they want; it is not what the federation wants, but what the clubs want.

The Chairman: So there is no general consensus.

Mr. Marsh: Any time we, as a brief committee, draft resolutions on a subject that the clubs have picked, then we have to take it back to the club for approval before we present it to government officials.

Senator David: I am struck by the name of your organization. What is the percentage of British groups and what is the percentage of Canadian groups?

Mr. Marsh: I belong to a particular club, and we have a mixture of British veterans, Canadian veterans and social members.

Because of a decision of the Liquor Control Board of Ontario—

The Chairman: How does the Liquor Control Act come into this?

Mr. Marsh: Up until 1952 we were strictly British Imperials. Our by-laws stated that only the British Imperials could stand for office and only the British Imperials could attend meetings.

When we went down to the Liquor Control Board in 1952 for a licence, we were politely told by the chairman of that board to go back and put our house in order. He said that anyone accepted as a member of the club must also have the rights and privileges to attend meetings and to cast votes as a member of the organization.

Since then most of the organizations have Imperial members, Canadian members and social members.

[*Traduction*]

Je pense que vous faites beaucoup de tort à votre cause en y mettant—et là j'essaie de m'y retrouver.

M. Craddock: Ce n'est pas dans votre mémoire.

Le sénateur MacDonald: Oui, ça s'y trouve.

Le président: On y dit «mais à l'exclusion de ceux qui ont refusé de servir outremer».

M. Marsh: Oui, on y dit, «mais à l'exclusion de ceux qui ont refusé de servir outremer, tous les droits et avantages décrits dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants.»

Le sénateur MacDonald: Je suis tout à fait d'accord avec le point que vous soulevez. Si j'étais disposé à le faire moi-même—

M. Marsh: Vous supprimeriez cette clause.

Le sénateur MacDonald: Oui. J'ai connu plusieurs hommes de la LMRN. J'étais un officier d'infanterie et j'avais des hommes de la LMRN sous ma responsabilité. J'étais aussi au courant de la situation politique à l'époque.

Le président: Vous transmettez un grief particulier qu'a exprimé un individu, mais du point de vue de la fédération dans son ensemble, cela ne vas pas forcément de soi.

M. Marsh: C'est exact. Notre organisation regroupe des délégués provenant de diverses organisations et celles-ci disent à la délégation de la fédération ce qu'elles veulent; ce n'est pas ce que le fédération veut mais ce que les clubs veulent.

Le président: Donc il n'y a pas de consensus général.

M. Marsh: A chaque fois qu'à titre de Comité chargé de la rédaction du mémoire, nous rédigeons des résolutions sur une sujet que les clubs ont soulevé, nous devons présenter l'ébauche au club pour approbation avant de la soumettre aux représentants du gouvernement.

Le sénateur David: Je suis frappé par le nom de votre organisation. Quel est le pourcentage des groupes britanniques et quel est le pourcentage ders groupes canadiens?

M. Marsh: J'appartiens à un club en particulier et nous avons un regroupement d'anciens combattants britanniques, d'anciens combattants canadiens et de membres sociaux.

En raison de la décision prise par la Régie des alcools de l'Ontario—

Le président: Qu'est-ce que la Loi sur les alcools vient faire ici?

M. Marsh: Jusqu'en 1952, nous étions strictement des British Imperials. Nos règlements précisaient que seuls les British Imperials pouvaient se présenter à un poste ou participer aux réunions.

Nous sommes alors allés à la Régie des alcools en 1952 pour obtenir un permis, et le président nous a alors dit poliment d'aller mettre de l'ordre dans nos affaires. Il nous a déclaré que quiconque était accepté à titre de membre du club devait également jouir des droits et privilèges de participer aux réunions et de voter à titre de membre de l'organisation.

Depuis, la plupart des organisations ont des membres Imperial et des membres canadiens ainsi que des membres sociaux.

[*Text*]

Senator MacDonald: How does booze come into it?

Mr. Craddock: That was required in order to get a licence to sell booze. Booze is one of the biggest moneymakers there is, besides these being social clubs. The Ontario Liquor Control Board said that all organizations must treat non-British persons equally. If they qualify for membership, then they get an equal vote, they can stand for office, and so forth.

We have a younger generation coming up now who would not know the front end of an AK-47 from the back end.

Mr. Marsh: Our organization used to be the Federation of British Canadian Veterans, but then when it got so populated with Canadian veterans, and because we were forever working on Canadian pension requests, we decided to change the name to the Federation of British and Canadian Veterans of Canada.

Senator David: That is the same name you had before.

Mr. Marsh: Before that we were known as the Federation of British Canadian Veterans .

The Chairman: Now it is British and Canadian.

Mr. Marsh: We were Canadians of British descent.

The Chairman: Those are the ones who fought for Britain but came to Canada.

Senator David: That is the reverse of the Canadian veteran living in Great Britain.

The Chairman: That is right. They are as well off than the ones who are here.

Do the Korean veterans' units ever bring up to you, as a federation, the problem of the restriction that they have in order to qualify for the war veterans allowance that they must have served in Korea before July 27, 1953?

I ask that question because we have opened up the act to many, many new people who never qualified before.

Mr. Marsh: We have a question on that on the agenda of the briefing committee for a future meeting. That is definitely on our agenda.

Mr. Craddock: A question has not been brought forward on that issue to date.

The Chairman: Do you have many prisoners of war and merchant seamen in the federation?

Mr. Marsh: I can only recall one widow that we have at the moment, senator.

The Chairman: But the Veterans Independence Program, for those who do not yet qualify, has never been raised in your federation?

[*Traduction*]

Le sénateur MacDonald: Et qu'est-ce que l'alcool vient faire dans ce débat?

M. Craddock: Cela était requis afin de pouvoir obtenir un permis de vente d'alcool. L'alcool est l'une des principales sources de revenu, outre le fait qu'il s'agit de clubs sociaux. La Régie des alcools de l'Ontario affirmait que toutes les organisations devaient traiter les personnes d'origine non britannique sur une base égale. S'ils sont admissibles comme membres, alors ils doivent avoir un même droit de vote, ils doivent pouvoir se présenter aux postes électifs et ainsi de suite.

Nous avons une jeune génération qui pousse maintenant et qui ne pourra pas faire la différence entre le devant et l'arrière d'un AK-47.

M. Marsh: Notre organisation s'est déjà appelée la Federation of British Canadian Veterans mais le nombre d'anciens combattants canadiens est devenu si élevé et que nous travaillons continuellement sur des demandes de pension de Canadiens, nous avons décidé d'en changer le nom en Federation of British and Canadian Veterans of Canada.

Le sénateur David: C'est le même nom que vous aviez auparavant.

M. Marsh: Avant nous étions connu sous le nom de Federation of British Canadian Veterans.

Le président: Maintenant c'est British and Canadian.

M. Marsh: Nous étions des Canadiens de descendance britannique.

Le président: Ce sont ceux qui ont combattu pour l'Angleterre mais qui sont venus au Canada.

Le sénateur David: C'est l'inverse de la situation des anciens combattants canadiens qui vivent en Grande-Bretagne.

Le président: C'est exact. Ils sont en aussi bonne situation que ceux qui sont ici.

Est-ce que les unités d'anciens combattants de la guerre de Corée soulèvent parfois avec vous, à tire de fédération, le problème de la restriction qui s'applique à leur admissibilité à l'allocation aux anciens combattants, fondée sur l'exigence qu'ils doivent avoir servi en Corée avant le 27 juillet 1953?

Je pose cette question parce que nous avons donné accès, dans le texte de la loi, à tellement de nouveaux groupes qui n'avaient jamais été admissibles auparavant.

M. Marsh: Nous avons une question à ce sujet à l'ordre du jour du Comité de la rédaction du mémoire pour une rencontre ultérieure. Cette question est définitivement inscrite à notre ordre du jour.

M. Craddock: Cette question n'a pas encore été soulevée jusqu'à maintenant.

Le président: Est-ce que vous avez plusieurs prisonniers de guerre et de marins marchands dans votre fédération?

M. Marsh: Je peux seulement me rappeler d'une veuve qui est avec nous en ce moment, sénateur.

Le président: Mais la question du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, dans le cas de ceux qui n'y sont pas encore admissibles n'a jamais été soulevée dans votre fédération?

[*Text*]

Mr. Marsh: No.

The Chairman: For the benefit of members of the committee, benefits were extended to the Canada service veterans, even though the basic qualifications for WVA said that you must have served in the theatre of war. The theatre of war has been expanded, and VIP has been given to those who were not entitled to a war veterans allowance. There are many veterans, such as the prisoners of war and the merchant seamen, who are not entitled to VIP even though they did serve in the theatre of war or in dangerous waters. It is a contradiction. I wondered if you have received any grievances from those groups in that respect.

Mr. Marsh: Not as yet, senator.

Senator MacDonald: Being late in the day as far as the war is concerned, there should be some way that the minister or the government would accept that veterans would not have to return to Canada for 365 days in order to register.

The Chairman: First, the minister has discretion, and he could do that on a compassionate basis. I introduced a bill which would repeal that clause, but it was thrown out. It could have been done that way. I had a person from Toronto write me telling me that this situation was ridiculous. He said that the Canadian High Commission Building is on Canadian soil, and why do the veterans not go there and apply, thereby qualifying?

There are less than 1,000 veterans in the U.K., and there are less than that in the United States, Australia, New Zealand and India. They are all over the place, but I do not know how many are living. The figures that I received from the department are enormous, but they do not take into account that perhaps three quarters of the people do not want the war veterans allowance because they are earning more than the war veterans allowance figure.

The biggest fighter for this is a veteran from Newfoundland, Percy Mercer, who is now secretary of the CVAUK. He became a successful businessman over there, but he is fighting for those who are in need. That is the hard part of this situation when everything has been done to expand the war veterans allowance to more people in a generous way. For some reason we seem to be hitting our head against the wall because the government will not recognize these few people for the war veterans allowance.

One of the reasons we are given is that if these people were given the full war veterans allowance, the U.K. government would tax it back. The U.K. government gives the needy veterans social assistance, which is around 46 pounds a week, and Canada sends over 5 pounds a week to each person under a

[*Traduction*]

M. Marsh: Non.

Le président: Pour le bénéfice des membres du Comité, les prestations ont été élargies pour englober les anciens combattants qui ont servi au Canada même si la condition fondamentale de l'admissibilité aux allocations destinées aux anciens combattants précisait que l'on devait avoir servi sur le théâtre des hostilités. La notion de théâtre des hostilités a été élargie et le Programme pour l'autonomie des anciens combattants accueille maintenant ceux qui n'étaient pas admissibles à une allocation aux anciens combattants. Il y a plusieurs anciens combattants, tels que des prisonniers de guerre et des marins marchands, qui ne sont pas admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants même s'ils ont servi sur le théâtre des hostilités ou en eaux dangereuses. C'est là une contradiction. Je me demande si vous avec reçu des griefs de la part de ces groupes, à cet égard.

M. Marsh: Pas jusqu'ici, sénateur.

Le sénateur MacDonald: Étant un peu tard pour ce qui est de la guerre, il devrait y avoir une façon quelconque pour le ministre ou le gouvernement d'accepter que les anciens combattants n'aient pas à revenir au Canada pour une période de 365 jours de façon à pouvoir s'enregistrer.

Le président: Premièrement, le ministre a un pouvoir discrétionnaire et il pourrait agir pour des motifs humanitaires. J'ai déposé un projet de loi qui aurait eu pour effet de supprimer cette disposition mais il a été rejeté. Je croyais que l'opposition sauterait sur l'occasion. Nous aurions pu procéder de cette façon. Il y a une personne de Toronto qui m'a écrit pour me dire que cette situation était ridicule. Il affirmait que l'édifice où loge le Haut Commissariat canadien se trouve en sol canadien et il se demandait pourquoi les anciens combattants ne pouvaient pas s'y rendre et présenter leur demande, et devenir admissible du même coup?

Il y a moins de 1 000 anciens combattants au R.-U. et un nombre encore moins grand aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Inde. Ils sont dispersés un peu partout mais je ne sais pas combien vivent encore. Les chiffres que j'ai reçus de la part du ministère sont très élevés mais ne tiennent pas compte du fait que peut-être les trois quarts des gens ne souhaitent pas toucher l'allocation aux anciens combattants parce qu'ils gagnent plus que le montant de l'allocation aux anciens combattants.

Le partisan le plus fougueux à cet égard est un ancien combattant de Terre-Neuve, Percy Mercer, présentement secrétaire de la CVAUK. Il est devenu un homme d'affaires prospère là-bas mais il lutte pour ceux qui sont dans le besoin. C'est le côté délicat de cette situation, alors que tout a été fait pour élargir l'admissibilité à l'allocation aux anciens combattants à tant de gens d'une façon aussi généreuse. Pour une raison quelconque, nous semblons butter contre un mur parce que le gouvernement ne veut pas reconnaître ces quelques personnes aux fins de l'allocation aux anciens combattants.

L'une des raisons que l'on nous donne est que si ces gens avaient droit à la pleine allocation aux anciens combattants, le gouvernement du R.-U. la récupérerait par le biais de l'impôt. Le gouvernement du R.-U. accorde de l'aide sociale aux anciens combattants qui sont dans le besoin, laquelle s'élève à

[*Text*]

needy fund. The reason it is only 5 pounds a week is because anything above that would be taxed back. When I was over there I found many veterans who came to Canada to qualify and then returned home, and they say they are ahead of the game by 60 pounds a week.

For four years I have been trying to get the minister responsible for veterans affairs or the treasury people over there to explain that situation, but they keep insisting that the reason is because the people will be taxed back. There are many other aspects to this situation, but I cannot seem to get to first base. I am going to introduce another bill in the new session emphasizing what has been argued with respect to the appropriation business. We are not asking for money; we are asking them to accept the fact that it is required, then the house could introduce a bill.

Senator David: Mr. Chairman, when the Minister of Veterans Affairs appeared before the committee, you mentioned this anomaly, and he was supposed to review the situation and get back to you. Have you received any news about that?

The Chairman: No. The Legion came forth with eight priorities. They have been putting in resolutions since 1951, according to what I can see. I can go on for 15 minutes myself, but I am not the witness. Back in George Hees' time, the commitment during the election was that the government would recognize these veterans overseas, and that they would be given the war veterans allowance. You know the way governments tallk. It is money on the one hand and it is not recognizable on the other. In its background paper, the government says that because these people chose to live in another country, they forfeited their rights to veterans benefits. It is a political thing, as Senator Bonnell has said.

Senator David: If I remember correctly, the minister was very sympathetic.

The Chairman: They are always sympathetic.

Senator David: Maybe you could make an appointment with him to meet with a few members of this committee because we have talked about this issue with each group that has appeared before the committee.

The Chairman: It is so glaring.

Mr. Marsh: It is such a glaring problem that it is constantly on our minds.

Senator David: If we wait another 10 years, there will be very few left.

Mr. Marsh: It will be hard to find anyone after another 10 years, senator.

[*Traduction*]

environ 46 livres par semaine, et le Canada envoie un montant de cinq livres par semaine à chaque personne en vertu d'un fonds pour les indigents. La raison pour laquelle le montant est limité à cinq livres par semaine est que tout excédent serait récupéré par l'impôt. Lorsque je suis allé là-bas, j'ai constaté que plusieurs anciens combattants étaient venus au Canada pour devenir admissibles et étaient ensuite retournés chez-eux, et qu'ils touchent maitenant 60 livres de plus par semaine.

Depuis quatre ans, j'ai tenté d'obtenir du ministre des Affaires des anciens combattants ou des responsables du Trésor de m'expliquer cette situation mais ils continuent de soutenir que la raison qui joue est que les gens se verraient enlever ces montants par le biais de la récupération fiscale. Il y a plusieurs autres facettes à cette situation mais il ne semble pas pouvoir franchir la première étape. J'ai l'intention de déposer un autre projet de loi au cours de la prochaine session en mettant l'accent sur ce qui a été dit au sujet de l'affaire des crédits. Nous ne demandons pas d'argent, nous leur demandons de reconnaître le fait que cela s'impose et ensuite la Chambre pourra présenter un projet de loi.

Le sénateur David: Monsieur le président, lorsque le ministre des Affaires des anciens combattants a comparu devant le Comité, vous avez mentionné cette anomalie et il était sensé étudier la situation et communiquer avec vous par la suite. Avez-vous eu des nouvelles à ce sujet?

Le président: Non. La Légion s'est présentée avec une liste de huit priorités. Ils ont présenté des résolutions depuis 1951 à ce que je peux voir. Je pourrais continuer encore quinze minutes mais ce n'est pas moi qui témoigne. À l'époque de M. George Hees, l'engagement pris durant l'élection était que le gouvernement reconnaîtrait ces anciens combattants établis outremer et qu'ils recevraient l'allocation aux anciens combattants. Vous savez comment les gouvernements peuvent parler. Il y a l'argent d'un côté et le fait que cela ne peut être reconnu de l'autre. Dans un rapport, le gouvernement déclare que parce que ces gens ont choisi de vivre dans un autre pays, ils ont perdu leurs droits à l'égard des prestations aux anciens combattants. C'est une question politique, comme l'a dit le sénateur Bonnell.

Le sénateur David: Si je me rappelle bien, le Ministre s'est montré très sympathique.

Le président: Ils sont toujours sympathiques.

Le sénateur David: Peut-être pourriez-vous organiser une rencontre entre le Ministre et quelques membres du Comité, étant donné que nous avons abordé cette question avec chacun des groupes qui a comparu devant le Comité.

Le président: Cela est tellement flagrant.

M. Marsh: Le problème est tellement flagrant que nous l'avons constamment à l'esprit.

Le sénateur David: Si nous attendons un autre dix ans, il y en aura très peu qui seront encore là.

M. Marsh: Il sera difficile de trouver quiconque après un autre délai de dix ans, sénateur.

[*Text*]

Senator David: I feel you have exaggerated one of your sentences on page 1 of your brief when you say:

> Resolutions, we feel, that cover many injustices our veterans have to endure in their endeavour to survive in this age of high inflation and spiralling costs.

I think we have had much worse years in the past with respect to high inflation. Because inflation is not high at the present time the costs are not spiralling as fast as they did 50 years ago. I would attenuate this formula for the present time. Perhaps five years from now you will be correct.

The Chairman: Is there anything that you did not cover in your brief that you would like to bring to the attention of the committee?

Mr. Marsh: Yes, senator. In our agenda we have two resolutions that we are presently requesting information on to make sure that what we present will be accurate as far as government statistics are concerned. One of our concerns is the War Veterans Allowance Act. We believe that after all these years that the war veterans allowance has been indexed, the veteran has been losing ground. Since that was introduced, there has not been a basic increase in war veterans allowance. Consequently, the veteran has been geared to the cost of living index. There is no other organization at the present time that is accepting increases at just the rate of the cost of living index. They are all above that.

The Chairman: There are exemptions, however, for those who want to work. They can earn an extra $2,700 if they are single and $4,200 if they are married. They are given an exemption on interest income.

Mr. Marsh: That is quite true, senator, but all of those about whom we are speaking are not able to work.

The Chairman: Not any more, no.

Mr. Marsh: The ones receiving war veterans allowance are in need of a basic increase, especially at this time.

Mr. Craddock: If I might, Mr. Chairman, the disparity over the number of years has been bandied about as well. Suppose that one receives a 4 per cent raise. Four per cent on $100 is $4 but 4 per cent on $4,000 is far greater. Each year the cost of living goes up according to one's basic salary. Members of the executive, foremen and even labourers in an industry received much higher raises. But the poor veterans' increase is only 4.5 per cent.

The Chairman: Yes, he is flirting with the poverty line. To return to the Canadian veterans overseas, however, I may have mentioned this before but it is worthwhile making a compari-

[*Traduction*]

Le sénateur David: Je pense que vous avez peut-être exagéré un peu dans l'une des phrases qui se trouve à la première page de votre mémoire lorsque vos faites état

> De résolutions qui, à notre avis, englobent plusieurs injustices que nos anciens combattants ont eu à subir dans leurs efforts pour survivre à cette époque d'inflation élevée et de coûts qui grimpent en flèche.

Je pense que nous avons traversé des années beaucoup plus difficiles dans le passé en ce qui a trait à l'inflation élevée. Parce que l'inflation n'est pas élevée en ce moment, les coûts ne montent pas aussi rapidement qu'il y a 50 ans. J'atténuerais donc ces propos pour le moment. Peut-être que dans cinq ans vous aurez raison.

Le président: Y a-t-il des points que vous n'avez pas abordés dans votre mémoire que vous voudriez preter à l'attention du Comité?

M. Marsh: Oui, sénateur. Dans notre programme, nous avons deux résolutions à propos desquelles nous avons demandé des renseignements afin de nous assurer que ce que nous soumettons sera précis à la lumière des statistiques gouvernementales. L'une de nos préoccupations a trait à la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Nous croyons qu'après toutes ces années durant lesquelles l'allocation aux anciens combattants a été indexée, les anciens combattants ont perdu du terrain. Depuis que cette mesure a été instaurée, il n'y a eu aucune augmentation du montant de base de l'allocation aux anciens combattants. Par conséquent, l'ancien combattant a tout juste suivi l'indice du coût de la vie. Il n'y a aucune autre organisation à l'heure actuelle qui accepte une augmentation qui ne correspond qu'au taux d'augmentation de l'indice du coût de la vie. Elles sont toutes au-dessus de ce niveau.

Le président: Il y a toutefois des exemptions pour ceux qui veulent travailler. Ils peuvent gagner un montant allant jusqu'à 2 000 dollars s'ils sont célibataires et 4 200 dollars s'ils sont mariés. Ils jouissent d'une exemption à l'égard du revenu d'intérêt.

M. Marsh: Cela est vrai, sénateur, mais tous ceux dont nous parlons ici ne sont pas capables de travailler.

Le président: Plus maintenant, non.

M. Marsh: Ceux qui reçoivent l'allocation aux anciens combattants ont besoin de voir augmenter leur allocation de base, particulièrement en ce moment.

M. Craddock: Avez votre permission, monsieur le président, au fil des années, la disparité a également retenu l'attention. Prenons le cas de quelqu'un qui reçoit une augmentation de 4 p. 100. Quatre pour cent de 100 dollars égale 4 dollars mais 4 p. 100 de 4 000 dollars représente beaucoup plus. Chaque année, le coût de la vie augmente en fonction du salaire de base d'une personne. Les dirigeants, les contremaîtres et même les ouvriers d'une industrie reçoivent des augmentations beaucoup plus importantes. Mais les anciens combattants démunis ne reçoivent que 4.5 p. 100.

Le président: Oui, ils frôlent le seuil de la pauvreté. Pour revenir à la question des anciens combattants canadiens établis outremer, cependant, j'ai peut-être déjà mentionné ce qui suit

[*Text*]

son of the disability pensioner and the war veterans allowance recipient. We found there were many veterans overseas who did not even know they were eligible for disability pensions. They are receiving them now because we have been looking into this.

One widow's husband was deemed to have been at that class of disability pensioner since 1945 to qualify for full widows pension and this couple never even knew about it. She has just qualified for $1,057 per month, which is the top widow's pension, and she was given a cheque for $37,000 for retroactive pension. We have found 90 such cases. The government is cooperating because we have discovered these people. We sent one of the pension advocates over to England. I said they were wasting too much time writing back and forth. The poor widow does not remember what the doctor said or what the evidence was at the time and I suggested that a foreign service officer or pension advocate be sent over.

Many such cases are now going through. I believe more than $200,000 has been approved in pensions. But the point I want to make on residence is that it is a contradiction to say that, because the fellow is a war veterans allowance recipient or could be qualified as a potential war veterans allowance recipient he has to come back for a year when contrary, the residence rule does not apply to the disability pensioner at all. He will get his disability pension regardless. I do not understand that contradiction. Because he is a disability pensioner the residence rule does not apply, but if he is a war veterans allowance recipient he has to come back here for a year.

Mr. Marsh: The second resolution is one we have presented on a number of occasions, and that is regarding the disability pensioner. The disability pensioner, if he applies for war veterans allowance, is being penalized by the War Veterans Allowance Board because his disability pension is deducted off his war veterans allowance. We are telling the veteran that, because he lost an arm in the war, if he is on disability pension he will be paid for the loss of that arm. However, if he goes on the war veterans allowance, they call that income. You are denied your disability pension in order to receive more veterans allowance. We will be presenting that at a later date.

The Chairman: On a disability pension, the veteran gets treatment only for a pensionable condition. If he is a war veterans allowance recipient, he gets drugs and treatment for everything, therefore, he is better off.

[*Traduction*]

auparavant, mais je pense qu'il est utile de faire une comparaison entre le retraité invalide et la personne qui reçoit l'allocation aux anciens combattants. Nous avons constaté qu'il y a plusieurs anciens combattants établis à l'étranger qui ne sont même pas au courant qu'ils sont admissibles à une pension d'invalidité. Ils la reçoivent maintenant parce que nous sommes occupés de cette question.

L'ancien mari d'une veuve a été considéré comme admissible à cette catégorie de prestation d'invalidité depuis 1945, donnant ainsi droit à une pleine pension de veuves, et le couple n'était même pas au courant. Elle vient tout juste d'être reconnue admissible à une prestation de 1 057 dollars par mois, ce qui est le montant maximum d'une pension de conjoint survivant, et elle a reçu un chèque de 37 000 dollars représentant le montant rétroactif de la pension d'invalidité. Nous avons retracé 90 cas de ce genre. Le gouvernement coopère parce que nous avons retrouvé ces gens. Nous avons envoyé un agent des services juridiques des pensions en Angleterre. J'ai fait valoir que l'on perdait beaucoup trop de temps à s'échanger des lettres. La pauvre veuve ne se rappelait pas ce que le docteur avait dit ou en quoi consistait les preuves à l'époque et j'ai suggéré qu'un agent de service extérieur ou un agent des services juridiques des pensions se rende sur place.

Beaucoup de cas semblables sont maintenant en voie de règlement. Je crois que plus de 200 000 dollars ont été autorisés au titre des pensions de retraite. Mais le point que je veux faire ressortir à propos de la résidence est que même si une personne reçoit l'allocation aux anciens combattants, ou pourrait être admissible à recevoir l'allocation aux anciens combattants si elle revenait au pays pour une année, alors que la règle relative à la résidence ne s'applique pas du tout à la pension pour invalidité. Cette personne touchera sa pension pour invalidité quoi qu'il en soit. Je ne comprends pas cette contradiction. Dans le cas du bénéficiaire d'une pension d'invalidité, la règle de la résidence ne s'applique pas, mais pour toucher l'allocation aux anciens combattants, une personne doit revenir s'installer ici pour un an.

M. Marsh: La seconde résolution a été présentée à diverses reprises et elle a trait aux bénéficiaires de pensions d'invalidité. Le bénéficiaire d'une pension d'invalidité, s'il présente une demande d'allocation aux anciens combattants, est pénalisé par le tribunal d'appel des anciens combattants parce que sa pension d'invalidité est déduite de son allocation aux anciens combattants. Nous disons donc à l'ancien combattant que s'il a perdu un bras au cours de la guerre, il peut toucher une pension d'invalidité en raison de la perte de son bras. Cependant, s'il touche une allocation aux anciens combattants, cette pension est considérée comme un revenu. Vous perdez votre droit à la pension d'invalidité si vous tenter de recevoir une allocation d'anciens combattants. Nous ferons une présentation à ce sujet à une date ultérieure.

Le président: En ce qui a trait à la pension d'invalidité, l'ancien combattant ne peut recevoir de traitement qu'en rapport avec l'invalidité qui lui a donné droit de toucher une pension. S'il reçoit une allocation d'ancien combattant, toute forme de traitement ou de médicament est admissible; il est par conséquent en meilleure posture.

[*Text*]

I would like to thank you for appearing before us tonight, and to assure you that we will consider your recommendations thoroughly and wish you a pleasant journey hom.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Je voudrais vous remercier d'avoir comparu devant nous ce soir et vous assurer que nous allons étudier à fond vos recommandations. Je vous souhaite bon voyage.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé

FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE

K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Federation of British and Canadian Veterans of Canada:

Mr. Dennis Marsh, Chairman of the Brief Committee and Pensions Officer of the Federation, London, Ontario;

Mr. Ralph Craddock, Past President, Brantford, Ontario;

Mrs. Ruth Thorne, Secretary, Hamilton, Ontario.

De la «Federation of British and Canadian Veterans of Canada»:

M. Dennis Marsh, président du Comité chargé de la rédaction du mémoire et agent des pensions de la Fédération, London (Ontario);

M. Ralph Craddock, ancien président, Brantford (Ontario);

Mme Ruth Thorne, secrétaire, Hamilton (Ontario).

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-90

SENATE OF CANADA

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Wednesday, June 13, 1990

Issue No. 8

Eighth Proceedings on:

The examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1990

SÉNAT DU CANADA

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Le mercredi 13 juin 1990

Fascicule nº 8

Huitième fascicule concernant:

L'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

38311—1

THE SUB-COMMITTEE ON
VETERANS AFFAIRS

The Honourable Senator Jack Marshall, *Chairman*
The Honourable Senator Lorne M. Bonnell, Deputy Chairman

The Honourable Senators:

Bonnell
David
Marshall

(Quorum 3)

LE SOUS-COMITÉ DES
AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable sénateur Jack Marshall
Vice-président: L'honorable sénateur Lorne M. Bonnell

Les honorables sénateurs:

Bonnell
David
Marshall

(Quorum 3)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate*, Wednesday, June 28, 1989:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Marsden moved, seconded by the Honourable Senator Turner:

That the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, which were referred to the Standing Senate Committee on National Finance on 2nd May, 1989, be withdrawn from the said Committee and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 28 juin 1989:

«Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Marsden propose, appuyé par l'honorable sénateur Turner:

Que les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 2 mai 1989, soient retirés dudit Comité et déférés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, September 26, 1989:

The Honourable Senator David moved:

"That a Subcommittee on Veterans Affairs be established for the purpose of hearing evidence and considering matters relating to the Order of Reference adopted by the Senate on June 28, 1989 concerning Veterans Affairs Votes, 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates which was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

That the Subcommittee be composed of the Honourable Senators Bonnell, David and Marshall;

That the Honourable Senators Marshall and Bonnell be Chairman and Deputy Chairman respectively; and

That the Subcommittee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

Extrait du *Procès-verbal du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, le mardi 26 septembre 1989:

L'honorable sénateur David propose:

«Qu'un sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi pour entendre des témoignages et étudier toutes questions se rattachant à l'Ordre de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 sur les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990 qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

Que les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall en fassent partie;

Que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit comité; et

Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier suppléant du Comité

Patrick J. Savoie

Acting Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

Subcommittee on Veterans Affairs

WEDNESDAY, JUNE 13, 1990
(10)

[*Text*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 6:10 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee presents: The Honourable Senators Bonnell, David and Marshall (3).

Other Senator present: The Honourable Senator Guay.

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Chairman.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada:

Mr. Barney Barnett, Secretary Treasurer, Ottawa, Ontario.

From the Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division):

Capt. Paul Brick, Chairman, Dartmouth, Nova Scotia.

From the K.L.B. Club "Koncentration Lager Buchenwald":

Mr. Edward Carter-Edwards, Secretary, Bala, Ontario;

Mr. Bill Gibson, Member, Halifax, Nova Scotia.

The Subcommittee resumed its examination of Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates, pursuant to its Orders of Reference from the Senate of June 28, 1989 and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of September 26, 1989.

The witnesses made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Bonnell proposed,—that the Department of Veterans Affairs be invited to provide an historian to the K.L.B. Club, so that the history of Buchenwald, as lived by the 16 Canadian survivors of Buchenwald, may be recorded.

After debate, and on the recommendation of the Chairman, it was agreed that this question be examined further by the Subcommittee.

At 8:50 p.m. the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

Sous-comité des affaires des anciens combattants

LE MERCREDI 13 JUIN 1990
(10)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 18 h 10 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall (3).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Guay.

Sont présents: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement; Mlle Laura Fox, adjointe administrative auprès du président.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada:

M. Barney Barnett, secrétaire-trésorier, Ottawa (Ontario).

De la «Company of Master Mariners of Canada» (Division des Maritimes):

Capt. Paul Brick, président, Dartmouth (Nouvelle-Écosse).

Du «K. L. B. Club Koncentration Lager Buchenwald»:

M. Edward Carter-Edwards, secrétaire, Bala (Ontario);

M. Bill Gibson, membre, Halifax (Nouvelle-Écosse).

Le Sous-comité poursuit son étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 des Anciens combattants contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, conformément à ses ordres de renvoi du Sénat du 28 juin 1989 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 26 septembre 1989.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—Que le ministère des Anciens combattants soit invité à offrir au K.L.B. Club les services d'un historien qui serait chargé d'écrire l'histoire de Buchenwald telle que vécue par les 16 survivants Canadiens de Buchenwald.

Après débat, suite à la proposition du président, il est convenu que cette question fasse l'objet d'étude plus poussée de la part du Sous-comité.

À 20 h 50 le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, June 13, 1990

[*Text*]

The Sub-Committee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 6:00 p.m. to examine Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order. As you are aware, our order of reference is the examination of the Veterans Affairs Votes 1, 5, 10, 15 and 20 of the 1989-90 Estimates. Tonight we have three witnesses. Parliament is going to stand down in the next few days, and we want to get our report started so that it can be tabled around the 1st of September or soon thereafter when the session resumes.

Our first witness tonight is Mr. Barney Barnett, who is the Secretary-Treasurer of the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada. That organization was in existence before the Royal Canadian Legion. Mr. Barnett and I have been friends for a long time and have been in close association. Mr. Barnett, we welcome you and appreciate your appearance before this committee. If you would proceed with your brief, sir, we would be glad to listen with interest.

Mr. Barney Barnett, Army, Navy and Air Force Veterans in Canada: Thank you, Mr. Chairman. Honourable members of the Senate, it is a great honour for me to appear before this committee on behalf of the Dominion President George T. Campbell, the Board of Directors and the entire membership of The Army, Navy, and Air Force Veterans in Canada. Thank you most sincerely for the opportunity to re-introduce you to our great association and to assure you that although we are second to the Royal Canadian Legion in membership, we are Canada's oldest veterans organization and are thoroughly committed to the cause and protection of the vested rights of the Canadian veteran and their dependents.

We have been involved in the warp and the woof of veterans affairs, for many years, having cooperated with the Department of Veterans Affairs, the Royal Canadian Legion and other veterans organizations to develop and achieve what has become known throughout the world as the finest veterans legislation anywhere, and we are justifiably proud of our efforts to achieve that goal.

For some time our association faded from the visible scene of veterans affairs, having been voluntarily absorbed under the umbrella of the National Council of Veterans Associations. During those years we fell under the dominance of the War Amputations of Canada and their very able spokesman Mr. Clifford Chadderton. We finally came to realize that although we were adequately represented by that arrangement, we were slowly but surely losing our separate and very special identity. As a result we are now plotting our own course once again and

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 13 juin 1990

[*Traduction*]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants, du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, se réunit aujourd'hui à 18 heures pour étudier les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 concernant les affaires des anciens combattants, prévus dans le Budget de dépenses 1989-1990.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: À l'ordre, honorables sénateurs. Ainsi que vous le savez, notre ordre de renvoi comporte l'étude des crédits 1, 5, 10, 15 et 20 relatifs aux affaires des anciens combattants, prévus dans le Budget de dépenses 1989-1990. Ce soir, nous entendrons trois témoins. Comme le Parlement doit ajourner ses travaux dans quelques jours, nous voulons commencer notre rapport afin de pouvoir le présenter le 1er septembre ou peu après, lorsque les travaux auront repris.

Notre premier témoin est M. Barney Barnett, secrétaire-trésorier des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada. Cette association existait avant la création de la Légion royale canadienne. Il y a longtemps que M. Barnett et moi sommes de bons amis et que nous collaborons. C'est avec plaisir, monsieur, que je vous souhaite la bienvenue au nom du Comité. Si vous voulez bien nous donner lecture de votre mémoire, nous vous écouterons avec intérêt.

M. Barney Barnett, Les anciens combattants de l'armée, de la marine, et des forces aériennes au Canada: Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, je suis très heureux de comparaître devant le Comité au nom du président du Dominion, George T. Campbell, du conseil d'administration et de tous les membres des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada. Je vous remercie chaleureusement de l'occasion qui nous est à nouveau donnée de vous présenter notre superbe association qui, bien qu'elle vienne au second rang, derrière la Légion royale canadienne, quant au nombre de ses membres n'en est pas moins la plus ancienne organisation d'anciens combattants du Canada et entièrement dévouée à la cause et à la protection des intérêts supérieurs de ses membres et des personnes à leur charge.

Depuis de nombreuses années au service des anciens combattants, nous avons collaboré avec le ministère des Affaires des anciens combattants, la Légion royale canadienne et divers organismes d'anciens combattants en vue de mettre au point une loi sur les anciens combattants, reconnue comme la meilleure au monde, et nous sommes à juste titre fiers des efforts que nous avons déployés en ce sens.

Pendant quelque temps, notre association s'est éclipsée de l'avant-scène après avoir accepté de travailler sous l'égide du Conseil national des associations d'anciens combattants. Au cours de ces années, nous avions confié notre sort aux Amputés de guerre du Canada dont le porte-parole, M. Clifford Chadderton, est un homme de talent. Nous avons constaté à la longue que tout en étant bien représentés par le nouvel organisme, nous en perdions néanmoins peu à peu notre identité très particulière. Nous nous sommes donc repris en main et sommes en

[*Text*]

are presently in the process of reintroducing the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada as a national advocate of Canada's veterans and their dependents. Incidentally, we left the National Council with some regret and considerable sober reflection, having been the largest member organization within that group. We assure you, however, that they have been assured, as has the Royal Canadian Legion, of our continued support and cooperation in all efforts or programs to better promote and serve the Canadian veterans community.

Hopefully that will clarify the question of where we have been for the past number of years.

Now, if I might take the time, I would like to tell you where we came from. You may or may not know that we traced our association's history back to a unit that existed in the city of Montreal many years ago. Known then as "the Montreal Unit of the Army and Navy Veterans" and holding a Charter issued in 1840 by Queen Victoria, it became the focal point in history from which all development took place leading to the association as we know it today, 150 years later. An act of incorporation passed by the Government of Canada in 1917 effectively bound together a hodgepodge of units scattered across the country, from Halifax to Victoria, into a national association, "The Army and Navy Veterans in Canada".

Several amendments have been made to that act of incorporation, the most important being the one made in 1946 to include the thousands of air force veterans, survivors of World War II. Our name changed to the "Army, Navy and Air Force Veterans in Canada" to reflect this timely amendment. It is by that name that we are known today. Our association is truly national in stature, having units in most provinces of Canada for a total composition of seven provincial commands responsible for 85 individual units and a membership of some 40,000 members.

The fact that our membership is not entirely made up of veterans of war time service has resulted in our units and their memberships becoming more community oriented, by expanding their original mandates to include working with the local civic administrations and service organizations to enhance the living conditions and standards of all citizens, including the youth, the elderly and the veterans of the community concerned. This involvement takes the form of unit sponsored and financed programs ranging from the provision of transportation and meeting facilities for senior citizen clubs to the organizing, equipping and maintaining of Cadet Corps. Perhaps the best way to highlight this involvement would be to give you some concrete examples; such as the 85,000 contribution by the Barrie Ontario Unit to the local hospital to provide some badly needed medical treatment equipment and the donation of a building to house the community's food bank. In Manitoba our Winnipeg Unit No. 1 sponsors in all respects the Winnipeg Grenadier Army Cadet Corps, while similarly our Belleville Unit sponsors an Air Cadet Squadron: Both these organizations have fully equipped and active bands that are capable and do serve their local areas in a variety of ways.

[*Traduction*]

train de redonner aux Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada son rôle de défenseur national des anciens combattants et de leurs personnes à charge. Soit dit en passant, c'est avec un certain regret et après mûres réflexion que nous avons quitté le Conseil national où nous étions l'organisme le plus nombreux. Ce faisant, nous nous sommes toutefois engagés envers lui ainsi que la Légion royale canadienne à continuer de les appuyer et de collaborer à tout effort ou programme en vue de promouvoir les intérêts des anciens combattants du Canada.

Je tenais à apporter ces quelques précisions sur notre travail des dernières années.

Qu'il me soit maintenant permis de vous donner un aperçu de nos origines. Vous savez peut-être que notre association remonte à une petite unité qui existait il y a longtemps à Montréal. L'Unité des anciens combattants de l'armée et de la marine de Montréal, qui avait obtenu sa charte de la reine Victoria en 1840, constitue le point central de ce qui allait devenir, 150 ans plus tard, l'association que nous connaissons aujourd'hui. La loi constituante que le gouvernement du Canada adopte en 1917 réunit diverses unités éparpillées d'un bout à l'autre du pays, de Halifax à Vancouver, en une association nationale, Les Anciens combattants de l'armée et de la marine au Canada.

La loi constituante connaît plusieurs modifications, la plus importante étant celle de 1946 destinée à inclure dans l'association les milliers d'anciens combattants des forces aériennes au cours de la Seconde Guerre mondiale. Le nom de l'association est alors transformé en celui des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada. C'est maintenant devenu notre nom. Notre association, nationale à juste titre, comprend ds unités dans la plupart des provinces; elle se compose de sept commandements provinciaux qui rassemblent 85 unités et quelque 40 000 membres.

Le fait que nos membres ne soient pas tous d'anciens combattants a permis à nos unités et aux personnes qui en font partie de se tourner davantage vers la collectivité, en élargissant leur mandat initial de manière à collaborer avec les administrations civiles et les associations militaires dans le but d'améliorer la situation et le niveau de vie de l'ensemble des citoyens, notamment des jeunes, des personnes âgées et des anciens combattants des milieux en cause. Cet engagement prend la forme de programmes variés, parrainés et financés par les unités, qui visent notamment à fournir du transport et des lieux de rencontre aux personnes âgées faisant partie d'une association communautaire ou, encore, à organiser un corps de cadets et à veiller à son équipement et à son entretien. Il n'y a rien comme des exemples pour mieux illustrer notre engagement social. Ainsi, l'unité de Barrie, en Ontario, a fait un don de 85 000 $ pour permettre à l'hôpital de cet endroit d'acquérir du matériel médical dont il avait grandement besoin, et elle a fourni un immeuble qui servira comme banque d'aliments. Au Manitoba, l'unité nº 1 de Winnipeg soutient à tout point de vue le Corps grenadier de cadets de l'armée tandis que l'unité de Belleville parraine une escadrille de cadets de l'air. Ces deux organisations possèdent une troupe en bonne et due forme, prête à rendre d'innombrables services à la collectivité.

[*Text*]

The Ontario provincial command has for the past 15 years sponsored and financed what is known as "The Youth Development Program". This program brings together approximately 100 canadidates from all across Ontario for a one-week indoctrination of living together and learning a multitude of things pertaining to all levels of government, citizenship, law enforcement and drug use and its prevention, the aim being to produce young Canadians with a much wider scope of the world and what it takes to make a commitment to living in it. This program has been expanded to include the female gender; that plus the fact that our 150th anniversary convention in August has resulted in the suspension of the Youth Development Program until June/July of 1991. We are confident that it will return bigger and better than ever at that time.

We would not want you to think that our commitment to youth and seniors has in any way diminished our interest in matters pertaining to Canada's veterans, their dependents and/or survivors. We are firm in our belief that were it not for the part played by those Canadians who fought and died for their country during the two world wars and the Korean conflict and those who serve today in the role of peacekeepers throughout the world, we would not be enjoying the life that we live today. We believe that there is a contract between the veterans and the Government of Canada that they be looked after, particularly during their "Golden Years" when the aging process makes additional support mandatory to their well-being. It gives us great cause for concern when budgetary measures mean the limiting of funds already allocated for support programs such as the VIP provisions of chimney cleaning and exterminator services, which are two areas of potential hazard that could have a very serious effects on the health and safety of these persons whom we profess to represent.

Another area of serious concern is what has become known in common parlance as the "clawback" provision in the federal budget. We are firm in our belief that the removal of any of the hard won benefits to any class of veterans constitutes a "clawback", which means our veterans are being asked to subsidize a deficit. That cannot be attributed to an overly large veterans budget. The amount of money to be saved, approximately $35 million, is minimal when set off against the total debt. In addition, we have recently been made aware of the fact that during the past seven years an average of $47,712,380 have lapsed in the Veterans Affairs budget. These figures were obtained from the public accounts of Canada. The Department of Veterans Affairs stated that a large percentage of these lapsed funds were earmarked for various veterans assistance programs. As recipients pass on, the amount given out decreases, while the amount lapsed increases. It makes it difficult to rationalize the government's need to renege on its obligation to the veterans of Canada.

We are confident that the Minister of Veterans Affairs was serious when he stated in a recent letter to our National President, George T. Campbell, "that the veterans deserve nothing less than our very best and I promise you that this government

[*Traduction*]

Le commandement ontarien parraine et finance depuis 15 ans un programme destiné au développement des jeunes. Celui-ci rassemble chaque année une centaine de candidats provenant de tous les coins de la province au cours d'une semaine pendant laquelle ils apprennent à vivre ensemble et sont instruits dans une foule de domaines dont les divers niveaux de gouvernement, le civisme, l'application des lois, la lutte contre les stupéfiants, dans le but d'élargir l'horizon de ces jeunes Canadiens et de les sensibiliser à l'engagement social. Le programme s'adresse maintenant aussi aux jeunes filles. De ce fait et en raison du congrès qui marquera notre 150e anniversaire, en août, le programme de développement des jeunes a été suspendu jusqu'en juin/juillet de 1991. Je suis persuadé que nous pourrons alors offrir un programme plus fort que jamais.

Il ne faudrait pas penser que notre engagement envers les jeunes et les personnes âgées a réduit de quelque façon notre intérêt pour les affaires des anciens combattants, les personnes à leur charge et/ou leurs héritiers. Nous sommes fermement convaincus que sans ces Canadiens qui ont combattu au cours des deux guerres mondiales et du conflit coréen, en y faisant parfois le sacrifice de leur vie, et ceux qui aident au maintien de la paix partout dans le monde, nous ne mènerions pas actuellement une vie aussi agréable. À notre avis, le gouvernement du Canada est tenu de veiller au bien-être des anciens combattants, en particulier à cette époque de leur vie, «l'âge d'or», où ils ont besoin d'une aide supplémentaire pour affronter le vieillissement. Il est fort préoccupant pour nous de constater qu'en raison de compressions budgétaires, on réduit des crédits affectés à des programmes de soutien, notamment en ce qui concerne les dispositions du Programme pour l'autonomie des anciens combattants relatives au ramonage des cheminées et aux services d'extermination, deux fonctions qui présentent des risques très sérieux pour la santé et la sécurité des personnes que nous voulons défendre.

Un autre grand souci pour nous réside dans la disposition de récupération prévue dans le budget fédéral. Toute suppression de bénéfices âprement acquis par une catégorie quelconque d'anciens combattants constitue, à nos yeux, de la récupération puisqu'elle oblige ces personnes à subventionner le déficit. Les anciens combattants ne jouissent pourtant pas d'un énorme budget de dépenses. Les économies de 35 millions de dollars qui seraient ainsi réalisées sont minimes en regard de la dette globale. En outre, nous apprenions récemment qu'au cours des sept dernières années, les crédits périmés des Affaires des anciens combattants s'élèvent en moyenne à 47 712 380 $. Ces chiffres proviennent des comptes publics. Le Ministère révèle que les fonds non utilisés étaient surtout destinés à des programmes d'aide aux anciens combattants. À mesure que les bénéficiaires disparaissent, les sommes consenties diminuent et les crédits périmés ne cessent d'augmenter. Il devient difficile de justifier le besoin qu'a le gouvernement de revenir sur ses obligations envers les anciens combattants.

Nous croyons en la sincérité du ministre des Affaires des anciens combattants lorsque, dans une lettre adressée récemment à notre président national, George T. Campbell, il tenait les propos suivants: «les anciens combattants méritent ce qu'il y a de mieux et je vous promets que le gouvernement veillera à

[*Text*]

will see to it that Canada continues to have veterans' programs that are second to none."

The Army, Navy and Air Force Veterans in Canada intend to hold him and the Government of Canada to that commitment.

Thank you for your kind attention and for this opportunity to put before you this submission on behalf of the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada.

The Chairman: Thank you, Mr. Barnett, for your concise and well-written brief.

I should like to introduce the members of the committee: Senator Bonnell, Prince Edward Island; Senator David, Quebec; Senator Guay, Manitoba. We also have with us Mr. Michael Cobb from the Department of Veterans Affairs and Mr. Gordon Olmstead, the President of the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association.

Senator Bonnell: I am pleased to hear that you have been working with young people. There are many delegations that go to Holland to celebrate their liberation. The Department of Veterans Affairs sends some of its deputies and other people, and I am sure that representatives from the Legion and other organizations also go. However, we are remiss in not taking some young people from Canada.

When I was in Holland I noticed that the young people there were very appreciative of the First Canadian Army that liberated them. They were at the cenotaph by the thousands to lay wreaths. They seemed to understand what freedom was all about, what many of our veterans gave their lives for and what the veterans associations really mean.

I am coming to the conclusion that we in Canada are going to forget what Remembrance Day is about if we do not take some youths with us to those ceremonies in order that they can come back to their universities and high schools and explain to the other youths how so many Canadians laid down their lives in order that we could be free. Have you thought of making that type of representation to the department?

Mr. Barnett: To my knowledge, we have not done that. However, I strongly agree with you and I will take your suggestion to the convention in August. I am sure that some action will be taken on it.

Senator Bonnell: I do not know whom we should send. Perhaps we should have a writing contest dealing with veterans or wars or peace. Young people should have an opportunity to go to Holland, and then tell their friends what it is all about.

I should like to ask another question. Was your organization consulted concerning the cutbacks in the Department of Veterans Affairs, that is, the cutbacks in the VIP program for heavy housekeeping and the cutbacks in payments for board in institutions?

Mr. Barnett: We have discussed that at some length. We are in concert with the Royal Canadian Legion. We felt that they should be phased in, and I understand that is being done.

[*Traduction*]

ce que le Canada continue à leur offrir les meilleurs programmes qui soient».

Les Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada feront en sorte que le ministre et le gouvernement fédéral respectent leurs engagements.

Merci de votre attention. Je me réjouis d'avoir pu vous présenter ce mémoire au nom des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada.

Le président: Merci, monsieur, de votre mémoire bref et bien fait.

Je vais maintenant présenter les membres du comité. Ce sont le sénateur Bonnell, de l'Île-du-Prince-Édouard, le sénateur David, du Québec et le sénateur Guay, du Manitoba. Je signale également la présence de M. Michael Cobb, du ministère des Affaires des anciens combattants, et de M. Gordon Olmstead, président de l'Association des prisonniers de guerre de la marine marchande du Canada.

Le sénateur Bonnell: Il est bon de savoir que vous travaillez auprès des jeunes. Plusieurs délégations vont en Hollande pour célébrer la libération. Le ministère des Affaires des anciens combattants s'y fait représenter par diverses personnes tout comme, sans doute, la Légion et divers autres organismes. Toutefois, nous négligeons d'y déléguer des jeunes Canadiens.

J'ai constaté qu'en Hollande, les jeunes sont très reconnaissants envers la Première armée canadienne qui a libéré leur pays. Des milliers d'entre eux sont allés déposer des gerbes au cénotaphe. Ils semblaient comprendre ce que signifie la liberté, ce pourquoi nos anciens combattants ont donné leur vie et la raison d'être des associations d'anciens combattants.

Je suis porté à penser que la Journée du souvenir perdra toute signification, au Canada, si nous ne nous faisons pas accompagner à ces cérémonies par des jeunes qui, de retour dans les universités et les écoles secondaires, pourront expliquer aux autres pourquoi tant de Canadiens ont donné leur vie pour notre liberté. Avez-vous songé à faire cette proposition au ministère?

M. Barnett: Pas que je sache. Toutefois, je suis parfaitement d'accord avec vous et je la transmettrai à notre congrès du mois d'août. Je suis sûr qu'on y donnera suite.

Le sénateur Bonnell: Je ne sais pas qui envoyer. On devrait peut-être organiser un concours littéraire ayant pour thème les anciens combattants, la guerre, la paix. Il faudrait que des jeunes puissent aller en Hollande et revenir témoigner de ce qu'ils y ont vu auprès de leurs amis.

J'ai une autre question. A-t-on consulté votre organisation au sujet des compressions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants en ce qui concerne l'aide à l'autonomie, notamment les gros travaux ménagers et l'hébergement en institution?

M. Barnett: Nous en avons discuté assez longuement. Nous sommes d'accord avec la Légion royale canadienne pour que les compressions se fassent graduellement. C'est ce qui semble être prévu.

[*Text*]

I referred in my brief to the clawback. I am sure this will be a topic of some discussion at our convention. I can foresee resolutions pro and con in that regard.

Senator Bonnell: Your organization did not recommend to the department these cutbacks in the VIP or payments for board?

Mr. Barnett: No.

Senator Bonnell: Do you support it?

Mr. Barnett: No, we do not.

Senator Bonnell: I hope you do not support the clawback.

Mr. Barnett: No.

Senator David: I have a few questions of clarification. Your organization consists of approximately 40,000 members?

Mr. Barnett: That is right.

Senator David: I would like to know the number of veterans in this organization. You are becoming more involved in other activities, and, for my own information, I would like to know how many veterans are included in that 40,000.

Mr. Barnett: I cannot give you an accurate figure at this moment, but the majority are war veterans.

Senator David: If I understand your brief, and I may be misinterpreting it, you were primarily a veterans organization; but now you have moved into other social services and are helping all citizens who have social problems.

Mr. Barnett: We only take in non-veterans who pledge to support the veterans' programs that are instituted by the association.

Senator David: Can you tell me how many veterans the population in general will support? Is it 5,000, 10,000, 20,000?

The Chairman: Are the figures available in your records so that you could give them to us later?

Mr. Barnett: They may be, senator. I would have to check.

The Chairman: Could you check that?

Mr. Barnett: Yes.

Senator David: The second question is: when you are speaking of the clawback provisions in the federal budget, are you speaking of the clawback affecting these veterans or the population in general?

Mr. Barnett: The veterans primarily.

Senator David: So what are these clawbacks which affect the veterans?

Mr. Barnett: We are talking mainly about the increased rents.

Senator David: Well, that is not a clawback because there was no rent. It is an expense which was not there a few years ago, if I understand well; am I right or wrong?

[*Traduction*]

J'ai parlé tout à l'heure de récupération. La question sera sûrement débattue à notre prochain congrès. Je m'attends à des résolutions pour et contre cette idée.

Le sénateur Bonnell: Votre organisation n'a pas recommandé au ministère ces compressions du Programme pour l'autonomie des anciens combattants ou des indemnités d'hébergement?

M. Barnett: Non.

Le sénateur Bonnell: Les appuyez-vous?

M. Barnett: Pas du tout.

Le sénateur Bonnell: J'espère que vous n'êtes pas en faveur de la récupération.

M. Barnett: Sûrement pas.

Le sénateur David: J'aurais besoin de quelques éclaircissements. Votre organisation comprend environ 40 000 membres?

M. Barnett: En effet.

Le sénateur David: Combien d'anciens combattants compte-t-elle? Puisque vous vous intéressez de plus en plus à d'autres domaines, j'aimerais savoir combien il y a d'anciens combattants parmi ces 40 000 membres.

M. Barnett: Je ne peux pas vous donner de chiffres précis pour l'instant mais les anciens combattants forment la majorité.

Le sénateur David: Je ne voudrais pas dénaturer votre mémoire mais, si j'ai bien compris, alors que votre organisation s'occupait surtout des anciens combattants, elle procure maintenant d'autres services sociaux et vient en aide à l'ensemble des citoyens.

M. Barnett: Nous acceptons d'aider seulement les personnes qui s'engagent à soutenir les programmes que notre association a établis en faveur des anciens combattants.

Le sénateur David: Savez-vous combien d'anciens combattants l'ensemble de la population peut soutenir? S'agit-il de 5 000, 10 000, 20 000?

Le président: Ces chiffres figurent-ils dans vos dossiers de sorte que vous pourriez nous les communiquer plus tard?

M. Barnett: Peut-être. Je devrai vérifier.

Le président: Pourriez-vous le faire?

M. Barnett: D'accord.

Le sénateur David: Voici ma deuxième question: quand vous parlez de récupération dans le budget fédéral, s'agit-il des dispositions concernant les anciens combattants seulement ou la population en général?

M. Barnett: Surtout les anciens combattants.

Le sénateur David: Quelles sont donc ces dispositions qui touchent les anciens combattants?

M. Barnett: Nous voulons surtout parler des hausses de loyer.

Le sénateur David: Alors, il ne peut s'agir de récupération puisqu'il n'y avait pas de loyer auparavant. Si je comprends bien, c'est plutôt une dépense qui n'existait pas il y a quelques années, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Barnett: Not in all cases. In some cases it affects them financially. It affects those that were paying rent and now the rent has been increased.

Senator David: So it is a clawback in the reverse direction now. Are there other clawbacksm referred to in your brief which are of concern? You have the Veterans Independence Program?

Mr. Barnett: Yes. There were some changes to the Veterans Independence Program.

Senator David: The cleaning of houses, the hard work, the heavy work.

Mr. Barnett: We are concerned with those mainly from the safety aspect.

The Chairman: You know that the minister announced in Prince Edward Island the other day that if it is a matter of health and safety they can appeal their case?

Mr. Barnett: Yes, I am aware of that.

The Chairman: It is very obvious that that will be taken care of. Senator Bonnell.

Senator Bonnell: What about the clawback of the Old Age Pension for most veterans who are getting to be seniors today; is that one of your concerns as well?

Mr. Barnett: Yes it is. Most of our veterans are becoming seniors now and this will affect them.

Senator Bonnell: But you are not concerned only with the clawback for veterans in this case; I suspect you are concerned with the clawback of all senior citizens. If you want their support, I guess you had better support them.

Mr. Barnett: That's true.

The Chairman: Senator Guay.

Senator Guay: I have a supplementary with respect to the clawback. I am concerned about this because many of our veterans are on Old Age Pension and they may be entitled, as well, to the Canada Pension Plan and other pensions. The veteran's wife may also be receiving a pension or she may be working. As I understand it, this is where their earnings over $50,000 really get cut in half. That's the way I understand the clawback.

Some of our veterans and their wives are very concerned because they have committed themselves to a certain standard of living, and I am certainly not talking about living in a luxury apartment or anything like that, Mr. Chairman, but in a decent home or apartment. It is not an exaggeration to say that today a comfortable suite costs $800 and over per month. Then comes this clawback and it hits them like a brick hitting a stone wall and it seriously affects all the planning they have done for their future. It has to be extremely disappointing to them. This is the question I was going to follow up with: is this the type of concern that you are telling us about, sir?

Mr. Barnett: Yes.

Senator Guay: Have you anything to add to this? It could affect many who just barely reach that level of income. I am

[*Traduction*]

M. Barnett: Pas toujours. Dans certains cas, c'est une perte financière. La mesure touche ceux qui payaient un loyer puisque celui-ci a été augmenté.

Le sénateur David: C'est donc une récupération en sens inverse. Mentionnez-vous d'autres mesures de récupération dans votre mémoire? Vous avez parlé du Programme pour l'autonomie des anciens combattants?

M. Barnett: Oui. Ce programme a été quelque peu modifié.

Le sénateur David: Vous voulez parler des gros travaux ménagers, des travaux de nettoyage.

M. Barnett: La question nous préoccupe surtout du point de vue de la sécurité.

Le président: Vous n'ignorez pas que le ministre a dit l'autre jour à l'Île-du-Prince-Édouard que si c'était une question de santé ou de sécurité, ils pouvaient interjeter appel?

M. Barnett: Je suis au courant, en effet.

Le président: Il est évident qu'on tiendra compte de ces cas. La parole est au sénateur Bonnell.

Le sénateur Bonnell: Que pensez-vous des dispositions de récupération à l'égard de la sécurité de la vieillesse, puisque la plupart des anciens combattants atteignent l'âge de la retraite; cela vous préoccupe-t-il aussi?

M. Barnett: Oui. La plupart de nos anciens combattants atteignent l'âge de la retraite et ils en seront touchés.

Le sénateur Bonnell: À cet égard, vous ne vous inquiétez pas uniquement du sort des anciens combattants; vous pensez sûrement à l'ensemble des personnes âgées. Pour obtenir leur appui, il vaut mieux les soutenir d'abord.

M. Barnett: Évidemment.

Le président: La parole est au sénateur Guay.

Le sénateur Guay: J'ai une autre question à propos de la récupération. Je m'y intéresse parce que plusieurs anciens combattants touchent la pension de sécurité de la vieillesse et sont peut-être admissibles au Régime de pensions du Canada ou à d'autres régimes. Il se peut aussi que l'épouse d'un ancien combattant touche également une pension ou un salaire. À ce que je sache, c'est dans le cas d'un revenu supérieur à 50 000 $ que la pension sera coupée de moitié. Voilà en quoi consiste pour moi la récupération.

Certains anciens combattants et leurs épouses s'inquiètent vivement de devoir réduire leur niveau de vie; je ne veux certes pas parler, monsieur le président, d'un train de vie dans un appartement de luxe mais plutôt dans une maison ou un appartement convenables. Il n'est pas exagéré de dire que, de nos jours, une suite confortable coûte 800 $ et plus par mois. Cette disposition de récupération les frappe donc de plein fouet et compromet sérieusement leurs projets d'avenir. Ils doivent en être terriblement déçus. Ma question est donc la suivante: s'agit-il, monsieur, du genre de préoccupations que vous avez mentionnées?

M. Barnett: Oui.

Le sénateur Guay: Avez-vous quoi que ce soit à ajouter? Plusieurs de ceux qui atteignent à peine ce niveau pourraient

[*Text*]

not talking about those who receive almost double that amount but those whose pensions will be affected, and here I am speaking of the Old Age Pension and the Canada Pension Plan in particular, on which they would not only be taxed but on which they would be subject to a 50 per cent clawback, as they call it. I am sure Senator Bonnell and Senator David are aware of what I am talking about. That is what you are speaking of, is it?

Mr. Barnett: Yes. As I said, the veterans of World War II are now approaching seventy and they certainly are affected by the change in the pension programs.

Senator Guay: This was my supplementary, Mr. Chairman. I just wanted to follow up on Senator Bonnell's question.

The Chairman: Go ahead, Senator David.

Senator David: I am a little mixed up with all these clawbacks. When you are speaking of the pension clawback, are you speaking of those who have a revenue of $50,000

Mr. Barnett: Yes.

Senator David: That is what you are speaking of?

Mr. Barnett: Yes. They can receive their pension but if the total earnings of both parties, the husband and wife, go over $50,000, this is where the clawback gets at them.

Senator David: No, it is an individual matter.

Senator Guay: No, no, it is not only individual, it is both. Read the law.

The Chairman: Is it a dual income? It applies if the total of their combined earnings is over $50,000?

Senator Guay: Yes.

The Chairman: Then they are penalized?

Senator Guay: Yes. Senator David, if you think I am wrong then let me know when I am wrong and where I am wrong, but this is the way that I understand it. I am just on the verge of retiring because I will be 75 in the fall, as you know, and I was advised to look into this particular matter, which I have, and this is the way I have understood it. Now, if I am wrong I will be back to my accountant tomorrow morning.

Senator David: Senator Guay, I may be wrong and I will make an inquiry into this, but we studied this legislation and, to my knowledge, if your personal income is over $50,000, then you are subject to the clawback. If your wife has a revenue of $50,000 or more, she is also subject to the clawback. But it is not a family affair. The amendment proposed by the committee was to mix the two incomes and increase the clawback to a minimum revenue of, I think, $66,000. I believe that this is the situation.

Senator Guay: Well, I hope I am wrong and that you are right. Let's put it that way.

Senator David: The last question I wanted to ask you, sir, is about the Youth Development Program. I would be interested to know the objectives of this program. You say here that it brings together approximately 100 candidates. Dr. Bonnell had

[*Traduction*]

en être touchés. Je ne veux pas parler des personnes qui gagnent presque le double mais bien de celles qui seront touchées, c'est-à-dire les prestataires d'une pension de sécurité de la vieillesse ou du Régime de pensions du Canada, en particulier, pension qui ne serait pas imposable mais qui ferait l'objet d'une récupération, comme vous dites, de 50 p. 100. Les sénateurs Bonnell et David savent sûrement de quoi il est question. C'est ce dont vous voulez parler, n'est-ce pas?

M. Barnett: Oui. Comme je l'ai dit, les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale approchent maintenant de soixante-dix ans et sont certainement touchés par la modification des régimes de pension.

Le sénateur Guay: C'était ma question supplémentaire, monsieur le président. Je voulais simplement donner suite à la question du sénateur Bonnell.

Le président: La parole est au sénateur David.

Le sénateur David: Je suis un peu confus au sujet de ces mesures de récupération. En ce qui concerne les pensions, vous voulez parler de ceux qui ont un revenu de 50 000 $?

M. Barnett: En effet.

Le sénateur David: C'est bien ce dont vous parliez?

M. Barnett: Oui. S'ils touchent une pension mais que le revenu des deux parties, du mari et de la femme, dépasse 50 000 $, ils sont visés par la récupération.

Le sénateur David: Non, c'est une question individuelle.

Le sénateur Guay: Pas du tout, pas seulement individuelle. Les deux sont en cause. Lisez les dispositions.

Le président: S'agit-il du revenu global? La mesure s'applique-t-elle si le revenu combiné dépasse 50 000 $?

Le sénateur Guay: Oui.

Le président: Le couple est alors pénalisé.

Le sénateur Guay: En effet. Si le sénateur David pense que je me trompe, qu'il me corrige, mais voilà ce que je comprends. Comme je suis sur le point de prendre ma retraite parce que j'aurai 75 ans à l'automne, ainsi que vous le savez, on m'a recommandé d'étudier la question et voilà ce que j'en retiens. Si je me suis trompé, je retourne voir mon comptable dès demain matin.

Le sénateur David: Pour répondre au sénateur Guay, il se peut que je me trompe mais je vais demander des éclaircissements. Après avoir étudié le projet de loi, je crois comprendre que la récupération concerne le revenu personnel supérieur à 50 000 $. Si votre épouse gagne également 50 000 $ ou plus, elle est assujettie elle aussi à la récupération. Il ne s'agit toutefois pas du revenu familial. Le comité a recommandé de combiner les deux revenus et de plafonner à 66 000 $, je crois, le revenu qui ne serait pas assujetti à la récupération. Telle est, à mon avis, la situation.

Le sénateur Guay: Eh bien, disons simplement que j'espère avoir tort et vous, raison.

Le sénateur David: J'ai une dernière question à vous poser, Monsieur, au sujet du programme de développement des jeunes. Je m'intéresse aux objectifs de ce programme. Vous dites qu'il permet de réunir une centaine de candidats. Le sénateur

[*Text*]

some words of praise for this program but personally I don't know anything about it. Can you just summarize for me the object-ive of this program?

Mr. Barnett: It is a development program where they bring in speakers from all over the province, including educators, police officers, and military people to speak to these kids. The kids are housed in a School for the Deaf in Belleville, and the program is of one week's duration. It is run on a community concept with a mayor and council meetings and citizenship programs. It is designed to expose these kids with what goes on in the real world.

Senator David: So it is a kind of meeting of 100 candidates who meet somewhere in Canada every year?

Mr. Barnett: Yes. They meet in Belleville, Ontario.

Senator David: And spend one week or more together?

Mr. Barnett: They meet together, yes.

Senator David: And you say it lasts one week?

Mr. Barnett: Yes. The number is limited to 100 because of housing and logistics restrictions.

Senator David: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Senator Guay.

Senator Guay: I was just going to add to what I was saying awhile ago to Senator David. I hope you are right, Senator David, in which case there are a lot of people who have the wrong opinion, because we have been getting letters daily on the clawback, most of them from senior citizens. My office is not too far from here and I am going to go there shortly to look at the bill.

In the interim, Mr. Chairman, I would like to refer to the young people who might be encouraged to join, as suggested by Dr. Bonnell. Last year the Legion in my area tried to establish how young people might be encouraged to participate. The Anglican padre, a veteran who had been in the armed forces for some 35 years, said that veterans' parades always left a great impression on the public, on young people, whether it be on November 11 or any other time of year. He suggested that veterans not take any shortcuts when parading to the cenotaph, particularly on a nice day. He said that the public was always interested in coming out to watch the veterans parade, led by a good band and a police escort. He said he noticed the young people in particular waving, and he felt it was a good way for veterans' organization to inspire the young, to tell the story of their sacrifice during the wars. I think it is a good thing that veterans have their annual parade, semi-annual parade, whatever the activities may be, so that the public can see it. It is most important. Since this particular occasion that I made reference to in my old constituency, they have been getting some younger members joining the group.

You don't have to answer this question if you don't want to, but is your group participating in parades and so on? I know that many groups of veterans go to the cenotaph every year,

[*Traduction*]

Bonnell vous a fait des louanges à ce propos mais, pour ma part, j'ignore tout à fait ce dont il s'agit. Pourriez-vous me résumer les objectifs du programme?

M. Barnett: Il s'agit d'un programme de développement où l'on invite des conférenciers, éducateurs, policiers, militaires, etc., provenant de toutes les régions de l'Ontario, pour s'adresser aux jeunes. Le programme dure une semaine et les enfants sont hébergés à l'école des sourds-muets de Belleville. On crée un genre de conseil municipal, avec maire et échevins qui tiennent des réunions, et les jeunes participent à des cours de civisme. Le but est de sensibiliser les jeunes à ce qui se passe dans la vraie vie.

Le sénateur David: Il s'agit donc de rassembler une centaine d'enfants quelque part au Canada chaque année?

M. Barnett: En effet. La réunion se tient à Belleville, en Ontario.

Le sénateur David: Ils passent une semaine ou plus ensemble?

M. Barnett: Ils sont rassemblés, oui.

Le sénateur David: Et cela dure une semaine?

M. Barnett: Oui. Le nombre est limité à 100 pour des questions d'hébergement et de logistique.

Le sénateur David: Merci, monsieur le président.

Le président: La parole est au sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Je voudrais ajouter un mot à ce que j'ai dit tout à l'heure au sénateur David. J'espère que vous avez raison, Monsieur, car autrement, il y a en beaucoup qui se trompent parce que nous recevons quotidiennement des lettres au sujet de la récupération. La plupart proviennent de personnes âgées. Mon bureau n'est pas situé très loin d'ici et je vais m'y rendre tout à l'heure pour y consulter le projet de loi.

D'ici là, monsieur le président, je voudrais revenir à l'idée du sénateur Bonnell qui consiste à encourager les jeunes à la participation. Dans ma région, l'année dernière, la Légion s'est penchée sur cette question. L'aumônier anglican, un ancien combattant qui a servi dans les forces armées pendant quelque 35 ans, était d'avis que les défilés d'anciens combattants avaient toujours beaucoup d'effet sur le public, notamment les jeunes, qu'ils aient lieu le 11 novembre ou à un autre moment. Il estime que les anciens combattants ne devraient pas prendre de raccourcis lorsqu'ils se rendent au cénotaphe, surtout s'il fait beau. Le public prend toujours plaisir à regarder passer le défilé précédé d'une bonne fanfare et escorté par la police. Il dit avoir remarqué en particulier que les jeunes saluent de la main. C'est pour lui une bonne façon d'inspirer les jeunes et de leur faire connaître les sacrifices que les anciens combattants ont accomplis. Il est bon que ces derniers aient leur défilé annuel ou semi-annuel, selon leurs activités, afin de se montrer en public. C'est de la plus haute importance. Depuis ce qui s'est passé dans mon ancienne circonscription, la Légion a eu plusieurs adhésions chez les jeunes.

Vous n'êtes pas obligé de répondre à la question suivante, mais votre groupe prend-il part à des défilés et ainsi de suite? Plusieurs organisations d'anciens combattants se rendent au monument aux morts chaque année, en particulier le 11

[*Text*]

particularly on November 11 and in the spring. I just thought I would mention this to you.

Mr. Barnett: I would just like to say that we are reaping the profit of this Youth Development Program that the Ontario command has. We are also getting a number of members coming in through the cadet corps, and as they become more knowledgeable they help out with the parade. We are concerned that the veterans are getting older and a march of any duration on a real hot day is hard on them and some of them just have to miss it. We have more dropping to the wayside each parade. A lot of them have gone to in-house programs where the November 11 ceremonies are held inside. In effect it is the same as a parade except they are not marching down the street.

Senator Guay: By having it inside you are not giving the public the demonstration that you otherwise would; it is more or less just within your own group, your own membership. That is why I was making a point about what the chaplain had said.

If I may be allowed another question, Mr. Chairman, reference was made to the promise of the minister and the $47 million which the witness said has been reduced over the last few years. My question is: in what area does that cut affect you? Can you be more specific as to how your group has been affected by the ministry cutting off that money on an annual basis? There must be an area where it hurts or else you wouldn't bring it to our attention. It is easy to say that the minister has cut so many millions of dollars from your budget over the last few years, but please explain to us in what particular area it affects your veterans' organization.

The Chairman: Senator Guay, I don't think that $47 million is relative to budget cuts, but rather it is $47 million that has not been spent in the overall budget; isn't that it?

Senator Guay: It is $47 million that has lapsed.

The Chairman: Yes. They were going to save $17 million by increasing the charge for board and lodging.

Senator Guay: All right.

The Chairman: And another $18 million by cutting out part of the home care service related to heavy housekeeping, as referred to here.

Senator Guay: Then I will change my question slightly. If that money was available, in which area would you want to use it, where you need it most?

The Chairman: I'll tell you.

Senator Guay: No, I'm asking the witness.

Mr. Barnett: I believe our association would spend that money on the Veterans Independece Program, expanding it and supporting what they have now, not cutting any part of the program.

[*Traduction*]

novembre et au printemps. J'ai simplement cru bon de vous le mentionner.

M. Barnett: Je dois vous signaler que nous commençons à récolter les fruits du programme de développement des jeunes mis sur pied par le commandement de l'Ontario. Il nous arrive aussi des nouveaux membres par l'entremise des corps de cadets, et à mesure qu'ils acquièrent de la compétence, ils nous donnent un coup de main pour le défilé. Nous sommes conscients du fait que les anciens combattants vieillissent et qu'il leur est très difficile de parader le moindrement longtemps quand il fait très chaud; plusieurs ne le peuvent plus du tout. Il y en a de plus en plus qui doivent sortir des rangs lors des défilés. Un grand nombre d'entre eux préfèrent les cérémonies du 11 novembre qui se déroulent à l'intérieur. En fait, c'est comme participer au défilé sauf qu'ils n'ont pas besoin de marcher dans la rue.

Le sénateur Guay: Si cela se passe à l'intérieur, il n'y a pas de démonstration devant le public; vous demeurez plus ou moins entre vous, au sein de votre groupe. Voilà pourquoi j'ai tenu à mentionner les propos de l'aumônier.

S'il m'est permis une autre intervention, monsieur le président, il a été question de la promesse du ministre ainsi que de 47 millions de dollars qui, selon le témoin, auraient été réduits ces dernières années. Je me demande dans quel domaine ces compressions vous touchent. Pouvez-vous être plus précis sur la façon dont votre groupe subit annuellement ces compressions budgétaires? Il doit y avoir un domaine où vous vous en ressentez, sans quoi vous ne nous en parleriez pas. Il est facile de dire que le ministre a réduit votre budget d'un certain nombre de millions de dollars au cours des dernières années, mais auriez-vous l'obligeance de préciser dans quels domaines particuliers votre association d'anciens combattants s'en trouve touchée?

Le président: Je signale au sénateur Guay que ces 47 millions de dollars ne concernent pas les compressions budgétaires; il s'agit plutôt de sommes qui n'ont pas été dépensées sur l'ensemble du budget. Ai-je raison?

Le sénateur Guay: Ce sont des crédits périmés de 47 millions de dollars.

Le président: En effet. Le gouvernement voulait économiser 17 millions de dollars en haussant le prix de l'hébergement et de la nourriture.

Le sénateur Guay: Très bien.

Le président: Il obtiendrait encore 18 millions en supprimant la partie des services à domicile concernant les gros travaux ménagers, selon ce qui est prévu.

Le sénateur Guay: Je vais donc modifier quelque peu ma question. Si l'argent était disponible, à quoi voudriez-vous qu'il serve, à quel poste en avez-vous le plus besoin?

Le président: Je vais vous le dire.

Le sénateur Guay: Non, c'est au témoin que je m'adresse.

M. Barnett: Notre association voudrait que cet argent soit consacré au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, pour l'élargir et continuer à leur offrir les mêmes services au lieu de supprimer certaines parties du programme.

[*Text*]

Senator Bonnell: A supplementary on that, Mr. Chairman. Do you mean by that that you would use it to give more money to those receiving it or you would expand the Veterans Independance Program to include groups that are not now receiving it?

Mr. Barnett: Very likely both.

Senator Bonnell: You wouldn't have enough money for that.

The Chairman: Go ahead, Senator Guay, or is that it?

Senator Guay: Yes, thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Barnett, could you give us any rough figures for the number of merchant seamen you might have in the Army, Navy, and Air Force Veterans Association?

Mr. Barnett: No, I could not.

The Chairman: What about POWs, prisoners-of-war?

Mr. Barnett: Again, I couldn't.

The Chairman: Korean veterans?

Mr. Barnett: I know that we have members from all those groups, including the war amputees.

The Chairman: In good numbers?

Mr. Barnett: In good numbers out west, yes.

The Chairman: The reason I am asking these questions is that we have had strong representation from those groups and their main thrust has been the recognition of merchant seamen as veterans. The fact is that even though they served in dangerous waters and in theatres of war and under the worst conditions imaginable, they are not even included in the Veterans Independence Program, even though they fall under the Civilian War Pensions Allowances Act. The same applies to those prisoners-of-war who are only getting POW compensation or whose POW compensation puts them over the maximum allowable under the War Veterans Allowances Act.

In your upcoming convention, will those matters be of enough concern to you that you plan to make representation to the Department of Veterans Affairs? Do you think the merchant seamen and the POWs are deserving of VIP, taking into account the fact that Canada's service veterans are entitled to it?

Mr. Barnett: Yes, I believe they are and I believe our convention will support that and very likely will come forward with some resolutions to that effect.

The Chairman: Do you have any resolutions in yet?

Mr. Barnett: I have some but not very many. We have a deadline at the end of June and, of course, that's when they will come in.

The Chairman: Another important priority issue for some is the elimination of the restriction on Korean veterans who must have served before July 27, 1953, in order to qualify for War Veterans Allowance. Since the government, in their generosity, has opened up the War Veterans Allowance Act to take in

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: J'aurais une question supplémentaire à ce propos. Voulez-vous dire que vous donneriez plus d'argent à ceux qui en reçoivent déjà ou que vous élargiriez le Programme pour l'autonomie des anciens combattants afin d'y inclure des groupes qui n'y ont pas accès?

M. Barnett: Nous ferions sans doute les deux.

Le sénateur Bonnell: Vous n'auriez jamais assez d'argent.

Le président: Allez-y, M. le sénateur Guay, à moins que vous ayez terminé.

Le sénateur Guay: J'ai terminé, merci monsieur le président.

Le président: Pourriez-vous nous dire, M. Barnett, combien les Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes compte de marins marchands?

M. Barnett: Je ne le peux pas.

Le président: Et de prisonniers de guerre?

M. Barnett: Je ne le peux pas non plus.

Le président: D'anciens combattants de la guerre de Corée?

M. Barnett: Nous avons des membres de toutes ces catégories, y compris des amputés de guerre.

Le président: En grand nombre?

M. Barnett: Dans l'Ouest, oui.

Le président: Si je vous pose ces questions, c'est parce que ces groupes se sont souvent adressés à nous dans le but de faire reconnaître les marins marchands à titre d'anciens combattants. Bien qu'ils aient servi dans des eaux dangereuses, dans le théâtre de la guerre et les pires conditions qui soient, les marins marchands ne sont même pas admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Par contre, ils sont assujettis à la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Il en va de même pour les prisonniers de guerre qui touchent uniquement une indemnité à ce titre ou dont l'indemnité de prisonnier de guerre est supérieure au plafond prévu dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

À votre prochain congrès, accorderez-vous suffisamment d'importance à ces questions pour décider de faire pression auprès du ministère des Affaires des anciens combattants? Pensez-vous que les marins marchands et les prisonniers de guerre méritent d'être admis au PAAC au même titre que les anciens des forces armées canadiennes?

M. Barnett: Ils le méritent, en effet, et nos congressistes seront sûrement du même avis et voudront présenter des résolutions en ce sens.

Le président: Avez-vous déjà reçu des résolutions de cette nature?

M. Barnett: J'en ai quelques-unes seulement. Comme l'échéance est fixée à la fin de juin, c'est à ce moment que nous les recevrons.

Le président: Une autre question que certains estiment prioritaire concerne la disposition selon laquelle les anciens combattants de la guerre de Corée doivent avoir servi avant le 27 juillet 1953 pour être admissibles aux allocations aux anciens combattants. Puisque le gouvernement a voulu, dans sa géné-

[*Text*]

more people at this late stage in the game, it seems that the government's generosity should be extended to Korean veterans. Do you know if a resolution to this effect has come before your executive body from your Korean veterans?

Mr. Barnett: I can't recall of any in the past and, of course, I don't know what the future is going to bring. But I do know that we would be hard put not to support these people, having accepted them as members of our association. Veterans of the merchant navy are eligible to join our association, as are the Korean veterans. They all are.

The Chairman: I spoke to a couple of groups of Korean veterans about this, and Mr. Chadderton gave evidence, and if I recall correctly the National Council of Veterans Associations never had this placed before them.

Another anomaly in the act is the restriction on Canadian veterans who remained overseas, even though they served in a theatre of war and fought for their country, and in order to qualify for War Veterans Allowance they have to come back to Canada for 365 days. On the question of any generosity on the part of the government to expand the War Veterans Allowance Act to include almost everyone in Canada who served beyond a three-mile territorial limit offshore, do you have any opinion about the righteousness or otherwise of such a restriction on these Canadians, even though they served in another country and even though our Charter of Rights provides that they can leave Canada, live outside this country, and then re-enter Canada? Am I putting you on the spot with this question? I value your judgment and that of your association.

Mr. Barnett: The only thing I can say is that these veterans have chosen where they want to live and I don't see the need for their returning to Canada for 365 days and then just turning around and going back to where they had been living and get the pension anyway.

The Chairman: And at the age of 75 to 80?

Mr. Barnett: Right.

The Chairman: The age qualification for females under the War Veterans Allowances Act is 55 years, whereas it is sixty for male veterans. In view of changing conditions and the fight for equality, would you feel it would be legitimate if the matter were brought before the committee to ask the government to reduce the age to 55 in view of the need of veterans today? We have seen fit to give Canada's service veterans under 65 the Veterans Independence Program, and since the cost of living has become so great there is an opinion being expressed that there is reverse discrimination involved here. Have you any opinion on this or has this matter come before your council?

Mr. Barnett: Our association has passed resolution after resolution asking that it be reduced to 55.

The Chairman: You have?

[*Traduction*]

rosité, étendre finalement l'application de la Loi sur les allocations aux anciens combattants à un plus grand nombre de personnes, il me semle qu'il devrait également faire preuve de générosité à l'égard de ceux qui ont combattu en Corée. Avez-vous reçu une résolution en ce sens de la part de vos membres qui sont des anciens combattants de la guerre de Corée?

M. Barnett: Je ne me souviens pas d'en avoir reçu mais j'ignore, évidemment, ce que l'avenir nous réserve. Toutefois, nous serions mal venus de ne pas appuyer ces gens après les avoir acceptés au sein de notre association. Nous accueillons aussi bien les anciens combattants de la marine marchande que ceux de la guerre de Corée. Tout le monde est bienvenu.

Le président: Je me suis entretenu à ce sujet avec divers groupes d'anciens combattants de la guerre de Corée et si j'ai bonne mémoire, M. Chadderton nous a affirmé lors de son témoignage que le Conseil national des associations d'anciens combattants n'avait jamais été saisi de la question.

La loi renferme une autre anomalie, c'est-à-dire l'obligation faite aux anciens combattants canadiens qui sont demeurés outremer de revenir vivre au Canada pendant 365 jours pour être admissibles aux allocations aux anciens combattants même s'ils ont servi dans le théâtre de la guerre et combattu pour leur pays. Puisque le gouvernement se montre assez généreux pour élargir la Loi sur les allocations aux anciens combattants à presque tout Canadien qui aurait servi le Canada au delà des limites territoriales de trois milles, est-il justifié, à votre avis, d'obliger les personnes ainsi visées à revenir vivre au Canada même si elles ont servi à l'étranger et qu'elles peuvent, en vertu de la Charte des droits, quitter le Canada et vivre à l'étranger? La question est difficile, n'est-ce pas? Je vous la pose parce que je fais confiance à votre jugement et à celui de votre association.

M. Barnett: Tout ce que je puis dire c'est que ces anciens combattants ont choisi l'endroit où ils veulent vivre; je ne vois pas l'utilité de les obliger à rentrer au Canada pour qu'ils se tournent les pouces pendant 365 jours et retournent ensuite à l'étranger où ils toucheront leur pension de toute façon.

Le président: Sans compter qu'ils ont 75 ou 80 ans.

M. Barnett: En effet.

Le président: La Loi sur les allocations aux anciens combattants fixe l'âge d'admissibilité des femmes à 55 ans alors que celui des hommes est de 60 ans. Compte tenu de l'évolution de la société et de la lutte en faveur de l'égalité, vous semblerait-il légitime que le comité demande au gouvernement, après avoir débattu la question, de réduire l'âge d'admissibilité à 55 ans pour tous en raison des besoins que les anciens combattants éprouvent de nos jours? Nous avons cru bon d'admettre les anciens combattants militaires de moins de 65 ans au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, ce que certains qualifient de discrimination à rebours en raison de la hausse du coût de la vie. Votre conseil a-t-il été saisi de la question et qu'en pensez-vous vous-même?

M. Barnett: Notre association n'a pas cessé, par voie de résolution, de demander que l'âge soit abaissé à 55 ans.

Le président: Vous l'avez fait?

[*Text*]

Mr. Barnett: Yes, at previous conventions, and, of course, it has been stonewalled.

The Chairman: With respect to the Veterans Independence Program, Mr. Barnett, it says in the impact study that the decision not to consider veterans in need, other than those who served in Canada under age 65, was made in consultation with the army, navy, and air force, the National Council of Veterans Associations and the Royal Canadian Legion, who determined that the priority was Canada's service veterans. Are you aware of that negotiation?

Mr. Barnett: Yes I am. I attended meetings with one of our dominion vice-presidents where that was discussed, and that was the determination of the Legion, the army, navy, and air force and the National Council.

The Chairman: Priority even over the POWs and the merchant seamen and all the civilians who served in support of the armed forces, even though the CSV didn't serve in a theatre of war?

Mr. Barnett: I don't recall.

The Chairman: Did the subject of the others come up at all?

Mr. Barnett: Not to my knowledge.

The Chairman: Any other question, Senator Bonnell and Senator David?

Senator Bonnell: You did a good job, Mr. Chairman. You got the important questions answered. You got their viewpoints on them.

The Chairman: There is nothing else you have for us, Mr. Barnett?

Mr. Barnett: No, Mr. Chairman.

The Chairman: We thank you very much for taking the time to appear before our committee, Mr. Barnett. We welcome your evidence and you will see it in the printed proceedings.

Honourable senators, I am pleased to announce that our second witness is Captain Paul Brick, Chairman of the Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division). Capt. Brick is from Nova Scotia.

Capt. Brick, we welcome you and thank you for taking the time to come to Ottawa to appear before us. We have heard from some of your sister organizations and we are very anxious to hear from you. Proceed when you are ready, sir.

Captain Paul Brick, Chairman, Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division): Mr. Chairman, honourable members of the Senate, we thank you very much for taking the time to listen to us. This brief is presented by myself and Captain Earl S. Wagner in the absence of any known official history of the Canadian Merchant Navy's role in World War II. Both Captain Wagner and I are veterans of World War II, members of the Company of Master Mariners of

[*Traduction*]

M. Barnett: Oui, à l'occasion de nos congrès, mais cela n'a jamais abouti, bien sûr.

Le président: En ce qui concerne le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, la décision de ne pas y inclure d'autres anciens combattants dans le besoin que ceux de moins de 65 ans qui ont servi au Canada aurait été prise, selon l'étude d'impact, après des consultations auprès de l'armée, de la marine, de l'aviation, du Conseil national des associations d'anciens combattants et de la Légion royale canadienne, consultations au cours desquelles on aurait établi que la priorité devait aller aux anciens combattants qui ont servi dans les forces armées canadiennes. Etes-vous au courant de ces négociations?

M. Barnett: Bien sûr. J'ai accompagné l'un de nos vice-présidents du dominion à des réunions portant sur cette question, et cette décision a été partagée par la Légion, l'armée, la marine, l'aviation et le Conseil national.

Le président: Ils ont accordé la priorité aux militaires qui n'ont pas servi dans le théâtre de la guerre, par opposition aux prisonniers de guerre, aux marins marchands et à tous les civils qui ont servi de soutien aux forces armées?

M. Barnett: Je ne me rappelle pas.

Le président: A-t-il jamais été question des autres?

M. Barnett: Pas que je sache.

Le président: Les sénateurs Bonnell et David ont-ils d'autres questions à poser?

Le sénateur Bonnell: Vous avez fait du bon travail, monsieur le président. Vous avez obtenu des réponses aux questions importantes. Nous avons pu entendre le point de vue de l'association.

Le président: Avez-vous quoi que ce soit à ajouter, Monsieur?

M. Barnett: Non, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie d'avoir pris la peine de venir témoigner devant le comité. Vous avez rendu un témoignage important et vous en verrez le résultat dans le compte rendu de nos délibérations.

Honorables sénateurs, nous avons maintenant le plaisir d'accueillir le capitaine Paul Brick, président de la Company of Master Mariners of Canada (Division des Maritimes). Le capitaine Brick provient de la Nouvelle-Écosse.

Soyez le bienvenu, Monsieur. Je vous remercie d'être venu à Ottawa pour témoigner devant nous. Nous avons entendu les représentants d'autres organismes comme le vôtre et nous sommes tout disposés à vous écouter. Vous avez la parole, Monsieur.

Le capitaine Paul Brick, président de la Company of Master Mariners of Canada (Division des Maritimes): Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie beaucoup d'avoir bien voulu nous recevoir. Notre mémoire vous est présenté par le capitaine Earl S. Wagner et moi-même, en l'absence de tout document officiel sur le rôle que la Marine marchande du Canada a joué au cours de la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes, M. Wagner et moi, d'anciens com-

[*Text*]

Canada, and the Royal Canadian Legion, and members of the Merchant Navy Veterans Association.

Canadians of many walks of life, including many veteran mariners, wanted to serve their country during the Second World War. They had a choice of joining the army, navy, air force or merchant navy. Many young men volunteered to enter the services either willingly or being subject to military call-up. Although Canada's merchant navy initially started small in 1939, it grew into a major maritime fleet by 1945, with most being modern ships.

During World War II an estimated 12,000 Canadians served in the merchant navy. Most Canadians served as crew members on Canadian ships, but a number volunteered and served on various Allied ships. They served in various capacities, such as seamen, firemen, oilers, victualling staff, deck, engineer and radio officers, including gunners aboard merchant vessels so equipped.

Ships at times sailed independently, but most were grouped in convoys escorted by naval vessels. Ships in convoy were confined to their space in columns and the entire convoy travelled at the speed of its slowest member. Most of those ships had been built in the inter-war years and time had taken its toll. The ships were relatively large, under-powered and hence slow. They ranged from cumbersome oil tankers through cargo vessels down to old "tramp" steamers that had been plying the world's oceans before that last "war to end all wars".

The ships carried the lifeblood of the Allied armies in Great Britain and later in Europe. Explosives, fuel oil, gasoline, food, tanks, airplanes, iron ore for Britain's hungry steel furnaces, bacon and beans, butter and flour for the beleaguered British civilian population, it all had to be transported by sea from North America to Europe, and the Canadian merchant mariner was there to man the ships.

Most merchant vessels were fitted with an obsolete breech-loading deck gun, fitted to a steel platform welded to the stern deck or deckhouse of the ship. The purpose of this antique, cast off by the Royal Navy or American Navy as too old, was to act as a defensive measure as the merchantman turned and ran away from a surfaced U-boat or German surface raider.

Manned by a few members of DEMS, which means defensively equipped merchant ships, and supplemented by somewhat heroic—or maybe naive is a better word—members of the crew, these were the only defensive measure these ships would ever know outside of protection afforded the convoy by the navy and, occasionally, by aircraft of the RAF or RCAF when in range.

Ships sailing alone or in convoy were subject to many hazards. Locked into rigid columns and rows and spread for miles over the rolling Atlantic, their greatest enemy were Donitz's

[*Traduction*]

battants de la Seconde Guerre mondiale et des membres de la *Company of Master Mariners of Canada*, de la Légion royale canadienne et de l'Association des anciens combattants de la marine marchande.

Des Canadiens de diverses couches de la société, dont de nombreux marins marchands, ont voulu servir leur pays au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ils avaient le choix entre joindre les rangs de l'armée, de la marine, de l'aviation ou de la marine marchande. Beaucoup de jeunes gens sont entrés dans les forces armées à titre de volontaires ou par suite de la conscription. La marine marchande du Canada, de peu d'envergure en 1939, était devenue en 1945, une importante flotte composée surtout de navires modernes.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, on estime à 12 000 le nombre de Canadiens qui ont servi dans la marine marchande. La plupart faisaient partie des équipages des navires canadiens, mais un certain nombre ont accepté de servir sur des navires alliés. Ils ont occupé divers postes: matelots, chauffeurs, graisseurs, préposés aux victuailles, mousses de pont, mécaniciens, officiers radio ainsi que canonniers, sur les navires équipés de canons.

Les bateaux naviguaient parfois indépendemment mais, la plupart du temps, ils faisaient partie de convois escortés par des navires de la marine. Chaque élément d'un convoi devait garder la place qui lui était assignée et naviguer au rythme du navire le plus lent. La majorité de ces bateaux, construits entre les deux guerres, étaient devenus désuets. C'était d'assez gros bâtiments, peu puissants et donc lents. On y trouvait aussi bien des pétroliers encombrants que des cargos et des vieux vapeurs sans ligne régulière qui avaient bourlingué dans tous les océans avant cette guerre qui devait être «la dernière de toutes».

Les navires transportaient les forces vives des armées alliées en Grande-Bretagne et, plus tard, en Europe. Tout devait être acheminé par voie de mer de l'Amérique du Nord en Europe: explosifs, mazout, essence, produits alimentaires, tanks, avions, minerai de fer destiné aux hauts-fourneaux britanniques, lard, haricots, beurre et farine destinés à la population civile affamée, et les marins marchands canadiens assuraient le fonctionnement des navires.

La plupart des vaisseaux étaient armés de canons de pont désuets à chargement par la culasse, fixés sur une plate-forme d'acier soudée au pont arrière ou à la poupe. Cette antiquité, rejetée par la Marine royale ou la Marine américaine, devait servir à défendre les marins marchands lorsque le navire faisait demi-tour pour échapper au tir d'un sous-marin ayant fait surface ou d'un navire de course allemand.

Armés par les quelques personnes affectées aux navires marchands dits «équipés pour la défense», que venait seconder un équipage héroïque—mais qu'il vaudrait peut-être mieux qualifier de naïf—ces moyens de défense étaient les seuls sur lesquels ces navires pouvaient compter, outre la protection accordée aux convois par la marine et, à l'occasion, les appareils de la RAF ou de l'Aviation royale du Canada qui pouvaient se trouver dans les parages.

Les bateaux naviguant seuls ou en convois couraient de nombreux dangers. Obligés de respecter les rangs et les colonnes pour affronter les flots de l'Atlantique en convois répartis

[*Text*]

grey wolves, the dreaded U-boats. Charging through the thin lines of escorts in the early years of the war, the U-boats tore into the orderly columns of deeply-laden merchantmen and, firing while still on the surface, sent torpedo after torpedo into the helpless columns of ships.

Closer to Europe, long-range German FW-200 Condors bombed and strafed merchant vessels, and a variety of aircraft-dropped or ship-laid mines could provide the coup de grace to an unsuspecting merchant vessel, leaving only seconds or a few minutes for the crew to scramble over the side before the mortally crippled ship slid beneath the surface.

The weather and the seas were traditional enemies too. Gales, storms, ice, fog, rain and snow resulted in ship collisions, stranding, foundering, grounding, sinking and loss of life. Combined with the close proximity of ships in convoy formations, complex zig-zag patterns governed by the clock, the weather could create a seemingly never-ending nightmare of black looming shapes in the dark, and strident blasts of whistles and sirens. When nerves were stretched to their breaking point, collisions occurred that left ships limping cripples, fodder for the trailing U-boats and their guns or torpedoes.

When attacked, the merchant ship was lucky if she ever got a shot off in her own defence. Later, armed with light but obsolete machine guns or perhaps a couple of 20mm Oerlikons, if they were extremely lucky, this fire was usually ignored by the U-boats which, after all, were normally just a fleeting darker patch on a coal-black sea covered by an overcast and dismal night sky.

Later, with either the ship in flames or sinking beneath their feet, these same men tried to save their lives in a sea of burning oil in a North Atlantic storm, from the decks of their doomed ship, struggling to man and lower lifeboats or rafts, and many a man was injured, burned or lost his life. Indeed, in the case of ammunition ships and some iron ore ships, never a trace of a crew member was found, vaporized by the explosion or sucked beneath the waves before they could struggle to the open decks.

It may be interesting to compare some statistics of Canadian merchant vessels with those of the Royal Canadian Navy and personnel of both services during the last war.

ROYAL CANADIAN NAVY	*MERCHANT MARINE*
24 vessels lost	67 vessels lost
95,000 personnel by 1945	12,000 personnel by 1945
1,990 men killed	1,259 Canadian and Newfoundland men killed

Mr. Chairman, I have brought you another 25 names of men of the Canadian Merchant Navy who were killed in ships of

[*Traduction*]

sur une superficie de plusieurs milles, leur pire ennemi étaient ces redoutables loups gris de Donitz, les sous-marins. Aux premiers temps de la guerre, ces derniers savaient déjouer les faibles lignes d'escorte pour émerger parmi les colonnes ordonnées des navires marchands lourdement chargés et, en se maintenant à la surface, torpiller sans arrêt les colonnes impuissantes.

A proximité des côtes européennes, les navires marchands risquaient d'être mitraillés par les Condors allemands FW-200, tandis que les mines, jetées du haut des airs ou installées par le fond, pouvaient leur donner soudain le coup de grâce, ne laissant que quelques minutes, voire quelques secondes à l'équipage pour se jeter à la mer avant que le bateau irrémédiablement touché ne coule à pic.

Les conditions climatiques et l'état de la mer étaient aussi à craindre. Coups de veut, tempêtes, glaces, brouillard, pluie et neige provoquaient des collisions, les navires se perdaient, faisaient naufrage et sombraient, entraînant des pertes de vie. La proximité des bateaux formant les convois, les louvoiements compliqués selon l'heure et le mauvais temps donnaient à ces ombres qui semblaient surgir de la nuit et à ces coups de sifflet et de sirène stridents l'apparence d'un cauchemar dont on ne sortirait jamais. Avec un équipage à bout de nerfs, les collisions n'étaient pas rares. Ces navires qui tanguaient devenaient alors la proie des sous-marins à leurs trousses, prêts à les torpiller.

Il était rare qu'un navire attaqué puisse riposter par un tir. Par la suite, armés d'une artillerie légère mais désuète voire par quelques Oerlikon de 20mm, ils étaient capables, avec énormément de chance, de tirer quelques coups toutefois inoffensifs pour ces sous-marins formant, après tout, une tache à peine distincte sur une mer noire comme de l'encre, enveloppée de lourds nuages qui donnaient un air lugubre à la nuit.

Leur bateau en train de brûler ou de couler sous l'attaque, les marins cherchaient désespérément à se sauver en pleine tempête de l'Atlantique-Nord, dans une mer de pétrole enflammé; nombreux sont ceux qui ont perdu la vie ou subi des blessures ou des brûlures en restant sur le pont d'un navire perdu pour tenter de mettre des canots ou des radeaux de sauvetage à la mer. Dans le cas des navires transportant des munitions et de certains de ceux qui transportaient du minerai de fer, l'équipage disparaissait sans laisser la moindre trace, soufflé par l'explosion ou englouti par la vague avant même d'avoir pu se précipiter sur le pont.

Il est intéressant de comparer les données relatives à la marine marchande canadienne et à la Marine royale du Canada au cours de la dernière guerre:

MARINE ROYALE DU CANADA	*MARINE MARCHANDE CANADIENNE*
24 navires de perdus	67 navires de perdus
effectif de 95 000 en 1945	effectif de 12 000 en 1945
mort de 1 990 hommes	mort de 1 259 Canadiens et Terre-Neuviens

Monsieur le président, je vous ai apporté la liste de 25 autres marins marchands du Canada qui travaillaient sur des navires

[*Text*]

other nations, and I can keep gathering them up, all of no known grave.

Mr. Chairman, from these basic statistics, it can be seen that the loss of life of Canadian merchant seamen was proportionately far greater than that of the RCN. Both merchant marine and the RCN were present in #front line' actions during the vicious struggle at sea that is now known as the Battle of the Atlantic. Most damning from these figures is that the greatest loss of life in any Allied operation during the Second World War, proportionately, was suffered by the Canadian Merchant Marine.

There was no peace post-war. After the cessation of hostilities in 1945, the Canadian government enacted legislation for the rehabil-itation of ex-service personnel. Most acts and regulations benefited veterans of the three armed forces. Programs for retraining and education permitted forces veterans to attend upgrading courses in high school, technical schools and universities. The one glaring exception was the merchant marine, whose members were disallowed this privilege.

The government, early in the post-war period, identified a sufficient number of ships for Canadian merchant seamen to continue a career at sea. But several years thereafter, the ships, which were now in private hands, were either sold or flagged out to other countries. Seamen and officers alike lost their jobs overnight, careers were destroyed and many, lacking the training or education for integration into Canada's booming economy, fell by the wayside, trapped in menial dead-end jobs.

For those few merchant navy veterans employed in the federal civil service, it was soon made apparent that promotions would be difficult, if not impossible. The Veterans Preference Act was for veterans. The act excluded merchant seamen because they were classified as civilians. As a consequence, many merchant seamen in the post-war era were trapped on the lowest end of the employment ladder and were forced to remain there.

Another roadblock over the years, preventing the recognition and/or assistance required by ex-merchant navy veterans was the lack of a special group or organization to understand their problems and represent them nationally in Ottawa. The Royal Canadian Legion has accepted them as full members, but they did very little to represent them. Indeed, in 1966-67 there were so many letters to the editor of The Legion magazine concerning the plight of merchant seamen, the editor banned further correspondence on the subject and refused to print anything further on the matter. As a result, many ex-merchant mariners who belonged to the Legion felt that they were indeed second class legionnaires. However, during the past few years this attitude has changed and the Legion is now fully supporting their cause.

The lack of recognition across Canada is apparent too, unfortunately. On such occasions as annual veterans' parades, Remembrance Day services, Battle of the Atlantic Sunday ser-

[*Traduction*]

appartenant à d'autres pays et qui ont tous été portés disparus. Je continue à recueillir leurs noms.

Ces quelques statistiques montrent, monsieur le président, que le nombre de pertes de vie a été proportionnellement beaucoup plus élevé dans la marine marchande canadienne que dans la Marine royale du Canada. Les deux marines étaient sur la ligne de front au cours de la lutte acharnée qui s'est livrée pendant ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la Bataille de l'Atlantique. Le plus accablant tient au fait que durant toutes les activités alliées au cours de la Seconde Guerre mondiale, c'est la marine marchande canadienne qui a subi, proportionnellement, le plus grand nombre de pertes de vie.

Il n'y a pas eu de paix après la guerre. À la fin des hostilités, en 1945, le gouvernement fédéral a adopté une loi prévoyant le retour des militaires à la vie civile. La plupart des lois et des règlements ont profité aux anciens combattants des trois forces armées. Les programmes de formation et de recyclage leur ont permis de s'inscrire à l'école secondaire, à l'école technique ou à l'université. Il y a toutefois une exception flagrante. En effet, les marins marchands n'ont pas eu accès à ce privilège.

Peu après la guerre, le gouvernement a dressé la liste d'un certain nombre de bateaux sur lesquels les marins marchands devaient poursuivre leur carrière. Plusieurs années plus tard, ces bateaux, passés à des intérêts privés, avaient été vendus ou battaient pavillon étranger. Du jour au lendemain, marins et officiers perdaient leur travail, voyaient leur carrière brisée et plusieurs, n'étant pas assez bien formés ou instruits pour s'intégrer à l'économie canadienne en pleine expansion, se trouvaient mis au rancart, confinés à des tâches sans intérêt ni avenir.

Le petit nombre d'anciens combattants de la marine marchande qui étaient entrés à la fonction publique fédérale ont vite compris qu'il leur serait difficile, voire impossible d'obtenir une promotion. La loi donnant préséance aux anciens combattants n'était pas pour eux. Ils en étaient exclus parce qu'ils étaient classés comme des civils. Par conséquent, beaucoup de marins marchands se sont retrouvés, dans l'après-guerre, confinés au bas de l'échelle sans pouvoir en gravir les échelons.

Au fil des ans, un autre obstacle devait empêcher les anciens combattants de la marine marchande d'obtenir aide et reconnaissance, soit l'absence d'un groupe ou d'un organisme qui comprenne leurs problèmes et se charge de leur défense à l'échelle nationale. La Légion royale canadienne les a accueillis comme membres à part entière mais n'a jamais fait grand-chose en leur faveur. À titre d'exemple, le rédacteur en chef de la revue de la Légion avait reçu tellement de lettres pour déplorer le sort des marins marchands, en 1966-1967, qu'il a refusé tout courrier à ce sujet et décidé de ne plus rien publier sur la question. Les anciens marins marchands qui étaient membres de la Légion en ont conclu qu'ils n'étaient que des légionnaires de second ordre. Le revirement survenu ces dernières années nous permet cependant de dire que la Légion les soutient maintenant comme il se doit.

Le manque de reconnaissance est manifeste, hélas, d'un bout à l'autre du Canada. À l'occasion des défilés annuels des anciens combattants, des cérémonies de l'Armistice ou du

[*Text*]

vices, there is a total omission of the vital role of the merchant marine. There is no Book of Remembrance in the Peace Tower nor a national monument identifying the 67 Canadian merchant ships lost to enemy action. There is no official history of the Canadian merchant navy. The lack of data or omission of historical facts about the role of Canada's merchant navy during World War II leaves an aching void for future generations. Only prompt actions by maritime historians can resolve this national disgrace.

Only recently has some lip service been paid to the merchant navy's role. Recently a Silver Cross mother represented the merchant navy at Remembrance Day ceremonies in Ottawa.

As a group, merchant navy veterans were few. There was no organization or association championing their cause. They presented too small a voting block for any politician of the time to seriously consider. Responses from the Department of Veterans Affairs to the Company of Master Mariners' queries and presentations were mostly negative. The end result has been a lack of recognition and the least amount of benefits accorded to any group of World War II veterans.

It should be noted that some 3,500 merchant navy veterans or their dependents now receive the Civilian War Allowance. The average age of these veterans would be 80 years. Many, through no fault of their own, were unable to provide for themselves and their families. Some were unemployable because they lacked the necessary skills and others found themselves in low-paying menial jobs that robbed them of their pride in what they had done for their country.

All of these could be attributed to a lack of government assistance needed in those long-lost younger years for specialized training, improved job skills, better jobs and the chance for upward mobility in the work place. In turn, this would have provided more income, a better standing of living and the opportunity to provide pension income in later years, rather than needing civilian war pensions. The least we can do now for this dwindling veterans group is to enact legislation which would help remaining survivors or their dependants live a better life in their remaining years.

In conclusion, it is evident that World War II merchant seamen veterans served in theatres of war all over the globe. It was the front line of ocean warfare during the Battle of the Atlantic for our Canadian merchant sailors. Wartime hazards of enemy action from airplanes, surface raiders, enemy mines, the submarine menace and the cruel sea, claimed many lives.

Some who survived suffered from physical and psychological scars for the rest of their lives. Some died prematurely from

[*Traduction*]

dimanche commémorant la Bataille de l'Atlantique, on passe complètement sous silence le rôle crucial joué par la marine marchande. Il n'y a pas de Livre du souvenir à la Tour de la paix ni de monument national où soient mentionnés les 67 navires de la marine marchande canadienne tombés aux mains de l'ennemi. Il n'y a pas d'histoire officielle de la marine marchande canadienne. Le manque de données concernant le rôle de la marine marchande canadienne au cours de la Seconde Guerre mondiale ou l'omission de ses hauts faits laissent un vide regrettable pour les générations futures. Seule une réaction rapide des historiens de la marine pourrait réparer ce déshonneur national.

Ce n'est que récemment qu'on a symboliquement rendu hommage à la marine marchande. En effet, une mère décorée de la Croix d'argent a représenté la marine marchande aux cérémonies commémorant l'Armistice, à Ottawa.

Les anciens combattants de la marine marchande n'ont jamais formé un groupe nombreux. Ils n'ont pas bénéficié d'un organisme ou d'une association pour les défendre. À l'époque, aucun politicien n'a vu en eux un intérêt électoral sérieux. La plupart du temps, le ministère des Affaires des anciens combattants a opposé une fin de non-recevoir aux demandes et aux pressions de notre compagnie de capitaines au long cours. C'est pourquoi nous ne jouissons d'aucune reconnaissance officielle et les avantages consentis aux divers groupes d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale nous sont comptés.

Il y a lieu de signaler qu'actuellement, quelque 3 500 anciens combattants de la marine marchande ou leurs personnes à charge touchent les allocations de guerre aux civils. Ces anciens combattants ont en moyenne 80 ans. Plusieurs ont été incapables malgré eux de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Certains n'ont pas pu se trouver de travail par manque de formation alors que d'autres ont dû accepter des tâches ingrates et mal rémunérées qui les ont privés de tout orgueil pour ce qu'ils ont accompli pour leur patrie.

Ces résultats sont imputables au refus du gouvernement de leur venir en aide alors que, jeunes encore, ils en auraient eu besoin pour se spécialiser, se perfectionner et accroître leurs chances de trouver un meilleur emploi et d'obtenir une situation plus enviable. Cela leur aurait procuré un meilleur salaire, un niveau de vie supérieur, et permis d'amasser de l'argent en vue de leur retraite au lieu de toucher une minable pension de guerre pour les civils. Le moins que nous puissions faire dorénavant pour ce groupe d'anciens combattants qui va en décroissant serait d'adopter une loi en vue d'aider ceux qui restent ou leurs personnes à charge à mieux passer les dernières années de leur vie.

Je dois dire, en terminant, qu'il est évident que les anciens combattants de la marine marchande ont servi dans tous les théâtres de la guerre autour du globe au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ils étaient sur la ligne de front durant la Bataille de l'Atlantique. Plusieurs y ont perdu la vie aux mains de l'ennemi, sous le feu de ses avions, de ses navires de course, de ses mines, victimes des attaques de ses sous-marins et de la cruauté des flots.

Certains des survivants ont subi pour le reste de leurs jours des séquelles physiques et psychologiques. D'autres ont connu

[*Text*]

the effects of warfare. Their country, for whom they served in wartime, either by neglect or uncaring or omission, did not provide adequate rehabilitation assistance, with many ending up in low-paying jobs with little hope or unemployed and enduring a low standard of living and eventually subsisting on meager pensions.

The Department of Veterans Affairs still insist that merchant seamen were not "legal veterans or active servicemen." Departmental responses over the years to inquiries about recognition and equality of benefits are consistently negative. It seems that natural attrition will eventually resolve the issue, unless action is taken soon. Surely after forty-five years a more positive action should be forthcoming.

Other organizations or individuals such as the Prisoner-of-War Association, the Canadian Merchant Navy Association and Professor Foster J.K. Griezic, have researched and presented excellent briefs or articles, identifying merchant navy veterans' problems and how to resolve them. Even the Royal Canadian Legion at their convention in Vancouver this week is presenting several resolutions addressing merchant navy needs. They are to be congratulated.

On behalf of merchant navy veterans who served in dangerous waters, and their dependants, we as representatives of the Company of Master Mariners of Canada request your assistance and support for legislation which will amend the War Veterans Act to provide the following:

1. Recognize one (1) trip though dangerous waters for veterans status;

2. Provide a Book of Remembrance in the Peace Tower in Ottawa;

3. Make all merchant navy veterans entitled to the Veterans Independence Program coverage;

4.Provide full access to all veterans' hospital facilities;

5.An appropriate memorial identifying all 67 Canadian ships lost by enemy action in World War II be erected in Halifax;

6. Merchant navy veterans and prisoners-of-war be identified as full war veterans, equivalent to all other ex-service veterans.

While it is impossible to rectify the errors or omissions of the past, we urgently request your support for humanitarian recognition of these merchant navy veterans and their dependants. They have earned it.

With regard to number five of our recommendations, we would like that to be an international monument to our seamen. Canada did contribute to the monument in Russia; we contributed greatly to the one in the United Kingdom, of which I gave you a picture today; and Canada is going to contribute to the monument that will be erected in New York this year. We have nothing to show for it ourselves.

[*Traduction*]

une mort prématurée des suites de la guerre. Par négligence, désintérêt ou omission, le pays qu'ils avaient si bien servi ne leur a pas fourni l'aide nécessaire à leur réadaptation, si bien que plusieurs ont dû se contenter d'un mauvais emploi, ne se sont pas trouvé de travail ou ont vécu dans la misère, n'ayant pour tout moyen de subsistance qu'une maigre pension.

Le ministère des Affaires des anciens combattants soutient encore que les marins marchands ne sont pas «au sens juridique» des anciens combattants ou membres actifs des forces armées. Il n'a pas cessé, au fil des ans, de faire la sourde oreille aux demandes en vue d'obtenir une reconnaissance et des avantages égaux. À moins de mesures immédiates, le phénomène d'attrition aura vite fait de résoudre la question. Après quarante-cinq ans, on pourrait sûrement faire preuve d'un peu de bienveillance.

Des organismes, notamment l'Association des prisonniers de guerre et l'Association de la marine marchande du Canada, et des particuliers comme le professeur Foster J. K. Griezic ont effectué des recherches et présenté, dans d'excellents mémoires ou articles, les problèmes de ces anciens combattants et la manière de les résoudre. Même la Légion royale canadienne doit proposer, à son congrès qui se tient cette semaine à Vancouver, diverses solutions à leurs besoins. Il convient de l'en féliciter.

Au nom des anciens combattants de la marine marchande et des personnes à leur charge nous vous prions, à titre de représentants de la *Company of Master Mariners* du Canada, de bien vouloir intervenir afin d'apporter à la Loi sur les allocations aux anciens combattants les modifications suivantes:

1. Qu'il suffise d'un seul voyage dans des eaux dangereuses pour obtenir le statut d'ancien combattant;

2. Qu'un Livre du souvenir soit déposé à la Tour de la paix, à Ottawa;

3. Que tous les anciens combattants de la marine marchande soient admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants;

4. Qu'ils aient accès à tous les services hospitaliers offerts aux anciens combattants;

5. Qu'on érige à Halifax un monument portant le nom des 67 navires canadiens tombés aux mains de l'ennemi au cours de la Seconde Guerre mondiale;

6. Que les anciens combattants et les prisonniers de guerre de la marine marchande soient reconnus comme anciens combattants à part entière, à l'instar de tous les autres anciens combattants des forces armées.

Sans pouvoir corriger les erreurs ou les omissions passées, nous vous prions instamment d'appuyer, pour des motifs humanitaires, la reconnaissance des anciens combattants de la marine marchande et des personnes à leur charge. Ils l'ont bien mérité.

En ce qui concerne notre cinquième recommandation, il s'agirait d'un monument international à la mémoire des marins. Le Canada a contribué à l'érection d'un monument semblable en Russie; il a aussi contribué de façon importante à l'érection du monument de la Grande-Bretagne dont je vous ai remis une photographie; il s'apprête également à contribuer à

[*Text*]

I would like to thank you for listening to me.

The Chairman: Thank you, Captain Brick, for an excellent brief. I have posed this question to other organizations. Why has there never been a coordinated effort on a national basis? Why are you broken into small groups in Halifax and Vancouver? I was recently in Vancouver and spoke to Dan MacKechnie. They are going to host a group of 135 Australians this summer, who are going to travel across the world on a mission of recognition. You are individually strong, sincere, and you have put up a good case. Have you tried to do it on a national level?

Captain Brick: That is the breed. We are very independent people. When I turned 17 and a half I could have joined the armed forces, but it did not appeal to me. However, I did wish to serve my country.

The Chairman: I mean yourselves on a national basis from the merchant seamen's point of view.

Captain Brick: There are some splinter organizations. The Canadian Merchant Navy Veterans Association has a group which consists of 350 to 400 members. In the past 15 years most of them have joined the Legion, and we are riding on their coattails.

This is the first year we have received a good response from the Legion. The Company of Master Mariners is an old organization, founded in Britain. It moved here, and we are limited to 600 members. Members must hold certification for a foreign-going ship that can travel anywhere in the world.

Some of our members saw the writing on the wall in 1958, 1959 and 1960. They had their Master's certificate, but had funding to go back to university. One member is now a professor in marine law at Dalhousie University; there are several doctors, several lawyers and some dentists. They remain members, but do not take too active a part in the organization.

The Chairman: Gordon Olmstead is a daily visitor to my office. He is working on a daily basis, as is Professor Griezic and many others. From what I have seen, I admire Mr. Olmstead, Gordon Robertson for the brief he has presented, and yourself. You men have an abundance of vigour and energy and you could almost attack Parliament Hill and take it over.

Captain Brick: The Company of Master Mariners has funded me up to a small limit. Some of it is coming out of my own pocket, and has for many years, because this is a just cause. I will suffer the loss if I can help my fellow man because I am not in bad circumstances. I am not yet a billionaire, but I certainly am not picking gum in the gutter. I looked after myself.

The Chairman: Why would the Russians come to Canada 45 years after the Murmansk convoys and seek out Canadian veterans to give them a medallion? I spent a year looking for veterans and could not find them.

[*Traduction*]

l'érection du monument de New York, cette année. Ici, nous n'avons rien fait.

Je vous remercie de votre obligeance.

Le président: Vous nous avez présenté, Monsieur, un excellent mémoire. J'ai posé la question suivante à d'autres organismes: Pourquoi n'a-t-on jamais conjugué les efforts à l'échelle nationale? Pourquoi existe-t-il un petit groupe à Halifax, un autre à Vancouver? Dernièrement, je me suis entretenu avec Dan MacKechnie, à Vancouver. Son association va accueillir un groupe de 135 Australiens en mission de reconnaissance à travers le monde. Vous êtes tous individuellement forts, sincères et votre cause en vaut la peine. Avez-vous tenté de collaborer à l'échelle nationale?

Le capitaine Brick: Nous avons ça dans le sang. Nous sommes tous des individualistes de nature. A dix-sept ans et demi, j'aurais pu entrer dans les forces armées mais je ne le voulais pas. Cependant, je tenais à servir mon pays.

Le président: Je parle d'un point de vue national en ce qui concerne les marins marchands.

Le capitaine Brick: Nos groupes sont fractionnés. L'Association des anciens combattants de la marine marchande du Canada compte de 350 à 400 membres. Au cours des quinze dernières années, la plupart se sont joints à la Légion et nous comptons faire de même.

C'est la première année que la Légion réagit de façon positive. La *Company of Master Mariners* est une vieille association fondée en Grande-Bretagne. Elle s'est implantée ici et nous sommes limités à 600 membres. Ces derniers doivent détenir un brevet de navigation sur des navires pouvant aller n'importe où au monde.

Certains de nos membres ont compris le message en 1958, 1959 et 1960. Ils possédaient leur certificat de capitaine au long cours mais étaient en mesure d'aller étudier à l'université. L'un d'eux enseigne maintenant le droit maritime à l'Université de Dalhousie; nous comptons plusieurs médecins et avocats et quelques dentistes parmi nos membres. Ils demeurent membres mais ne jouent pas un rôle très actif.

Le président: Gordon Olmstead me rend visite presque tous les jours à mon bureau. Il travaille quotidiennement, tout comme le professeur Griezic et plusieurs autres. Je vous admire beaucoup, M. Olmstead, Gordon Robertson qui a présenté un mémoire et vous-même. Vous avez de l'énergie à revendre et vous pourriez tous ensemble prendre d'assaut la colline du Parlement.

Le capitaine Brick: La *Company of Master Mariners* m'a fourni un peu d'argent. Mais j'assume moi-même une partie des dépenses, et ce depuis plusieurs années, parce que c'est une juste cause. Je suis disposé à débourser pour venir en aide à mes concitoyens, car je peux me le permettre. Je ne suis pas encore milliardaire, mais je n'ai pas besoin de vider les poubelles. Je me suis bien débrouillé.

Le président: Pourquoi les Russes viennent-ils au Canada 45 ans après les convois de Mourmansk pour tenter de remettre des médailles aux anciens combattants canadiens? Je les ai cherchés pendant un an sans succès.

[*Text*]

I helped with the Newfoundland situation. They claim there are still some 100 men who did not get their entitled medallion. Canada was failing from a primary basic administration point of view and did not know where there merchant mariners were.

Captain Brick: The Canadian National Marine Vessels such as the *Lady Nelson, Lady Rodney, Lady Drake* and *Lady Hawkins*, had 30 per cent West Indian crews. Have the Canadians sought them out to give them our medals? No, sir.

The Chairman: Gordon Olmstead, yourself and a few other people over the last five years have convinced me. I regret that I did not start taking the matter up 22 years ago when I first came here.

Senator Bonnell: Can you tell me the difference between a master mariner of Canada and those in the Merchant Marine? Does a master mariner have to have a special certificate?

Captain Brick: That is correct.

Senator Bonnell: A seaman on deck is not a master mariner?

Captain Brick: No, sir.

Senator Bonnell: A master mariner has master mariners' papers, otherwise he cannot belong to your company?

Captain Brick: That is quite correct. As master mariners it is our beholden duty to help the men who are on deck or in the engine room. Those are whom I am really representing today, because we are only a miniscule amount.

The Chairman: How many?

Captain Brick: The most exercise I get during the year is carrying 17 or 18 of them to their graves as a pallbearer. We are dying.

Some of the younger master mariners are 30 years old and belong to the organization. It is their job to help the young men on deck.

I would like to explain a master's certificate. You have to spend four years at sea either in a deck position, an engine position, or as a cadet or an apprentice. After that four year period, in the old days you wrote what was called the Second Mate's Certificate. It was probably one of the most difficult exams I have ever written in my life, and I had a good education. Then you wait either 18 months or 24 months, depending on the rank you serve on deck. I was unfortunate because we were selling our ships at the time and I had a difficult time in my sea time. Then you write what is called the Mate's Certificate. Then you must go either 18 months, 24 months or possibly 36 months if you are serving in a lower rank on the ship. I was in the inner space program. I was on a ship for 12 years, and they asked a quartermaster if they knew a Mr. Brick. They said, "Oh yes, he's that new officer in the port alleyway." That is quite so. He was promoted chief quartermaster the day I was born. I served in a low position and extended my sea time between two ships.

I got my Master's Certificate in 1956. I have gone on to write a fellowship in the Nautical Institute. I belong to the

[*Traduction*]

J'ai fait de mon mieux en ce qui concerne Terre-Neuve. La province prétend qu'une centaine d'hommes n'ont pas reçu la décoration qu'ils méritaient. Nous n'avions même pas une administration de base au Canada et nous ne savons donc pas où se trouvent ces marins marchands.

Le capitaine Brick: Des bateaux du Canadien National comme le *Lady Nelson*, le *Lady Rodney*, le *Lady Drake* et le *Lady Hawkins* avaient un équipage composé à 30 p. 100 d'Antillais. Est-ce que les Canadiens ont essayé de les retrouver pour leur remettre nos médailles? Non, monsieur.

Le président: Depuis cinq ans, des gens comme Gordon Olmstead et vous-même ont réussi à me convaincre. Je regrette de ne pas avoir pris l'affaire en main il y a 22 ans, lorsque je suis arrivé ici.

Le sénateur Bonnell: Pouvez-vous me dire la différence entre un capitaine au long cours et un marin marchand? Le capitaine possède-t-il une attestation spéciale?

Le capitaine Brick: Oui.

Le sénateur Bonnell: Un matelot de pont n'est pas un capitaine au long cours?

Le capitaine Brick: Pas du tout, monsieur.

Le sénateur Bonnell: Faut-il qu'un capitaine au long cours possède cette attestation pour devenir membre de votre organisme?

Le capitaine Brick: En effet. Les capitaines au long cours ont le devoir de venir en aide aux matelots de pont ou aux mécaniciens. Ce sont ces personnes que je représente aujourd'hui puisque nous sommes vraiment très peu nombreux.

Le président: Combien êtes-vous?

Le capitaine Brick: Mon exercice le plus régulier consiste 17 ou 18 fois par année à mener leur cercueil en terre. Nous sommes en train de mourir.

Il y a de jeunes capitaines d'une trentaine d'années qui font partie de l'organisation. C'est à eux de venir en aide aux matelots de pont.

Permettez-moi de vous expliquer en quoi consiste le certificat. Il faut passer quatre années en mer à titre de matelot de pont, de mécanicien, de cadet ou d'apprenti. Autrefois, après ces quatre ans, on passait le certificat de matelot de deuxième classe. Je n'ai jamais connu d'examens écrits aussi difficiles et pourtant, j'ai fait de bonnes études. Il faut ensuite attendre de 18 à 24 mois, selon le rang que vous occupez parmi l'effectif. J'ai eu de la difficulté à accomplir ma période de navigation parce que nous vendions nos bateaux à l'époque. Ensuite, il faut passer le certificat d'officier. Puis on doit attendre 18, 24 et même 36 mois pour ceux qui sont de rang inférieur sur un navire. Je m'occupais du pont arrière. Je travaillais sur un navire depuis 12 ans quand quelqu'un a demandé à voir un certain M. Brick. Le maître de timonerie a répondu que j'étais le nouvel officier dans la coursive à bâbord. C'est vrai. Il avait été promu maître de timonerie le jour de ma naissance. J'avais un poste inférieur et j'ai prolongé mon temps de navigation entre deux missions.

J'ai obtenu mon certificat de capitaine en 1956. J'ai ensuite écrit une thèse pour obtenir mon fellowship de l'Institut nauti-

[*Text*]

International Federation of Shipmasters that only accept people with those qualifications. I am also a member of the Royal Institute of Navigators. I studied in the U.K., Canada and the United States.

Senator Bonnell: If you have a Master's Certificate, does that qualify you to become a captain of a ship and take passengers on that ship?

Captain Brick: That is correct.

Senator Bonnell: You cannot take passengers unless you have a Master's Certificate; is that correct?

Captain Brick: If you are speaking of such things as ferryboats that are in Kingston or boats that cross harbours you get what is called an endorsement. You must have a certificate that will allow you to take a vessel of 350 tonnes and under.

There is another certificate that is like the top of cereal box. It is called the 40-tonne certificate. We have now limited membership by forcing these people to requalify every year. I have to requalify every five years. I have to do what is called marine emergency duties. I have to do the radar course again, and I have to go through quite a physical fitness program. You have to jump from a 60-foot tower into a pool. I am not going to do it any more .

Captains are now clerks of a ship. I came across on a huge ferry the other day called *The Princess of Acadia*. The captain let her go from the wharf. When we got into the Bay of Fundy he spent the next three and a half hours on a computer. The officer was keeping a lookout. The captain then came up and docked the ferry. We must have the skills that are required, but they are no longer of any great use. The captain or mate of a trans-Atlantic container carrier is a clerk. He is on the end of Teleglobe, but he must have those basic skills in order to become a captain.

Senator Bonnell: Your concern tonight is not only for the master mariners but for all merchant seamen?

Captain Brick: That is right, for engineers, cooks, stewards, whatever.

Senator Bonnell: Would I be correct in assuming that many of our merchant seamen came from the Atlantic coast, Newfoundland or the west coast because they were sons of fishermen or lived on the sea or close to the sea, whereas Canadians who lived on the Prairies were busy growing wheat?

Captain Brick: That is not correct. They came from all across the country. I came from inland and trained at the St. Margaret's Sea Training School in St. Margaret's Bay. I would say that approximately 70 per cent of our veterans came from other than the coastal areas. Most of our people were members of the Royal Canadian Navy Reserve who had certification. They were pulled into the navy. When the war was over they went back to sea. That was their profession.

[*Traduction*]

que. Je suis membre de la fédération internationale qui n'accepte dans ses rangs que les capitaines dûment qualifiés. Je fais également partie du *Royal Institute of Navigators*. J'ai étudié au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis.

Le sénateur Bonnell: Celui qui possède le certificat de capitaine au long cours peut-il être capitaine d'un bateau qui transporte des voyageurs?

Le capitaine Brick: Oui.

Le sénateur Bonnell: Un capitaine ne peut pas transporter de voyageurs sans être dûment qualifié, n'est-ce pas?

Le capitaine Brick: Si vous voulez parler de traversiers, comme à Kingston, ou de bateaux qui font la navette dans un port, il suffit d'avoir un permis. Mais pour diriger un navire de 350 tonnes et moins, il faut un certificat.

Il existe un autre genre de certificat qu'on pourrait presque trouver dans les boîtes de céréales, c'est-à-dire le certificat de 40 tonnes. Le nombre de leurs titulaires est limité parce que nous les obligeons à passer un examen de compétence annuel. Je dois moi-même faire la preuve de ma compétence tous les cinq ans. Je dois connaître les mesures d'urgence maritime. Il faut suivre un autre cours en matière de radar et suivre un programme de conditionnement physique très ardu. Il faut pouvoir sauter dans une piscine du haut d'une tour de 60 pieds. Je n'ai plus l'intention de le faire.

De nos jours, les capitaines sont comme des employés de bureau. Pour me rendre ici, j'ai pris un énorme traversier, *The Princess of Acadia*. Le capitaine a dirigé le largage mais, arrivés dans la baie de Fundy, il s'est ensuite assis devant l'ordinateur pendant trois heures et demie. Le lieutenant assurait la surveillance. Le capitaine est ensuite sorti pour diriger l'accostage. Nous sommes toujours obligés d'être compétents, mais nos talents ne sont plus très utiles. Le capitaine ou le maître d'un transporteur de conteneurs trans-Atlantique est un employé de bureau. Il est en communication avec Téléglobe mais doit posséder les techniques de base pour devenir capitaine.

Le sénateur Bonnell: Ce soir, vous ne représentez pas uniquement les capitaines mais bien tous les marins marchands, n'est-ce pas?

Le capitaine Brick: Oui, mécaniciens, cuisiniers, stewards, etc.

Le sénateur Bonnell: Ai-je raison de penser qu'en général, les marins marchands proviennent de la côte atlantique, de Terre-Neuve ou de la côte ouest parce qu'ils étaient fils de pêcheurs ou vivaient près de la mer, alors que les Canadiens des Prairies s'adonnent plutôt à la culture du blé?

Le capitaine Brick: Vous vous trompez. Ils proviennent de toutes les régions. Je suis né moi-même à l'intérieur des terres et j'ai fait mon apprentissage à l'école de navigation St. Margaret, dans la baie du même nom. Environ 70 p. 100 des anciens combattants ne provenaient pas du littoral. La plupart étaient dans la réserve de la Marine royale du Canada et avaient leur certificat. Ils avaient été attirés dans la marine. Après la guerre, ils sont retournés naviguer. C'était leur métier.

[*Text*]

Senator Bonnell: Would I be wrong in assuming that many of these merchant seamen who went to sea perhaps tried to get in the armed forces, but because something was medically wrong with them they were turned down. However, they could get in the Merchant Marine.

Captain Brick: My first captain said he was 67, but he was 72. The chief engineer was 79. Need he be at sea? Men from the hard rock mines who were epileptic or had a finger missing or were colour blind were welcomed by us. A man who was 43 years of age and had been a professional in something else and wanted to serve his country, the armed forces wanted nothing to do with him. We took him and we turned him into something.

Regardless of what you hear about the army, navy and air force, the captain not only had your life in his hands, he had your pocketbook. One saucy word, and four days' pay would be deducted. He had you where he wanted you. If he wanted to put you ashore in Bombay he did that with a will. He did not even thank you for your service, but, of course, it was your fault.

The Chairman: Captain Brick, would you tell us the pay you received? Some people have said that you were paid more than anyone else.

Captain Brick: That is one of the reasons the Royal Canadian Legion in the past has not been of great support to us. There was much publicity about how much the Americans made, and they did make it. That is why they were so long in getting recognition, which they did get last year.

My first pay would have been one pound, which was $4.45 per month. I had signed indentures which made me a cadet or an apprentice. Over and above that I received 10 pounds which was $44.50, and that was the war bonus. I was taxed on that. I received one uniform during the war, and that consisted of pants, jacket and a shirt.

I was at sea for two or three years, and my father had to sign the indentures. If I broke with the Canadian government, he, as my guarantor had to pay all the money I had received back to the Canadian government. The total over four years would have been $880 per year.

The Chairman: And then your bonus?

Captain Brick: We did get a bonus. I cannot remember asking for it, but it was 10 per cent of the total amount of the money you earned net over the amount of time you were in the Merchant Navy. You were taxed on it, and there was a codicil that said you would not receive it unless you had volunteered for the Pacific. Most of us had been in the Pacific anyway. I served in Burma for almost two years fighting the Japanese, but I had to re-sign to say that I was going to go back and fight.

The Chairman: In order to get the bonus you had to re-sign to go to another theatre of war?

Captain Brick: Yes, and we had already been there.

The Chairman: The bonus and your pay was all taxed?

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: Ai-je raison de penser que plusieurs marins marchands avaient voulu s'enrôler dans les forces armées mais n'y étaient pas parvenus pour des raisons médicales? Ils seraient alors entrés dans la marine marchande.

Le capitaine Brick: Mon premier capitaine prétendait avoir 67 ans, mais il en avait 72. Le chef mécanicien avait 79 ans. Avait-il besoin de naviguer? Les ouvriers des mines qui souffraient d'épilepsie, avaient perdu un doigt ou étaient daltoniens étaient les bienvenus chez nous. Un homme de 43 ans qui avait un métier quelconque et voulait servir son pays n'avait pas sa place dans les forces armées. Nous l'acceptions et lui donnions une formation.

Quoi qu'on dise au sujet de l'armée, de la marine ou de l'aviation, non seulement votre vie était entre les mains du capitaine, mais aussi votre porte-monnaie. Un mot trop salé et vous perdiez quatre jours de salaire. Il était maître de votre destinée. S'il décidait de vous larguer à Bombay, tant pis pour vous. Pas un mot de remerciement pour vos services, non plus, mais vous en étiez évidemment la cause.

Le président: Pouvez-vous nous dire combien vous gagniez. Certains ont prétendu que vous étiez les mieux payés de tous.

Le capitaine Brick: Voilà l'une des raisons pour lesquelles la Légion ne nous a pas beaucoup soutenus par le passé. Il s'est fait beaucoup de publicité sur le revenu des Américains, qui était effectivement élevé. C'est pourquoi ils ont été reconnus sur le tard, c'est-à-dire l'an dernier.

Au début, je touchais une livre, soit 4,45 $ par mois. J'avais un engagement de cadet ou d'apprenti. Outre ce salaire, j'ai reçu une gratification de guerre de 10 livres, soit 44,50 $. Ce montant était imposable. On m'avait remis un uniforme qui comprenait un pantalon, une veste et une chemise.

Je suis resté en mer pendant deux ou trois ans, et c'est mon père qui signait les contrats. Si je devais manquer à mes obligations envers le gouvernement canadien, c'est lui qui devait rembourser puisqu'il s'était porté garant. Au bout de quatre ans, cela aurait donné 880 $ par année.

Le président: Il y avait aussi la gratification.

Le capitaine Brick: Oui. Je ne me souviens pas de l'avoir demandée, mais la gratification équivalait à 10 p. 100 du salaire gagné pendant que vous étiez dans la marine marchande. Cette somme était imposable et une disposition prévoyait qu'elle était destinée uniquement à ceux qui s'étaient portés volontaires dans le Pacifique. De toute façon, la plupart d'entre nous avaient navigué dans le Pacifique. Pour ma part, j'ai combattu pendant presque deux ans les Japonais en Birmanie, mais je devais m'engager à nouveau à retourner au combat.

Le président: Afin de toucher la gratification, vous deviez vous engager à retourner dans un autre théâtre de guerre?

Le capitaine Brick: Oui, même si on en revenait.

Le président: La gratification et votre salaire étaient imposables?

[*Text*]

Captain Brick: Yes. I heard today that five years of a man's life was spent and he received enough to pay his income tax at the end of the year. But we thank them for it. We were young and foolish.

The Chairman: They are thanking you today too. For the benefit of the committee, here are the resolutions that were placed before the Dominion Command Convention on the weekend:

> 6. ... that subsection (1)(2) be amended so that one trip through dangerous waters would be the only qualification necessary for Civilian War Allowance on the part of Canadian Merchant Seamen.
>
> 11. ... that the Canadian Merchant Seamen be eligible for the Veterans' Independence Program.
>
> 12. ... that the Civilian War Pensions and Allowances Act be amended to restate that on satisfactory evidence of such service, the qualifying record of service be for a period of ninety days or more and in dangerous waters in any of the theatres of war or harbours where defensive convoys were formed or in any convoy routes designated by the naval Convoy Commanders.
>
> 16. ... that (a) the Veterans' Independence Program be expanded to include those in receipt of disability pension benefits under the Civilian Pensions and Allowances Act be amended to include an equivalent benefit program.

The Legion has accepted four of five recommendations. There may be a few more which I missed.

There is more recognition, albeit late, to appeal to the government to consider your service in a theatre of war and recognition of your service.

Captain Brick: That is correct.

Le sénateur David: Depuis très longtemps et surtout depuis que je siège comme membre de ce comité, sous la direction d'un président extrêment dévoué à la cause des vétérans, mais déjà j'étais convaincu que si la deuxième guerre mondiale a peu être gagnée, c'est grâce à la marine marchande. Je pense que les historiens qui ont fait la revue après, une quarantaine d'années, de l'histoire de la guerre de '39 à '45, reconnaissent aujourd'hui le fait que sans un ravitaillement adéquat de la marine marchande, les chances sont que cette période difficile de notre histoire aurait été perdue.

En relisant votre mémoire, je trouve que tous vos arguments sont bons. Depuis très longtemps vous auriez dû recevoir les bénéfices que vous demandez après, malheureusement, quasiment quarante années d'attente.

Ce que j'ai beaucoup apprécié c'est le style de votre mémoire qui est en même temps très précis, très dramatique, très descriptif et qui pourrait fort bien faire l'objet d'un chapitre de l'histoire de la marine de la deuxième guerre mondiale.

Je ne sais pas, monsieur le président, si c'est vous qui avez écrit ce mémoire vraiment extraordinaire. Je vais le relire avec

[*Traduction*]

Le capitaine Brick: Oui. J'ai entendu dire aujourd'hui qu'après cinq ans, quelqu'un avait reçu juste assez d'argent pour payer ses impôts. Et nous étions prêts à les remercier. La jeunesse!

Le président: Aujourd'hui, c'est eux qui vous remercient. Pour la gouverne du comité, voici les résolutions que le commandement du dominion étudiera à son congrès de la fin de semaine:

> 6. «qu'on modifie le paragraphe 1(2) afin qu'une seule mission dans des eaux dangereuses constitue pour les marins de la marine marchande canadienne l'unique critère d'admissibilité aux allocations de guerre pour les civils.
>
> 11. «que les marins de la marine marchande canadienne soient admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants.
>
> 12. «qu'on modifie la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils de telle sorte que des documents faisant foi du service, la période de service admissible soit de quatre-vingt-dix jours ou plus dans des eaux dangereuses dans un théâtre de la guerre, des ports où les convois de défense étaient formés ou sur un itinéraire établi par les commandants des convois navals.
>
> 16. «qu'on élargisse le Programme pour l'autonomie des anciens combattants aux prestataires d'une pension d'invalidité en vertu de la Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils et qu'on modifie cette loi afin de prévoir un programme équivalent.»

La Légion a accepté quatre des cinq recommandations. J'en ai peut-être oublié quelques-unes.

Même si cette reconnaissance est tardive, on est maintenant mieux disposé à demander au gouvernement qu'il tienne compte de vos services dans un théâtre de la guerre et manifeste sa reconnaissance.

Le capitaine Brick: C'est vrai.

Senator David: For many years now and particularly since I started sitting on this committee, under a Chairman extremely devoted to veterans affairs, I have remained convinced that World War II could have only been won with the help of the merchant navy. I believe that historians who have been reviewing the Second World War history after some forty years do recognize today that without adequate supplies conveyed by the merchant navy, chances are that we would have lost such a difficult period of our history.

Going through your brief, I think that you put forward some good arguments. You have been deserving for a long time the benefits you are claiming, unfortunately after having to wait for almost forty years.

In your brief, what I appreciate very much is the style which is very concise as well as very dramatical and descriptive. As such, it could very well become a chapter of marine history during World War II.

I do not know, Mr. Chairman, if you are the author of this very remarkable brief. I shall take much pleasure in reading it

[*Text*]

beaucoup de plaisir simplement pour le texte qui décrit l'histoire de la marine marchande. En quatre pages à peu près, votre mémoire décrit mieux la marine marchande que beaucoup de récits dont j'ai entendu parler et beaucoup de films que nous avons vus en provenance d'Hollywood.

Je tenais à vous féliciter et vous dire que je suis parfaitement d'accord avec toutes vos recommandations. Vous pouvez compter sur mon soutien le plus entier pour aider notre président à obtenir les recommandations que vous nous avez faites ce soir.

The Chairman: Thank you, Senator David.

When I made my opening remarks I mentioned my wonderment at why there was not a national body, but certainly from what we have heard from Gordon Robertson and Gordon Olmstead, and from the resolutions which you have recommended today, you are all speaking in the same voice. That is good enough for me at this late stage.

I wanted to make it clear that the briefs are all directed toward the same appeal to the government.

Captain Brick: Thank you for what you have said, Senator David. As you have said, the history has not been written, but the Company of Master Mariners in the archives have terrific history. The history of the ships has all been written. We have heard enough about the CN, CP, and so forth. Now it is the men's turn, and we did have enough money for a while to send a man around with a tape recorder getting down what these old seamen had to say, but unfortunately he died, and his replacement became ill. That means there are approximately 6,000 pages left in the archives not transcribed.

Mr. Chairman, I have a letter of support from the Navy League of Canada, which is appended to the brief.

I am open to questions.

The Chairman: Then I call upon Senator Guay.

Le sénateur Guay: J'aimerais faire écho aux paroles du sénateur David en particulier et aux commentaires du sénateur Bonnell ainsi qu'aux propos tenus par les membres très distingués de votre comité auquel je m'intéresse depuis longtemps.

J'ai déjà mentionné que le sénateur Marshall et moi-même étions des membres du comité des anciens combattants à la Chambre des communes. Je devrais féliciter la présentation qu'a faite le capitaine Brick, qui, je crois est une présentation extraordinaire.

Je suis d'accord avec les commentaires du sénateur David auxquels je ne peux pas ajouter beaucoup parce que vous avez été excellent.

This has been a great presentation. However, I have a question for you, Mr. Chairman. What is this committee going to do now—make a recommendation?

The Chairman: Yes.

Senator Guay: Will the committee make a recommendation to support their demands?

The Chairman: I have talked with Grant Purves about the preparation of a report. Hopefully that will commence over the

[*Traduction*]

over, especially the part about the history of the merchant navy. In about four short pages you describe the merchant navy much better than a lot of the literature written about it and many Hollywood movies.

I wanted to congratulate you and let you know that I perfectly agree with all your suggestions. You have my full support in order to help our chairman bring forward the recommendations presented to us tonight.

Le président: Je remercie le sénateur David.

Au début de la séance, j'ai exprimé mon étonnement qu'il n'y ait pas d'organisme national, mais après ce qui s'est dit à propos de Gordon Robertson et de Gordon Olmstead, et compte tenu de vos résolutions d'aujourd'hui, je constate que vous travaillez à l'unisson. J'en suis soulagé.

Je tiens à signaler que les mémoires ont tous pour but de lancer un appel au gouvernement.

Le capitaine Brick: Je remercie le sénateur David de sa gentillesse. Vous avez raison de dire que l'histoire n'a pas encore été écrite, mais les archives de la *Company of Master Mariners* regorgent de renseignements. L'historique de tous les navires est rédigé. Nous avons assez entendu parler du CN, du CP et ainsi de suite. C'est aux hommes maintenant de parler. Nous avions amassé assez d'argent pour confier à quelqu'un la tâche d'aller voir tous ces vieux navigateurs pour enregistrer leurs souvenirs, mais cet individu est décédé et celui qui l'a remplacé est tombé malade. Il reste donc environ 6000 pages à transcrire dans nos archives.

Monsieur le président, j'ai en main une lettre d'appui provenant de la Ligue navale du Canada, que je voudrais annexer à notre mémoire.

Je suis disposé à répondre à vos questions.

Le président: Je cède la parole au sénateur Guay.

Senator Guay: I wish to stress as mine the words expressed by Senator David in particular, as well as Senator Bonnell's comments and the opinions held by distinguished members of your committee whose work has interested me for a long time.

As I said previously, Senator Marshall and myself were sitting on the House Veterans Affairs Committee. I want to extend my congratulations to Capt. Brick for his very remarkable presentation.

I am in full agreement with Senator David's words. I cannot add any more because you have simply been excellent.

Vous avez fait une excellente présentation. Cependant, j'aurais une question, monsieur le président. Que fera le comité maintenant, présenter une recommandation?

Le président: Oui.

Le sénateur Guay: Le comité fera une recommandation en vue d'appuyer leurs demandes?

Le président: J'ai discuté avec Grant Purves au sujet de la rédaction du rapport. Le travail devrait commencer cet été de

[*Text*]

summer so that when we come back in the fall we will be able to look at the first draft, finalize it and present it to the Senate and then to the minister.

Senator Guay: In the event that the Senate sits late in the fall, would it be advantageous to have a meeting in early September? I say that because they have been waiting a long time.

The Chairman: My first intention was to have a report prepared by now, but I wanted to get representations from everybody who wanted to appear.

We have had representations from the merchant seamen, the prisoners of war, but there is the Halifax group. I kept the committee going to try to hear as many as possible, because this will be the last request we can make which will be of any benefit to anybody.

So I hope, with the agreement of the committee, that we can make a strong recommendation to the minister.

Senator Guay: Thank you, Mr. Chairman. Captain Brick, you have made a great presentation.

Captain Brick: Thank you.

The Chairman: Captain Brick, I asked some questions of our friend, Mr. Barnett, on the various aspects of what we think are anomalies in the veterans legislation. I asked him about the merchant seamen and the POWs and their recognition for the Veterans Independence Program at this late stage. How do you feel about those anomalies?

Captain Brick: We feel that the legislation that has been brought forth is very unjust to some. Of course, you have said that quite a few of them have been turned down. I think that proves that the Department of Veterans Affairs is doing its job well, because there are people who do get up to shenanigans.

As far as the Veterans Independence Program is concerned, I wish they would carry that on.

We know about the clawback because we do have some on $1,182 a month, and they are frightened and have come to us and said: "Please, you can't take any more from us." Some cannot stay in their own homes. We have to take them away and help them as best we can. Some have gone to live with relatives, and, of course, many people in my age bracket tend to be very impatient with grandchildren, and so forth. So we are best left on our own. I would like to stay in my home as long as I possibly can.

My wife's father was a merchant seaman. He was torpedoed during the First World War and shelled during the Second World War. My brother-in-law is a merchant seaman. My son is at sea today. He became an engineer, for which I have to apologize, but I am dedicated to this field. I am terribly sorry to say that our merchant marine has gone down hill.

The government, as such, would not accept second registry. The government signed the International Maritime Organization Agreement, but it has not ratified it. The government will not recognize port state control except with a signature.

If you take, for example, what is going on in the Gulf of Mexico today—there was a Norwegian ship trying to get

[*Traduction*]

manière à ce que cet automne, à la rentrée, nous puissions en examiner la version préliminaire et y mettre la dernière main avant de présenter le rapport au Sénat puis au ministre.

Le sénateur Guay: Si le Sénat ne devait reprendre ses travaux qu'à la fin de l'automne, ne conviendrait-il pas de nous réunir au début de septembre? Il y a si longtemps que ces gens attendent.

Le président: J'aurais préféré que le rapport soit rédigé dès maintenant, mais il fallait donner la chance à tous ceux qui voulaient témoigner.

Jusqu'ici, nous avons entendu les marins marchands et les prisonniers de guerre; il reste le groupe de Halifax. J'ai voulu que le comité poursuive ses travaux dans l'espoir d'obtenir le plus de témoignages possible car ce sera la dernière fois que nous ferons une demande qui soit quelque peu profitable.

J'espère donc, avec l'appui du comité, présenter une recommandation solide au ministre.

Le sénateur Guay: Merci, monsieur le président. Je félicite à nouveau le capitaine Brick.

Le capitaine Brick: Merci.

Le président: Monsieur, j'ai posé à notre ami, M. Barnett, des questions relatives à ce qui me semble être des anomalies dans la loi concernant les anciens combattants. Je l'ai notamment interrogé sur l'admissibilité tardive des marins marchands et des prisonniers de guerre au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Que pensez-vous de ces anomalies?

Le capitaine Brick: À notre avis, les mesures législatives sont très injustes à l'égard de certaines personnes. Comme vous l'avez mentionné, plusieurs dispositions ont été rejetées. Cela montre que le ministère des Affaires des anciens combattants fait bien son travail, car il y aura toujours des fumistes.

En ce qui concerne le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, je voudrais bien que cela aboutisse.

Les dispositions de récupération nous touchent de près parce que certains de nos membres reçoivent 1 182 $ par mois et ne voudraient pas qu'on leur en arrache davantage. Quelques-uns ne peuvent plus demeurer à la maison. Nous faisons de notre mieux pour leur trouver de l'hébergement. Il y en a qui se sont installés chez des membres de leur famille mais, à mon âge, on manque parfois de patience envers les petits-enfants et ainsi de suite. Le mieux est de vivre de façon autonome. Pour ma part, je souhaite demeurer chez moi le plus longtemps possible.

Le père de ma femme était un marin marchand. Son bateau a été torpillé au cours de la Première Guerre mondiale et bombardé au cours de la Seconde. Mon beau-frère est marin marchand. Mon fils est devenu navigateur. Il est ingénieur, ce dont je m'excuse, mais la mer est mon domaine. Je déplore énormément le sort de notre marine marchande.

Le gouvernement refusait l'idée d'un second enregistrement. Il a paraphé l'entente de l'Organisation maritime internationale mais ne l'a pas ratifiée. Le gouvernement ne reconnaît pas le contrôle portuaire sans une signature.

Voyez ce qui vient d'arriver dans le golfe du Mexique. Un navire norvégien qui voulait échapper au contrôle portuaire a

[*Text*]

around the port state control by lightening up. There is no doubt in my mind that that ship was overloaded. He was dumping into another vessel, caught fire and got caught. Port state control stopped that. We do not want unsafe ships. We would accept second registry.

When we had 26 to second register, they foreign-flagged them quickly because we were making such a fuss to the Marine Safety Advisory Council. So they flagged them out.

We have 158 ships offshore. There is not a Canadian on one of them. If we do get into a war, Mr. Chairman, do you expect a Filipino to fight for us? You would have to pay him a lot of money or he will scurry for the corners. Where will we get the merchant seamen? We do not have any more. They are not being trained. You cannot take anything that is not there. We have no ships. Irving has a few. There are some up at the lakes. There are a couple on the west coast.

Take all the figures of today, look at September 1939 and that is where we sit, sir. We have nothing. We are supposed to be able to take 4,800 loads if conflict broke out on the continent between the eastern seaboard and France, or wherever we could land. We could not take 48 loads, sir.

The Chairman: I thought of one thing when you were referring to the clawback. Even though it is not a subject before our particular committee, it prompts me to think that that there are disability pensioners, quadriplegics, for example, who might be receiving a 100 per cent disability pension, incapacity allowance, attendance allowance, old age pension and CPP. It might bring his income fairly close to $50,000, and they are considering taking some of that back.

Captain Brick: That is the way we feel, sir. We have other people, however, who receive much less. They are getting the old age pension plus the $1,182 per month and they are afraid that it will be taken away from them.

The Chairman: They are receiving $1,245 under WVA now, are they not? I see here that they are receiving $1,245.29. I was only out 29 cents.

Captain Brick: I have taken a lot of time of the committee, sir.

The Chairman: As expressed by Senator David, Senator Guay and Senator Bonnell, I thank you very much for your attendance this evening. We appreciate the fact that you took the time to come here to present your case, which gives us encouragement, if I can use that word, to try to appeal to the government to recognize the merchant seamen and the merchant mariners. We will send you a lot of copies of the proceedings of the committee as soon as they are prepared.

Honourable senators, I regret having to keep everybody, but we shall proceed to hear from our next group of witnesses. We are pleased to welcome this evening representatives of the KLB

[*Traduction*]

pris feu. Il est évident pour moi que ce navire était surchargé. Au moment où on déversait une partie de sa cargaison dans un autre navire, il est devenu la proie des flammes et il a été pris en flagrant délit. Le contrôle portuaire a mis fin à cet état de chose. Nous ne voulons pas de bateaux non sécuritaires. Nous serions d'accord pour le second enregistrement.

Quand 26 de nos bateaux auraient dû faire l'objet d'un second enregistrement, rapidement on leur a fait battre pavillon étranger parce que nous avions déposé des plaintes auprès du Conseil consultatif de la sécurité maritime. On les a enregistrés à l'étranger.

Nous avons 158 bateaux à l'étranger. Il n'y a pas un seul Canadien parmi les équipages. Si jamais il y avait une guerre, monsieur le président, pensez-vous qu'un Philippin voudrait nous défendre? Il faudrait le payer pas mal cher pour l'empêcher d'aller se tapir dans un coin. Où trouverions-nous des marins marchands? Nous n'en avons plus un seul. Il faudrait en former. On ne peut pas faire quelque chose de rien. Nous n'avons plus de navires. Irving en possède quelques-uns. Il y en a aussi dans les Grands Lacs et un petit nombre dans le Pacifique.

Prenez les chiffres d'aujourd'hui et comparez-les, pour voir, avec ceux de septembre 1939. Nous n'avons plus rien. Si jamais un conflit se déclare, nous sommes censés pouvoir transporter 4 800 cargaisons entre le littoral atlantique et la France ou quelque autre endroit où nous puissions accoster. Nous ne pourrions même pas, monsieur, en prendre 48.

Le président: Il m'est venu une idée quand vous parliez de récupération. Bien que le sous-comité ne soit pas précisément chargé de cette question, je me suis dit que certains invalides, notamment des quadraplégiques, touchent peut-être une pension d'invalidité totale et reçoivent une allocation d'invalidité, une allocation d'entretien, la pension de sécurité de la vieillesse et une pension du Régime de pensions du Canada. Ces personnes gagneraient par conséquent tout près de 50 000 $ et risquent d'en perdre une partie.

Le capitaine Brick: Nous le croyons aussi, monsieur. Toutefois, certains de nos membres touchent beaucoup moins. Ils reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse ainsi que l'allocation mensuelle de 1 182 $ qu'ils craignent de perdre.

Le président: Ils reçoivent maintenant 1 245 $, n'est-ce pas? Ou plutôt 1 245.29 $. J'oubliais les 29c.

Le capitaine Brick: J'ai pris beaucoup de votre temps, monsieur.

Le président: A l'instar des sénateurs David, Guay et Bonnell, je vous remercie beaucoup d'être venu ce soir. Vous vous êtes donné la peine de vous déplacer afin de plaider votre cause, ce qui nous encourage, pour ainsi dire, à faire pression sur le gouvernement pour qu'il reconnaisse les mérites des marins marchands et des navigateurs. Nous vous enverrons plusieurs exemplaires du compte rendu de nos délibérations dès que celui-ci sera disponible.

Honorables sénateurs, je regrette de vous retenir, mais nous allons maintenant entendre notre prochain groupe de témoins. Nous sommes heureux d'accueillir ce soir les représentants du

[*Text*]

Club, Mr. Edward Carter-Edwards, the Secretary of the Club and Mr. Bill Gibson. Please proceed to make your presentation, Mr. Carter-Edwards.

Mr. Edward Carter-Edwards, Secretary, KLB "Koncentration Lager Buchenwald" Club: While the clerk of the committee is distributing our materials, Mr. Chairman, I just want to say how happy, thrilled and grateful we are for being here today. We are grateful because we have been seeking this opportunity to appear before someone who would listen to our cause for over ten years and our plea has always fallen on deaf ears until a couple of years ago, when by chance I was talking to the honourable senator about our cause. He felt we had justification for seeking some kind of monetary award. He became involved and I feel he does support our cause. Through his efforts we are here today and we thank you, sir, very kindly for that.

Our club is called the KLB Club and the letters stand for "Koncentration Lager Buchenwald". It represents a small, unique organization made up of 16 remaining former Canadian ex-RCAF airmen who were shot down in 1944. We spent various periods of time, from two weeks up to two months or longer, in the civilian prison at Paris. It was run by the Gestapo contrary to the Geneva Convention. We were physically beaten up, emotionally tortured and spent time in solitary confinement because we did not reveal questions posed by the Gestapo guards at this prison.

In August of 1944 we were shipped to a place called Buchenwald, which is a concentration camp in Germany, again contrary to the Geneva Convention. We constantly cited that convention and were constantly told that we were not airmen, we were spies, saboteurs, and so forth, and that we were to be shot or executed for being such. Most of us were caught in civilian clothes in 1944 while we were evading capture. Most of us had been hiding with members of the underground, whom we trusted implicitly, until we found out that the last link in this long chain were Gestapo collaborators who turned us over the German authorities around Paris.

As I said, normally we were caught in civilian clothes. Most of us had our identification with us, our dog tags. Some of us had our uniforms on. These were removed from us and thrown away. We were then asked: "Who are you? Prove who you are. You are not airmen, you are spies, saboteurs and collaborators and will be treated as such."

The time we spent in the Fresnes prison, the Gestapo prison in Fresnes, and the time we spent in the Buchenwald concentration camp we were not treated as prisoners of war. We were treated just like the prisoners in the concentration camp physically, emotionally and psychologically. We were subjected to lack of food and had to sleep on cobblestones. We were all sick. We all lost weight, up to 40 to 60 pounds. We all had dysentry. We all had bites on our bodies from fleas, and so forth.

Eventually in November 1944, by some miracle, we were taken out of Buchenwald and sent to a prisoner of war camp.

[*Traduction*]

club KLB, M. Edward Carter-Edwards, secrétaire, et M. Bill Gibson. Je cède la parole à M. Carter-Edwards.

M. Edward Carter-Edwards, secrétaire du club KLB (Konzentrationlager Buchenwald): Pendant que le greffier distibue notre documentation, monsieur le président, je tiens à dire combien nous sommes heureux, honorés et reconnaissants de nous trouver parmi vous ce soir. Nous vous sommes redevables parce que cela fait plus de dix ans que nous demandons à nous faire entendre et que nos appels sont toujours tombés dans l'oreille de sourds jusqu'au jour où, par hasard, je me suis entretenu de notre problème avec l'honorable sénateur. Il a cru que nous étions justifiés de réclamer quelque compensation financière. Il s'est intéressé à notre cause et nous a accordé son appui. C'est grâce à vos efforts, monsieur, que nous sommes ici ce soir et nous vous en remercions très sincèrement.

Nous appelons notre club KLB pour «Konzentrationlager Buchenwald». Il s'agit d'une petite organisation, unique en son genre, qui regroupe 16 membres de l'Aviation royale du Canada dont l'appareil a été abattu en 1944. Chacun a d'abord été emprisonné pendant quelque temps, de deux semaines à deux mois, voire plus, dans une prison civile de Paris. Celle-ci était aux mains de la Gestapo, à l'encontre de la Convention de Genève. Nous y avons subi la torture physique et mentale et avons été confinés au secret parce que nous refusions de donner à la Gestapo les renseignements qu'elle exigeait de nous.

En août 1944, nous avons été expédiés à un endroit appelé Buchenwald, un camp de concentration situé en Allemagne, encore une fois à l'encontre de la Convention de Genève. Malgré notre insistance à invoquer la Convention, on nous répétait que nous n'étions pas des aviateurs mais des espions, des saboteurs et ainsi de suite et que nous méritions simplement d'être fusillés. La plupart d'entre nous avaient été pris vêtus en civil, en 1944, lorsque nous tentions d'échapper à la capture. Nous avions réussi à nous cacher, pour la plupart, avec l'aide de la résistance, en faisant confiance implicitement à des gens dont le réseau était finalement dirigé, nous l'avons compris, par des collaborateurs qui nous ont livrés aux autorités allemandes dans les environs de Paris.

Comme je l'ai mentionné, nous avions été pris en vêtements civils. Nous portions notre pièce d'identité, la médaille. Certains portaient leur uniforme au moment de leur capture. On nous l'a arraché pour le jeter. «Qui êtes-vous?» nous demandait-on ensuite. «Prouvez votre identité, nous disait-on. Vous n'êtes pas aviateurs, vous êtes des espions, des saboteurs et vous aurez le traitement que vous méritez.»

Pendant notre captivité à la prison de Fresnes dirigée par la Gestapo et au camp de concentration de Buchenwald, nous n'avons pas été traités en prisonniers de guerre. Du point de vue physique, émotif et psychologique, nous avons subi le même traitement que les autres prisonniers du camp de concentration. On nous a privés de nourriture et obligés à dormir sur le pavé. Nous avons tous été malades. Nous avons tous maigri de 40 à 60 livres. Nous avons tous souffert de la dysenterie. Nous étions infestés de poux, de puces et de vermine.

Par miracle, en novembre 1944, on a fini par nous tranférer dans un camp de prisonniers de guerre.

[*Text*]

The Chairman: How long were you in Buchenwald?

Mr. Carter-Edwards: I was in Buchenwald for three and a half months. Some of the men were there for two and a half months.

When the main group left at the end of October 1944, there were 12 of us left behind because we were too sick to be transported. I had pneumonia and pleurisy while I was in Buchenwald. I had problems breathing. We had injections given to us in our chests. We were subjected to harassment by the German guards. We were constantly exposed to physical, pyschological and mental torture.

Around us we could see living, walking skeletons 24 hours a day. The crematorium was running 24 hours a day and we were aware of that. We could see the smoke and we could smell the death from the crematorium. We could smell the death that walked around Buchenwald. We were supposed to be hung, but by a miracle we were released and were not. Never at any time were we released as prisoners of war.

The reason why we are here is two-fold. First, we are all in receipt of the standard prisoner of war compensation, which, in most of our cases, because we were prisoners less than 18 months, amounts to 10 per cent. This is the normal compensation paid to people in that category. We feel that because of the conditions we endured by being in Buchenwald and by being in Fresnes prison, these conditions should warrant something better than 10 per cent POW compensation.

We have been seeking this through the Minister of Veterans Affairs since the Honourable Mr. MacDonald occupied that position. The answers have always been the same: The provisions in the Compensation Act base your POW compensation on time, not experience as a prisoner of war.

I would like to reflect on another group of prisoners of war who suffered a similar fate to ours only theirs was for a longer period of time, and I refer to the Hong Kong prisoners of war. They deserve what they got, believe me. Having survived Buchenwald as we have, we can understand what their experiences were. We feel—and we have been pursuing this for many years—that some kind of adjustment should be made to those who were in the concentration camp, especially our group of the 16 survivors of the original 27 Canadians who were in Buchenwald. Most of these people living today suffer mental and physical torture. It may not be visible from the outside, but it is inside. We all still have nightmares about Buchenwald. This is an experience that you never forget, and one will never know what we have been through unless you were there. When you go to a doctor and tell him the experiences of being in a concentration camp, what does he look for? How can he tell you what your problem is? Based on this fact alone, we feel that a higher level of POW compensation should be given to the 16 survivors of the concentration camp Buchenwald.

But we have been told that if the government starts with one group, they are going to have many other groups coming forward. Gentlemen, how many survivors of concentration camps do you have in Canada? Do you have any idea? Are you aware that Canadians were in Buchenwald in 1944 and 1945, sir?

[*Traduction*]

Le président: Combien de temps avez-vous passé à Buchenwald?

M. Carter-Edwards: J'y suis resté trois mois et demi. D'autres y ont passé deux mois et demi.

Quand le gros du groupe a quitté à la fin d'octobre 1944, nous étions 12 à rester parce que nous étions trop malades pour être transportés. J'ai souffert de pneumonie et de pleurésie à Buchenwald. J'avais des problèmes respiratoires. On nous faisait des piqûres à la poitrine. Les gardiens de la Gestapo nous harcelaient. Nous étions constamment soumis à des tortures physiques, mentales et psychologiques.

Tout le jour, nous étions entourés de squelettes ambulants. Le four crématoire fonctionnait jour et nuit et nous en étions conscients. Nous pouvions voir la fumée monter et sentir l'odeur de mort qui se dégageait du four. L'odeur de la mort rôdait constamment à Buchenwald. Nous étions censés être pendus mais, par miracle, nous avons été libérés. Nous n'avons pas du tout été libérés à titre de prisonniers de guerre.

Nous sommes ici ce soir pour deux raisons. Premièrement, nous touchons tous l'indemnité normale de prisonnier de guerre, ce qui correspond, pour la plupart d'entre nous qui avons été emprisonnés pendant moins de 18 mois, à 10 p. 100 de la valeur. C'est l'indemnité normale versée aux personnes de cette catégorie. En raison des conditions que nous avons subies à Buchenwald et à la prison de Fresnes, nous estimons mériter mieux que 10 p. 100 de l'indemnité de prisonnier de guerre.

Voilà ce que nous réclamons du ministère des Affaires des anciens combattants depuis que l'honorable MacDonald en a été le titulaire. La réponse a toujours été la même: les dispositions de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre sont fondées sur la durée de l'emprisonnement et non sur la nature de l'expérience.

Un autre groupe de prisonniers de guerre a connu un sort semblable au nôtre mais pendant encore plus longtemps. Je veux parler des prisonniers de guerre de Hong-Kong. Ce qu'ils ont obtenu, ils le méritaient, veuillez me croire. Pour avoir survécu à Buchenwald, nous sommes en mesure de comprendre leur expérience. Ainsi que nous le réclamons depuis des années, la loi doit être adaptée pour tenir compte des prisonniers des camps de concentration, en particulier des 16 survivants que nous sommes sur les 27 Canadiens qui avaient été envoyés à Buchenwald. Aujourd'hui, la plupart des survivants souffrent de séquelles mentales ou physiques. Celles-ci ne sont pas nécessairement apparentes. Nous faisons tous des cauchemars à propos de Buchenwald. Une expérience comme celle-là ne s'oublie pas, et il faut être passé par là pour comprendre. Que peut faire un médecin quand vous lui racontez votre expérience dans un camp de concentration? Comment peut-il dépister votre problème? Ce seul fait milite en faveur d'accorder une plus forte indemnité de prisonnier de guerre aux 16 survivants du camp de concentration de Buchenwald.

Le gouvernement prétend que s'il indemnise mieux un certain groupe, plusieurs autres en réclameront autant. Messieurs, combien y a-t-il de survivants des camps de concentration au Canada, pensez-vous? En avez-vous la moindre idée? Saviez-

[*Text*]

Senator Bonnell: Yes.

Mr. Carter-Edwards: Did you know this before today?

Senator Bonnell: I knew about it before today, but I did not know how many people were there.

Mr. Carter-Edwards: There were 168 allied airmen in Buchenwald made up of Canadians, Americans, the British, New Zealanders and Australians. We communicate with these different groups. This is not a charter organization. We are insignificant with respect to charters, laws, rules and regulations. We do not have those kind of things because there are so few of us and we are so spread apart. We do not have the finances, the resources or even the will to form a proper chartered organization. We are not supported by the Legion. We have had some support from the National Prisoners of War Association, but basically we are a small individual group that has been shoved aside and left to die because who cares when there is only 16 of us. I would bet you that 99 per cent of the Canadians are not aware that Canadians were in Buchenwald.

Senator Bonnell, you mentioned that the youth of Canada should be present at the reunions overseas. How many of the young people in Canada know about the history of World War II? How many history books in the schools today tell you Canadians were in Buchenwald or even talk about the war? There is absolutely nothing.

The Chairman: Tell them about the lamp.

Mr. Carter-Edwards: Please feel free to ask Bill any questions, because we went through the same thing.

One of the pleasures of the Commandant's wife, who was Ilse Koch—better known as the bitch of Buchenwald—was to go around the camp and pick out men who had tattoos that were pleasing to her eye. She would have these men killed, have the tattoo removed from their bodies, and have lampshades made out of these tattoos. This concentration camp was not an extermination camp, although extermination did take place. People were hung, shot and starved to death. It was run by a group of sadistic, brutal, inhuman savages—people who called themselves Christians. Historically the German people were a high-classed people, but this is what we were subjected to for over three months. Day and night we heard the screams and cries of men, who were walking skeletons, dying.

We had an open pit with a bar across it for toilet facilities. If you fell off the bar, you fell into the pool. No one pulled you out. If you did not get out of there on your own, you stayed there until you died. We lived in that kind of an environment for over three months. You lived for yourself. Luckily, because we were allied airmen, we had military training and we comforted each other. We stuck together and helped each other because we needed that to survive mentally and physically. If it had not had been for that military training, we would have never survived Buchenwald, because we were constantly

[*Traduction*]

vous que des Canadiens ont été emprisonnés à Buchenwald en 1944 et 1945?

Le sénateur Bonnell: Oui.

M. Carter-Edwards: Le saviez-vous avant aujourd'hui?

Le sénateur Bonnell: Oui, mais j'en ignorais le nombre.

M. Carter-Edwards: Il y avait 168 aviateurs des pays alliés à Buchenwald, c'est-à-dire des Canadiens, des Américains, des Britanniques, des Néo-Zélandais et des Australiens. Nous demeurons en contact avec ces groupes. Notre organisme ne possède pas de charte. Du point de vue des chartes, des lois et des règlements, nous nous débrouillons mal. Nous ne sommes pas réglementés parce que nous sommes peu nombreux et disséminés un peu partout. Nous n'avons pas les moyens financiers et autres ni même la volonté de former une association à charte. Nous n'avons pas l'appui de la Légion. Nous avons obtenu quelque soutien de l'Association nationale des prisonniers de guerre mais, en fin de compte, nous formons un petit groupe particulier de laissés pour compte parce que 16 personnes, ce n'est pas assez pour qu'on s'y intéresse. Je gage que 99 p. 100 de la population canadienne ne sait pas qu'il y avait des Canadiens à Buchenwald.

Le sénateur Bonnell a parlé d'emmener des jeunes aux cérémonies qui ont lieu à l'étranger. Combien de jeunes Canadiens connaissent l'histoire de la Seconde Guerre mondiale? Combien de nos livres d'histoire mentionnent de nos jours qu'il y avait des Canadiens à Buchenwald ou parlent même de la guerre? C'est le silence le plus total.

Le président: Parlez-nous de la lampe.

M. Carter-Edwards: N'hésitez pas à poser aussi des questions à Bill, parce que nous avons subi la même expérience.

Un des plaisirs de l'épouse du commandant, qui s'appelait Ilse Koch—mais que nous surnommions «la chienne de Buchenwald»—était de se promener dans le camp et de choisir les hommes tatoués d'une manière qui lui plaisait. Elle les faisait exécuter et faisait prélever leur tatouage pour en faire un abat-jour. Ce camp de concentration n'était pas un camp d'extermination même s'il y avait des mises à mort. Les prisonniers étaient pendus, fusillés ou on les laissait mourir de faim. Le camp était dirigé par des sadiques, des brutes, des sauvages qui se disaient chrétiens. Les Allemands ont toujours eu la réputation d'être un peuple distingué, mais voilà ce qu'on nous a fait subir pendant plus de trois mois. Jour et nuit, on entendait les cris et les plaintes des squelettes ambulants qui se mouraient.

La toilette était à ciel ouvert. C'était un trou profond surmonté d'un barreau. On pouvait facilement tomber dans le trou et personne ne venait à votre rescousse. Celui qui ne pouvait pas s'extirper du merdier n'avait plus qu'à y mourir. Nous avons vécu dans cette ambiance pendant plus de trois mois. C'était chacun pour soi. Les aviateurs alliés avaient, heureusement, reçu un entraînement militaire et pouvaient se réconforter les uns les autres. Nous demeurions unis et nous nous venions en aide parce qu'il le fallait pour survivre de point de vue mental et physique. Sans notre entraînement militaire,

[*Text*]

exposed to what happened to those who did not have that togetherness.

The Chairman: Tell them about the lamp that you sent over.

Mr. Carter-Edwards: While we were in Buchenwald there were 1600 Danish police officers who had been sent there because they had been working with the underground blowing up trains and disobeying orders to shoot Jews. So the Germans rounded up 1600 of these Danish police officers and sent them to Buchenwald. We associated with them and sought comfort from each other. Luckily they were strong and healthy. Sometimes they would get food from the Swedish Red Cross which they shared with us andenabled us to survive as we did.

In 1984 they had their 40th anniversary of the day they arrived in Buchenwald, which was September 19, 1944. They arrived after us. We were invited to go to Denmark to participate in their service. They are also called the Danish K.L.B. Club, which is the Koncentration Lager Buchenwald. We went. While we were over there we were presented to the Queen and we met members of Parliament. We were treated royally by the Danish people because we both shared a common bond, having been through and survived the horrors of this concentration camp.

We noticed that there was a wall that had lamps and other memorabilia on it, but they did not have anything from Canada. So we thought that one of the things people remembered about Buchenwald was the lamps and Ilse Koch. So we decided to make a lamp—not of human skin. We had a lamp made with the words "Royal Canadian Air Force, Buchenwald 1944" written on it. It had a Lancaster typhoon and a spitfire on it, and on either side were written the names of the 26 Canadians who were in Buchenwald. Through the efforts of Senator Jack Marshall we brought the lamp to Ottawa; and in the company of the senator and a representative of government we presented it to the Danish ambassador at his Ottawa home. In Denmark they have a building called the Museum of Rememberance which contains the history of World War II. They put the lamp in that museum and treasure it because it came from Canada. This was our contribution to the Danish K.L.B. Club, and every time we communicate with them they mention the fact that they still have that lamp.

Gentlemen, we are here today to make two points. We feel that because of an improper understanding of the physical and mental torture that we were subjected to, contrary to the Geneva Convention, that this POW compensation should be increased in view of the fact that our experiences were totally different—believe you me—to anything the average prisoner of war experienced while in a prison of war camp. In a prisoner of war camp you were protected by the Geneva Convention, received Red Cross parcels and had the camaraderie of all your other POWs who were either Canadian, British or American. So that you felt secure in the knowledge that you were among your own people. But in Buchenwald there was nothing: no Red Cross and no Geneva Convention. You were a prisoner there and the only way that you could leave Buchenwald was through that crematorium door. That is the only way, unless you were shipped out to work. That is what they did from Buchenwald. They would ship out inmates who were

[*Traduction*]

nous ne serions pas sortis vivants de Buchenwald, comme cela se passait couramment pour ceux qui n'étaient pas soutenus.

Le président: Racontez-leur l'histoire de votre lampe.

M. Carter-Edwards: À Buchenwald, il y avait 1 600 policiers danois, envoyés là parce qu'ils avaient fait de la résistance en faisant sauter des trains et en refusant de tirer sur les Juifs comme ils en avaient reçu l'ordre. Les Allemands en avaient donc ramassé 1 600 pour les expédier à Buchenwald. Nous nous sommes associés à eux pour nous réconforter mutuellement. C'était des hommes dans la force de l'âge. Parfois, ils recevaient de la Croix-Rouge suédoise de la nourriture qu'ils partageaient avec nous, ce qui nous a permis de survivre.

En 1984, ils ont voulu commémorer le 40e anniversaire de leur arrivée à Buchenwald, soit le 19 septembre 1944. Ils étaient arrivés après nous. Ils nous ont invités à assister aux cérémonies au Danemark. Le club danois s'appelle aussi KLB pour Konzentrationlager Buchenwald. Nous avons accepté l'invitation. Là-bas, nous avons été présentés à la reine et aux parlementaires. Les Danois nous ont fait tous les honneurs à cause des liens qui nous unissent, de l'horreur que nous avons vécue ensemble à ce camp de concentration.

Nous avons remarqué un mur décoré de lampes et de souvenirs divers mais sans rien qui provienne du Canada. Cela nous a rappelé les lampes de Buchenwald et la fameuse Ilse Koch. Nous avons donc décidé de fabriquer une lampe—mais non pas de chair humaine. Elle portait l'inscription suivante: «Aviation royale du Canada, Buchenwald, 1944». Elle était ornée d'un «Lancaster Typhoon» et d'un «Spitfire» et on y avait écrit de chaque côté les noms des 26 Canadiens qui sont passés par Buchenwald. Grâce aux efforts du sénateur Jack Marshall, nous avons apporté la lampe à Ottawa, et en sa compagnie de même que celle d'un représentant du gouvernement, nous l'avons présentée à l'ambassadeur du Danemark, à sa résidence. Il existe, au Danemark, un Musée du souvenir sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Notre lampe y est maintenant exposée comme un trésor provenant du Canada. À chaque fois que nous communiquons avec le Club danois KLB, ses membres ne manquent jamais de nous rappeler le don que nous leur avons fait et qu'ils conservent précieusement.

Messieurs, nous sommes ici pour deux raisons. À cause d'une méconnaissance des tortures physiques et mentales qu'on nous a fait subir à l'encontre de la Convention de Genève, nous estimons que l'indemnisation offerte aux anciens prisonniers de guerre devrait être majorée, car nos souffrances ont été bien supérieures, croyez-moi, à celles que les autres ont endurées en moyenne dans les camps de prisonniers de guerre. Dans un camp de prisonniers de guerre, vous étiez protégé par la Convention de Genève, vous receviez des colis de la Croix-Rouge et il existait une camaraderie entre vous et tous les autres prisonniers de guerre, canadiens, britanniques ou américains. Ainsi vous étiez confiant, étant parmi vos semblables. Mais à Buchenwald, il n'y avait rien de tout cela: pas de Croix-Rouge ni de Convention de Genève. Vous y étiez prisonnier et la seule manière d'en sortir était de passer par le four crématoire. C'était la seule manière, à moins qu'on vous envoie à l'extérieur pour travailler. C'est ce qu'ils faisaient à Buchen-

[*Text*]

brought in from all over France, Germany, Holland and Belgium. They brought them in and would ship them out to areas that were heavily bombed. They had to go to work in these factories to keep the factories going, knowing darn well that their lifespan could end at any time. They knew that they were to work there until that place got bombed again.

That was the outcome of Buchenwald. You were subjected to a beating, a rifle butt in the head or a kick in the back by the German guards at any whim whatsoever. They would never hesitate to beat you up for no reason whatsoever. When you passed by one or he passed by you, you had to stand at attention with your arms open and extended, facing him. If you made a fist you got the jack boot in the face, or a rifle butt, or even shot. Your life was not worth very much at any second of the day or night. These are the conditions that we suffered under for three and a half months at Buchenwald, plus what we endured at the prison in Paris.

When we got to Stalag Luft III, we started the marches that took place in January of 1945 away from the advancing Russians; and in April of 1945, when we moved the other way from the advancing allies. Our whole life, from the time we were shot down until the time we were liberated, was one of running, being scared, and being subjected to all these cruelties.

The Chairman: Does Mr. Gibson want to add anything?

Mr. William R. Gibson, Halifax, Nova Scotia, KLB Club: Most of the information that was passed around was personal to me, but it would apply to all of us in general.

I was 18 when I went through this ordeal. In fact, I spent my nineteenth birthday in Buchenwald. Prior to that I had spent 32 days in solitary confinement in Paris under the Gestapo. I matured very quickly.

On the second night on the train after we left Paris my pilot escaped from the car that we were in. The train was stopped and the SS guards opened the door. The cars were made to hold 40 men and 8 horses. There were 96 of us in this particular train. The sanitation was one small bucket. Food was hard loaves of bread that you could not break.

The Germans were to shoot seven for each one that escaped. Since there were only the six members of the crew remaining, we were singled out to be executed. However, they had a change of heart. Instead of doing that, they made everyone in the car remove all their clothes. So that we continued our journey to Buchenwald naked.

The next day they did shoot a 17-year old Frenchman in the back as an example. When we arrived in Buchenwald we were shaved and disinfected. I was given a pair of shoes and a shirt. We were given a cobblestone mound in the lower part of the camp to sleep on, which we did for close to two weeks. If it were not for the disappearance of 3,000 German Gypsy children, we would never had been moved into a barracks.

[*Traduction*]

wald. Ils envoyaient les prisonniers qui venaient de partout, de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Belgique. Ils les recueillaient et les envoyaient dans les régions où les bombardements étaient intensifs. Les prisonniers devaient maintenir les usines en état de fonctionnement, sachant très bien qu'ils risquaient leur vie à tout instant. Ils savaient qu'ils travailleraient là jusqu'à ce que l'endroit soit bombardé.

C'était l'aboutissement de Buchenwald. Vous étiez battu par les gardes allemands à coups de crosse de fusil sur la tête ou de coups de pieds dans le dos, au gré de leur caprice. Ils n'hésitaient jamais à vous battre, sans aucune raison. Lorsque vous passiez à côté de l'un d'eux ou qu'il passait à côté de vous, il fallait se tenir au garde-à-vous, les bras ouverts, tendus devant lui. Si on serrait le poing, on recevait un coup de botte au visage, un coup de crosse, ou l'on était fusillé. Votre vie comptait pour très peu quel que soit le moment de la journée ou de la nuit. Ce sont les conditions que nous avons endurées pendant trois mois et demi à Buchenwald, en plus de ce que nous avons enduré en prison à Paris.

Quand nous sommes arrivés à Stalagu Luft III, c'était le début de la fuite devant la progression des Russes, en janvier 1945; et en avril 1945, c'était la fuite dans l'autre sens à cause de l'avance alliée. Entre le moment où notre avion a été abattu et celui où nous avons été libérés, nous avons couru, nous avons eu peur et avons été soumis à ces cruautés.

Le président: Est-ce que M. Gibson veut ajouter quelque chose?

M. William R. Gibson, Halifax, Nouvelle-Écosse, Club KLB: La plupart des renseignements qui ont été fournis me concernent personnellement, mais il peut s'agir de nous tous en général.

J'avais 18 ans quand j'ai traversé cette épreuve. En fait, j'ai eu mes 19 ans à Buchenwald. Auparavant, j'avais passé 32 jours en détention solitaire à Paris sous la Gestapo. J'ai mûri très vite.

Pendant la deuxième nuit en train après notre départ de Paris, mon pilote s'est échappé du wagon où nous étions. On a arrêté le train et les gardes SS ont ouvert les portes. Les wagons étaient conçus pour contenir 400 hommes et 8 chevaux. Nous étions 96 dans ce train. Un petit seau tenait lieu de sanitaire. Pour toute nourriture nous avions du pain si dur qu'on ne pouvait le briser.

Pour chaque prisonnier échappé, les Allemands devaient abattre quelqu'un. Comme il ne restait que six membres de notre équipe, nous avions été choisis pour être fusillés. Cependant, ils changèrent d'avis. Au lieu de cela, ils ordonnèrent à tous ceux qui étaient dans le wagon de se déshabiller. Ainsi nous avons fait le reste du voyage nus jusqu'à Buchenwald.

Le jour suivant, ils ont fusillé un Français de 17 ans par derrière, pour donner l'exemple. Lorsque nous sommes arrivés à Buchenwald, on nous a rasés et désinfectés. On m'a remis une paire de chaussures et une chemise. On nous a attribué un tas de galets dans la partie basse du camp pour dormir; c'est là que nous avons dormi pendant près de deux semaines. Si 3 000 enfants gitans allemands n'avaient pas disparu, nous n'aurions pas été transférés dans des baraquements.

[*Text*]

You will see from the pictures of Buchenwald, which came from *Yank Magazine* when Buchenwald was released, that the barracks were made to hold 250 people, and there were 600 in our barracks.

We were infested with lice, fleas and scabies. All diseases that are known to man were there, mainly because in one block experiments were carried out on human beings. Cold water experiments were carried out using the heat of prisoners to try to bring back to life someone who had been frozen. To this day I do not know why we were there, nor do I know how we got out. I do know that while we were there the three Americans were executed. One was the brother of a senator from Newfoundland, Mr. Pickersgill. The other was a gentleman from Quebec, whom I do not know. I did not know the name of the third. They were supposedly enemy agents who were captured.

While we were there, the Americans bombed the camp. In fact, on August 20, 1944, 383 tonnes of high explosives were dropped on the camp. There were 11 barracks belonging to the Gestapo that were destroyed; three or four factories were also destroyed. The prisoners who worked in the factories were kept in there while the bombs came down and the SS machine gunned anyone who tried to get out. Following the raid, we were all called up to the main square by the PA system, which normally meant that that was your last call.

The commandant asked us what we did in civilian life. Our senior officer said that we were not to tell them anything. My recollection of the words from the German officer was that "I have 167 hobos on my hands." He said, "You people have made this damage and you will clean it up." They then gave us crepepaper bandages and iodine to look after the wounded. It did not do much of the cleaning up.

What I remember most about that day was that we did not lose our sense of humour either. I can remember singing, "I've been working on the railroad." We then went back to where we were in our Godforsaken state. You were counted twice a day, once at 4.30 in the morning and once at 4.30 in the afteroon. You stood at attention until every body was accounted for, dead or alive. It could be anywhere from one to six hours, rain or shine—it did not matter. And we had no shoes.

The significance of the pin that we wear is the bare foot, with the ball and chain and the star used by the allied forces after D-Day. The KLB in the centre stands for Koncentration Lager Buchenwald. This pin was designed in Buchenwald at a meeting of the club.

The next time we were called from the square we thought that it was the end. When we got up there a German Sergeant Major from the Luftwaffen, in perfect English, said to us, "If you attempt to escape you will be shot according to the Geneva Convention." I thought that that was such an irony after where we had been, that he would have the nerve to mention the Geneva Convention. Even then, they had the road lined with guards holding their automatic machine guns. Where they thought we would go, I do not know. When we arrived at Stalag Luft III, the Commandant came out to see us, and he asked where we had come from. We said Buchenwald concen-

[*Traduction*]

Vous verrez d'après les photos de Buchenwald, qui proviennent du *Yank Magazine* lorsque Buchenwald fut libéré, que les baraquements étaient conçus pour 250 personnes et que nous étions 600 dans les nôtres.

L'endroit était infesté de poux, de tics et de gale. Il y avait toutes les maladies imaginables, principalement parce qu'on procédait dans un des blocs à des expériences sur des humains. Ils faisaient des expériences avec de l'eau froide en utilisant la chaleur du corps des prisonniers pour tenter de ramener à la vie quelqu'un qu'on avait congelé. Je ne sais toujours pas ce que nous faisions là et comment nous en sommes sortis. Je sais cependant que nous y étions et que trois Américains furent exécutés. L'un d'eux était le frère d'un sénateur de Terre-Neuve, M. Pickersgill. Un autre était un Québécois dont j'ignore le nom. Je ne connais pas non plus celui du troisième. Ils étaient censés être des agents ennemis.

Pendant que nous étions là, les Américains ont bombardé le camp. En fait, le 20 août 1944, il est tombé 383 tonnes d'obus. Onze baraquements appartenant à la Gestapo ont été détruits ainsi que trois ou quatre usines. On maintenait les prisonniers qui y travaillaient à l'intérieur, et les SS tiraient sur ceux qui tentaient de s'échapper. Après l'attaque, on nous a convoqués sur la grande place par haut-parleur, ce qui signifiait normalement que c'était le dernier appel.

Le commandant nous a demandé ce que nous faisions dans la vie civile. Notre officier supérieur nous a recommandé de ne pas répondre. Si je me souviens bien, voici les paroles de l'officier allemand: «Me voici devant 167 bons à rien. Vous êtes responsables de ce gâchis, vous allez le nettoyer». Ensuite ils nous ont donné des pansements en papier-crêpe et de l'iode pour soigner les blessés. Je n'ai pas beaucoup participé au nettoyage.

Ce dont je me souviens le mieux de cette journée, c'est que nous n'avons pas perdu notre sens de l'humour. Je me rappelle avoir chanté «I've been working on the railroad.» Après nous sommes revenus à notre condition de damnés. On nous comptait deux fois par jour, le matin à 4 h 30, et l'après-midi à la même heure. On se tenait au garde-à-vous jusqu'à ce que tout le monde soit compté, mort ou vivant. Cela durait de quatre à six heures, beau temps, mauvais temps, peu importe. Et nous n'avions pas de chaussures.

Le symbole de l'épingle que nous portons est le pied nu avec le boulet et l'étoile, utilisé par les forces alliées après le jour J. Les lettres KLB au centre signifient Konzentrationlager Buchenwald. Cette épingle a été conçue à Buchenwald lors d'une réunion du club.

Au rassemblement suivant, nous pensions bien que c'était la fin. Arrivés sur la place, un sergent-major allemand nous dit dans un parfait anglais: «Si vous tentez de fuir, vous serez abattus conformément à la Convention de Genève». Je trouvais qu'il avait du culot de mentionner la Convention de Genève, c'était d'une telle ironie après ce qu'il nous était arrivé. Même alors, il y avait une haie de gardes avec des mitraillettes braquées sur nous. Je ne sais pas où ils pensaient que nous irions. Quand nous sommes arrivés à Stalag Luft III, le commandant est venu nous demander d'où nous venions. Nous avons répondu du camp de concentration de Buchenwald. Il a dit

[*Text*]

tration camp. His reply was, "Such camps don't exist in Germany." Recently we attended a convention in Norfolk, Virginia for members of Stalag Luft III, and they invited three female censors over from Germany. Each of them was asked if they knew that we had come from Buchenwald. I think two of them said that they knew, but that they did not know what Buchewald was, and the other said that she did not know.

The Chairman: Are you referring to the recent trip?

Mr. Gibson: Yes. If you will allow me to digress a bit, at my last pension board hearing which finally culminated in a pension for me for my mental state and other problems, I asked the members of the board before it started, "Does any member of this board know the difference between a concentration camp and a prison of war camp?" I was told that it did not matter. So I asked the second time, I said, "Does any member know the difference?" I was told that it did not make any difference, that the members were learned men and knew what they were doing. So to this day I do not have an answer.

The Chairman: Is that while you were before the Veterans Appeal Board?

Mr. Gibson: Yes, the Veterans Affairs Board.

The Chairman: It was not an appeal?

Mr. Gibson: It was an application. That was not my first time; I think it was my fourth time. The words given to me at my previous board hearings were to the effect that my condition was a pre-enlistment ailment not aggrevated by wartime service. I am sure that anybody who has ever had an air crew medical will know that you are not accepted as an airman if you have anything wrong with you.

The Chairman: Would you send me your case?

Mr. Gibson: I do not have it now, but you can get it from Veterans Affairs.

The Chairman: Would you give me permission to get it?

Mr. Gibson: Certainly. That particular board came back with a ruling under the word called "vary", which apparently was not a unanimous decision. I called the pensions advocate, and he suggested that they had a retired psychiatrist who would like to see me. So I went to see this gentleman, and he had my file in front of him. By that time it was about three inches thick. When he began to speak, I cringed because he had a German accent. I said, "Are you a German?" He said, "I am an Austrian German. I left Austria in 1938." I feel to this day that it is because of him and because he understood that I received a pension.

The Chairman: Would you mind disclosing your percentage?

Mr. Gibson: I received a 40 per cent pension retroactive four years.

First, I request that the Canadian Government accept the fact that we were in a concentration camp and that such places did exist. They can prosecute Keegstra, Zundel, and a man named Ross, but why do they not tell the truth about their own people? Second, I would like to see placed in the historical

[*Traduction*]

qu'il n'y avait pas de ces camps en Allemagne. Récemment, nous avons assisté à Norfolk, en Virginie, à un congrès des membres de Stalag Luft III où trois censeures allemandes avaient été invitées. On leur a demandé si elles savaient que nous venions de Buchenwald. Deux ont répondu que oui, sans savoir ce qu'était Buchenwald, et la troisième a dit que non.

Le président: Faites-vous allusion à votre récent voyage?

M. Gibson: Oui. Permettez-moi une petite digression. À ma dernière audience auprès du conseil des pensions, où j'ai enfin obtenu une pension en raison de mon état mental et de divers autres problèmes, j'ai demandé aux membres du conseil, au début de la séance, s'ils connaissaient la différence entre un camp de concentration et un camp de prisonniers de guerre. On m'a répondu que cela n'avait pas d'importance. J'ai demandé à nouveau: «Est-ce que quelqu'un connaît la différence?» On m'a répondu que cela ne faisait pas de différence, que les membres étaient des gens instruits et qu'ils savaient ce qu'ils faisaient. Par conséquent, je n'ai toujours pas obtenu de réponse.

Le président: Est-ce que cela se passait au conseil d'appel?

M. Gibson: Au conseil des Affaires des anciens combattants.

Le président: Il ne s'agissait pas d'un appel?

M. Gibson: C'était une demande. Non pas ma première, mais plutôt ma quatrième. Aux audiences précédentes, on m'avait dit que je souffrais d'une maladie antérieure à mon engagement, que mon service de guerre n'avait pas aggravée. Je suis certain que quiconque a passé un examen médical pour devenir aviateur sait qu'on n'est pas accepté si l'on souffre de quoi que ce soit.

Le président: Voudriez-vous m'envoyer votre dossier?

M. Gibson: Je ne l'ai pas avec moi présentement mais vous pouvez l'obtenir du Ministère.

Le président: M'en donnez-vous l'autorisation?

M. Gibson: Certainement. Cette fois, le conseil a rendu la décision de «modifier», qui n'était apparemment pas unanime. J'ai appelé l'avocat des pensions qui m'a proposé de voir un certain psychiatre à la retraite. Je suis donc allé le voir et il avait mon dossier sous les yeux. À ce moment, celui-ci mesurait bien trois pouces d'épaisseur. Dès qu'il a commencé à parler, je me suis raidi parce qu'il avait un accent allemand. Je lui ai demandé s'il était Allemand. Il m'a répondu qu'il était Autrichien et qu'il avait quitté son pays en 1938. Je pense encore aujourd'hui que c'est grâce à lui si j'ai obtenu une pension, parce qu'il me comprenait.

Le président: Voudriez-vous nous révéler votre pourcentage?

M. Gibson: J'ai obtenu une pension de 40 p. 100, avec une rétroactivité de quatre ans.

D'abord, je demande que le gouvernement canadien accepte le fait que nous étions dans un camp de concentration et que de tels camps existaient réellement. On poursuit en justice Keegstra, Zundel et un certain Ross, mais pourquoi ne pas dire la vérité sur les nôtres? Deuxièmement, j'aimerais que les archi-

[*Text*]

records of Canada the fact that these men did suffer these horrible experiences. At 18 I matured very fast. I still see the dead bodies, and it is not a pleasant sight. Thank you.

Mr. Carter-Edwards: I would like to add a little bit about the historical aspect. I have written to the Defence Department Archives, and I received a letter back to the effect that they were not aware that Canadians had been in Buchenwald or even in concentration camps. I sent them the information. I recently wrote to the Minister of Veterans Affairs about our concerns, about an increase in POW compensation in relation to our experiences and about historical recognition. His comment about historical recognition was to the effect that we should contact a historian. Why should I contact a historian? I am perfectly willing to do so, but is it not up to the government to do it for the history books? It is the governments that oversee what goes into history books through the departments of education. So why should I write historians and tell them my story? What would an historian do with it? Would he put it in a history book? No, it has to go before a federal or provincial board of educators before it is accepted as fact. So why do they not start at the top? I could give them verification, which is a main point as people are reluctant to accept that we were even in a concentration camp. Many people feel that concentration camps were only for Jews. They held more than just Jews. I am not knocking the Jewish people, as they were there, but there were also French people, Danes, Poles, Czechs, Canadians, Americans and other nationalities. So why can we not receive the recognition to which we are entitled, and let the Canadian public know that Canadians were in Buchenwald concentration camp in 1944 and about the experiences we endured.

Mr. Gibson talked about roll calls where we would stand for hours on end. Most of us—and again, I am about to relate an unpleasant story—had dysentary. We could not leave to go to the pit. We had no alternative but to stand there and let the excrement run down our leg or to pull our pants down right in front of thousands of other people. How humiliating! That is what we endured. People would fall down from fatigue, lack of strength, simply collapse. You could not go over and help them. You had to stand there and watch the poor person suffer. It was most humiliating and most embarrassing.

Mr. Gibson: In the papers you received is a declassified executive order from the United States. It was declassified in 1981. They say in the accompanying letter in paragraph two:

> This office would be interested to know whether the American personnel listed in the enclosed lists were safely returned to the United States.

And attached is a list of all the men who were there. These are all the prisoners who had money on them when they were arrested by the Gestapo, so all the names are not there.

[*Traduction*]

ves du Canada mentionnent le fait que ces hommes ont effectivement souffert de ces horribles expériences. À 18 ans, j'ai mûri très vite. Je vois toujours des cadavres et ce n'est pas très plaisant.

M. Carter-Edwards: J'aimerais ajouter quelques éléments historiques. J'ai écrit aux archives du ministère de la Défense, et j'ai reçu une réponse disant qu'aucun Canadien n'avait été à Buchenwald ou dans des camps de concentration. Je leur ai envoyé les renseignements. J'ai récemment écrit au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet de nos préoccupations, l'augmentation de l'allocation aux prisonniers de guerre en rapport avec notre expérience et une reconnaissance historique. Au sujet de la reconnaissance historique, il nous a dit de prendre contact avec un historien. Pourquoi devrais-je contacter un historien? Je veux bien, mais n'est-ce pas le rôle du gouvernement de veiller au contenu des livres d'histoire par le biais des ministères de l'éducation. Pourquoi devrais-je écrire aux historiens pour leur raconter mon histoire? Qu'est-ce qu'un historien en ferait? La mettrait-il dans un livre d'histoire? Non. Cela doit passer par un conseil fédéral ou provincial d'éducateurs avant d'être accepté comme un fait historique. Alors pourquoi ne commencent-ils pas par le haut? Je pourrais leur fournir des preuves, ce qui est important puisque les gens s'entêtent dans leur refus de croire que nous ayons même été envoyés dans un camp de concentration. Beaucoup pensent que ces camps étaient réservés aux Juifs. Il y avait bien d'autres personnes que des Juifs. Je ne nie pas qu'il y ait eu des Juifs, mais il y avait aussi des Français, des Danois, des Polonais, des Tchèques, des Canadiens, des Américains et des gens d'autres nationalités. Alors pourquoi ne pas nous accorder la reconnaissance à laquelle nous avons droit, faire savoir à la population qu'il y avait des Canadiens dans le camp de concentration de Buchenwald en 1944, et parler de l'expérience que nous y avons subie.

M. Gibson a parlé des rassemblements au cours desquels nous devions nous tenir debout pendant des heures. Pour la plupart—et je vais encore vous raconter une histoire désagréable—nous avions la dysenterie. Nous étions obligés de demeurer debout pendant que les excréments nous coulaient le long des jambes, ou de baisser nos pantalons devant des milliers d'autres personnes. Quelle humiliation! Voilà ce que nous avons enduré. Les gens tombaient de fatigue, de faiblesse, ils s'effondraient tout simplement. On ne pouvait pas leur venir en aide; on restait là à les regarder souffrir. C'était. C'était humiliant et embarassant.

M. Gibson: Dans les documents que vous avez reçus, il y a un ordre non protégé des États-Unis. Il a été rendu public en 1981. Dans le deuxième paragraphe de la lettre qui l'accompagne, on trouve ceci:

> Notre bureau serait intéressé à savoir si le personnel américain inscrit sur les listes suivantes a pu rentrer sain et sauf aux États-Unis.

On donne ensuite la liste de tous les hommes qui étaient là-bas. Il s'agit des prisonniers qui avaient de l'argent sur eux lorsqu'ils ont été arrêtés par la Gestapo, tous les noms ne s'y trouvent donc pas.

[*Text*]

The Chairman: I see the name Arthur Kinnis. Is he from Vancouver?

Mr. Gibson: Yes.

Senator Bonnell: Most of these prisoners were airmen. Why is that? Why were there not soldiers?

Mr. Carter-Edwards: The way we got there, first of all, is that most of us were behind the lines. This was basically before D-Day and in the short period after D-Day. Most of us were shot down in enemy territory behind the Allied lines, and as a consequence it was the airmen who were there at that particular time. When the airmen were shot down, they contacted the underground, and the underground took us all to Paris.

Mr. Gibson: It was a mistake.

Mr. Carter-Edwards: Yes. It was a mistake. That is what they did, for some unknown reason. They took everybody to Paris, and from there, we were supposed to be taken to Spain by car or be holed up in safe houses supposedly controlled by the underground. It had worked well up until the very last link in this long chain of genuine French people. The last link was a collaborator who had infiltrated. As it happened, the way they operated, one link did not know what the next link was doing. He went from one place to the next. You were taken off his hands, he left and that was it. He did not know what happened to you, which was unfortunate.

Mr. Gibson: Only one man knew the other man in the cell, so if he was captured, he could only squeal on that one person he knew.

Mr. Carter-Edwards: That is why it is all airmen, because we were victims of the circumstance at that time. The Allies had not advanced that far yet and we were being shot down behind the lines.

Senator Bonnell: To your knowledge, did anybody escape from Buchenwald?

Mr. Carter-Edwards: Only one man.

Mr. Gibson: Wing Commander Anderson was the only survivor of agents who got out of Buchenwald. He wrote a book called *The White Rabbit* and in that book he mentions our arrival in Buchenwald. He had a great plan, which he discussed with our senior officers, for an uprising through which we would take over the camp, although I do not know with what. In 1983 in Hamilton Mr. Anderson told us that he could tell us something now that he couldn't tell us in Buchenwald. He said that the week we got out he had been called up to the commandant's office and informed that our numbers had come down from Berlin and we were to be executed that week. An execution at Buchenwald was normally by piano wire around your throat and then you were hung on a meat hook.

Senator Bonnell: That is what they did in Berlin too.

Mr. Gibson: It is a dishonour to die like that, in the German way of thinking, whereas it is an honour to be shot by a firing squad.

Senator Bonnell: After going through that experience, you must all believe in God for allowing you to be here today at all.

[*Traduction*]

Le président: Je vois le nom d'Arthur Kinnis. Est-il de Vancouver?

M. Gibson: Oui.

Le sénateur Bonnell: La plupart de ces prisonniers étaient des aviateurs. Pourquoi? Pourquoi n'étaient-ils pas soldats?

M. Carter-Edwards: Nous avons été capturés, pour la plupart, derrière le front. Essentiellement c'était avant ou tout juste après le jour J. La majorité d'entre nous avions été descendus en territoire ennemi, derrière les lignes alliées et, par conséquent, ce furent surtout des aviateurs qui se trouvaient là à ce moment précis. Quand leur avion avait été abatu, les aviateurs contactaient des membres de la résistance qui finissaient par nous emmener à Paris.

M. Gibson: C'était une erreur.

M. Carter-Edwards: Effectivement. Mais c'est ce qu'ils faisaient pour une raison que j'ignore. Ils dirigeaient tout le monde sur Paris et de là, on était censé nous emmener en Espagne en voiture ou bien nous garder en sécurité dans des maisons supposément tenues par la résistance. Cela avait bien fonctionné jusqu'au dernier maillon de cette longue chaîne formée de vrais Français. Le dernier maillon était un collaborateur qui s'était infiltré dans le réseau. Étant donné la manière dont celui-ci fonctionnait, chaque maillon ignorait ce que faisait le suivant. On allait d'un endroit à un autre. Un responsable vous emmenait quelque part et repartait. Il ne savait malheureusement pas ce qu'il advenait de vous.

M. Gibson: Un seul homme connaissait le responsable de l'autre cellule de sorte que, s'il était capturé, il ne pouvait donner que la personne qu'il connaissait.

M. Carter-Edwards: C'est pourquoi ce sont tous des aviateurs; nous avons été victimes des circonstances. Les Alliés n'avaient pas beaucoup avancé et nous étions descendus derrière les lignes.

Le sénateur Bonnell: À votre connaissance, quelqu'un s'est-il jamais échappé de Buchenwald?

M. Carter-Edwards: Un seul homme.

M. Gibson: Le lieutenant-colonel Anderson est le seul qui se soit enfui de Buchenwald. Il a écrit un livre intitulé *The White Rabbit*, dans lequel il y mentionne notre arrivée au camp. Il avait un grand plan dont il avait discuté avec nos officiers. Il voulait organiser un soulèvement et prendre le contrôle du camp, mais j'ignore comment il aurait fait. En 1983, à Hamilton, M. Anderson nous a dit qu'il pouvait maintenant nous révéler ce qu'il ne pouvait pas nous dire à Buchnwald. D'après lui, la semaine où nous avons été libérés, il avait été appelé au bureau du commandant où on lui avait appris que Berlin avait ordonné notre exécution au cours de la semaine. À Buchenwald, cela voulait dire qu'on nous aurait étranglés avec du fil de fer barbelé et pendus ensuite à un crochet à viande.

Le sénateur Bonnell: C'est ce qu'ils faisaient à Berlin aussi.

M. Gibson: C'est un déshonneur pour les Allemands de mourir ainsi, alors qu'il est digne de mourir sous le peloton d'exécution.

Le sénateur Bonnell: Après être passés par là, vous devez tous croire que c'est grâce à Dieu que vous êtes encore vivants.

[*Text*]

Mr. Carter-Edwards: Yes.

Mr. Gibson: I said that to Gordon Sinclair when I was on Front Page Challenge, and he finally admitted to me that he believed in God too.

Senator Bonnell: That must have been just before he died.

Mr. Gibson: Right.

Senator Bonnell: I know that if you look in the church doors now, all the fellows will have grey hair like me, rehearsing for the finals.

Mr. Gibson: You learn to pray a lot.

The Chairman: How many of the 27 are still living?

Mr. Carter-Edwards: I believe 16.

The Chairman: A few years ago, when you were in my office, there were five or six.

Mr. Carter-Edwards: We have found two more in the last few months, one a fellow by the name of Sunshine, who lives in Toronto, who just surfaced after all these years.

Mr. Gibson: He is resurrected. We had him down as deceased.

Mr. Carter-Edwards: There is also a Mr. Compton from Winnipeg. He appeared out of the clear blue sky. We thought he was gone.

Mr. Gibson: And John Harvey from Montreal appeared last year.

The Chairman: Could you give us all the names and addresses as soon as possible?

Mr. Carter-Edwards: That would be no problem.

The Chairman: It would appear to me that you should all be considered 50 per cent, as are the Hong Kong veterans. At least your wives are protected after the fact.

I will only be repeating myself when I say to you how touched I was. I have heard this story before at POW conventions. You can be assured I was very struck, as I am sure everybody in this room was, by the story you tell. It still hurts many of us, even though I am embarrassed to say that I cannot do anything about it unless there is a commitment on the part of the government, so that Canada can say that we have not broken faith with the men who went and died, and those who suffered.

Our report will point out, as strongly as we can, what you have gone through, and hopefully, before it is too late, we will be able to get the recognition that your group so deserves.

I was speaking to a Mr. Ruxton from Australia in Vancouver the other day, and he is sending me all the material they have on prisoners of war and on the merchant seamen; so I hope we will be able to learn something from them that we cannot learn from ourselves.

Mr. Carter-Edwards: I just want to add that we are certainly grateful to you for asking us to come here today. This is really the first chance we have had to tell our story and to reveal our concerns. It has been a hard fight. No one seems to

[*Traduction*]

M. Carter-Edwards: Effectivement.

M. Gibson: Je le disais à Gordon Sinclair lorsque je suis passé à l'émission *Front Page Challenge*, et il m'a avoué qu'il croyait aussi en Dieu.

Le sénateur Bonnell: Ce devait être peu de temps avant sa mort.

M. Gibson: C'est cela.

Le sénateur Bonnell: Si vous jetez un œil dans les églises maintenant, tous les types aux cheveux gris comme moi sont en train de préparer leur sortie.

M. Gibson: On apprend à beaucoup prier.

Le président: Combien des 27 vivent encore aujourd'hui?

M. Carter-Edwards: Je pense qu'il en reste 16.

Le président: Il y a quelques années, vous m'avez dit à mon bureau qu'il y en avait 5 ou 6.

M. Carter-Edwards: J'en ai trouvé deux autres ces derniers mois, l'un s'appelle Sunshine, et habite à Toronto; il est réapparu après toutes ces années.

M. Gibson: Il est ressuscité. Nous l'avions classé comme mort.

M. Carter-Edwards: Il y a aussi un dénommé Compton, de Winnipeg. Il est sorti de nulle part. Nous le croyions disparu.

M. Gibson: Et John Harvey de Montréal qui est apparu l'an dernier.

Le président: Pouvez-vous me donner tous les noms et adresses, dès que possible?

M. Carter-Edwards: Sans problème.

Le président: Il me semble que vous devriez tous obtenir 50 p. 100, comme les anciens combattants de Hong-Kong. Au moins vos épouses sont protégées après le fait.

Je vais me répéter en vous disant combien j'ai été ému. J'ai déjà entendu raconter votre histoire à des congrès d'anciens prisonniers de guerre. Je vous assure que vos propos m'ont beaucoup touché, comme tout le monde ici ce soir. Cela fait encore mal à beaucoup d'entre nous, même si je suis gêné de vous dire que je ne peux rien tant que le gouvernement ne se sera pas engagé, de telle sorte que le Canada puisse dire qu'il n'a pas oublié les hommes qui sont partis au combat, qui y sont morts et qui ont souffert pour nous.

Notre rapport soulignera aussi vigoureusement que possible ce que vous avez traversé et j'espère, avant qu'il ne soit trop tard, que nous pourrons obtenir la reconnaissance que vous méritez.

L'autre jour, je me suis entretenu à Vancouver avec M. Ruxton, d'Australie, qui doit m'envoyer tout le matériel qu'ils ont au sujet des prisonniers de guerre et des marins marchands; j'espère donc que nous pourrons en tirer quelque chose que nous ne pouvons apprendre par nous-mêmes.

M. Carter-Edwards: Je veux simplement ajouter que nous vous sommes reconnaissants de nous avoir invités à venir aujourd'hui. C'est en fait la première occasion que nous avons de raconter notre histoire et de faire état de nos préoccupa-

[*Text*]

want to listen beyond a certain point. I do not know why they stop, whether they are afraid of political implications, and so on. We get a lot of concern and understanding, but that is it. All we get are words. No one has come forward to say we should be recognized. Perhaps I am biased, but I feel that we experienced something totally different from what the average prisoner of war experienced—and they experienced hardship. I sincerely hope that we have left you convinced that ours was a unique story and a unique case. We hope that somehow, somewhere, it will be addressed in the proper light.

The Chairman: Thank you. We can assure you that you will get a little more recognition in some way in the near future.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I wonder if it would be of any help, although not financially, to this organization if we could persuade the department to supply them with a historian, paid for by the department, who could get the story from each of those 16 people who were in that concentration camp, before the details of the story are lost. The department would then have the story. Perhaps it would only take the salary of one man going around to see all of these people so that our children and our grandchildren will never forget. After all, there are people today who do not believe the holocaust ever happened, and it is just not right.

The Chairman: Yes. When we heard from the National Prisoners of War, it prompted somebody to call us about writing something up. That is why I want the names of all the survivors.

Thank you all for coming.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

tions. Le combat a été dur. On dirait qu'on ne veut pas nous entendre au-delà d'une certaine limite. Je ne sais pas pourquoi. Peut-être parce qu'on redoute les conséquences politiques et ainsi de suite. On se montre intéressé et compréhensif à notre égard, mais c'est tout. Nous n'obtenons que de belles phrases. Personne n'a osé dire que nous devrions être reconnus. Je suis peut-être partial, mais je pense que nous avons vécu quelue chose de totalement différent de ce qu'ont vécu de façon générale, malgré toutes leurs difficultés, les autres prisonniers de guerre. J'espère sincèrement que nous vous avons convaincus du caractère particulier de notre histoire. Il faudrait que quelqu'un accepte enfin de s'y intéresser comme il se doit.

Le président: Merci. Je vous assure que vous obtiendrez un peu plus de reconnaissance, de quelque manière que ce soit, dans un avenir rapproché.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, je me demande s'il ne serait pas avantageux pour cette organisation—non pas financièrement, bien sûr—si nous persuadions le Ministère de leur fournir à ses frais les services d'un historien qui pourrait recueillir les témoignages des 16 personnes qui se trouvaient dans ce camp de concentration, avant que les détails ne soient perdus. Le Ministère posséderait alors leur témoignage. Il suffirait peut-être de rémunérer une seule personne pour qu'elle se rende auprès de ces gens afin que que nos enfants et petits-enfants n'oublient pas. Après tout, il s'en trouve aujourd'hui pour remettre, hélas, en question l'existence de l'holocauste.

Le président: En effet. Quand nous avons entendu le témoignage de l'Association nationale des prisonniers de guerre, cela a incité quelqu'un à nous appeler pour nous demander d'écrire quelque chose à ce sujet. C'est pourquoi je voudrais avoir les noms et adresses de tous les survivants.

Je vous remercie tous d'être venus.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada:

Mr. Barney Barnett, Secretary Treasurer, Ottawa, Ontario.

From the Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division):

Capt. Paul Brick, Chairman, Dartmouth, Nova Scotia.

From the K.L.B. Club "Koncentration Lager Buchenwald":

Mr. Edward Carter-Edwards, Secretary, Bala, Ontario;
Mr. Bill Gibson, Member, Halifax, Nova Scotia.

Des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada:

M. Barney Barnett, secrétaire-trésorier, Ottawa (Ontario).

De la «Company of Master Mariners of Canada» (Division des Maritimes):

Capt. Paul Brick, président, Dartmouth (Nouvelle-Écosse).

Du «K. L. B. Club Koncentration Lager Buchenwald»:

M. Edward Carter-Edwards, secrétaire, Bala (Ontario);
M. Bill Gibson, membre, Halifax (Nouvelle-Écosse).

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-91

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology

Subcommittee on

Veterans Affairs

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

INDEX

OF PROCEEDINGS

(Issues Nos. 1 to 8 inclusive)

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1991

SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des
Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules nos 1 à 8 inclusivement)

29400

Prepared by

Elaine Slone,

Information and Technical Services Branch,

LIBRARY OF PARLIAMENT

Compilé par

Elaine Slone,

Direction de l'information et des services techniques,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology Subcommittee on Veterans Affairs 2nd Session, 34th Parliament, 1989-91

INDEX
(Issues 1-8 inclusive)

N.B. R refers to the report of the Subcommittee, "It's Almost Too Late", which is printed separately and also in issue no. 32 of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Army, Navy and Air Force Veterans in Canada
Concerns, **8:**7
Historical background, **8:**5-6
Membership, activities, **8:**6
Non-veterans, **8:**9
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, brief, **8:**5-8
Veterans Affairs Department, budget cutbacks, consultation, **8:**8-9
Youth Development Program, **8:**7,12

Barnett, Barney, Secretary Treasurer, Army, Navy and Air Force Veterans in Canada
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **8:**8-16
Statement, **8:**5-8

Barootes, Hon. Efstathios William, Senator (Regina-Qu'Appelle)
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, **5:**25-6,31; **6:**21-3,32

Baton Broadcasting Company
Courage (The) of Early Morning, film (proposed) about Billy Bishop, reference, **6:**34

Beal, A. Lynne, Advisor to the Association, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association
Biographical note, **4:**20
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, statement, **4:**20-5

Beal, Ron, Vice-President, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **4:**20,25-33,36
Statement, **4:**16-9

Bill C-24
See
Statute Law (Superannuation) Amendment Act

Bill C-87, Act to amend the statute law in relation to war veterans
See
Veterans — Mentally incapacitated

Bishop, William Avery (Billy)
Baton Broadcasting, film (proposed), **6:**34
Book about by Mr. Mathieson, reference, **6:**34
Kid (The) Who Couldn't Miss, National Film Board
Commitment, status, **6:**34

Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie Sous-comité des Affaires des anciens combattants 2e session, 34e législature, 1989-1991

INDEX
(Fascicules 1-8 inclusivement)

N.B. R fait référence au rapport de ce Sous-comité, «Presque trop tard», qui a été imprimé séparément ainsi que dans le fascicule no. 32 du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie

AAC
Voir
Anciens combattants — Allocation aux anciens combattants
Sujets particuliers

Affaires des anciens combattants, sous-comité du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie
Agenda
Orientation future, **1:**5,14-7
Travaux futurs, **1:**45-6
Mandat
Nouveau, **1:**5
Terminaison, **7:**5
Membres, vacances, discussion, **1:**8-9
Motions et conventions
Anciens combattants, ministère, à fournir les services d'un historien au KLB Club, proposition, question à être examinée davantage, **8:**4,40
CNAAC, films de la série parrainés par, copies acceptées; adoptée, **6:**4,32
Délibérations, nombres de copies à imprimer; adoptée, **1:**5,10-1
Documents écrits annexés; adoptée, **1:**6,35; **4:**4
Fox, Laura, engagée comme adjointe administrative et de recherche; adoptée, **1:**4
Président, autorisation à tenir des réunions, entendre et publier les témoignages en l'absence d'un quorum; adoptée, **1:**4,9-10
Président, nomination; adoptée, **1:**4,8
Purves, Grant, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement, soit détaché au sous-comité; adoptée, **1:**6
Rapport, premier, présenté au comité permanent; adoptée, **1:**5
Vice-président, nomination; adoptée, **1:**4,8
Ordre de référence, **1:**3
Examen, **1:**11-3
Rapport, préparation, discussion, **8:**27-8
Rapports au Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie
Premier, **1:**5
«Presque trop tard», rapport du Sous-comité des Affaires des anciens combattants, **R:**[i]-[33]

Affaires sociales, des sciences et de la technologie, Comité sénatorial permanent
Sous-comité des Affaires des anciens combattants, établissement, etc. (motions), **1:**7,14

Allocations aux anciens combattants
Voir
Anciens combattants — Allocations aux anciens combattants

Anciens combattants
Age moyen, **3:**6; **5:**7; **R:**1-2
Allocation d'incapacité exceptionnelle, **4:**9; **6:**15; **R:**27

Bishop, William Avery (Billy)—*Cont'd*
Kid (The) Who Couldn't Miss, National Film Board—*Cont'd*
Subcommittee, involvement, **1**:19

Bonnell, Hon. M. Lorne, Senator (Murray River), Committee Deputy Chairman
Organization meeting, **1**:7-14,17-9
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Army, Navy and Air Force Veterans in Canada
Budget cuts, consultation, **8**:8-9
Views, **8**:14
Canadians in Buchenwald, **8**:32,38-40
Master mariners, certificate, **8**:23-4
Merchant seamen, **6**:22; **8**:24-5
National Council of Veteran Associations
Budget cuts, consultation, **6**:28-9
Priorities, **6**:25
Peacekeeping forces, **6**:25-6
Procedure, **8**:16
Treatment Accounts Processing System, program, **3**:33
Veterans
Drug benefits, **5**:21-2
Long term institutional care, rates, increase, **3**:13-4
Consultations, **3**:19-20
Mentally incapacitated, trust fund, **3**:14-5; **5**:37
VIP benefits, cuts, **3**:11-3
Royal Canadian Legion, involvement, **5**:17-20
Widows pensions, **6**:27
WVA, Guaranteed Income Supplement, harmonisation, **3**:32-3; **6**:30
Young people, Remembrance Day, participation, **8**:8

Bordeleau, Dan, Member, Canadian Merchant Navy Association
Introduction, **1**:20

Bouffard, Denis, Clerk of the Sub-Committee
Organization meeting, **1**:10-3

Brick, Paul, Chairman, Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division)
Biographical note, **8**:23
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **8**:22-9
Statement, **8**:16-22

Broadbent, David, Deputy Minister, Department of Veterans Affairs
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, discussion, **3**:19-20,24-5,27,30-1,33

Brown, Ernie, Member, Canadian Merchant Navy Association
Introduction, **1**:20

Bureau of Pension Advocates
Canadian veterans in United Kingdom, on the spot interviews, results, **7**:20; **R**:10
Role, **1**:15; **3**:8

Canadian Armed Forces
World War II, servicemen/servicewomen, service in Canada only, contribution, casualties, **5**:7-8,23-4
"Zombies" (National Resources Mobilization Act (NRMA)), historical background, **2**:20,21; **7**:14-5

Canadian Merchant Navy Association
Membership, **1**:35-6

Anciens combattants—*Suite*
Allocations aux anciens combattants
Admissibilité, critères de base, élargissement, **1**:38-9,41,46; **3**:22-3; **5**:8,10,32; **R**:7-8
Age, différence, hommes, femmes, **8**:15; **R**:23
Tribunal d'appel des anciens combattants, décision, **R**:23
Comité, recommandations, **R**:ii,23-4
Historique, **5**:8
Impôts, convention avec autres pays, **3**:29-30
Indexation, répercussion, **7**:19
Pension d'invalidité, comparaison, **7**:20
Résidence, règle
Comité, recommandation, **R**:i,13
Problèmes, préoccupations, **1**:14; **3**:28-9; **7**:13-4,17-8
Raisons historiques, **3**:31
Revenu, exemptions, **5**:13; **7**:19
Royaume-Uni, accord de réciprocité, manque, **7**:13
Comité, recommandation, **R**:i,13
Supplément de revenu garanti, amalgamation, possibilité, **3**:32
Versements à l'étranger, raison, **3**:31
Vieillissement, répercussions, **5**:13
Classification, critères, **1**:26
Conjoints (remariés) des pensionnés pour invalidité/prisonniers de guerre, droits (Projet de loi C-24), **3**:7-8
Corée, service
Classification comme ancien combattant, restrictions, **6**:33
Médailles, **6**:26
Prestations, **6**:25; **R**:29
Décret sur la pension dans les zones de service spécial
Application, contexte, objectif, **6**:6-9
Bénéficiaires, nombre, **6**:18
Fonds de bienfaisance, **1**:18
Incapacité mentale
Pensions placées dans fonds en fiducie, **4**:14-5; **5**:37; **R**:25
Projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, disposition, **R**:25
Lits d'hôpitaux, problèmes, **3**:8-9,13; **5**:24-5,26,30-2,35
Etude démographique par ministère des Anciens combattants, **3**:17
Médailles, préoccupations, **6**:10-1
Médicaments, paiement, limitations, **3**:33; **5**:21-2
Pensions d'invalidité, demandes, traitement, etc., **3**:8
Prisonniers de guerre
Voir
Prisonniers de guerre
«Réputés ne jamais avoir servi», signification, décret du conseil (14 août 1946), **5**:14,39-40
Résidents au Royaume-Uni
Allocation des anciens combattants, admissibles, nombre (estimation), **5**:9
Haut-commissariat à Londres, financement, travail, **3**:28,30
Indigents
Aide (gouvernement, organismes/fonds de bienfaisance, etc.), **1**:16-8; **R**:12-3
Bureau des services juridiques des pensions, entrevues sur place, résultats, **R**:12
Commission des pensions, activités proposées, **1**:16
Exemples, **1**:14-5,17; **R**:12
Gouvernement britannique, traitement, **3**:29
Identification, problème, **1**:16
Nombre inconnu, **7**:10
Pension d'invalidité, admissibilité, ignorance, **7**:20
Soins institutionnels de longue durée, frais, augmentation, raisons, **3**:9-10; **5**:12; **7**:8
Adoption progressive, **5**:6
Anciens combattants, ministère, organismes d'anciens combattants, consultation, **3**:18-20; **5**:19-20
Troubles dus à un stress post-traumatique, effet, **4**:22-5

Canadian Merchant Navy Association—*Cont'd*
Role, **1**:29
Royal Canadian Naval Association, affiliation, **1**:36
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, brief, **1**:21-30

Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association
Royal Canadian Legion, support, **1**:37,44
Status, **1**:43
Veterans Affairs, Minister, relationship, **1**:43
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Brief, **1**:30-5
Recommendations, **1**:34-5

Canadian Merchant Navy Veterans Association
Membership, **8**:22

Canadian National Marine Vessels
World War II, marine vessels, West Indian crews, **8**:23

Canadian Veterans Association of the United Kingdom
Activities, **3**:30
Veterans Affairs Department, financial aid, **3**:30

Canadian War Museum
Storage facility, problems, **1**:13

Carter-Edwards, Edward, Secretary, K.L.B. Club "Koncentration Lager Buchenwald"
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **8**:32-4,37-9
Statement, **8**:30-2

Chadderton, H. Clifford, Chairman, National Council of Veteran Associations in Canada
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **6**:16-35
Statement, **6**:5-16

Chase, David D., Legislative Assistant, Department of Veterans Affairs
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, **2**:22; **4**:11
Reference to, **2**:25

Civilian War Pensions and Allowances Act
Merchant seamen, qualification, **1**:26,39; **R**:7
Recipients, **1**:47
WVA benefits, extension, quotation, **1**:33

Cobb, Michael, Adviser to the Committee
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, **7**:12

Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division)
Archives, **8**:27
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, recommendations, **8**:21
Membership, qualification, **8**:22

Compensation for Former Prisoners of War Act
See
Prisoners of war — Compensation

Anciens combattants, ministère
Crédits périmés, **8**:7,13
Ministre
Anciens combattants placés en institutions, augmentation des frais, adoption progressive, communiqué de presse,16 mai 1990, **5**:5-6; **7**:9
Marine marchande, associations, relations, **1**:43
Prisonniers de guerre, avantages, modifications, annonce, septembre 1989, référence, **5**:33-4
Organisations d'anciens combattants, consultations/discussions, **6**:29
Programmes, changements, **3**:6
Rapport annuel, 1987-1988, référence, **1**:25
Service dentaire, **3**:27,32
Système de comptabilisation des traitements, description, effet, **3**:6-7

Anciens combattants, nous nous souvenons
Rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences, références, **2**:8,24; **4**:37; **R**:1

Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, mémoire, **8**:5-8
Anciens combattants, ministère, compression budgétaire, consultation, **8**:8-9
Historique, **8**:5-6
Membres, activités, **8**:6
Non anciens combattants, **8**:9
Préoccupations, **8**:7
Programme de développement des jeunes, **8**:7,12

Association canadienne de la marine marchande
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, mémoire, **1**:21-30
Membres, **1**:35-6
Rôle, **1**:29
Royal Canadian Naval Association, affiliation, **1**:36

Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne
Activités, **3**:30
Anciens combattants, ministère, aide financière, **3**:30

Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Mémoire, **1**:30-5
Recommandations, **1**:34-5
Anciens combattants, ministère, relations, **1**:43
Légion royale canadienne, appui, **1**:37,44
Statut, **1**:43

Association des anciens combattants de la marine marchande du Canada
Membres, **8**:22

Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Mémoire, **4**:16-9,20-5
Recommendation, **4**:25

Concentration camps
Buchenwald, allied airmen, treatment, personal experiences, **8**:30-8

Craddock, Ralph, Past President, Federation of British and Canadian Veterans of Canada
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **7**:10-2,14-6,19
Statement, **7**:5-6,8-9

David, Hon. Paul, Senator (Bedford)
Organization meeting, **1**:8-10,12-3,18-9
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Army, Navy and Air Force Veterans in Canada, **8**:9
Youth Development Program, **8**:11-2
Bishop, Billy, film, **1**:19
Canadian service veterans, casualties, **5**:23
Canadian veterans living in United Kingdom, **7**:10,18
Clawback, **8**:9-11
Dental fees, **3**:32
Federation of British and Canadian Veterans of Canada, **7**:9,15-6
Hospital beds, **3**:16-7; **5**:24-5
Inflation, **7**:19
Merchant seamen
Association, membership, **1**:36-7
Financial assistance, **1**:25-6
Role, WWII, **8**:26-7
Veteran recognition, **1**:43
VIP, eligibility, costs, **1**:40-1
Motion, **1**:35
National Council of Veteran Associations, **6**:18
Procedure, **1**:45
Royal Canadian Legion
Canadian unity, promotion, **5**:25
Membership, **5**:22-3
VIP, **3**:15-6; **7**:11-2
Widows pensions, **6**:19-21

Dieppe, Canada's Forgotten Heroes
Mellor, John, references, **2**:6,7

Dieppe Veterans and Prisoners of War Association
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Brief, **4**:16-9,20-5
Recommendation, **4**:25

Disabled and handicapped
Blindness, definition, grades, **4**:9
War amputees, benefits, **4**:11
War blinded
Aging, consequences, **4**:7; **R**:25-6
Civilian blinded, relationship, **4**:14
Entitlements/benefits
Exceptional incapacity allowance, **R**:25
Committee, recommendation, **R**:ii,26
VIP, **4**:9,10
WVA, **4**:8
Treatment, comparison with other Commonwealth countries, **4**:13-4
See also
Sir Arthur Pearson Association of War Blinded

Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen) du Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Mémoire, **2**:5-8
Recommandations, **2**:7-8; **R**:16-7
Prisonniers de guerre, indemnité, propositions, **R**:16-7

Barnett, Barney, secrétaire-trésorier, Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **8**:8-16
Exposé, **8**:5-8

Barootes, honorable Efstathios William, sénateur (Regina-Qu'Appelle)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, **5**:25-6,31; **6**:21-3,32

Baton Broadcasting Company
Courage (The) of Early Morning, film (proposé) sur Billy Bishop, référence, **6**:34

Beal, A. Lynne, conseillère auprès de l'Association, Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, exposé, **4**:20-5
Note biographique, **4**:20

Beal, Ron, vice-président, Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **4**:20,25-33,36
Exposé, **4**:16-9

Bishop, William Avery (Billy)
Baton Broadcasting Company, film (proposé), **6**:34
Kid (The) Who Couldn't Miss, Office national du film
Engagement, statut, **6**:34
Sous-comité, implication, **1**:19
Livre par M. Mathieson, référence, **6**:34

Bonnell, honorable M. Lorne, sénateur (Murray River), vice-président du Comité
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
AAC, Supplément de revenu garanti, harmonisation, **3**:32-3; **6**:30
Anciens combattants
Incapacité mentale, fond en fiducie, **3**:14-5; **5**:37
Médicaments, remboursement, **5**:21-2
Soins institutionnels de longue durée, frais, augmentation, **3**:13-4
Consultations, **3**:19-20
Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada
Budget, coupures, consultation, **8**:8-9
Opinion, **8**:14
Canadiens à Buchenwald, **8**:32,38-40
Capitaine, certificat, **8**:23-4
Conseil national des associations des anciens combattants
Budget, coupures, consultation, **6**:28-9
Priorités, **6**:25
Forces de maintien de la paix, **6**:25-6
Jeunes, Journée du souvenir, participation, **8**:8
Marine marchande, **6**:22; **8**:24-5

Dorward, D. M., President, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **4**:8-9,11-5
Statement, **4**:6-8

Dorward, Doreen, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, discussion, **4**:10

Estimates
1989-90, Main
Veterans Affairs
Vote 5 — Grants and contributions, **3**:27

Federation of British and Canadian Veterans of Canada
Background information, **7**:5-6,9
Member organizations, **7**:10,15
Operations, comparison to Royal Canadian Legion, **7**:10-1
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Brief, **7**:5-9
Concerns and recommendations, **7**:6-8,19-20

Fisher, Doug, Political Columnist
Article, quotation, **3**:14

Fox, Laura, Administrative Assistant, Veterans Affairs Subcommittee
Organization meeting, **1**:10

Garceau, Gaston, Dominion President, Royal Canadian Legion
Biographical note, **5**:5
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **5**:18-28,30-40
Statement, **5**:6-7,16-7

Gibson, Bill, Member K.L.B. Club "Koncentration Lager Buchenwald"
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, discussion, **8**:34-40

Giguère, Georges, National President, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, discussion, **4**:15-6,20,25,27-8,31-7

Guay, Hon. Joseph-Philippe, Senator (St. Boniface)
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, **5**:26-8,32; **6**:18,30-2; **8**:10-4,27-8

Hannington, Fred G., Dominion Secretary, Royal Canadian Legion
Biographical note, **5**:5
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **5**:5,15,18-20,24-6,29-30,35-7,39
Statement, **5**:7-9,11-3,16

Hermann report
See
Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II

Bonnell, honorable M. Lorne, sénateur (Murray River), vice-président du Comité—*Suite*
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude—*Suite*
PAAC, avantages, réduction, **3**:11-3
Légion royale canadienne, implication, **5**:17-20
Pension de veuve, **6**:27
Procédure, **8**:16
Système de comptabilisation des traitements, programme, **3**:33
Séance d'organisation, **1**:7-14,17-9

Bordeleau, Dan, membre, Association canadienne de la marine marchande
Présentation, **1**:20

Bouffard, Denis, greffier du sous-comité
Séance d'organisation, **1**:10-3

Brick, Paul, président, Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **8**:22-9
Exposé, **8**:16-22
Note biographique, **8**:23

Broadbent, David, sous-ministre, ministère des Anciens combattants
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, discussion, **3**:19-20,24-5,27,30-1,33

Brown, Ernie, membre, Association canadienne de la marine marchande
Présentation, **1**:20

Budget des dépenses
1989-1990, principal
Anciens combattants, ministère
Crédit 5 — Subventions et contributions, **3**:27

Bureau de services juridiques des pensions
Anciens combattants canadiens au Royaume-Uni, entrevues sur place, résultats, **7**:20; **R**:12
Rôle, **1**:15; **3**:8

Camps de concentration
Buchenwald, aviateurs des pays alliés, traitement, histoires personnelles, **8**:30-8

Canadien national
Deuxième guerre mondiale, bateaux, équipage d'Antillais, **8**:23

Canadiens d'origine japonaise
Internés, indemnisation, **1**:18,34

Carter-Edwards, Edward, secrétaire, K.L.B. Club «Koncentration Lager Buchenwald»
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **8**:32-4,37-9
Exposé, **8**:30-2

Chadderton, H. Clifford, président, Conseil national des associations des anciens combattants du Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **6**:16-35
Exposé, **6**:5-16

Houison, Frank E., National President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, discussion, **2:**13-4,18,24-5

"It's Almost Too Late"
Report of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology
Appendix (List of persons who appeared...), **R:**[28]-[31]
Membership, **R:**[ii]
Order of reference, **R:**[iii]
Recommendations, **R:**i-ii
Table of contents, **R:**[iv]

Japanese Canadians
Internees, compensation, **1:**18,34

Keast, Ted, Service Officer, Royal Canadian Legion
Biographical note, **5:**5
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **5:**18,22,30,32,34
Statement, **5:**9-11,13-5

K.L.B. Club "Koncentration Lager Buchenwald"
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Concerns
Historical recognition, **8:**36-7
POW compensation, **8:**31,33

Large, Robert, Past National President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, discussion, **2:**8,17-8,20-3,25

Luce, Oswald, First Vice-President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, discussion, **2:**8-9,12-3,15,18,21,24-6

MacDonald, Hon. Finlay, Senator (Halifax)
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, **2:**9,17-8,21-2,24; **5:**19-20,30; **7:**10,12-7

MacDonald, Gordon, Member, Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association
Introduction, **1:**20
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, discussion, **2:**10-2,15-6

MacDonald, Terry
Introduction, **1:**20

Marsh, Dennis, Chairman, Brief Committee, Pensions Officer, Federation of British and Canadian Veterans of Canada
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **7:**9-20
Statement, **7:**6-7

Marshall, Hon. Jack, Senator (Humber-St. George's-St. Barbe), Committee Chairman
Organization meeting, **1:**7-20

Chase, David D., adjoint législatif, ministère des Anciens combattants
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, **2:**22; **4:**11
Référence, **2:**25

CNAAC
Voir
Conseil national des associations des anciens combattants du Canada

Cobb, Michael, conseiller du Comité
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, **7:**12

Commission des réclamations de guerre
Etablissement, Commissaire en chef (Thane A. Campbell), **4:**16
Rapport/soumissions, références, **4:**16,19
Voir aussi
Prisonniers de guerre — Dieppe

Company of Master Mariners of Canada (Division des Maritimes)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, recommandations, **8:**21
Archives, **8:**27
Membres, condition, **8:**22

Conseil national des associations des anciens combattants du Canada (CNAAC)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Mémoire, **6:**5-16
Préoccupations/opinion
AAC, harmonisation avec Supplément du revenu garanti, **6:**15-6, 29-30
Allocation d'incapacité exceptionnelle, **6:**15
Loi sur l'indemnisation des prisonniers de guerre, **6:**14
Médailles reçues pour service sur un théâtre de guerre, **6:**10-1
PAAC, application, **6:**6-9,11-4
Veuves, pensions, **6:**11
Gouvernement, réaction/réponse, **6:**23-4
Anciens combattants, ministère, programme législatif, consultation, **6:**28-9
Films, production, objectif, **6:**31
Légion royale canadienne, comparaison, **6:**18-9
Marine marchande, représentation, **1:**44
Membres, structure, **2:**22; **6:**18,22-3
Amputés de guerre du Canada, **6:**19

Craddock, Ralph, ancien président, Federation of British and Canadian Veterans of Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **7:**10-2,14-6,19
Exposé, **7:**5-6,8-9

David, honorable Paul, sénateur (Bedford)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Anciens combattants canadiens au Royaume-Uni, **7:**10,18
Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, **8:**9
Programme de développement des jeunes, **8:**11-2
Anciens combattants en service au Canada, pertes, **5:**23
Bishop, Billy, film, **1:**19
Conseil national des associations des anciens combattants, **6:**18
Federation of British and Canadian Veterans of Canada, **7:**9,15-6
Frais dentaires, **3:**32

Marshall, Hon. Jack, Senator (Humber-St. George's-St. Barbe), Committee Chairman—*Cont'd*
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Army, Navy and Air Force Veterans in Canada, **8**:14
Canadian Pension Commission, **2**:25
Clawback, **8**:11,29
Committee report, **2**:24
Dental services, **3**:27-8
Dieppe raid, **4**:32-3
Federation of British and Canadian Veterans of Canada, **7**:10,15-6
Gibson, Bill, witness, case, **8**:36
Merchant seamen
Association, **1**:20,26,36-8,43-4
Book of Remembrance, **1**:43
Canadian Legion, help, **1**:44-5; **5**:34-5
Pay, **5**:31; **8**:25
Private employment, **6**:22
Veteran recognition, **1**:42; **5**:29; **6**:32-3; **8**:14,22-3
Prisoners of war
Buchenwald, **8**:32-3,38-40
Compensation, **2**:16-7; **5**:33-4; **6**:12
Dieppe, **2**:22; **4**:19-20,29-30,33-6
Experiences, **2**:8-15
Gomme, Percy, case, **2**:23-4
Hong Kong, **2**:21
Incarceration, effects, **4**:25-6
Merchant seamen, **2**:23
Psychological trauma, diagnosis, **4**:30,36-7
Procedure, **1**:19-20,30,35,47; **2**:5,8,12,14,16,23,26 **3**:5,15,17,20,34; **4**:6,15,25,29-30,37; **5**:5-6,17,20-2,28,36,40; **6**:5,32,35; **7**:5,9, 21; **8**:5,8,10-2,1416,27,29-30,34,40
Royal Canadian Legion
Convention, resolutions, **8**:26
Members, age, **5**:15
Senate, support for, **5**:17
Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded, **4**:12-4
Subcommittee
Future work, **1**:45-6
Report, **8**:27-8
Veterans
Hospital beds, problems, **5**:26,31
Korean War, **6**:26,33; **8**:14-5
Legislation, anomalies, **8**:15-6,28
Living in United Kingdom, **3**:28-32; **5**:37-8; **R**:10
Long term institutional care, rates, increase, **7**:9
Mentally incapacitated, trust fund, **3**:15
Transportation costs, eligibility, **4**:10-2
Veterans Affairs Department
Budget, lapsing funds, **8**:13
Headquarters, visit, **3**:5
Press release, **5**:5-6
VIP
Eligibility, qualifications, **1**:39-42; **2**:18-23; **3**:21-7; **5**:35; **6**:16-8,24
Heavy housekeeping, **7**:11-2; **8**:10
War amputees, benefits, **4**:11
War blinded, benefits, **4**:8-10
WVA, eligibility, **5**:32-3,34; **7**:13-4,17-20

Mellor, John
Dieppe, Canada's Forgotten Heroes, references, **2**:6,7

Mental health
Post-traumatic stress disorder, **4**:22-3; **R**:14

David, honorable Paul, sénateur (Bedford)—*Suite*
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude—*Suite*
Inflation, **7**:19
Légion royale canadienne
Membres, **5**:22-3
Unité canadienne, promotion, **5**:25
Lits d'hôpitaux, **3**:16-7; **5**:24-5
Marine marchande
Aide financière, **1**:25-6
Association, membres, **1**:36-7
PAAC, admissibilité, coûts, **1**:40-1
Reconnaisance comme anciens combattants, **1**:43
Rôle, deuxième guerre mondiale, **8**:26-7
Motion, **1**:35
PAAC, **3**:15-6; **7**:11-2
Pension de veuve, **6**:19-21
Procédure, **1**:45
Récupération, **8**:9-11
Sous-comité, organisation, **1**:8-10,12-3
Séance d'organisation, **1**:8-10,12-3,18-9

Dieppe, Canada's Forgotten Heroes
John Mellor, références, **2**:6,7

Dorward, D. M., président, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **4**:8-9,11-5
Exposé, **4**:6-8

Dorward, Doreen, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, discussion, **4**:10

États-Unis
Guerre de Corée, anciens combattants, médailles, **6**:26

Federation of British and Canadian Veterans of Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Mémoire, **7**:5-9
Préoccupations et recommandations, **7**:6-8,19-20
Opérations, comparaison à la Légion royale canadienne, **7**:10-1
Organisations membres, **7**:9-10,15
Renseignements généraux, **7**:5-6,9

Fisher, Doug, journaliste politique
Article, citation, **3**:14

Forces armées canadiennes
Guerre mondiale, deuxième, hommes/femmes, service uniquement au Canada, contributions, pertes, **5**:7-8,23-4
«Lavettes» (Loi sur la mobilisation des ressources nationales), historique, **2**:20,21; **7**:14-5

Fox, Laura, adjointe administrative, Sous-comité des Affaires des anciens combattants
Séance d'organisation, **1**:10

Garceau, Gaston, président national, Légion royale canadienne
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **5**:18-28,30-40
Exposé, **5**:6-7,16-7

Mercer, Percy, National Secretary, Canadian Veterans' Association of the United Kingdom
Biographical note, **7**:17
Canadian veterans in United Kingdom, study, involvement, **R**:10
Committee, appearance/evidence, reference, **1**:14-5; **R**:9

Merchant seamen
Master mariner, certificate, qualifications, **8**:23-4
Merchant marine, present situation, **8**:28-9
Post war era
Average age, 1990, **2**:23
Benefits
Comparison, U. S., Great Britain, **1**:31,34,42
Enlistment records, problems, **6**:21-2
Government policy, Hon. Lionel Chevrier, Minister of Transport, 1944, quotation, **R**:6
Lack, **1**:25; **8**:19; **R**:5-6
Qualifying requirements, **1**:31
Widows, pensions, **6**:31
Book of Remembrance, **1**:43; **8**:20
Civilian War Pension Allowances Act, eligibility, **1**:26,39; **R**:7
Numbers, **1**:41; **8**:20
Disabled, treatment, **1**:32
Employment rate, 1948, **1**:26,28
Financial assistance to veterans, comparison, **1**:25
Post-war merchant fleet, creation, failure, **1**:28; **R**:6
Recognition, lack, consequences, **8**:19-20
Royal Canadian Legion, relationship, **8**:19
Seafarers International Union, role, consequences, **1**:28; **R**:6
See also
Seafarers International Union
Veterans Affairs Department, attitude, **8**:21
Wartime service medals, anomaly, **1**:28
Prisoners of war
Compensation for Former Prisoners of War Act, **1**:33-4; **R**:7
Number, **1**:37; **R**:4-5
Ratio/length of captivity, comparison other services, **1**:30
Repatriated, treatment, **1**:32,34
Subcommittee, recommendations, **R**:i,8
World War II
Battle of the Atlantic, experiences/hazards/losses, **1**:22-3,26-7; **R**:3-4
Casualties, **1**:28; **5**:29; **R**:3
Comparison, Royal Canadian Navy, **1**:24,30; **8**:18
Enlistment, reasons, **8**:25; **R**:4
Expansion, **1**:24; **R**:3
Experiences, comparison other services, **1**:30-1; **8**:17-9
Inexperience, consequences, **1**:24
Members, place of origin, **8**:24
"Non-combatant" designation, questions, **1**:28
Number serving, **5**:28-9; **8**:17
Official history, lack, **R**:4
Pay, **8**:25
Comparison Royal Canadian Navy, **1**:31; **R**:7
Services, value/tribute
Michaud, Hon. J. E., Minister of Transport, statement, 1943, quotation, **1**:24; **R**:5
Murray, Rear-Admiral Leonard W., Commander-in-Chief, Canadian North-West Atlantic, quotation, **1**:30; **R**:3,5
Zone of service/terms and conditions of employment, comparison with military services, **1**:26-7; **2**:23
Merrithew, Gerald S., Minister of Veterans Affairs, letter, quotation, **1**:27
Veteran recognition, other countries, **1**:28,42; **3**:23,27; **5**:14,39; **R**:7

Merchant Seamen's Association
Merchant seamen, veteran recognition, opposition, **6**:32

Garceau, Gaston, président national, Légion royale canadienne—*Suite*
Note biographique, **5**:5

Gibson, Bill, membre, K.L.B. Club «Koncentration Lager Buchenwald»
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, discussion, **8**:34-40

Giguère, Georges, président national, Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, discussion, **4**:15-6,20,25,27-8,31-7

Guay, honorable Joseph-Philippe, sénateur (St-Boniface)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, **5**:26-8,32; **6**:18,30-2; **8**:10-4,27-8

Guerre mondiale, deuxième
Batailles (Courseulles, Dieppe, Puys), **4**:26-7
Raid de Dieppe
Autorisation, manque, **4**:32
Pertes, **4**:26

Handicapés et invalides
Amputés de guerre, avantages, **4**:11
Aveugles de guerre
Allocations/prestations
Allocation d'incapacité exceptionnelle, **R**:27
Comité, recommandation, **R**:ii,28
Allocations aux anciens combattants, **4**:8
PAAC, **4**:9,10
Aveugles civils, relations, **4**:14
Traitement, comparison avec d'autres pays du Commonwealth, **4**:13-4
Vieillissement, conséquences, **4**:7; **R**:27-8
Voir aussi
Sir Arthur Pearson Association of War Blinded
Cécité, définition, niveaux, **4**:9

Hannington, Fred G., secrétaire national, Légion royale canadienne
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **5**:5,15,18-20,24-6,29-30,35-7,39
Exposé, **5**:7-9,11-3,16
Note biographique, **5**:5

Hermann, rapport
Voir
Rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet d'une enquête portant sur les canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale

Houison, Frank E., président national, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen) du Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, discussion, **2**:13-4,18,24-5

Indemnisation des anciens prisonniers de guerre, Loi
Voir
Prisonniers de guerre — Indemnisations

Jeunes
Jour du souvenir, défilé, encouragement à la participation, **8**:12

Merrithew, Hon. Gerald, Minister of Veterans Affairs
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **3**:11-9,21,23-9,32-4
Opening remarks, **3**:5-6
Statement, **3**:6-11

Molgat, Hon. Gildas L., Senator (Ste. Rose)
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Central government, **5**:25
Defence expenditures, **5**:36
"Kid (The) Who Couldn't Miss", **6**:34
Merchant navy, **5**:28-30
National Council of Veterans' Associations, **6**:22-5
Prisoners of war, **4**:26-9,31-3,37
Veterans
Disabled, benefits, **4**:11-2
Hospitals, accessibility, **5**:30-2,36
VIP, benefits, **4**:10
War blinded, **4**:15
War dead, numbers, **5**:24
Witnesses, **4**:20; **6**:5

Muir, Hon. Robert, Senator (Cape Breton-The Sydneys)
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, **3**:17-21,34; **5**:38-40

National Council of Veterans Associations (NCVA)
Films, production, purpose, **6**:31
Membership, structure, **2**:22; **6**:18,22-3
War Amputations of Canada, **6**:19
Merchant navy, representation, **1**:44
Royal Canadian Legion, comparison, **6**:18-9
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Concerns/views
Exceptional Incapacity Allowance, **6**:15
POW Compensation Act, **6**:14
Theatre of war medals, **6**:10-1
VIP, application/coverage, **6**:6-9,11-4
Widows, pensions, **6**:11
Government reaction/response, **6**:23-4
WVA, harmonization with Guaranteed Income Supplement, **6**:15-6,29-30
Submission, **6**:5-16
Veterans Affairs Department, consultation *re* legislative agenda, **6**:28-9

National Film Board
Aces, film (proposed), request for cooperation from Mr. Chadderton, of National Council of Veteran Associations, **6**:34
Kid (The) Who Couldn't Miss, commitment to, **6**:34

National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada
Prisoners of war compensation, proposals, **R**:14
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Brief, **2**:5-8
Recommendations, **2**:7-8; **R**:14

NCVA
See
National Council of Veterans Associations

Netherlands
Liberation celebrations, young people, participation, **8**:8

Keast, Ted, officier d'entraide, Légion royale canadienne
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **5**:18,22,30,32,34
Exposé, **5**:9-11,13-5
Note biographique, **5**:5

K.L.B. Club «Koncentration Lager Buchenwald»
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Préoccupations
Prisonniers de guerre, indemnité, **8**:31,33
Reconnaissance historique, **8**:36-7

Large, Robert, ancien président national, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen) du Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, discussion, **2**:8,17-8,20-3,25

Légion royale canadienne
Anciens combattants, ministère, consultation, 24 août 1989, **5**:19-20
Anciens combattants à l'étranger, programme de recherche, **5**:38
Auxiliaires féminines, activités, **5**:26-7
Budget (février 1990), connaissance préalable, allégation, explication, **5**:20-1
Commandement du dominion, congrès, résolutions, citation, **8**:26
Fonds du coquelicot, utilisation, **5**:27
«La Légion s'intéresse toujours», comités, activités, **5**:27-8
Liste des priorités (pour discussion avec le ministre), **5**:36
Marine marchande, implication, **1**:37,44; **8**:19
Membres
Catégories, **5**:22-3
Nombre, **5**:6
Plus de 65 ans, **5**:15
PAAC, extension, priorités, **3**:24; **5**:33
Préoccupations (mémoire)
Allocations des anciens combattants
Admissibilité des non résidents, **5**:9-10
Prestataires, exemptions exonérées de l'impôt, **5**:13
Service uniquement au Canada, extension, **5**:7-9
Anciens combattants
Dans les institutions de soins de longue durée, frais, hausse, **5**:12
«Réputés ne jamais avoir servi», **5**:14
Défense nationale, **5**:16,36
Marine marchande, reconnaisance comme anciens combattants, **5**:14-5
Paiements de la Sécurité de la vieillesse, récupération, **5**:15
Programme pour l'autonomie des anciens combattants
Élimination d'une prestation, **5**:12-3
Extension des soins à domicile, **5**:10
Prestations versées au conjoint, **5**:11
Soins médicaux et lits d'hôpitaux, **5**:11-2
Taxe sur les produits et services, **5**:15
Unité canadienne, **5**:16-7
Unité canadienne, promotion, campagne, **5**:25

Luce, Oswald, premier vice-président, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen) du Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, discussion, **2**:8-9,12-3,15,18,21, 24-6

MacDonald, honorable Finlay, sénateur (Halifax)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, **2**:9,17-8,21-2,24; **5**:19-20,30; **7**:10,12-7

Newfoundland Overseas Forestry Unit
VIP, qualification for, **1:**47

Nile expedition
Canadian volunteers, book honouring, dedication, **R:**7-8

Old age pensions
Clawback, application, **8:**11

Olmstead, Dorothy
Introduction, **1:**20

Olmstead, Gordon, President, Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **1:**26,30,37-47; **2:**16,18,22-3,26; **5:**29
Statement, **1:**30-5

Pension Act
Application, comparison Special Duties Area Pension Order, **6:**6-9
Widow's pension, **6:**27
Splitting, views, **6:**26-7

Place, Godfrey, Rear Admiral, President, Victoria Cross Association
Attendance at luncheon in Ottawa, June 19, 1990, purpose, **6:**34-5

Prisoner of War Compensation Act
See
Prisoners of war — Compensation

Prisoners of war
World War II
Compensation
Committee, recommendations, **R:**i,15
National Prisoners of War Association, proposal, **R:**14
Prisoners of War Compensation Act, purpose/intention, **2:**7; **R:**14
Qualifications, scale, **1:**14,33-4
Death, age, comparison to non-prisoners, **1:**32
Denmark, disability pensions to former POW's, **2:**10
Dieppe, post-war health, effect, **4:**18
See also below
Hermann report
Escapees, **2:**6-7
Government, attitude, **2:**17; **R:**15
Health, long-lasting effects on, medical personnel, lack of knowledge, **2:**9
Hermann report
Beal, A. Lynne
Review: general conclusions from the Hermann report, **4A:**1-2
Quotations, **R:**13-4
Summary, **4:**21-2
References/recommendations, **2:**7; **4:**18,25-6; **R:**13
Hong Kong, **2:**21
Merchant seamen
See
Merchant seamen — Prisoners of war
Number, in Canada, **2:**18
On pension, compensation, **2:**18,22
Personal experiences, description
Buchenwald, **8:**30-8; **R:**14-5
Dieppe, **4:**16-9,31-2
Comparison, other POW's, **4:**28; **R:**13-4
European theatre, **2:**6-7,10-6
Gomme, Percy, case, **2:**23-4
Prisoners of the Japanese, mortality rate, **2:**9

MacDonald, Gordon, membre, Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande
Introduction, **1:**20
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, discussion, **2:**10-2,15-6

MacDonald, Terry
Présentation, **1:**20

Marine marchande
Après(L') guerre
Age moyen, 1990, **2:**23
Aide financière aux anciens combattants, comparaison, **1:**25
Anciens combattants, ministère, opinion, **8:**21
Flotte marchande canadienne après guerre, création, échec, **1:**28; **R:**6
Invalides, traitement, **1:**32
Légion royale canadienne, relations, **8:**19
Livre du Souvenir, **1:**43; **8:**20
Médailles, difficultés, **1:**28
Pensions et allocations de guerre pour les civils, admissibilité, **1:**26, 39; **R:**7
Nombre, **1:**41; **8:**20
Prestations/avantages
Comparaison, E.-U., Grande-Bretagne, **1:**31,34,42
Critères d'admissibilité, **1:**31
Manque, **1:**25; **8:**19
Politique du gouvernement, l'honorable Lionel Chevrier, ministre des Transports, 1944, citation, **R:**6
Registres d'engagement, difficultés, **6:**21-2
Veuves, pensions, **6:**31
Reconnaissance, manque, conséquences, **8:**19-20
Syndicat international des marins, rôle, conséquences, **1:**28; **R:**7
Voir aussi
Syndicat international des marins
Taux d'emploi, 1948, **1:**26,28
Capitaine au long cours, certificat, qualifications, **8:**23-4
Deuxième guerre mondiale
Bataille de l'Atlantique, expériences/dangers/pertes, **1:**22-3,26-7; **R:**4
Croissance, **1:**24; **R:**3
Engagement, raisons, **8:**25; **R:**4
Expériences, comparaison avec d'autres services, **1:**30-1; **8:**17-9
Histoire officielle, manque, **R:**4
Inexpérience, conséquences, **1:**24
Lieu de service/conditions d'emploi, comparaison avec autres services militaires, **1:**26-7; **2:**23
Merrithew, honorable Gerald S., ministère des Anciens combattants, lettre, citation, **1:**27
Membres, lieu d'origine, **8:**24
«Non-combattant», désignation, questions, **1:**28
Participants, nombre, **5:**28-9; **8:**17
Pertes, **1:**28; **5:**29; **R:**3
Comparaison avec Marine royale canadienne, **1:**24,30
Salaire, **8:**25
Comparaison avec Marine royale canadienne, **1:**31; **R:**7
Services rendus, valeur/hommages
Michaud, honorable J. E., ministère des Transports, 1943, citation, **1:**24; **R:**5
Murray, vice-amiral Leonard W., commandant en chef des Forces canadiennes du Nord-Ouest atlantique, citation, **1:**1; **R:**3,5
Marine marchande, situation actuelle, **8:**28-9
Prisonniers de guerre
Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, **1:**33-4; **R:**7
Nombre, **1:**37; **R:**5
Rapatriés, traitement, **1:**32,34
Ratio/longueur de captivité, comparaison avec d'autres services, **1:**30

Prisoners of war—*Cont'd*
World War II—*Cont'd*
Red Cross parcels, importance, **2**:26
VIP, eligibility, **2**:18,20; **4**:33-4; **5**:34; **R**:14
Widows
Hong Kong, pension, **2**:7
Survivor benefits, **5**:33-4
Wives, **2**:7
See also
K.L.B. Club "Koncentration Lager Buchenwald"

Purves, Grant, Research Branch, Library of Parliament
Organization meeting, **1**:13-4

Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II (Hermann report) (J. Douglas Hermann)
See
Prisoners of war — Hermann report

Robertson, Florence
Introduction, **1**:20

Robertson, Gordon S., Member, Canadian Merchant Navy Association
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **1**:25-6,36-40,42-3,45,47
Statement, **1**:21-30

Rose, Charles, Member, Canadian Merchant Navy Association
Introduction, **1**:20

Rossiter, Hon. Eileen, Senator (Prince Edward Island)
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, **1**:37-9,45

Royal Canadian Legion
Budget (February 1990), prior knowledge, allegation, explanation, **5**:20-1
Canadian unity, promotion campaign, **5**:25
Concerns (brief)
Canadian unity, **5**:16-7
Goods and service tax, **5**:15
Medical care and hospital beds, **5**:11-2
Merchant seamen, recognition as veterans, **5**:14-5
National defence, **5**:16,36
Old Age Security payments, clawback, **5**:15
Veterans
"Deemed never to have served", **5**:14
Institutionalized, fees, increase, **5**:12
Veterans Independence Program
Continuing benefits to a spouse, **5**:10-1
Elimination of a benefit, **5**:12-3
Extension of domiciliary care, **5**:10
War Veterans Allowance
Eligibility for non-residents, **5**:9-10
Recipients, exemptions from calculation of income, **5**:13
Service in Canada only, extension, **5**:7-9
Dominion Command Convention, resolutions, quotation, **8**:26
Ladies auxiliary, activities, **5**:26-7
Membership
Categories, **5**:22-3
Numbers, **5**:6
Over age 65, **5**:15
Merchant seamen, involvement, **1**:37,44; **8**:19

Marine marchande—*Suite*
Reconnaisance comme ancien combattant, autres pays, **1**:28,42; **3**:23, 27; **5**:14,29; **R**:8
Sous-comité, recommandations, **R**:i,9

Marsh, Dennis, président, Comité chargé de la rédaction du mémoire; agent des pensions, Federation of British and Canadian Veterans of Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **7**:9-20
Exposé, **7**:6-7

Marshall, honorable Jack, sénateur (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe), président du Comité
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Allocations aux anciens combattants, admissibilité, **5**:32-3,34; **7**:13-4,17-20
Amputés de guerre, avantages, **4**:11
Anciens combattants
Au Royaume-Uni, **3**:28-32; **5**:37-8; **R**:12
De la guerre de Corée, **6**:26,33; **8**:14-5
Incapacité mentale, fonds en fiducie, **3**:15
Législation, anomalies, **8**:15-6,28
Lits d'hôpitaux, difficultés, **5**:26,31
Soins institutionnels de longue durée, frais, augmentation, **7**:9
Transport, coûts, admissibilité, **4**:10-2
Anciens combattants, ministère
Budget, crédits périmés, **8**:13
Ministre, communiqué de presse, **5**:5-6
Quartier général, visite, **3**:5
Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, **8**:14
Aveugles de guerre, avantages, **4**:8-10
Comité, rapport, **2**:24
Commission des pensions du Canada, **2**:25
Dieppe, offensive, **4**:32-3
Federation of British and Canadian Veterans of Canada, **7**:10,15-6
Gibson, Bill, témoin, cas, **8**:36
Légion royale canadienne
Congrès, résolutions, **8**:26
Membres, âge, **5**:15
Sénat, appui, **5**:17
Marine marchande
Association, **1**:20,26,36-8,43-4
Emplois privés, **6**:22
Légion royale canadienne, aide, **1**:44-5; **5**:34-5
Livre du Souvenir, **1**:43
Reconnaisance comme ancien combattant, **1**:42; **5**:29; **6**:32-3; **8**:14,22-3
Solde, **5**:30; **8**:25
PAAC
Admissibilité, qualifications, **1**:39-42; **2**:18-23; **3**:21-7; **5**:35; **6**:16-8,24
Gros travaux ménagers, **7**:11-2; **8**:10
Prisonniers de guerre
Buchenwald, **8**:32-3,38-40
Dieppe, **2**:22; **4**:19-20,29-30,33-6
Emprisonnement, effets, **4**:25-6
Expériences, **2**:8-15
Gomme, Percy, cas, **2**:23-4
Hong Kong, **2**:21
Indemnités, **2**:16-7; **5**:33-4; **6**:12
Marine marchande, **2**:23
Traumatisme psychologique, diagnostic, **4**:30,36-7

Royal Canadian Legion—*Cont'd*
Minister of Veterans Affairs, consultations, August 24, 1989, **5**:19-20
Overseas veterans, search program, **5**:38
Poppy Fund, use, **5**:27
Priority list (for discussion with the minister), **5**:36
"The Legion Still Cares", committees, activities, **5**:27-8
VIP program, extension, priorities, **3**:24; **5**:33

Seafarers International Union
Entry into Canada, activities, consequences, **1**:28,33; **R**:6

Senate
WVA, residency requirement, repeal, support, **5**:17

Senior citizens
Ministry of State, reporting to, **3**:16

Sir Arthur Pearson Association of War Blinded
Exceptional incapacity allowance, views, **4**:7-8
Creation, background, **4**:13
Membership
Branches, **4**:14
Canadian National Institute for the Blind, employment, consequences, **4**:7
Numbers, **4**:6
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, brief, **4**:6-8
See also
Disabled and handicapped — War blinded

Smith, Ray, Immediate Past National President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **2**:14-5,17-8,20,23
Statement, **2**:5-8

Social Affairs, Science and Technology, Standing Senate Committee
Subcommittee on Veterans Affairs, establishment, etc. (motions), **1**:7,14

Statute Law (Superannuation) Amendment Act
Purpose **3**:7

They Served—We Care
Report of the Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science, recommendations, references, **2**:8,24; **4**:37; **R**:1

Thorne, Ruth, Secretary, Federation of British and Canadian Veterans of Canada
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination
Discussion, **7**:13-4
Statement, **7**:7-8

Transport Department
World War II, merchant seamen, training, involvement, **1**:24

United Kingdom
Veterans, tax relief, **1**:16

United States
Korean veterans, medals, **6**:26

Marshall, honorable Jack, sénateur (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe), président du Comité—*Suite*
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude—*Suite*
Procédure, **1**:19-20,30,35,47; **2**:5,8,12,14,16,23,26 **3**:5,15,17,20,34; **4**:6,15,25,29-30,37; **5**:5-6,17,20-2,28,36,40; **6**:5,32,35; **7**:5,9, 21; **8**:5,8,10-2,1416,27,29-30,34,40
Récupération, **8**:11,29
Service dentaire, **3**:27-8
Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded, **4**:12-4
Sous-comité
Rapport, **8**:27-8
Travail futur, **1**:45-6
Séance d'organisation, **1**:7-20

Mellor, John
Dieppe, Canada's Forgotten Heroes, références, **2**:6,7

Mercer, Percy, secrétaire national, Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne
Anciens combattants canadiens en Grande-Bretagne, étude, participation, **R**:12
Comité, comparution/témoignage, référence, **1**:14-5; **R**:11
Note biographique, **7**:17

Merchant Seamen Association
Marine marchande, reconnaisance comme anciens combattants, opposition, **6**:32

Merrithew, honorable Gerald, ministre des Anciens combattants
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **3**:11-9,21,23-9,32-4
Exposé, **3**:6-11
Remarques introductives, **3**:5-6

Molgat, honorable Gildas L., sénateur (Ste-Rose)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Anciens combattants
Hôpitaux, accessibilité, **5**:30-2
Invalides, avantages, **4**:11-2
Aveugles de guerre, **4**:15
Gouvernement central, **5**:25
Défense, dépenses, **5**:36
«*Kid (The) Who Couldn't Miss*», **6**:34
Marine marchande, **5**:28-30
Morts à la guerre, nombre, **5**:24
National Council of Veterans' Associations, **6**:22-5
PAAC, prestations, **4**:10
Prisonniers de guerre, **4**:26-9,31-3,37
Témoin, **4**:20; **6**:5

Muir, honorable Robert, sénateur (Cape Breton-The Sydneys)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, **3**:17-21,34; **5**:38-40

Musée canadien de la guerre
Entrepôt, problèmes, **1**:13

Newfoundland Overseas Forestry Unit
PAAC, droit, **1**:47

Nil, expédition
Volontaires, livre honorant, dédicace, **R**:8

Vernier, John, President, Ottawa Branch, National Prisoners of War Association (European Theatre)
Veterans Affairs, votes 1,5,10,15 and 20, of the 1989-90 Estimates, examination, discussion, **1**:20,43-4; **2**:9,21,24

Veterans
Average age, **3**:6; **5**:7; **R**:1
Benevolent funds, **1**:18
Classification, criteria, **1**:26
"Deemed never to have served", meaning, order in council (August 14, 1946), **5**:14,39-40
Disability pensions, applications, processing, etc., **3**:8
Drugs, payment, limitations, **3**:33; **5**:21-2
Exceptional incapacity allowance, **4**:9; **6**:15; **R**:25
Hospital beds, problems, **3**:8-9,13; **5**:24-5,26,30-2,35
Demographic study by Department of Veterans Affairs, **3**:17
Korean service
Benefits, **6**:25; **R**:27
Medals, **6**:26
Veteran classification, restrictions, **6**:33
Long term institutional care, rates, increase, reasons, **3**:9-10; **5**:12; **7**:8
Phase-in, **5**:6
Veterans Affairs Department, veteran's organizations, consultation, **3**:18-20; **5**:19-20
Medals, concerns, **6**:10-1
Mentally incapacitated
Bill C-87, Act to amend the statute law in relation to war veterans, provision, **R**:23
Pensions held in trust fund, **3**:14-5; **5**:37; **R**:23
Post-traumatic stress disorder, effect, **4**:22-5
Prisoners of war
See
Prisoners of war
Resident in United Kingdom
Destitute cases
Aid (government, benevolent funds, charities, etc.), **1**:16-8; **R**:10
British government, treatment, **3**:29
Bureau of Pension Advocates, on-the-spot interviews, results, **7**:20; **R**:10
Examples, **1**:14-5,17; **R**:9-10
Pension Commission, proposed action, **1**:16
Procedures, problems, **1**:15-6
Disability pension, eligibility, ignorance of, **7**:20
High Commission in London, funding, work, **3**:28,30; **R**:10
Identification, problems, **1**:16
Numbers unknown, **7**:10
WVA, eligible, numbers (estimate), **5**:9
Special Duty Area Pension Order
Application, background, intent, **6**:6-9
Recipients, number, **6**:18
Spouses (remarried) of disability pensioners/prisoners of war, benefits (Bill C-24), **3**:7-8
War Veterans Allowance
Aging, effect, **5**:13
Disability pension, comparison, **7**:20
Eligibility, basic requirements, extension, **1**:38-9,41,45-6; **3**:22-3; **5**:8,10,32; **R**:7
Age difference, male, female, **8**:15; **R**:21
Veterans Appeal Board, ruling, **R**:21
Committee, recommendations, **R**:ii,21
Guaranteed Income Supplement, amalgamation, possibility, **3**:32
Historic background, **5**:8
Income, exemptions, **5**:13; **7**:19
Indexation, consequences, **7**:19
Payment outside Canada, reason, **3**:31
Residency requirement
Committee, recommendation, **R**:i,11

Office national du film
Aces, film (proposé), demande de coopération de M. Chadderton du Conseil national des associations des anciens combattants, **6**:34
Kid (The) Who Couldn't Miss, engagement, **6**:34

Olmstead, Dorothy
Présentation, **1**:20

Olmstead, Gordon, président, Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **1**:26,30,37-47; **2**:16,18,22-3,26; **5**:29
Exposé, **1**:30-5

PAAC
Voir
Programme pour l'autonomie des anciens combattants

Pays-Bas
Libération, célébration, jeunes, participation, **8**:8

Pension, Loi
Application, comparaison avec le Décret sur la pension dans les zones de service spécial, **6**:6-9
Veuve, pension, **6**:27
Division, opinion, **6**:27-8

Pension de sécurité de la vieillesse
Récupération, application, **8**:11

Pensions de retraite (modification), Loi
But, **3**:7

Pensions et allocations de guerre pour les civils, Loi
AAC, élargissement, citation, **1**:33
Bénéficiaires, **1**:47
Marins marchands, qualification, **1**:26,39; **R**:7

Personnes âgées
Ministre d'Etat (Troisième âge), **3**:16

Place, Godfrey, C.-am. président, Association de la Croix de Victoria
Présence à un petit déjeuner à Ottawa le 19 juin 1990, but, **6**:34-5

«Presque trop tard»
Rapport du Sous-comité des Affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie
Annexe (Listes des personnes qui ont comparu...), **R**:[31]-[33]
Membres du Comité, **R**:[ii]
Ordre de renvoi, **R**:[iii]
Recommendations, **R**:i-ii
Table des matières, **R**:[iv]

Prisonniers de guerre
Deuxième guerre mondiale
Croix-Rouge, colis, importance, **2**:26
Danemark, pensions d'invalidité accordées aux anciens prisonniers de guerre, **2**:10
Dieppe, santé après-guerre, répercussions, **4**:18
Voir aussi plus bas
Hermann, rapport
Évadées, **2**:6-7
Femmes, **2**:7

Veterans—*Cont'd*
War Veterans Allowance—*Cont'd*
Residency requirement—*Cont'd*
Historical reasons, **3**:31
Problems, concerns, **1**:14; **3**:28-9; **7**:13-4,17-8
Tax treaties with other countries, **3**:29-30
United Kingdom, reciprocal arrangement, lack, **7**:13
Committee, recommendation, **R**:i,11

Veterans Affairs, Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology
Agenda
Future directions, **1**:5,14-7
Future work, **1**:45-6
Mandate
End, **7**:5
Renewal, **1**:5
Membership, vacancies, discussion, **1**:8-9
Motions and Agreements
Chairman, nomination; carried, **1**:4,8
Chairman authorized to hold meetings, receive and print evidence without quorum; carried, **1**:4,9-10
Deputy Chairman, nomination; carried, **1**:4,8
Fox, Laura, services retained as Administrative/Research Officer; carried, **1**:4
NCVA, films of television series sponsored by, copies accepted; carried, **6**:4,32
Proceedings, number to be printed; carried, **1**:5,10-1
Purves, Grant, Research Officer, Library of Parliament, to be assigned to Committee; carried, **1**:6
Report, first, submit to standing committee; carried, **1**:5
Veterans Affairs Department to provide historian to KLB Club, proposal, question to be examined further, **8**:4,40
Written submission appended; carried, **1**:6,35; **4**:4
Order of reference, **1**:3
Examination, **1**:11-3
Report, preparation, discussion, **8**:27-8
Reports to Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology
First, **1**:5
"Its Almost Too Late", report to the Subcommittee on Veterans Affairs, **R**:[i]-[31]

Veterans Affairs Department
Annual report, 1987-88, reference, **1**:25
Budget, amount lapsed, **8**:7,13
Dental service, costs, **3**:27,32
Minister
Institutionalized veterans, increase in fees, phase-in, press release, May 16, 1990, **5**:5-6; **7**:9
Merchant navy associations, relations, **1**:43
Prisoner of war benefits, amendments, announcement, September, 1989, reference, **5**:33-4
Programs, changes, **3**:6
Treatment Accounts Processing System, description, effect, **3**:6-7
Veterans organization, consultations/discussions, **6**:29

Veterans Appeal Board
Disability pensions, involvement, **3**:8

Veterans Independence Program (VIP)
Care, classes, types, **7**:11-2
Eligibility
Allied veterans, **4**:28,35
Canadian Service Veterans, **1**:16-7; **3**:22; **4**:34-5; **5**:10,33
Committee, recommendation, **R**:i,19
Consultation with veterans organizations, **8**:16

Prisonniers de guerre—*Suite*
Deuxième guerre mondiale—*Suite*
Gouvernement, attitude, **2**:17; **R**:17
Hermann, rapport
Beal, A. Lynne
Analyse: conclusions génerales tirées du rapport Hermann, **4A**:1-2
Citations, **R**:15-6
Résumé, **4**:21-2
Références/recommandations, **2**:7; **4**:18,25-6; **R**:15
Histoires personnelles, descriptions
Buchenwald, **8**:30-8; **R**:17
Cas de Percy Gomme, **2**:23-4
Dieppe, **4**:16-9,31-2
Comparaison avec d'autres prisonniers de guerre, **4**:28; **R**:16
Territoire européen, **2**:6-7,10-6
Hong Kong, **2**:21
Indemnisation
Association nationale des prisonniers de guerre, propositions, **R**:16-7
Comité, recommandations, **R**:i,18
Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, but/ intention, **2**:7; **R**:16
Qualifications, échelle, **1**:14,33-4
Marins marchands
Voir
Marins marchands — Prisonniers de guerre
Mort, âge, comparaison avec les non prisonniers, **1**:32
Nombre, au Canada, **2**:18
Pension, indemnisation, **2**:18,22
PAAC, admissibilité, **2**:18,20; **4**:33-4; **5**:34; **R**:16
Prisonniers des Japonais, taux de mortalité, **2**:9
Santé, effets à long terme, médecins, manque de connaissances, **2**:9
Veuves
Hong Kong, pension, **2**:7
Prestations du survivant, **5**:33-4
Voir aussi
K.L.B. Club «Koncentration Lager Buchenwald»

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)
Bénéficiaires, nombre, **3**:11-2
But, dispositions, **R**:19
Éligibilité
Anciens combattants des forces alliées, **4**:28,35
Anciens combattants du service canadien, **1**:16-7; **3**:22; **4**:34-5; **5**:10,33
Comité, recommandation, **R**:ii,21
Conjoints survivants, **R**:20
Consultations auprès des sociétés des anciens combattants, **8**:16
Corée, ancien combattants, **R**:29
Décret sur la pension dans les zones de service spécial, membres visés, exclusion, **6**:6,9
Comité, recommandation, **R**:ii,29
Johnson, William, cas, références, **6**:6,9,16,33
Illogismes, **2**:19-20; **6**:17; **7**:17; **R**:19
Libéralisation, 1988, **R**:20
Gros travaux ménagers
Admissibilité, **6**:18
Comité, recommandation, **R**:ii,21
Élimination, budget 20 février 1990, répercussions, **3**:10,11; **7**:8,11
Continuation, bases, étude, **5**:17-8
Droit d'appel, **7**:11
Évaluation indépendante, **R**:19
Groupes non admissibles
Civils qui ont servi de soutien aux forces armées, **1**:39; **5**:35
Prisonniers de guerre, **1**:40; **5**:33
Soins, catégories, types, **7**:11-2

Veterans Independence Program (VIP)—*Cont'd*
Eligibility—*Cont'd*
Extension, 1988, **R:**18
Inconsistencies, **2:**19-20; **6:**17; **7:**17; **R:**17
Korean veterans, **R:**27
Special Duty Area Pension Order personnel, non-coverage, **6:**6,9
Committee, recommendation, **R:**ii,27
William Johnson case, references, **6:**6,9,16,33
Surviving spouses, **R:**18
Groups not eligible
Civilians who served in support of armed forces, **1:**39; **5:**35
POW's, **1:**40; **5:**33
Heavy housekeeping
Committee, recommendation, **R:**i,19
Independent evaluation, finding, **R:**18
Qualification, **6:**18
Removal (Budget, February 20, 1990), effect, **3:**10,11; **7:**8,11
Continuation, bases, study, **5:**17-8
Right to appeal, **7:**11
Purpose, provisions, **R:**1,17
Recipients, numbers, **3:**11-2

War Claims Commission
Establishment, Chief Commissioner (Thane A. Campbell), **4:**16
Report/submissions, references, **4:**16,19
See also
Prisoners of war — Personal experiences, description — Dieppe

War Veterans Allowance
See
Veterans — War Veterans Allowance

Wolfe, J. P., Major General (ret'd), Chairman, Canadian Pension Commission
Cases, attitude, **2:**25
Letter (to Ray Smith), quotation, **2:**20

World War II
Battles (Courseulles, Dieppe, Puys), **4:**26-7
Dieppe raid
Authorization, lack, **4:**32
Casualties, **4:**26

WVA
See
Veterans — War Veterans Allowance
Particular subjects

Youth
Remembrance day parades, encouragement to participate, **8:**12

See page 17 for lists of appendices, documents and witnesses.

Projet de loi C-24
Voir
Pensions de retraite (modification), Loi

Projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants
Voir
Anciens combattants — Incapacité mentale

Purves, Grant, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement
Séance d'organisation, **1:**13-4

Rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattant au sujet d'une enquête portant sur les canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale (M. J. Douglas Hermann)
Voir
Prisonniers de guerre — Hermann, rapport

Robertson, Florence
Présentation, **1:**20

Robertson, Gordon S., membre, Association canadienne de la marine marchande
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **1:**25-6,36-40,42-3,45,47
Exposé, **1:**21-30

Rose, Charles, membre, Association canadienne de la marine marchande
Présentation, **1:**20

Rossiter, honorable Eileen, sénateur (Île-du-Prince-Édouard)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, **1:**37-9,45

Royaume-Uni
Anciens combattants, exonération fiscale, **1:**16

Santé mentale
Troubles dûs à un stress post-traumatique, **4:**22-3; **R:**16

Sénat
AAC, règle de résidence, abrogation, appui, **5:**17

Sir Arthur Pearson Association of War Blinded
Allocation d'invalidité exceptionnelle, opinion, **3:**7-8
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, mémoire, **4:**6-8
Établissement, contexte, **4:**13
Membres
Emploi avec Institut national canadien pour les aveugles, conséquences, **4:**7
Groupes, **4:**14
Nombre, **4:**6
Voir aussi
Handicapés et invalides — Aveugles de guerre

Smith, Ray, président national sortant, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen) du Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **2:**14-5,17-8,20,23
Exposé, **2:**5-8

Syndicat international des marins
Entrée au Canada, activités, conséquences, **1**:28-9,33; **R**:7

Thorne, Ruth, secrétaire, Federation of British and Canadian Veterans of Canada
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude
Discussion, **7**:13-4
Exposé, **7**:7-8

Transports, ministère
Deuxième guerre mondiale, marins marchands, formation, participation, **1**:24

Tribunal d'appel des anciens combattants du Canada
Pensions d'invalidité, participation, **3**:8

Vernier, John, président, section Ottawa, Association nationale des prisonniers de guerre (théâtre européen)
Anciens combattants, crédits 1,5,10,15 et 20, contenus dans le Budget des dépenses 1989-1990, étude, discussion, **1**:20,43-4; **2**:9,21,24

Wolfe, J. P., Major général (à la retraite), président, Commission canadienne des pensions
Dossiers, attitude, **2**:25
Lettre (à Ray Smith), citation, **2**:20

Voir page 17 pour listes d'annexes, de documents et de témoins.

Appendices

1A—Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association, submission summary, **1A**:1-42

4A—General conclusions from the Hermann report, and recommendations from a review prepared by Dr. A. Lynne Beal, **4A**:1-2

Documents

—Canadian Merchant Navy Association, brief, **1**:20

—National Council of Veteran Associations in Canada, brief, **6**:5,10

Witnesses

—Barnett, Barney, Secretary Treasurer, Army, Navy and Air Force Veterans in Canada

—Beal, A. Lynne, Advisor to the Association, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association

—Beal, Ron, Vice-President, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association

—Brick, Paul, Chairman, Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division)

—Broadbent, David, Deputy Minister, Department of Veterans Affairs

—Carter-Edwards, Edward, Secretary, K.L.B. Club "Koncentration Lager Buchenwald"

—Chadderton, H. Clifford, Chairman, National Council of Veteran Associations in Canada

—Craddock, Ralph, Past President, Federation of British and Canadian Veterans of Canada

—Dorward, D. M., President, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded

—Dorward, Doreen, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded

—Garceau, Gaston, Dominion President, Royal Canadian Legion

—Gibson, Bill, Member K.L.B. Club "Koncentration Lager Buchenwald"

—Giguère, Georges, National President, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association

—Hannington, Fred G., Dominion Secretary, Royal Canadian Legion

—Houison, Frank E., National President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada

—Keast, Ted, Service Officer, Royal Canadian Legion

—Large, Robert, Past National President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada

—Luce, Oswald, First Vice-President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada

—MacDonald, Gordon, Member, Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association

—Marsh, Dennis, Chairman, Brief Committee, Pensions Officer, Federation of British and Canadian Veterans of Canada

—Merrithew, Hon. Gerald, Minister of Veterans Affairs

—Olmstead, Gordon, President, Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association

—Robertson, Gordon S., Member, Canadian Merchant Navy Association

—Smith, Ray, Immediate Past National President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada

—Thorne, Ruth, Secretary, Federation of British and Canadian Veterans of Canada

—Vernier, John, President, Ottawa Branch, National Prisoners of War Association (European Theatre)

For pagination, *see* Index by alphabetical order

Annexes

1A—Association des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne, résumé du mémoire, **1A**:43-108

4A—Conclusions générales tirées du rapport Hermann, et recommandations d'une étude rédigée par A. Lynne Beal, **4A**:1-2

Documents

—Association canadienne de la marine marchande, mémoire, **1**:20

—Conseil national des associations des anciens combattants du Canada, mémoire, **6**:5,10

Témoins

—Barnett, Barney, secrétaire-trésorier, Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada

—Beal, A. Lynne, conseillère auprès de l'Association, Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe

—Beal, Ron, vice-président, Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe

—Brick, Paul, président, Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division)

—Broadbent, David, sous ministre, ministère des Anciens combattants

—Carter-Edwards, Edward, secrétaire, K.L.B. Club «Koncentration Lager Buchenwald»

—Chadderton, H. Clifford, président, Conseil national des associations des anciens combattants du Canada

—Craddock, Ralph, ancien président, Federation of British and Canadian Veterans of Canada

—Dorward, D. M., président, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded

—Dorward, Doreen, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded

—Garceau, Gaston, président national, Légion royale canadienne

—Gibson, Bill, membre K.L.B. Club «Koncentration Lager Buchenwald»

—Giguère, Georges, président national, Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe

—Hannington, Fred G., secrétaire national, Légion royale canadienne

—Houison, Frank E., président national, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen) du Canada

—Keast, Ted, officier d'entraide, Légion royale canadienne

—Large, Robert, ancien président national, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen) du Canada

—Luce, Oswald, premier vice-président, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen) du Canada

—MacDonald, Gordon, membre, Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande

—Marsh, Dennis, président, Comité chargé de la rédaction du mémoire; agent des pensions, Federation of British and Canadian Veterans of Canada

—Merrithew, honorable Gerald, ministre des Anciens combattants

—Olmstead, Gordon, président, Association canadienne des prisonniers de guerre de la marine marchande

—Robertson, Gordon S., membre, Association canadienne de la marine marchande

—Smith, Ray, président national sortant, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre européen) du Canada

—Thorne, Ruth, secrétaire, Federation of British and Canadian Veterans of Canada

—Vernier, John, président, section d'Ottawa, Association nationale des prisonniers de guerre (théâtre européen)

Pour pagination *voir* Index par ordre alphabétique.

Appendices

1A—Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association, submission, 1A:45-108

4A—General conclusions from the Hermann report, and recommendations from a review prepared by Dr. A. Lynne Beal, 4A:1-2

Documents

—Canadian Merchant Navy Association, brief, 1:20

—National Council of Veteran Associations in Canada, brief, 6:5,10

Witnesses

—Barnett, Barney, Secretary Treasurer, Army, Navy and Air Force Veterans in Canada

—Beal, A. Lynne, Advisor to the Association, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association

—Beal, Ron, Vice-President, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association

—Brick, Paul, Chairman, Company of Master Mariners of Canada (Maritimes Division)

—Broadbent, David, Deputy Minister, Department of Veterans Affairs

—Carter-Edwards, Edward, Secretary, K.L.B. Club "Konzentration Lager Buchenwald"

—Chadderton, H. Clifford, Chairman, National Council of Veteran Associations in Canada

—Craddock, Ralph, Past President, Federation of British and Canadian Veterans of Canada

—Dorward, D. M., President, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded

—Dorward, Doreen, Sir Arthur Pearson Association of the War Blinded

—Garceau, Gaston, National President, Royal Canadian Legion

—Gibson, Bill, Member K.L.B. Club "Konzentration Lager Buchenwald"

—Giguère, Georges, National President, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association

—Hannington, Fred G., Dominion Secretary, Royal Canadian Legion

—Houison, Frank E., National President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada

—Keast, Ted, Service Officer, Royal Canadian Legion

—Large, Robert, Past National President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada

—Luce, Oswald, First Vice-President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada

—MacDonald, Gordon, Member, Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association

—Marsh, Dennis, Chairman, Brief Committee, Pension Officer, Federation of British and Canadian Veterans of Canada

—Merrithew, Hon. Gerald, Minister of Veterans Affairs

—Olmstead, Gordon, President, Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association

—Robertson, Gordon S., Member, Canadian Merchant Navy Association

—Smith, Ray, Immediate Past National President, National Prisoner of War Association (European Theatre) of Canada

—Thorne, Ruth, Secretary, Federation of British and Canadian Veterans of Canada

—Vernier, John, President, Ottawa Branch, National Prisoners of War Association (European Theatre)

For pagination, see Index by alphabetical order